

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VICHY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 24 Juin 2016

19 H 00

*(Commissions réunies le Lundi 20 Juin 2016 à **18 H 30**)*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2016
19H

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 25 MARS 2016 ET 15 AVRIL 2016 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL
- 4-/ INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - CONSEIL MUNICIPAL
- 5-/ MODIFICATIONS - COMMISSIONS MUNICIPALES

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

- 6-/ SIGNATURE - AVENANT N°1 - CONVENTION D'APPLICATION MUSICALE - ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY ET VILLE DE VICHY - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
- 7-/ SIGNATURE - CONVENTIONS CLASSES ORCHESTRES - ECOLES ELEMENTAIRES ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
- 8-/ SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - MAIF ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
- 9-/ SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE » - RECTORAT DE L'ACADEMIE ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
- 10-/ SIGNATURE - AVENANT N°2 - CONVENTION CENTRE D'ENTRAINEMENT EURO 2016 DE FOOTBALL - SOCIETE « EURO 2016 SAS » ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES SPORTS

PERSONNEL COMMUNAL

- 11-/ MODIFICATIONS - TABLEAU DES EMPLOIS
- 12-/ RENOUELEMENTS - MISES A DISPOSITION DES EDUCATEURS DES APS

13-/ **RENOUVELLEMENTS - MISES A DISPOSITION DES ENSEIGNANTS MUSICAUX AUPRES DE LA VILLE DE CUSSET ET DE LA VILLE DE BELLERIVE**

14-/ **VEHICULES COMMUNAUX - MODALITES D'UTILISATION**

FINANCES

15-/ **DECISION MODIFICATIVE N°1 - ANNEE 2016 - COMPTABILITE COMMUNALE**

16-/ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

17-/ **TRANSFERT DE FISCALITE - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

18-/ **DROITS D'INSCRIPTION - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**
A/ **REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS**
B/ **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

19-/ **CREATION DE TARIFS - SALLES MUNICIPALES**

20-/ **GRATUITE DU STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES**

21-/ **ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES**

22-/ **APPROBATION - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 - OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME**

OPERATIONS TECHNIQUES

23-/ **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2015**

24-/ **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°1 - CONVENTION D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER**

25-/ **CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU PROFIT DE VICHY VAL D'ALLIER - RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'EAU POTABLE - BOULEVARD URBAIN - 2^{ème} TRANCHE**

26-/ **APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES MECHIN**

27-/ **APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - RENOVATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES SEVIGNE-LAFAYE**

28-/ **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES - ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, FOURNITURES SCOLAIRES ET D'ACTIVITES MANUELLES, DE PAPIER POUR IMPRESSION ET ARTICLES CONNEXES**

AFFAIRES GENERALES

29-/ **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - BUVETTE, RESTAURATION ET ANIMATION - PLAGE DES CELESTINS**

- 30-/ COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS - DESIGNATION DES MEMBRES**
- 31-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITIONS - 96, BOULEVARD DENIERE - 03200 VICHY**
- 32-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - SERVITUDE ELECTRIQUE IMMEUBLE 1, RUE DU BEL AIR - 03200 VICHY - CONVENTION DE SERVITUDE ERDF**
- 33-/ AVIS DE LA VILLE DE VICHY - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - NOUVEAU PERIMETRE INTERCOMMUNAL**
- 34-/ AVIS DE LA VILLE DE VICHY - ADHESION DE MOULINS COMMUNAUTE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)**

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

Liste des marchés

ACCORDS CADRES

N° de marché	Intitulé	Titulaire	Notification	Type de marché	Montant HT
16ACV01	Accord-cadre sols souple	AUVERGNE FINITION BATIMENT (03200) DA ROCHA (03400) DUCELLIER (03000) GROUPE BERNARD AUVERGNE (63200) SOL CONCEPT (03200)	09/03/2016	Accord-cadre 1 an reconductible 3 fois	40 000,00 € maxi
16ACV02	Accord-cadre Gaz naturel SDE	ENI GAS ET POWER France SA (92533)	04/03/2016	Accord cadre Durée 30 mois	Ni mini, ni maxi
16ACV03 – lot 1	Accord-cadre Fourniture d'équipement, de petits matériels informatiques	NET SERVICES INFORMATIQUE (63170) MEDIACOM SYSTEME (13382) STIM PLUS (92000) ABICOM INFORMATIQUE (63170)	13/05/2016	Accord-cadre d'un an	160 000,00 € Maxi

16ACV03 – lot 2	Accord-cadre Fourniture d'équipement de vidéo-protection	NET SERVICES INFORMATIQUE (63170) AUTOMATIC ALARM (63170) ABICOM INFORMATIQUE (63170)	13/05/2016	Accord-cadre d'un an	38 000 € maxi
16ACV04	Accord-cadre Fourniture et acheminement de l'électricité	DIRECT ENERGIE (75015)	30/06/2015	Accord-cadre Durée 42 mois	Ni mini, ni maxi

MARCHES

N° de marché	Intitulé	Titulaire	Notification	Type de marché	Montant HT
16V_001	Acquisition équipements électriques - Lot 1 : Sources lumineuses et appareillages	CGE DISTRIBUTION (63016)	10/02/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	291 666,67 € maxi
16V_002	Acquisition équipements électriques - Lot 2 : appareillages électriques divers	CGE DISTRIBUTION (63016)	10/02/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	416 666,67 € maxi
16V_003	Acquisition équipements électriques - lot 3 : câbles et fils électriques	CGE DISTRIBUTION (63016)	10/02/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	150 000,00 € maxi
16V_004	Acquisition équipements électriques – Lot 4 : Piles et accumulateurs	VDI ALLBATTERIES (38522)	22/01/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	25 000,00 € maxi

16V_005	Acquisition équipements électriques – Lot 5 : Candélabres	VALMONT France (03110)	22/01/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	250 000,00 € maxi
16V_006	Acquisition équipements électriques – Lot 6 : Lanternes COMATELEC	COMATELEC SCHREDER (95723)	22/01/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	250 000,00 € maxi
16V_007	Acquisition équipements électriques – Lot 7 : Lanternes ECLATEC	ECLATELEC (54528)	22/01/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	125 000,00 € maxi
16V_008	Acquisition équipements électriques – Lot 8 : Lanternes PHILIPS	PHILIPS France (92156)	25/01/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	58 333,33 € maxi
16V_009	Acquisition équipements électriques – Lot 9 : Lanternes BEGA	TEISSIER (42964)	19/01/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	41 666,67 € maxi
16V_010	Acquisition équipements électriques – Lot 10 : Lanternes RAGNI	TEISSIER (42964)	19/01/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	41 666,67 € maxi
16V_011	Semences plantes bulbes LOT 1 Mini-mottes et vivaces	BALL DUCRETET (68011)	11/02/2016	Marché subséquent à l'accord-cadre 14C001	6 985,94 €
16VC12	MOE Sévigné Lafaye – réfection des écoles maternelle et élémentaire	AGENCE ALVERGNAT (03200)/ SEQUOIA/CHEVRIER LE BAHERS/B2ES/ECHOLOGOS	21/01/2016	Marché négocié	273 800,00 €

16V_013	Fourniture tableau d'affichage électronique pour le Stade Darragon et le Centre Omnisport	STRAMATEL (44850)	20/01/2016	Marché simple	7 328,00 €
16V_014	Fourniture de quincaillerie – quincaillerie et produits connexes	SETIN (27340)	12/02/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	160 000,00 € maxi
16V_015	Fourniture de quincaillerie – outils à main et produits connexes	LEGALLAIS (14200)	10/02/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	160 000,00 € maxi
16V_016	Impression d'affiches	NOUILLAS (63100)	28/01/2016	Marché à bons de commande de 1 an non reconductible	3 000,00 € mini 17 000,00 € maxi
16VC017	Espace du Parc mise en conformité incendie – Lot 1 : plâtrerie peinture	MAZET (03300)	01/02/2016	Marché simple	53 720,19 €
16VC018	Espace du Parc mise en conformité incendie – Lot 2 : Electricité	EIFPAGE ENERGIE (63202)	01/02/2016	Marché simple	12 978,91 €
16V_019	MS matériel informatique	ABICOM (63170)	22/01/2016	Marché subséquent	18 756,25 €
16V_20	Pneumatiques	AYME ET FILS (03300)	09/02/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	120 000,00 € maxi
16V_021	Distribution C'est à Vichy	LA POSTE (63000)	01/02/2016	Marché à bons de commande – 1 an	1 500,00 € mini 12 000,00 € maxi

16V_022	Fourniture de boissons non alcoolisées	PAPUT BOISSONS (42300)	12/02/2016	Marché à bons de commande – 3 fois 1 an	20 000,00 € maxi sur 3 ans
16V_023	Acquisition Semences, bulbes et gazons – lot 1 : massifs floraux	BALL DUCRETET (68011)	09/02/2016	Marché subséquent à l'accord-cadre 14C001	383.25 € H.T.
16VC024	Espace du Parc – Mise en conformité incendie – Lot chauffage	PORSENNA JPG (03300)	15/02/2016	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C003	7851.60 € H.T.
16V_025	Maintenance logiciel MNESYS Archives	NAONED (44120)	25/02/2016	4 ans à compter du 01/01/2016	3 772.00 € H.T.
16VC027	Potence motorisée	VDPI (42100)	30/12/2015	Marché simple	27 840.00 € H.T.
16V_028	Maintenance potence motorisée	VDPI (42100)	30/12/2015	Marché simple	1 250.00 € H.T.
16VC029	Yacht Club Passerelle Rotonde – Maîtrise d'œuvre	AXE SAONE (69005)	24/02/2016	Marché simple	9 275.00 € H.T.
16V_030	Equipements de vidéo protection	SCC SERVICES (63800)	25/02/2016	Marché subséquent à l'accord-cadre 14C003	3 836.84€
16VC031	PS 15T057 – réfection chauffage MJ – Lot désamiantage	SADOURNY SARL (63000)	03/03/2016	Marché de prestations similaires	8 990.00€

16V_032	Modification d'un branchement de gaz – Allée des réservoirs	PROMETHERM (03300)	25/02/2016	Marché subséquent à l'Accord cadre plomberie 12C004	773.52 €
16V_034	Fournitures horticoles liées à la production de plantes	HELIOGREEN (69530)	22/02/2016	Marché subséquent à l'Accord cadre 14AC004	1 538.76 €
16VC035	Espace du Parc mise en conformité incendie – Lot Menuiserie	BAUD ET POUIGNIER (03110)	23/03/2016	Marché simple	30 309.35 €
16V_037	Maintenance appareillage climat centre horticole	ARIA (41210)	30/03/2016	Marché ordinaire d'une durée de 3 ans	9 090,00 €
16VC038	Remplacement de stores pour les bureaux de la voirie – Hôtel de Ville	ALLIER STORES ET FERMETURES (03110)	22/03/2016	Marché subséquent sur l'Accord cadre 15AC003	1 298.20 €
16V_039	Outillage à mains Lot 1 : Equipements de grimper Lot 2 : Outils de jardin et voirie	Lot 1 : HEVEA (26290) Lot 2 : GUILLEBERT (59790)	07/04/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 2 fois	4 166.66€ 10 000.00 €
16V_040	Matériaux de voirie – Lot 8	PUM PLASTIQUE (51684)	22/04/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	133 333.33€
16VC042	Travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments communaux – Plâtrerie -peinture	BOURRON (03300) MAZET (03300) METAIRIE (03120)	07/04/2016	Marché à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois	150 000.00 € (1 an)

Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20160621-20160627-3-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

16VC043	SPS rénovation écoles maternelle et primaire Sévigné Lafaye	DEBOST (03200)	26/04/2016	Marché simple	4 588.00€
16VC044	CT rénovation écoles maternelle et primaire Sévigné Lafaye	QUALICONSULT (63000)	25/04/2016	Marché simple	12 005.00€
16VC045	Réfection des couvertures Eglise St Louis Lot 1 – Charpente couverture pierres de taille Lot 2 – Chapelle et absidioles	Lot 1 : JACQUET (03500) Lot 2 : SEMC (23130)	27/05/2016 01/06/2016	Marché à tranche	227 350.38 € 15 572.80 €
16VC046	Travaux de voirie et d'aménagement urbain – lot 3 : rénovation des trottoirs	EUROVIA DALA (03400)	24/05/2016	Marché de prestations similaires	5 132.60 €
16VC047	Démolition de la maison d'habitation 13 rue Neuve	ALZIN (03600)	24/05/2016	Marché complémentaire	5 146.00 €



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 24 Juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°4

OBJET :

INSTALLATION

NOUVEAU MEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL

**SECRETARIAT
GENERAL**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire expose :

Vu le courrier de Mme Claudine Lopez, élue sur la liste « des non-inscrits », en date du 16 Avril 2016 informant de sa démission du Conseil municipal de Vichy,

Vu l'article L.270 du Code Electoral qui prévoit notamment que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

.../...



Séance du 24 Juin 2016

Considérant que le candidat venant sur la liste «Vichy Bleu Marine» est Mme Marie-José Conte, celle-ci est donc appelée à remplacer Mme Claudine Lopez, démissionnaire, au sein du Conseil municipal,

Considérant que Mme Marie-José Conte a accepté ces fonctions,

Il est procédé à l'installation de Mme Marie-José Conte, domiciliée 9, rue Couturier à Vichy (03200),

Le nouveau tableau (joint en annexe) du Conseil municipal de la Ville de Vichy est modifié en conséquence et sera transmis à M. le Préfet de l'Allier,

M. le Maire et M. le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 Juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 Juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°5

OBJET :

MODIFICATION

**COMMISSIONS
MUNICIPALES**

**SECRETARIAT
GENERAL**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération n°5 du 11 Avril 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de former les commissions municipales,

Vu la délibération n°2 du 25 Avril 2014 entérinant le choix des élus à participer aux dites commissions,

Vu la délibération n°4 du 24 Juin 2016 installant Mme Marie-José Conte en qualité de Conseillère municipale en remplacement de Mme Claudine Lopez, démissionnaire,



Séance du 24 Juin 2016

Considérant que Mme Marie-José Conte, Conseillère municipale, a fait part de son souhait de participer aux commissions suivantes :

EDUCATION, JEUNESSE et VIE SOCIALE

Affaires scolaires, enseignement supérieur, formation, jeunesse ;
Action sociale et solidarités, prévention et santé, associations de quartier ;

SPORTS, CULTURE, ANIMATION, RELATIONS INTERNATIONALES

Equipements sportifs et culturels, associations sportives, culturelles et de loisir, manifestations culturelles, enseignement musical, lecture publique, animation de la ville, jumelages

De plus, en raison de la démission de Mme Claudine Lopez et de l'installation de Mme Marie-José Conte, M. Jean-Pierre Sigaud, conseiller municipal, souhaite désormais participer aux commissions suivantes :

ECONOMIE, TOURISME, THERMALISME

Commerce et artisanat, emploi, tourisme et économie sportive, thermalisme, aéroport

URBANISME, HABITAT, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT

Renouvellement urbain et habitat, travaux, accessibilité, NTIC, développement durable, propreté urbaine, déplacements et stationnement

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, SECURITE PUBLIQUE

Ressources humaines, formation et dialogue social, finances, sécurité publique (ERP, réglementation économique et occupation du domaine public, hygiène-salubrité)



SEANCE DU 24 JUIN 2016

Propose au Conseil municipal d'approuver la participation de
Mme Conte et de M. Sigaud à ces commissions,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
 - M. le Maire et le M. Directeur général des services sont chargés de l'exécution de cette décision.
-

En Mairie, à Vichy le 24 Juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

N°6

OBJET :

SIGNATURE

AVENANT N°1

**CONVENTION
D'APPLICATION
MUSICALE**

**ORCHESTRE
D'HARMONIE DE
VICHY ET VILLE DE
VICHY**

**DIRECTION DES
SERVICES A LA
POPULATION**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma d'orientation pédagogique musicale publié en 2007 par le Ministère de la Culture et s'appliquant au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy,

Vu les statuts de l'Association « Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vichy » en date du 28 novembre 1994,



Séance du 24 Juin 2016

Vu la convention d'application musicale approuvée par délibération N° 1 du 10 avril 2015 et qui arrive à terme le 31 août 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger par avenant cette convention de partenariat pour prendre en compte la date prévisible de première rentrée du futur établissement intercommunal dans le cadre du transfert de la compétence Enseignement musical actuellement projeté,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 Juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°7

OBJET :

SIGNATURE

CONVENTIONS

CLASSES
ORCHESTRES

ECOLES
ELEMENTAIRES
ET VILLE DE VICHY

DIRECTION DES
AFFAIRES
SCOLAIRES

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par l'Inspection académique de l'Allier,

Considérant qu'il convient de rendre la musique accessible à tous, de faire découvrir le plaisir de la pratique en orchestre et de promouvoir la culture,



Séance du 24 Juin 2016

Considérant les retours d'expériences positifs depuis la mise en place de cette action dans les écoles élémentaires de la ville en 2008,

Propose au Conseil municipal :

- la création d'une classe orchestre « cordes » à l'école élémentaire Sévigné Lafaye dès la rentrée 2016,
- la création d'une classe orchestre « cuivres » à l'école élémentaire Georges Méchin dès la rentrée 2016,
- la création d'une classe orchestre « percussions » à l'école élémentaire Jeanne d'Arc dès la rentrée 2016,
- la création d'une classe orchestre « bois » à l'école élémentaire Pierre Coulon dès la rentrée 2016,
- la création d'une classe orchestre « chœur » à l'école élémentaire Paul Bert dès la rentrée 2016,
- la création d'une classe orchestre « chœur » à l'école élémentaire Jacques Laurent dès la rentrée 2016,

suivant le projet de convention ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 Juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°8

OBJET :

SIGNATURE

CONVENTION DE
PARTENARIAT

PREVENTION MAIF
ET VILLE DE VICHY

DIRECTION DES
AFFAIRES
SCOLAIRES

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'expérimentation intitulée « Permis piéton », qui a été conduite avec succès par l'antenne Prévention MAIF de l'Allier en collaboration avec les agents de la police municipale au cours du dernier trimestre de l'année scolaire 2015 - 2016

Considérant l'importance de sensibiliser les enfants à la prévention routière,



Séance du 24 Juin 2016

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention de partenariat relative à l'opération « Permis piéton » jointe à la présente délibération et fixant les modalités de mise en œuvre du projet,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec l'antenne Prévention MAIF,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 Juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°9

OBJET :

SIGNATURE

**CONVENTION DE
PARTENARIAT**

**COLLEGES
NUMERIQUES ET
INNOVATION
PEDAGOGIQUE**

**RECTORAT DE
L'ACADAMIE ET
VILLE DE VICHY**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
SCOLAIRES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel à projets lancé dans le cadre du « Plan numérique pour l'école » financé par le Programme d'Investissements d'Avenir,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une aide significative de l'Etat pour l'équipement numérique des 4 écoles élémentaires rattachées au réseau d'éducation prioritaire du collège Jules Ferry,



Considérant la candidature déposée par la ville de Vichy le 28 janvier 2016, compte tenu de l'importance du développement du numérique dans les pratiques éducatives

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention de partenariat relative à l'opération, jointe à la présente délibération et fixant les objectifs et les modalités de financement du projet,
- dit que les crédits sont ouverts sur la ligne 2183-6448,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec le Recteur de l'Académie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°10

OBJET :

SIGNATURE

**AVENANT N°2 A LA
CONVENTION
« CENTRE
D'ENTRAINEMENT »
EURO 2016 FOOTBALL**

**SOCIETE EURO 2016
SAS ET VILLE DE
VICHY**

**DIRECTION DES
SPORTS**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention « Centre d'entraînement », signée le 21 juillet 2015, par laquelle la Ville de Vichy met à disposition les installations sportives du Centre omnisports de Vichy - terrain n°1 et du Stade Darragon, à la société Euro 2016 SAS,

Considérant que la Ville de Vichy a été retenue par l'équipe nationale de Slovaquie comme camp de base, dans le cadre du Championnat d'Europe de Football, qui se déroule en France du 10 juin au 10 juillet 2016,

Considérant que cette équipe a souhaité pouvoir bénéficier de l'aéroport de Vichy Charmeil pour les déplacements nationaux lors des matchs de qualification,



Séance du 24 juin 2016

Considérant les obligations réglementaires liées aux contraintes de sureté et de sécurité incendie de l'aéroport,

Considérant l'engagement de la société Euro 2016 SAS de prendre en charge les frais de ces services complémentaires,

Considérant que ces engagements réciproques sont formalisés dans le projet d'avenant à la convention initiale,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à finaliser et signer l'avenant n°2 à la convention « Centre d'entraînement » avec la société Euro 2016 SAS et à recourir aux différents prestataires chargés de la fourniture des services supplémentaires,

- de percevoir la participation financière de la société Euro 2016 SAS et d'affecter cette recette sur l'antenne 70631-B428 - EURO 2016 - Redevance à caractère sportif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition d'avenant,

- autorise M. le Maire à finaliser et signer le projet d'avenant ci-joint, ainsi que d'éventuels avenants ultérieurs à la convention initiale ayant le même objet (refacturation de prestations), dès lors que la société EURO 2016 SAS s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais induits,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du vendredi 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°11

OBJET :

MODIFICATIONS

**TABLEAU DES
EMPLOIS**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment sur article 3-3-2,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,



Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pros pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n° 2 du 15 avril 2016,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des emplois en tenant compte des besoins de la collectivité, des mouvements des effectifs ainsi que des promotions et avancements de grade après avis des commissions administratives paritaires compétentes,

Considérant que les emplois permanents à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant les changements de situations individuelles et les mobilités intervenues parmi le personnel communal ainsi que les décisions d'avancement de grade et de promotions internes retenues dans le cadre des commissions administratives paritaires en date du 4 avril 2016,

Considérant que pour assurer la continuité du service, la collectivité peut être amenée à envisager le recrutement d'agents non titulaires en remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondant au profil recherché, ou bien encore lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Considérant que la délibération portant création des emplois doit mentionner le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, mais également préciser si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,



Séance du 24 Juin 2016

Considérant que compte tenu des fonctions stratégiques dévolues au responsable adjoint du service voirie et réseaux divers, qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et de modernisation de l'action publique territoriale et nécessitent une expertise spécifiques sur des champs d'intervention pluridisciplinaires, ainsi qu'une expérience confirmée dans le champ de la voirie et réseaux divers, il est envisagé de recruter un ingénieur territorial contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse, afin d'exercer les missions suivantes :

- assurer les missions de conduite d'opérations de grands projets,
- mener à participer aux études techniques du service ou en appui aux autres services,
- assurer des missions de maitre d'œuvre : étude de projet, organisation de chantiers, initier et coordonner les interventions confier aux équipes en régie, gestion des opérations depuis la phase d'étude de faisabilité à la phase de réception et levées des réserves et garanties,
- participer à la mise à jour ou à l'élaboration de divers documents comme le programme pluriannuel de réfection des voiries, le schéma cyclable, le schéma de circulation...
- participer aux concertations avec les riverains d'un projet, aux assemblées générales de quartier,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier à compter du 1^{er} juillet 2016, le tableau des emplois permanents de la Ville de Vichy comme ci-annexé, et de procéder à la modification de la liste des emplois contractuels susceptibles d'être pourvus sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tel que figurant en annexe n°2, qui fixe notamment les condition d'emploi et de rémunération des personnels concernés,
- de procéder aux recrutements nécessaires permettant de pourvoir aux emplois municipaux, notamment par recrutement contractuel dans les cas et conditions fixées par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Séance du 24 Juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le vendredi 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MALHURET





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du vendredi 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°12

OBJET :

RENOUVELLEMENTS

**MISES A DISPOSITION
DES**

EDUCATEURS

DES

A.P.S.

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, article 61 notamment,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 relatifs aux règles de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,



Séance du 24 Juin 2016

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire de la Ville de Vichy,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition, à titre gratuit, des éducateurs des A.P.S. auprès des associations sportives suivantes : Fleurs de France Gymnastique, Vichy Val d'Allier Natation, Société d'Escrime de Vichy, Racing Club Vichy Athlétisme, Vichy Gym, pour assurer notamment l'encadrement de certaines séances d'entraînement les soirs de la semaine,

Considérant la demande d'être mis à disposition à temps partiel par les agents concernés, Mesdames Sophie LALOIS et Ghislaine PATUREAU, Messieurs Jean Paul CHEVALIER, Didier NADEAU et Philippe SAINT ANDRE

Considérant que les conditions de mise à disposition sont précisées par convention ;

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser la mise à disposition à temps partiel d'éducateurs des A.P.S. de la Ville de Vichy auprès de clubs sportifs,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions, dont le modèle se trouve en annexe, réglant les modalités pratiques de ces mises à disposition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 Juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du vendredi 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°13

OBJET :

RENOUVELLEMENTS

-

-

**MISES A DISPOSITION
DES ENSEIGNANTS
MUSICAUX**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, article 61 notamment,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 relatifs aux règles de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,



Séance du 24 Juin 2016

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire de la Ville de Vichy,

Considérant l'intérêt commun de mutualiser les compétences par notamment, la mise à disposition à temps partiel de professeurs d'enseignement artistique afin d'assurer des missions de professeur de cor, de hautbois, et de formation musicale,

Considérant la demande d'être mis à disposition à temps partiel par les agents concernés, à savoir M. Frédéric GERAUDIE, de Mme Madeleine SUBJOBERT et de Mme Véronique COGNASSE,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser la mise à disposition à temps partiel de deux professeurs d'enseignement artistique de la Ville de Vichy auprès de la ville de Cusset,

- d'autoriser la mise à disposition à temps partiel d'un Professeur d'enseignement artistique de la Ville de Vichy auprès de la ville de Bellerive-sur-Allier,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions, dont le modèle se trouve en annexe, réglant les modalités pratiques de la mise à disposition à temps partiel de trois professeurs d'enseignement artistique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le vendredi 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du vendredi 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°14

OBJET :

**MODALITES
D'UTILISATION**

DES

**VEHICULES
COMMUNAUX**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des communes, modifiée,

Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 et notamment l'article 67, relative à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu les délibérations du Conseil municipal n° 11 du 1^{er} avril 2011 et n°40 du 25 avril 2014 de la Ville de Vichy fixant les modalités d'utilisation des véhicules municipaux et adoptant le règlement intérieur,

Considérant que la Ville de Vichy dispose d'un parc de véhicules légers destinés aux déplacements des agents et des élus communaux, dans le cadre de leurs missions,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois pour lesquels un véhicule de service avec remisage à domicile peut être attribué en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois (fonctions occasionnant régulièrement des déplacements en dehors des heures d'ouverture des services municipaux, astreintes, autres contraintes particulières),

Considérant qu'il appartient de mettre à jour la liste des emplois bénéficiant d'un remisage à domicile, notamment du fait de la mutualisation de certains services de la Ville de Vichy avec la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,

Propose au Conseil municipal :

- d'arrêter la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile telle qu'indiquée ci-après :

Direction générale des services
Direction générale des services techniques,
Direction de la communication,
Direction de l'urbanisme,
Direction des espaces verts,
Direction adjointe des espaces verts
Direction de la voirie et réseaux divers,
Direction du centre technique municipal,
Direction des bâtiments communaux,
Direction des sports,
Direction de la sécurité publique,
Responsable des ateliers municipaux,
Responsable de la voirie-propreté,
Responsable de l'éclairage public,
Responsable des fêtes et manutention,
Responsable du service plan d'eau
Responsable du parc véhicules ;



Séance du 24 Juin 2016

L'autorisation de remisage peut être permanente ou ponctuelle (délivrée pour une durée d'un an et renouvelable) devant faire l'objet d'un document écrit portant la signature de l'autorité territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de la publication et de l'exécution de cette décision.

En Mairie, à Vichy le 24 juin 2016
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

N°15

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N°1**

EXERCICE 2016

**COMPTABILITE
COMMUNALE**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°14 du 25 mars 2016 relative au budget primitif 2016,

Considérant la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2016,



Séance du 24 juin 2016

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 contre :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16

OBJET :

AUTORISATIONS DE
PROGRAMME
ET
CREDITS DE
PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGET ANNEXE
DES SALLES
MEUBLEES LOUEES

DIRECTION DES
FINANCES

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiement à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,



Séance du 24 juin 2016

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique et permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle,

Propose au Conseil municipal :

- De se prononcer sur la modification d'autorisations de programme notamment :

Budget Principal

- Diminuer l'AP « Sport – Rénovation de terrains de foot » de 15 000€ pour réaliser ses travaux en régie,
- Augmenter l'AP « Rue du Maréchal Foch – Travaux » de 20 000€ pour prendre en compte les imprévus du chantier donnant lieu à des travaux supplémentaires,

- D'engager les autorisations de programme et les crédits de paiement 2016, qui seront financés par emprunts, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement proposés, au titre du budget principal,

- vote les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis précédemment,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°17

OBJET :

**TRANSFERT DE
FISCALITE**

**TAXE LOCALE SUR
LA PUBLICITE
EXTERIEURE**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 dite Loi de Modernisation de l'Economie, procédant à la refonte des trois taxes locales sur la publicité et instaurant une taxe unique dénommée Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE),



Séance du 24 Juin 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2333-6 du Code général des collectivités territoriales modifié par ordonnance n°2014-1335 du 6 novembre 2014 – art.8 autorisant un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent en matière de voirie, de zone d'aménagement concerté ou de zone d'activités économiques d'intérêt communautaire à instituer, en lieu et place de tout ou partie de ses communes membres, la taxe locale sur la publicité extérieure, avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition,

Considérant que la commune a instauré par délibération la TLPE sur son territoire,

Considérant que la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier dispose de la faculté, au titre de ses compétences en matière de voirie, de zone d'aménagement concerté ou de zone d'activités économiques d'intérêt communautaire, d'instituer la TLPE en lieu et place de ses communes membres.

Considérant que la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier dispose désormais de l'ensemble des prérogatives en matière de fiscalité économique et qu'elle en perçoit seule les produits (CFE, CVAE, IFER et TASCOT),

Considérant ainsi la cohérence à ce que la TLPE, impôt acquitté exclusivement par des entreprises, soit encaissée et pilotée par l'agglomération,

Considérant que la perte du produit revenant aux communes ayant déjà institué cette taxe sera intégralement compensée par le versement d'une attribution de compensation de la part de Vichy Val d'Allier,

Il est proposé de transférer la Taxe locale sur la publicité extérieure à la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier.



Séance du 24 Juin 2016

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'institution par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier de la Taxe locale sur la publicité extérieure en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres et de lui transférer dans ce cadre l'ensemble des prérogatives y afférentes (produits et leur recouvrement) sur la totalité du territoire communal, étant précisé que l'instauration de la TLPE par la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier prendra effet au 1^{er} janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 Juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°18 A

OBJET :

**REMBOURSEMENT
EXCEPTIONNEL DE
DROITS
D'INSCRIPTION**

**CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL**

**DIRECTION
DES FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy et notamment son article 6, relatif aux droits d'inscription,



Séance du 24 Juin 2016

Vu la délibération N° 19 du Conseil Municipal de Vichy en date du 10 avril 2015, fixant les droits d'inscription au CRD pour l'année scolaire 2015 – 2016,

Vu les différentes demandes de remboursement de droits d'inscription suite à l'absence prolongée d'un professeur pour raisons médicales,

Considérant les multiples démarches entreprises par la Ville de Vichy pour trouver un remplaçant pour les derniers mois de l'année scolaire, mais qui sont restées vaines,

Considérant que de ce fait, concernant l'instrument en question, seules 20 semaines de cours sur 36 semaines que compte l'année scolaire ont pu être assurées,

Considérant le caractère exceptionnel de cette situation, indépendant de la volonté des usagers qui se sont trouvés pénalisés,

Propose au Conseil municipal :

- de rembourser (ou de déduire des sommes dues), à titre exceptionnel, 16/36^{ème} des droits d'inscription au CRD aux 24 élèves n'ayant pu bénéficier des cours, la liste avec le montant des sommes à rembourser ou à déduire figure en annexe à titre indicatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition et dit que la dépense sera imputée à l'article 6718 fonctionnalité 020 du budget principal de la Ville de Vichy,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 Juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°18 B

OBJET :

**DEMANDE DE
REMISE GRACIEUSE**

**CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°19 du 10 Avril 2015 fixant les tarifs de l'année scolaire 2014/2015 du Conservatoire à rayonnement départemental,

Vu la demande de remise gracieuse de Mme Magalie Despierres, en date du 7 avril 2016, adressée à la trésorerie de Vichy, relative au titre n°2732 de 2014.



Séance du 24 Juin 2016

Considérant que cette demande porte sur un montant de 64,50€, correspondant à un trimestre de droits d'inscription à l'école de musique, pour deux enfants, sur l'année scolaire 2014-2015.

Considérant que cette demande de remise gracieuse fait suite à l'impossibilité subie par les élèves en cours d'année, de continuer à suivre les cours au sein du Conservatoire,

Propose au Conseil municipal :

- D'accorder une remise gracieuse à Mme Magalie Despierres à hauteur du montant restant dû à ce jour soit 64,50€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°19

OBJET :

CREATION DE TARIFS

**LOCATION SALLES
MAISON DES
ASSOCIATIONS**

**DIRECTION
DES FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Maire n° 2007-713 portant règlement de la Salle des Fêtes de Vichy et ayant pour objet de définir les conditions d'utilisation des locaux et matériels mis à la disposition des utilisateurs,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2007 modifiant le tarif des locations de salles à l'intérieur du bâtiment rénové,



Considérant, les demandes de location de plusieurs salles de la maison des associations,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs suivants, applicables à compter du 24 juin 2016 :

SALLE N° 1	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
la journée	107,50 €	129,00 €
la demi journée	71,25 €	85,50 €
majoration par heure, prévue en cas de dépassement	15,83 €	19,00 €

SALLES N° 2 et 3	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
la journée	51,67 €	62,00 €
la demi journée	30,83 €	37,00 €
majoration par heure, prévue en cas de dépassement	10,00 €	12,00 €

SALLE N° 4	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
la journée	25,84 €	31,00 €
la demi journée	15,41 €	18,50 €
majoration par heure, prévue en cas de dépassement	5,00 €	6,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que les recettes seront affectées à l'article 752, fonctionnalité 020 du budget principal de la Ville,

.....
A Vichy, le 24 Juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°20

OBJET :

**STATIONNEMENT DE
SURFACE**

**GRATUITE DE
STATIONNEMENT
POUR LES
VEHICULES
ELECTRIQUES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°11 du 17 mai 1991 par laquelle le Conseil municipal a décidé l'équipement du centre ville en horodateurs,



Vu les délibérations des 11 août 1995 et 24 septembre 1999 par lesquelles le conseil municipal a créé les différentes zones de stationnement payant,

Vu les délibérations n°33 du 4 décembre 2009, n°10 du 9 avril 2010, n°19 du 28 juin 2013, n°21 du 27 juin 2014 et n°17 du 15 avril 2016 qui étendent et redéfinissent les zones de stationnement payant et créent un tarif « résidents »,

Vu la délibération n°15 du 3 avril 2015 qui transfère la compétence supplémentaire intitulée « installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides » à la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Considérant les conditions d'attribution du dispositif d'aide par l'ADEME au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques conditionnée par la gratuité de stationnement gratuit sur le domaine public pour les véhicules électriques,

Considérant l'intérêt des véhicules électriques et hybrides pour les enjeux du développement durable,

Propose au Conseil municipal :

- De permettre aux conducteurs de véhicules électriques ou hybrides disposant d'un justificatif (kit vignette) de stationner sur un emplacement payant en surface sans paiement de droit de stationnement,
- De limiter la durée du stationnement à 2 heures, afin de conserver une rotation suffisante des véhicules dans le secteur payant,
- De limiter la durée de cette autorisation de gratuité au 31 décembre 2018, le Conseil municipal sera alors à nouveau saisi pour reconduire ou non ce dispositif de gratuité ;



Séance du 24 Juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°21

OBJET :

**SUBVENTIONS
DIVERSES**

ATTRIBUTION

FINANCES

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,



Séance du 24 juin 2016

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention d'attribution de subvention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention d'un montant supérieur à vingt-trois mille euros (23 000 €) valorisations des prestations en nature comprises (mise à disposition locaux, matériels et personnels),

Propose au Conseil municipal :

-d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants:

-Union Locale CGT de Vichy 810 €
-Force Ouvrière Territoriaux Vichy 245 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.

-Groupe Folklorique Vichy et ses Sources 1 710 €
-Club Cinéma de Vichy 1 400 €
-Société Musicale de Vichy 11 340 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

-SASP Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole
..... 100 000 €
Correspondant au 1^{er} acompte de la subvention de fonctionnement pour la saison 2016/2017 d'un montant total de 200 000 € suite à l'avenant n°2 à la convention de partenariat, ci-joint, adoptée par le conseil municipal du 3 octobre 2014.

-Club de Plongée de Vichy-Bellerive 2 600 €
-Amicale la Goujonnière Vichy 370 €
-Vichy Val d'Allier Handball 3 375 €
Convention ci-jointe
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

-La Vernière 900 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 521.
-Comité du Quartier de France/Croix Saint Martin
..... 810 €
-Association pour le Don de Sang Bénévole de Vichy.....
..... 310 €
-Union Locale de Vichy des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (U.F.A.C.) 1 620 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.



Séance du 24 Juin 2016

-Association pour la Promotion des Marchés du Bourbonnais 4 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 91.

-d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants:

1-Sporting Club Vichy Golf 500 €
2-Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Allier 5 000 €
3-Vichy Pétanque 2 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer les conventions d'attribution de subventions ou avenants ci-joints,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec l'association ou l'organisme concerné,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MALHURET





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°22

OBJET :

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2015**

**RAPPORT
D'ACTIVITES**

APPROBATION

**OFFICE DE
TOURISME ET DE
THERMALISME**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 7 de la loi 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Offices de tourisme dans les stations classées,

Vu l'article 13 du Décret 66-211 du 5 avril 1966,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2015 qui a été soumis au Comité de direction de l'Office de tourisme et de thermalisme de Vichy et qui présente les résultats suivants :



BUDGET PRINCIPAL :

Section d'investissement :

- Dépenses..... 19 860.44 €
- Recettes 28 573.72 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses..... 5 096 293.82 €
- Recettes 5 205 011.50 €

BUDGET PALAIS DES CONGRES :

Section d'investissement :

- Dépenses..... 52 224.52 €
- Recettes 63 691.91 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses..... 1 472 974.92 €
- Recettes 1 472 974.92 €

BUDGET OPERA/CCVL/EXPOS :

Section d'investissement :

- Dépenses..... 53 920.71 €
- Recettes 11 818.00 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses..... 2 880 912.53 €
- Recettes 2 857 703.60 €

BUDGET VICHY SPORTS :

Section d'investissement :

- Dépenses..... 73 505.57 €
- Recettes 55 945.62 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses..... 3 341 018.79 €
- Recettes 3 262 376.89 €

BUDGET SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS :

Section d'investissement :

- Dépenses..... 2 476.62 €
- Recettes 47 859.62 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses..... 978 414.37 €
- Recettes 778 094.05 €



Séance du 24 Juin 2016

BUDGET ANIMATION

Section d'investissement :

- Dépenses..... 4 890.16 €

- Recettes 1 962.16 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses..... 341 902.17 €

- Recettes 341 902.17 €

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2015 de l'Office du tourisme et de thermalisme de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le compte administratif 2015 ainsi présenté,

- donne acte à M. le Maire de la remise du rapport d'activités du Directeur de l'Office de tourisme et de thermalisme pour l'année 2015,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°23

OBJET :

**RAPPORT SUR LE
PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE**

ANNEE 2015

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-5,

Vu le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,



Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques modifiant le Code de l'environnement,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement introduisant le calcul d'indicateurs de performances techniques et financiers à partir du 1^{er} janvier 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Propose au Conseil municipal :

- de prendre connaissance du rapport annuel ci-joint sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2015, document établi par les services municipaux sur la base du rapport annuel du délégataire ;
- d'émettre un avis favorable au contenu de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du rapport et donne un avis favorable sur son contenu,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision

A Vichy, le 24 juin 2016

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malthuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°24

OBJET :

**APPROBATION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE**

AVENANT 1

**CONVENTION
ENTRETIEN ESPACES
VERTS AU PROFIT DE
VICHY VAL D'ALLIER**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 18,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,



Séance du 24/06/2016

Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20160621-20160624-24-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception en préfecture : 28/06/2016

Vu la convention en date du 2 avril 2013 aux termes de laquelle la Ville de Vichy et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier sont convenues de la répartition des modalités d'entretien d'espaces verts dépendants d'équipements ou d'espaces publics dont ils partagent l'utilisation,

Considérant que par suite de la réorganisation des services communautaires, et dans le prolongement de la mutualisation des services techniques, les parties ont souhaité étendre le périmètre de leur coopération, notamment pour les sites communautaires situés sur la commune de Vichy (Gare routière, Atrium, CLSH des Garets, haltes-garderies Alsace et les Mousaillons, zone d'activités économiques de la Croix Saint-Martin),

Propose au Conseil municipal :

- de conclure un avenant à la convention précitée du 2 avril 2013 tel qu'annexé aux présentes,
- d'autoriser M. Le Maire à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°25

OBJET :

**CONVENTION DE
DELEGATION DE
MAITRISE
D'OUVRAGE AU
PROFIT DE VICHY
VAL D'ALLIER**

**RESEAUX
D'ECLAIRAGE
PUBLIC ET D'EAU
POTABLE**

**BOULEVARD URBAIN
- 2^{ème} TRANCHE**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETARE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004,



Séance du 24 juin 2016

Considérant que la Communauté d'Agglomération réalise la deuxième tranche fonctionnelle du projet de boulevard urbain en limite de communes de Vichy et Cusset, depuis l'avenue de Gramont jusqu'à la rue des Bartins, ainsi que l'élargissement de la rue de Bordeaux entre les boulevards de l'Hôpital et Dénrière et la réfection de l'avenue de la République entre le boulevard Dénrière et l'avenue de la Liberté,

Considérant que l'aménagement prévoit la réalisation de chaussées, carrefours, aires de stationnement, trottoirs, espaces verts, voie cyclable, réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable et d'éclairage public par la restructuration de voies existantes et la création d'une nouvelle voie,

Considérant que les compétences eau potable et éclairage public n'ont pas été transférées à la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et que la charge des travaux relatifs à celles-ci doivent donc être assumées par la Ville,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de garantir la meilleure coordination possible des travaux afin de ne pas alourdir les contraintes et nuisances subies par les riverains et usagers,

Considérant qu'il convient d'établir pour ce projet, comme il l'a été fait lors de la première tranche de travaux du boulevard urbain, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville à la Communauté d'agglomération définissant les conditions d'exécution et attribuant une participation financière correspondant au montant des travaux à exécuter, soit 233 877,61 € HT répartis entre 78 352,50 € HT pour l'eau potable, 147 803,25 € HT pour l'éclairage public et 7 721,86 € HT pour les prestations de maîtrise d'œuvre correspondant à ces travaux,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter les dispositions de la convention telle qu'annexée,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.



Séance du 24 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que le montant de la participation financière sera imputé sur les crédits du budget investissement,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 Juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°26

OBJET :

**APPROBATION DU
PROGRAMME ET DE
L'ENVELOPPE
FINANCIERE –
RENOVATION DE
L'ECOLE
ELEMENTAIRE
GEORGES MECHIN**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant les études de diagnostic du patrimoine bâti confiées fin 2008 au bureau d'études INGEROP portant sur le bâti, l'accessibilité et le thermique des écoles au titre d'une première phase, afin de permettre une programmation de travaux de rénovation,



Considérant qu'après la rénovation de l'école maternelle Lyautey effectuée en 2012-2013 et des écoles Sévigné - Lafaye dont les études sont en cours, l'école élémentaire Georges Méchin nécessite à son tour une remise à niveau,

Considérant l'étude de faisabilité rendue en mars 2011 par l'équipe Luc BARNICHON architecte, IFTC économiste et ACFI BET fluides, sur la possibilité de rénovation et d'extension de l'école élémentaire Georges Méchin,

Considérant le programme d'opération établi par les services municipaux sur la base de cette étude de faisabilité pour un réaménagement des locaux comprenant principalement :

- la démolition éventuelle du bâtiment abritant le réfectoire, les cuisines, les sanitaires et le préau, pour créer une nouvelle entrée avec auvent,
- la création d'un nouveau restaurant scolaire en rez-de-chaussée intégrant la transformation du pavillon logement de fonction situé sur la parcelle BE n°646 et dimensionné aux nouveaux besoins,
- la construction d'un volume en extension au bâtiment principal, côté rue de Soissons, comprenant un ascenseur et un escalier desservant tous les niveaux,
- la rénovation des salles du bâtiment principal en rez-de-chaussée et 1^{er} étage (permettant d'accueillir 12 salles de classe, 1 salle de garderie, 1 bibliothèque, 1 bureau de direction, 1 salle de professeurs, 2 salles de sport, des sanitaires et des locaux de stockage et ménage) et la transformation des anciens logements en salles d'activités au 2^{ème} étage,
- l'amélioration des performances énergétiques du bâti conformément aux réglementations en vigueur y compris la possibilité d'atteindre les normes « BBC rénovation » pour l'existant et « BBC » pour les constructions neuves,
- la mise en œuvre des aménagements extérieurs et intérieurs pour rendre conforme aux règles d'accessibilité l'ensemble de l'école,
- la restructuration des espaces extérieurs liés à l'école avec la création d'un préau d'au moins 150 m²,

L'ensemble des aménagements décrits ci-dessus s'inscrivent dans une enveloppe financière évaluée à 3 700 000 € TTC dont 2 780 000 € HT de travaux ;



Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de rénovation de l'école élémentaire Georges Méchin, ci-joint pour une enveloppe financière prévisionnelle de 3 700 000 € TTC (travaux, études et divers),
- d'engager la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et réalisation de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 Juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°27

OBJET :

**APPROBATION DE
L'AVANT-PROJET
DEFINITIF –**

**RENOVATION DES
ECOLES**

**MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES
SEVIGNE-LAFAYE**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le décret n° 93-1268 du 28 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics,

Vu la délibération n° 21 du Conseil municipal du 27 septembre 2013 par laquelle a été adopté le programme technique et fonctionnel de l'opération de restructuration des écoles maternelle Sévigné et élémentaire F. Lafaye, pour une enveloppe financière de 6 100 000 € TTC,



Séance du 24 Juin 2016

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 10 avril 2015 portant adoption de la modification du programme technique et fonctionnel précité pour une enveloppe financière ramenée à 4 200 000 € TTC,

Vu le marché négocié de maîtrise d'œuvre n°16VC012 du 18 janvier 2016, confié au groupement solidaire ALVERGNAT / SEQUOIA / CHEVRIER LE BAHERS INGENIERIE / B2ES / ECHOLOGOS AUVERGNE, dont l'agence d'architecture ALVERGNAT, sise 10 avenue Aristide Briand à Vichy (03200), est mandataire, au montant de 273 800 € HT, soit 328 560 € TTC,

Considérant l'avant-projet définitif (APD) établi par le groupement de maîtrise d'œuvre qui détaille les travaux de réaménagement des écoles maternelle Sévigné et élémentaire F. Lafaye, dont les prestations sont les suivantes :

- désamiantage et démolition du pavillon nord-ouest et des sanitaires de l'école élémentaire,
- aménagement des accès des écoles maternelle et élémentaire à partir de la rue Neuve,
- création d'un bâtiment neuf abritant la future salle de jeux et la BCD de la maternelle, sur la parcelle du 13 rue Neuve,
- aménagement de l'école maternelle sur les locaux de l'aile nord (côté rue Neuve),
- création de coursives permettant la distribution des salles de classes et le réaménagement des préaux,
- transformation des locaux de la maternelle en restaurant scolaire,
- mise aux normes d'accessibilité handicapée de l'ensemble de l'école avec création d'un ascenseur,
- isolation thermique et amélioration des performances énergétiques suivant les réglementations thermiques en vigueur concernant les bâtiments existants et les bâtiments neufs,
- rénovation complète des locaux existants,
- réaménagement des espaces extérieurs.

Considérant le coût prévisionnel des travaux établi à 3 024 000 € HT sur lequel s'engage le maître d'œuvre,



Séance du 24 juin 2016

Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20160621-20160624-27-DE
Date de télétransmission : 28/06/2016
Date de réception préfecture : 28/06/2016

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter l'avant-projet définitif tel que présenté, établissant le coût prévisionnel des travaux à 3 024 000 € HT,
- de l'autoriser à signer le permis de construire du projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°28

OBJET :

**APPROBATION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE**

**CONVENTION DE
GROUPEMENTS DE
COMMANDES
ACQUISITION DE
FOURNITURES DE
BUREAU,
FOURNITURES
SCOLAIRES ET
D'ACTIVITES
MANUELLES, DE
PAPIER POUR
IMPRESSION ET
ARTICLES CONNEXES**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération n°35 du 25 septembre 2015 aux termes de laquelle le Conseil municipal de Vichy a approuvé le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté d'agglomération et de ses communes membres,



Séance du 24 juin 2016

Considérant que ce schéma de mutualisation permet une mise en commun progressive des services communaux et intercommunaux, notamment dans les domaines des marchés publics et achats,

Considérant les échéances prochaines des marchés publics de plusieurs communes, membres de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, s'agissant des fournitures de bureau, fournitures scolaires et articles connexes,

Considérant que le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de procéder aux désignations nécessaires à main levée,

Propose au Conseil municipal :

- de constituer, sous réserve d'une décision favorable de leur assemblée délibérante et au fur et à mesure des échéances de leurs marchés publics, des groupements de commandes avec la Communauté d'agglomération VICHY VAL D'ALLIER (Coordonnateur) et les communes de BELLERIVE-SUR-ALLIER, BILLY, BUSSET, CHARMEIL, CREUZIER-LE-NEUF, ESPINASSE-VOZELLE, HAUTERIVE, MARIOL, SAINT-REMY-EN-ROLLAT, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, SERBANNES, SEUILLET, VENDAT et VICHY,

- d'approuver les dispositions de la convention constitutive desdits groupements telle qu'annexée aux présentes,

- de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la ville de Vichy, un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteraient la ville dans toutes les commissions de VVA dans le cadre du groupement de commandes.

Election du titulaire :

Nombre de votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
M. Jean-Louis Guitard	30
Mme Marianne Malmarmey	5

M. Jean-Louis Guitard est élu en tant que membre titulaire.



Séance du 24 Juin 2016

Election du suppléant :

Nombre de votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Abstentions :	5
Mme Sylvie Fontaine	30

Mme Sylvie Fontaine est élue en tant que membre suppléante.

Les intéressés ont déclarés accepter cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 24 juin 2016

N°29

OBJET :

**DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

**PLAGE DES
CELESTINS**

**BUVETTE
RESTAURATION
ET ANIMATION**

**DIRECTION
DES AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19 relatifs aux délégations de service public (DSP),

Vu l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret du 1 février 2016 pris pour son application,

VU la délibération n° 31 du 20 décembre 2013 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la désignation de Monsieur Thierry LEGRAND comme fermier de la délégation de service public portant sur la gestion et l'animation de la plage des Célestins (buvette, snack, entretien des sanitaires notamment) pour une durée de trois ans à compter du 1 février 2014 expirant le 31 janvier 2017,



Séance du 24 juin 2016

Vu l'avis favorable au maintien du principe de délégation de service public pour cette activité de la Commission consultative des services publics locaux en date du 2 juin 2016,

Considérant dès lors la nécessité d'organiser une procédure de publicité permettant de recueillir plusieurs offres concurrentes pour le renouvellement de la DSP,

Considérant que le droit des délégations de service public (DSP) a été revu en profondeur avec la publication de l'ordonnance et du décret susvisés, entrés en vigueur au 1^{er} avril 2016,

Considérant qu'il existe une procédure de passation formalisée et une procédure simplifiée et que le choix de la procédure est déterminé en fonction de plusieurs facteurs tenant à l'objet et / ou au montant prévisionnel de la concession,

Considérant que si le montant prévisionnel du contrat est inférieur au seuil de 5,225 M€ HT, quel que soit son objet, la procédure simplifiée s'applique,

Considérant qu'au vu du rapport de présentation ci-annexé, la procédure de délégation de service public est la mieux adaptée pour répondre aux besoins exprimés,

Propose au Conseil municipal :

- de retenir le principe d'une délégation de service public, par procédure simplifiée dans le respect des nouvelles dispositions susvisées, d'une durée maximale de quatre (4) ans pour la gestion de l'animation de la Plage des Célestins (buvette, snack, restauration rapide, surveillance et entretien du bloc sanitaire, et autres services annexes tels que location de chaises longues et de parasols ou autres), dans des conditions à négocier avec le futur délégataire, conformément au rapport de présentation ci-annexé,

- d'engager en conséquence la publication de l'avis de concession pour cette délégation de service public,



Séance du 24 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces propositions,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- dit que les frais relatifs à l'avis de concession seront imputés à l'article 6231, fonctionnalité 020 du budget de la commune pour l'année 2016,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

N°30

OBJET :

**COMMISSION
D'OUVERTURE DES
PLIS**

**DESIGNATION DES
MEMBRES**

**DIRECTION
DES AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5,

Vu l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret du 1 février 2016 pris pour son application,

Considérant que la Commission d'ouverture des plis est composée d'un Président et de cinq (5) membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,



Séance du 24 juin 2016

Considérant que la présidence est assurée par le Maire ou son représentant,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis,

Propose au Conseil municipal :

- d'élire les membres pour constituer la Commission d'ouverture des plis, au scrutin de liste, après vote à main levée, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Listes en présence (l'ordre de présentation des candidats sur les listes ne peut être modifié par les votants) :

Liste A :

- M. Frédéric AGUILERA
- Mme Marie-Christine STEYER
- M. Jean-Louis GUITARD
- Mme Myriam JIMENEZ
- Mme Marie-Hélène ROUSSIN
- M. William ATHLAN
- M. Franck DICHAMPS
- Mme Sylvie FONTAINE
- Mme Christiane LEPRAT
- Mme Anne-Sophie RAVACHE

Liste B :

- Marianne MALARMEY
- Isabelle RECHARD

Liste C :

- Marie-José CONTE
- Jean-Pierre SIGAUD

Votants :	35
Nombre de suffrages exprimés :	35
Nombre de sièges à pourvoir :	5
Soit un quotient de :	7



Séance du 24 juin 2016

Nombre de voix obtenues pour chaque liste :

- la liste A obtient : 28 voix
- la liste B obtient : 5 voix
- la liste C obtient : 2 voix

Répartition des sièges selon le quotient :

- liste A : 28 voix soit 4 sièges, reste 0 voix
- liste B : 5 voix soit 0 siège, reste 5 voix
- liste C : 2 voix soit 0 siège, reste 2 voix

Répartition du siège restant à pourvoir au plus fort reste :

- liste B : reste 5 voix soit 1 siège
- liste C : reste 2 voix soit 0 siège

Résultat du scrutin :

- liste A : 4 sièges
- liste B : 1 siège
- liste C : 0 siège

Sont élus **membres** de la Commission d'ouverture des plis :

- en tant que membres titulaires :

- **liste A :**
M. Frédéric AGUILERA
Mme Marie-Christine STEYER
M. Jean-Louis GUITARD
Mme Myriam JIMENEZ

- **liste B :**
Mme Marianne MALARMEY



Séance de transmission

- en tant que membres suppléants :

- liste A :

Madame Marie-Hélène ROUSSIN
M. William ATHLAN
M. Franck DICHAMPS
Mme Sylvie FONTAINE

- liste B :

Madame Isabelle RECHARD

Les intéressés ont déclaré accepter cette fonction.

Siègent également à la commission d'ouverture des plis avec voix consultative le comptable de la collectivité et un représentant de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Peuvent participer à la commission un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public, ces agents devant toutefois se retirer afin de laisser les membres de la commission débattre et formuler leurs avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve ces désignations,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

N°31

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

**96 BOULEVARD
DENIERE
03200 VICHY**

**DIRECTION
DES AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1,

Vu la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains et notamment son article 55,



Séance du 24 Juin 2016

Vu la loi 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

Vu la convention signée le 18 octobre 2013 entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Conseil Départemental de l'Allier, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la commune de Vichy, visant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Renouvellement Urbain sur le secteur Denière à Vichy, pour une durée de 5 ans, permettant la mobilisation de moyens opérationnels complémentaires notamment en termes de maîtrise d'œuvre urbaine,

Vu l'avis du service du Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier en date du 1^{er} février 2016 évaluant à 45 000€, la maison, le jardin et deux remises appartenant à Madame Marie-Claude LECLERC, l'ensemble sis à Vichy 96 boulevard Denière cadastré AH 204 pour 208 m²,

Vu le courrier de Madame LECLERC en date du 22 mai 2016, aux termes duquel cette dernière a renouvelé son intention de vendre à la commune les biens lui appartenant sus mentionnés, au prix de 83 000 €,

Considérant que la propriété de Madame LECLERC est située dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPAH-RU) sus visée et que l'acquisition de ces biens s'inscrit dans ce programme, lequel vise à favoriser la restructuration du parcellaire ancien et la résorption de l'habitat dégradé. L'acquisition de ce tènement, en complément des terrains déjà acquis par la commune de Vichy permettra la réalisation d'une opération de reconstruction de logements locatifs conventionnés,

Considérant l'accord intervenu entre Madame Marie-Claude LECLERC et la commune de Vichy, sur un prix s'élevant à 75 000€, soit à un prix supérieur à l'évaluation du service du Domaine,

Considérant la réelle nécessité pour la commune de Vichy de se rendre propriétaire de ladite parcelle, afin de poursuivre le principe d'acquisitions à l'amiable ou par voie de préemption qu'elle a déjà engagé dans ce secteur aux fins de réalisation du projet et de l'OPAH sus visés,



Séance du 24 Juin 2016

Considérant le potentiel de cette parcelle en termes de surface constructible justifiant une acquisition au-delà de l'avis du service du Domaine,

Considérant l'intérêt général du projet,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir auprès de Madame Marie-Claude LECLERC ou de ses ayants-droit la propriété cadastrée AH 204 d'une superficie de 208 m² située 96 boulevard Denière à Vichy, au prix de soixante-quinze mille euros (75 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- donne mandat à M. le Maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et à la signature de tous documents relatifs à cette acquisition,
- dit que la dépense relative à ladite acquisition sera imputée à l'article 2138 fonctionnalité 020 du budget de la Commune pour l'année 2016,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

N°32

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

**SERVITUDE
ELECTRIQUE
IMMEUBLE 1 RUE DU
BEL AIR
03200 VICHY**

**CONVENTION DE
SERVITUDE ERDF**

**DIRECTION
DES AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le courrier en date du 23 février 2016 de Maître SOURDILLE-RENAUD, notaire à Montluçon (03) chargé par ERDF de réitérer par acte authentique une convention de servitude que la commune de Vichy a consenti audit établissement pour l'encastrement d'un coffret et de ses accessoires dans le mur de la propriété municipale située 1 rue du Bel-air à Vichy (cf plan joint), cadastrée BE n° 17, moyennant une indemnité de 20€,



Séance du 24 juin 2016

Considérant que cette demande est formulée à toute fin de publication de ladite servitude au service de la publicité foncière compétent,

Propose au Conseil municipal :

- de régulariser par acte authentique la convention de servitude relative à l'encastrement d'un coffret et de ses accessoires dans le mur de la propriété municipale située 1 rue du Bel-air à Vichy, cadastrée BE n° 17, afin qu'elle puisse être publiée au service de la publicité foncière compétent, l'ensemble des frais liés à cette opération étant à la charge exclusive d'ERDF ou de son mandataire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et pour la signature de tous documents à intervenir, relatifs à cette servitude,
- dit que la recette relative à ladite servitude sera imputée à l'article 7788 du budget principal de la Commune,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 Juin 2016

N°33

OBJET :

**AVIS DE LA VILLE DE
VICHY**

**SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

**NOUVEAU PERIMETRE
INTERCOMMUNAL**

**DIRECTION
DES AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-43-1 ;

Vu la loi N° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5210-1-1,



Séance du 24 Juin 2016

Vu la délibération N°17 du Conseil municipal du 4 Décembre 2015, par laquelle le Conseil émet un avis sur le projet de SDCI présenté par M. le Préfet de l'Allier,

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) notifié le 31 mars 2016 et modifié par la commission départementale de coopération intercommunale le 11 mai 2016, par le Préfet de l'Allier aux communes et EPCI du département,

Vu l'arrêté préfectoral portant périmètre du futur EPCI, reçu le 8 juin 2016, et emportant fusion de la Communauté de communes de la Montagne bourbonnaise (CCMB) et de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Considérant que conformément aux dispositions législatives en vigueur notamment l'article 35 II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les communes doivent délibérer, dans un délai de 75 jours suivant la notification de l'arrêté préfectoral, sur l'acceptation ou non de ce nouveau périmètre intercommunal,

Considérant qu'à défaut de vote dans ce délai, l'avis des communes est réputé favorable,

Considérant que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseil municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Considérant qu'à défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départemental de coopération intercommunale de l'Allier,



Séance du 24 Juin 2016

Considérant qu'afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à même d'éclairer sa délibération, que dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres,

Considérant que l'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion ;

Propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable au nouveau périmètre intercommunal proposé par le Préfet de l'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 Juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 juin 2016

N°34

OBJET :

**AVIS DE LA VILLE DE
VICHY**

**ADHESION DE
MOULINS
COMMUNAUTE A
L'ETABLISSEMENT
PUBLIC LOIRE (EPL)**

**DIRECTION
DES AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOL (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté du Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

Vu les statuts et en particulier l'article 3 concernant les adhésions des membres,

Vu le règlement intérieur,



Séance du 24 juin 2016

Vu la délibération n°C.15.76 du Conseil communautaire de Moulins Communauté en date du 15 juin 2015 demandant l'adhésion à l'Etablissement,

Vu la délibération n°16-21-CS du Comité Syndical de l'Etablissement public Loire du 9 mars 2016 portant acceptation de l'adhésion de Moulins Communauté à l'Etablissement,

Considérant que cette adhésion est subordonnée à l'accord des collectivités membres,

Propose au Conseil municipal :

- d'accepter l'adhésion de Moulins Communauté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 24 juin 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE VICHY



CONSEIL MUNICIPAL

ANNEXES

ANNEXE

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 25 MARS 2016 ET 15 AVRIL 2016 – APPROBATION (disponibles sur « netexplorer.fr » - un exemplaire est remis à chaque groupe)**

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du 25 Mars 2016

Tenue à 18 H 00

*dans la salle du Conseil municipal
à l'Hôtel de Ville de Vichy*

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR ADRESSE LE 18 Mars 2016

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL
- 4-/ MODIFICATION - COMMISSIONS MUNICIPALES

SPORTS

- 5-/ SIGNATURE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION « CENTRE D'ENTRAINEMENT » - EURO 2016 FOOTBALL - SOCIETE EURO 2016 SAS ET VILLE DE VICHY

PERSONNEL COMMUNAL

- 6-/ DESIGNATION - CENTRE DE GESTION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS

OPERATIONS TECHNIQUES

- 7-/ APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU BARRAGE
- 8-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°12 - CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
- 9-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VVA ET LES COMMUNES DE CUSSET ET BELLERIVE-SUR-ALLIER - GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AFFAIRES GENERALES

- 10-/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE - FEDERATION THERMALE CENTRE FRANCE
- 11-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - LOTS N°7 ET 13 ALLEE DES AILES - 03200 VICHY

FINANCES

12-/ CREATION DE TARIFS - VENTE DE VINYLES - MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD

13-/ TARIFS - HYGIENE-SALUBRITE

14-/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

INFORMATION DES ELUS

ARRETE PORTANT SUR LES IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS - INSPECTION
ACADEMIQUE

QUESTIONS DIVERSES

1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015 - APPROBATION

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2015.

2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions qu'il a été appelé à prendre dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales conformément à la délibération du 11 Avril 2014.

⇒ M. Skvor, Mmes Malarmey, Réchard sont intervenus dans le débat.

Intervention de M. Skvor :

«M. le Maire,

Dans le cadre de votre décision N° 2015- 72, sans relancer le débat sur cette question, nous souhaiterions obtenir quelques précisions complémentaires relatives au refinancement de notre dette toxique.

Dans les documents préparatoires au débat budgétaire, la valeur de la soulte (ou IRA) est évaluée à 5 750 000 euros. Elle concerne le capital du deuxième emprunt que nous contractons dans le cadre de ce protocole de sortie.

Or dans ce protocole précisément, il est bien stipulé que ce montant n'intervient qu'au titre du « remboursement partiel » de cette indemnité, le reste étant porté à la fois par le surcoût en intérêts (par rapport aux taux de marché) et par l'allongement de la durée d'amortissement appliqués aux trois nouveaux produits contractés

Nous voudrions donc connaître le montant précis de cette soulte, intérêts compris. Ainsi donc que la proportion de compensation apportée par l'État via le fonds de soutien.

Par ailleurs, nous aimerions être destinataires des tableaux d'amortissement de cette opération de refinancement.

Ces informations nous paraissent importantes au vu des stratégies de dissimulation adoptées par le système bancaire à l'origine de ce type de produits. »

« M. le Maire, mes chers Collègues,

La loi de décembre 2014 a redéfini les contours de la taxe de séjour et prévoit notamment de mettre à contribution les professionnels qui, par Internet, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation via Internet. Ces sites, qui permettent aux particuliers de louer à d'autres particuliers (voire des entreprises ou collectivités) tout ou partie de leur logement pour une nuit ou plus, ont le vent en poupe et génèrent à la fois une nouvelle façon de séjourner dans les villes pour les touristes et une nouvelle économie du tourisme dont les chiffres sont exponentiels. Un site comme Airbnb affiche un chiffre d'affaire de 900 millions de dollars par an pour 78 millions de nuitées, dont 30% effectuées en Europe. Rien qu'en France, les retombées économiques directes et indirectes de ce nouveau mode de tourisme génère 2.5 milliards d'euros par an. Une manne dont on ne saurait se passer, même à Vichy, qui modifient les us en matière de séjours touristiques, même si ces sites représentent une concurrence terrible pour le secteur hôtelier dont on connaît les difficultés.

On mesure donc aisément le nombre de taxes de séjour qui échappent aux communes. Et à Vichy comme ailleurs : rien que sur le site que je viens de citer, plus de 300 logements sont proposés à la location.

Aussi, dans le cadre de la loi de décembre 2014, certaines villes collectent via Airbnb une taxe de séjour. Comme pour les logements proposés à Paris, pour lesquels une taxe de séjour de 0.83 euros par jour et par personne est collectée depuis octobre 2015.

Nous pensons qu'il serait très utile de réfléchir à une telle perception.

L'envisagez-vous ? »

Réponse de M. le Maire à M. Skvor :

«Lors du Conseil municipal du 4 décembre dernier, nous avons adopté le principe d'adhérer au fonds de soutien, de rembourser et d'abandonner le contentieux. Cet emprunt a été réaménagé avec les montants que je vous avais indiqués. Vous m'aviez fait part de vos inquiétudes, Mme Réchard notamment, sur l'indemnité compensatrice maximale. Celle-ci a été fixée par la SFIL, par prudence, à 6,6 M€ mais elle devrait probablement s'élever à 5,750 M€, c'est effectivement le chiffre auquel nous avons abouti.

Concernant la notification de l'aide du fonds de soutien qui s'élève à un montant maximal de 4,521 M€ pour lequel nous n'avons pas encore de réponse définitive, il semblerait - d'après les simulations qui ont été réalisées - que nous bénéficierons d'une somme de 4,036 M€ au titre de la prise en charge d'une partie de l'indemnité à laquelle s'ajouterait une aide de 320 432 € au titre de la prise en charge partielle des intérêts qui courent entre la date de dépôt du dossier en Avril 2015 et la date de réaménagement pour un total d'aide de 4,3 M€, montant assez proche des 4,521 M € que je vous indiquais.

Par conséquent, cela entraîne un réaménagement dont la souscription d'un nouvel emprunt de 15,585 M€ composé de :

- 5 M€ au titre d'un emprunt nouveau,
- 5,750 M€ au titre du refinancement au titre de l'indemnité compensatrice et non pas 6,6 M€ qui était le maximum,
- 4,835 M€ au titre du capital restant dû de l'emprunt refinancé.

Réponse de M. Skvor :

« M. le Maire, les montants que vous citez sont effectivement conformes à ceux indiqués dans cette décision et dans les éléments qui nous ont été fournis dans le cadre de la préparation budgétaire. Néanmoins, ma question portait sur le financement de l'indemnité de sortie anticipée de ces emprunts. Je souhaiterais connaître la somme totale que représente cette soule, partiellement financée par le 2^{ème} des trois emprunts que nous sommes amenés à contracter dans le cadre de ce protocole de désensibilisation, et partiellement par un surcoût d'intérêt et par l'allongement de la durée d'amortissement sur l'ensemble des trois emprunts que nous venons de contracter. Les 5 M€ que vous évoquez ne représentent pas la totalité de ladite soule. »

Réponse de M. le Maire :

« Je demande à la Direction des finances de vous fournir ces éléments ».

Intervention de M. Skvor :

« C'est un point important qui fait partie de la stratégie de dissimulation du système bancaire qui nous met au défi de payer ces emprunts particulièrement toxiques ».

Réponse de M. le Maire à Mme Malarmey :

« La question se pose depuis peu à la suite de plaintes du secteur hôtelier vis-à-vis d'Airbnb de la même façon que les taxis vis-à-vis d'Uber. Je ne pense pas que la loi à laquelle vous faites référence réponde directement à cette question et nous le permette. Néanmoins, si c'est le cas, je me pencherai sur cette question. Je n'ai pas l'impression que l'on puisse récupérer la taxe de séjour par ce biais. En effet comme vous le savez, la taxe de séjour est déclarative, ce sont les hôteliers qui doivent nous déclarer la taxe de séjour, la Ville ne s'en charge pas.

Bien évidemment, il est plus facile de constater, sur une ville de la taille de Vichy où la liste des hôtels est limitée, que certains hôteliers n'adressent pas leur taxe de séjour, et de leur demander de faire la déclaration omise dans le meilleur des cas. En revanche, il serait particulièrement compliqué de référencer les particuliers qui louent leur appartement par Airbnb ou par ailleurs à moins d'appliquer une veille technologique sur les différents sites de locations d'appartements de particuliers. C'est pourquoi, je n'ai pas aujourd'hui de réponse positive à apporter à votre question. »

Intervention de Mme Malarmey :

« En fait nous voulions vous encourager à vous pencher sur cette question. Une ville telle que Paris collecte 0,83 € par jour et par personne. C'est pourquoi il serait intéressant de connaître leur procédé puisque cela paraît possible ».

Réponse de M. le Maire :

« Effectivement, la Ville de Paris dit qu'elle collecte cette taxe de 0,83 € Mon scepticisme porte sur les manières d'y parvenir. Toutefois, je vais demander à ce que des recherches soient effectuées sur ce sujet. »

Intervention de Mme Réchard :

« M. le Maire, une partie de la réponse émane peut-être de la note adressée par le Préfet de l'Allier aux collectivités dans le cadre de l'élaboration du budget 2016. En effet, il est fait mention dans cette notice que l'administration fiscale serait directement chargée du recouvrement de certaines taxes telles que : la taxe de séjour sur les gîtes ruraux qui étaient auparavant exonérés et de la CFE due par les loueurs de meublés. »

Réponse de M. le Maire :

« S'agissant du recouvrement de la taxe de séjour, je leur abandonne volontiers, c'est une démarche très compliquée pour notre collectivité. Cependant, les fonctionnaires de la DGFIP chargés de certains recouvrements ne sont plus en capacité de le faire par manque d'effectifs, je suis donc encore plus sceptique sur l'application éventuelle de cette mesure par les fonctionnaires des finances. A de nombreuses reprises, nous les avons sollicités pour certains recouvrements et, à chaque fois, ils nous font la même réponse : « ... nous n'avons plus les fonctionnaires pour le faire.... ».

Bien évidemment nous allons nous pencher sur cette question mais elle n'est pas du tout évidente à résoudre. »

3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée de la liste des marchés à procédure adaptée qu'il a été appelé à contracter dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

4-/ MODIFICATION - COMMISSIONS MUNICIPALES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuver la demande de participation de Mme Christiane LEPRAT à la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Environnement en lieu et place de la Commission Education, Jeunesse et Vie sociale où elle siégeait précédemment. La liste des élus (jointe en annexe) siégeant aux diverses commissions est modifiée en conséquence.

5-/ SIGNATURE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION « CENTRE D'ENTRAINEMENT » - EURO 2016 FOOTBALL - SOCIETE EURO 2016 SAS ET VILLE DE VICHY

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à finaliser et signer l'avenant n°1 à la convention « Centre d'entraînement » joint en annexe avec la société Euro 2016 SAS et à recourir aux différents prestataires chargés de la fourniture des services supplémentaires, l'équipe nationale de Slovaquie ayant retenue Vichy comme camp de base, en vue de participer au Championnat d'Europe de Football, qui se déroulera en France du 10 juin au 10 juillet 2016,

- et à percevoir la participation financière de la société Euro 2016 SAS et d'affecter cette recette sur l'antenne 70631-B428 - EURO 2016 - Redevance à caractère sportif.

* * * * *

⇒ M. Skvor est intervenu dans le débat.

Intervention de M. Skvor :

« M. le Maire, nous voterons cette délibération, nous avons particulièrement conscience de l'intérêt que cette manifestation peut représenter pour la Ville.

En juin 2014, lorsque nous avons voté cette convention avec Euro 2016 SAS, nous ne l'avons votée qu'avec beaucoup de réticences eu égard aux formes que ne prend pas cette société dans ce qu'elle cherche à nous imposer.

Avec cet avenant, notre impression est confirmée, si ce n'est renforcée.

En effet, le calendrier fait que n'ayant pas prévu de conseil municipal entre la fin avril et la fin juin, nous nous retrouvons contraints de voter ce soir une sorte de chèque en blanc à cette société. Sur le principe, c'est déjà gênant.

Quand en outre, on évoque le risque que nos futures facturations à cette société soient plafonnées à une hauteur que bien entendu nous ne connaissons pas aujourd'hui..., nous trouvons tout cela un peu fort, eu égard :

1- à ce que cette société s'engage à nous verser pour l'utilisation de nos infrastructures (10 000 euros de redevance + 5 000 euros maximum d'un bonus de performance, performance qu'elle sera seule à évaluer) ;

2- aux bénéfices qu'elle compte réaliser à l'occasion de cet événement européen.

Nous la voterons à nouveau mais avec encore plus de réticences. »

Réponse de M. le Maire :

« Vous parlez du niveau de performance de l'équipe de Slovaquie ou de celui des équipements ? S'agissant de la durée du séjour, elle dépend des performances de l'équipe... »

Réponse de M. Skvor :

« Il s'agissait des performances du Centre d'Entraînement ! ».

PERSONNEL COMMUNAL

6-/ DESIGNATION - CENTRE DE GESTION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'élire parmi ses membres, à la majorité absolue, après vote à main levée, le délégué en charge de représenter au sein du conseil de recours compétent pour la région Auvergne Rhône-Alpes :

A obtenu à la majorité absolue :

Nombre de votants :	34
Abstentions :	5
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15
M. Jean-Jacques MARMOL	29 voix

M. Jean-Jacques MARMOL est élu **délégué** en charge de représenter la Ville au sein du conseil de recours compétent pour la Région Auvergne Rhône-Alpes.

L'intéressé a déclaré accepter cette fonction.

OPERATIONS TECHNIQUES

7-/ APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU BARRAGE

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- d'approuver le programme d'opération de restauration du barrage ci-annexé pour une enveloppe financière prévisionnelle de 9 077 000 € HT (sur trois ans) (études, travaux et divers),

- d'affermir la tranche conditionnelle n°2 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et le suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,

- d'engager la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de cette opération,

- de procéder à l'actualisation de l'autorisation de programme n° 2126 en la portant à 11 000 000 € TTC avec un crédit de paiement de 400 000 € sur l'exercice budgétaire 2016.

* * * * *

⇒ M. Skvor, Mme Réchard sont intervenus dans le débat.

Intervention de M. Skvor :

« Lors de la visite du pont-barrage que nous avons effectuée au printemps 2014, j'avais dit à Frédéric Aguilera que Pierre Coulon était sans doute un fou ; ce à quoi il m'avait répondu que c'était un visionnaire. Et nous étions tombés d'accord sur le fait que les deux pouvaient faire bon ménage.

Enfin, toujours est-il que ce maire a lancé des travaux d'une ampleur pharaonique, difficilement envisageables aujourd'hui.

Il m'est très difficile, comme à tous ceux de ma génération d'imaginer Vichy sans son pont-barrage ni son lac, ne l'ayant jamais connu que comme cela.

Mais je ne résiste pas à la tentation de jeter un pavé dans la mare, ou dans le lac si je puis dire : ne s'est-on jamais interrogé sur l'opportunité du maintien de ce barrage ? Et au-delà de l'identité et du symbole qu'il est pour notre ville, a-t-on idée du ratio coût-bénéfices de cet équipement ?

On doit aussi se poser la question de le rentabiliser au mieux ou, en tout cas, d'en amortir le coût de fonctionnement.

Sur ce point dans le dossier concernant les travaux, il est fait rapidement référence à la possibilité d'installer une centrale hydroélectrique sur l'une des passes de ce pont-barrage. Quelles sont les garanties quant à la mise à l'étude et à la réalisation d'un tel projet dans le cadre de cette Autorisation de Programme que nous nous apprêtons à voter ? »

Intervention de Mme Réchard :

« M. le Maire,

Page 81 du rapport téléchargeable sur l'extranet il est mentionné dans les annexes 8.4 un rapport d'incidence relatif à l'installation éventuelle d'une microcentrale électrique. On trouvera par ailleurs en annexe séparée un rapport d'incidence décrivant succinctement les conditions et les incidences techniques, administratives et réglementaires qui peuvent présider à l'installation éventuelle d'une micro-centrale électrique au droit de ce barrage.

Or, ce rapport ne figurant pas dans les pièces téléchargeables pouvez-vous nous donner la garantie que cette la réalisation est bien envisagée. Si oui merci de nous communiquer ces rapports. »

Réponse de M. Le Maire :

« Concernant la seconde question de M. Skvor (la première étant une légère provocation) : les rares fois où nous avons envisagé l'hypothèse que vous soulevez, c'est plutôt à notre corps défendant. C'est au moment où nous avons commencé à étudier l'état des vannes du Pont barrage que nous avons pensé qu'il serait possible qu'un jour ce barrage, au moins pour quelques années, disparaisse, le Préfet pouvant nous contraindre à l'abaisser du fait de l'état des vannes.

Fort heureusement ce n'est pas le cas, mais cette hypothèse a tout de même été évoquée dans ce cadre. Toutefois, il serait aujourd'hui difficile d'envisager la suppression de cet équipement.

Je vous signale néanmoins que depuis le début des années 90, ma première action a été de créer les passes à poissons qui permettent aujourd'hui, d'abord de ne plus avoir de contentieux avec les pêcheurs et les sociétés de protection des animaux, deuxièmement d'avoir pour la deuxième année depuis 2003 un nombre de saumons significatif qui permet d'envisager le maintien de l'Allier comme rivière sauvage d'Europe dans laquelle remonte les saumons. Evidemment, ce n'est sans doute pas une réponse complète à ce que peut représenter le barrage par rapport aux milieux naturels, notamment le lit de la rivière. Troisièmement, l'idée d'une centrale permettrait de répondre, en partie, en effet à la question que vous posez sur le rapport coût/bénéfice du Pont barrage, également permettrait d'amortir une partie du coût de l'investissement, même si l'amortissement est long, et de répondre de plus à des impératifs de production d'énergie durable.

Plus précisément sur ce sujet, nous nous sommes occupés de cette question qui intéresse également un certain nombre de sociétés spécialisées dans ce domaine et qui, sachant que nous étions en train de renouveler les vannes du Pont barrage, nous ont approchés en évoquant les possibilités de création d'une petite centrale électrique sur le barrage.

Nous avons donc demandé fin 2014, dans le cadre des études pour la réhabilitation du barrage, au groupement BRL INGENIERIE une étude complémentaire d'opportunité sur l'installation d'une microcentrale électrique. Cette étude a été réalisée en novembre 2015, elle est bien entendu à votre disposition, et je vous en donne les principales conclusions. Elles sont positives :

La chute d'eau créée par le barrage qui est de l'ordre de 4 mètres 80 conjuguée au débit moyen de la rivière confirme l'intérêt qu'il y aurait à récupérer l'énergie de ce site malgré de nombreuses contraintes. C'est là que cela se complexifie un peu.

La puissance disponible maximale serait de l'ordre de 3700 kilowatt, c'est-à-dire une production annuelle d'environ 18 millions de kilowatt heure, pour un chiffre d'affaire annuel estimé à 900 000 euros (dans les conditions actuelles de rachat d'hydroélectricité).

En nombre de foyers, cela correspondrait à environ la moitié de la ville ce qui serait tout de même intéressant.

L'étude précise que techniquement l'installation peut s'envisager sans remise en cause du programme de rénovation des vannes tel qu'il est prévu. Il peut même au mieux générer l'économie d'une vanne, puisqu'il la remplacerait. Mais la décision de réalisation ou non est à prendre d'ici fin 2017 pour permettre d'anticiper sur la mise en cohérence des systèmes de télésurveillance et de télétransmission. Nous avons donc près de 2 ans pour prendre une telle décision.

Bien entendu cela ne dépend pas uniquement de nous puisque c'est un cours d'eau domanial. La commune ne disposera pas de la force motrice de l'eau, l'installation étant soumise au régime d'autorisation conformément au code de l'environnement, autorisation délivrée par le Préfet pour une durée limitée avec des règles d'exploitation en fonction des enjeux environnementaux. Un tel projet nécessite donc un délai de 3 à 4 ans pour voir le jour si on le décide (1 à 2 ans d'études et de démarches administratives et 2 ans de travaux). L'investissement serait de l'ordre de 10 millions d'euros, et il est donc difficile à porter directement par la ville qui n'a, par ailleurs, pas les compétences en interne, ni pour la réalisation, ni pour l'exploitation.

C'est pourquoi plusieurs opérateurs privés ont, à ce jour, manifesté leur intérêt et ont fait état de l'appel à projet lancé par la Direction générale de l'énergie et du climat, puisqu'un appel à projet a été lancé par l'Etat dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte. C'est donc à eux qu'il appartient de se rapprocher des services de l'Etat pour solliciter la position de l'Etat par rapport à ce projet, et de nous dire quelles sont les possibilités d'obtenir les autorisations nécessaires. Il nous appartiendra ensuite de lancer une mise en concurrence.

Voilà donc le point actuellement que je peux faire sur les deux questions que vous m'avez posées ».

Intervention de Mme Réchard :

« C'est donc ce rapport, le point 8.4 qui aurait dû figurer dans les annexes téléchargeables dans l'extranet ? ».

Réponse de Mme Tauveron, Directrice générale des services techniques :

« Le rapport d'incidence a été présenté à la dernière commissions des travaux ».

Intervention de Mme Réchard :

« Pouvons-nous être destinataire du rapport d'incidence et le dernier rapport du mois de Novembre ? ».

Réponse de Mme Tauveron, Directrice générale des services techniques :

« Bien entendu, je vous le ferai parvenir. »

8-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°12 - CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Par 28 voix pour, 5 contre et une abstention, le Conseil municipal décide :

- de conclure un avenant n°12 au contrat de concession du 28 février 1990 pour le service public eau potable entérinant les dispositions ci-après exposées :

- Le solde à 0 du bilan financier de l'application de l'avenant n°11 pour les années 2013 et 2014,

- la prise en compte de l'évolution de la réglementation pour la réalisation de travaux à proximité de réseaux souterrains sensibles,

- la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau autorisant, pour la durée résiduelle du contrat, une hausse portant principalement sur la part abonnement de l'utilisateur,

- l'ajustement des volumes de référence annuels que CBSE escompte vendre jusqu'à la fin de contrat,

- et autorise M. le Maire à signer cet avenant et ses annexes joints en annexe.

* * * * *

⇒ Mme Réchard, M. Skvor sont intervenus dans le débat.

Intervention de Mme Réchard :

« M. le Maire, Mes chers collègues,

Vous nous présentez ici le douzième avenant à ce contrat, initialement conclu en 1990 (pour 30 ans) soit au bout 25 ans de contrat exécuté avec un rythme moyen d'un avenant tous les deux ans.

Sur le principe même, cet avenant illustre une vision de l'économie de marché qui n'est pas banale : une entreprise privée, fournisseur imposé aux Vichysois vient voir la collectivité pour dire : il nous faudrait 100.000 euros de plus.

Et voilà que les services, les élus se lancent dans des calculs à n'en plus finir pour savoir comment l'on va trouver cette somme, en tenant compte de la seconde exigence de CBSE, qui, pour couronner le tout, ne souhaite pas que cette somme soit réunie n'importe comment dans son intérêt exclusif.

Pour justifier de l'avenant on a avancé deux raisons au cours des commissions auxquelles a assisté Christophe Pommeray, et dont je me fais ici le relais : d'une part la mise en œuvre d'un étage de filtration au charbon actif et d'autre part la baisse de la consommation.

Sur le 1er point la filtration :

Le fameux filtre à charbon est déjà précisément le motif de l'avenant précédent N°11, et qui a justifié un rallongement du contrat jusqu'en 2020, soit 5 ans de plus que prévu.

Extrait du PV du 16 décembre 2011 : « l'avenant ne se limite pas à cet investissement de 2,4 M€ pour le C.A.G. [charbons actifs en grains], il porte sur un investissement de 7,5 M € Soit 5 M € de travaux nouveaux permis par l'avenant. »

Or, aujourd'hui cet investissement déjà intégralement pris en compte par l'avenant de 2011, continue de justifier, en 2016, une nouvelle augmentation du prix de l'eau.

Vous comprendrez notre surprise. Elle est d'autant plus intense que la difficulté d'amortissement dans le temps de ces investissements décidés neuf ans avant la fin du contrat - amortissements qui portent ordinairement sur 20, 30 voire 50 ans - a déjà été prévue par l'avenant n°11 par une soulte de 1,8 million lorsque la CBSE sortira de ce contrat dans quatre ans comme l'avait rappelé Frédéric Aguiléra dans le PV de 2011, je cite : « la soulte permet d'étaler l'amortissement au-delà de la durée du contrat et donc de limiter l'augmentation de l'eau »...

Peut-on répondre « oui » à un fournisseur qui revient vous voir en vous demandant un chèque supplémentaire parce que son provisionnel à l'évidence n'a pas été fait correctement il y a 5 ans ?

2ème point : la consommation.

Elle est en baisse pour deux raisons et tant mieux :

- 1ère raison parce que la prise de conscience (budgétaire et environnementale) des consommateurs fait que la consommation d'eau est davantage maîtrisée ;

- 2ème raison rappelons-nous des nombreuses discussions dans ce conseil ou en commission sur les volumes non ou mal comptés, (exemples la consommation de la ville qui était estimée très largement avant que l'on installe des compteurs, les volumes perdus dont font état les rapports annuels de la CBSE avec 365.000 m³ — l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 3000 familles. Rappelons que ces volumes perdus c'est-à-dire produits, passés dans l'usine, diffusés dans les tuyaux ne sont finalement jamais payés par le consommateur, mais par le contribuable.

En clair la CBSE nous dit avec sa demande de rallonge, « les gens sont vertueux, le réseau s'est amélioré, donc nous vendons moins d'eau : quelqu'un doit payer ce manque à gagner.»

C'est une logique qui pose évidemment question et dans ces conditions doit-on répondre « oui » à la demande de notre fournisseur de disposer de 100.000 supplémentaires ? Vous comprendrez que notre avis soit réservé pour ces trois raisons : un investissement déjà payé, une soulte d'amortissement importante et la pénalisation des consommateurs dès lors qu'ils sont vertueux.

Mais quand bien même notre décision serait d'accéder à cette demande, se poserait la question de la façon de facturer ces 100.000€ supplémentaires qui est la deuxième question.

L'arbitrage que vous avez rendu est assez simple : on augmente pour 111 918 € exactement, le prix de l'eau en arrondissant en faisant peser 90.000 euros sur l'abonnement et 22.000 euros sur la consommation.

Vous transférez ainsi quasiment la totalité de cette augmentation sur la part fixe c'est-à-dire celle qui ne dépend pas de la consommation : vous aviez déjà pris cette option lors du précédent avenant en arguant « même à la fin du contrat, et avec les hausses successives prévues, le montant de l'abonnement restera très raisonnable ».

On voit bien l'intérêt exclusif du délégataire : surtout ne touchez pas à la part variable, c'est-à-dire celle liée à la consommation, autrement celle-ci va encore baisser.

On se prive donc d'un outil d'incitation à la modération ; on comprend l'intérêt que cela peut avoir pour la CBSE mais pour l'intérêt général, on peut douter.

Je me demande même si ce mode de calcul retenu n'est pas une astuce car dans le PV de 2011 on note que l'avenant validait « le maintien de la qualité de service (...), la contractualisation du programme de travaux (...), la constitution d'une soultte (...) et la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau n'autorisant pour la durée résiduelle du contrat que deux hausses limitées des tarifs, la première lors de la mise en œuvre de l'avenant et la seconde le 1er janvier 2014 »...donc la CBSE ne pourrait pas si on se fie à ce PV augmenter une 3ème fois...

Le deuxième point très discutable du mode de calcul retenu, c'est que l'augmentation va être proportionnellement plus importante chez les consommateurs les plus modestes puisque que vous consommez 1m³ ou 200m³, 80% de l'augmentation porte sur l'abonnement et tout le monde - à l'exception des entreprises - paie le même.

Pour terminer cette démonstration, je reprends vos propres chiffres fournis par les services : 3,6% d'augmentation à moins de 70m³, 2,6% à moins de 120 m³.

On voit bien, pour revenir à la question de la consommation d'eau l'effet pervers du calcul : plus vous consommez, moins l'augmentation sera forte.

Lorsqu'il s'est agi de discuter du mode de calcul Christophe Pommeray avait proposé la solution d'une augmentation répartie par unité d'habitation ; on aurait eu alors une augmentation responsable en quelque sorte puisque liée à la consommation de chacun et aux efforts faits pour la réduire.

Cette solution n'a finalement pas été retenue.

Or, lors du conseil de 2011 au moment de l'avenant n°11, il avait été expliqué que l'augmentation d'alors allait être, je cite « favorable aux consommateurs » et on nous disait, je cite toujours « les tarifs auraient augmenté aux alentours de 2,3%, avec la nouvelle formule l'augmentation sera de 2%. »

En additionnant les deux avenants nous sommes maintenant à 5%... dans le même délai, l'indice des prix à la consommation est de 2,2%... l'augmentation proposée est donc finalement le double de celle du coût de la vie.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cet avenant ».

Intervention de M. SKVOR :

« Sur la forme, tout d'abord, c'est un sujet qui nous occupe depuis quelques mois. Un débat et un travail auquel nous avons pris part avec plaisir et pour lequel nous vous remercions de la transparence dont vous avez fait preuve. C'est assurément une démarche à reconduire.

Sur le fond, je dirai que nous sommes déçus. Déçus que la proposition que vous nous faites aujourd'hui soit un peu la souris dont a accouché la montagne de ce débat.

La solution que vous nous proposez via cet avenant au contrat de concession est une solution de court terme qui évacue les problèmes de fond en les remettants à plus tard.

Dans cette affaire, nous sommes confrontés à trois problématiques :

1ère problématique - La demande de la CBSE d'une révision des tarifs pour maintenir des rentrées annuelles ayant subi une variation à la baisse de plus de 5%. Il nous faut donc compenser à hauteur de près de 100 000 euros. Et ce, dans le cadre d'un contrat de concession qui, révisé en 2011, a déjà coûté cher aux Vichyssois.

Par ailleurs, l'avenant précédent définit d'autres clauses de révision des tarifs ; dont celui de non-réescompte de la soulte prévue. Ce réescompte est-il effectif aujourd'hui ou doit-on s'attendre à une prochaine demande de révision des tarifs ?

Deuxième problématique : elle est liée à la situation apparemment paradoxale de baisse globale des consommations et de hausse régulière des prix de l'eau.

Le paradoxe n'est qu'apparent puisque nous ne sommes pas dans une situation pure de marché, mais que comme disent les économistes, nous faisons face à un retour des externalités, c'est-à-dire du coût de la pression - exploitation, pollution – exercé sur la ressource naturelle que sont nos réserves en eau.

Dans une telle situation, la justice consisterait à tarifier les usages individuels, de façon à faire payer et à récompenser chacun selon sa façon de préserver la ressource. Dans le même temps, cette tarification progressive et individuelle permettrait d'atténuer la hausse probable de la part fixe liée à la pression sur la ressource (et donc aux coûts croissants de retraitement).

Nous étions partis sur une telle réflexion : je me suis alors dit que si ça continuait comme ça je pourrais très bien raccrocher mon tablier d'écolo. Mais vous avez malheureusement tranché en faveur de la prolongation de ma « carrière »...

Votre proposition a certes le grand mérite de rompre avec la dégressivité des anciens tarifs selon lesquels plus on consommait et impactait la ressource moins on payait (dégressivité encore en vigueur dans la plupart des syndicats du département).

Mais nous sommes aujourd'hui très loin d'une tarification progressive des usages individuels, avec une progressivité extrêmement faible et seulement deux tranches.

Votre position pourrait presque se comprendre ; à court terme c'est du bon sens politique.

3- Mais il n'est pas certain qu'il en soit ainsi à moyen terme ; et c'est la troisième problématique à laquelle nous sommes confrontés sur ce dossier.

En effet, avec la perspective de la fusion des syndicats des eaux à l'horizon 2020, il est fort probable que cette question d'une tarification ambitieuse de l'eau soit renvoyée aux calendes grecques. Ce que vous repoussez aujourd'hui risque demain d'être plus complexe encore.

Je m'explique :

- il sera d'autant plus difficile d'amener les autres syndicats à se poser la question difficile de cette tarification si nous ne donnons pas l'exemple en étant nous-même déjà engagés, même modestement sur cette voie.

- Enfin, et c'est la raison la plus déterminante : la fusion exigera une hausse de nos tarifs d'abonnement aujourd'hui très bas par rapport aux autres. Nous craignons fort que l'acceptabilité d'une tarification individuelle (ou au moins à l'Unité de Logement) soit quasiment nulle ; du fait notamment du coût supplémentaire lié à un abonnement individuel dans nombre d'immeubles vichyssois ne disposant aujourd'hui que d'un compteur pour plusieurs logements. A moins d'envisager que les Vichyssois soient les seuls dindons de la fusion des syndicats ; ce qui serait politiquement intenable.

Sans doute aurait-il été nécessaire, si l'on avait eu cette ambition à Vichy, de négocier avec le concessionnaire le lancement d'une campagne d'installation de compteurs dans les logements collectifs.

Au final, partis de très loin, avec des ambitions intéressantes, nous nous retrouvons avec une solution parant au plus pressé et limitant la casse c'est-à-dire la hausse des prix, mais cela au risque d'une suite ambitieuse.

C'est une occasion manquée et du temps perdu. C'est d'autant plus regrettable que l'on mesure chaque année un peu plus la pression croissante qui s'exerce sur la ressource en eau dans notre territoire.

Nous ne voterons pas cette délibération. »

Intervention de M. le Maire :

« Merci pour ces interventions. Comme vous pouvez le remarquer c'est un débat extrêmement technique auquel je vais tenter de répondre, d'exprimer ma position en la simplifiant au maximum. Il s'agit plus d'un débat de commission que de Conseil municipal. C'est également un débat de technicien de l'eau, ce que je ne suis pas.

Je vais d'abord répondre à Mme Réchard. Il y a dans votre discours deux inexactitudes.

La première est qu'il n'y a pas eu de prolongation de la durée du contrat. Ce contrat a été conclu initialement pour 30 ans et n'a pas été rallongé.

La seconde inexactitude est que la filtration sur charbon actif n'intervient pas dans la justification de l'avenant n°12. Il y a évidemment des investissements qui interviennent dans la justification de l'avenant n°12 mais pas celui-là qui a été intégré dans l'avenant n°11. Peut-être le rappelle-t-on ici mais ce n'est pas une nouvelle justification de l'augmentation.

Les justificatifs sont donc un certain nombre d'investissements que ni l'un ni l'autre n'avez cités en entier. Je vais donc les rappeler pour expliquer ces sommes nouvelles à compenser.

Il y a d'une part, une augmentation des travaux par rapport à ce qui était prévu :

- Dépassement du linéaire contractuel de conduites à renouveler,
- Dépassement du nombre prévisionnel de branchements plomb à supprimer,
- Validation de travaux de sécurité d'étanchéification des tours d'ozonation de l'usine d'eau potable.

Ceci a été financièrement compensé par des dépenses non réalisées et des subventions de l'agence de l'eau, d'où un équilibre des comptes à fin 2014.

D'autre part il y a eu :

- Une perte de recettes liée à la baisse des volumes consommés (178 300 m³) en 2013 et en 2014.
- Une prise en compte de la loi sur la prévention des dommages aux réseaux.

Tout le monde se félicite de la baisse des consommations pour la préservation de la ressource en eau, mais d'après vous l'entreprise ne doit pas en bénéficier. Il se trouve que dans l'avenant n°11, il y avait une clause de revoyure, une clause qui précisément prévoit qu'à partir d'une baisse de 5% de la consommation d'eau il faut compenser les pertes ainsi induites.

Pourquoi avons-nous accepté cela ? Parce que lorsqu'on discute avec une entreprise, on parle avec des chiffres, des profits, etc... ou alors nous reprenons en régie. Il faut discuter avec les nécessités d'une entreprise. A partir du moment où une entreprise investit, elle a fait un calcul sur le long terme du rapport que pouvait lui faire son investissement. S'il n'y a pas de rapport sur le long terme, elle n'investit pas.

En l'occurrence, à partir du moment où l'investissement risque de ne pas être rentable, elle introduit une clause lui permettant de se protéger. Une entreprise qui perd de l'argent ne va pas loin. Nous avons donc accepté, comme toutes les collectivités qui font des concessions d'eau, cette clause pour permettre à l'entreprise de s'engager en étant certaine qu'il y a une garantie sur l'équilibre du contrat, au cas où la rentabilité prévue ne soit pas au rendez-vous.

Cette clause n'a pas été faite par hasard, puisque les grandes entreprises d'eau en France ont constaté la baisse de la consommation. Je comprends qu'on puisse le critiquer, mais nous l'avons signé en 2011. Pour ma part, je le trouve justifié, et par conséquent aujourd'hui je ne peux pas dire à la CBSE que cette clause n'existe pas. Pour tout vous dire, nous avons discuté le « bout de gras », la CBSE demandant que l'augmentation du prix de l'eau corresponde à la baisse constatée de 10% des volumes vendus, ce que j'ai refusé car pour moi ce n'était pas justifié. Il faut voir le coût réel et non pas l'augmentation maximale prévue. Nous avons donc discuté autour de cela et nous avons fait baisser les prétentions de la CBSE de moitié sur ce point. Mais je trouve justifiée cette clause de revoyure.

C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui l'élément essentiel qui est la perte de recette par la diminution de l'eau consommée. Voilà donc le premier point.

Le second point que vous avez soulevé, Mme Réchard, c'est la part entre l'abonnement et la consommation. Sur ce point, mon opinion rejoint plutôt celle de M. Skvor que la vôtre, puisque M. Skvor nous reproche de ne pas aller assez loin. La dégressivité porte sur les faibles consommations plutôt que sur les plus fortes, ce qui est un geste en faveur des petits consommateurs. C'est ce que François Skvor expliquait. Les gros consommateurs payaient moins. Aujourd'hui ce sont les gros consommateurs qui paieront plus, et les petits consommateurs moins. A partir du moment où tout le monde paie le même abonnement c'est évidemment les petits consommateurs qui sont pénalisés. Mais ils sont en revanche avantagés par la dégressivité du prix du m³. Il y a donc deux mouvements et pas un seul.

Pourquoi avons-nous décidé cela ? Je vous le dis franchement, ce n'est pas la CBSE qui a demandé cela. La CBSE nous a dit de faire comme nous le voulions : que ce soit l'abonnement ou le prix du m³ il n'y avait pas de pression de leur part. Je comprends le raisonnement consistant à dire : si on le fait sur l'abonnement ça sécurise plus que sur le prix de l'eau si la consommation continue à baisser, mais ce n'est pas une demande de la CBSE.

Nous l'avons décidé pour une raison simple. Nous avons comparé et nous sommes aperçus que le prix du m³ d'eau à Vichy est plutôt élevé par rapport à la moyenne départementale, mais qu'en revanche le prix de l'abonnement est ridiculement faible. C'est sans doute le plus faible de tout le département de l'Allier. Je vais vous citer un certain nombre de chiffres : le SIVOM Sologne Bourbonnaise c'est 58,20 €, le SIVOM Rive droite Allier 60,58€, le SIVOM Vallée du Sichon 61,68€, le SIVOM Rive gauche Allier 56€, le SIVOM Région minière 69€ etc... Il y a même des abonnements plus élevés encore. Celui de Vichy est de 21,96 € Il est donc près de 3 fois inférieur à la moyenne départementale. . Nous avons donc peu de marge sur le prix du m³, mais une plus grande sur le prix de l'abonnement. La logique voulait en définitive, et notamment dans la perspective 2020 de fusion des syndicats (la disparition des syndicats d'eau et la fusion à l'intérieur des EPCI) que l'on s'en tienne à rapprocher les modes de calcul entre abonnement d'un côté et prix de l'eau de l'autre, je pense que l'on aura fait une partie du chemin. Voilà la raison pour laquelle nous vous proposons cette formule. Encore une fois, ce n'est pas une insistance particulière de la CBSE.

J'ai donc répondu à vos questions ainsi qu'en partie à celles de M. SKVOR. Je le remercie d'avoir dit que nous allions dans le même sens. En revanche, il pense que nous n'allons pas assez loin. Ce n'est pas dans le cadre d'une négociation sur une clause de revoyure avec une entreprise que l'on peut préparer l'avenir de 2020 avec les fusions des syndicats d'eau. C'est à mon avis dans un autre cadre de discussion avec les différents syndicats, discussions qui s'avèrent extrêmement compliquées parce que tous les Présidents de syndicats d'eau sont « vent debout » contre la loi qui a été adoptée. Les discussions vont être très compliquées, l'Etat va être sollicité. Quoiqu'il en soit, vous nous dites que nous n'allons pas assez loin, moi je préfère vous dire que nous avons commencé à y aller, notamment dans la dégressivité pour les faibles consommateurs.

Par ailleurs, par rapport à la raréfaction de cette ressource, je ne suis pas, par conviction, opposé à ce que le prix de l'eau, qui est aujourd'hui tout à fait sous-estimé par rapport aux impératifs du développement durable, augmente. Le prix de l'eau aujourd'hui ne correspond pas aux externalités. Cela permettrait une moindre pression sur la ressource. De ce point de vue-là, je pense que vous partagez en partie mon raisonnement.

Enfin, vous nous parlez des abonnements collectifs et des compteurs individuels. Bien entendu, ce serait théoriquement l'idéal. La réalité est que dans beaucoup de villes, les compteurs sont individuels, alors qu'à Vichy dans de très nombreux immeubles, les compteurs sont collectifs et ce sont les syndics et gestionnaires d'immeubles qui répartissent les charges selon des modalités différentes. L'idéal serait donc d'avoir des compteurs individuels pour que chacun paie sa propre consommation. Etant donné la nature des immeubles et des compteurs à Vichy, il faudrait donc réinstaller et retoucher les plomberies, etc... et faire des travaux pratiquement dans tous les immeubles. Il y a eu déjà beaucoup de travaux dans cette ville, s'il faut imposer de nouvelles normes et de nouveaux compteurs, je ne souhaite pas imposer cela. Je préfère laisser les gens tranquilles.

Voilà donc ce que je pouvais répondre dans l'ensemble à vos questions ».

Intervention de M. SKVOR :

« Au début de mon intervention je posais une question sur la clause de revoyure liée à l'escompte de la soulte. Peut-on avoir plus d'informations à ce sujet ? »

Réponse de Mme Tauveron :

« CBSE a fait savoir être en discussion avec une banque sur ce sujet. »

* * * * *

Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray (par procuration), Mme Réchard, conseillers municipaux, ont voté contre, M. Sigaud, conseiller municipal, s'est abstenu.

9-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VVA ET LES COMMUNES DE CUSSET ET BELLERIVE-SUR-ALLIER - GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de constituer, au fur et à mesure des échéances de leurs marchés publics de prestations de services et de prestations intellectuelles, des groupements de commandes avec la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et les communes de Bellerive-sur-Allier et Cusset pour une mise en commun progressive des services communaux et intercommunaux, notamment dans les domaines des marchés publics et achats pour lequel un service mutualisé a été créé, et de l'Ingénierie, pour lequel une mission « Ingénierie bâtiments-voirie » a été créée, réunissant à ce jour des agents des services techniques de la communauté d'agglomération et de la Ville de Vichy,

- d'approuver les dispositions de la convention constitutive desdits groupements telle qu'annexée.

AFFAIRES GENERALES

10-/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE - FEDERATION THERMALE CENTRE FRANCE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de désigner, après vote à main levée, un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la ville de Vichy au sein de la Fédération Thermale du Centre de la France,

- pour le délégué titulaire :

Nombre de votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Abstention :	1
- M. Yves-Jean Bignon	28
- Mme Marie-Martine Michaudel	5

M. Yves-Jean BIGNON est élu en tant que délégué titulaire.

- pour le délégué suppléant :

Nombre de votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Abstention :	1
- Mme Marie-Martine Michaudel	33

Mme Marie-Martine MICHAUDEL est élue en tant que déléguée suppléante.

11-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - LOTS N°7 ET 13 ALLEE DES AILES - 03200 VICHY

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le principe d'acquisitions à l'amiable qu'elle a déjà engagé dans ce secteur aux fins de l'opération de rénovation urbaine prévue et décide pour ce faire :

- de majorer dans la limite de 10% l'évaluation de France-Domaine et d'acquérir auprès de l'indivision RONGERE les lots de copropriété n°13 (appartement de 66 m²) et n°7 (cave) sis 15 allée des Ailes à Vichy, figurant au cadastre sur la parcelle BE n°4 à Vichy, au prix de cinquante-trois mille neuf cents euros (53 900€).

- et donne mandat à M. le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et à la signature de tous documents relatifs à cette acquisition.

FINANCES

12-/ CREATION DE TARIFS - VENTE DE VINYLES - MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à désaffecter les documents concernés conformément à la liste ci-jointe,

- d'autoriser la vente publique des documents déclassés au profit des particuliers dans le cadre des animations de la Médiathèque Valery-Larbaud,

- de fixer le tarif à 1€ l'unité,

- l'encaissement des recettes se fera par l'intermédiaire de la régie des recettes.

13-/ TARIFS - HYGIENE-SALUBRITE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier le libellé de la prestation « Déplacement à Cusset et Bellerive » comme suit :

Hygiène - Salubrité	Tarifs 2016
Déplacement au sein de l'agglomération Vichy Val d'Allier	35,00€

14-/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 et la rétrospective des années précédentes à partir des documents ci-annexés. Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

Introduction de M. le Maire :

« Le DOB de ce soir préfigure les orientations qui vous seront proposées lors du vote du BP 2016 dans trois semaines, le 15 avril prochain.

Ce débat d'orientation budgétaire 2016 s'inscrit dans un contexte général qui pèse toujours plus lourdement sur les collectivités territoriales. Celles-ci subissent depuis ces dernières années les décisions visant à diminuer la dépense publique et ce à leur détriment, alors que les transferts de charges et le désengagement de l'Etat sont bien réels.

Comme je le fais habituellement, j'aborderai donc brièvement dans un premier temps l'environnement général de notre collectivité, qui comprend notamment les modifications législatives contenues dans la Loi de Finances 2016 et qui toucheront notre commune.

I- Les modifications législatives ayant une incidence directe sur les finances de Vichy

La loi de finances pour 2016 confirme les inquiétudes des élus locaux sur deux points majeurs : la baisse des concours financiers de l'Etat pour la troisième année consécutive et la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Malgré une mobilisation sans précédent des élus, le secteur public local va devoir à nouveau se serrer la ceinture en 2016 puisque la Loi de Finances 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Ces derniers diminueront, comme en 2015, de 3,67 milliards d'euros dont 2,071 milliards pour le bloc communal.

Autre épée Damoclès, la nouvelle architecture de la DGF qui devrait comprendre une dotation socle d'un même montant par habitant pour garantir à chaque commune une enveloppe permettant d'assurer un certain niveau de service public. Cette dotation serait complétée par deux autres, plus spécifiques pour mieux prendre en compte les charges liées à la centralité, d'une part, et la ruralité, d'autre part.

Face à la levée de boucliers suscitée par l'annonce de cette réforme, le gouvernement a annoncé le 3 novembre dernier son report dans l'attente notamment du rapport qui doit être rendu le 30 juin prochain, dont l'objet est d'approfondir l'évaluation de la réforme notamment en fonction des nouveaux périmètres issus des SDCI.

Mais au travers de cette réforme, il faut que vous sachiez que ce sont les écarts de dotation forfaitaire entre les communes qui sont dans le collimateur et une des principales causes d'écart de dotation forfaitaire, c'est la garantie. Cette partie devrait d'une manière ou d'une autre à plus ou moins long terme disparaître. Pour la Ville, la part « garantie » représentait fin 2014, 79 % de sa DGF...

Nous avons déjà fait quelques simulations pour Vichy et si la réforme est votée pour 2017 dans ses grands principes, les années 2017 et les suivantes seront encore bien plus difficiles qu'aujourd'hui. D'après nos calculs, notre dotation forfaitaire référence de long terme serait de l'ordre de 3,7 M€ contre 12,136 M€ ! Vichy ferait partie des communes impactées dans la limite maximum par la réforme en cours de la DGF. François Baroin, Président de l'Association des Maires de France, a fait un communiqué ce jour qui précisait que, dès 2017, si la réforme est appliquée telle quelle, elle ne sera pas tenable pour les collectivités.... ». Cela se traduirait par une nouvelle baisse de la DGF en 2017 de l'ordre de 1.5 M€(900 000 € au titre de la ponction RCP et 600 K€ au titre de la réforme) !

La Loi de finances 2016 repose également sur la poursuite de la péréquation financière horizontale : montée en régime du Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à + 28 % par rapport à 2015.

Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires est reconduit à 50 €/élève pour toutes les communes.

La revalorisation des valeurs locatives 2016, pour la fiscalité, sera fixée à + 1 % (contre 0.9 % en 2015).

Dernière actualité récente : la ministre de la fonction publique, Annick Girardin, a annoncé, jeudi 17 mars, une hausse de 1,2 % en deux fois du point d'indice servant à calculer les rémunérations des fonctionnaires, gelé depuis 2010. Une première revalorisation de 0,6 % aura lieu au 1er juillet ; une seconde, de 0,6 %, au 1er février 2017.

Cette revalorisation représentera un surcroît de dépenses d'environ 2,4 milliards d'euros par an pour l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux publics. Pour la ville le coût de cette mesure est évalué à 60 000 € sur 2016 et environ 230 000 € sur 2017.

L'augmentation des taux de cotisations retraite (IRCANTEC et CNRACL) se poursuivra en 2016 selon le calendrier pluriannuel 2011/2017. En revanche, le taux de cotisation au CNFPT est ramené à 0.9 % à compter de cette année (contre 1 % en 2015), ces deux mesures se neutralisent quasiment et devraient représenter un coût neutre pour la ville.

II - La situation financière de la Ville de Vichy à fin 2015

La commune clôture son exercice 2015 avec une épargne nette de 2.3 M€ en baisse de 262 K€ par rapport à 2014.

La baisse de l'épargne nette est moins forte que prévue grâce au redressement de l'excédent brut courant de 366 K€, j'en détaillerai les raisons dans quelques instants.

Trois éléments expliquent cette différence :

- l'augmentation non prévisible (car non communiquée par les services fiscaux lors de la notification des bases prévisionnelles) du produit des contributions directes de plus de 3 % représentant un produit supplémentaire de 567 K€ (contre seulement 157 K€ entre 2013 et 2014). Ce produit exceptionnellement élevé s'explique par le fait qu'en 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.

Cette décision a conduit à une augmentation du produit fiscal de TH et de TFB de 297 111 €

Face à la contestation de très nombreux contribuables, le gouvernement est revenu sur ce dispositif dans le cadre de l'article 75 de la loi de finances pour 2016 et les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu font actuellement l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement. En 2016, le produit de la fiscalité sera de ce fait corrigé de ces dégrèvements et donc certainement en stagnation, voire en baisse par rapport à 2015.

- la baisse plus forte que prévue des dépenses de personnel de 286 K€ Depuis plusieurs années, la ville fournit des efforts de gestion continus et progressifs concernant la masse salariale, et mène un travail constant et ciblé de réorganisation des services et de gestion efficace de la mobilité professionnelle.

- et l'encaissement exceptionnel de 174 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la cession de la Pergola à ICADE SANTE pour 14,5 M€

Par ailleurs, cette année encore la collectivité a démontré une grande rigueur dans sa gestion en remplissant pleinement ses objectifs de stabilisation en volume de ses dépenses courantes. Grace à des dépenses d'investissement destinées à réduire la consommation énergétique de nos bâtiments et de l'éclairage public, nous avons réussi à contenir nos dépenses d'électricité à un niveau proche de 2014, à baisser très sensiblement nos dépenses de chauffage urbain (- 34 % par rapport à 2014). De la même façon, l'effondrement du prix des carburants ont fait baissé ce poste de 40 K€(- 15 %).

Enfin, comme vous le savez la Ville a été obligée de reconsidérer l'ensemble de ses postes de dépenses et, inévitablement et malheureusement parmi eux, celui des subventions aux clubs et associations qui ont vu, pour la majorité d'entre eux, leur subvention baisser d'environ 10 %. Certaines associations, de manière très marginale, ont même vu leur subvention baisser plus fortement : je parle de celles qui disposent d'une trésorerie surabondante qui leur permet d'absorber une baisse plus significative de subvention publique, subvention qui n'a pas vocation à être thésaurisée pendant plusieurs années.

Le CCAS et l'OTT ont aussi été associés aux efforts d'économies et ont vu respectivement leur subvention de fonctionnement baisser de 55 000 € et 100 000 €. La communauté d'agglomération a par ailleurs « repris » les 50 000 € de subvention de fonctionnement versée en 2014 par la Ville à la société des courses puisque c'est VVA qui perçoit la taxe sur les paris hippiques.

La contribution au FPIC de la Ville est passée de 180 K€ en 2014, à 237 K€ en 2015.

Tous les détails que je viens de vous communiquer se traduisent par une baisse des charges en 2015, les charges à caractère général de 4 %, les charges de personnel de 1.3 % et les autres charges de gestion courante de 5.6 %. Comme je vous le disais dans mon propos introductif, l'ensemble de ces réductions de dépenses ont permis de compenser la baisse des recettes, au premier rang desquelles, la DGF.

Conformément à ce qu'il vous avait été annoncé, la DGF de la commune a baissé drastiquement de 931 K€ en 2015, - 101 K€ au titre du prélèvement pour la péréquation et seul point positif + 34 K€ consécutif à l'augmentation de la population depuis 2 ans.

Les autres produits des services se sont globalement maintenus à leur niveau de 2014.

L'annuité de dette payée augmente un peu au budget principal (de 4.3 M€ à 4.7 M€ du fait de l'amortissement de 2 nouveaux emprunts souscrits en 2014 et qui commencent à être amortis en 2015), mais les intérêts payés restent stables à 1.27 M€. L'encours de dette total augmente très légèrement (55.7 M€ à fin 2015 contre 54.9 M€ à fin 2014).

L'un des faits marquants en 2015 est bien sûr le réaménagement en fin d'année de l'emprunt à risque que la Ville détenait auprès de la SFIL, réaménagement qui a généré de nombreuses écritures comptables d'ordre qui impactent le compte administratif.

S'agissant des investissements, après un pic lié pour une part à l'aménagement de la rive droite du lac d'Allier dont l'exercice 2014 a supporté 8 347 652 € de dépenses, le niveau des investissements réalisés est revenu à un niveau plus « normal » avec au budget principal 5.3 M€ de dépenses d'équipement réalisées.

Les principaux chantiers conduits en 2015 ont été :

- la rénovation de l'éclairage médiathèque, qui se poursuit sur début 2016 ;
- la réfection des terrasses de la Médiathèque ;
- la finalisation du programme concernant la rénovation du Groupe scolaire Sévigné Lafaye et la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre ;
- l'élaboration du dossier des agendas d'accessibilité programmée qui a été validé par la Préfecture ;
- la rénovation du COSEC des Célestins ;
- la réfection de l'étanchéité de la salle théâtre au Centre Social Barjavel ;
- la fin des travaux de rénovation des terrasses et escaliers du PCO et le remplacement des groupes froids ;
- le remplacement du système de péage du parking de la poste ;
- la réfection de la couverture de l'école maternelle la Colline ;
- la rénovation de la chaufferie de l'Espace du Parc et de la VMC et CTA du théâtre - Phase étude.

En dehors du contexte budgétaire actuel et des mesures de restriction drastiques, l'épargne nette dégagée à fin 2015 par la commune (2.3 M€) combinée à des efforts de gestion, aurait probablement permis à la Ville d'assumer pour les années à venir ses missions sans difficulté majeure.

Toutefois et comme j'ai développé dans mon propos introductif, dans le contexte de forte diminution du soutien de l'État aux collectivités, la ville de Vichy est rentrée dans une nouvelle ère financière, et va devoir plus que jamais faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse. En effet, ses dépenses de fonctionnement croissant plus vite que ses recettes de fonctionnement, sans mesure correctrice, la commune de Vichy sera soumise à un effet ciseaux.

III - Les orientations du budget 2016

Il faut s'attendre en 2016 (la DGCL n'ayant pas encore communiqué le chiffre exact) à un écrêtement élevé de la DGF de la Ville de Vichy d'environ 950 K€ après une première baisse de 314 K€ en 2014 et une baisse de 932 K€ en 2015.

C'est sur les dépenses de fonctionnement que pèsent particulièrement les efforts. La section de fonctionnement est cette année plus fortement contenue. Dans cette perspective, tous les leviers sont mobilisés : réduction des charges générales, économies d'énergie et d'électricité, baisse de la masse salariale et baisse des subventions et participations.

En premier lieu, la baisse des dépenses de personnel, premier poste budgétaire de la commune, de 1.950 M€ par rapport à 2015, effet mutualisation compris. Le scénario budgétaire retenu pour l'année 2016 vise à une maîtrise prolongée de la masse salariale pour la 3ème année consécutive permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre, autofinancer les augmentations mécaniques de la masse salariale, qui pèsent fortement sur son évolution (1,2% en moyenne) et anticiper les transferts de compétences éventuels à intervenir dès 2017.

Pour atteindre cet objectif, des efforts de gestion seront poursuivis tout au long de l'année 2016 par le non remplacement systématique des postes laissés vacants en fin d'année 2015 ou au cours de l'année 2016, l'examen au cas par cas de chaque situation en envisageant d'éventuelles adaptations ou évolutions des organisations, dans le respect des besoins du service public et des souhaits d'évolution professionnelle des personnels.

La masse salariale prévisionnelle est estimée à 20 261 k€ en 2016, représentant une diminution des dépenses de personnel en 2016 de 8,9 % du fait :

- des transferts de personnels intervenus au 1er juillet 2015 et 1er janvier 2016 ;
- des effets mécaniques « incompressibles » estimés à + 267 k€;
- des effets mécaniques « compressibles », de l'ordre de - 40 k€;
- des mouvements de personnels intervenus depuis 2015 et programmés pour l'année 2016, dont les effets sont estimés pour l'année 2016 à - 463,4 k€

Hors transfert, la diminution programmée de la masse salariale en 2016 est de 0.9 %. En intégrant l'augmentation du point d'indice de 0,6% au 1^{er} juillet, la diminution cible serait de 0.6 %.

▪ Second enjeu, l'objectif de stabiliser en volume nos dépenses courantes qui s'accompagne d'une réflexion sur le niveau de service public offert. Comme en 2015, il a été décidé, pour les dépenses non obligatoires, d'une diminution annuelle des moyens généraux donnés aux structures et aux services, couverte par une optimisation constante de nos achats et marchés publics et un ciblage étroit de nos dépenses.

▪ enfin, compte tenu de ces fortes tensions budgétaires, la Ville a également été obligée de reconsidérer l'ensemble de ses postes de dépenses et, inévitablement et malheureusement parmi eux, celui des subventions aux clubs et associations que nous sommes dans l'obligation de diminuer d'environ 10 % avec un examen au cas par cas.

▪ D'autres recettes dont l'évolution est liée à la conjoncture économique, sont inscrites au BP 2016 à leur niveau de 2015. C'est en tout cas, l'option qui a été choisie s'agissant de la surtaxe sur les eaux minérales, la taxe sur l'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation, les droits de stationnement ou la taxe de séjour dont le produit a sensiblement augmenté en 2015. En revanche la prévision du prélèvement sur le produit des jeux des casinos intègre une baisse de 297 K€ par rapport à 2015.

▪ S'agissant de la fiscalité directe locale, les choses sont plus compliquées cette année. En effet, nous avons un problème sur la notification des bases prévisionnelles de TH et de TF qui sont cette année très largement surévaluées suite à la décision du gouvernement de revenir sur la décision de la suppression de la ½ part supplémentaire pour les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans.

Les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu font actuellement l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement.

Pour bien faire, afin de ne pas fausser les équilibres du budget, et dans la mesure où la collectivité peut évaluer le montant surestimé de ses bases prévisionnelles, il faudrait prévoir au budget primitif le produit fiscal attendu corrigé (donc différent du produit attendu figurant sur ledit état). Après corrections, le produit fiscal attendu, hors rôles supplémentaires, serait de 18 628 113 € en 2016 au lieu de 18 976 505 € soit une différence de 348 K€. J'ai demandé l'autorisation de la Préfecture, qui a toute son importance, et qui n'intègre pas cette correction car au lieu d'avoir un produit fiscal qui progresse, le produit attendu en 2016 des 3 taxes (hors rôles supplémentaires) serait inférieur au produit 2015. Je suis en attente de la réponse de l'Etat.

En 2016, les compensations de TH affichent une baisse significative (de 1 236 M€ en 2015 à 1 012 M€ en 2016).

S'agissant des taux, je vous propose de les reconduire au même niveau, soit 17.31 % pour la TH, 22.68 % pour la TFB et 25.62 % pour la TFNB.

S'agissant des dépenses de fonctionnement :

▪ La Ville aura à assumer une hausse de sa contribution au FPIC d'environ 77 K€ pour une contribution totale estimée de 314 000 €

▪ Pour la deuxième année, la ville sera imposée au prélèvement SRU pour 172 K€ alors que l'offre globale de logements locatifs est aujourd'hui surabondante à Vichy. C'est une mesure absurde et incompréhensible (dans une agglomération où le nombre de logements vacants est important) que j'ai dénoncé auprès du Préfet, auprès de l'Etat... Nous sommes en contentieux.

S'agissant de la dette, le remboursement du capital baissera, de manière un peu artificielle, en passant de 4.789 M€ payés en 2015 à 4.544 M€ en 2016 dans la mesure où seulement 1 trimestre de l'emprunt EUR/CHF a été assumé en janvier 2016, puisque le nouvel emprunt souscrit pour son réaménagement, est amorti annuellement qu'à compter de 2017. C'est donc une charge qui ne pèse pas sur l'année 2016.

J'ajoute que la sécurisation de l'emprunt eur/chf intervenue fin 2015 modifie les équilibres financiers des années 2016 et suivantes.

En effet, la Ville n'a plus à provisionner le différentiel d'intérêts entre le taux légal et le taux dégradé (au plus fort, jusqu'à 900 K€/an) ce qui a un impact fort sur les charges exceptionnelles qui se réduisent sensiblement. De même, la ville percevra annuellement environ 330 K€ de recettes au titre du fonds de soutien.

L'encours de dette augmente sensiblement en 2016 du fait de ce nouvel emprunt de 15.5 M€ souscrit en décembre dernier mais deux décrets publiés le 31 décembre 2015 permettent aux collectivités ayant recours au fonds de soutien, de minorer de leurs ratios financiers relatifs à l'endettement le montant de l'aide allouée par ce dispositif de soutien.

Aucune tendance générale ne se dégage en revanche pour la section d'investissement.

Les éléments marquants programmés pour 2016 seront :

- la fin de la rénovation de l'éclairage de la médiathèque ;
- la réfection de la salle polyvalente de la Maison de la Mutualité « Maison du peuple » (sur 2 exercices) ;
- la réfection de la couverture des chapelles et absidioles de l'Eglise Saint Louis ;
- la démolition d'immeubles 11-13, avenue Gramont et 13, rue Neuve ;
- les travaux de mise en conformité incendie à l'Espace du Parc ;
- la rénovation du Groupe scolaire Sévigné Lafaye avec l'élaboration du projet et la consultation des entreprises ;
- la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée, 2016 étant la 1ère année de réalisation des travaux concernant une quinzaine de sites ;
- la réfection de l'étanchéité du Cosec Jules Ferry ;
- la réfection de l'étanchéité du Yacht Club ;
- la réfection du sol de la passerelle de la Rotonde du Lac ;
- la rénovation de la chaufferie de l'Espace du Parc et de la VMC et CTA du théâtre– Phase travaux ;
- le remplacement des menuiseries et l'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire Jacques Laurent ;
- la réfection des façades Est et Sud du relais des Parcs (après obtention de la subvention DRAC) du PCO ;
- le remplacement de la GTC de l'Opéra du PCO.

Voici donc les orientations qui vous seront proposées lors du vote du budget primitif 2016. Si ces orientations sont à peu près connues pour 2016, comme je vous le disais en introduction, l'avenir financier de la commune reste largement dépendant des décisions qui seront prises cette année par le gouvernement en matière de DGF dans la cadre de la réforme et donc du niveau de baisse de sa dotation. Dans un contexte difficile de baisse des dotations de l'Etat et d'augmentation des charges transférées, le plus petit échelon administratif, c'est-à-dire la commune, est clairement à la peine et son avenir devra être repensé, la mutualisation de moyens que nous avons engagée avec VVA est une des solutions. »

* * * * *

⇒ M. Skvor, Mmes Réchard, Malmarmey, conseillers municipaux, sont intervenus dans le débat.

Intervention de M. Skvor :

« M. le Maire,

Il n'y a pas deux débats, le Débat d'Orientation Budgétaire et le budget mais deux façons d'aborder ces questions budgétaires centrales pour la vie d'une municipalité.

Vous y entrez soit par le soupirail et la boutique en détaillant chacune des lignes de crédit et en confondant souvent l'arbre et la forêt qu'il cache. Ou alors vous y entrez par la fenêtre, en cherchant à discerner des tendances de long terme et à donner du sens à l'exercice en cours dans la durée du mandat.

Pour notre part, nous tentons d'appliquer la seconde méthode, trouvant plus utile d'identifier les grandes tendances dans cette période pour le moins opaque que nous traversons.

Jusqu'à présent, en tout cas sur les deux exercices précédents, nous étions quelque peu restés sur notre faim quant aux grandes tendances de votre mandat, évoquant un budget de transition, voire l'année passée, un budget « en queue de comète ».

Nous nous étions résignés à ce que ce soit finalement le cycle naturel d'un mandat, des débuts poussifs et une accélération des investissements sur sa seconde partie.

Cette année alors que se profile la programmation des investissements courant jusqu'en fin de mandat, c'est une autre impression qui se fait jour ; l'impression que la Ville de Vichy se retrouve peu à peu écartelée, prise en ciseaux entre deux tendances lourdes :

- une imprévisibilité croissante, notamment en matière financière, économique et budgétaire ;
- des charges d'équipement croissantes qui obstruent l'avenir.

1- L'imprévisibilité tout d'abord. J'en parlais hier soir en conseil communautaire, et je note que les hypothèses retenues ici à Vichy sont plus draconiennes que celles de l'agglomération.

Je ne reviendrai pas sur les causes de ce contexte, nous les connaissons tous : réduction des dotations d'État, contexte économique et financier global, bouleversement territorial...

Une remarque cependant : cette imprévisibilité croissante n'est pas qu'un obstacle à la prospective ; elle est plus profondément un signe de désagrégation du système économique, si ce n'est politique, dans lequel nous vivons jusqu'à présent.

Je m'explique : nous avons sans doute commencé ce mandat avec l'illusion - en tout cas, cela pouvait être la nôtre - que nous faisons face à une crise conjoncturelle, à un dérèglement passager, à une réduction drastique mais limitée dans le temps des dotations et que nous finirions vite par retrouver un nouvel équilibre.

Aujourd'hui, cette illusion s'efface.

Nous sommes entrés dans une période indéfinie de croissance atone si ce n'est de déflation ou d'alternance rapide de bulles et de crises.

Ce n'est certes pas là une vision très optimiste, mais elle est partagée par nombre d'observateurs ; elle constitue en tout cas le premier ciseau de la crise qui nous impacte même ici à Vichy.

2- Le second ciseau, quant à lui, c'est :

- d'une part celui du tassement de nos dépenses d'investissements (de 6% l'année passée et d'à peu près autant cette année)
- et d'autre part - et c'est plus inquiétant - celui du tassement des dépenses d'avenir par rapport aux dépenses d'équipement ou dépenses contraintes.

Cela n'est pas forcément surprenant, c'est la rançon quasi algébrique de ceux qui, à un moment ou un autre, ont vécu au-dessus de leurs moyens réels.

Je ne parle pas de la mairie de Vichy ; en tout cas, pas plus qu'ailleurs, sans doute moins même.

Mais c'est toute l'histoire de notre ville, de Vichy qui, selon l'adage, « a toujours tout eu d'une grande » ; parce que de loin ou d'ailleurs, on a bien voulu qu'elle ait tout d'une grande.

Aujourd'hui, cette volonté n'est plus tout à fait la nôtre puisque nous n'en avons plus les moyens, mais il nous reste sur les bras tout un héritage, dont le maintien et l'entretien nous coûtent de plus en plus chers.

J'ai bien évidemment en tête l'arrivée de la rénovation du pont-barrage dans nos autorisations de programme.

Mais je pourrais aussi citer les coûts annuels du patrimoine lié au complexe de l'Opéra ; comme de ceux liés à nos infrastructures sportives dont la modernisation se fait de plus en plus cruellement ressentir.

Bref, je parle de la masse de ces dépenses d'équipement qui réduisent d'autant l'enveloppe de nos investissements d'avenir, c'est-à-dire notre capacité à bâtir un avenir pour notre territoire, bref à nous adapter aux temps qui viennent.

Et lorsqu'on mesure le poids de ces charges d'investissements, on peut légitimement se poser la question du Domaine thermal. Il est à craindre que là encore, notre main ne soit pas aujourd'hui des plus fortes autour de la table des négociations.

Alors sous la pression de tels ciseaux, nous prenons conscience que la question du cap et du sens à donner à ce mandat risque de nous échapper de plus en plus.

Cela n'est pas que nous ne puissions plus rien faire à Vichy - et le programme d'investissements sur les écoles en est d'ailleurs la preuve - mais que nous n'avons plus vraiment les moyens d'être aujourd'hui les Pierre Coulon du Vichy de demain, alors que s'ouvre une période de recomposition forte des équilibres territoriaux dans laquelle il va nous falloir exister sous peine de ne plus décider grand-chose.

Le débat d'orientation budgétaire qui doit nous animer doit sans doute et pour une bonne part se situer sur ce plan-là : quelle stratégie budgétaire et politique adopter pour retrouver des marges de manœuvre et se tailler une part de l'avenir auquel nous aspirons légitimement ? ».

Intervention de Mme Réchard :

M. le Maire,

« Permettez-moi d'envisager le débat d'orientation budgétaire sous l'angle des propositions puisque le point des emprunts toxiques a été abordé en début de Conseil.

Vous commencez le document du DOB en mentionnant en introduction que le bloc communal devrait ressentir les effets de l'effort de redressement des finances publiques mais, à la lecture de l'ensemble du document, il ne me semble pas y avoir d'autres pistes de recherche, dans le cadre de l'élaboration de budget, que celles de subir un bien sombre tableau.

En effet vous avez l'annonce du 1er ministre en novembre dernier qui confirmait le report d'un an de la réforme. Même si le 24 mars le secrétaire d'Etat au budget a démenti partiellement l'information, vous avez du également prendre connaissance qu'il semblerait que le gouvernement envisage de supprimer l'intégralité de la troisième tranche de baisse des dotations. Il apparaît difficilement envisageable que le président de la République aille au congrès des maires au mois de juin sans une proposition au moins d'étalement du montant sur deux ans - hypothèse qui revient notamment depuis l'annonce du dégel du point d'indice des fonctionnaires n'est pas sans incidence sur l'équilibre des budgets des collectivités comme vous l'avez rappelé.

Cependant, du point de vue de l'investissement, l'élaboration du budget aurait dû, à notre sens, être plus ambitieux et surtout plus innovant en profitant de certaines niches, d'autant plus que, vous l'avez aussi rappelé, l'accord avec la SFIL permet de pondérer l'appréciation de l'endettement global de la Ville et nous aurions pu, aller au-delà, de nos endettements habituels.

J'ai noté notamment p:9 que le document mentionne la création d'une dotation de soutien à l'investissement des communes avec une majoration sur les crédits dans les domaines économique, social environnemental et touristique dans les communes rurales pour développer ou maintenir des services publics. Il mentionne également les dotations complémentaires à la DGF de soutien pour les projets d'investissement en énergies renouvelables et contribuant à la transition énergétique, mais aussi de tourisme même si cela concerne les agglomérations pouvant faire l'objet d'une part de ruralité (éventuellement lorsque la Montagne bourbonnaise sera intégrée).

Pourquoi n'apparaît-il pas aucun projet global de développement de territoire en matière économique tel que : un pôle de rééducation intégrant l'IFMK, l'exploitation du domaine thermal... à moins que vous envisagiez cela à VVA puisque les compétences sont transférées ?

Pourquoi n'a t'il pas été envisagé, avec le bénéfice de ce fonds de soutien, le financement des avant-projets, comme par exemple, dans le cadre de la centrale hydraulique du pont barrage mais aussi dans le cadre de la cession du domaine thermal d'une étude sur l'exploitation de l'énergie géothermique, au lieu de différer puisque, par définition, on ne sait pas si ces dotations complémentaires seront reconduites sur plusieurs années.

En effet si chacun convient que les collectivités doivent contribuer à l'effort sur les dépenses, elles doivent plus que jamais contribuer à l'effort sur l'investissement qui a un impact direct sur la croissance des entreprises et donc sur l'emploi et le bassin vichyssois de ce point de vue est particulièrement déprimant.

Vous confirmez que le ratio de la dette est en deçà de la moyenne de la strate, cela signifie que nous avons encore une capacité à investir par emprunt sans mettre l'équilibre budgétaire de la ville en péril.

Je m'interroge du reste sur la validité de la projection faite de 2017 à 2020 très pessimiste et je crains qu'elle ne soit faite que pour coller à la note de Standard and Poor's à laquelle vous faites référence, reprise par ailleurs par « la Lettre des finances locales » du 18 février 2016 qui précise qu'il s'agit « *d'un rapport en totale contradiction avec les déclarations de Bercy* ». Je ne sais pas qui il faut croire mais peut-être que cette note est légèrement pessimiste.

Dans ces communications vous persistez d'ailleurs à annoncer des chantiers pour lesquels nous votons les autorisations de programme et elles sont cette année encore non réalisées pour un montant de 3,4M€

Enfin vous mentionnez la perte de recettes que constituait le produit du Casino des 4 Chemins en autorisant la suppression de la DSP qui a permis à Partouche de le fermer et a conduit à perdre environ 300 000€

En conclusion autant les efforts de gestion sur le fonctionnement me paraissent aller dans le bon sens, autant la réduction des investissements me paraît réellement mettre la ville dans un cercle vicieux de pessimisme voire de décroissance. »

Réponse de M. le Maire :

« En fait le sens de ces deux interventions est très voisin. La philosophie générale de ces deux interventions se résume sur plusieurs points que nous avons, en partie, en commun : « ... *les temps sont durs et vont devenir encore plus durs, il y a l'effet ciseau, etc...* ». Nous sommes d'accord.

La deuxième partie de ces deux interventions fait part de vos craintes de voir réduire nos ambitions en matière d'investissement soit pour des raisons générales soit pour des raisons de choix politiques qui seraient les miens.

Je suis heureux de vous entendre dire, Mme Réchard, qu'il faut développer essentiellement les investissements. Cela fait 25 ans que je n'ai de cesse de le dire. La principale critique dans les années 90 au sein du Conseil municipal consistait à dire : « ...*vous n'avez pas de projet, vous n'avez pas de plan, où allez-vous, vous allez au fil de l'eau...* » etc...

25 ans plus tard, je laisse chacun à son appréciation mais aujourd'hui je peux me présenter devant nos concitoyens avec le résultat de ce qui a été réalisé qui, de toute évidence, s'inscrit dans un objectif qui avait été planifié et prévu de longue date. Je crois pouvoir dire aujourd'hui qu'il y a peu de villes de 25 000 habitants qui ont été autant métamorphosées et qui ont réalisé autant d'investissements au cours des différents mandats. Tout le monde le reconnaît aujourd'hui dans l'ensemble de la région. Pour preuve, l'augmentation du taux de fréquentation touristique sur les nouveaux équipements notamment les derniers. Je n'ai donc pas à avoir de complexe dans ce domaine.

Voilà pourquoi, l'investissement pour moi a toujours été la ligne directrice ainsi que la diversification, remède à la mono industrie thermale qui, durant plusieurs décennies, a entraîné la richesse de Vichy mais aussi ensuite sa crise. Bien entendu, je compte bien continuer dans ce sens, y compris, dans un contexte de ressources raréfiées. Je pense par ailleurs que le passé peut être une garantie présentée pour l'avenir.

Aussi, je vais vous expliquer les démarches pour parvenir à procéder à ces investissements au même rythme que ces 20 dernières années, démarches qui devront se réaliser dans un contexte très différent puisque les recettes vont chuter.

Aujourd'hui la réponse existe en changeant d'échelle. Aujourd'hui nous ne raisonnons plus au niveau de la ville mais au niveau de la communauté d'agglomération qui va, par ailleurs, s'agrandir à compter du 1^{er} janvier 2017 tout en intégrant notre raisonnement dans un espace métropolitain. L'un des grands efforts de l'avenir réside dans la création de cette métropole d'équilibre par rapport à la métropole lyonnaise, grenobloise et stéphanoise. C'est un sujet fondamental et en tant que Président du Pôle métropolitain, c'est l'un de mes objectifs principaux.

Par conséquent, je pense qu'il faut obligatoirement intégrer les réflexions qui sont faites à cette échelle dans ce débat d'orientation budgétaire et qui donne au budget que je vous présenterai le 15 avril, une vision complètement différente. Ces investissements vont continuer et ils vont se faire, pour une bonne part, dans le cadre de la Communauté d'agglomération et au fur et à mesure des années se feront dans le cadre du pôle métropolitain en liaison avec la Grande Région Rhône-Alpes-Auvergne dont on peut espérer que l'arrimage à la Région Rhône-Alpes - région beaucoup plus riche - sera pour l'Auvergne porteuse d'un soutien supérieur à celui qu'il était jusqu'à présent.

Voilà comment nous allons répondre à ces défis : dans le cadre de la gestion, dans le cadre du fonctionnement par une première vague de mutualisation qui concerne, en 2016, plus de 100 personnes entre Vichy, Cusset, Bellerive et VVA, mutualisation fondamentale si nous voulons baisser les charges de gestion. De la même façon, il sera effectué de vastes transferts de compétences sur lesquels nous sommes en train de réfléchir à VVA en matière culturelle, de sport et de gestion des installations sportives etc... qui sont une autre forme de mutualisation organisée au-delà de celle prévue par l'Etat en matière économique, en matière de syndicats d'eaux, etc.... C'est une forte action qui va être menée.

En matière d'investissement, je vais vous citer un certain nombre de projets qui vont être réalisés dans les années qui viennent et qui sont tous contenus dans la plaquette du projet d'agglomération que vous connaissez et qui démontre que nous n'allons pas ralentir le rythme ou en tout cas le ralentir beaucoup moins que ce qui est prévu proportionnellement à la baisse des recettes que nous allons supporter.

Je vais vous lister un certain nombre de projets qui ne figurent pas dans notre budget mais qui seront réalisés au bénéfice de l'agglomération mais aussi de la Ville de Vichy dans le cadre de VVA. Il y a 20 ans nous aurions intégré ces projets dans le budget de la Ville de Vichy mais aujourd'hui ils sont inscrits au sein du projet d'agglomération.

Dès le mois de juin prochain, la 2^{ème} tranche du boulevard urbain, qui concerne Vichy et Cusset, entrera en phase de réalisation. Elle est inscrite pour une autorisation de programme de 12 M€ environ. Nous allons également profiter de la rénovation de l'ensemble des Docks de Blois par le développement et l'installation de l'IFMK qui est en train de se débloquer et qui va entraîner, sur l'ensemble de ce secteur, une rénovation de logements sociaux accompagnée par la SEMIV et d'une importante implantation commerciale nécessaire à ce quartier où le commerce de proximité a pratiquement disparu et sera donc renouvelé. Ce programme sera poursuivi, je l'espère, par le projet d'Institut de la réadaptation doté de différentes formations paramédicales.

Dans ce cadre, nous avons passé une partie de la journée avec le Directeur général adjoint de la Grande Région, après que j'ai rencontré Laurent Wauquiez il y a quelques jours, pour étudier tous les domaines, notamment l'Institut de réadaptation qui dépend de la compétence régionale, pour lesquels nous souhaitons demain l'aide de la Région et nous attendons, dans toute la mesure du possible, une aide financière. Deuxième projet majeur, la rénovation de tout un quartier de Vichy autour de l'IFMK et j'espère demain de l'Institut de réadaptation.

Il faut d'ailleurs ajouter au Boulevard urbain, la rue de Bordeaux qui est une jonction entre le Boulevard de l'hôpital et le Boulevard urbain qui est extrêmement importante.

De plus, trois études majeures ont débuté sous la maîtrise d'ouvrage de VVA qui, demain, seront suivies de réalisation. La première, l'étude de la Boucle des Isles qui concerne toute la rive gauche avec les deux têtes de pont de Vichy et Bellerive ainsi que le quartier du Vieux Vichy. Il y aura donc, demain, un projet majeur sur l'ensemble de ce site.

Deuxième étude, celle sur le Sichon en cœur urbain qui sera, sans doute demain, étendue à la Montagne bourbonnaise qui va bientôt fusionner avec la Communauté d'agglomération. Cependant, dans l'attente de cette fusion, l'aménagement du Sichon qui a été réfléchi à l'échelle du cœur urbain sera réalisé de Cusset à Vichy jusqu'à son embouchure dans l'Allier. C'est donc un nouvel investissement majeur pour les années qui viennent.

La troisième étude porte sur le Parc naturel urbain et concerne toute la prolongation sur les deux rives de l'Allier vers le Nord des réalisations déjà effectuées en Rive droite vers l'esplanade et la promenade « parcs et plages » qui sera étendue sur le Parc naturel urbain du côté Vichy/Creuzier/Bellerive/Charmeil. C'est également un projet majeur qui s'inscrit dans le cadre de la Voie Verte sur l'ensemble de l'axe Allier qui est, je vous le rappelle, le projet que le Pôle métropolitain a défini comme le projet principal du mandat puisqu'il s'agit de l'axe structurant depuis Brioude jusqu'à Vichy de ce pôle métropolitain.

J'ajouterai à la liste de tous ces projets, l'étude majeure sur le sport que nous avons commandé avec VVA, qui constitue les prémices de ce que demain nous mutualiserons ou transférerons, le cas échéant, les équipements sportifs majeurs afin de développer l'économie sportive. C'est l'un des sujets majeurs, avec le CREPS, que j'ai évoqué ce matin avec le Directeur général adjoint de la Région pour l'économie sportive vichyssoise qui perdure, comme vous l'avez dit, depuis Pierre Coulon et le sera encore plus demain.

Je cite ces projets mais il y a d'autres études en cours, d'autres projets. J'espère vous avoir rassuré. Vous me dites qu'il faut être un moins pessimiste d'ici 2020 parce que le Gouvernement marque un temps d'arrêt. Tant mieux si c'est réellement le cas puisque si ce n'est pas le cas, ce sera difficile. Par ailleurs, je vous signale que les déclarations des journaux disant que le Président envisageait un gel des baisses de 3,7 milliards d'euros ont été démenties ce matin par le Ministre du budget. Les ressources vont donc malheureusement continuer à baisser.

Le point fondamental que je voulais souligner est que l'investissement, et je le dis depuis 25 ans, est le seul porteur possible du futur et qu'il doit être permis par des économies de gestion qui doivent être, encore plus, réalisées étant donné le contexte financier. Néanmoins, il est hors de question de baisser le rythme, de baisser l'ampleur des grands investissements dont je vous ai cités les principaux, et ce seront le visage de l'agglomération et notamment celui de la ville qui seront transformés dans les années qui viennent. Effectivement, ce n'est pas inscrit dans le budget de la ville mais ce sont des millions d'euros qui participent à nos investissements comme c'est le cas pour Cusset, Bellerive, le Pôle de Saint Germain pour sa base de loisirs ou le pôle Saint Yorre... et qui concernent toute l'agglomération. Mais ce soir c'est le débat d'orientation budgétaire de la ville de Vichy donc j'insiste sur ceux de ces projets qui impacteront la ville. Par conséquent si nous voulons parler, investissement et avenir, pour voir la transformation du visage de la ville, comme nous l'avons vu depuis 25 ans, ces projets VVA qui ne sont pas inscrits dans notre budget, seront demain dans la réalité de la ville.

Le dernier projet, que vous avez évoqué, qui est certainement le dossier le plus long, le plus irritant, le plus difficile sur lequel nous n'avons pas aujourd'hui abouti est le sujet du domaine thermal. Les négociations continuent depuis des années avec l'Etat, elles continuent parce que sur le plan juridique, le transfert est extrêmement compliqué et qu'à chaque fois que nous tentons de trouver une solution, un nouveau problème juridique de transfert surgit du fait des lois Sapin ou de l'arrêt Olivet, etc.... Elles continuent aujourd'hui parce que sur le plan financier, la raréfaction des recettes fait que ce qui était déjà considéré comme financièrement délicat voire impossible, est encore plus dirimant avec les prévisions qui peuvent être effectuées. Elles continuent parce que le rapport de la Cour des comptes n'est toujours pas paru pour des raisons que j'ignore, le Préfet ne l'a pas obtenu non plus. J'en suis fort marri, c'est compliqué de discuter avec l'Etat, cela fait traîner ce dossier.

Pour conclure, je dirais qu'aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire un débat d'orientation budgétaire, nous ne pouvons plus voter un budget sans inclure dans la discussion l'ensemble de ce que vont faire avec nous nos partenaires. Et si l'on se resitue dans cet ensemble je pense pouvoir dire, et malgré des temps de plus en plus difficiles, que nous poursuivons sur la même lancée de ce que nous avons réalisé depuis 25 ans. »

Intervention de Mme Malarmey :

« M. le Maire,

Nous avons parcouru avec attention le rapport 2015 en matière d'égalité femmes-hommes. Bien que dissimulé dans le dossier du DOB et non inscrit à l'ordre du jour, il ne nous a pas échappé.

Beaucoup de choses sont à retenir et nous font réagir, tant le vœu semble pieux, mais l'action faible... Sans compter le nombre de poncifs dont le rapport fait état...

- Il existe donc une grande disparité de féminisation des services, et votre rapport laisse entendre qu'il y aurait des services et des postes masculins et féminins. Historiquement, on peut l'entendre, mais en 2016, peut-on s'en satisfaire... ? Premier poncif.

- On dénombre moins de femmes cadres (catégorie A) que d'hommes, particulièrement dans la filière technique et dans la police. Tellement classique, ce deuxième poncif.

- Vous évoquez certes une "diminution des disparités en matière de rémunération". Mais de quel ordre sont ces disparités réellement ? Merci pour vos pourcentages, mais les chiffres en valeur réelle seraient bien plus parlants. Pourrez-vous nous les fournir ? Afin de nous éclairer sur ce... troisième poncif.

- Sur la question du temps partiel : "Toutes filières confondues, 26 agents permanents exercent à ce jour leur activité à temps non complet ou partiel et 24 sont des femmes". Nous comprenons que les femmes sont là encore les premières victimes de la précarité au travail. Un triste quatrième poncif.

M. le Maire, nous ne voulons pas douter une seule seconde de votre intérêt pour l'égalité femmes-hommes au sein de vos services. Nous en voudrions pour preuve la dernière page du rapport intitulée "Objectifs et plan d'actions 2016-2017", mais ne croyez-vous pas qu'au lieu, je cite "d'information", de "sensibilisation" et de "communication", vous pourriez ajouter "volonté", "actions concrètes", "objectifs quantitatifs et qualitatifs". De grâce, M. le Maire, un peu d'ambition dans ce domaine... ».

Réponse de M. le Maire :

« Deux réflexions. La première, l'action dans ce domaine est par définition une action à long terme. Les problèmes de recrutements, les problèmes de pilotage de carrière professionnelle sont évidemment comme un bateau extrêmement lourd qui ne peut pas tourner souvent... C'est année après année que peut se construire cette démarche et tendre vers la réalisation de l'égalité hommes/femmes, c'est un processus long dans tous les domaines.

Il ne s'agit pas que de vœux pieux puisque dans ces orientations retenues pour l'année 2016, il y a bien sûr des actions de sensibilisation, d'information, de formation aux enjeux de l'égalité etc.... qui ne sont pas des vœux pieux mais je comprends que cela puisse être interprété comme des déclarations d'intention. Il y a aussi le fait de l'engagement pour faciliter la mixité dans le cadre des procédures de recrutement ou de mobilité interne à l'échelon intercommunal, de la gestion par la compétence et de la construction de parcours professionnels individualisés en améliorant les conditions de travail.

Aujourd'hui au niveau de la Direction des ressources humaines, désormais mutualisée, dont le Directeur ici présent est à la fois le Directeur de VVA mais aussi de Vichy, Cusset, Bellerive aura des objectifs précis à décliner - et pas seulement des déclarations d'intention - en 2016 pour nos quatre collectivités. »

Intervention de Mme Malarmey :

« Cela signifie que nous pourrons obtenir, l'année prochaine, un élément de comparaison avec le rapport précédent sur les actions qui ont été entreprises ? ».

Réponse de M. le Maire :

« Bien entendu. Le législateur a prévu que soit publié chaque année un rapport. Néanmoins, ce n'est pas en un an que peuvent se traduire des changements spectaculaires. »

INFORMATION DES ELUS

**-/ ARRETE PORTANT SUR LES IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS -
INSPECTION ACADEMIQUE**

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté de la Direction des services Départementaux de l'Education nationale de l'Allier portant sur les implantations et les retraits d'emplois.

⇒ Mme Michaudel, conseillère municipale, est intervenue dans le débat.

Intervention de Mme Michaudel :

« Plusieurs réflexions à propos de ces suppressions de postes d'enseignants.

Tout d'abord, nous savons que ces mesures s'inscrivent dans un dispositif national de réduction du nombre de postes de fonctionnaires.

A l'échelon du département, une convention proposée par l'inspection académique, prévoyait un maintien du nombre de postes d'enseignants pendant 3 ans.

Vraisemblablement, les postes supprimés ici ou là et à Vichy ont dû, dans le cadre d'un redéploiement, permettre de sauver certaines écoles de campagne ou renforcer des dispositifs dans les zones difficiles.

A Vichy, les écoles touchées étaient, effectivement, et d'après une logique comptable, en situation de perdre des postes au vu de leurs effectifs actuels (en gros moins de 24 élèves par classe) ou de leurs effectifs prévisionnels.

Pourtant, on ne peut que regretter, dans des écoles où les équipes pédagogiques font du bon travail, où l'école a bonne réputation, où la mixité sociale semble respectée, que ces mesures drastiques leur soient infligées.

Nous savons aussi que ces suppressions de postes qu'on pourrait appeler visibles, arrivent après de nombreuses suppressions de postes moins « visibles » comme les suppressions de postes en RASED ou les suppressions de postes de titulaires remplaçants.

Toutes ces réductions du nombre de postes d'enseignants, finalement, accroissent la difficulté d'enseigner, nourrissent l'inquiétude des parents et nuisent à la bonne scolarité des enfants, c'est pourquoi nous les déplorons. »

Réponse de M. le Maire :

« Je pourrai vous faire une réponse facile et politicienne en vous disant que ces mesures sont prises par un gouvernement que vous soutenez.... Je ne le ferai pas !

Il faut, en même temps, se défendre et protester lorsqu'il le faut mais également remettre la situation en perspective générale. Il n'y a pas que des réductions d'effectifs, il y a des redéploiements. Il y a, à Vichy, des zones avec un nombre d'élèves croissant et d'autres zones en décroissance d'élèves.

Heureusement, Vichy, qui a vu une augmentation de sa population depuis quelques années, est dans une situation plus favorable que certaines zones du Département.

Toutefois, par principe, j'ai tenu à discuter avec l'Inspectrice d'académie pour lui dire nos préoccupations. Vous avez pu lire dans l'arrêté de l'Académie qu'il n'y a pas que des réductions. Il y a aussi l'implantation d'un ½ poste d'enseignant à l'Ecole Sévigné-Lafaye dans le cadre du dispositif « Plus de maîtres que de classes », deux retraits – un à l'Ecole George Méchin et un à la Maternelle Lyautey » et la revalorisation des temps de décharge des écoles à 8 classes. Par conséquent, c'est plus complexe mais il n'y a pas que des réductions.

Toutefois, les deux réductions qui ont eu lieu vont aboutir à ce que dans les deux classes correspondantes, le nombre d'élèves par classe sera de 24 voire moins. Quand on sait que dans les écoles privées de l'agglomération le nombre d'élèves par classe est de 30 ou 32 et qu'il y a des zones en France de forte croissance urbaine où le nombre d'élèves est très important par classe, on ne peut pas dire à l'Inspectrice qu'à Vichy la situation est intolérable. C'est pourquoi il faut tenir compte de la réalité.

Lorsque j'ai reçu l'Inspectrice avec Mme Grelet, nous lui avons fait un certain nombre de remarques pour l'avenir sans nous opposer frontalement à ce qui était proposé, les classes de 24 élèves n'étant pas un scandale.

Cependant, les projections que nous pouvons réaliser notamment avec la ré-augmentation démographique que nous connaissons depuis quelques années - j'espère qu'elle continuera – fait que nous rencontrerons un certain nombre de problèmes des élèves de maternelle allant au primaire, projections que je lui ai confirmées par une lettre dont je vous lis trois paragraphes :

« ... Concernant l'école Lyautey, je veux attirer votre attention sur le fait que cet établissement - suivant en cela les préconisations du Ministère de l'éducation nationale édictées dans la loi sur la refondation de l'école de la République - accueille des toutes petites sections. La fermeture envisagée limitera nos possibilités sachant que d'autres écoles maternelles vichysoises ne sont pas en mesure d'accueillir les tout-petits.

Pour ce qui est de l'école Méchin je comprends que la baisse sensible des effectifs entraîne une fermeture de classe et ce d'autant plus que scolariser des enfants dans des classes de 24 élèves me semble tout à fait acceptable. Ce qui m'inquiète, en revanche, c'est l'incertitude pesant sur une éventuelle création de poste d'ici deux ans, quand les 36 élèves actuellement scolarisés en petite section de maternelle intégreront le Cours préparatoire, compensant de fait la baisse actuelle. Nous n'avons en effet aucune assurance quant à une réouverture de poste ultérieure. Comme vous le savez, il est souvent plus facile de supprimer des postes que d'en créer.

Or cet établissement scolaire est situé dans un quartier en pleine mutation, qui possède sa propre identité, et qui - à l'image de la Ville de Vichy - attire de nouveaux habitants chaque année. Ce sont souvent des couples avec enfants, comme le montre l'augmentation des effectifs de l'école maternelle Beauséjour : + 13 enfants inscrits entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016. J'ajoute que les études de rénovation de cette école vont être engagées dès cette année avec comme objectif à terme une attractivité renforcée etc.... ».

Voilà la position que j'ai cru devoir adopter. L'Inspectrice d'académie m'a rendu une réponse, que je tiens à votre disposition, où elle dit notamment : « ... Outre le dispositif mis en place sur le quartier des Ailes à l'école Pierre Coulon plusieurs écoles maternelles, au regard des prévisions annoncées, présentent des possibilités d'accueil.

Suite à la mesure de retrait à l'école Lyautey, M. Ducloux, inspecteur de la circonscription accompagnera la réflexion de l'équipe enseignante pour déterminer les répartitions pédagogiques les plus adaptées à la réussite des élèves. Il en sera de même, si besoin, avec les autres écoles maternelles.

Concernant l'école élémentaire Georges Méchin, je prends bonne note de la hausse éventuelle des effectifs de cours préparatoire à la rentrée 2018 et des perspectives d'évolution du quartier. Je ne manquerai pas d'étudier, le moment venu, et à la lumière de ces éléments nouveaux, la situation de cette école avec attention.... ».

Par conséquent, cela signifie que si la prévision se réalise, nous remonterons au créneau. Je pense que sur ce point il faut avoir une position responsable, il ne faut pas simplement dresser des protestations et des barricades. C'est à mon avis la meilleure façon d'être entendu dans l'avenir lorsque nous aurons besoin. »

Intervention de Mme Michaudel :

« Bien entendu, nous ne sommes pas dans une position radicale. Toutefois, il est important de manifester, au fond, notre désaccord sur ces suppressions de poste qui viennent après des suppressions de remplaçants ce qui rend la tâche difficile lors des absences de professeurs, il n'y a plus personne pour les remplacer. Nous le regrettons. »

Dans le cadre des questions diverses (article 13 du Règlement intérieur du Conseil municipal de Vichy), le Groupe « Pour Vichy » et le Groupe « Vichy, nouveau souffle » sont intervenus :

Question orale posée par Mme Réchard - « Pour Vichy » - Poste Lardy :

« Plusieurs conseillers municipaux, de l'opposition comme de la majorité, avaient manifesté leur inquiétude face à la modification des horaires du bureau de poste de Lardy, et en particulier de sa fermeture pendant l'été. On apprend aujourd'hui que c'est la fermeture complète de ce bureau qui est à l'ordre du jour.

M. le Maire peut-il nous indiquer si la ville a été informée de ce projet et quelle est la position qui a été prise sur ce dossier ? »

Réponse de M. le Maire :

« Il y a une différence avec le bureau de poste des Ailes dont nous avons évoqué la situation au conseil de décembre dernier, et pour lequel la Ville avait été consultée. S'agissant de celui de Lardy qui ne se situe pas dans une zone prioritaire, la Poste n'a pas l'obligation de solliciter l'accord de la Ville.

Concernant le site des Ailes, la situation n'est pas particulièrement défavorable car en créant deux points relais urbains au lieu d'un bureau de poste, notamment un point au cœur du quartier des Ailes c'était plutôt, me semble t'il, en définitive une solution avantageuse pour les habitants, ces sites proposant de larges amplitudes horaires aux usagers.

S'agissant du bureau de poste de Lardy, la Poste n'a pas l'obligation de nous consulter. D'après les informations dont je dispose, ce bureau de poste a vu sa fréquentation baisser régulièrement depuis de nombreuses années. Elle était en moyenne en 2014 de 89 visites guichet par jour alors que le seuil préconisé est de 161 visites. Par ailleurs, la moyenne d'habitants par bureau (4 bureaux à Vichy) était en 2015 de 6 194 habitants alors que la moyenne des villes centre des agglomérations de même taille était de 9 500 habitants.

La ville a néanmoins demandé des solutions alternatives, en remplacement du bureau Lardy, la création de deux relais poste urbains, l'un dans le quartier de France (tabac) et l'autre dans le quartier des Garêts, et nous avons obtenu satisfaction. Les habitants de ces quartiers auront ainsi à proximité tous les services postaux traditionnels, à l'exception de la banque postale, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent pour le quartier des Garêts. »

Question orale posée par Mme Réchard - « Pour Vichy » - Mise à disposition de salles aux associations :

« Les associations de Vichy ont la possibilité de solliciter à titre gratuit, et une fois par an, la mise à disposition de la salle des fêtes.

Au regard de la taille de certaines associations, de la fréquentation importante et de la nature des événements qu'elles peuvent organiser, serait-il possible d'envisager une réflexion sur la modification de cette mesure, en particulier pour des événements caritatifs dont les recettes sont par ailleurs souvent destinées à soutenir les services publics. »

Réponse de M. le Maire :

« S'il est vrai, comme vous l'affirmez, que les associations de Vichy ont la possibilité de solliciter gratuitement la mise à disposition de la salle des fêtes, le nombre que vous avancez d'une fois par an est, en revanche, inexact. En effet, les associations vichysoises peuvent bénéficier, sous réserve de disponibilité, jusqu'à 4 mises à disposition gratuites chaque année.

Depuis sa rénovation, la salle des fêtes est extrêmement sollicitée et accueille de nombreuses manifestations associatives. Nous l'utilisons aussi, vous le savez, pour les élections et les réunions publiques des candidats qui le souhaitent. Elle a beaucoup de succès depuis sa rénovation. En tous les cas, vous pouvez rassurer les associations qui vous ont sollicitée, elles sont mal informées. »

Question orale posée par Mme Michaudel - « Vichy, nouveau souffle » - Parc des Sources :

« Les Vichysois ont vu apparaître, depuis quelques mois déjà, des écriteaux épinglés aux arbres du parc des sources, leur signifiant qu'ils se trouvent dans un lieu privé et que, s'ils traversent ces parcs, c'est sous leur entière responsabilité.

Ces affichettes ne sont pas signées. Certains initiés peuvent deviner qu'il s'agit de la compagnie de Vichy mais d'autres s'interrogent encore.

« Lieu privé... » « Entière responsabilité » qu'est-ce-que ça signifie ?

Vu l'état du lieu, on a le choix entre se tordre les pieds sur des dalles mal jointes ou tomber malade parce qu'on aura respiré l'odeur pestilentielle des fientes d'oiseaux, surtout en été quand il fait chaud, mais, quoi qu'il en soit, on ne devra s'en prendre qu'à soi-même.

Cette situation est intolérable, elle n'est plus tenable et n'a que trop duré, nous voulons exprimer, ici, dans le cadre de ce conseil municipal, notre colère et notre indignation.

Avez-vous réagi, M. le Maire, à ce sujet, ou que comptez-vous faire ?

Ce parc des sources est à l'abandon depuis plusieurs années et il n'est que la partie émergée de l'iceberg puisque, derrière, la négociation à propos du domaine thermal est en jeu.

On attend depuis des mois, les rapports de la Chambre et de la cour des comptes pour, nous dit-on, entamer des négociations entre l'Etat, la compagnie de Vichy et, nous l'espérons, la ville.

Mais rien ne vient. Qui bloque ? Que se passe-t-il ?

Tient-on les Vichysois en si grand mépris pour qu'on continue à laisser pourrir la situation, sans intervenir, sans tracer de perspectives d'avenir, sans envisager, Cour des comptes ou pas, une ébauche de solution.

Qu'est-ce qu'on attend ?

On ne nous enfermera pas dans l'idée qu'il s'agit d'un problème juridique, nous pensons que c'est une volonté politique qui permettra ou pas, d'avancer en défendant les intérêts de la ville et de nos concitoyens.

Dans le doute, et faute d'informations, on peut tout imaginer y compris le pire. Le pire étant l'immobilisme pendant des années, le pourrissement de la situation, la stagnation de notre cité thermale quand de petites stations investissent, réalisent des projets comme le Mont-Dore, Chatel-Guyon, la Bourboule.... Nous avons l'impression que Vichy est complètement bloquée à cause de cette affaire. »

Réponse de M. le Maire :

« La situation est plus compliquée. L'intonation avec laquelle vous avez prononcée votre intervention manifeste à l'évidence l'irritation qui est la vôtre, qui est la mienne devant l'incurie de l'Etat et de son fermier, c'est très clair.

Je rappellerai néanmoins, en matière d'investissement, que nous avons réalisé un Plan Thermal de 1990 à 1995 auprès duquel tous les investissements de toutes les stations que vous avez cités représentent peu au regard des investissements globaux réalisés par l'Etat, la Région et la Ville qui se sont élevés, à l'époque, à 500 000 millions de francs.

L'état du parc des sources est une catastrophe mais le thermalisme traditionnel et le spa à Vichy ont été renouvelés dans les années 90.

Les affichettes dont vous faites état dans votre intervention ne m'avaient pas été signalées, elles sont petites et elles ne se remarquent pas obligatoirement. Je vous confirme qu'elles sont illégales. Il est écrit «... *vous êtes sur un domaine privé* ...», ce n'est en aucun cas un domaine privé. Lors de la négociation du domaine thermal avec l'Etat qui avait commandé une étude juridique sur le sujet, celle-ci précise d'emblée qu'il s'agit du domaine public.

Deuxièmement, il est écrit «... *s'ils traversent ces parcs, c'est sous leur entière responsabilité*...», ce n'est pas le cas. C'est le domaine public donc le domaine de l'Etat et si demain un arbre tombe sur la tête de quelqu'un, c'est la Compagnie en tant que gestionnaire, ou le Préfet de l'Allier et l'Etat en tant que propriétaire, qui sont responsables. C'est la raison pour laquelle ils abattent régulièrement des arbres malades, ils savent très bien que c'est de leur responsabilité. Par conséquent, ces affichettes expriment le contraire de la vérité légale. Je vais donc m'adresser à l'Etat et à la Compagnie de Vichy pour les faire retirer.

J'avais remarqué une autre affichette qui m'a posé plus de problèmes qui est de même nature et contribue à l'irritation... Il s'agit de l'affichette placardé dans le Hall des Sources qui explique que, désormais, si des usagers veulent aller aux toilettes, ils doivent se rendre sur le site de l'Office de tourisme !

Je vais donc vous lire la lettre que j'ai écrite le 16 novembre dernier au Président directeur général de la Compagnie de Vichy avec copie au Préfet de l'Allier auquel j'ai adressé un second courrier plus récemment. Depuis le 16 novembre, je n'ai aucune réponse ni des uns ni des autres. Je vous lis quelques paragraphes de cette lettre :

« ... M. le Président,

Je vous avais signalé en son temps l'état déplorable des toilettes du Hall des Sources ce qui vous a conduit à prendre la décision de purement et simplement les fermer et à inviter votre clientèle, par l'entremise d'un panneau au demeurant peu élégant, à utiliser celles de l'Etablissement thermal Callou ou encore celles de l'Office de tourisme et de thermalisme - ce qui est suivi d'effet puisque l'Office de tourisme subit un passage important -.

Or je reçois de façon récurrente en Mairie des courriers ou appels téléphoniques de curistes exprimant leur mécontentement, bien compréhensible, relatif à l'absence de toilettes dans le hall des sources. Il est en effet choquant qu'un établissement recevant du public et qui plus est affecté à une activité de santé, ne dispose pas de sanitaires.

... cette absence de toilettes pose un réel problème sanitaire et contrevient à la réglementation en vigueur, plus particulièrement à l'article 67 du Règlement Sanitaire Départemental de l'Allier - édicté par le Préfet, propriétaire du Hall des Sources - qui précise : « Dans les établissements ouverts ou recevant du public doivent être aménagés, en nombre suffisant et compte tenu de leur fréquentation, des lavabos, des cabines d'aisance et urinoirs...

Je vous serais donc reconnaissant de prendre les dispositions nécessaires afin que des travaux soient entrepris dans les meilleurs délais pour mettre votre établissement en conformité avec la réglementation et qu'il puisse répondre aux attentes légitimes de ceux qui le fréquentent... ».

C'est un épisode de plus dans la longue incurie pluri-décennale de l'Etat et de son fermier dans le Parc des sources qui a été évoqué des dizaines de fois qui continue et implique ce type de désagréments.

Je vais donc rédiger un troisième courrier, en reprenant celui-là et en ajoutant le cas que vous me citez. L'Etat est un gestionnaire incapable de surveiller son fermier, nous le savons depuis des années. Cela fait un siècle que le Parc des sources n'a pas été rénové - si ce n'est une couche de peinture - et aujourd'hui l'Etat et la Compagnie de Vichy se renvoient la balle de la responsabilité entre le bailleur et le preneur.

Nous allons continuer à tempêter et ils vont continuer sans doute à être négligents, c'est le problème de l'Etat dans un pays comme la France où malheureusement c'est un Léviathan. Je suis un libéral pour qui l'Etat n'est pas la solution mais souvent le problème. En dehors des fonctions régaliennes nous ne serons pas tous d'accord sur ce thème mais il s'agit de mon point de vue.

S'agissant de votre deuxième point sur la dévolution du domaine thermal, je n'y reviens pas nous l'avons évoqué lors de la discussion sur le débat d'orientation budgétaire. J'ajoute que j'ai inscrit ce point à l'ordre du jour de la réunion avec le Directeur général adjoint de la Grande Région Rhône/Alpes/Auvergne en lui soulignant notre contentement, la Région ayant inscrit un programme spécifique aux villes thermales qui prévoit une aide de 1,5 M€ par station. Toutefois nous allons solliciter une aide plus conséquente que celle prévue pour la dévolution du domaine thermal qui sera, évidemment, la bienvenue dans le cadre de cet achat et de cette rénovation. »

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 15.

Anne-Sophie RAVACHE
Secrétaire de séance



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du 15 Avril 2016

Tenue à 18 H 00

*dans la salle du Conseil municipal
à l'Hôtel de Ville de Vichy*

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Yves-Jean BIGNON à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Jean-Louis GUITARD, William PASZKUDZKI à Marie-Odile COURSOLO, Anne-Sophie RAVACHE à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Jean-Philippe SALAT, Orlane PERRIN à Julien BASSINET, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTES EXCUSEES : Imen BELLHRACH, Claudine LOPEZ, Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Muriel CUSSAC, Conseillère municipale.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR ADRESSE LE 1er AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

PERSONNEL COMMUNAL

- 2-/ MODIFICATION - TABLEAU DES EFFECTIFS

OPERATIONS TECHNIQUES

- 3-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VVA ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA REALISATION DE L'OPERATION « COCON VICHY AGGLOMERATION »

FINANCES

- 4-/ APPROBATION - EXERCICE 2015 - COMPTE DE GESTION DE MME LA TRESORIERE
- 5-/ APPROBATION - EXERCICE 2015 - COMPTE ADMINISTRATIF
- 6-/ AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :
A/ BUDGET PRINCIPAL
B/ BUDGET ANNEXE PARKINGS
C/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES
D/ BUDGET ANNEXE CIMETIERE
E/ BUDGET ANNEXE AEROPORT
F/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
- 7-/ TAUX D'IMPOSITION - BUDGET PRIMITIF 2016
- 8-/ APPROBATION - BUDGET PRIMITIF 2016
- 9-/ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES
A/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
B/ BUDGET ANNEXE AEROPORT
C/ BUDGET ANNEXE PARKINGS
- 10-/ CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2015/2016
- 11-/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES SALLES MEUBLEES
- 12-/ ORGANISMES DE DROIT PRIVE - SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000€
- 13-/ ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES
- 14-/ TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

- 15-/ GARANTIE D'EMPRUNT - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS -
CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS - 2EME TRANCHE - DOM'AULIM - ALLEE DES
AILES - PORT DE CHARMEIL
- 16-/ CESSION DE VEHICULES COMMUNAUX A VVA
- 17-/ EXTENSION DE LA ZONE OUVERTE AU STATIONNEMENT PAYANT -
STATIONNEMENT DE SURFACE
- 18-/ DESIGNATION - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

QUESTIONS DIVERSES

Au préalable, M. le Maire présente ses excuses à l'assemblée pour l'heure tardive et inhabituelle de ce Conseil municipal. En effet, la tenue du Conseil municipal coïncidait avec la manifestation importante des 30 ans de la Société Percall à laquelle assistait de nombreuses personnalités tels que le Vice-président du Conseil régional, le Préfet, le Directeur général d'ATOS... Par conséquent, la seule solution - étant donné que nous devons voter le budget au 15 Avril - était de tenir le Conseil municipal à 20 heures.

ADMINISTRATION GENERALE

1-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions qu'il a été appelé à prendre dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales conformément à la délibération du 11 Avril 2014.

PERSONNEL COMMUNAL

2-/ MODIFICATION - TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier à compter du 1^{er} mai 2016, le tableau des emplois permanents de la Ville de Vichy comme ci-annexé.

OPERATIONS TECHNIQUES

3-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VVA ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA REALISATION DE L'OPERATION « COCON VICHY AGGLOMERATION »

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commande initié par la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier pour ses 23 communes membres et les 15 communes membres de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, pour la réalisation de l'Opération COCON Vichy Agglomération, comprenant l'appel à manifestation d'intérêt, la réalisation de diagnostics permettant le chiffrage des travaux à réaliser, la maîtrise d'œuvre pour le chiffrage et le suivi des travaux d'isolation, la passation des marchés de travaux correspondant,

- d'approuver les dispositions de la convention constitutive dudit groupement telle qu'annexée aux présentes,

- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte,

- de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres pour représenter Vichy 1 membre titulaire du jury et de la Commission d'Appel d'Offres formés par Vichy Val d'Allier dans le cadre du groupement de commandes 1 membre suppléant ainsi qu'il suit :

Est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour :

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Abstentions : 0

M. Jean-Louis Guitard a obtenu 33 voix.

M. Jean-Louis Guitard est élu en tant que membre titulaire.

Est élu, à la majorité absolue, au 1^{er} tour :

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Abstentions : 0

Mme Sylvie Fontaine a obtenu 33 voix.

Mme Sylvie Fontaine est élue en tant que membre suppléante.

Les intéressés ont déclaré accepter cette fonction.

* * * * *

⇒ M. Skvor est intervenu dans le débat.

Intervention de M. Skvor :

« M. le Maire, mes cher(e)s collègues,

Nous sommes inquiets. En effet, face à l'impressionnante recrudescence des colonies de chenilles processionnaires, je ne suis pas certain qu'une opération Cocon soit aujourd'hui des plus prioritaires. Mais passons...

Plus sérieusement, oui c'est une très bonne opération. Je me contenterai de quatre brèves remarques.

Première remarque, c'est que le mécanisme de valorisation des certificats d'économie d'énergie est tout à fait pertinent : il combine mutualisation et mise en concurrence des obligés ou des courtiers pour tenter d'en tirer le meilleur prix. Nous en avons débattu ici même il y a de cela 2 ans pour la Ville de Vichy. Je me réjouis qu'on prenne la bonne direction, à l'échelon intercommunal.

Ma deuxième remarque concerne précisément l'échelon intercommunal dont on voit bien qu'il fait levier sur les compétences et la politique énergétique. Nous l'avons déjà évoqué notamment en commission, la prochaine étape doit être une prise de compétence énergie par l'agglomération, parce que l'échelon est efficace, parce que l'enjeu est crucial.

Nous avons par ailleurs la conviction que la prise de compétences stratégiques est une nécessité pour pouvoir peser dans la future métropole. L'énergie fait partie de ces compétences stratégiques.

La troisième remarque, c'est qu'avec Cocon, nous parlons de ce fameux cinquième combustible, les économies d'énergie. Or le gisement est tout simplement énorme; un gisement de dépenses qui demain pourrait rester sur notre territoire.

Mais pour cela, il nous faut aller au-delà de la rénovation du patrimoine public et réfléchir à des leviers de rénovation massive pour le secteur privé. C'est un chantier immense qui s'ouvre devant nous.

Il serait même très pertinent d'aborder la question directement à l'échelle métropolitaine.

Enfin ma quatrième remarque est plus anecdotique. Elle a trait au financement de cette opération. Elle est apparemment inscrite au "Contrat Auvergne +, 3ème génération". Mais on a appris hier, que coup de baguette magique, ces fameux contrats avaient disparu des radars budgétaires de la nouvelle majorité régionale. A-t-on des garanties quant à cette ligne de financement ? Je vous remercie. »

Réponse de M. le Maire :

« La première partie de votre intervention est d'ordre déclaratoire et ne pose pas de questions, je n'y répondrai donc pas. Quant à la dernière partie de votre intervention, « in cauda venenum », elle porte sur les contrats Auvergne +. Vous avez sans doute constaté dans les déclarations qui ont été faites lors de la séance budgétaire du Conseil régional, et cela m'a été confirmé par le Président qui s'adressait également à toutes les collectivités, que tous les contrats Auvergne + aujourd'hui signés seront honorés ; par conséquent nous serons bien destinataire du versement attendu. C'est à partir de cette année que le processus va être différent et ne sera plus administré par les « Pays ». »

FINANCES

4-/ APPROBATION - EXERCICE 2015 - COMPTE DE GESTION DE MME LA TRESORIERE

A l'unanimité, le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5-/ APPROBATION - EXERCICE 2015 - COMPTE ADMINISTRATIF

A préalable, M. le Maire propose une discussion générale sur l'ensemble des délibérations portant sur le Compte administratif 2015 et le Budget primitif 2016.

Introduction de M. le Maire :

«Le Budget Primitif 2016 que je vous présente ce soir a déjà fait l'objet d'une présentation détaillée en commission des finances du 21 mars suivie du Débat d'Orientation Budgétaire le 25 mars dernier. Cette année, la date rapprochée entre le DOB et le budget a permis de vous donner dès la commission des travaux du 14 mars et la commission des finances du 21 mars dernier, l'ensemble des informations contenues dans le budget primitif de ce soir. Il n'y aura par conséquent quasiment aucune nouveauté.

Avant de vous présenter les principales orientations de ce budget, je reviendrai en préambule sur les résultats de l'année 2015 puisque préalablement au vote du Budget Primitif, le Compte Administratif est également soumis à votre approbation ce soir.

Le compte administratif 2015

Grâce à ses efforts soutenus et en dépit de la baisse de ses recettes, la ville confirme sa bonne gestion et affiche des résultats 2015 tout à fait satisfaisants bien qu'en légère baisse par rapport à 2014.

L'exercice 2015 clôture ainsi avec un excédent cumulé de fonctionnement à fin 2015 au budget principal de 13 780 199,97 €, un déficit d'investissement de 2 643 810,74 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 4 089 669.63 €

En substance, on peut résumer ces évolutions :

En dépenses :

- Baisse des charges à caractère général de 316 K€
- Baisse des charges de personnel de l'ordre de 290 K€;
- Baisse de 78 K€ des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes ainsi qu'aux associations et organismes partenaires ;
- Augmentation du chap. globalisé 014 « atténuations de produits » dans lequel est comptabilisé le prélèvement au titre de la Loi SRU pour 172 K€, la contribution au FPIC passe de 180 K€ en 2014 à 237 K€ et enfin le reversement de la taxe de séjour au Conseil départemental mais surtout à l'OTT de 224 K€ à 342 K€;
- Et enfin bien sûr augmentation des charges exceptionnelles compte tenu du remboursement des arriérés d'intérêts que la Ville avait provisionnés, dus à la SFIL, préalablement au réaménagement de l'emprunt eur/chf pour 2 464 152 €

S'agissant de l'emprunt euro/chf pour répondre à la question de M. Skvor lors du dernier conseil municipal, je vous précise par ailleurs que l'indemnité de sortie « intégrée » dans le taux d'intérêt de 3,21 % du nouveau financement s'élève à 2 360 000€ Budgétairement, sa comptabilisation est neutre dans la mesure où elle s'équilibre au compte administratif 2015 en dépense d'ordre au compte 6682 « indemnité de réaménagement de l'emprunt - pour ordre » et en recette au compte 796 « transfert de charges financières ». Vous retrouverez ces écritures d'ordre aux chapitres d'ordre globalisés 043 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (en dépense et en recette) du compte administratif 2015. Seule la part d'indemnité recapitalisée, déduction faite de l'aide du fonds de soutien, a une incidence budgétaire dans les comptes de la commune.

J'ajoute enfin que le taux fixe de 3.21 % reste un taux à niveau bas, même s'il est légèrement supérieur au taux du marché du marché actuel, et d'une part, garantit à la Ville sur toute la durée du contrat des frais financiers, d'autre part, la protège d'une remontée éventuelle des taux d'intérêts .

En recettes :

- Forte augmentation du produit de la fiscalité directe locale de plus de 3 %, malgré la non augmentation du taux, par rapport à 2014 représentant un produit supplémentaire de 567 K€ qui s'explique par le fait que les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009 comme je l'ai expliqué lors du dernier conseil, ce qui implique des modifications d'écriture. Cette décision a conduit à une augmentation du produit fiscal de TH et de TFB de 297 111 € en 2015.
- Encaissement exceptionnel de 174 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la cession de la Pergola à ICADE SANTE pour 14,5 M€
- Conformément à ce qui vous avait été annoncé, forte baisse de la DGF de 931 K€ en 2015 dont - 863 K€ au titre de la contribution pour la première année au redressement des comptes publics, - 101 K€ au titre du prélèvement pour la péréquation et seul point positif + 34 K€ consécutif à l'augmentation de la population municipale depuis 2 ans.
- Et enfin, maintien global des autres produits des services à leur niveau de 2014 avec des évolutions différenciées selon leur nature : stationnement de surface (très légère hausse de 6 673 €) très légère augmentation également des droits de place (+ 4 631 €), forte augmentation de la taxe de séjour de 115 K€ et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+125 K€), légère baisse en revanche de la taxe sur l'électricité de 28 K€ et de la TLPE.

Le niveau des investissements réalisés en 2015 est en baisse par rapport à 2014 mais je vous rappelle que l'année 2014 avait supporté 8 347 652 € de dépenses liées à l'aménagement de la rive droite du lac d'Allier, avec au budget principal 4.2 M€ de dépenses d'équipement réalisées et 5.8 M€ tous budgets confondus.

Le Budget primitif 2016

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 mars dernier a été l'occasion de rappeler le contexte particulièrement défavorable dans lequel les collectivités locales préparent actuellement leur budget 2016.

La contrainte financière qui pèse sur les collectivités territoriales est sans précédent. La baisse des dotations d'Etat se poursuit avec une ampleur et une rapidité historiques. Ce contexte conduit à rechercher un juste équilibre entre les dépenses et les recettes pour garantir un autofinancement pérenne et soutenir l'ambition d'investissement pour notre Ville.

Conformément à mon engagement, la résolution de l'équation budgétaire 2016 ne mobilisera donc pas le levier fiscal (les taux d'imposition sur les ménages resteront donc inchangés, et ceci depuis 2011) et s'appuiera nécessairement sur des mesures d'économies pérennes. Ces efforts de rationalisation concernent tous les secteurs.

C'est bien entendu l'écrêtement très élevé de la DGF de la Ville de Vichy de 1 043 601 € qui explique en grande partie cette baisse des recettes de fonctionnement. En 2016, la DGF de la commune notifiée tardivement par l'Etat le 30 mars dernier, s'élèvera donc à 11 092 768 € contre 12 136 369 € en 2015, soit une baisse de 1 043 601 €. Depuis 2008, la baisse de la DGF s'élève en cumul à 3 162 888 € (soit 7.5 % des dépenses réelles) dont 1 974 780 € au titre des deux dernières années.

- La majorité des recettes (à l'exception de la fiscalité), dont certaines sont liées à la conjoncture économique, sont inscrites au BP 2016 à leur niveau de 2015. Il s'agit des droits de place (151 k€), des droits de stationnement (1,232 M€) la surtaxe sur les eaux minérales (225 K€) de la taxe sur l'électricité (525 K€) et les redevances d'occupation du domaine pour 400 K€

En revanche, compte tenu de la recette exceptionnelle encaissée en 2015, une baisse de 80 K€ par rapport à 2015 est inscrite au BP 2016 au titre de la TADM pour une prévision totale de 900 K€. De même, compte tenu des tendances constatées ces deux dernières années, la prévision de recette de la taxe sur l'électricité est légèrement revue à la baisse à hauteur de 75 K€ (contre 78 831 € encaissés en 2014).

Suite à la fermeture du casino des 4 chemins, il est probable que le prélèvement sur le produit des jeux baisse à environ 1 M€ contre 1.3 M€ en 2015.

- Une recette, importante en terme de montant puisqu'elle représente près de 40 % des recettes totales de fonctionnement, sera votée cette année en évolution positive en 2016 par rapport à 2015 alors qu'elle risque d'être négative. En effet, comme je vous l'expliquais lors du DOB, nous avons consulté les services préfectoraux pour leur demander l'autorisation de voter un produit fiscal attendu différent de celui qui a été notifié à la commune au travers de l'état 1259, compte tenu de la surestimation des bases prévisionnelles qui n'intègrent pas les retours d'exonérations des contribuables célibataires, veufs, séparés ayant supporté la charge d'un enfant pendant 5 ans. Ces derniers ne nous ayant pas autorisé à inscrire au budget un montant différent du produit fiscal attendu notifié, la prévision inscrite au BP du produit de la fiscalité sur les ménages est donc surestimée de l'ordre de 350 K€ et s'établit à 19 976 505 € (au lieu des 18.628 M€ qui sont attendus). Nous aurons donc à opérer une décision modificative en fin d'année.

- S'agissant des taux, je vous propose de reconduire au même niveau, les taux d'imposition, pour la part communale à savoir 17.31 % pour la taxe d'habitation, 22.68 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je rappelle à cette occasion que les taux d'imposition de la commune sont inférieurs à la moyenne régionale et nationale des taux des communes de notre strate de population.

En réponse à la baisse brutale et durable des dotations de l'Etat, nous sommes contraints d'élaborer un programme d'économies, difficile mais nécessaire, sur les dépenses courantes, qui s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts.

Les moyens déjà utilisés en 2015 seront pérennisés en 2016 pour arriver à cet équilibre :

- Le premier moyen sera de contenir, voire de réduire les dépenses courantes de fonctionnement afin de les rendre compatibles avec le rythme d'évolution des recettes et préserver les équilibres financiers. Ainsi le budget des charges à caractère général est inférieur de 3.2 % à celui de 2015.

- Aussi, comme annoncé au DOB, l'objectif d'évolution des dépenses de personnel, premier poste budgétaire de la commune, est une réduction des dépenses de l'ordre de 140 K€ à laquelle s'ajoute la réduction mathématique de la masse salariale transférée au 1^{er} janvier à VVA pour 1 811 552 € portant la réduction totale à 1.950 M€ en 2016 par rapport à 2015.

Pour atteindre cet objectif, des efforts de gestion seront poursuivis tout au long de l'année 2016 par le non remplacement d'un certain nombre de postes laissés vacants en fin d'année 2015 ou au cours de l'année 2016, avec néanmoins un examen au cas par cas de chaque situation.

La masse salariale prévisionnelle est estimée à 20 261 k€ en 2016, représentant une diminution des dépenses de personnel en 2016 de 8,9 %, effet mutualisation compris. Hors transferts liés à la mutualisation, la diminution programmée de la masse salariale en 2016 est de 0.9 %. En intégrant l'augmentation du point d'indice de 0,6% au 1^{er} juillet, la diminution cible serait de 0.6 %.

- Des efforts ont également été demandés aux clubs et associations. Ces efforts s'élèvent à environ 10% des subventions de fonctionnement dans la majorité des cas, et ont été présentés et discutés avec les associations concernées quand ils étaient supérieurs à 10%, après une analyse approfondie et avec discernement, tout en garantissant aux porteurs de projets qu'ils continueront à être soutenus par la Ville. Les subventions versées à l'OTT et au CCAS seront respectivement ramenées à 4 693 000 € et 1 260 000 €. Les efforts demandés aux associations contribueront à la baisse du chapitre 65 dont la réduction globale s'établit à 165 K€

- Les subventions aux budgets annexes sont en revanche en nette augmentation et notamment celle destinée au budget annexe salles meublées louées pour 1 789 360 €, subvention destinée à couvrir le déficit d'investissement reporté 2015 pour 1 137 444 € ainsi que les travaux prévus en 2016. Cette subvention d'équilibre constitue donc un effort d'autofinancement important des investissements réalisés en 2015 et 2016, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt en 2016 à 650 K€. Lorsqu'on y ajoute le déficit prévisionnel des budgets annexes « Parkings couverts », « locations industrielles et commerciales » et « Aéroport », le montant total prévisionnel des subventions d'équilibres aux budgets annexes s'élève à 2 662 020 €. Il est en nette augmentation par rapport à 2015.

- S'agissant de la dette, le remboursement des intérêts de la dette (du budget principal) sera en légère baisse (1, 150 M€ contre 1.273 M€ en 2015) somme à laquelle s'ajoute 624 K€ d'intérêts courus et non échus ainsi qu'une provision de 300 k€ de provision pour couvrir une augmentation éventuelle des taux d'intérêts. Je rappelle que suite au réaménagement de l'emprunt EUR CHF en décembre dernier, la ville va cesser de provisionner le différentiel d'intérêts entre le taux légal et le taux contractuel dudit contrat, ce qui représente une bouffée d'oxygène significative d'un point de vue budgétaire.

- La Ville sera pour la quatrième année contributrice au titre du FPIC, pour une participation évaluée à 314 k€

- Un crédit pour « dépenses imprévues » pour 500 000 € est inscrit au Chapitre 022.

- Enfin, la ville sera imposée pour la deuxième fois au prélèvement SRU pour 172 K€

Année après année, la gestion économe du budget municipal et le maintien de la dette à un même niveau permettent à la Ville de préserver ses marges de manœuvre en faveur de l'investissement.

Avec comme en 2015, près de 11 millions de projets d'investissement inscrits au budget principal (dont 2,3 M€ de reports 2015), le budget 2016 confirme par ailleurs la volonté de la commune de continuer à investir pour améliorer les conditions de vie des Vichyssois, mais également pour développer l'attractivité de la Ville de Vichy et soutenir l'activité économique et l'emploi de proximité.

Le programme d'investissement 2016 qui vous a été présenté en détail en commission des travaux du 16 mars dernier, sera construit autour des axes prioritaires que sont l'amélioration du cadre de vie des Vichyssois, l'enseignement, le sport, la culture, et les travaux sur les gros équipements structurants. Ce programme comprendra principalement :

- La fin de la rénovation de la rue Foch pour 800 000 €
- Le début de la réhabilitation des écoles Sévigné Lafaye pour 300 000 €
- La réfection couverture et façade église Saint-Louis pour 300 142 €
- La rénovation Médiathèque (éclairages) pour 280 130 €
- La poursuite de la rénovation du barrage pour 430 000 €
- L'amélioration des performances énergétiques dans divers bâtiments communaux (école J Laurent, maison des Associations...) pour 800 000 €
- La rénovation de la maison de la Mutualité (salle polyvalente) pour 110 000 €
- La fin de la réfection du gymnase des Célestins pour 90 000 €
- Les travaux sur les façades et terrasses Palais des Congrès pour 459 228 €
- La rénovation de la piste d'athlétisme pour 350 000 €
- La rénovation de couvertures/étanchéité pour 600 000 €
- Et aussi le programme annuel de réfection de voiries pour 1 075 000 € comprenant l'allée des Réservoirs, la rue Capelet, la rue de Touraine, la rue Charasse, le square Leclerc, le boulevard Dénrière, la rue des Ecoles et la rue Baratier.

La section d'investissement s'équilibre au budget primitif à hauteur de 4,350 M€ d'emprunt (emprunt déjà réalisé auprès de la SFIL suite au réaménagement, les 650 K€ restant étant ventilés sur le budget annexe « salles meublées louées »), 920 K€ de subventions, 1,950 M€ de dotations aux amortissements et 9,4 M€ d'autofinancement prévisionnel.

Pour conclure, je sou mets donc à votre vote le Budget Primitif 2015 tel qu'il figure aux Budget Principal et Budgets Annexes, par chapitre et par nature, dans les documents budgétaires en votre possession, et qui s'équilibre comme suit :

Budget principal :

- Investissement (en dépenses et en recettes) : 21 986 331,63 €
- Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 58 392 940,76 €

Budget annexe Parkings couverts :

- Investissement (en dépenses et en recettes) : 181 988,39 €
- Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 519 429,00 €

Budget annexe Salles meublées louées :

- Investissement (en dépenses et en recettes) : 2 809 605,02 €
- Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 2 416 739,24 €

Budget annexe Locations industrielles et commerciales :

- Investissement (en dépenses et en recettes) : 453 937,66 €
- Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 725 650,00 €

Budget annexe Cimetière et services extérieurs des pompes funèbres :

- Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 30 500,00 €

Budget annexe Aéroport :

- Investissement (en dépenses et en recettes) : 77 068,62 €
- Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 229 610,00 €

Je vous remercie de votre attention.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, MM. Pommeray, Skvor, Sigaud sont intervenus dans le débat.

Intervention de Mme Michaudel :

« M. le Maire,

Vu l'heure tardive de ce conseil municipal, nous aurions pu imaginer que nous étions conviés à participer à une « nuit debout ».

Alors pas de « nuit debout » ici, mais quand même et contrairement à nos habitudes, nous nous permettrons quelques commentaires sur l'actualité nationale et internationale à l'occasion du vote du budget.

Nous abordons ce débat budgétaire sous l'angle de la réduction toujours répétée des recettes.

En fait, nous ne serions pas là, les yeux rivés sur les baisses cumulées de DGF, si l'Etat n'en était pas là de son endettement, et si, finalement nous n'en étions pas là du manque à gagner fiscal cumulé ces dernières décennies ; ce sont des mécanismes (qu'ils soient de paradis ou de concurrence fiscale) qui exercent une forte pression à la baisse sur nos ressources.

Ce système de fraude ou de course au moins disant fiscal nous inspire le même sentiment que cette impuissance ressentie lors de la désensibilisation de notre dette toxique.

Le même système, bancaire ou financier, nous vampirise des ressources qui auraient été bien utiles au développement de notre ville.

Même système puisqu'on apprend ces jours derniers que l'une des premières banques à monter des sociétés « offshore » est la banque Dexia...

La dette publique n'est pas la résultante de la seule incurie de nos gouvernements successifs. Elle est la conséquence d'un système financier parasite dont les emprunts toxiques et l'évasion fiscale sont des émanations.

En tout cas, pour ce qui nous concerne à Vichy, ce prélèvement dans nos recettes de fonctionnement se traduit par une tension réelle sur notre capacité d'autofinancement et donc sur notre investissement.

Dans ce contexte contraint, les choix budgétaires, expressions de choix politiques sont de plus en plus cruciaux et décisifs.

Plus que jamais, nous pensons qu'il faut choisir de privilégier des investissements susceptibles de générer des retombées économiques, de s'orienter vers une stratégie de dynamisation de la ville en favorisant tous ses atouts, de renforcer les moyens accordés au développement économique de tous les acteurs.

Nous pourrions ainsi, à terme, nous permettre de gagner en autonomie, de générer des ressources propres pour nous rendre un peu moins dépendant des fluctuations des dotations aléatoires de l'état. »

Intervention de M. Pommeray :

« M. le Maire, Mes chers collègues,

Au fil des années, le budget devient un exercice contraint. Contraint financièrement par l'effet ciseau que nous avons eu l'occasion, l'un et l'autre, de décrire abondamment dans cette salle ; contraint aussi par nos options respectives : nos analyses économiques et financières se rapprochent souvent mais nos divergences sont patentes et ne s'amenuisent pas - je crois - ni sur l'horizon à viser ni sur les moyens à mettre en œuvre. Evidemment, je suis étonné que la justesse des analyses de l'opposition année après année - j'inclus naturellement dans cet ensemble celles de mon excellent collègue François Skvor dont le spectre d'intervention est bien plus large que celui de l'écologiste moyen - je suis étonné que la justesse des analyses de l'opposition ne vous ait pas ébranlé et, que cette année encore, vous demeuriez dans votre ligne budgétaire et donc politique initiale. Je ne sais pas si c'est dû à la candeur du radicalisme, mais chaque année, j'ouvre, haletant, les 402 pages du compte administratif et les 345 pages du budget en espérant y voir le début d'un changement. Cette année encore, vous m'avez déçu.

Et évidemment comme vous faites chaque année la même chose, l'opposition est tentée, chaque année, de vous répondre la même chose. D'où la contrainte de l'exercice qui consiste à marquer une opposition de fond en tentant de ne pas se répéter.

Plus sérieusement, quelques mots sur ce budget.

Tout d'abord, je voudrais redire l'utilité du compte de gestion parce que nous avons là des sommes qui représentent les mouvements réels et qui permettent d'abord d'avoir des éléments tangibles relatifs à l'exécution du budget, ensuite d'illustrer voire de tempérer quelques grandes tendances. Je veux sur les produits dire que l'effet ciseau dont nous parlons depuis plusieurs années a été évidemment aggravé par la participation des villes à la maîtrise des finances publiques. C'est un sujet sur lequel nous avons entendu beaucoup de choses et beaucoup de bêtises d'ailleurs.

Dans le compte de gestion, nous avons la réalité de l'exercice c'est à dire : - 951.000 € de baisse de dotations, 7% de ce chapitre- qui représente 1,9% des recettes de la ville qui par ailleurs baissent en totalité de 1,47% sous l'effet de la fiscalité, 350.000 € supplémentaires. C'est un pourcentage à rapprocher de ce que j'entends parfois sur dans les assemblées générales d'associations où l'on justifie la contraction des subventions par une baisse de recettes de la ville que j'ai entendue chiffrer jusqu'à 30%... on est évidemment loin de ce chiffre.

Sur l'exécution, j'ai une question ; je pense que c'est un trou de mémoire : il y a au chapitre des opérations patrimoniales une décision modificative à 9,2 M en recettes et en dépenses et je ne vois pas ou plus de quoi il s'agit...

Un mot du compte administratif, un mot formel. Nous avons obtenu il y a quelques années que la délibération du compte administratif soit fidèle au texte qui le régit. Depuis cette date, la délibération est conforme à la vue d'ensemble du compte administratif. Je pense que ce n'est pas le cas cette année. Le document vert est juste, les comptes qui sont annexés à la fin du compte administratif sont justes et correspondent aux vues agrégées, budget par budget. Cependant, la présentation qui figure dans la délibération n'est pas exactement la même, il y a un chiffre sur deux différents de ceux qu'il nous est demandé de voter dans la délibération.

Un mot supplémentaire - ça nous rappellera de vieux débats ; et j'espère que ça ne vas pas vous mettre dans le même état que la dernière fois - je note à l'entrée de l'actif au 15 février 2015, pour la somme de 28.600 euros d'un véhicule affecté, je cite, à « M. le maire ». Outre qu'il ne me souvient pas avoir vu dans les marchés un tel achat mais ça m'a sans doute échappé, on a déjà eu un débat ici sur ces questions. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls puisque depuis il y a eu de nombreuses discussions dans les collectivités sur ce sujet au point que la jurisprudence est désormais nourrie sur le thème ; comme j'imagine qu'il ne peut pas s'agir « d'un véhicule de fonction attribué de façon permanente et exclusive à un élu » comme le dit la jurisprudence, mais sans doute d'un véhicule mis à la disposition des élus en général, je suggère une modification de l'entrée à l'inventaire qui ne puisse pas porter à confusion.

Sur le budget maintenant. D'abord pour dire que c'est la première fois que nous avons dans nos dossiers une présentation - je parle de l'annexe 8 - aussi légère du budget. Le CGCT dit « brève et synthétique », là, nous sommes au delà ou en deçà plus exactement ! Sur les éléments contextuels on évoque la baisse "historique" des dotations de l'État, sans chiffre - enfin, on le trouve plus tard - et un niveau d'investissement élevé sans chiffre non plus, il faut aller chercher ailleurs...

Sur la dette c'est la même chose : nous avons ordinairement un détail par type d'emprunt ; là nous avons le montant de l'encours ; le taux moyen et la durée de vie moyenne des emprunts ce qui ne veut pas dire grand chose quand on a des engagements avec des durées de vies qui varient de 1 à 17 années... Donc il faut savoir lire le M14 couramment pour se faire un avis sur ce budget. Le mien, vous vous en doutez, est assez peu favorable. Je le redis, vous le dites également, nous sommes dans une période de tension, de contrainte fortes. Nous sommes aussi dans une période d'accélération ; il suffit de se déplacer en France, d'échanger avec d'autres élus, des entreprises, des salariés, des fonctionnaires même - j'imagine que vous avez été consulté sur le plan stratégique des services de l'État - pour se rendre compte que nous sommes dans une redistribution des cartes assez puissantes, économiques, de compétence, redistribution territoriale et qu'il est vital dans ce mouvement de se positionner de manière offensive.

Lorsque nous avons eu des discussions sur le SCoT en particulier, nous avons avec les urbanistes de la ville et certains membres de la majorité, un point d'accord sur son positionnement et sur la logique de développement qui fait désormais primer dans la chaîne des causes et des conséquences, l'environnement, au sens général du terme, sur l'activité économique.

J'ai bien conscience que c'est un raisonnement à rebours de ce qui a prévalu jusqu'alors, à rebours d'un certain nombre de déterminismes générationnels en particulier, mais c'est désormais une réalité et semble-t-il une réalité durable. Ma conviction c'est que là où des villes moyennes ont, pour des raisons historiques, géographiques, sociologiques, un chemin considérable à parcourir, Vichy a beaucoup d'avance en matière d'environnement principalement à cause de son âge et de ses infrastructures, les parcs, le plan d'eau, les installations sportives et culturelles. Naturellement, il faut maintenir cette avance ; il n'est donc pas aberrant d'avoir des dépenses d'aménagement élevées ; on a d'ailleurs une DGF qui tient compte de cela. Mais aujourd'hui ces dépenses représentent presque la moitié des budgets, investissement et fonctionnement confondus. Or il y a d'autres leviers de développement et j'en citerai quatre : le logement, l'activité économique, la politique familiale et l'enseignement. La zone de compétence des trois premiers leviers est plutôt complexe, d'autres collectivités interviennent et nous avons la SEMIV, VVAD mais c'est tout de même pour le logement moins de 1% de nos budgets...pour l'économie, 11% pour la politique familiale 0,6%. Sur le dernier, c'est-à-dire l'enseignement, on est à 8%. On devrait être dans l'inverse c'est-à-dire que la moitié au moins des budgets soient consacrés à ces secteurs là.

Je comprends bien la ligne politique qui se dégage de votre budget, et je ne veux pas ironiser en la qualifiant à l'emporte-pièce, mais mon sentiment c'est qu'elle n'est pas de nature à positionner la ville de manière favorable dans ces mutations à moyen terme. C'est une opposition de fond puisque c'est un débat que nous avons déjà eu ; vous maintenez votre position et je maintiens la mienne en votant contre ce budget. »

Intervention de M. Skvor :

« Monsieur le maire, mes cher(e)s collègues

Frédéric Aguilera redoutait il y a peu que je puisse porter atteinte à son état d'ébriété naturelle par la nature et la longueur de mon intervention sur les questions budgétaires. Je crains malheureusement d'être dans l'obligation de le décevoir.

Pour en venir au fond du sujet, comme vient de le rappeler Mme Michaudel, l'investissement constitue pour nous la variable centrale autour de laquelle nous tentons d'évaluer vos propositions budgétaires.

Et de ce point de vue-là, ce budget primitif 2016 nous amène à souligner une certaine continuité des trois derniers exercices.

En 2014, nous parlions de budget de transition avec un volume de près de 15 millions de dépenses d'équipement provenant des dernières tranches des berges de l'Allier.

En 2015, j'évoquais un budget « queue de comète » avec 8 à 10 millions de dépenses prévues et finalement un peu moins de 6 réalisées.

En 2016, vous prévoyez 6 millions en réalisé ; puis de nouveau 8 en 2017 et enfin 10 et 10 sur 2019 et 2020, avec toutes les limites liées aux hasards de la prospective, notamment au-delà de 2017.

Nous avons donc l'impression que ce budget marque, plus que les précédents, notre entrée dans une phase prolongée de ralentissement de nos investissements, ou en tout cas de nos investissements d'avenir.

Tel était le sens de nos remarques lors du débat d'orientations budgétaires (DOB) du 25 mars, et vous nous aviez répondu que désormais l'investissement structurant était en train de passer à l'échelon supérieur, c'est-à-dire à l'agglomération. Soit.

Que les décisions et les investissements d'avenir passent à un échelon (agglomération ou métropole) où elles seront plus efficaces voire plus justes, cela nous apparaît nécessaire. Mais, quoi qu'il en soit de ce transfert à l'échelon supérieur, nous ne sommes pas pour autant condamnés à ne pas investir (ou n'investir pas suffisamment) à Vichy.

Et pour ce qui est du volume annuel d'investissement, je dois avouer que je ne vous reconnais plus, Monsieur le maire.

Je vous ai presque manqué d'égard en vous taxant de keynesien à l'agglomération et là, étrangement, vous nous livrez un budget de facture plutôt malthusienne.

Vous nous rejouez presque l'histoire de docteur Jekyll and Mister Hyde.

Docteur Jekyll à l'agglomération où vous nous proposez un programme d'investissements substantiel sur le mandat en vous appuyant :

- a- d'une part sur la stabilité globale d'un endettement significatif,
- b- d'autre part sur une mobilisation du fonds de roulement à partir de 2017.

Mister Hyde à Vichy, où vous vous privez précisément des mêmes leviers.

a- Notre capacité de désendettement est correcte, inférieure - de peu, certes - à la moyenne des villes de notre strate. Mais la limite des 6,5 ans n'est pas une limite intangible : pourquoi ne pas envisager de jouer à la marge sur cet indicateur-là, à condition bien évidemment de maintenir au mieux notre capacité d'autofinancement ?

Pour donner un ordre d'idée, à capacité d'autofinancement brute constante, passer à 7 ans de désendettement, c'est-à-dire à la moyenne de notre strate, nous rapporterait plus de 6 millions de recettes supplémentaires, naturellement échelonnables sur le reste du mandat (Il ne s'agit bien évidemment que d'une approximation, sachant qu'une telle opération induit des effets rétroactifs sur la capacité d'autofinancement).

b- Quant à la mobilisation de notre fonds de roulement, le levier est sans doute plus intéressant. D'autant plus intéressant :

1- que nos charges de fonctionnement sont plutôt stables et sous contrôle (elles baissent cette année, de 220 000 euros), et qu'avec les mutualisations que vous nous annoncez, elles risquent même de baisser encore ;

2- que le fonds de roulement représente une somme conséquente, résultat de ces dernières années de modération dans l'investissement : de 5,4 millions en 2014, il passe à 4,9 en 2015 et à plus de 11 millions cette année (Fonds de Roulement Initial).

Mobiliser ce fonds de roulement, cela n'a rien d'incongru à Vichy puisque vous y aviez eu recours en 2009 et 2010 pour une moyenne d'investissement de plus de 10 millions par an de 2008 à 2012 ; sans parler des 15 millions de l'année 2013.

Alors, ce levier de deux choses l'une, soit nous l'utilisons dès aujourd'hui pour muscler notre capacité et notre programme d'investissement ; soit nous le conservons dans l'attente de temps plus difficiles, afin d'éviter ou de limiter tout recours éventuel à une augmentation d'impôt ; objectif qui, en définitive, semble bien être votre première priorité.

Nous aurions pour notre part fait le premier choix, sachant que des investissements ciblés dès aujourd'hui doivent à terme contribuer à élargir notre potentiel et nos bases fiscales.

C'est d'ailleurs tout l'enjeu de cette attractivité dont nous ne ferons pas l'économie dans le nouveau contexte régional et métropolitain.

Attractivité économique certes, dont relèvent les investissements stratégiques portés de plus en plus par les échelons supérieurs.

Mais attractivité urbaine et sociale également, attractivité de proximité qui elle, ne relèvera jamais que de l'échelon de proximité par excellence qu'est la commune. Cela concerne l'ensemble des investissements remparts contre la montée des inégalités, sociales, territoriales, scolaires et culturelles.

Et c'est un enjeu majeur, si ce n'est l'enjeu premier de notre attractivité, pas seulement pour les entreprises, les touristes ou les publics de passage, mais pour les familles et les nouveaux habitants qui pourraient avoir envie de s'établir chez nous d'ici quelques années.

Notre proposition est donc la suivante, Monsieur le maire : Vichy peut et doit se doter d'une vaste programmation pluriannuelle des investissements tournée vers un plan de rénovation globale de nos écoles. Vous l'avez lancé ; il faut l'accélérer et l'achever sur ce mandat ou sur la première moitié du prochain : c'est ce à quoi pourrait servir de nouvelles marges de manœuvre en termes d'investissements.

Avec de telles marges, nous aurions pu rénover l'école Sévigné Lafaye en Haute Qualité Environnementale.

Il est par ailleurs plus que temps de poser la question de l'école Pierre Coulon, de sa reconstruction, qui ne peut pas attendre la finalisation très lointaine du projet d'écoquartier : renversons les choses et faisons de cette nouvelle école le lieu de préfiguration de ce futur quartier. Même chose pour l'école Paul Bert et celle de la rue d'Alsace dont la rénovation profonde devra s'accompagner d'une vraie réflexion sur le réaménagement du quartier : nous ne pourrions pas en rester à un simple ravalement du Boulevard Gambetta.

Un tel programme sur les écoles serait un formidable signal en direction de la jeunesse et de l'avenir de notre ville, en direction des nouveaux habitants que nous devons absolument gagner pour exister demain dans la métropole qui se dessine.

Alors pour conclure, Monsieur le maire, nous défendons l'idée d'un investissement plus dynamique afin d'initier un tel cycle vertueux.

Cela bien sûr nécessite de prendre des risques, dans une période, nous le rappelions lors du DOB, aussi instable et imprévisible que celle que nous connaissons aujourd'hui. Mais l'investissement, vous le savez mieux que nous, est un signal qui contribue lui aussi à la stabilité qu'il réclame. Il n'attend souvent qu'un surcroît d'audace.

Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas ce budget primitif. Je vous remercie. »

Intervention de M. Sigaud :

« Ce budget va dans le bon sens. Les difficultés actuelles nécessitent d'être économe, ce qui semble être le cas.

Je retiendrai le maintien des taux d'imposition, et si l'Etat n'avait pas fixé à 1% la revalorisation de la base, il n'y aurait pas eu d'augmentation. Surtout que les prévisions d'inflation sont à ce jour de 0,1 %.

A propos des investissements il serait souhaitable qu'ils profitent à l'emploi français, et que le recours aux travailleurs détachés ne soit pas de mise. Une stratégie de contournement a été trouvée par l'adjoint au maire de la Ville d'Angoulême pour éviter que les entreprises fassent appel aux travailleurs détachés.

Il a mis au point une méthode pour éviter le recours aux travailleurs détachés dans les contrats publics. Il a placé dans le contrat une clause, stipulant que, pour des raisons de sécurité, les travailleurs devaient parler et comprendre le français sur le chantier. La clause est formulée ainsi: « *Afin de garantir la sécurité des travailleurs et visiteurs sur le chantier, ainsi qu'une parfaite compréhension des directives de la direction technique des travaux, l'ensemble des ouvriers présents sur le chantier devra comprendre et s'exprimer en français.* » Si tel n'était pas le cas, l'entreprise devrait prendre à sa charge les services d'un interprète.

Une méthode inédite, et qui, selon son inventeur, est inattaquable juridiquement, on peut peut-être à Vichy s'inspirer de ce stratagème. Merci. »

Réponse de M. le Maire :

« Les trois interventions de l'opposition de « gauche » allaient dans le même sens, je ferai donc une réponse globale.

Au préalable, je répondrai à deux points plus particuliers soulevés par Christophe Pommeray. Le premier concerne la non-concordance du Compte administratif pour lequel je n'ai pas constaté de discordance entre les documents. Bien entendu, ce qui prime c'est la délibération qui va être votée. La délibération propose un chiffre global alors que dans le compte administratif vous devez additionner le montant de la réalisation de l'exercice d'investissement avec le report de l'exercice N-1 (les restes à réaliser à reporter en N+1 n'impacte pas l'exercice du CA 2015).

Concernant le véhicule dont vous parlez, une délibération a été votée il y a quelques années listant un certain nombre de précisions sur les modalités d'utilisation des véhicules de service. Il s'agit peut-être d'un « copié/collé » existant depuis plusieurs années avant la mise en place du système. Il n'y a pas de véhicule affecté à une personne en particulier. Je vous invite à vous rendre au garage pour constater que ma voiture personnelle y est bien garée, j'ai mon propre véhicule qui n'est pas celui de la Mairie. »

S'agissant des autres questions, l'échange est convenu entre l'explication et la stratégie nationale, nous sommes sur des schémas traditionnellement divergents voire opposés qui ont déjà donné lieu et vont continuer à donner lieu à des explications de texte pendant l'année électorale qui vient. Bien entendu nous ne sommes pas d'accord.

J'ai relevé, dans l'intervention de Mme Michaudel, l'analyse selon laquelle la situation actuelle serait due à des décennies « d'impuissance fiscale ». Si j'ai bien compris cela signifie que vous pensez que les impôts n'ont pas été assez élevés notamment les dernières années. En effet, quand j'écoute le terme « *...impuissance fiscale...* », cela veut dire que la fiscalité n'est pas suffisante. Pour ma part, je pense qu'il vaut mieux faire porter l'accent sur le contrôle des dépenses que sur l'augmentation de la fiscalité. Je vous laisse la responsabilité de ce terme « *d'impuissance fiscale* ». Il me semble que nos concitoyens, aujourd'hui, ne ressentent pas vraiment la notion que l'Etat fait preuve « *d'impuissance fiscale...* ». Chacun jugera. »

Réponse de Mme Michaudel :

«Je n'évoque pas l'impuissance fiscale dans le sens où vous l'entendez, je vous redis les termes de mon intervention que : « ...*Ce système de fraude ou de course au moins disant fiscal nous inspire le même sentiment que cette impuissance ressentie lors de la désensibilisation de notre dette toxique....* ». Ce qui est en cause n'est pas l'impuissance fiscale de nos gouvernants mais le système financier qui génère cette évasion fiscale, un manque à gagner pour nos gouvernements successifs et notre sentiment d'impuissance devant ce phénomène d'évasion fiscale sur lequel les gouvernements successifs se cassent les dents. En dehors de ce phénomène et de manière générale, la collecte de l'impôt se fait correctement en France. »

Réponse de M. le Maire :

« J'avais interprété différemment. Par conséquent, nous sommes d'accord.

S'agissant des interventions concernant les investissements, je me réjouis d'entendre que nous sommes tous d'accord sur l'importance fondamentale de réaliser des investissements. Je me souviens, il y a un certain nombre d'années, de discours de l'opposition sur la nécessité d'augmenter les dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement. Je me réjouis qu'aujourd'hui nous soyons tous d'accord sur l'aspect fondamental de réaliser des investissements et de faire des économies sur le budget de fonctionnement d'autant plus que nous y sommes contraints pour pouvoir maintenir l'investissement. Sur le fond et sur le principe, nous sommes d'accord et je m'en félicite.

Sur la réalisation, j'ai déjà donné une réponse lors du Débat d'orientation budgétaire. J'ai expliqué le transfert des investissements structurants sur d'autres collectivités notamment sur la communauté d'agglomération et éventuellement au-delà.

C'est la raison pour laquelle je m'étonne que François Skvor reprenne cette explication sur le mode « Docteur Jekyll et Mister Hyde » en ajoutant « ... *vous baissez les investissements à la Ville et vous les augmentez à la Communauté d'agglomération...* ». Il se trouve que ce n'est pas un antagonisme mais une complémentarité. Aujourd'hui la Ville va continuer d'investir dans la mesure du possible et je vous ai cité l'ensemble des investissements qui ne sont pas si faibles que cela. Dorénavant, nous allons raisonner à l'échelle de l'agglomération, en complémentarité et pour des sommes supérieures, avec les communes de la même façon que pour la mutualisation. Encore une fois, je n'y vois aucun antagonisme mais une complémentarité.

Vous ajoutez que pour y aboutir il faut mobiliser le fonds de roulement. Nous sommes d'accord. Mais vous savez que ce fonds de roulement de 9 M € est artificiel, il comporte 5 M€ au minimum qui sont une régularisation à la suite de l'emprunt toxique. C'est pourquoi on peut raisonner sur un fonds de roulement d'environ 4 M€ qui représente le solde aujourd'hui une fois retiré les 5 M€ qui sont mobilisés. Je ne vois pas comment mobiliser au-delà si ce n'est en quittant la prudence minimum. J'ai bien entendu que c'est ce que nous recommande Christophe Pommeray à travers sa préconisation dont il dit lui-même, qu'elle est paradoxale dans le contexte actuel, d'être offensif alors même que nous sommes de plus en plus contraints.

Je ne suis pas prêt à faire cela. C'est une menace qui pèse sur l'avenir. Lorsque l'on a des baisses de recettes qui vont s'établir, chaque année à partir de 2017, à 5 ou 6 M€ par rapport à celles que nous avons auparavant, voilà la réalité. Je ne pense que l'on puisse se permettre de ne pas en tenir compte. Le Maréchal Foch disait «... *Ma droite est enfoncée, ma gauche cède, tout va bien ; j'attaque ! ...*», cela peut marcher pour Napoléon ou dans certaines configurations militaires mais je ne pense pas que cela puisse fonctionner dans le contexte actuel.

Je pense qu'aujourd'hui la somme des investissements, pour ce qui concerne VVA sur l'ensemble de son territoire et notamment Vichy, continue à être, par rapport à sa taille et par rapport à son budget, un signe, une considération tout à fait ambitieuse et supérieure à celles de nombreuses villes de France notamment en raison de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Par conséquent si c'est une critique, je ne l'accepte pas. Nous faisons pour le mieux pour garder, sans nous endetter et sans prévoir des augmentations d'impôts, ces investissements.

La meilleure preuve est, j'espère que vous me l'accorderez, que nous avons réalisé des investissements pendant ces vingt dernières années lorsque nous avions les moyens - et aujourd'hui tout le monde le reconnaît - qu'ils s'agissaient d'investissements majeurs qui ont transformé la Ville, les vichyssois seront juges. Par conséquent, lorsque nous en avons les possibilités nous avons été au rendez-vous. Demain, nous aurons moins de possibilités mais nous continuerons, dans toute la mesure du possible, à être au rendez-vous mais dans les limites d'une prudence obligée en fonction du contexte. Nous sommes dans une situation dont il faut tenir compte.

En réponse à M. Sigaud, je prends acte de sa proposition qui me paraît un peu téméraire. C'est pourquoi je vous propose pour en rediscuter d'attendre les résultats du Tribunal administratif devant lequel, sans aucun doute, un contribuable d'Angoulême ne manquera pas d'attaquer cette position. Pour le moment je vous propose, indépendamment du fond et du principe qui ne me paraît pas évident, d'être prudent sur ce sujet.

Je vous propose de passer aux votes des délibérations budgétaires. »

* * * * *

Par 27 voix par et 6 contre, le Conseil municipal, et après que M. le Maire ait quitté la séance du Conseil, M. Maquin, Maire-adjoint ayant pris la présidence de la séance en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal :

1°/ - **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 33 595 562,58 €

- Total en recettes 30 951 751,84 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 52 502 655,32 €

- Total en recettes 66 282 855,29 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 112 830,91 €
- Total en recettes 106 892,97 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 331 406,72 €
- Total en recettes 357 672,11 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 3 098 531,42 €
- Total en recettes 1 931 086,50 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 870 105,80 €
- Total en recettes 981 610,08 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 106 081,26 €
- Total en recettes 423 268,92 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 588 324,29 €
- Total en recettes 588 324,29 €

BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES :

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 19 379,68 €
- Total en recettes 19 379,68 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 12 304,49 €
- Total en recettes 23 613,11 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 145 032,31 €
- Total en recettes 145 032,31 €

2°/ - **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ - **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4°/ - **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le Compte Administratif.

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

**6-/ AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :
A/ BUDGET PRINCIPAL**

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 4 622 686,94
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 9 157 513,03
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 13 780 199,97
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 2 643 810,74
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 637 866,89
Besoin de financement = e + f	- 3 281 677,63
AFFECTATION = d	+13 780 199,97
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+4 089 669,63
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	+ 9 690 530,34
DEFICIT REPORTE D002	

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

B/ BUDGET ANNEXE PARKINGS

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 16 265,14
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 10 000,25
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+26 265,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 5 937,94
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 128 561,28
Besoin de financement = e + f	-134 499,22
AFFECTATION = d	+ 26 265,39
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 26 265,39
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard
(par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

C/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat
d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 1 761,27
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 109 743,01
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 111 504,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif)	- 1 167 444,92
R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 45 293,53
Besoin de financement = e + f	+ 1 122 151,39
AFFECTATION = d	+ 111 504,28
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 111 504,28
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

D/ BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	- 7 918,81
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 7 918,81
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement = e + f	
AFFECTATION = d	
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard
(par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

E/ BUDGET ANNEXE AEROPORT

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat
d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	-14.15
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 14,15
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	0
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif)	
R001 (si positif)	+ 11 308,62
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 9 071,00
Besoin de financement = e + f	+ 2 237,62
AFFECTATION = d	0
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1.)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malmey, M. Pommeray, Mme Réchard
(par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

F/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat
d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	- 34,26
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 34,26
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	317 187,66
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 37 343,24
Besoin de financement = e + f	+ 279 844,42
AFFECTATION = d	+ 0,00
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

7-/ TAUX D'IMPOSITION - BUDGET PRIMITIF 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal décide, pour assurer l'équilibre budgétaire, de reconduire les taux d'imposition des impôts directs locaux ainsi qu'il suit :

. Taxe d'habitation	17,31 %
. Taxe foncière bâtie	22,68 %
. Taxe foncière non bâtie	25,62 %

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, se sont abstenus.

8-/ APPROBATION - BUDGET PRIMITIF 2016

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, y compris les reports, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes21 986 331,63 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes58 392 940,76 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 181 988,39 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes519 429,00 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes2 809 605,02 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes2 416 739,24 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes453 937,66 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes725 650,00 €

BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES :

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes30 500,00 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes77 068,62 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes229 610,00 €

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

9-/ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES
A/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal décide de voter une subvention de 314 476,55€ destinée à équilibrer le budget annexe « Locations industrielles et commerciales ».

En effet, les recettes constituées par les loyers demandés aux commerçants ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe, qui supporte des charges liées notamment au remboursement des dépenses de construction du bâtiment et à l'amortissement de ce dernier, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs.

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

B/ BUDGET ANNEXE AEROPORT

Par 27 voix et 6 contre, Conseil municipal décide de voter une subvention de 66 709,97 €destinée à équilibrer le budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil ».

En effet, les recettes de l'Aéroport de Vichy-Charmeil ne peuvent à elles seules couvrir le déficit du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une perte de la fréquentation de cet équipement.

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

C/ BUDGET ANNEXE PARKINGS

Par 27 voix pour et 6 contre, le Conseil municipal décide de voter une subvention de 93 000€destinée à équilibrer le budget annexe « Parkings couverts ».

En effet, les recettes des parkings communaux ne peuvent pas seules couvrir les besoins du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une baisse importante de la fréquentation de ces équipements.

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, conseillers municipaux, ont voté contre.

10-/ CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2015/2016

Par 27 voix pour, 5 abstentions et 1 contre, le Conseil municipal approuve l'état des provisions du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 pour le budget principal et les budgets annexes « parkings couverts » et « salles meublées louées » ci-annexés.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), conseillers municipaux, se sont abstenus. M. Sigaud a voté contre.

11-/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES SALLES MEUBLEES

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement proposés, au titre du budget principal,

- vote les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis ci-après :

- Rénovation barrage - clapet 2 : autorisation ramenée à 5 678 378€ suite au solde de l'AP
- Aménagement des plages rive droite : autorisation ramenée à 11 842 183€ suite à un réajustement (révisions-travaux en régie)
- Voirie travaux Pluriannuels Entreprise 2014 - 2015 - 2016 : autorisation augmentée de 359 404€ suite à un réajustement de l'opération.
- Rénovation du barrage - Etude de danger, AMO et travaux : autorisation augmentée de 10M € pour intégrer la part maîtrise d'œuvre et travaux
- Sports - Rénovation terrains : autorisation ramenée à 501 861€ suite à un réajustement pour fin de travaux
- Rénovation rue du Maréchal Foch : autorisation augmentée de 84 241€ suite à des travaux supplémentaires
- Rénovation COSEC des Célestins : autorisation ramenée à 238 139€ suite à un réajustement pour fin de travaux

- engage les autorisations de programme et les crédits de paiement 2016, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

12-/ ORGANISMES DE DROIT PRIVE - SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000€

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention aux associations et organismes suivants :

-Orchestre d'Harmonie de Vichy	85 500 €
<i>Convention ci-jointe</i>	
-Musée Opéra Vichy	53 000 €
<i>Convention Triennale votée par le Conseil municipal du 20 décembre 2013</i>	
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.	

-Club de l'Aviron Vichyssois	50 800 €
Dont 37 800 € correspondant à la subvention de fonctionnement et 13 000 € correspondant à la subvention exceptionnelle.	
<i>Convention ci-jointe</i>	
-Yacht Club Vichy	11 840 €
Dont 11 340 € correspondant à la subvention de fonctionnement et 500 € correspondant à la subvention exceptionnelle.	
<i>Convention ci-jointe</i>	
-Racing Club Vichy Football	30 000 €
<i>Convention ci-jointe</i>	
-Racing Club Vichy Athlétisme	5 500 €
<i>Convention ci-jointe</i>	
- SASP Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole.....	75 000 €
<i>Avenant n°1 à la convention de partenariat, voté par le Conseil municipal du 4 décembre 2015, et correspondant au dernier acompte et solde de la saison 2015/2016.</i>	
-Racing Club Vichy Rugby	75 000 €
Dont 70 000 € correspondant à la subvention de fonctionnement et 5 000 € correspondant à la subvention exceptionnelle.	
<i>Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le conseil municipal du 4 décembre 2015.</i>	
-Association Jeanne d'Arc de Vichy Basket.....	8 500 €
<i>Convention ci-jointe</i>	
-Step by Step.....	1 460 €
<i>Convention ci-jointe</i>	
-Vichy Gym	3 000 €
Dont 2 000 € correspondant à la subvention de fonctionnement et 1 000 € correspondant à la subvention exceptionnelle.	
<i>Convention ci-jointe</i>	
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.	
-Centre Communal d'Action Sociale	1 260 000 €
<i>Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le conseil municipal du 4 décembre 2015.</i>	
La dépense sera imputée à l'article 657362, fonctionnalité 520.	
-Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de la Ville de Vichy	585 000 €
<i>Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le conseil municipal du 4 décembre 2015.</i>	
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.	
-Groupement des Utilisateurs du Grand Marché	55 200 €
<i>Convention ci-jointe</i>	
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 91.	
-Office du Tourisme et du Thermalisme de Vichy	4 693 000 €
La dépense sera imputée à l'article 65737, fonctionnalité 95.	
<i>Correspondant à l'avenant n°2 ci-joint à la convention adoptée par le conseil municipal du 10 avril 2015.</i>	

- et d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer chaque année, les conventions d'attribution de subventions ou avenants ci-joints annexés.

13-/ ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants:

1-7 en Choeur	1 500 €
2-Comité d'Organisation du Gala de l'IFMK Vichy	1 500 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.	
3-Coopérative Scolaire Ecole Elementaire Pierre Coulon.....	630 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 212.	
4-Les Allié-e-s de l'Album	1 000 €
5-Musiques Vivantes.....	6 000 €
6-Club Audiovisuel de Vichy.....	1 000 €
7-Association pour les Jeunes Musiciens de l'Allier	7 650 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.	
8-Racing Club Vichy Rugby	5 000 €
9-Association Sportive des Graves – Section Randonnée Pédestre	800 €
10-Club Aviron de Vichy	13 000 €
11-Ligue d'Auvergne d'Escrime	4 500 €
12-Club Cyclo Denière Hôpital Vichy	500 €
13-Fédération Française de Tir à l'Arc	4 500 €
14-Boule Vichyssoise	2 000 €
15-Vichy Gym	1 000 €
16-Sporting Vichy Bellerive Tennis	800 €
17-Yacht Club Vichy	500 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.	

14-/ TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la demande présentée par Mme le Receveur municipal de Vichy relative à l'admission en non-valeur de différents produits irrécouvrables s'élevant à la somme de 40 454.36€(Quarante mille quatre cent cinquante-quatre euros et trente-six centimes) afférents aux exercices :

BUDGET PRINCIPAL : (38 351.24 €)

- 2008	20 605.37 €
- 2009	85.55 €
- 2010	8.70 €
- 2011	878.33 €
- 2012	4 095.63 €
- 2013	4 935.82 €
- 2014	5 233.14 €
- 2015	2 461.47 €

TOTAL GENERAL..... 38 351.24 €

BUDGET LOCATIONS INDUSTRIELLES : (1 884.56 €)

- 2010	799.61 €
- 2012	1 084.95 €

TOTAL GENERAL..... 1 884.56 €

BUDGET AEROPORT : (218.56 €)

- 2005	139.03 €
- 2014	28.79 €
- 2015	50.74 €

TOTAL GENERAL..... 218.56 €

dont elle n'a pu effectuer le recouvrement.

- et décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables susvisés pour un montant total de 40 454,36 € (Quarante mille quatre cent cinquante-quatre euros et trente-six centimes).

15-/ GARANTIE D'EMPRUNT - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS - 2EME TRANCHE - DOM'AULIM - ALLEE DES AILES - PORT DE CHARMEIL

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Commune de Vichy accorde sa garantie à hauteur de 26.67 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 2 132 000 € souscrit par Dom'aulim auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 43728 constitué de quatre lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée au conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 – Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

16-/ CESSION DE VEHICULES COMMUNAUX A VVA

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la cession à VVA des véhicules suivants :

Peugeot 208 immatriculée DK 993 RR pour 10 000 €TTC
Renault Clio III immatriculée 4868 VK 03 pour 1 500 €TTC
Renault Kangoo immatriculée 5 338 TF 03 pour 1 000 €TCC

- autorise leur sortie de l'inventaire de la commune,
- et donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous les documents correspondants.

17-/ EXTENSION DE LA ZONE OUVERTE AU STATIONNEMENT PAYANT - STATIONNEMENT DE SURFACE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide suite aux travaux de démolition à l'angle de la rue Drichon et de l'avenue de Gramont, un parking temporaire non payant a été créé dans une zone payante,

- d'étendre la zone de stationnement payant en incluant ce parking,
- d'appliquer le tarif « courte durée ».

18-/ DESIGNATION - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de désigner, pour représenter la Ville de Vichy, suite au changement de la situation administrative de Mme Porte, de désigner :

En qualité de commissaire suppléant :

- M. Luc Robin
Né le 23 Juin 1955 à Vichy
Domicilié : 35, Rue de la Barge - 03300 CUSSET

Dans le cadre des questions diverses (article 13 du Règlement intérieur du Conseil municipal de Vichy), le Groupe « Vichy, nouveau souffle » est intervenu :

Question orale posée par M. Skvor - « Vichy, Nouveau Souffle » - :

« Marc Juge est l'une des figures marquantes de la résistance vichyssoise à l'occupation allemande et au régime du maréchal Pétain.

Nommé commissaire de police à Vichy en 1940, il officie dans un bureau du rez-de-chaussée de cet hôtel de Ville.

Il entre en résistance en usant de ses pouvoirs de police pour poursuivre, sur des motifs de droit commun, les dénonciateurs œuvrant pour la Gestapo à Vichy.

Il est arrêté puis fusillé le 24 mars 1944. Il a alors 32 ans.

En 1995, la Ville de Vichy décide de lui rendre hommage en donnant son nom à une rue.

Mais il s'agit d'une rue très périphérique, d'une rue sans adresse ni domicile, coincée entre deux ronds-points, un fast-food et une station service.

Pourrions-nous un jour envisager, M. le Maire, de rendre plus dignement hommage à ce jeune résistant, en donnant son nom à une autre voie, un autre espace de notre ville, à la fois plus visible et plus habité ? ».

Réponse de M. le Maire :

« C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Vous avez pris un exemple et un exemple tout à fait respectable et honorable. Toutefois, la Ville de Vichy est saisie de multiples demandes. Il y a d'autres propositions de demandes de dénominations de rue avec des noms de résistants, de déportés ou d'autres tout autant honorables et respectables.

Par conséquent, c'est un vrai problème. Par ailleurs, si nous débaptisons une rue pour la renommer différemment, les riverains vont devoir modifier tous leurs papiers administratifs, c'est donc compliqué.

De plus, il faut trouver des lieux, en général qui ne sont pas des rues mais des placettes, beaucoup plus modestes que la rue très passante et très empruntée par les automobilistes qui porte le nom de Marc Juge puisque c'est celle qui mène à Cora.

Je n'ai donc pas de solution à vous proposer sur ce sujet. Néanmoins, lorsqu'il sera créé un nouveau quartier, nous pourrions satisfaire un certain nombre de demandes, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Je précise toutefois que la rue dont nous parlons est très passante et, après vérification sur place, il s'avère que le panneau portant le nom de Marc Juge est très visible. Cependant on peut sans doute s'attacher à la façon de le rendre plus visible encore. Le nom d'une rue est synonyme de souvenir. Considérant le nombre de véhicules qui passent dans cette rue, à partir du moment où le panneau est bien visible, l'effet recherché est sans doute supérieur à celui que l'on pourrait avoir dans d'autres rues non dénommées de Vichy. Je vous propose de regarder, à nouveau, si le panneau peut être mis plus en valeur. Je pense qu'au niveau du souvenir et du respect que l'on doit à Marc Juge, le lieu en question ne me paraît pas mauvais puisqu'il est susceptible d'être vu et consulté par beaucoup de monde. »

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 45.

Muriel CUSSAC
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a vertical stroke, all enclosed within a large, irregular oval shape.

ANNEXE

ADMINISTRATION GENERALE

4-/ INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

NOM – PRENOM	FONCTION	
Claude MALHURET	Maire	
Gabriel MAQUIN	1 ^{er} Adjoint	
Claire GRELET	Adjointe au Maire	
Frédéric AGUILERA	Adjoint au Maire	
Marie-Christine STEYER	Adjointe au Maire	
Jean-Jacques MARMOL	Adjoint au Maire	
Evelyne VOITELLIER	Adjointe au Maire	
Yves-Jean BIGNON	Adjoint au Maire	
Charlotte BENOIT	Adjointe au Maire	
Bernard KAJDAN	Adjoint au Maire	
William ATHLAN	Conseiller municipal	
Christiane LEPRAT	Conseillère municipale	
Myriam JIMENEZ	Conseillère municipale déléguée	
Marie-Hélène ROUSSIN	Conseillère municipale	
Sylvie FONTAINE	Conseillère municipale déléguée	
Jean-Louis GUITARD	Conseiller municipal délégué	
Marie-Odile COURSOL	Conseillère municipale	
Franck DICHAMPS	Conseiller municipal	
Béatrice BELLE	Conseillère municipale	
Jean-Philippe SALAT	Conseiller municipal	
Stéphane VIVIER	Conseiller municipal	
Julien BASSINET	Conseiller municipal	
William PASZKUDZKI	Conseiller municipal	
Muriel CUSSAC	Conseillère municipale	
Anne-Sophie RAVACHE	Conseillère municipale	
Mickaël LEROUX	Conseiller municipal	
Orlane PERRIN	Conseillère municipale	
Imen BELLAHRACH	Conseillère municipale	
Marie-Martine MICHAUDEL	Conseillère municipale	« Vichy nouveau souffle »
François SKVOR	Conseiller municipal	
Marianne MALARMEY	Conseillère municipale	
Christophe POMMERAY	Conseiller municipal	« Pour Vichy »
Isabelle RECHARD	Conseillère municipale	
Jean-Pierre SIGAUD	Conseiller municipal	« Vichy Bleu Marine »
Marie-José CONTE	Conseillère municipale	

Vichy, le 24 Juin 2016

ANNEXE

ADMINISTRATION GENERALE

5-/ MODIFICATIONS - COMMISSIONS MUNICIPALES



VILLE DE VICHY

Direction générale des services

COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Délibération N°2 du Conseil municipal du 25 avril 2014 -**
- **Délibération N°2 du Conseil municipal du 3 avril 2015 -**
- **Délibération N° 4 Conseil municipal du 25 Mars 2016 -**
- **Délibération N°5 du Conseil municipal du 24 Juin 2016 -**

1- ECONOMIE, TOURISME, THERMALISME

Commerce et artisanat, emploi, tourisme et économie sportive, thermalisme, aéroport :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Gabriel MAQUIN | - William PASZKUDZKI |
| - Marie-Christine STEYER | - Muriel CUSSAC |
| - Yves-Jean BIGNON | - Anne-Sophie RAVACHE |
| - Bernard KAJDAN | - Orlane PERRIN |
| - Christiane LEPRAT | - Marie-Martine MICHAUDEL |
| - Jean-Louis GUITARD | - François SKVOR |
| - Franck DICHAMPS | - Marianne MALARMEY |
| - Béatrice BELLE | - Isabelle RECHARD |
| - Stéphane VIVIER | - Jean-Pierre SIGAUD |
| - Julien BASSINET | |

2- URBANISME, HABITAT, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT

Renouvellement urbain et habitat, travaux, accessibilité, NTIC, développement durable, propreté urbaine, déplacements et stationnement :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Gabriel MAQUIN | - Jean-Philippe SALAT |
| - Claire GRELET | - Stéphane VIVIER |
| - Frédéric AGUILERA | - Julien BASSINET |
| - Marie-Christine STEYER | - William PASZKUDZKI |
| - Jean-Jacques MARMOL | - Mickaël LEROUX |
| - Evelyne VOITELLIER | - Marie-Martine MICHAUDEL |
| - Christiane LEPRAT | - François SKVOR |
| - Marie-Hélène ROUSSIN | - Christophe POMMERAY |
| - Marie-Odile COURSOL | - Jean-Pierre SIGAUD |
| - Franck DICHAMPS | |

3- **EDUCATION, JEUNESSE et VIE SOCIALE**

Affaires scolaires, enseignement supérieur, formation, jeunesse ; Action sociale et solidarités, prévention et santé, associations de quartier :

- Claire GRELET
- Marie-Christine STEYER
- Yves-Jean BIGNON
- William ATHLAN
- Myriam JIMENEZ
- Marie-Hélène ROUSSIN
- Sylvie FONTAINE
- Marie-Odile COURSOLO
- Franck DICHAMPS
- Jean-Philippe SALAT
- Julien BASSINET
- Marie-Martine MICHAUDEL
- François SKVOR
- Isabelle RECHARD
- Marie-José CONTE

4- **SPORTS, CULTURE, ANIMATION, RELATIONS INTERNATIONALES**

Equipements sportifs et culturels, associations sportives, culturelles et de loisir, manifestations culturelles, enseignement musical, lecture publique, animation de la ville, jumelages :

- Gabriel MAQUIN
- Charlotte BENOIT
- Bernard KAJDAN
- Myriam JIMENEZ
- Marie-Hélène ROUSSIN
- Sylvie FONTAINE
- Jean-Louis GUITARD
- Marie-Odile COURSOLO
- Franck DICHAMPS
- Jean-Philippe SALAT
- Julien BASSINET
- Muriel CUSSAC
- Anne-Sophie RAVACHE
- Marianne MALARMEY
- Marie-Martine MICHAUDEL
- Isabelle RECHARD
- Marie-José CONTE

5- **ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, SECURITE PUBLIQUE**

Ressources humaines, formation et dialogue social, finances, sécurité publique (ERP, réglementation économique et occupation du domaine public, hygiène-salubrité) :

- Gabriel MAQUIN
- Frédéric AGUILERA
- Jean-Jacques MARMOL
- Evelyne VOITELLIER
- William ATHLAN
- Christiane LEPRAT
- Jean-Louis GUITARD
- Béatrice BELLE
- Julien BASSINET
- Mickaël LEROUX
- Orlane PERRIN
- Imen BELLAHRACH
- Marianne MALARMEY
- Christophe POMMERAY
- Jean-Pierre SIGAUD

ANNEXE

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

**6-/ SIGNATURE - AVENANT N°1 - CONVENTION D'APPLICATION MUSICALE -
ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY ET VILLE DE VICHY - CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'APPLICATION MUSICALE

Entre les soussignés

La commune de VICHY, représentée par son Maire, Monsieur Claude MALHURET, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Commune, en vertu de la délibération n° 6 en date du 24 juin 2016,

d'une part,

Et

l'Orchestre d'Harmonie de Vichy, (O.H.V.), représenté par son Président, Monsieur Pierre CORRE, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Vichy, le 26 novembre 1952 sous le n° 0033001619 dont le siège social est à Vichy, 4, Place de l'Hôtel de Ville,

d'autre part,

Préalablement aux présentes, il est exposé :

Une convention d'application musicale a été conclue en 2015 entre la Ville de Vichy et l'Orchestre d'Harmonie de Vichy, afin que ce dernier prenne en charge les élèves présentés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental et leur assure au minimum une répétition hebdomadaire prévue à leur cursus d'étude musicale sur la durée du temps scolaire.

Initialement conclue jusqu'à la date prévisionnelle de création du Conservatoire d'agglomération, envisagée dans un premier temps au 1^{er} septembre 2016, cette convention doit être prolongée d'un an, compte tenu du report de cette échéance.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article « VI : DUREE DE LA CONVENTION » est modifié comme suit :

« La présente convention est conclue jusqu'au 31 août 2017. Elle est applicable à compter de sa signature et pourra être résiliée librement par l'une des deux parties moyennant le respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec avis de réception. Elle pourra faire l'objet d'avenants. »

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent intégralement applicables.

Fait à Vichy, en trois exemplaires
Le,

Pour l'OHV
Le Président,

Pour la Ville de Vichy,
Le Maire

ANNEXE

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

**7-/ SIGNATURE - CONVENTIONS CLASSES ORCHESTRES - ECOLES ELEMENTAIRES
ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES**

CONVENTION CADRE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLASSE ORCHESTRE À L'ÉCOLE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Commune de Vichy représentée par Monsieur Claude MALHURET, Maire de la Ville de Vichy, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération n°7 du 24 juin 2016

d'une part,

et

L'Inspection Académique de l'Allier représentée par Madame Annie DERRIAZ, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Allier,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La ville de Vichy a mis en place depuis plusieurs années, en partenariat avec l'Inspection Académique de l'Allier, un dispositif « orchestre à l'école », avec l'intervention des professeurs du conservatoire de musique à rayonnement départemental de Vichy.

L'investissement financier de la ville dans ce dispositif est très important car il s'inscrit dans sa politique globale à destination de sa jeunesse.

Compte tenu du succès de cette opération, les partenaires ont décidé de le reconduire pour une durée de 2 ans.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les modalités de déroulement de ce dispositif dans les écoles élémentaires de la ville de Vichy et de préciser les obligations respectives des signataires.

Article 2 : OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet a pour objectif de :

- rendre la musique accessible à tous (par une pratique collective au service de la pratique individuelle, les enfants étant libérés des contraintes économiques et socioculturelles),

- faire découvrir le plaisir de la pratique en orchestre ou de la polyphonie chorale,
- promouvoir la culture,
- favoriser la transversalité culturelle.

Il contribue au développement de la citoyenneté (musique d'ensemble, respect des règles dans un projet commun), dans une volonté de mise à disposition d'une culture pour tous, sans restrictions au niveau social et économique, vecteur de mixité sociale.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE VICHY

La ville de Vichy s'engage à poursuivre le partenariat initié depuis plusieurs années et à prendre en charge les moyens nécessaires au bon fonctionnement d'une classe orchestre dans chaque école élémentaire, conformément au tableau annexé à la présente convention.

Le conservatoire de musique à rayonnement départemental a pour mission la formation musicale des élèves concernés. Il organise l'enseignement musical des élèves de chaque classe orchestre, en collaboration avec les services de l'inspection de Vichy 1.

Article 4 : OBLIGATIONS DE L'INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ALLIER

L'Inspection Académique de l'Allier garantit le fonctionnement pédagogique du dispositif et délègue au directeur de chaque école élémentaire la responsabilité des élèves de la classe orchestre durant les horaires scolaires.

Article 5 : ORGANISATION DES CLASSES ORCHESTRES

5-a : Modalités et plannings

Le dispositif « classe orchestre » est envisagé dans une perspective de continuité et organisé sur deux années scolaires avec les mêmes élèves.

L'intervention musicale représente un volume horaire hebdomadaire de une heure pour les classes chœur et deux heures pour les classes orchestre qui sont assurées par un ou plusieurs professeurs. Le projet pédagogique est élaboré en concertation entre l'Education Nationale et le conservatoire de musique à rayonnement départemental, en cohérence avec le projet d'école.

Il fixe chaque année :

- la nature des activités proposées,
- les rôles respectifs de l'enseignant et des professeurs d'enseignement artistique ainsi que l'organisation de la concertation régulière,

- les modalités de suivi et d'évaluation,
- les conditions matérielles des séances d'éducation musicale :

Pour les classes orchestre, le conservatoire de musique à rayonnement départemental met à disposition de chaque élève un instrument. Une convention de mise à disposition gratuite sera signée avec chaque famille, qui devra produire une attestation d'assurance pour l'instrument confié à l'élève (responsabilité civile précisant explicitement que l'instrument prêté est couvert).

Lieu : chaque école élémentaire devra identifier une ou plusieurs salles aménagées pour ce dispositif.

Planning : la répartition des interventions sur et hors temps scolaire sera définie en début d'année scolaire entre les directeurs d'écoles et le directeur du conservatoire. Des plannings annuels seront établis conjointement entre l'Education Nationale et la direction du Conservatoire pour chaque année scolaire.

5-b : Suivi pédagogique

L'apprentissage musical et instrumental, qui traditionnellement demande un investissement très fort en termes de temps, de volonté, d'énergie, est pris réellement en compte dans la progression scolaire des enfants. Des effets positifs sont attendus : par exemple les difficultés de certains élèves pourront être relativisées par un comportement dynamique et volontaire dans le projet musique, même si par ailleurs des difficultés d'apprentissage ne sont pas forcément exclues.

L'inspecteur de la circonscription, ou son représentant, est invité, à titre consultatif, au conseil d'établissement du conservatoire de musique. Il participe aux réunions d'informations des parents des futurs élèves de la classe orchestre et aux réunions de rentrée.

Le directeur du conservatoire de musique à rayonnement départemental, ou son représentant, est invité, à titre consultatif, au conseil d'école de chaque école élémentaire. Il est intégré à l'équipe éducative et participe aux conseils de maîtres, quand l'ordre du jour le concerne. Il peut être invité aux réunions de rentrée.

Le conservatoire de musique à rayonnement départemental et chaque école élémentaire s'informeront mutuellement des emplois du temps et des manifestations musicales qu'ils organisent.

L'enseignant titulaire de la classe chœur ou de la classe orchestre sera amené à accompagner la classe orchestre lors de manifestations publiques qui pourraient requérir la participation de ses élèves.

5-c : Responsabilité

Les déplacements des élèves sont organisés et placés sous la responsabilité du directeur de chaque école élémentaire pendant le temps scolaire.

La participation des professeurs du conservatoire de musique à rayonnement départemental au cours d'activités scolaires ne modifie pas la responsabilité de l'enseignant dans la limite de l'horaire scolaire. Le temps périscolaire est sous la responsabilité de la Mairie et des professeurs d'enseignement artistique.

La liste des professeurs d'enseignement artistique du conservatoire de musique à rayonnement départemental amenés à exercer auprès des élèves est mise à jour chaque année et transmise, au début de chaque année scolaire, aux signataires de la présente convention.

5-d : Absences

L'école doit être avertie de l'absence du professeur d'enseignement musical, par celui-ci ou par le conservatoire de musique à rayonnement départemental. En cas d'empêchement, du fait de l'école, du déroulement des interventions, le directeur prévient le conservatoire de musique à rayonnement départemental dans les meilleurs délais.

5-e : Complémentarité entre enseignants et professeurs du conservatoire

En ce qui concerne l'enseignement général, la scolarité dans les écoles élémentaires obéit au principe de gratuité. L'enseignant de la classe participe à l'enseignement obligatoire d'éducation musicale en s'appuyant sur le vécu des élèves dans la classe chœur ou la classe orchestre. Une progression commune sera établie en début d'année pour favoriser la complémentarité entre les différents intervenants.

Les interventions des professeurs du Conservatoire de musique à rayonnement départemental sont prises en charge par la ville de Vichy, à raison de 1 heure par semaine pour la classe chœur et 2 heures par semaine et par professeur pour la classe orchestre.

Article 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la rentrée de septembre 2016 pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

Elle peut être dénoncée en cours d'année soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles en cas de dysfonctionnement avéré et après échec de la concertation, moyennant un préavis de six mois.

Fait à Vichy le juin 2016

Mme Annie DERRIAZ
Directrice Académique des Services de
l'Education Nationale

M. Claude MALHURET
Maire de Vichy

ANNEXE

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

**8-/ SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - MAIF ET VILLE DE VICHY -
DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES**

CONVENTION DE PARTENARIAT

PERMIS PIETON 2016-2017

Entre

La Ville de VICHY, représentée par son Maire, Monsieur Claude MALHURET, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu de la délibération n°8 du Conseil municipal en date du 24 juin 2016,

ci-après dénommée « la ville de Vichy »

d'une part

et

L'antenne Prévention MAIF de l'Allier, association loi 1901 enregistrée à la Préfecture des Deux Sèvres le 22 décembre 1980, sous le numéro SIRET 393 512 504 000 19, dont le siège social est situé 275 rue du stade – 79 180 Chauray, représentée par son président M. Roger MOSNIER

ci-après dénommée « l'antenne Prévention MAIF de l'Allier »

d'autre part

Etant préalablement exposé que :

Prévention MAIF s'est engagée pour cinq années scolaires dans l'opération « Permis piéton », menée en partenariat avec le ministère de l'Education nationale et la Direction à la Sécurité et à la Circulation routières.

L'opération a pour objectif de :

- former tous les élèves de CE2 à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons,
- inscrire le déplacement piéton dans le cadre du développement durable.

Le permis piéton matérialise auprès des enfants de CE2 une étape dans l'acquisition des savoirs exigés par l'APER (Attestation de Première Education à la Route) et s'inscrit dans le cadre de la rubrique " se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés ".

L'éducation au permis piéton a pour vocation de :

- responsabiliser les enfants sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables,
- impliquer les familles dans la prise en compte des dangers auquel est confronté l'enfant piéton,
- offrir aux enseignants un outil efficace et facile à mettre en œuvre dans le cadre de l'APER,
- conduire une action en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, la Préfecture de Police et les Municipalités.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'un partenariat entre l'antenne Prévention MAIF de l'Allier et la ville de Vichy dans le cadre de l'organisation du projet permis piéton pour l'année scolaire 2016-2017.

Article 2 : Modalités

La ville de Vichy sera responsable de la mise en œuvre et s'engage à proposer le permis piéton dans les écoles élémentaires de Vichy.

L'antenne Prévention MAIF de l'Allier apportera son aide à la réalisation et/ou à l'organisation du permis piéton.

Elle s'engage à :

- mettre à disposition gratuitement plusieurs kits permis piéton à la police municipale (kit composé notamment d'un DVD, d'un livret, de codes du jeune piéton et de la fiche d'examen),
- être présent lors de la remise du permis piéton.

Les enfants apprennent le « code permis piéton » avec leurs enseignants grâce au kit piéton remis par la police municipale de la ville de Vichy.

Les policiers municipaux interviendront ensuite auprès des élèves pour une mise en pratique autour de l'école des règles de bonne conduite puis pour faire passer cet examen.

Le permis est ensuite délivré lors d'une cérémonie en présence de représentants de la municipalité.

Article 3 : Communication

Les productions et supports de communication porteront l'indication du partenariat entre l'antenne Prévention MAIF de l'Allier et la ville de Vichy.

Article 4 : Bilan

Un bilan pédagogique sera effectué et transmis par la ville de Vichy à l'antenne Prévention MAIF de l'Allier à la fin de l'opération.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de signature. Elle est conclue pour la période allant de la date de signature jusqu'à la fin de l'opération, soit le 01 juillet 2017.

Article 6 : Responsabilité civile

Les parties attestent avoir souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile liée à l'organisation de l'opération, si celle-ci venait à être engagée.

Article 7 : Dispositions finales

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, une réunion de concertation réunira les responsables de l'antenne Prévention MAIF de l'Allier et la ville de Vichy pour rechercher une solution amiable adaptée, qui pourrait, le cas échéant, aboutir à la rédaction d'un avenant à la présente convention.

A défaut d'un tel accord amiable, les parties s'en remettront au tribunal compétent.

Fait à Vichy leen deux exemplaires originaux.

Pour l'antenne
Prévention MAIF de l'Allier
Le président

Pour la Ville de Vichy

Le Maire

ANNEXE

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

9-/ SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE » - RECTORAT DE L'ACADEMIE ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique »

Entre

L'académie de Clermont-Ferrand

Situé 3 avenue Vercingetorix à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme

Représenté par Marie-Danièle Campion, agissant en qualité de Recteur

Ci-après dénommée « académie »

Et

La commune de Vichy

Situé Place de l'Hôtel de Ville à Vichy, Allier

Représenté par Claude Malhuret, agissant en qualité de Président/Maire

Ci-après dénommé « département / commune »

Préambule

Dans un monde qui évolue très vite, le développement du numérique dans les pratiques éducatives ainsi que la préparation des jeunes à vivre et travailler dans la société numérique engagent notre système d'éducation et de formation, pour la cohésion sociale, pour l'emploi, l'attractivité et la compétitivité du pays. C'est l'enjeu du plan numérique annoncé par le Président de la République le 7 mai 2015, qui vise à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les technologies numériques pour faire évoluer le système éducatif, en améliorer l'efficacité et l'équité, tout en l'adaptant aux besoins de la société d'aujourd'hui. Il repose sur le développement simultané des enseignements et des usages du numérique dans les classes, la formation des personnels éducatifs, un programme d'équipement individuel et collectif et la création de plates-formes numériques qui garantissent un accès simple et sécurisé à des ressources et à des services innovants sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de donner accès à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique, ainsi qu'à tous les enseignants à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et de qualité dans un environnement de travail rénové. La diversification et l'individualisation des démarches pédagogiques que permet le numérique ouvrent des possibilités nouvelles pour réduire les inégalités et lutter contre le décrochage scolaire. Il s'agit également de développer, chez tous les élèves, les compétences en informatique et la culture numérique qui leur permettront de vivre et de travailler en citoyens autonomes et responsables dans une société devenue numérique.

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative à l'action « Innovation

numérique pour l'excellence éducative », une impulsion forte est donnée aux projets d'équipement des établissements grâce à un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales, à hauteur de 1 euro pour chaque euro investi.

Le programme permet de doter d'équipements et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges publics et privés sous contrat, sur une durée de 3 ans, en privilégiant la classe de 5^{ème} à la rentrée 2016, et en poursuivant pour les nouvelles classes de 5^{ème} à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018. Le programme intègre également les nouvelles classes de 6^{ème} à la rentrée 2018, ou plus tôt si dans le bassin éducatif les écoles sont équipées.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Vichy met en œuvre une politique d'investissement informatique dans les écoles de la Ville en collaboration avec l'Education Nationale.

- Toutes les classes des écoles de la ville de Vichy disposent de liaisons informatiques cuivrées. Pour les accès extérieurs, chaque école dispose d'une liaison fibre optique vers la mairie de Vichy. Cette architecture leur permet d'accéder à un débit internet de 100 Mb/s dans les deux sens (montant et descendant). Elle permet aussi aux écoles de disposer d'un espace de stockage et d'échange de données sur l'un des serveurs de fichiers de la mairie.

- Par ailleurs, les écoles sont dotées d'un parc informatique récent et la maintenance des équipements est assurée par le service informatique de la commune

A ce jour la moitié des classes des écoles élémentaires sont équipées de tableaux blancs interactifs. Ces outils offrent la possibilité aux enseignants de renouveler et de diversifier leurs pratiques pédagogiques, pour les rendre plus interactives et mieux adaptées aux besoins de chaque élève.

L'académie de Clermont-Ferrand s'attache depuis de nombreuses années à promouvoir les usages du numérique éducatif dans une dynamique globale de coconstruction partagée avec les collectivités territoriales. Les perspectives offertes par le plan national s'inscrivent donc parfaitement dans les démarches de l'académie. En outre, les actions prévues dans le cadre du projet des écoles vichysoises est totalement convergent avec les ambitions de la Loi portant Refondation de l'Ecole de la République, puisqu'il met l'accent sur l'école primaire, tout en prenant en compte l'indispensable continuité entre premier et second degré.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'établissement dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre du « plan numérique pour l'éducation » et identifier les compétences à développer et les équipements numériques mobiles, services et contenus à mettre à disposition en cohérence avec le projet numérique des écoles ;
- les modalités d'évaluation des usages du numérique mis en œuvre à travers ces actions et de promotion à l'échelle locale, académique et nationale ;
- les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

Article 2. Objectifs et organisation générale du partenariat

Les partenaires définissent et mettent en cohérence leurs objectifs et modalités d'investissement pluriannuels en matière d'équipements, de services, de ressources, de formation et d'accompagnement afin de dégager une ambition partagée.

Le partenariat a pour objectifs de :

- permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation, via des équipements numériques mobiles associés à des services;
- intégrer ces équipements, services et ressources numériques dans les pratiques quotidiennes des enseignants et des élèves, pour mettre le numérique au service d'usages pédagogiques innovants ;
- mettre à la disposition des équipes de terrain un accompagnement technique et pédagogique adapté à leurs besoins ;
- évaluer les utilisations des équipements, services et ressources numériques ainsi que les pratiques pédagogiques qui en découlent ;
- valoriser ces usages à travers la collecte, l'analyse et la diffusion des retours d'expérience.

Dans le cadre de ce partenariat, le collège/école peut s'appuyer sur :

- les corps d'inspection pour l'accompagnement des usages, le suivi et l'analyse des expérimentations ;
- la délégation académique au numérique éducatif (DANE).

Cet accompagnement peut s'articuler avec les actions des conseillers académiques en recherche développement innovation et expérimentation (CARDIE) et celles du réseau Canopé.

Article 3. Engagements des signataires

Article 3.1. Engagements du département/de la commune

La commune s'engage à :

- mettre en place, pour la rentrée scolaire 2016, un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe ;
- acquérir les équipements numériques mobiles et services associés définis dans l'article 6 et à les mettre à disposition des élèves et enseignants des établissements listés dans l'article 5.

Article 3.2. Engagements de l'académie

L'académie s'engage à :

- à verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la commune Vichy pour contribuer au financement des équipements numériques mobiles acquis par ce département/cette commune. Pour un équipement individuel mobile, la subvention est fixée sur la base d'un montant plafonné à 380 € par élève et par enseignant. Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50 % soit un plafond de 190 € par élève, et 100 % soit un plafond de 380 € par enseignant ; pour des équipements collectifs type « classe mobile », la subvention est fixée sur la base d'un montant plafonné à 8 000 € par classe mobile. Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50 %, soit un plafond de 4 000 € par classe mobile.
- à mettre en place la formation des équipes engagées dans les projets (prise en main des outils, intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, sensibilisation à la culture numérique, etc.) ;
- à financer l'achat de ressources pédagogiques numériques. Pour les collèges, la dotation budgétaire est de 30 € par élève et par enseignant. Pour les écoles, cette dotation est de 500€ par école. Elle est versée par l'académie aux collèges de référence indiqués au tableau de l'article 5 ;
- à accompagner la mise en place d'interlocuteurs pour le numérique éducatif dans les établissements. Il s'agit de les rendre capables d'apprécier leur situation en matière d'infrastructure et de services et d'échanger efficacement avec les services de la collectivité chargée de la maintenance.

L'académie s'engage à informer les collectivités partenaires des évolutions, progressions et développements des différents chantiers constitutifs du plan numérique et à recueillir en retour les contributions utiles à la qualité des résultats.

Article 4. Pilotage du partenariat

Le pilotage est assuré par un comité de pilotage.

Le comité de pilotage

Article 4.1. Composition

Le comité de pilotage est composé de représentants des différentes parties à la présente convention.

- Pour le département/ la commune : un élu, un représentant de la direction des collèges du département ;
- Pour l'académie : le délégué académique au numérique (DAN), représentant du recteur.

Article 4.2. Rôle

Le comité de pilotage valide les actions proposées par les établissements, et s'assure du bon déroulement du projet. Il réalise chaque trimestre un état d'avancement du projet.

Article 4.3. Organisation

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par trimestre en présence d'au moins un représentant de chaque signataire de la convention. La convocation, sur laquelle est indiqué l'ordre du jour, est envoyée par l'académie aux membres du comité au moins 15 jours avant la réunion.

Article 5 Liste des établissements / écoles faisant l'objet de la mise à disposition des équipements numériques mobiles et de la dotation en ressources numériques

- Ecole élémentaire Georges Méchin (0030453B) / 12 rue de Soissons – 03200 Vichy
- Ecole élémentaire Paul Bert (0030497Z) / 24 rue Paul Bert – 03200 Vichy
- Ecole élémentaire Pierre Coulon (0030501D) / Allée des Ailes – 03200 Vichy
- Ecole élémentaire Sévigné Lafaye (0030496Y) – 03200 Vichy

Article 6 Modalités de financement

Article 6.1 Description du projet

Le projet d'investissement de la commune de Vichy comprend plusieurs volets :

- Pour les écoles, **un volet installation du Wifi** : Câblage, éléments actifs, bornes Wifi. Ces installations sont effectuées après une étude préalable de faisabilité et dans le respect de la législation.

L'objectif est de permettre des accès à l'internet sur l'ensemble des 4 écoles en couvrant pour chacune l'ensemble du site. Pour limiter les investissements de base au budget disponible, il peut être nécessaire de définir une couverture cible et évolutive en partenariat département – éducation nationale notamment pour les éléments actifs, dans la perspective de la couverture finale.

- **Un volet équipement** : acquisition d'équipements numériques mobiles : Il est tenu compte des préconisations comprises dans le dossier d'appel à projets « collèges numérique et innovation pédagogique » et des caractéristiques minimales partagées en lien avec la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE).

- **Un volet services** : les services de gestion des équipements couvrent un paramétrage initial, une solution de gestion de terminaux mobiles, une prestation d'intégration des équipements au système d'information de l'établissement, un espace de stockage, et de partage sécurisé des données des utilisateurs et une information à la prise en main du matériel pour l'équipe d'enseignants.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE DEPLOIEMENT POUR L'ANNEE 2016 :

- date prévisionnelle de début de déploiement en établissement : le 1^{er} septembre 2016

- date prévisionnelle de fin de déploiement en établissement : le 31 décembre 2016

En fonction des contraintes techniques et pédagogiques, la date de fin de déploiement pourra être légèrement retardée.

Article 6.2 Montant des contributions financières prévisionnelles des parties

COÛT GLOBAL PREVISIONNEL DE L'OPÉRATION (TTC) :

BUDGET PREVISIONNEL (en TTC) pour 2016		
	Etat	Collectivité
Dépenses infrastructures, maintenance ...		
Dépenses pouvant donner lieu à subvention :		
Equipements numériques mobiles et services associés	20 000 €	20 000 €
Ressources pédagogiques numériques	2000 €	

Article 7 Modalités de versement de la subvention Etat au département X/à la commune, au titre de l'équipement

Article 7.1 Modalités au titre de l'année 2016

La subvention prévisionnelle de l'Etat au titre de l'équipement, telle que définie au point 6.2. est versée dès la constatation du service fait par l'académie, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, certifié exact par le bénéficiaire de la subvention et des pièces prouvant la réalité de la dépense. Le montant AAA (écrire ici le montant) représente la participation maximale consentie par l'Etat au titre de l'équipement, conformément aux plafonds définis à l'article 5.2 ; il n'est pas augmenté en cas de dépassement éventuel du coût unitaire.

Le montant de la présente subvention est imputé sur :

- le programme 0214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »,
- le titre 6 catégorie 63,
- le code d'activité Chorus : 021404DI0205 (INEE –équipements)
- le code PCE : (653 122 si département y compris DOM ou 653123 si commune ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)),
- le groupe marchandise : (10.02.01 si département y compris DOM ou 10.03.01 si commune ou EPCI),
- l'action 08 sous-action 02,
- le fonds de concours n° 06.1.2.442

Les versements sont effectués par virement sur le compte ouvert au nom de la commune de Vichy :

-Compte bénéficiaire (de la collectivité) : TRESORERIE DE VICHY

- Titulaire : TRESORERIE DE VICHY
- Code banque : 30001
- Code guichet : 00875
- N° de compte : E0330000000
- Clé rib : 83
- Domiciliation : BDF de Vichy

L'ordonnateur est Monsieur Jean Jacques Marmol, Adjoint au Maire, chargé des finances.

Le comptable assignataire est Madame Brossard, Trésorière.

Article 7.2 Modalités au titre des années 2017 et 2018

Pour chaque année, le montant de la contribution financière de l'Etat et les modalités de versement sont déterminés par avenant entre les deux parties.

Article 7.3 Dispositions de suspension ou diminution des versements

En cas de changement dans l'objet de la convention ou de changement dans l'affectation de l'investissement sans l'autorisation préalable du ministère chargé de l'éducation, celui-ci peut

suspendre ou diminuer le montant des versements ci-dessus, ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Les sommes versées par l'académie qui n'ont pas été utilisées dans le cadre du projet décrit dans la présente convention, ou l'ont été à d'autres fins que celles mentionnées font l'objet d'un reversement au ministère.

Article 8 Suivi de la convention

Le comité de pilotage prévu à l'article 4 est chargé d'effectuer un suivi régulier du projet en cours de réalisation.

La commune s'engage à répondre aux demandes d'informations de l'Etat permettant de suivre la bonne exécution des projets bénéficiaires des financements du PIA.

Les collèges ainsi que les circonscriptions concernées par des écoles bénéficiaires doivent également répondre aux enquêtes et aux questionnaires permettant de mesurer le déploiement comme l'impact des volets du Plan numérique faisant l'objet de cette convention.

Au terme de la convention, la commune transmet à l'académie un bilan financier de l'exécution du projet.

Article 9 Communication

Dans tous les documents et communications portant sur le projet financé au titre de la présente convention, la commune s'engage à préciser que les opérations retenues sont réalisées dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'Etat.

Article 10 Modification et résiliation de la convention

Article 10.1. Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenants pour la modification d'un ou de plusieurs de ses articles sans remise en cause substantielle de son objet, sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Article 10.2. Résiliation de la convention

La résiliation de la présente convention peut intervenir par dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10.3. Litiges – Juridiction compétente

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. A défaut, toute contestation ou litige né à l'occasion de la présente convention relève du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Article 11. Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est valable pour une période de trois ans à compter de la date de sa signature.

Article 12. Exécution de la convention

Le maire de la commune et le recteur d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Cette convention est établie en deux exemplaires originaux. Chaque exemplaire de ce document contractuel est validé par l'apposition de la signature du représentant de chaque partie en présence. Un exemplaire reste en possession du département/la commune. Le deuxième est conservé par l'académie

Ce document comporte 12 pages.

Fait à [ville], le [date]

Signatures :

Visa du Contrôleur budgétaire (le cas échéant)

Marie-Danièle Campion, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand

Claude Malhuret, maire de Vichy

ANNEXE (cf. article 5) : cas des écoles publiques

Identification établissement			Localisation établissement			Périmètre	Montant	
UAI	Nom école	UAI du collège de référence	Adresse	Commune	Département	Nombre de classes mobiles	Montant de la subvention Etat équipement	Montant de la dotation Etat ressources
0030453B	Georges Méchin		12 rue de Soissons	VICHY	03200	2	8 000 €	500 €
0030497Z	Paul Bert		24, rue Paul Bert - 03200 VICHY	VICHY	03200	1	4 000 €	500 €
0030501D	Pierre Coulon		Allée des Ailes - 03200 VICHY	VICHY	03200	1	4 000 €	500 €
0030496Y	Sévigné Lafaye		15 Rue Neuve - 03200 VICHY	VICHY	03200	1	4 000 €	500 €

ANNEXE

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

10-/ SIGNATURE - AVENANT N°2 - CONVENTION CENTRE D'ENTRAINEMENT EURO 2016 DE FOOTBALL - SOCIETE « EURO 2016 SAS » ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES SPORTS

AVENANT N°2

A LA CONVENTION « CENTRE D'ENTRAINEMENT »

Entre les soussignés

La Commune de Vichy (Allier), représentée par son Maire, Monsieur Claude MALHURET, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération n° ... du 24 juin 2016,

Ci-après dénommé « Le Gestionnaire » ou « Commune de Vichy »,

d'une part,

Et

La Société EURO 2016 SAS, société par action simplifiée au capital de 50 000 € enregistrée sous le numéro 531 326 080 RCS Paris, ayant son siège 112 Avenue de Kleber CS 81671, FR 75773 PARIS Cedex 16

Ci-après dénommée « EURO 2016 SAS »

d'autre part,

Article 1 – OBJET

Dans le cadre l'UEFA EURO 2016 de Football, la Commune de Vichy accueille l'équipe de Slovaquie en Camp de Base durant la compétition et met à disposition de la Société EURO 2016 SAS, les installations de l'Aéroport de Vichy Charmeil, pour l'organisation des vols nationaux de l'équipe.

Pour répondre aux obligations de sécurité imposées sur les aérodromes utilisés par les sélections nationales, la Commune de Vichy fait appel à des prestataires privés au niveau de la Sécurité Incendie et des mesures de Sureté.

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de prise en charge de ces frais inhérents à cette desserte aérienne, par EURO 2016 SAS.

Article 2 – PRESTATIONS FOURNIES

Afin de répondre aux conditions d'accueil exigées, il est nécessaire d'augmenter le niveau de Sécurité Incendie sur l'Aéroport. Pour cela, la Commune de Vichy a missionné deux prestataires :

- La Société PAG Surveillance qui fournira les prestations en personnels pompiers habilités. Montant total : **cinq mille euros (5 000€) H.T.V.A.**, décomposés en 4 500€ H.T.V.A. pour la phase de poule et 500€ H.T.V.A. pour le déplacement du huitième de finale de l'équipe slovaque. Dans le cas où la Slovaquie se qualifie pour le(s) tour(s) suivant(s), le montant forfaitaire pour chaque déplacement est de cinq cents euros (500€) H.T.V.A., conformément au devis en annexe. Le cas échéant, ceci sera confirmé par écrit par EURO 2016 SAS. Les montants évoqués ci-avant sont forfaitaires.
- La Société d'Exploitation de l'Aéroport de Grenoble Isère pour la location d'un engin d'incendie armé et spécialisé de type VIM 60 : Montant : onze mille cinq cents euros (**11 500€) H.T.V.A.**
Ce montant est forfaitaire et inclus les prestations réalisées jusqu'au 30 juin 2016 inclus.

En ce qui concerne de mise en place des mesures de Sûreté, la Commune de Vichy a missionné :

- La société Hyleos Sûreté qui fournira les agents de sureté qualifiés pour la mise en œuvre des procédures d'inspection filtrage des personnes et des bagages, ainsi que de sécurisation du site. Montant total : **4901,59€ hors taxe CNAPS et H.T.V.A.**, décomposés en 2 607,90€ pour la phase de poule et 2 293,69€ maximum pour le huitième de finale (cf. annexe).
Ce montant est forfaitaire et inclut les prestations effectuées jusqu'au huitième de finale de l'équipe slovaque.
Dans le cas où la Slovaquie se qualifie pour le(s) tour(s) suivant(s), la Commune de Vichy s'engage à soumettre un devis au cas par cas. La prise en charge par EURO 2016 SAS ne pourra excéder 2 293,69€ hors taxe CNAPS et H.T.V.A. par déplacement. Le cas échéant, ceci sera confirmé par écrit par EURO 2016 SAS.

Soit, jusqu'au déplacement du match des huitièmes de finale de l'équipe de Slovaquie inclus, un montant total pris en charge par EURO 2016 SAS de **21 401,59€** (vingt-et-un mille quatre cent un euros et cinquante-neuf centimes) hors taxe CNAPS et hors T.V.A.

Le détail des prestations et leur chiffrage sont joints en annexe. Aucune majoration de prix ne sera appliquée par la Commune de Vichy.

Article 3 – DUREE

Les prestations sont prévues pour les dates programmées de vols, jusqu'au déplacement de l'équipe slovaque pour son match de huitième de finale prévu le 26 juin 2016 inclus, avec une possibilité d'extension en cas de qualification de l'équipe pour le(s) tour(s) suivant(s).

Article 4 – PAIEMENT DES PRESTATIONS

La Commune de Vichy, en tant que Gestionnaire des installations, facturera à la Société EURO 2016 SAS les prestations citées à l'article 2, qui s'engage à les prendre à sa charge.

Nonobstant toute disposition contraire, notamment dans les devis joints en annexe, la Société EURO 2016 SAS s'engage à payer dans les trente (30) jours suivant la réception du titre exécutoire adressé par la Trésorerie Principale de Vichy.

Article 5 – REGLEMENT DE LITIGE

Dans le cas où cette présente convention donnerait lieu à des difficultés d'interprétation ou d'exécution, les parties rechercheront une solution à l'amiable. Dans le cas où elles ne parviendraient pas à trouver un accord amiable le litige sera porté devant le tribunal territorialement compétent.

Fait à Vichy, en deux exemplaires originaux
Le,

Pour la Société EURO 2016 SAS
Directeur des services de l'évènement

M. Lukas ACHERMANN,

Pour le Gestionnaire
Le Maire

M. Claude MALHURET,

ANNEXE



PROPOSITION TARIFAIRE N° :
4 611 DU 01/03/2016
PAGE : 1 / 1

Aéroport de Vichy Charmeil
BP 42158

03201 VICHY

A L'ATTENTION DE **Monsieur Philippe COSTELLE**

BESOINS Veuillez trouver, ci-dessous, notre proposition de tarifs concernant :

Site : Aéroport de Vichy Charmeil 03201 VICHY

Période du : 07/06/2016 **au :** 15/06/2016 **Concerne :** Mise en place de SSLIA.

Moyens : Selon tableau ci-dessous.

DETAIL DES FRAIS

Libellé	Prix unitaire	Quantité	Durée	Montant HT
Formation (20 heures), Forfait : Une formation le 08/06/2016 : De 08h00 à 18h00 le 09/06/2016 : De 08h00 à 18h00 Présence de 3 pompiers et 1 Chef de manœuvre + déplacement	3 000.00	1.00	1.00	3 000.00
----- Le 10/06/2016 : 2 pompiers aéroport 08h45 - 12h45 + déplacement	500.00	1.00	1.00	500.00
Le 14/06/2016 : 2 pompiers aéroport 08h45 - 12h45 + déplacement	500.00	1.00	1.00	500.00
Le 15/06/2016 : 2 pompiers aéroport 19h45 - 23h45 + déplacement	500.00	1.00	1.00	500.00

MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS

Heures	Frais	Prestations	Taxe CNAPS *	(0.00)	0.00	
0.00	4 500.00	0.00				4 500.00	
Forfait		%				900.00	
						NET A PAYER	5 400.00 €

* Taxe CNAPS de 0.40 % sur le montant HT des prestations de sécurité (sécurité incendie exclus). Le CANAPS (Comité National des Activités Privées de sécurité) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'intérieur. Il a été institué dans le cadre de la LOPPSI 2 (Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure).

Le prix des prestations est par ailleurs révisable à tout moment, en cas de modification des dispositions légales en matière sociale et fiscale et/ou des dispositions résultant de la Convention Collective Nationale des Entreprises de prévention et de sécurité. Il est rappelé que l'engagement de PAG SURVEILLANCE ne peut porter que sur une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Dans le cas d'une acceptation de votre part, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire avec mention "BON POUR ACCORD" dûment signé ainsi que l'adresse de facturation. Le règlement des prestations sera effectué à réception de facture.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires. Nous vous prions de croire en l'expression de nos respectueuses salutations.

Mention "BON POUR ACCORD" et signature du client
Merci de nous préciser l'adresse de facturation

M. GENEIX

Protection Assistance Gardiennage

93, Rue Claude Guichard - 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.98.28.29 - Fax : 04.73.91.16.17 - mail : surveillance@pag.fr
SARL 30 000 € N° Siret 813 371 465 000 10 - AUT-063-2114-09-25-20150500464

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.



PROPOSITION TARIFAIRE N° :
4 869 DU 23/06/2016
PAGE : 1 / 1

Aéroport de Vichy Charmeil
BP 42158
03201 VICHY

A L'ATTENTION DE Monsieur Philippe COSTELLE

BESOINS Veuillez trouver, ci-dessous, notre proposition de tarifs concernant :

Site : Aéroport de Vichy Charmeil 03201 VICHY

Période du : 25/06/2016 **au :** 10/07/2016 **Concerne :** Mise en place de SSLIA.

Moyens : Selon tableau ci-dessous.

DETAIL DES FRAIS

Libellé	Prix unitaire	Quantité	Durée	Montant HT
Le 25/06/2016 : 2 pompiers aéroport 07h30-11h30 + déplacement	500.00	1.00	1.00	500.00
----- Option : Quart de finale :	500.00	1.00	1.00	500.00
Demi-finale :	500.00	1.00	1.00	500.00
Finale : -----	500.00	1.00	1.00	500.00

MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS

Heures	Frais	Prestations	Taxe CNAPS *	(0.00)	0.00
0.00	2 000.00	0.00				
Forfait		x				
TOTAL H.T						2 000.00
T.V.A. 20 %						400.00
NET A PAYER						2 400.00 €

* Taxe CNAPS de 0.40 % sur le montant HT des prestations de sécurité (sécurité incendie exclue). le CANAPS (Comité National des Activités Privées de sécurité) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'intérieur. Il a été institué dans le cadre de la LOPPSI 2 (Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure).

Le prix des prestations est par ailleurs révisable à tout moment, en cas de modification des dispositions légales en matière sociale et fiscale et/ou des dispositions résultant de la Convention Collective Nationale des Entreprises de prévention et de sécurité. Il est rappelé que l'engagement de PAG SURVEILLANCE ne peut porter que sur une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Dans le cas d'une acceptation de votre part, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire avec mention "BON POUR ACCORD" dûment signé ainsi que l'adresse de facturation. Le règlement des prestations sera effectué à réception de facture.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires. Nous vous prions de croire en l'expression de nos respectueuses salutations.

Mention "BON POUR ACCORD" et signature du client
Merci de nous préciser l'adresse de facturation

M. GENEIX

Protection Assistance Gardiennage

93, Rue Claude Guichard - 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.98.28.29 - Fax : 04.73.91.16.17 - mail : surveillance@pag.fr
SARL 30 000 € N° Siret 813 371 465 000 10 - AUT-063-2114-09-25-20150500464

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

Aéroport Grenoble Isère

Saint-Etienne de Saint-Geoirs,
le 23/02/2016

Aérodrome de Vichy - Charmeil
A l'attention de Philippe Costel
03110 Charmeil
Cidex 449
04 70 59 88 28

Mise à disposition d'un véhicule VIM du 07/06/2016 au 30/06/2016

Devis n° 160223_1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Total
Frais de MAD du véhicule VIM	1	u	9 500,00 €	9 500,00 €
Frais de MAD de matériel: cuve émulseur et poudre	1	u	800,00 €	800,00 €
Frais de transfert	1	u	1 200,00 €	1 200,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
Total HT				11 500,00 €
TVA 20 %				2 300,00 €
Total TTC				13 800,00 €

Délais de réalisation : du 07/06/2016 au 30/06/2016

Offre valable 24 jours

Conditions de règlement : 30 jours date de facture

Société d'Exploitation de l'Aéroport de Grenoble Isère (SEAGI)

38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS

Tél. + 33 4 76 65 48 48 / Fax : + 33 4 76 65 57 00

www.grenoble-airport.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros

SIREN 450 397 047 – APE 52232 – TVA Intracommunautaire FR 68 450 397 047



SITE CONCERNE :
 (PONCTUEL) AÉROPORT DE VICHY CHARMEIL
 Aéroport de Vichy Charmeil
 BP 42158
 03201 VICHY CEDEX

AÉROPORT DE VICHY CHARMEIL
Mr Philippe COSTELLE
 Aéroport de Vichy Charmeil
 BP 42158
 03201 VICHY CEDEX

Désignation	Qté	Prix Unité HT	Prix Total HT	TVA
MATERIEL				
Location de 2 Magnétomètres le 10 et 14 juin 2016	1.00	60.000	60.000	(1)
AGENT DE SÛRETÉ				
Mise en place de 4 Agents de Sûreté le 10 et 14 juin 2016 de 09h00 à 11h30 (2 équipes mixtes, homme/femme)	1.00	2 005.120	2 005.120	(1) +
EQUIPE CYNOTECHNIQUE				
Mise en place d'une équipe Cynotechnique le 10 et 14 juin 2016 de 09h00 à 11h30	1.00	542.780	542.780	(1) +

HYLEOS Sûreté
 3 Rue Notre Dame de Bon Secours
 60200 COMPIEGNE CH
 Tél. : 03 44 36 41 60
 Fax : 03 44 36 41 68
 Siret : 750 473 951 00010 - APE : 8010Z
 TVA : FR67 750 473 951

Durée de validité de l'offre : 3 mois

Merci de bien vouloir nous retourner cette proposition pour validation par Fax au N° 04.78.08.38.22 ou sur contact@hyleos-surete.fr

Pour Le Client
 M.
 "Bon pour accord" / Date et Signature

Total NET.HT :	2 607.90 Euro
Montant Taxe CNAPS Code (+) Taux 0.40 % sur un sous-total NET de : 2547.90.....	10.19 Euro
Montant TVA Code (1) Taux 20.00 % sur un sous-total NET de : 2618.09.....	523.62 Euro
Total T.T.C net.....	3 141.71 Euro

Ou la somme de trois mille cent quarante et un Euro(s) et soixante et onze Cent(s)

Mode de règlement prévu : Par Virement à 30 Jours Fin de Mois le 15 N°réf : DEFAUT/201606001

.....

**PRE CHIFFRAGE
PRESTATIONS AEROPORT DE VICHY CHARMEIL**

EURO 2016

Equipe de Slovaquie

SURETE

Société	Désignation	Dates	Horaire	Prix total HT	Prix Total TTC
HYLEOS SURETE	Mise en place de 4 agents de sureté (2 équipes mixtes , homme/femme)	10 juin 2016 14 juin 2016	9h à 11h30	2 607,90 €	3 141,71 €
TOTAL				2 607,90 €	3 141,71 €

SECURITE INCENDIE SSLIA

AEROPORT DE GRENOBLE	Mise à disposition du véhicule VIM	du 07/06 au 16/06/2016	/	5 000,00 €	6 000,00 €
AEROPORT DE GRENOBLE	Mise à disposition du matériel : cuve, émulseur et poudre	du 07/06 au 16/06/2017	/	500,00 €	600,00 €
AEROPORT DE GRENOBLE	Frais de transfert	du 07/06 au 16/06/2018	/	1 200,00 €	1 440,00 €
PAG SURVEILLANCE	Formation 20h - 3 pompiers + 1 chef de manœuvre + déplacement			3 000,00 €	3 600,00 €
PAG SURVEILLANCE	Présence de 2 pompiers par prestation	11 juin 2016 14 juin 2016 15 juin 2016		1 500,00 €	1 800,00 €
TOTAL				11 200,00 €	13 440,00 €

TOTAL GENERAL				13 807,90 €	16 581,71 €
----------------------	--	--	--	--------------------	--------------------

Pour la Direction
Le Directeur,

Pour Enhance Aero
Le Directeur,

Date et Signature

Date et Signature

ANNEXE

PERSONNEL COMMUNAL

11-/ MODIFICATIONS - TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU COMPLET DES EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS	CATEGORIE	AU 01/05/16	variation	AU 01/07/16
<u>EMPLOI FONCTIONNEL</u>				
Directeur Général des Services des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1		1
Directeur Général Adjoint des Services des communes de 40 à 150.000 hab.	A	1		1
Directeur Général des Services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1		1
SOUS TOTAL		3	0	3
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
Directeur	A	1		1
Attaché principal	A	1	1	2
Attaché	A	7	-1	6
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	1	3
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	-1	1
Rédacteur	B	2		2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	12		12
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	9		9
Adjoint administratif de 1ère classe	C	16		16
Adjoint administratif de 2ème classe à Temps Complet	C	22		22
Adjoint administratif de 2ème classe à Temps Non Complet	C	2		2
SOUS TOTAL		76	0	76
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Ingénieur en chef hors classe	A	3	1	4
Ingénieur en chef	A	1	-1	0
Ingénieur principal	A	3		3
Ingénieur	A	2		2
Technicien principal de 1ère classe	B	6	1	7
Technicien principal de 2ème classe	B	3	-1	2
Technicien	B	2		2
Agent de maîtrise principal	C	21		21
Agent de maîtrise	C	31		31
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	29	-3	26
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	38		38
Adjoint technique de 1ère classe	C	64		64
Adjoint technique de 2ème classe à Temps Complet	C	99	-3	96
Adjoint technique de 2ème classe à Temps Non Complet	C	8	1	9
SOUS TOTAL		310	-5	305
<u>FILIERE MEDICO SOCIALE SECTEUR SOCIAL</u>				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	3	-1	2
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C	12		12
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	13	1	14
SOUS TOTAL		28	0	28
<u>FILIERE SPORTIVE</u>				
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe	B	7		7
SOUS TOTAL		7	0	7

FILIERE CULTURELLE - Secteur Patrimoine & Bibliothèque				
Bibliothécaire territorial	A	2		2
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	4		4
Assistant conservation principal de 2ème classe	B	4		4
Assistant de conservation	B	2		2
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	3		3
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	2		2
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	3		3
SOUS TOTAL		20	0	20
FILIERE CULTURELLE - Secteur Enseignement Artistique				
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	8		8
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	12	-1	11
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Complet	B	4		4
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Non Complet	B	1		1
SOUS TOTAL		26	-1	25
FILIERE ANIMATION				
Animateur	B	1		1
SOUS TOTAL		1	0	1
FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE				
Directeur de police municipale	A	1		1
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	0	1	1
Chef de service de police municipale	B	2	-1	1
Brigadier chef principal	C	17		17
Brigadier	C	4		4
SOUS TOTAL		24	0	24

EMPLOIS PERMANENTS TENUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS (sur les fondements de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)	CADRE D'EMPLOIS ET GRADE	POSTE ET MISSIONS	REMUNERATION	DUREE DU CONTRAT
DIRECTION DE L'URBANISME	Cadre d'emplois des Ingénieurs Grade Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Emploi à temps complet	Directeur adjoint de l'urbanisme	Grille indiciaire du grade d'Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Rémunération selon la nature des fonctions exercées, l'expérience et le profil du candidat retenu sur le poste Régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité	C.D.1
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	Cadre d'emplois des Attachés Grade d'Attaché territorial Emploi à temps complet	Chef de projet internet et multimédia	Grille indiciaire du grade d'Attaché Rémunération selon la nature des fonctions exercées, l'expérience et le profil du candidat retenu sur le poste Régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité	Article 3-3 3 ans
SERVICE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	Cadre d'emplois des Ingénieurs Grade d'Ingénieur territorial Emploi à temps complet	Responsable adjoint du service voirie et réseaux divers	Grille indiciaire du grade d'Ingénieur Rémunération selon la nature des fonctions exercées, l'expérience et le profil du candidat retenu sur le poste Régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité	Article 3-3 3 ans

TOTAL GENERAL		498	-6	492
----------------------	--	------------	-----------	------------

ANNEXE

PERSONNEL COMMUNAL

12-/ RENOUELEMENTS - MISES A DISPOSITION DES EDUCATEURS DES APS

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE
TERRITORIAL DE LA VILLE DE VICHY**

projet

Entre les soussignés :

- La Ville de Vichy, représentée par M. Claude MALHURET, Maire de la Ville de Vichy

et

- L'Association sportive.....

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, financières et administratives de la mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives de la Ville de Vichy pour assurer des missions d'éducateur sportif à raison d'un volume horaire hebdomadaire compris entre 2 et 4 h.

Toute modification en cours de convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 2 - DUREE

Cette mise à disposition est valable du 1^{er} septembre 2016 au 8 juillet 2016.

Cette mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale après avis de la Commission administrative paritaire et accord de l'intéressé dans les conditions définies par la présente convention.

En cas de nécessité de service, la Ville de Vichy se réserve le droit de suspendre la mise à disposition pendant le temps qu'elle jugera nécessaire.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition de l'éducateur sera consentie à titre gratuit et n'entraîne pas de remboursement des rémunérations de l'agent concerné.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'EMPLOI

1- L'éducateur est placé sous l'autorité hiérarchique du président de l'association.

2- L'éducateur est soumis aux dispositions du règlement intérieur de l'association.

3- L'éducateur s'interdit dans l'exercice de sa profession toute action ou déclaration contraire au statut et aux décisions prises par l'association. Il est lié par l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a connaissance dans l'exercice de sa fonction.

4- La Ville de Vichy exerce le pouvoir disciplinaire, le cas échéant sur saisine de l'organisme d'accueil à l'égard de l'éducateur mis à disposition.

5- La Ville de Vichy gère le dossier administratif de l'agent. Elle prend notamment les décisions relatives aux congés, à la formation et à l'exercice du travail à temps partiel.

6- L'association informera la Ville de Vichy de ses périodes de non fonctionnement, périodes pendant lesquelles l'éducateur mis à disposition sera réintégré.

7- L'association déclare être couverte au titre de la responsabilité civile qui lui est propre dans le cadre de la mise à disposition de l'éducateur. Dans tous les cas, l'association devra contacter les polices d'assurances pour la garantie des risques pris par l'éducateur, de façon à ce que la Ville de Vichy ne soit jamais inquiétée à ce sujet.

8- Chaque année, le président de l'association établira un rapport effectif sur la manière de servir de l'éducateur, lequel, sera ensuite transmis à la direction du Service des Sports. L'absence de ce rapport entraînera la suspension de la mise à disposition de l'éducateur.

ARTICLE 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition pourra prendre fin avant le terme fixé par l'autorité territoriale à la demande de celle-ci, de l'association ou du fonctionnaire mis à disposition.

La présente convention sera résiliée de plein droit dans le cas de non respect d'une des clauses susnommées.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent acte, les parties déclarent se référer au droit commun.

ARTICLE 6 - JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Vichy, le



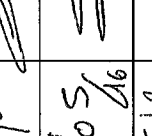
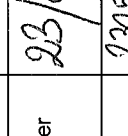
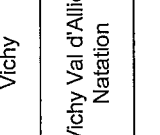
M. le Maire
de la Ville de Vichy

Le Président
de l'association sportive

Claude MALHURET

Transmis pour information et accord de l'agent intéressé

MISE A DISPOSITION DES ETAPS 2016-2017

NOM	PRENOM	CLUB	DATE	SIGNATURE
CHEVALIER	Jean-Paul	Société d'Escrime de Vichy	23/05/2016	
PATUREAU	Gyslaine	Vichy Val d'Allier Natation	23/05/16	
LALOIS	Sophie	Fleurs de France	23/5/2016	
NADAUD	Didier	RCV Athlétisme	23/5/2016	
ST ANDRE	Philippe	Vichy Gym	23/5/2016	
VALLA	Christian			

ANNEXE

PERSONNEL COMMUNAL

**13-/ RENOUVELLEMENTS - MISES A DISPOSITION DES ENSEIGNANTS MUSICAUX
AUPRES DE LA VILLE DE CUSSET ET DE LA VILLE DE BELLERIVE**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE DE VICHY

Entre les soussignés :

- La Ville de Vichy, représentée par M. Claude MALHURET, Maire de Vichy,

et

- La Ville de Cusset, représentée par son Maire, Monsieur Sébastien LALOY,

Vu la délibération du Conseil municipal de Vichy en date du 24 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire de la Ville de Vichy,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - OBJET

M Frédéric GERAUDIE, professeur d'enseignement artistique hors classe à la Ville de Vichy, est mis à disposition à titre onéreux auprès de la Ville de Cusset pour assurer des missions de professeur de cor, à raison d'un volume horaire hebdomadaire moyen de 3h.

ARTICLE 2 – PERIODE DE MISE A DISPOSITION

M Frédéric GERAUDIE est mis à disposition du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

La Ville de Cusset remboursera à la Ville de Vichy le montant de la rémunération de Monsieur Frédéric GERAUDIE ainsi que les cotisations et contributions afférentes au prorata du temps de mise à disposition.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'EMPLOI

1- Pendant les périodes de mise à disposition, M Frédéric GERAUDIE est placé sous l'autorité hiérarchique du Maire de la Ville de Cusset. La Ville de Vichy gardant le pouvoir disciplinaire, en cas de faute commise pendant les temps de mise à disposition, elle sera saisie par la Ville de Cusset à l'appui d'un rapport circonstancié,

2- D'éventuelles heures supplémentaires effectuées, à titre exceptionnel, pour la Ville de Cusset donneront lieu à récupération sans que celles-ci n'aient une quelconque incidence sur l'emploi du temps de M Frédéric GERAUDIE à la Ville de Vichy.

3- L'agent s'interdit dans l'exercice de sa profession toute action ou déclaration contraire au statut et aux décisions prises par la Ville de Cusset. Il est lié par l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a connaissance dans l'exercice de sa fonction.

4- La Ville de Vichy gère le dossier administratif de l'agent.

ARTICLE 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de M Frédéric GERAUDIE peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 2 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, sur demande écrite de l'intéressé, de la collectivité d'origine ou de la collectivité d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil, ou en cas de non respect d'une des clauses susnommées par l'une des parties.

ARTICLE 6 - JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent acte, les parties déclarent se référer au droit commun.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Vichy, le

M. le Maire
de la Ville de Vichy

M. le Maire
de la Ville de Cusset

Claude MALHURET

Sébastien LALOY

Transmis pour information et accord de l'agent intéressé

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE DE VICHY

Entre les soussignés :

- La Ville de Vichy, représentée par M. Claude MALHURET, Maire de Vichy,

et

- La Ville de Cusset, représentée par son Maire, Monsieur Sébastien LALOY,

Vu la délibération du Conseil municipal de Vichy en date du 24 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire de la Ville de Vichy,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - OBJET

Madame Madeleine SUBJOBERT, professeur d'enseignement artistique hors classe à la Ville de Vichy, est mise à disposition à titre onéreux auprès de la Ville de Cusset pour assurer des missions de professeur de hautbois, à raison d'un volume horaire hebdomadaire moyen de 4h.

ARTICLE 2 – PERIODE DE MISE A DISPOSITION

Madame Madeleine SUBJOBERT est mise à disposition du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

La Ville de Cusset remboursera à la Ville de Vichy le montant de la rémunération de Madame Madeleine SUBJOBERT ainsi que les cotisations et contributions afférentes au prorata du temps de mise à disposition.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'EMPLOI

1- Pendant les périodes de mise à disposition, Madame Madeleine SUBJOBERT est placée sous l'autorité hiérarchique du Maire de la Ville de Cusset. La Ville de Vichy gardant le pouvoir disciplinaire, en cas de faute commise pendant les temps de mise à disposition, elle sera saisie par la Ville de Cusset à l'appui d'un rapport circonstancié,

2- D'éventuelles heures supplémentaires effectuées, à titre exceptionnel, pour la Ville de Cusset donneront lieu à récupération sans que celles-ci n'aient une quelconque incidence sur l'emploi du temps de Madame Madeleine SUBJOBERT à la Ville de Vichy.

3- L'agent s'interdit dans l'exercice de sa profession toute action ou déclaration contraire au statut et aux décisions prises par la Ville de Cusset. Il est lié par l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a connaissance dans l'exercice de sa fonction.

4- La Ville de Vichy gère le dossier administratif de l'agent.

ARTICLE 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame Madeleine SUBJOBERT peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 2 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, sur demande écrite de l'intéressée, de la collectivité d'origine ou de la collectivité d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil, ou en cas de non respect d'une des clauses susnommées par l'une des parties.

ARTICLE 6 - JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent acte, les parties déclarent se référer au droit commun.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Vichy, le

M. le Maire
de la Ville de Vichy

M. le Maire
de la Ville de Cusset

Claude MALHURET

Sébastien LALOY

Transmis pour information et accord de l'agent intéressé

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE DE VICHY

Entre les soussignés :

- La Ville de Vichy, représentée par M. Claude MALHURET, Maire de Vichy,

et

- La Ville de Cusset, représentée par son Maire, Monsieur Jérôme JOANNET,

Vu la délibération du Conseil municipal de Vichy en date du 24 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire de la Ville de Vichy,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - OBJET

Madame Véronique COGNASSE, assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à la Ville de Vichy, est mise à disposition à titre onéreux auprès de la Ville de Bellerive sur Allier pour assurer des missions formation musicale, à raison d'un volume horaire hebdomadaire moyen de 4h15.

ARTICLE 2 – PERIODE DE MISE A DISPOSITION

Madame Véronique COGNASSE est mise à disposition du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

La Ville de Cusset remboursera à la Ville de Vichy le montant de la rémunération de Madame Véronique COGNASSE ainsi que les cotisations et contributions afférentes au prorata du temps de mise à disposition.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'EMPLOI

1- Pendant les périodes de mise à disposition, Madame Véronique COGNASSE est placée sous l'autorité hiérarchique du Maire de la Ville de Bellerive sur Allier. La Ville de Vichy gardant le pouvoir disciplinaire, en cas de faute commise pendant les temps de mise à disposition, elle sera saisie par la Ville de Cusset à l'appui d'un rapport circonstancié,

2- D'éventuelles heures supplémentaires effectuées, à titre exceptionnel, pour la Ville de Cusset donneront lieu à récupération sans que celles-ci n'aient une quelconque incidence sur l'emploi du temps de Madame Véronique COGNASSE à la Ville de Vichy.

3- L'agent s'interdit dans l'exercice de sa profession toute action ou déclaration contraire au statut et aux décisions prises par la Ville de Bellerive sur Allier. Il est lié par l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a connaissance dans l'exercice de sa fonction.

4- La Ville de Vichy gère le dossier administratif de l'agent.

ARTICLE 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame Véronique COGNASSE peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 2 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, sur demande écrite de l'intéressée, de la collectivité d'origine ou de la collectivité d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil, ou en cas de non respect d'une des clauses susnommées par l'une des parties.

ARTICLE 6 - JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent acte, les parties déclarent se référer au droit commun.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Vichy, le

M. le Maire
de la Ville de Vichy

M. le Maire
de la Ville de Bellerive sur Allier

Claude MALHURET

Jérôme JOANNET

Transmis pour information et accord de l'agent intéressé

ANNEXE

FINANCES

15-/ DECISION MODIFICATIVE N°1 - ANNEE 2016 - COMPTABILITE COMMUNALE

Ville de Vichy

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2016

*** * ***

DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET PRINCIPAL

* * * *

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-3 974 266.44	-3 974 266.44
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		-3 974 266.44	-3 974 266.44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		-3 974 266.44	-3 974 266.44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 856 929.60	-53 353.44	-53 353.44
012	CHARGES DE PERSONNEL	20 261 133.00	2 000.00	2 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	920 136.00	68 108.00	68 108.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 277 277.16		
Total des dépenses de gestion courante		36 315 475.76	16 754.56	16 754.56
66	CHARGES FINANCIERES	2 230 600.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 252 565.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	316 880.00		
76	PRODUITS FINANCIERS	3 991 021.00	-3 991 021.00	-3 991 021.00
022	DEPENSES IMPREVUES	500 000.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		46 606 541.76	-3 974 266.44	-3 974 266.44
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 411 871.00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 374 528.00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FONCT.			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 786 399.00		
TOTAL		58 392 940.76	-3 974 266.44	-3 974 266.44

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	-3 974 266.44
--	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
013	ATTENUATION DE CHARGES	122 500.00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	2 270 789.52		
73	IMPOTS & TAXES	27 263 154.00		
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	13 164 607.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	339 981.90		
Total des recettes de gestion courante		43 161 032.42		
76	PRODUITS FINANCIERS	4 336 306.00	-3 991 021.00	-3 991 021.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	111 232.00		
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	111 880.00		
Total des recettes réelles de fonctionnement		47 720 450.42	-3 991 021.00	-3 991 021.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	981 960.00	16 754.56	16 754.56
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FONCT.			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		981 960.00	16 754.56	16 754.56
TOTAL		48 702 410.42	-3 974 266.44	-3 974 266.44

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	-3 974 266.44
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-16 754.56
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	345 366.47		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	359 118.59		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 529 423.59		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 948 274.37	-21 754.56	-21 754.56
	Total des opérations d'équipement	7 729 414.87	5 000.00	5 000.00
Total des dépenses d'équipement		11 911 597.89	-16 754.56	-16 754.56
10	RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 272 963.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 601 000.00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 000.00		
020	DEPENSES IMPREVUES	550 000.00		
Total des dépenses financières		6 448 963.00		
45x1	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement		18 360 560.89	-16 754.56	-16 754.56
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	981 960.00	16 754.56	16 754.56
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		981 960.00	16 754.56	16 754.56
TOTAL		19 342 520.89		

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	920 263.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	4 350 000.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement		5 270 263.00		
10	RESERVES	800 000.00		
1068	Excédents de fonct. capitalisés	4 089 669.63		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 000.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Total des recettes financières		4 929 669.63		
45x2	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		10 199 932.63		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 411 871.00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 374 528.00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 786 399.00		
TOTAL		21 986 331.63		

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
---	--

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-16 754.56
--	------------------------------	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-53 353.44		-53 353.44
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 000.00		2 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	68 108.00		68 108.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
76	PRODUITS FINANCIERS	-3 991 021.00		-3 991 021.00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total	-3 974 266.44		-3 974 266.44
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
				=
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-3 974 266.44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
19	DIFFERENCE S/REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Total des opérations d'équipement	5 000.00		5 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	-21 754.56	16 754.56	-5 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total	-16 754.56	16 754.56	
				+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.			
72	TRAVAUX EN REGIE		16 754.56	16 754.56
73	IMPOTS & TAXES			
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS	-3 991 021.00		-3 991 021.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	-3 991 021.00	16 754.56	-3 974 266.44
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				-3 974 266.44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
19	DIFFERENCE S/REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers			
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Recettes d'investissement - Total			
				+
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
				+
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 856 929.60	-53 353.44	-53 353.44
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	4 405 292.46	-53 353.44	-53 353.44
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	245 240.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	833 475.00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	520 000.00		
	FOURNITURES NON STOCKEES			
60621	COMBUSTIBLES	26 700.00		
60622	CARBURANTS	232 100.00		
60623	ALIMENTATION	395 864.00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	49 200.00		
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	47 987.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	285 705.00		
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	14 000.00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	62 000.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	33 880.00		
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	91 352.00		
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	72 580.42		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 495 209.04	-53 353.44	-53 353.44
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 502 690.76		
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRISES	32 700.00		
	LOCATIONS			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	152 300.00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	163 391.00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	40 955.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
615221	TERRAINS	217 320.00		
615231	BATIMENTS			
	VOIES ET RESEAUX	29 500.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	91 200.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	16 380.00		
6156	MAINTENANCE	207 159.00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES	57 277.74		
6168	AUTRES	108 233.02		
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	21 360.00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	77 000.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	287 915.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	711 379.00		
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	5 500.00		
6226	HONORAIRES	4 050.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	60 000.00		
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	24 300.00		
6232	FETES ET CEREMONIES	81 074.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	18 400.00		
6238	DIVERS	36 350.00		
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6241	TRANSPORTS DE BIENS	2 394.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	15 110.00		
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	26 000.00		
6256	MISSIONS			
6257	RECEPTIONS	14 475.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	57 000.00		
6262	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	136 250.00		
627	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	10 200.00		
6281	DIVERS			
6283	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	32 515.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 945.00		
62873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
62876	AU CCAS	64 000.00		
62878	AU GFP DE RATTACHEMENT	67 750.00		
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	1 400.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 666.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	237 567.38		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS			
63512	TAXES FONCIERES	215 011.38		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	2 656.00		
6358	AUTRES DROITS	2 300.00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	17 600.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL	20 261 133.00	2 000.00	2 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 363.77		
6215	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	18 084.00		
6218	PERSONNEL EXTERIEUR - PERSONNEL AFFECTÉ PAR LE GFP	32 279.77		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR			
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	277 762.83		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
6331	IMPOTS, TAXES ET VERS. / REMUN. (AUTRES ORGANIS.)			
	VERSEMENT DE TRANSPORT	86 799.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	62 731.00		
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	128 232.83		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	19 933 006.40	2 000.00	2 000.00
	RENUMERATIONS DU PERSONNEL			
	PERSONNEL TITULAIRE			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	9 171 645.94	2 000.00	2 000.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	222 869.94		
64118	AUTRES INDEMNITES	2 595 596.56		
	PERSONNEL NON TITULAIRE			
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	1 283 113.18		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			
	EMPLOIS D'INSERTION			
64162	EMPLOIS D'INSERTION - EMPLOIS D'AVENIR	53 614.27		
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	165 671.27		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	21 624.85		
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	2 336 753.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	3 648 450.79		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	91 995.00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	172 000.00		
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPELEMNT FAMILIAL	6 503.00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	44 238.60		
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
	ALLOCATIONS DE CHOMAGE			
64731	ALLOCAT CHOMAGES VERSEES DIRECT			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	75 800.00		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES			
	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
64832	CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE CONTRIB. FDS COMPENS. CESS. PROGRESSIVE ACT.			
6488	AUTRES CHARGES	43 130.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	920 136.00	68 108.00	68 108.00
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	920 136.00	68 108.00	68 108.00
739115	REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS ET TAXES PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE DE LA LOI SRU	172 936.00		
7391172	DEGREVEMENTS TAXE HABITATION LOGEMENTS VACANTS	90 000.00		
73925	REVERSEMENT FONDS PEREQ.RECETTES FISC.COM.&INTERCO	314 000.00	68 108.00	68 108.00
7398	REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	343 200.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 277 277.16		
- 65 - 651	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	8 277 277.16 2 446.00		
6531	INDEMNITES,FRAIS DE MISSION ET DE FORMATIONS MAIR IMDEMNITES	230 000.00		
6532	FRAIS DE MISSION	3 500.00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE			
6535	FORMATION	3 000.00		
65372	COMPENSATIONS POUR PERTE DE REVENUS COTISATION FONDS ALLOC.ELUS EN FIN MANDAT			
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	100 000.00		
6542	CREANCES ETEINTES	2 000.00		
6558	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	443 583.16		
	SUBVENTIONS DE FONCT. VERSEES			
	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
657341 657351 657362 65737	COMMUNES MEMBRES DU GFP SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEES GPMT COLL CCAS AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 260 000.00 4 693 000.00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	1 514 748.00		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	25 000.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		36 315 475.76	16 754.56	16 754.56
66	CHARGES FINANCIERES	2 230 600.00		
- 66 -	CHARGES FINANCIERES CHARGES D'INTERETS	2 230 600.00		
66111 66112	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	1 150 000.00 624 000.00		
666 668 6688	PERTES DE CHANGE AUTRES CHARGES FINANCIERES AUTRES CHARGES FINANCIERES	456 600.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 252 565.00		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 252 565.00		
6711 6714 6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES BOURSES ET PRIX AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	2 000.00 5 000.00 403 500.00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	165 045.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
67441	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES AUX BUDGETS ANNEXES T AUX REGIES DOTEES DE LA SEUL	2 662 020.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	316 880.00		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	316 880.00		
6815	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	50 000.00		
6817	DAP - POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT C DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	266 880.00		
6865	DAP - CHARGES FINANCIERES DAP - POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERES			
6875	DAP - CHARGES EXCEPTIONNELLES DAP - POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
76	PRODUITS FINANCIERS	3 991 021.00	-3 991 021.00	-3 991 021.00
- 76 - 76811	PRODUITS FINANCIERS FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUES	3 991 021.00 3 991 021.00	-3 991 021.00 -3 991 021.00	-3 991 021.00 -3 991 021.00
022	DEPENSES IMPREVUES	500 000.00		
022	DEPENSES IMPREVUES	500 000.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		46 606 541.76	-3 974 266.44	-3 974 266.44

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 411 871.00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 411 871.00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 374 528.00		
- 66 - 6681	CHARGES FINANCIERES INDEMNITES PR REMBOURSMT ANTICIPE EMPRUNT A RISQUE			
- 67 - 675 676	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES DIFFERENCE / REALISATIONS TRANSFEREES EN INVEST.			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 374 528.00		
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	1 950 000.00		
6862	DAP - CHARGES FINANCIERES DOTATION AUX AMORT. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	424 528.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 786 399.00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FONCT.			
- 66 - 6682	CHARGES FINANCIERES INDEMNITES DE REAMENAGEMENT D'EMPRUNT (POUR ORDRE)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 786 399.00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		58 392 940.76	-3 974 266.44	-3 974 266.44

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				-3 974 266.44

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
013	ATTENUATION DE CHARGES	122 500.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	122 500.00		
6419	RENUMERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	103 000.00		
6459	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	19 500.00		
6479	AUTRES CHARGES SOCIALES REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	2 270 789.52		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	2 270 789.52		
	REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE			
70311	CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES			
70312	CONCESSION DANS LES CIMETIERES REDEVANCES FUNERAIRES	70 000.00 20 000.00		
70322	DROITS DE PERMIS DE STATION. DE LOCAT. /VOIE PUB. DRTS STATION. ET LOC. DOMAINE PUB. PORTUAIR. FLUV.	750.00		
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMAL	423 711.52		
7037	CONTRIBUTIONS PR DEGRADATION DES VOIES & CHEMINS	4 000.00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOM AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	2 650.00		
704	TRAVAUX	31 300.00		
7062	PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTUREL	44 730.00		
70631	REDEVANCE ET DROITS DES SERVICES SPORTIF & LOISIR A CARACTERE SPORTIF	105 200.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
70632	A CARACTERE DE LOISIRS			
7064	TAXES DE DESINFECTION (SERVICES D'HYGIENE)	1 400.00		
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	502 978.00		
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	11 500.00		
7083	AUTRES PRODUITS LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	13 000.00		
70841	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	471 770.00		
70848	MISE A DISPO PERSONNEL BUDG ANNEXES AUX AUTRES ORGANISMES	323 100.00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	241 200.00		
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	3 500.00		
73	IMPOTS & TAXES	27 263 154.00		
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	27 263 154.00		
73111	IMPOTS LOCAUX CONTIBUTION DIRECTES	18 976 508.00		
7321	FISCALITE REVERSEE	3 831 394.00		
7323	ATTRIBUTION DE COMPENSATION FNGIR	6 752.00		
7336	TAXES POUR UTILISATION SERVICES PUBLICS ET DU DOM	151 500.00		
7337	DROITS DE PLACE DROITS DE STATIONNEMENT	1 232 000.00		
7351	IMPOTS ET TAXES LIES A PRODUCTION ENERGETIQUE	525 000.00		
7354	TAXE SUR L'ELECTRICITE SURTAXE SUR LES EAUX MINERALES	225 000.00		
	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
7362	TAXES DE SEJOUR	340 000.00		
7364	PRELEVEMENT SUR PRODUITS JEUX DANS CASINOS	1 000 000.00		
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	75 000.00		
7381	AUTRES TAXES TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	900 000.00		
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	13 164 607.00		
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 164 607.00		
7411	DGF DOTATION FORFAITAIRE	11 092 768.00		
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS			
746	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	300 500.00		
	PARTICIPATIONS			
74718	ETAT AUTRES	199 410.00		
7472	REGIONS	1 000.00		
7473	DEPARTEMENTS	31 000.00		
74748	PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	891.00		
74751	PARTICIPATION COMMUNES-COMMUNES MEMBRES DU GFP	6 800.00		
7478	AUTRES ORGANISMES	327 000.00		
7481	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS ATTRIB/VERSEMENT. REPRESENTATIF IMPOT SUR SPECTACLES			
748314	ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION DOTATION UNIQUE COMPENSATIONS SPECIFIQUES A LA TP	112 947.00		
74832	ATTRIB.FONDS DEPARTEMENTAL DE TAXE PROFESSIONNELLE			
74833	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE			
74834	ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	73 897.00		
74835	ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXE HABITATION	1 011 894.00		
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	6 500.00		
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	339 981.90		
- 75 - 752 757 758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION. PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	339 981.90 319 581.90 20 400.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		43 161 032.42		
76	PRODUITS FINANCIERS	4 336 306.00	-3 991 021.00	-3 991 021.00
- 76 - 7622 764 766 768 76811 7688	PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DES AUTRES IMMO FINANCIERES RATTACHEMENT REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT GAINS DE CHANGE AUTRES PRODUITS FINANCIERS FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUES AUTRES PRODUITS FINANCIERS	4 336 306.00 7 600.00 4 323 606.00 5 100.00	-3 991 021.00 -3 991 021.00	-3 991 021.00 -3 991 021.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	111 232.00		
- 77 - 7711 7714 7718 773 775 778 7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION DEDITS ET PENALITES PERCUES RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST. MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	111 232.00 12 000.00 99 232.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	111 880.00		
- 78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	111 880.00		
7815	REP./AMORTISS.& PROVISIONS (PDTS DE FONCTIONN.COUR REP./AMORTISS. PR RISQUES ET CHARGES FONCTIONN.	111 880.00		
7865	REP./PROVISIONS - PRODUITS .FINANCIERS REP./PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS			
7875	REPRISE / PROVISIONS - PRODUITS EXCEPTIONNELS REPRISES/PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES EXCEPT.			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		47 720 450.42	-3 991 021.00	-3 991 021.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	981 960.00	16 754.56	16 754.56
- 72 - 722	TRAVAUX EN REGIE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	981 960.00	16 754.56	16 754.56
- 77 - 7761	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVE)	981 960.00	16 754.56	16 754.56
796	TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES			
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FONCT.			
796	TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		981 960.00	16 754.56	16 754.56

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	48 702 410.42	-3 974 266.44	-3 974 266.44
---	----------------------	----------------------	----------------------

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	-3 974 266.44

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	345 366.47		
- 20 - 202	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS D'ETUDES,D'ELABORAT, MODIF, REVIS, DOC. URBA	345 366.47 115 222.56		
2031 2033	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE OU DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	205 990.91 15 000.00		
205 2051	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES LICENCES ET DROITS SIMILAIRES - CONCESSIONS	9 153.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	359 118.59		
- 20 - 204111 20415 204151 2041511 2041512 2041581 20417 204171 204172 204181 204182 2042 20421 20422 204412	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUB.EQUIPEMEN-ETAT-BIENS MOBILIERS,MATER. & ETUDES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉ GROUP.COLLECTIVITE GFP-MOBILIERS,MATÉRIELS,ETUDES GROUP.COLLECTIVITE GFP-BÂTIMENTS & INSTALLATIONS GROUP. COLLECTIVITE-AUTRES GROUP.-MOBILIERS,MAT,ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX-MOBILIERS,MATÉRIEL,ETUDE AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX-BÂTIMENTS &INSTALLATIONS AUTRES ORG. PUBLICS-BIENS MOBILIERS,MATERIEL,ETUDE SUBVENTION EQUIPEMENT AUTRES ORGANISMES LOCAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PR SUB.EQUIP. PERSON.DROIT PRIVÉ-MOB.MATERIELS,ETUDES SUB.EQUIP.PERSON.DROIT PRIVÉ-BÂTIMENTS ET INSTALLA SUB.EQUIPEMENT EN NATURE-ORGANISMES PUBLICS	359 118.59 175 074.60 90 000.00 6 500.00 50 000.00 10 000.00 11 025.85 7 657.24 8 860.90		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 529 423.59		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 529 423.59		
2111 2116	TERRAINS TERRAINS NUS CIMETIERES			
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS			
	CONSTRUCTIONS			
21311 21312 21316 21318	BATIMENTS PUBLICS HOTEL DE VILLE BATIMENTS SCOLAIRES EQUIPEMENTS DU CIMETIERE AUTRES BATIMENTS PUBLICS			
2132 2135 2138	IMMEUBLES DE RAPPORT INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS CONST. AUTRES CONSTRUCTIONS	55 600.00		
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE			
21538	RESEAUX DIVERS AUTRES RESEAUX			
2156	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DEFENSE CIVIL			
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	36 040.72		
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	87 435.58		
2161 2162 2168	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART OEUVRES ET OBJETS D'ART FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES AUTRES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	665 671.00 5 260.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS			
2183	MATERIEL DE TRANSPORT	161 210.22		
2184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4 000.00		
2185	MOBILIER	54 475.51		
2188	CHEPTEL			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	459 730.56		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 948 274.37	-21 754.56	-21 754.56
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 948 274.37	-21 754.56	-21 754.56
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
2315	CONSTRUCTIONS	1 536 208.48	-20 754.56	-20 754.56
2316	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	352 910.30		
2318	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	1 500.00		
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	57 655.59	-1 000.00	-1 000.00
	1301 DSI-ACQUISITION DE MATERIELS	161 080.44		
	2030 HOTEL DE VILLE			
	2034 MARCHÉ COUVERT			
	2039 OBSERVATOIRE DE POISSONS-MAISON DE L'ALLIER			
	2041 PALAIS DU LAC			
	2043 TERRAIN DE RUGBY EN GAZON SYNTHETIQUE	20 000.00		
	2046 ILOT HOTEL DE VILLE / CELESTINS			
	2049 PARC AUTOMOBILE			
	2050 OPAH-PROGRAMMATION 2004			
	2051 POLE INTERMODAL-PLACE DE LA GARE			
	2052 SECTEUR DARRAGON-URBANISATION	131 143.50		
	2055 PONT LOUIS BLANC			
	2056 RIVE DROITE ALLIER-BD LATTRE/D'ESPEREY	101 132.59		
	2059 KIOSQUE DES BOURINS			
	2064 PONT BARRAGE			
	2065 RUE DE PARIS	37 423.42		
	2068 ECOLES-MATERIELS SPORTIFS	19 287.72		
	2074 ILLUMINATIONS FESTIVES	147 627.20		
	2077 MJ - AMENAGEMENT RESTAURANT, ASCENCEURS....			
	2078 BATIMENTS DIVERS-COUVERTURE			
	2080 POLE TERTIAIRE-SECTEUR EMBOUTEILLAGE			
	2082 MISE EN VALEUR-SECURISATION LAC ALLIER-PLAGES	400 000.00		
	2083 VIDEOSURVEILLANCE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
	2085 TRAVAUX DE VOIRIE-PROGRAMME 2008			
	2087 PLACE CHARLES DE GAULLE-BASSIN			
	2088 ESPACE RENE BARJAVEL			
	2089 SERRES XIXE SIECLE RUE LAVOISIER			
	2091 STADE EAUX VIVES			
	2092 BATIMENTS DIVERS-DIAGNOSTIC	56 448.00		
	2093 TOUR DES JUGES - RENOVATION			
	2094 TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2009			
	2095 PASSAGES PRIVES - AMIRAUTE ET OPERA GIBOUIN	50 000.00		
	2097 MEDIATHEQUE - REFECTION CHAUFFAGE/CLIMATISATION			
	2098 PALAIS DU LAC - REFECTION DE LA TOITURE			
	2099 ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2009			
	2101 PARCS D'ALLIER - STATION DE POMPAGE			
	2102 TERRAINS DE SPORTS			
	2105 TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2010			
	2106 CENTRE OMNISPORTS - VOIRIE			
	2107 CTM-REFECTION VESTIAIRES+MOBILIER-VOIRIE PROPRETE			
	2108 TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2011			
	2109 RENOVATION PARVIS EGLISE SAINT LOUIS			
	2110 DARRAGON-ETUDE PROGRAM.-ECOLE COULON&POLE ENFANCE			
	2111 RENOVATION MAISON DE LA MUTUALITE			
	2112 POLE LOGISTIQUE ESPACES VERTS			
	2113 RENOVATION MAISON DES JEUNES			
	2114 PROGRAMME VOIRIE 2012			
	2115 PASSAGES PRIVES-NON UTILISE-VOIR OP.2095			
	2116 LAC D'ALLIER VIDANGE & CURAGE	100 000.00		
	2117 REFECTION COUVERTURE&FACADE EGLISE ST LOUIS	300 142.00		
	2118 ASCENSEUR HÔTEL DE VILLE	30 000.00		
	2119 RENOVATION EXTENSION ECOLE LYAUTEY			
	2121 BATEAU FACARDEUR			
	2122 VOIRIE PROGRAMME 2013 - TRX A L'ENTREPRISE			
	2123 REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE SEVIGNE-LAFAYE	300 000.00		
	2124 VOIRIE - TRX PLURIANNUELS 2014/2015/2016-ENTREPRISE	1 005 000.00		
	2125 MEDIATHEQUE V. LARBAUD - REFECTION ECLAIRAGE	280 130.00		
	2126 RENOVATION BARRAGE - ETUDE DANGER ET AMO	400 000.00		
	2128 SPORTS - RENOVATION TERRAINS	150 000.00	-15 000.00	-15 000.00
	2129 RENOVATION "VIEUX VICHY"			
	2130 RENOVATION RUE DU MARECHAL FOCH	800 000.00	20 000.00	20 000.00
	2131 RENOV. PONTS&PASSERELLES-PROG PLURIANNUEL	245 000.00		
	2132 RENOVATION COSEC DES CELESTINS	90 000.00		
	2133 MISE EN CONFORMITE - ACCESSIBILITE ERP	250 000.00		
	2134 TRX REFECTION COUVERTURES&TERRASSES-BATS COM	600 000.00		
	2135 PERFORMANCES ENERGETIQUES - BATS COMMUNAUX	800 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
	2137 SPORT RÉNOVATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME 2138 RÉHABILITATION GROUPE SCOLAIRE GEORGES MÉCHIN 2139 ACQUISITIONS ECO QUARTIER 2140 ACQUISITIONS DENIERE OPAH - PRU	350 000.00 5 000.00 600 000.00 300 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		11 911 597.89	-16 754.56	-16 754.56
10	RESERVES			
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT			
10223	FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT T.L.E.			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 272 963.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 272 963.00		
1345	FONDS AFFECTES EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES PARTICIPATIONS POUR NON REALISATION AIRES STATIONN	1 272 963.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 601 000.00		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 601 000.00		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 600 000.00		
1643	EMPRUNTS EN EUROS EMPRUNTS EN DEVISES			
16449	EMPRUNTS ASSORTIS OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE TRESO OPERAT. AFFERENTES A OPTION TIRAGE SUR LIGNE TRESO			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 000.00		
- 27 - 272 275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES TITRES IMMOBILISES (DROITS DE CREANCE) DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	25 000.00 25 000.00		
020	DEPENSES IMPREVUES	550 000.00		
020	DEPENSES IMPREVUES	550 000.00		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		6 448 963.00		
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)			
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		18 360 560.89	-16 754.56	-16 754.56

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	981 960.00	16 754.56	16 754.56
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				

Charges transférées		981 960.00	16 754.56	16 754.56
192	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 950.00		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 000.00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 950.00		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	976 010.00	16 754.56	16 754.56
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
2315	CONSTRUCTIONS	152 300.00		
2318	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	749 610.00 74 100.00	16 754.56	16 754.56
- 48 -	COMPTES DE REGULARISATION			
4817	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EUROS			
166	REFINANCEMENT DE DETTE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
- 21 -	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
2132	<i>CONSTRUCTIONS</i>			
2138	<i>IMMEUBLES DE RAPPORT</i>			
	<i>AUTRES CONSTRUCTIONS</i>			
2188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
- 23 -	<i>IMMOBILISATIONS EN COURS</i>			
2313	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</i>			
	<i>CONSTRUCTIONS</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		981 960.00	16 754.56	16 754.56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		19 342 520.89		
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	920 263.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	920 263.00		
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	41 071.00		
1322	REGIONS			
1323	DEPARTEMENTS	19 192.00		
13241	SUBVENTIONS EQUIPEMENT COMMUNES MEMBRES DU GFP			
1325	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
13251	SUBVENTION EQUIPEMENT GFP DE RATTACHEMENT			
1327	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	660 000.00		
1328	AUTRES			
1342	FONDS AFFECTES EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES			
1345	AMENDES DE POLICE PARTICIPATIONS POUR NON REALISATION AIRES STATIONN	200 000.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 350 000.00		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 350 000.00		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EUROS	4 350 000.00		
16441	EMPRUNTS ASSORTIS OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE TRESO OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT			
166	REFINANCEMENT DE DETTE			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES			
- 20 - 204111	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUB.EQUIPEMEN-ETAT-BIENS MOBILIERS,MATER. & ETUDES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSTRUCTIONS			
21312	BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS SCOLAIRES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2112	TERRAINS TERRAINS DE VOIRIE			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS			
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		5 270 263.00		
10	RESERVES	4 889 669.63		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 889 669.63		
	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT			
10222	FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT			
10223	F.C.T.V.A. T.L.E.	700 000.00 100 000.00		
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL DONS ET LEGS EN CAPITAL			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	4 089 669.63		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 000.00		
- 27 - 272 275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES TITRES IMMOBILISES (DROITS DE CREANCE) DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	40 000.00 40 000.00		
27635 276351	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES CREANCES SUR LES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS P GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES GROUPEMENT DE COLLECTIVITES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		4 929 669.63		
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)			
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 199 932.63		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 411 871.00		
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	9 411 871.00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 374 528.00		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EUROS			
192	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	CONSTRUCTIONS			
21318	BATIMENTS PUBLICS AUTRES BATIMENTS PUBLICS			
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.			
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2188	MATERIEL DE TRANSPORT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 27 - 272	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES TITRES IMMOBILISES (DROITS DE CREANCE)			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 950 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
2802	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS ETUDES, ELABO., MODIF., REVIS. DES DOC. URBA	12 000.00		
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT.			
28033	FRAIS D'ETUDES	233 000.00		
	AMORTISSEMENT DE FRAIS D'INSERTION	10 000.00		
2804111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSE			
280414	AMORT.SUB.VERSEES ORG.PUBLICS MOBILIERS,MAT.ETUDES COMMUNES	300.00		
2804141	COMMUNES MEMBRES DU GFP			
28041412	COMMUNES MEMBRES GFP-BÂTIMENTS & INSTALLATIONS	100.00		
2804148	COMMUNES			
280415	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
2804151	GROUPEMENT FP DE RATTACHEMENT			
28041511	GROUP.FP RATTACHEMENT-MOBILIERS,MATERIEL,ETUDES	21 000.00		
28041512	GROUP.FP RATTACHEMENT-BATIMENTS & INSTALLATIONS	40 000.00		
280417	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX			
2804171	AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX-MOB.,MATERIELS,ETUDES	8 800.00		
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 500.00		
2804181	AUTRES ORGANIS. PUBLICS-BIENS MOB.,MATERIEL,ÉTUDES	2 000.00		
28042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PR			
280421	SUBV.EQUIP.PERSON.DROIT PRIVÉ-MOB,MATERIELS,ETUDES	32 000.00		
280422	AMORTISSEMENT SUB EQUIP.BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	125 000.00		
2804412	SUB.EQUIP.EN NATURE-ORGNISME PUBLICS-BAT.& INSTAL.	5 000.00		
280442	PERSONNES DE DROIT PRIVE			
2804421	SUB EQUIPMT PERSONNES DE DROIT PRIVE			
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,LICENCES	1 000.00		
28051	CONCESSIONS & DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES	23 000.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
281311	CONSTRUCTIONS			
281312	HOTEL DE VILLE			
281316	BATIMENTS SCOLAIRES			
281318	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE			
28132	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	72 000.00		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS			
28151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
28152	<i>INSTALLATIONS DE VOIRIE</i>	1 000.00		
281578	<i>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE, DEFENSE</i>	63 000.00		
28158	<i>AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.</i>	210 000.00		
28181	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
28182	<i>INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS</i>	3 000.00		
28183	<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	300 000.00		
28184	<i>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE</i>	160 000.00		
28185	<i>MOBILIER</i>	66 000.00		
28185	<i>CHEPTEL</i>	500.00		
28188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	510 800.00		
- 48 -	<i>COMPTES DE REGULARISATION</i>	424 528.00		
4817	<i>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE</i>	424 528.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 786 399.00		
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>			
- 16 -	<i>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</i>			
1641	<i>EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EUROS</i>			
166	<i>REFINANCEMENT DE DETTE</i>			
- 20 -	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>			
2031	<i>FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE OU DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 786 399.00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		21 986 331.63		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 2128

Libellé : SPORTS - RENOVATION TERRAINS

POUR VOTE (chapitre)

Art.	LIBELLE	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
	TOTAL DEPENSES	150 000.00	-15 000.00	-15 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	150 000.00	-15 000.00	-15 000.00
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	150 000.00	-15 000.00	-15 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	-150 000.00	15 000.00	15 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	15 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 2130

Libellé : RENOVATION RUE DU MARECHAL FOCH

POUR VOTE (chapitre)

Art.	LIBELLE	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
	TOTAL DEPENSES	800 000.00	20 000.00	20 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	800 000.00	20 000.00	20 000.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	800 000.00	20 000.00	20 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	-800 000.00	-20 000.00	-20 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	20 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	4 SPORTS ET JEUNESSE
DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice		-3 974 266.44	-3 922 913.00	-65 108.00	13 754.56
RAR N-1 et reports					
Total cumulé dépenses		-3 974 266.44	-3 922 913.00	-65 108.00	13 754.56
RECETTES					
Total recettes de l'exercice		-3 974 266.44	-3 991 021.00	16 754.56	
RAR N-1 et reports					
Total cumulé recettes		-3 974 266.44	-3 991 021.00	16 754.56	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	4 SPORTS ET JEUNESSE
Total dépenses		-3 974 266.44	-3 922 913.00	-65 108.00	13 754.56
Dépenses réelles		-3 974 266.44	-3 922 913.00	-65 108.00	13 754.56
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-53 353.44		-67 108.00	13 754.56
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 000.00		2 000.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	68 108.00	68 108.00		
022	DEPENSES IMPREVUES				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISION				
76	PRODUITS FINANCIERS	-3 991 021.00	-3 991 021.00		
Dépenses d'ordre					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION				

Total recettes		-3 974 266.44	-3 991 021.00	16 754.56	
Recettes réelles		-3 991 021.00	-3 991 021.00		
013	ATTENUATION DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTE				
73	IMPOTS & TAXES				
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
76	PRODUITS FINANCIERS	-3 991 021.00	-3 991 021.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				
Recettes d'ordre		16 754.56		16 754.56	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	16 754.56		16 754.56	
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE
DEPENSES		-3 988 021.00	-3 922 913.00	-65 108.00
Dépenses de l'exercice		-3 988 021.00	-3 922 913.00	-65 108.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-67 108.00		-67 108.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 000.00		2 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	68 108.00	68 108.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISION			
76	PRODUITS FINANCIERS	-3 991 021.00	-3 991 021.00	
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		-3 974 266.44	-3 991 021.00	16 754.56
Recettes de l'exercice		-3 974 266.44	-3 991 021.00	16 754.56
013	ATTENUATION DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS & TAXES			
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS	-3 991 021.00	-3 991 021.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	16 754.56		16 754.56
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 0

SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE
Restes à réaliser - reports				
SOLDE		13 754.56	-68 108.00	81 862.56

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 4

SPORTS ET JEUNESSE

(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	412 STADES
DEPENSES		13 754.56	13 754.56
Dépenses de l'exercice		13 754.56	13 754.56
011 012 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 754.56	13 754.56
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
70 74 75	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTE DOTATIONS & PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-13 754.56	-13 754.56

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
DEPENSES						
	Dépenses réelles	-16 754.56		-20 754.56	-15 000.00	19 000.00
	Equipements municipaux	-16 754.56		-20 754.56	-15 000.00	19 000.00
	Equip. non municipaux					
	Opérations financières					
	Dépenses d'ordre	16 754.56		1 000.00	15 754.56	
	Total dépenses de l'exercice			-19 754.56	754.56	19 000.00
	RAR N-1 et reports					
	Total cumulé dépenses			-19 754.56	754.56	19 000.00
RECETTES						
	Total recettes de l'exercice					
	RAR N-1 et reports					
	Total cumulé recettes					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
Total dépenses				-19 754.56	754.56	19 000.00
Dépenses réelles		-16 754.56		-20 754.56	-15 000.00	19 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES					
10	RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-21 754.56		-20 754.56		-1 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations d'équipement		5 000.00			-15 000.00	20 000.00
1301	DSI-ACQUISITION DE MATERIELS					
2030	HOTEL DE VILLE					
2034	MARCHE COUVERT					
2039	OBSERVATOIRE DE POISSONS-MAISON DE L'ALL					
2041	PALAIS DU LAC					
2043	TERRAIN DE RUGBY EN GAZON SYNTHETIQUE					
2046	ILOT HOTEL DE VILLE / CELESTINS					
2049	PARC AUTOMOBILE					
2050	OPAH-PROGRAMMATION 2004					
2051	POLE INTERMODAL-PLACE DE LA GARE					
2052	SECTEUR DARRAGON-URBANISATION					
2055	PONT LOUIS BLANC					
2056	RIVE DROITE ALLIER-BD LATTRE/D'ESPEREY					
2059	KIOSQUE DES BOURINS					
2064	PONT BARRAGE					
2065	RUE DE PARIS					
2068	ECOLIS-MATERIELS SPORTIFS					
2074	ILLUMINATIONS FESTIVES					
2077	MJ - AMENAGEMENT RESTAURANT, ASCENCEU					
2078	BATIMENTS DIVERS-COUVERTURE					
2080	POLE TERTIAIRE-SECTEUR EMBOUTEILLAGE					
2082	MISE EN VALEUR-SECURISATION LAC ALLIER-P					
2083	VIDEOSURVEILLANCE					
2085	TRAVAUX DE VOIRIE-PROGRAMME 2008					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
2087	PLACE CHARLES DE GAULLE-BASSIN					
2088	ESPACE RENE BARJAVEL					
2089	SERRES XIXE SIECLE RUE LAVOISIER					
2091	STADE EAUX VIVES					
2092	BATIMENTS DIVERS-DIAGNOSTIC					
2093	TOUR DES JUGES - RENOVATION					
2094	TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2009					
2095	PASSAGES PRIVES - AMIRAUTE ET OPERA GIBO					
2097	MEDIATHEQUE - REFECTION CHAUFFAGE/CLIMAT					
2098	PALAIS DU LAC - REFECTION DE LA TOITURE					
2099	ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2009					
2101	PARCS D'ALLIER - STATION DE POMPAGE					
2102	TERRAINS DE SPORTS					
2105	TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2010					
2106	CENTRE OMNISPORTS - VOIRIE					
2107	CTM-REFECTION VESTIAIRES+MOBILIER-VOIRIE					
2108	TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2011					
2109	RENOVATION PARVIS EGLISE SAINT LOUIS					
2110	DARRAGON-ETUDE PROGRAM.-ECOLE COULON&POL					
2111	RENOVATION MAISON DE LA MUTUALITE					
2112	POLE LOGISTIQUE ESPACES VERTS					
2113	RENOVATION MAISON DES JEUNES					
2114	PROGRAMME VOIRIE 2012					
2115	PASSAGES PRIVES-NON UTILISE-VOIR OP.2095					
2116	LAC D'ALLIER VIDANGE & CURAGE					
2117	REFECTION COUVERTURE&FACADE EGLISE ST LO					
2118	ASCENSEUR HÔTEL DE VILLE					
2119	RENOVATION EXTENSION ECOLE LYAUTEY					
2121	BATEAU FACARDEUR					
2122	VOIRIE PROGRAMME 2013 - TRX A L'ENTREPRI					
2123	REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE SEVIGNE-L					
2124	VOIRIE -TRX PLURIANNUELS 2014/2015/2016-					
2125	MEDIATHEQUE V. LARBAUD - REFECTION ECLAI					
2126	RENOVATION BARRAGE - ETUDE DANGER ET AMO					
2128	SPORTS - RENOVATION TERRAINS	-15 000.00			-15 000.00	
2129	RENOVATION "VIEUX VICHY"					
2130	RENOVATION RUE DU MARECHAL FOCH	20 000.00				20 000.00
2131	RENOV. PONTS&PASSERELLES-PROG PLURIANNUE					
2132	RENOVATION COSEC DES CELESTINS					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
2133	MISE EN CONFORMITE - ACCESSIBILITE ERP					
2134	TRX REFECTION COUVERTURES&TERRASSES-BATS					
2135	PERFORMANCES ENERGETIQUES - BATS COMMUNA					
2137	SPORT RÉNOVATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISM					
2138	RÉHABILITATION GROUPE SCOLAIRE GEORGES M					
2139	ACQUISITIONS ECO QUARTIER					
2140	ACQUISITIONS DENIERE OPAH - PRU					
Opérations pour compte de tiers						

Dépenses d'ordre		16 754.56		1 000.00	15 754.56	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	16 754.56		1 000.00	15 754.56	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					

Total recettes						
Recettes réelles						
024	PRODUITS DES CESSIONS					
10	RESERVES					
10	RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						

Recettes d'ordre						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
<i>040 041 21</i>	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE OPERATIONS PATRIMONIALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE
	DEPENSES	-19 754.56	-19 754.56
Dépenses de l'exercice		-19 754.56	-19 754.56
020	DEPENSES IMPREVUES		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	1 000.00	1 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
10	RESERVES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-20 754.56	-20 754.56
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
N°	Opérations d'équipement		
1301	DSI-ACQUISITION DE MATERIELS		
2030	HOTEL DE VILLE		
2046	ILOT HOTEL DE VILLE / CELESTINS		
2074	ILLUMINATIONS FESTIVES		
2083	VIDEOSURVEILLANCE		
2092	BATIMENTS DIVERS-DIAGNOSTIC		
2107	CTM-REFECTION VESTIAIRES+MOBILIER-VOIRIE		
2110	DARRAGON-ETUDE PROGRAM.-ECOLE COULON&POL		
2111	RENOVATION MAISON DE LA MUTUALITE		
2117	REFECTION COUVERTURE&FACADE EGLISE ST LO		
2118	ASCENSEUR HÔTEL DE VILLE		
2133	MISE EN CONFORMITE - ACCESSIBILITE ERP		
2134	TRX REFECTION COUVERTURES&TERRASSES-BATS		
2135	PERFORMANCES ENERGETIQUES - BATS COMMUNA		
2139	ACQUISITIONS ECO QUARTIER		
2140	ACQUISITIONS DENIERE OPAH - PRU		
	Opérations pour compte de tiers		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 0

SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	TOTAL	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		
Restes à réaliser - reports			
	RECETTES		
Recettes de l'exercice			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
024	PRODUITS DES CESSIONS		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
10	RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	Opérations pour compte de tiers		
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		19 754.56	19 754.56

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 4

SPORTS ET JEUNESSE

(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	412 STADES
	DEPENSES	754.56	754.56
	Dépenses de l'exercice	754.56	754.56
040 20 204 21 23	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	15 754.56	15 754.56
N°	Opérations d'équipement	-15 000.00	-15 000.00
2039 2041 2043 2064 2077 2078 2082 2088 2091 2093 2098 2102 2106 2113 2116 2126 2128 2132 2137	OBSERVATOIRE DE POISSONS-MAISON DE L'ALL PALAIS DU LAC TERRAIN DE RUGBY EN GAZON SYNTHETIQUE PONT BARRAGE MJ - AMENAGEMENT RESTAURANT, ASCENCEU BATIMENTS DIVERS-COUVERTURE MISE EN VALEUR-SECURISATION LAC ALLIER-P ESPACE RENE BARJAVEL STADE EAUX VIVES TOUR DES JUGES - RENOVATION PALAIS DU LAC - REFECTION DE LA TOITURE TERRAINS DE SPORTS CENTRE OMNISPORTS - VOIRIE RENOVATION MAISON DES JEUNES LAC D'ALLIER VIDANGE & CURAGE RENOVATION BARRAGE - ETUDE DANGER ET AMO SPORTS - RENOVATION TERRAINS RENOVATION COSEC DES CELESTINS SPORT RÉNOVATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISM	-15 000.00	-15 000.00

Opérations pour compte de tiers

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 8 **AMENAGEMENT SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
	DEPENSES	19 000.00	-1 000.00	20 000.00
	Dépenses de l'exercice	19 000.00	-1 000.00	20 000.00
040 13 20 204 21 23	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 000.00	-1 000.00	
N°	Opérations d'équipement	20 000.00		20 000.00
2049 2051 2052 2055 2056 2059 2065 2080 2082 2085 2087 2089 2094 2095 2099 2101 2105 2108 2109 2112 2114 2115	PARC AUTOMOBILE POLE INTERMODAL-PLACE DE LA GARE SECTEUR DARRAGON-URBANISATION PONT LOUIS BLANC RIVE DROITE ALLIER-BD LATTRE/D'ESPEREY KIOSQUE DES BOURINS RUE DE PARIS POLE TERTIAIRE-SECTEUR EMBOUTEILLAGE MISE EN VALEUR-SECURISATION LAC ALLIER-P TRAVAUX DE VOIRIE-PROGRAMME 2008 PLACE CHARLES DE GAULLE-BASSIN SERRES XIXE SIECLE RUE LAVOISIER TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2009 PASSAGES PRIVES - AMIRAUTE ET OPERA GIBO ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2009 PARCS D'ALLIER - STATION DE POMPAGE TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2010 TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2011 RENOVATION PARVIS EGLISE SAINT LOUIS POLE LOGISTIQUE ESPACES VERTS PROGRAMME VOIRIE 2012 PASSAGES PRIVES-NON UTILISE-VOIR OP.2095			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 8

AMENAGEMENT SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
2121 2122 2124 2129 2130 2131	BATEAU FACARDEUR VOIRIE PROGRAMME 2013 - TRX A L'ENTREPRI VOIRIE -TRX PLURIANNUELS 2014/2015/2016- RENOVATION "VIEUX VICHY" RENOVATION RUE DU MARECHAL FOCH RENOV. PONTS&PASSERELLES-PROG PLURIANNUE	20 000.00		20 000.00
	Opérations pour compte de tiers			
Restes à réaliser - reports				
	RECETTES			
Recettes de l'exercice				
13 204 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Opérations pour compte de tiers			
Restes à réaliser - reports				
SOLDE		-19 000.00	1 000.00	-20 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		5 150 000.00		
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	4 600 000.00		
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	4 600 000.00		
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	550 000.00		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10 10223	Reversement de dotations, fonds divers et réserves T.L.E.			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>			
020	Dépenses imprévues	550 000.00		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 150 000.00			5 150 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		12 626 399.00		
	Ressources propres externes de l'année (a)	840 000.00		
10222	FCTVA	700 000.00		
10223	TLE	100 000.00		
10224	Versements pour dépassement PLD			
10225	Participation pour dépassement de COS			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
138	Autres subvent° invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	40 000.00		
272	TITRES IMMOBILISES (DROITS DE CREANCE)	40 000.00		
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			
27635	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
276351	GROUPEMENT DE COLLECTIVITES			
	Ressources propres internes de l'année (b)	11 786 399.00		
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>			
27	<i>Autres immobilisations financières</i>			
272	<i>TITRES IMMOBILISES (DROITS DE CREANCE)</i>			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>	1 950 000.00		
2802	<i>FRAIS ETUDES, ELABO., MODIF., REVIS. DES DOC. URBA</i>	12 000.00		
28031	<i>FRAIS D'ETUDES</i>	233 000.00		
28033	<i>AMORTISSEMENT DE FRAIS D'INSERTION</i>	10 000.00		
2804111	<i>AMORT.SUB.VERSEES ORG.PUBLICS MOBILIERs,MAT.ETUDES</i>	300.00		
280414	<i>COMMUNES</i>			
2804141	<i>COMMUNES MEMBRES DU GFP</i>			
28041412	<i>COMMUNES MEMBRES GFP-BÂTIMENTS & INSTALLATIONS</i>	100.00		
2804148	<i>COMMUNES</i>			
280415	<i>GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES</i>			
2804151	<i>GROUPEMENT FP DE RATTACHEMENT</i>			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
28041511	GROUP.FP RATTACHEMENT-MOBILIERS,MATERIEL,ETUDES	21 000.00		
28041512	GROUP.FP RATTACHEMENT-BATIMENTS & INSTALLATIONS	40 000.00		
280417	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX			
2804171	AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX-MOB.,MATERIELS,ETUDES	8 800.00		
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 500.00		
2804181	AUTRES ORGANIS. PUBLICS-BIENS MOB.,MATERIEL,ÉTUDES	2 000.00		
28042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PR			
280421	SUBV.EQUIP.PERSON.DROIT PRIVÉ-MOB,MATERIELS,ETUDES	32 000.00		
280422	AMORTISSEMENT SUB EQUIP.BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	125 000.00		
2804412	SUB.EQUIP.EN NATURE-ORGNISME PUBLICS-BAT.& INSTAL.	5 000.00		
280442	PERSONNES DE DROIT PRIVE			
2804421	SUB EQUIPMT PERSONNES DE DROIT PRIVE			
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,LICENCES	1 000.00		
28051	CONCESSIONS & DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES	23 000.00		
281311	HOTEL DE VILLE			
281312	BATIMENTS SCOLAIRES			
281316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE			
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	72 000.00		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS			
28151	RESEAUX DE VOIRIE			
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 000.00		
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE, DEFENSE	63 000.00		
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	210 000.00		
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	3 000.00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	300 000.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE	160 000.00		
28184	MOBILIER	66 000.00		
28185	CHEPTEL	500.00		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	510 800.00		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	424 528.00		
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	424 528.00		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	9 411 871.00		

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	12 626 399.00				12 626 399.00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 5 150 000.00
Ressources propres disponibles	VIII 12 626 399.00
Solde (VIII - IV)	IX 7 476 399.00

BUDGET ANNEXE

*** * ***

SALLES MEUBLEES LOUEES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
011 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	495 901.24 1 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des dépenses de gestion courante		496 901.24	50 000.00	50 000.00
66 67 68	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	121 000.00 9 000.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		626 901.24	50 000.00	50 000.00
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 710 000.00 79 838.00	-50 000.00	-50 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 789 838.00	-50 000.00	-50 000.00
TOTAL		2 416 739.24		

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	139 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	488 379.24		
Total des recettes de gestion courante		627 379.24		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 789 360.00		
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 416 739.24		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		2 416 739.24		

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
--	--

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-50 000.00
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 732.16		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	596 378.94		
	Total des opérations d'équipement	681 049.00		
Total des dépenses d'équipement		1 322 160.10		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	320 000.00		
Total des dépenses financières		320 000.00		
45x1	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement		1 642 160.10		
<i>040</i>	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>			
<i>041</i>	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>			
Total des dépenses d'ordre d'investissement				
TOTAL		1 642 160.10		

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
13 16 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) IMMOBILISATIONS EN COURS	258 262.74 650 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des recettes d'équipement		908 262.74	50 000.00	50 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	111 504.28		
Total des recettes financières		111 504.28		
45x2	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		1 019 767.02	50 000.00	50 000.00
021 040 041	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>1 710 000.00 79 838.00</i>	<i>-50 000.00</i>	<i>-50 000.00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 789 838.00	-50 000.00	-50 000.00
TOTAL		2 809 605.02		

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
---	--

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-50 000.00
--	------------------------------	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000.00		50 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-50 000.00	-50 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	50 000.00	-50 000.00	
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
	Dépenses d'investissement - Total			
				+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total				

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000.00		50 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-50 000.00	-50 000.00
	Recettes d'investissement - Total	50 000.00	-50 000.00	
				+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	495 901.24	50 000.00	50 000.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	202 359.14		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	24 700.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	63 000.00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	43 000.00		
	FOURNITURES NON STOCKEES			
60622	CARBURANTS	7 800.00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKES			
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	370.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	450.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	63 039.14		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	210 212.10	50 000.00	50 000.00
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRISES	101 600.00		
	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	200.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
615221	BATIMENTS	50 000.00	50 000.00	50 000.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	400.00		
6156	MAINTENANCE	3 200.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
6161 6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES	53 860.88 806.22		
6188	DIVERS AUTRES FRAIS DIVERS	145.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 700.00		
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES HONORAIRES			
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS			
6251	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 500.00		
	DIVERS			
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	6 200.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	75 630.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES	75 630.00		
6353	IMPOTS INDIRECTS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		
- 65 - 658	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 000.00 1 000.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		496 901.24	50 000.00	50 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
66	CHARGES FINANCIERES	121 000.00		
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	121 000.00		
	CHARGES D'INTERETS			
	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	95 000.00		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	26 000.00		
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	9 000.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
	DAP - CHARGES FINANCIERES			
6865	DAP - POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		626 901.24	50 000.00	50 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 710 000.00	-50 000.00	-50 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 710 000.00	-50 000.00	-50 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	79 838.00		
- 66 - 6681	CHARGES FINANCIERES INDEMNITES PR REMBOURSMT ANTICIPE EMPRUNT A RISQUE			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	79 838.00		
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	47 500.00		
6862	DAP - CHARGES FINANCIERES DOTATION AUX AMORT. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	32 338.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 789 838.00	-50 000.00	-50 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 789 838.00	-50 000.00	-50 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 416 739.24		
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
--------------------	---------	-----------------------	--------------------------	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	139 000.00		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	139 000.00		
7083	AUTRES PRODUITS LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	2 500.00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	136 500.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	488 379.24		
- 75 - 752 758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	488 379.24 488 379.24		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		627 379.24		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 789 360.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 789 360.00		
7711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION DEDITS ET PENALITES PERCUES			
774 7788	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 789 360.00		
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
- 78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
7865	REP./PROVISIONS - PRODUITS .FINANCIERS REP./PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		2 416 739.24		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
796	TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 416 739.24		
---	---------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 732.16		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 732.16		
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE OU DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES	34 732.16		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00		
21318	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS AUTRES BATIMENTS PUBLICS			
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2188	MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	596 378.94		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	596 378.94		
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	596 378.94		
	2040 LA ROTONDE DU LAC 2090 OPERA-TRAVAUX RESTAURATION 2103 CCVL - REHABILITATION 2120 OPERA-REFECTION TERRASSES & ESCALIERS	178 533.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
	2127 REMPLAC. GROUPES PROD FROID PALAIS CONGRES 2136 PALAIS DES CONGRES-REST FACADES RELAIS DES PARCS	221 821.00 280 695.00		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 322 160.10		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	320 000.00		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	320 000.00		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EUROS	320 000.00		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		320 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 642 160.10		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
040	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>			
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				

<i>Charges transférées</i>				
- 48 -	<i>COMPTES DE REGULARISATION</i>			
4817	<i>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE</i>			
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>			
- 16 -	<i>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</i>			
1641	<i>EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EUROS</i>			
166	<i>REFINANCEMENT DE DETTE</i>			
- 21 -	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
	<i>CONSTRUCTIONS</i>			
21318	<i>BATIMENTS PUBLICS AUTRES BATIMENTS PUBLICS</i>			
2188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
- 23 -	<i>IMMOBILISATIONS EN COURS</i>			
2313	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 642 160.10		
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	258 262.74		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	258 262.74		
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES	10 000.00		
1322	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	125 966.00		
1323	REGIONS	122 296.74		
1328	DEPARTEMENTS AUTRES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	650 000.00	50 000.00	50 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	650 000.00	50 000.00	50 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	650 000.00	50 000.00	50 000.00
166	EMPRUNTS EN EUROS REFINANCEMENT DE DETTE			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS			
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		908 262.74	50 000.00	50 000.00
10	RESERVES	111 504.28		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	111 504.28		
	RESERVES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	111 504.28		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		111 504.28		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 019 767.02	50 000.00	50 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 710 000.00	-50 000.00	-50 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 710 000.00	-50 000.00	-50 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	79 838.00		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EUROS			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	47 500.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES	2 300.00		
28033	AMORTISSEMENT DE FRAIS D'INSERTION	10 000.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
281318	CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS PUBLICS			
28184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	4 600.00		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 600.00		
- 48 -	COMPTES DE REGULARISATION	32 338.00		
4817	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	32 338.00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 789 838.00	-50 000.00	-50 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
<i>041</i>	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>			
<i>- 16 -</i>	<i>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</i>			
<i>1641</i>	<i>EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EUROS</i>			
<i>166</i>	<i>REFINANCEMENT DE DETTE</i>			
<i>- 20 -</i>	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>			
<i>2031</i>	<i>FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE OU DEVELOPPEMENT</i>			
<i>2033</i>	<i>FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 789 838.00	-50 000.00	-50 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 809 605.02		
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	CULTURE ³
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice			-50 000.00	50 000.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses			-50 000.00	50 000.00
RECETTES				
Total recettes de l'exercice				
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	CULTURE ³
Total dépenses			-50 000.00	50 000.00
Dépenses réelles		50 000.00		50 000.00
011 65 66 67 68	CHARGES A CARACTERE GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISION	50 000.00		50 000.00
Dépenses d'ordre		-50 000.00	-50 000.00	
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	-50 000.00	-50 000.00	

Total recettes				
Recettes réelles				
70 75 77 78	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTE AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		-50 000.00	-50 000.00
Dépenses de l'exercice		-50 000.00	-50 000.00
011 65 66 67 68 023 042	CHARGES A CARACTERE GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISION VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	-50 000.00	-50 000.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
70 75 77 78 042	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTE AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		50 000.00	50 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 3

CULTURE

(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
DEPENSES		50 000.00	50 000.00
Dépenses de l'exercice		50 000.00	50 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000.00	50 000.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-50 000.00	-50 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE
DEPENSES							
	Dépenses réelles						
	Equipements municipaux						
	Equip. non municipaux						
	Opérations financières						
	Dépenses d'ordre						
	Total dépenses de l'exercice						
	RAR N-1 et reports						
	Total cumulé dépenses						
RECETTES							
	Total recettes de l'exercice						
	RAR N-1 et reports						
	Total cumulé recettes						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES							
	Dépenses réelles						
	Equipements municipaux						
	Equip. non municipaux						
	Opérations financières						
	Dépenses d'ordre						
	Total dépenses de l'exercice						
	RAR N-1 et reports						
	Total cumulé dépenses						
RECETTES							
	Total recettes de l'exercice						
	RAR N-1 et reports						
	Total cumulé recettes						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE
Total dépenses							
Dépenses réelles							
16 20 21 23	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS						
Opérations d'équipement							
2040 2090 2103 2120 2127 2136	LA ROTONDE DU LAC OPERA-TRAVAUX RESTAURATION CCVL - REHABILITATION OPERA-REFECTION TERRASSES & ESCALIERS REPLAC. GROUPES PROD FROID PALAIS CONGR PALAIS DES CONGRES-REST FACADES RELAIS D						
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							
040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE OPERATIONS PATRIMONIALES						
Total recettes							
Recettes réelles		50 000.00	50 000.00				
10 13 16 23	RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00	50 000.00				
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		-50 000.00	-50 000.00				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-50 000.00	-50 000.00				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses							
Dépenses réelles							
16 20 21 23	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS						
Opérations d'équipement							
2040 2090 2103 2120 2127 2136	LA ROTONDE DU LAC OPERA-TRAVAUX RESTAURATION CCVL - REHABILITATION OPERA-REFECTION TERRASSES & ESCALIERS REPLAC. GROUPES PROD FROID PALAIS CONGR PALAIS DES CONGRES-REST FACADES RELAIS D						
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							
040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE OPERATIONS PATRIMONIALES						
Total recettes							
Recettes réelles							
10 13 16 23	RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES IMMOBILISATIONS EN COURS						
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE
<i>040 041</i>	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE OPERATIONS PATRIMONIALES</i>						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
<i>040 041</i>	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE OPERATIONS PATRIMONIALES</i>						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
	DEPENSES		
Dépenses de l'exercice			
040 041 16 20 21 23	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE OPERATIONS PATRIMONIALES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS		
N°	Opérations d'équipement		
2127	REPLAC. GROUPES PROD FROID PALAIS CONGR		
	Opérations pour compte de tiers		
Restes à réaliser - reports			
	RECETTES		
Recettes de l'exercice			
021 040 041 10 13 16	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE OPERATIONS PATRIMONIALES RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-50 000.00 50 000.00	-50 000.00 50 000.00

Opérations pour compte de tiers

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		320 000.00		
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	320 000.00		
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	320 000.00		
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)			
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>			
020	Dépenses imprévues			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	320 000.00			320 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 789 838.00	-50 000.00	-50 000.00
Ressources propres externes de l'année (a)				
10222	FCTVA			
10223	TLE			
10224	Versements pour dépassement PLD			
10225	Participation pour dépassement de COS			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
138	Autres subvent° invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		1 789 838.00	-50 000.00	-50 000.00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>			
27	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	47 500.00		
28031	FRAIS D'ETUDES	2 300.00		
28033	AMORTISSEMENT DE FRAIS D'INSERTION	10 000.00		
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			
28184	MOBILIER	4 600.00		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 600.00		
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	32 338.00		
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	32 338.00		
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

Art.	Libellé	Crédits déjà votés	Propositions du Maire	Vote du Conseil
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 710 000.00	-50 000.00	-50 000.00

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	1 739 838.00				1 739 838.00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	320 000.00
Ressources propres disponibles	VIII	1 739 838.00
Solde (VIII - IV)	IX	1 419 838.00

ANNEXE

FINANCES

**16-/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Nouvelles AP 2016 - BP	Modification AP 2016 - DM	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs pour mémoire	Crédits de paiement 2015 pour mémoire	Réalisé au 31/12/2015	Réalisations cumulées au 31/12/2015 pour mémoire	Solde de l'AP	Crédits de paiement ouverts 2016	Crédits de paiement ouverts 2017	Reste à financer 2018 & >
Budget Principal												
AP2043-Centre Omnisport : terrain de rugby synthétique et vestiaires	700 000			700 000	-	20 000	-	-	700 000	20 000	-	-
AP2064-Rénovation barrage - clapet 2	5 678 378			5 678 378	3 958 543	73 578	73 578	4 032 121	1 646 257	-	-	-
AP2082-Aménagement des plages Rive Droite	11 842 183			11 842 183	10 832 380	1 009 803	239 974	11 072 354	769 829	400 000	369 829	-
AP2095-Rénovation des passages privés - Amiralauté et Opéra Gibouin	1 540 000			1 540 000	587 721	30 000	556	588 277	951 723	50 000	470 000	431 723
AP2109-Rénovation du Parvis St Louis - Rues Ste Cécile & Ste Barbe	1 450 000			1 450 000	1 377 883	5 000	401	1 378 284	71 716	-	-	-
AP2116-Plan d'eau-vidange 2012-2013-Curage prise d'eau & port Rotonde	640 000			640 000	122 747	-	-	122 747	517 253	100 000	-	417 253
AP2117-Réfection couverture et façade Eglise Saint Louis	319 000			319 000	-	21 031	20 858	20 858	298 142	300 142	-	-
AP2118-Hôtel de Ville - Ascenseur & accessibilité PMR	1 420 000			1 420 000	1 094 678	210 000	148 353	1 243 031	176 969	30 000	146 969	-
AP2119-Ecole Maternelle Lyautey - Rénovation /Extention	1 700 000			1 700 000	1 607 915	-	-	1 607 915	92 085	-	-	-
AP2121-Acquisition bateau faucardeur	470 000			470 000	339 288	71 000	70 392	409 680	60 320	-	-	-
AP2123-Réhabilitation groupe scolaire Sévigné Lafaye	4 200 000			4 200 000	-	80 000	635	635	4 199 365	300 000	1 200 000	2 699 365
AP2124-Voirie travaux Pluriannuels Entreprise 2014 - 2015 - 2016	1 600 000	359 404		1 959 404	439 292	653 000	515 112	954 404	1 005 000	1 005 000	-	-
AP2125-Médiathèque Valery Iarbaud - Refection des éclairages	300 000			300 000	-	150 000	19 870	19 870	280 130	280 130	-	-
AP2126-Rénovation du barrage - Etude de danger, AMO et travaux	1 000 000	10 000 000		11 000 000	-	220 000	122 695	122 695	10 877 305	400 000	10 477 305	-
AP2128-Sports - Rénovation terrains	560 000	58 139	15 000	486 861		560 000	351 861	486 861	135 000	135 000	-	-
AP2129-Rénovation "Vieux Vichy"	80 000			80 000		80 000	-	-	80 000	-	-	-
AP2130-Rénovation rue du Maréchal Foch	820 000	84 241	20 000	924 241		300 000	104 241	104 241	820 000	820 000	-	-
AP2131-Rénovation ponts et passerelles - Programme Pluriannuel	420 000			420 000		95 000	-	-	420 000	245 000	145 000	30 000
AP2132-Rénovation COSEC des Célestins	350 000	111 861		238 139		350 000	148 139	148 139	90 000	90 000	-	-
AP2133-Mise en conformité - Accessibilité ERP	2 700 000			2 700 000		160 000	51 723	51 723	2 648 277	250 000	600 000	1 798 277
AP2134-Travaux réfection couvertures & terrasses - Batiments Communaux	2 500 000			2 500 000		508 600	124 972	124 972	2 375 028	600 000	500 000	1 275 028
AP2135-Performances énergétiques - Batiments Communaux	2 100 000			2 100 000		454 500	169 898	169 898	1 930 102	800 000	400 000	730 102
AP2137-Sport rénovation de la piste d'athlétisme		350 000		350 000					350 000	350 000		
AP2138-Réhabilitation groupe scolaire Georges Méchin		3 700 000		3 700 000					3 700 000	5 000	500 000	3 195 000
AP2139-Acquisitions éco quartier		1 750 000		1 750 000					1 750 000	600 000	600 000	550 000
AP2140-Acquisitions Denière OPAH PRU		600 000		600 000					600 000	300 000	300 000	
Total CP Budget Principal 2016										7 080 272		
Salles Meublées												
AP2120-Réfection terrasse Nord et escaliers - PCO	2 520 000		45 000	2 565 000	1 412 061	1 135 292	974 406	2 386 467	178 533	178 533	-	-
AP2127-Remplacement des groupes de production de froid-Palais des Congrès	460 000		31 520	491 520	-	481 520	269 699	269 699	221 821	221 821	-	-
AP2136-Palais des Congrès - Restauration façades Relais des Parcs	280 000		1 300	281 300	-	7 300	605	605	280 695	280 695	-	-
Total CP Salles Meublées 2016										681 049		

ANNEXE

FINANCES

21-/ ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

Notice explicative

Délibération n° : Subventions Exceptionnelles Attribution

1. Sporting Club Vichy Golf : 500 € pour la compétition de la « Coupe de la Ville de Vichy et de l'Office du Tourisme » se déroulant pendant la Grande Semaine Internationale du 6 au 15 août 2016.
2. Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Allier : 5 000 € pour l'organisation de la Semaine des Championnats de France Jeunes du 26 au 31 juillet 2016.
3. Vichy Pétanque : 2 000 € pour le Festival de Pétanque du 23 au 25 juillet 2016.

PROJET

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération 24 juin 2016 et de l'arrêté de délégation du Maire en date du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée Vichy Val d'Allier Handball représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc MORENO, Association loi 1901, déclarée en Sous-préfecture de VICHY, le 5 décembre 1995 sous le n°W033001973, dont le siège social est 26 Allée des Ailes 03200 Vichy,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité sportive exercée par l'association Vichy Val d'Allier Handball, qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Mission

L'objet général de l'association signataire est la pratique de l'éducation physique et des sports, et plus particulièrement du Handball.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 – Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil Municipal, correspondant à une subvention de fonctionnement de 3 375 € pour l'année 2016.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 5 – Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n° 15589 / 03607 / 05075363040 / 95
- ouvert à la banque Crédit Mutuel de Vichy au nom de l'Association.

Article 6 – Mise à disposition

L'Association bénéficie également de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux et d'équipements sportifs équivalents à un montant de 33 370 €
- de personnels équivalents à un montant de 1 190 €

Article 7 – Obligations de l'Association

L'association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la Commune :

- le compte-rendu financier conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ;

- le rapport de ses activités pour l'année écoulée ;

- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux (pour les associations dotées d'une subvention de plus de 153 000 €, les comptes devront être transmis une fois certifiés par un commissaire aux comptes).

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la commune de Vichy au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée ;

- tenir à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en assurant notamment la pratique de l'éducation physique et des sports, et plus particulièrement du handball sur le territoire de la Ville de VICHY ;

- présenter un budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir ;

- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de VICHY ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels).

- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ;

- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 8– Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Fait à

Le

Pour l'Association,
Le Président

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

AVENANT N° 2

**A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY-VAL D'ALLIER,
LA VILLE DE VICHY
ET
LA SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE JEANNE D'ARC DE
VICHY CLERMONT METROPOLE**

Entre

La Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, domiciliée 9 place Charles de Gaulle à Vichy, représentée par Monsieur Jean Sébastien LALOY Vice-Président, ci-après dénommée, la Communauté, agissant en application de la délibération n°.... du Conseil Communautaire en date 30 juin 2016,

Et

La Ville de Vichy représentée par Monsieur Claude MALHURET, Maire dûment habilité par une délibération du Conseil municipal n°.... en date du 24 juin 2016,

d'une part,

Et

La Société Anonyme Sportive Professionnelle dénommée Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole (SASP JAVCM), inscrite au RCS de Cusset sous le n°501.016.372, dont le siège social est au Centre Omnisports, BP.92617 – 03206 VICHY Cedex, représentée par Monsieur Yann LE DIOURIS agissant en qualité de Président exécutif,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Après le 9ème alinéa de l'article 4 de la convention de partenariat conclue jusqu'en 2017, il est inséré :

Pour la saison 2016/2017 :

Suite au maintien de la SASP JAVCM en Pro B et au terme de la concertation, il a été convenu entre les parties de fixer le montant de la subvention de la saison sportive 2016/2017 comme suit :

- 200 000 € pour la Ville de Vichy
- 205 000 € pour Vichy Val d'Allier

Le montant de la subvention sportive 2016/2017, objet du présent avenant, sera versé en deux fois, aux dates stipulées dans l'article 5 de la convention.

Article 2 – Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Fait à VICHY, le

Pour la Communauté d'Agglomération,
Vichy Val d'Allier

Le Vice-Président
Monsieur Jean Sébastien LALOY

Pour la Ville de Vichy,

Le Maire,
Monsieur Claude MALHURET

Pour la SASP
Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole

Le Président exécutif
Monsieur Yann LE DIOURIS

ANNEXE

FINANCES

**22-/ APPROBATION - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 -
OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME**



VICHY

OFFICE
DE TOURISME
ET DE THERMALISME

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2015

SOMMAIRE

LES DONNEES SOCIALES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

1. **MASSES SALARIALES GLOBALES**
2. **ANALYSE DES DONNEES SOCIALES PAR TYPE DE CONTRATS**
3. **PRESENTATION DES EFFECTIFS GLOBAL CDI ET CDD**
4. **PRESENTATION DES EFFECTIFS CDD SEULS**
5. **SITUATION DES EMBAUCHES SUR L'ANNEE 2015**
 - Embauches en CDI
 - Embauches en CDD
6. **SITUATION DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE SUR L'ANNEE 2015**
7. **PYRAMIDE DES AGES CDI**
8. **SITUATION DES STAGES 2015**
9. **DONNEES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ANNUELLE**
10. **DONNEES SUR LA SITUATION ANNUELLE DE L'HANDICAP**

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE DE TOURISME

1. **LES SERVICES TOURISTIQUES : POLE ACCUEIL/ INFORMATION**
 - Les missions du service
 - L'accueil
 - La gestion de l'information
2. **POLE COMMERCIALISATION**
 - La vente de séjours individuels
 - La vente d'hébergements sec individuels
3. **POLE COMMERCIALISATION**
 - La vente d'excursions groupes

4. POLE COMMERCIALISATION

La boutique

5. POLE COMMERCIALISATION

Les visites guidées individuels
Les visites de presse
Les visites guidées groupes

ANNEXE – RETOMBÉES PRESSE

L'ANIMATION DE LA STATION

1. LE RATTACHEMENT DE LA MISSION ANIMATION A L'OTT
2. L'INFORMATION DE L'ANNEE : DE NOUVELLES ORIENTATIONS
3. LES MISSIONS DU SERVICE ANIMATION
4. LES CHIFFRES CLES DU SERVICE
5. L'EFFECTIF DU SERVICE ANIMATION
6. LES MOYENS FINANCIERS DU SERVICE
7. L'ACTION DE L'ANNEE
8. LA POLITIQUE D'ANIMATION MISE EN PLACE PAR L'OTT
9. LES CHIFFRES CLES DES MANIFESTATIONS

LE TOURISME D'AFFAIRES ou LE MARCHÉ DES MICE (SEMINAIRES, CONVENTIONS, CONGRES, INCENTIVE ET EVENEMENTIELS)

Mieux comprendre ce secteur d'activités

1. L'ANALYSE ET LES TENDANCES DU SECTEUR D'ACTIVITES
2. LES TENDANCES ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ VICHYSOIS
Le Mice
3. ANALYSE D'UN MOTEUR DU DEVELOPPEMENT : LE PALAIS DES CONGRES
OPERA
4. LES CHIFFRES CLES DU TOURISME D'AFFAIRES

5. LES RESSOURCES HUMAINES DU PALAIS DES CONGRES

Répartitions des effectifs
Les réunions de travail
Le plan de formation

6. LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT AU PALAIS DES CONGRES

Les travaux financés par la ville et l'Office de Tourisme
Les travaux financés par l'exploitant

LE TOURISME SPORTIF

1. MIEUX COMPRENDRE NOTRE SECTEUR D'ACTIVITE

La définition du tourisme sportif
La définition du secteur d'activité
Les chiffres clés du secteur

2. LES TENDANCES DU MARCHE DU STAGE SPORTIF

3. L'ACTIVITE DU CENTRE OMNISPORTS A LA LOUPE

Quelques références 2015

4. LES RESSOURCES HUMAINES AU CENTRE OMNISPORTS

Les équipes en place
Les réunions de travail
Le plan de formation

5. LES TRAVAUX ET LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AU CENTRE OMNISPORTS

Les travaux financés par la Ville
Les travaux et acquisitions financés par l'Office de Tourisme

LES ACTIVITES CULTURELLES DE L'OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME

PARTIE I – LES ACTIVITES DE L'OPERA DE VICHY

INTRODUCTION GENERALE DIRECTION ARTISTIQUE

1 - NOMBRE DE SPECTACLES EN 2015

2 - VISITES OPERA – ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ATELIERS

3 - COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LE PUBLIC

4 – FINANCES ET BILLETTERIE

5 - SUBVENTIONS INSTITUTIONS ET MECENAT

6 - SERVICE BILLETTERIE

7 - SERVICE REGIE TECHNIQUE ET AUDIOVISUEL

8 - RETOMBEES ECONOMIQUES ET D'IMAGE

PARTIE II – LES ACTIVITES DU CENTRE CULTUREL VALERY LARBAUD

1- LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE BILLETTERIE

2 – LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE REGIE TECHNIQUE

3 – L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE L'OUTIL DE TRAVAIL

4 – LE PROGRAMME DES TEMPS FORTS POUR L'ANNEE 2015

PARTIE III – LES ACTIVITES DU SERVICE EXPOSITION

1 – LES MISSIONS ASSUREES PAR CE SERVICE

2 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

3 – LE PROGRAMME DES TEMPS FORTS POUR L'ANNEE 2015

LES DONNEES SOCIALES 2015

1. MASSES SALARIALES GLOBALES / COMPARAISON ANNEES 2015/2014

Les données chiffrées sont en brut chargé et représentent les salariés en CDI et CDD pour tous les budgets de l'OTT. Nous constatons que la masse salariale globale a augmenté de 1.13% en 2015 par rapport à 2014.

	brut chargé	ECART %
2014	4 397 497.26	
2015	4 447 394.27	1.13%

En comparant les heures effectuées selon le type de contrat, nous constatons un écart sur les artistes et intermittents. (Pour info : apprenti non présent en 2014)

Analyse des heures effectuées par les CDI et les CDD

	2014	2015	écart 2015/2014
CDI	143 818.00	143 796.00	-22.00
CDD	25 612.00	24 917.00	-695.00
ARTISTE	2 256.00	2 390.00	134.00
INTERM	4 472.00	5 123.00	651.00
APPRENTI	0.00	547.00	547.00
Totaux	176 158.00	176 773.00	615.00

En comparant les masses salariales brutes chargées selon le type de contrat, la tendance se confirme, la hausse de la masse salariale vient essentiellement des artistes et intermittents.

Analyse des MSB brutes chargées des CDI et des CDD (chiffres arrondis)

	2014	2015	écart 2015/2014
CDI	3 759 647.00	3 749 361.00	-10 286.00
CDD	405 238.00	393 757.00	-11 481.00
ARTISTE	119 195.00	153 822.00	34 627.00
INTERM	113 417.00	146 175.00	32 758.00
APPRENTI	0.00	4 277.00	4 277.00
Totaux	4 397 497.00	4 447 392.00	49 895.00

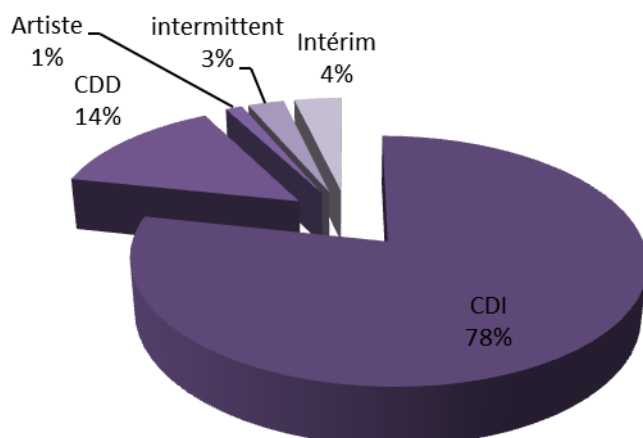
2. ANALYSE DES DONNEES SOCIALES PAR TYPE DE CONTRATS

2.1 - Analyse du travail selon le type de contrat

Pour l'année 2015, nous étudions le nombre total d'heures travaillées **par type de contrat**. Ce nombre d'heures est ensuite ramené à une estimation en journées travaillées sur une base théorique de 7 heures (pour une base mensuelle de 151h67).

Contrat	Qualification	Nombre d'heures	En journée de travail Moyenne de 7 heures
Contrats à durée indéterminée	CDI	143 796.78	20 542.40
Contrats à durée déterminée	CDD	24 922.89	3 560.41
	Artiste	2 390.00	341.43
	intermittent	5 122.00	731.71
	Apprenti	539.01	77.00
Sous Total		176 770.68	25 252.95
Contrats intérimaires	Intérim	6 689.75	955.68
Total (avec Intérim)		183 460.43	26 208.63

Répartition contrats de travail CDI / CDD / Intérim



Nombre total d'heures travaillées sur l'année (y compris intérim)	183 460,43	En pourcentage
--	-------------------	-----------------------

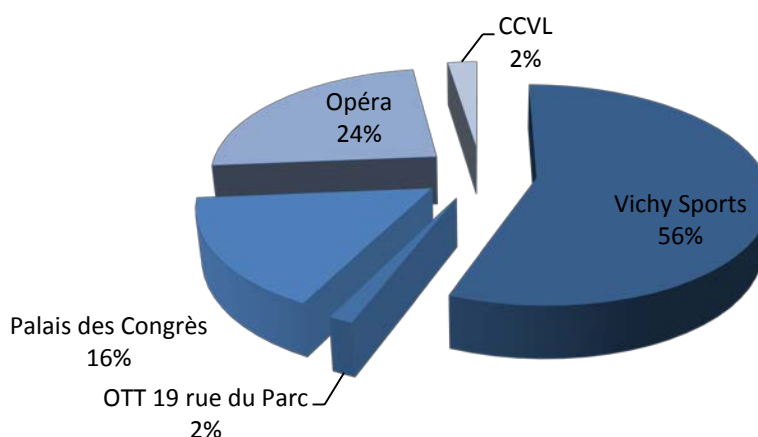
Nombre total d'heures travaillées par les CDI	143 796,78	78,38%
Nombre total d'heures travaillées par les CDD (y compris CDD apprenti)	25 461,90	13,88%
Nombre total d'heures travaillées par les intermittents	5 122,00	2,79%
Nombre total d'heures travaillées par les artistes	2 390,00	1,30%
Nombre total d'heures travaillées par les intérimaires	6 689,75	3,65%
	183 460,43	100,00%

2.2 -Analyse du travail sous Intérim

Nous étudions le recours seul aux agences d'intérim, le raisonnement est établi à partir du total d'heures effectuées **par site au sein de l'OTT**, ramené ensuite en journée travaillées sur une base théorique de 7 heures (pour une base mensuelle de 151h67).

Intérim	Sites OTT	Nombre d'heures	En journée de travail moyenne de 7heures
Contrat Intérim	Vichy Sports	3 739.75	534.25
	OTT 19 rue du Parc	99.75	14.25
	Palais des Congrès	1 088.25	155.46
	Opéra	1 599.00	228.43
	CCVL	163.00	23.29
Total		6 689.75	955.68

Répartition de l'Intérim par site



Il apparaît que le plus gros consommateur de travail intérimaire est le site OTT Vichy Sports, suivi par l'Opéra, puis le Palais des Congrès.

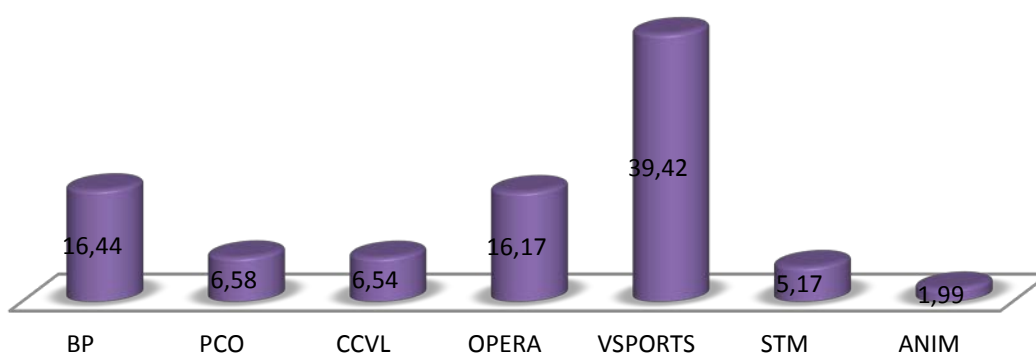
Nombre total d'heures Intérimaires travaillées sur l'année	6 689,75	En pourcentage
Nombre total d'heures travaillées sur Vichy Sports	3 739,75	55,90%
Nombre total d'heures travaillées sur OTT 19 rue du parc	99,75	1,49%
Nombre total d'heures travaillées sur Palais des congrès	1 088,25	16,27%
Nombre total d'heures travaillées sur Opéra	1 599,00	23,90%
Nombre total d'heures travaillées sur CCVL	163,00	2,44%
	6 689,75	100,00%

3. PRESENTATION DES EFFECTIFS GLOBAL CDI ET CDD

3.1 - Evolution des effectifs CDI et CDD mois par mois en ETP par budget

Mois	BP	PCO	CCVL	OPERA	VSPORTS	STM	ANIM
	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP
1	16,66	7,19	4,19	11,94	36,28	4,12	2,00
2	15,93	6,00	5,12	24,33	33,82	4,81	2,00
3	16,72	6,05	8,14	14,04	37,92	5,25	2,00
4	16,28	6,71	7,07	10,98	39,76	5,50	2,05
5	17,38	6,92	6,63	12,84	41,50	5,52	2,00
6	17,64	7,03	7,20	12,82	44,03	5,13	2,00
7	17,37	6,47	6,72	13,78	43,27	4,62	2,00
8	17,64	6,62	7,00	14,74	43,54	4,53	2,00
9	15,65	6,59	6,69	34,37	41,84	5,31	2,00
10	15,81	6,53	6,29	16,89	40,16	4,67	2,00
11	15,44	7,55	6,88	13,21	37,20	6,10	2,00
12	14,77	5,26	6,59	14,11	33,76	6,52	1,86
Moyenne	16,44	6,58	6,54	16,17	39,42	5,17	1,99

Répartition des ETP CDI et CDD selon les budgets



3.2 - Evolution des heures effectuées par les CDI et CDD mois par mois par budget

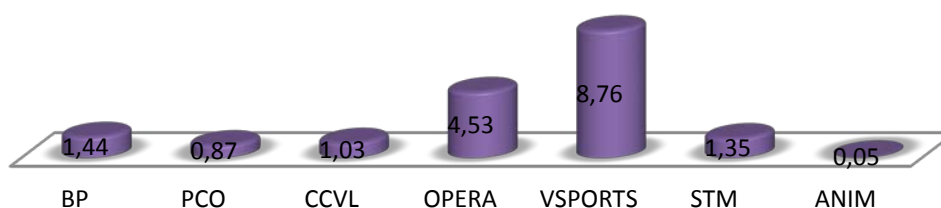
Mois	BP	PCO	CCVL	OPERA	VSPORTS	STM	ANIM
	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures
1	2 526,21	1 091,02	635,68	1 810,37	6 132,16	624,35	303,34
2	2 416,55	910,02	776,02	3 690,37	5 715,47	729,02	303,34
3	2 535,21	918,02	1 234,52	2 129,87	6 408,92	796,02	303,34
4	2 469,54	1 018,02	1 071,94	1 665,37	6 719,89	834,02	311,34
5	2 636,30	1 049,02	1 005,44	1 947,71	7 012,85	836,82	303,34
6	2 676,05	1 066,52	1 091,69	1 944,71	7 441,91	778,35	303,34
7	2 634,71	982,02	1 018,69	2 090,21	7 312,27	700,60	303,34
8	2 675,38	1 004,52	1 061,69	2 236,21	7 358,92	687,60	303,34
9	2 373,04	999,52	1 014,02	5 212,21	7 070,73	805,10	303,34
10	2 398,38	991,02	953,52	2 562,21	6 786,41	708,93	303,34
11	2 341,88	1 145,02	1 044,02	2 004,21	6 287,00	924,85	303,34
12	2 239,71	798,02	1 000,02	2 140,21	5 706,27	989,52	282,34
Moyenne	2 493,58	997,73	992,27	2 452,81	6 662,73	784,60	302,26

4. PRESENTATION DES EFFECTIFS CDD SEULS

4.1 - Evolution des effectifs CDD mois par mois en ETP par budget

Mois	BP	PCO	CCVL	OPERA	VSPORTS	STM	ANIM
	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP
1	1,00	1,19	0,06	0,25	4,17	0,78	
2	0,86			12,65	3,90	1,05	
3	1,89	0,24	2,01	2,36	5,44	1,24	
4	2,12	0,76	1,45		7,65	1,70	0,05
5	1,51	1,56	1,09	0,28	9,47	1,70	
6	1,50	1,03	1,07		11,88	1,33	
7	2,97	0,47	1,18	1,01	12,64	0,76	
8	3,00	0,76	1,00	1,83	13,85	0,70	
9	1,07	0,59		21,45	10,77	1,48	
10	1,12	0,53	0,52	3,98	10,84	1,36	
11	0,12	1,55	0,94	0,30	9,09	1,88	
12	0,12			1,20	5,38	2,16	
Moyenne	1,44	0,87	1,03	4,53	8,76	1,35	0,05

Répartition des ETP CDD selon les budgets



4.2- Evolution des heures effectuées par les CDD mois par mois par budget

Mois	BP	PCO	CCVL	OPERA	VSPORTS	STM	ANIM
	heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures
1	151,67	181,00	9,00	38,00	704,17	118,00	
2	130,67			1 918,00	658,67	159,67	
3	286,67	36,00	304,50	357,50	919,37	187,67	
4	320,84	115,00	219,67		1 293,52	257,67	8,00
5	228,51	237,00	165,67	42,00	1 600,67	257,67	
6	227,51	156,50	161,67		2 008,50	202,00	
7	450,34	72,00	178,67	152,50	2 135,44	116,00	
8	455,01	115,50	151,67	277,50	2 339,89	106,00	
9	163,00	89,50		3 253,50	1 820,34	224,75	
10	169,67	81,00	79,50	603,50	1 832,44	205,67	
11	18,00	235,00	142,00	45,50	1 536,99	285,67	
12	18,00			181,50	908,54	327,34	
Moyenne	218,32	131,85	156,93	686,95	1 479,88	204,01	8,00

5. SITUATION DES EMBauchES SUR L'ANNEE 2015

5.1 - Embauches en CDI

Pour l'année 2015, 1 poste a été pourvu en CDI par un homme (1 employé) et 3 postes par des femmes (2 employées et 1 agent de maîtrise).
Ces embauches concernent des postes à temps plein.

Budget	Civilité	Nom	Prénom	Emploi
BP	Madame	BOYER	LAURE	CHARGÉE DE COMMUNICATION
BP	Madame	CHAVANT	MANON	SECRETAIRES COMMERCIALES
CCVL	Mademoiselle	NAJEAN	MARIE-HELENE	EMPLOYEE POLYVALENT
VSPORTS	Monsieur	PEROUF	Anthony	CUISINIER

Répartition des salariés embauchés en CDI selon le sexe de 2013 à 2015

	2013		2014		2015	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
BP	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00	2.00
PCO	0.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00
CCVL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
OPERA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
VSPORTS	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.00
STM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ANIMATION	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	2.00	3.00	2.00	1.00	1.00	3.00
	5.00		3.00		4.00	
%	40.00%	60.00%	66.67%	33.33%	25.00%	75.00%

INDICATEUR = NB/SAL/CDI

Tous budget confondus, salariés embauchés en CDI suivant le sexe

NOMS	B QUEYROI	MC DEMONNET	F MARIELLE	C MURAT	A PEROUF	MH NAJEAN
POUR INFO	01/09/2013	01/10/2013	01/09/2014	01/09/2014	09/02/2015	01/09/2015
	G GOURICHON	I MARQUE	E BECOUZE			L BOYER
	01/07/2013	01/12/2013	01/06/2014			05/01/2015
		M BALLERET				M CHAVANT
		01/05/2013				01/05/2015

Répartition des salariés embauchés en CDI en 2015 selon le statut

	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
EMPLOYEE	1	3	2	0	1	2
AM	1	0	0	1	0	1
CADRE	0	0	0	0	0	0

5.2 - Embauches en CDD

En matière d'embauche en CDD, il y'a eu une légère majorité de postes occupés temporairement par des hommes en 2015. Cette tendance est la même sur les trois dernières années.

Répartition des salariés embauchés en CDD selon le sexe de 2013 à 2015

	2013		2014		2015	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
BP	0.00	4.00	2.00	5.00	0.00	7.00
PCO	7.00	15.00	9.00	17.00	6.00	10.00
CCVL	12.00	1.00	14.00	3.00	12.00	1.00
OPERA	65.00	39.00	49.00	45.00	60.00	46.00
VSPORTS	20.00	17.00	18.00	20.00	18.00	20.00
STM	7.00	7.00	4.00	4.00	3.00	6.00
ANIMATION	2.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00
TOTAUX	113.00	83.00	97.00	94.00	100.00	90.00
	196.00		191.00		190.00	
%	57.65%	42.35%	50.79%	49.21%	52.63%	47.37%

INDICATEUR = NB/SAL/CDD

Tous budgets confondus, nombre de salariés embauchés suivant le sexe

6. SITUATION DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE SUR L'ANNEE 2015

2 femmes ont bénéficié d'une promotion :

Une évolution de classification avec revalorisation : passage d'1 employée échelon 1.1 à employée échelon 1.2 – CCN TOURISME

Une évolution de classification avec revalorisation : passage d'1 cadre groupe II, échelon 11 à cadre groupe II, échelon 12 – CCN ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES.

1 homme a bénéficié d'une promotion :

Une évolution de classification : passage d'1 employé niveau II, échelon 2 à employé niveau II, échelon 3 – CCN HCR

Nombre de promotion 2015 - Répartition par sexe

	FEMMES	observations	HOMMES	observations
2015	1	évolution class. EMPLO éch 1.1 à éch 1.2 + REVAL	1	évolution class. EMPLO niv II, éch 2 à niv II, éch 3 + REVAL
	1	évolution class. CADRE G2,11 à G2,12 + REVAL		

TOTAL 2

66.67%

1

33.33%

% sur 3 salariés
promus en 2015

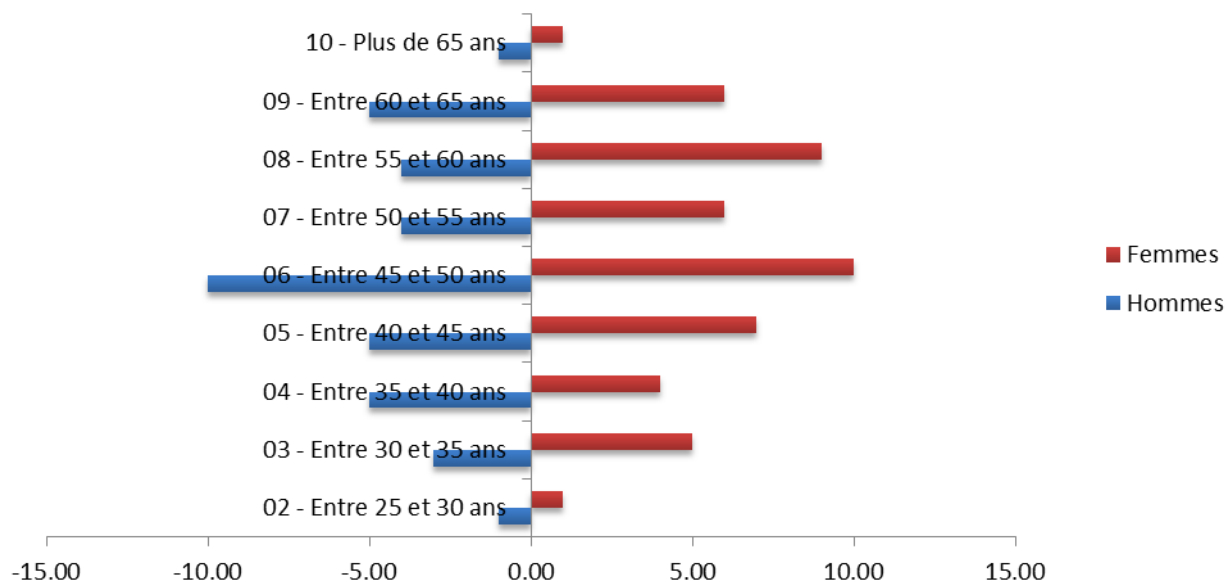
INDICATEUR = $PROMO/3 ANS$

sur trois ans, sur le nb total de salarié promus,

combien représentent les femmes, combien représentent les hommes en %

NB : Promotion = A l'initiative de la DG
avec soit évolution de poste
et/ou évolution de classification
et/ou évolution de statut
avec ou sans revalorisation

7. PYRAMIDE DES AGES CDI – SITUATION AU 31/12/2015



Nous constatons que la population majoritaire en CDI au sein d l'OTT se situe sur la tranche **entre 45 et 50 ans**.

8. SITUATION DES STAGES 2015

NOM - Prénom	SERVICE	ECOLE	Date du stage :	DIPLÔME	JRS	PRIME	MONTANT
MARTIN Baptiste	ANIMATION	MISSION LOCALE DE VICHY ET SA REGION	16/02/2015 au 27/02/2015	BAC	10	NON	- €
GRIMONPREZ Louise	OPERA	LYCEE ALBERT LONDRES -CUSSET	11/05/2015 au 27/06/2015	BTS COMMUNICATION	11	NON	- €
PLANCKE Pénélope	OPERA	COLLEGE CELESTINS DE VICHY	07/04/2015 au 10/04/2015	BREVET	4	NON	- €
POTHIER Arnaud	STAGES SPORTIFS	UNIVERSITE CLERMONT FERRAND	07/04/2015 au 30/05/2015	DUT TECHNIQUE	35	OUI	500.00 €
MARQUES Adriana	ACCUEIL EDP	LYCEE SIDOINE CLERMONT FERRAND	25/05/2015 au 04/07/2015	BTS ASSISTANT MANAGER	29	NON	- €
MOREIRA Alexandra	ACCUEIL EDP & CIS	LYCEE ALBERT LONDRES -CUSSET	02/11/2015 AU 28/11/2015	BAC-ACCUEIL RELATION CLIENTS	19	NON	
NURY Corentin	ACCUEIL EDP & CIS	LYCEE MARIE LAURENCIN RIOM	01/06/2015 au 22/06/2015	BREVET DES COLLEGES	5	NON	- €
LORMAND Camille	OTT	LP ES VICHY	26/05/2015 au 04/07/2015	BTS TOURISME	29	NON	- €
ALI ISLAM Soiharati	OTT	MISSION LOCALE DE VICHY ET SA REGION	28/04/2015 au 08/05/2015	BTS TOURISME	7	NON	- €
PEIGNE Lana	CCVL	LYCEE ALBERT LONDRES -CUSSET	18/05/2015 au 03/07/2015	BTS COMMUNICATION	34	NON	- €
CUSTODIO Carla	OTT	LYCEE JEANNE D'ARC CLERMONT FERRAND	17/06/2015 au 24/06/2015	BREVET DES COLLEGES	6	NON	- €
BOUDET Lorane	OTT	LP ES VICHY	23/02/2015 au 14/03/2015	BAC STMG	15	NON	- €
GITENAIT Quentin	OTT	COLLEGE CELESTINS DE VICHY	07/04/2015 au 10/04/2015	BREVET DES COLLEGES	5	NON	- €
LASCAUX Raphaël	OTT	COLLEGE ST JOSEPH CUSSET	02/03/2015 au 06/03/2015	BREVET DES COLLEGES	5	NON	- €
TUDAL Agathe	COMMUNICATION	SUP DE PUB BORDEAUX	18/05/2015 au 10/07/2015	BAC ES	39	NON	- €
MARIDET Guillaume	ACCUEIL EDP & CIS	LPES VICHY	30/11/2015 au 19/12/2015	BTS TOURISME	15	NON	- €
BOISSIERE Clément	OTT	IEQT-BP12538-03205 VICHY	07/12/2015 au 18/12/2015	LICENCE PROFESSIONNELLE	10	NON	- €
BRUN Océane	OTT	COLLEGE DES CELESTINS DE VICHY	14/12/2015 AU 18/12/2015	BREVET DES COLLEGES	5	NON	- €

Soit 18 stages au sein de l'OTT dont 1 rémunéré

9. DONNEES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ANNUELLE

Formation professionnelle 2015 Nombre d'heures et nombre de salariés - Répartition par sexe

AGEFOS Nombre moyen d'heures de formation par sexe			
	FEMMES	HOMMES	
total heures	171.5	55	226.5
%	75.72%	24.28%	

AFDAS Nombre moyen d'heures de formation par sexe			
	FEMMES	HOMMES	
total heures	117	84	201
%	58.21%	41.79%	

FAFIH Nombre moyen d'heures de formation par sexe			
	FEMMES	HOMMES	
total heures	119	98	217
%	54.84%	45.16%	

Total heures	407.5	237	644.5
Répartit. des hrs entre ho / fe	63.23%	36.77%	

AGEFOS Nombre salarié par sexe			
	FEMMES	HOMMES	
nb de salariés	17	5	22
%	77.27%	22.73%	

AFDAS Nombre salarié par sexe			
	FEMMES	HOMMES	
nb de salariés	7	13	20
%	35.00%	65.00%	

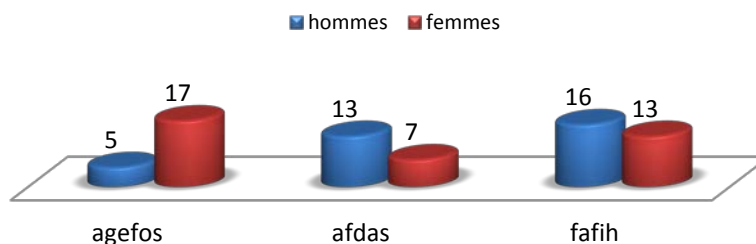
FAFIH Nombre salarié par sexe			
	FEMMES	HOMMES	
nb de salariés	13	16	29
%	44.83%	55.17%	

Total salariés	37	34	71
% d'hommes et de femmes	52.11%	47.89%	

INDICATEUR = FORM/HEURES (répartition en % des hrs de formation entre les hommes et les femmes)

INDICATEUR = FORM/NBSAL (répartition en % du nb de salarié ayant suivi une formation suivant le sexe)

Salariés hommes/femmes ayant suivi une formation



En nombre d'heures, le pourcentage est plus fort pour les femmes, de même en nombre de salariés, le pourcentage est plus fort pour les femmes. L'effectif CDI pour les femmes est supérieur à celui des hommes, néanmoins en nombre de salariés la répartition est relativement équivalente.

ANNEXES :

- 1 - ETAT DES FORMATIONS ACCEPTEES AYANT PU ETRE SUIVIES – FAFIH
- 2- ETAT DES FORMATIONS ACCEPTEES AYANT PU ETRE SUIVIES - AFDAS
- 3 - ETAT DES FORMATIONS ACCEPTEES AYANT PU ETRE SUIVIES - AGEFOS

ETAT DES FORMATIONS ACCEPTEES AYANT PU ETRE SUIVIES - AFDAS - ANNEE 2015

INTITULE DE LA FORMATION	SERVICES CONCERNES	ORGANISME FORMATEUR	DEPENSES	OBSERVATION
NACELLE	TECHNIQUE PCO	APAVE	228,57	OBLIGATOIRE
MANAGEMENT SECURITE ET GESTION DES RISQUES	TECHNIQUE PCO	UNIVERSITE AVIGNON	4000,00	PROFESSIONNALISATION
RECYCLAGE SST	CCVL	PREVENTIONNISTE	195,00 €	OBLIGATOIRE
RECYCLAGE SST	REGIE OPERA	PREVENTIONNISTE	195,00 €	OBLIGATOIRE
RECYCLAGE NACELLE	REGIE OPERA	APAVE	571,43 €	OBLIGATOIRE
INITIALE SST	BILLETERIE OPERA	PREVENTIONNISTE	90,00 €	OBLIGATOIRE / QUALITE OT
EXCEL DEBUTANT	SECRETARIAT REGIE OPERA	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT
WORD PERFECTIONNEMENT	SECRETARIAT REGIE OPERA	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT
SOUS TOTAL			5 280,00	

FAIT LE 02/06/2016

ETAT DES FORMATIONS ACCEPTEES AYANT PU ETRE SUIVIES - AGEFOS - ANNEE 2015

INTITULE DE LA FORMATION	SERVICES CONCERNES	ORGANISME FORMATEUR	DEPENSES	OBSERVATION
RECYCLAGE SST	ANIMATION	PREVENTIONNISTE	65,00 €	QUALITE OT
RECYCLAGE SST	DEPARTEMENT CONGRES SEMINAIRES	PREVENTIONNISTE	65,00 €	RECYCLAGE OBLIGATOIRE
INITIALE SST	ANIMATION	PREVENTIONNISTE	90,00 €	QUALITE OT
ESPAGNOL	SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS	CAVILAM	921,00 €	QUALITE OT
CONTRATS DROITS AUTEURS FISCALITE DU SPECTACLE	ANIMATION	ARCADE	916,67 €	QUALITE OT
POURQUOI ET COMMENT MESURER LA SATISFACTION CLIENTELE	SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS	CRDTA	170,00 €	QUALITE OT
ATELIERS PRATIQUES PHOTOSHOP CRDTA	SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS ANIMATION	CRDTA	0,00 €	GRATUIT / QUALITE OT
JOURNEE TECHNIQUE CRDTA LES MEUBLES DE TOURISME ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX	SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS	CRDTA	0,00 €	GRATUIT / QUALITE OT
WORD DEBUTANT	SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT / QUALITE OT
EXCEL DEBUTANT	SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT / QUALITE OT
WORD PERFECTIONNEMENT	ANIMATION	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT / QUALITE OT
EXCEL PERFECTIONNEMENT	ANIMATION	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT / QUALITE OT
EXCEL PERFECTIONNEMENT	DEPARTEMENT CONGRES SEMINAIRES	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT
SOUS TOTAL			2 227,67 €	

FAIT LE 02/06/2016

ETAT DES FORMATIONS ACCEPTEES AYANT PU ETRE SUIVIES - FAFIH - ANNEE 2015

INTITULE DE LA FORMATION	SERVICES CONCERNES	ORGANISME FORMATEUR	DEPENSES	OBSERVATION
RECYCLAGE SST	ACCUEIL EDP RECEPTION CIS LOGISTIQUE PDL	PREVENTIONNISTE	195,00 €	RECYCLAGE OBLIGATOIRE
RECYCLAGE SST	RESTAURATION CUISINE	PREVENTIONNISTE	65,00 €	RECYCLAGE OBLIGATOIRE
RECYCLAGE SST	DEPARTEMENT STAGES SPORTIFS LOGISTIQUE PDL	PREVENTIONNISTE	130,00 €	RECYCLAGE OBLIGATOIRE
RECYCLAGE SST	DEPARTEMENT STAGES SPORTIFS	PREVENTIONNISTE	65,00 €	RECYCLAGE OBLIGATOIRE
RECYCLAGE SST	LOGISTIQUE PDL	PREVENTIONNISTE	65,00 €	RECYCLAGE OBLIGATOIRE
RECYCLAGE SST	DEPARTEMENT STAGES SPORTIF	PREVENTIONNISTE	65,00 €	RECYCLAGE OBLIGATOIRE
RECYCLAGE SSIAP1	RECEPTION CIS RESTAURATION CUISINE	PREVENTIONNISTE	600,00 €	RECYCLAGE OBLIGATOIRE
HACCP	RESTAURATION CUISINE / SALLE / PLONGE	CCI	0,00 €	STAGES GRATUITS /ACTIONS COLLECTIVES
WORD DEBUTANT	ENTRETIEN CIS RESTAURATION SALLE LOGISTIQUE PDL	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT
EXCEL DEBUTANT	ENTRETIEN CIS RESTAURATION SALLE LOGISTIQUE PDL	MAIRIE	0,00 €	GRATUIT
TOTAL			1 185,00 €	

FAIT LE 02/06/2015

10. DONNEES SUR LA SITUATION ANNUELLE DE L'HANDICAP

L'OTT est à jour concernant ses obligations en matière d'embauche de salariés handicapés. Le seul budget soumis à cette obligation est Vichy Sports.

Tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif (CDI et CDD en équivalent temps plein).

Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Le seuil de 20 salariés s'apprécie en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre, pour chaque établissement dans le cas d'entreprises à établissements multiples (ou au 1er janvier dans le secteur public).

Pour lui permettre de justifier qu'il a bien rempli cette obligation, l'employeur soumis à l'obligation d'emploi doit chaque année effectuer une déclaration détaillant le nombre d'emplois occupés par un travailleur handicapé.

Les établissements de plus de 20 salariés doivent effectuer la DOETH en mars (par l'envoi d'un formulaire en ligne ou papier) ou en avril (par le service en ligne TéléDOETH). Cf en pièce jointe la déclaration 2015.

Etat des travailleurs handicapés 2015
Situation de l'handicap par sexe et catégorie socio-professionnelle

	TEMPS COMPLET		TEMPS PARTIEL		TOTAL SALARIES
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	
CADRES	0	0	0	0	0
AM	0	0	0	0	0
EMPLO	0	1	2	0	3
	0	1	2	0	3
	0.00%	33.33%	66.67%	0.00%	

Actions

Aucune action particulière

Embauche au cours de l'année

Aucune nouvelle embauche sur l'année 2015



LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE DE TOURISME

Les services touristiques

Pôle accueil / information

→ Les missions du service

- ◆ L'accueil et l'information des touristes sur le territoire avec un bureau d'accueil ouvert 7j/7 en saison touristique.
- ◆ La gestion des demandes d'information sous toutes ses formes (demandes par courrier, par téléphone, au comptoir, par mail...).
- ◆ La promotion touristique de notre territoire par la présence sur des salons spécialisés, par des relations presse, par une politique d'insertions publicitaires.
- ◆ L'édition d'une documentation touristique qui valorise l'offre locale.

→ L'accueil

Le nombre d'actes d'accueil répertoriés à l'Office de tourisme a subi en 2015 une légère baisse pour la seconde année consécutive.

L'arrivée d'acteurs économiques qui développent leur activité sur internet et grâce à internet a déplacé les enjeux de ce secteur et accéléré le processus « d'ubérisation » ou à tout le moins de dématérialisation de l'information touristique. Ces prémices de changement ainsi que les mutations liées à la mutualisation portée par la loi NOTRe rendent urgente et impérative une remise en question des missions de l'accueil physique, qui doivent à l'avenir davantage intégrer la dimension numérique.

D'un point de vue qualitatif, la fréquentation de l'Office de tourisme reste majoritairement française (inchangée à 86%). La fréquentation étrangère demeurant quant à elle significativement plus importante que dans les Offices de tourisme voisins, ce qui corrobore le caractère international de la destination Vichy.

Les fréquentations locale et régionale (Vichy + Auvergne) représentent respectivement 19% et 25% des demandes d'information exprimées à l'accueil, ce qui inscrit l'activité domestique à un record de 44%.

Hors grand local, la région Rhône-Alpes (12%) consolide son deuxième rang après l'Auvergne (+ Vichy).

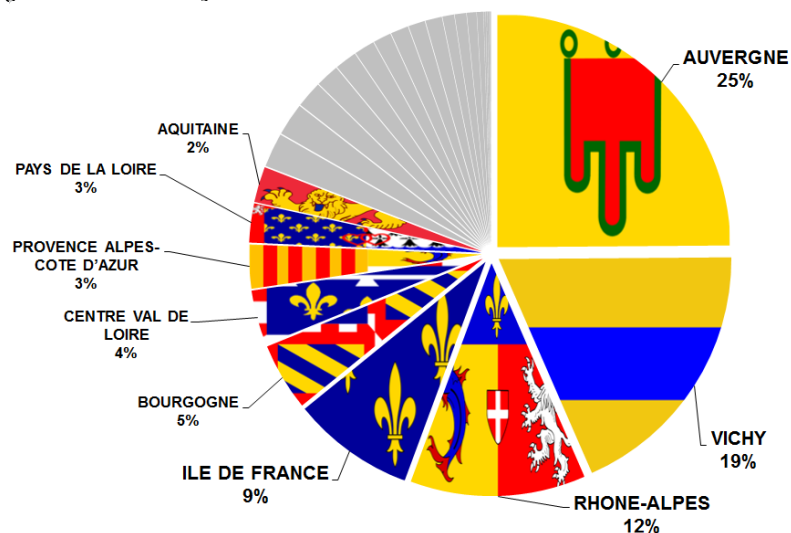
Les Auvergnats et les Vichyssois représentent encore la source principale des visiteurs de l'Office de tourisme, mais Rhône-Alpes arrive en 2^e place.

Le podium est complété par la région Île-de-France qui passe sous la barre des 10%.

◆ La fréquentation française (nombre d'actes d'accueil)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Rang
Alsace	5	2	7	3	3	12	21	25	22	10	0	4	114	22
Aquitaine	7	12	16	24	26	40	56	121	60	33	9	18	422	9
Auvergne	154	252	493	635	360	182	644	465	469	211	201	175	4241	1
Bourgogne	6	17	47	86	85	26	72	159	170	63	41	30	802	5
Bretagne	6	6	20	28	28	22	48	76	28	26	15	11	314	12
Centre Val de Loire	18	40	52	57	37	49	83	143	61	13	54	40	647	6
Champagne Ardenne	2	7	4	20	18	15	23	69	28	7	5	0	198	18
Corse	4	0	0	2	0	5	4	2	0	2	1	0	20	26
Franche-Comté	2	6	4	10	22	19	24	46	30	25	7	2	197	19
Guadeloupe	1	0	2	0	3	0	17	16	27	8	3	0	77	23
Guyane	0	0	0	0	0	0	1	0	8	0	0	0	9	28
Ile de France	41	72	66	64	66	105	269	330	216	76	56	89	1450	4
Languedoc-Roussillon	1	21	17	43	52	22	48	119	37	6	23	15	404	10
Limousin	6	10	5	13	34	30	41	63	35	21	9	11	278	13
Lorraine	1	5	0	13	15	11	20	32	16	10	13	2	138	21
Martinique	0	0	0	0	0	3	9	2	4	0	3	0	21	25
Midi Pyrénées	18	17	14	22	42	17	66	100	38	31	14	8	387	11
Nord Pas de Calais	1	2	7	7	21	15	50	71	29	6	3	2	214	16
Basse Normandie	7	10	10	6	14	20	30	80	43	0	12	10	242	15
Haute Normandie	2	7	7	15	15	24	23	33	51	25	3	7	212	17
Pays de la Loire	5	6	15	29	39	38	84	151	47	17	7	23	461	8
Picardie	1	4	10	9	16	12	20	38	6	10	6	7	139	20
Poitou Charentes	4	8	13	17	25	23	39	49	51	9	12	11	261	14
PACA	7	11	11	23	35	60	96	154	41	46	21	14	519	7
Réunion	0	2	0	0	0	1	2	2	4	0	0	0	11	27
Rhône-Alpes	29	109	92	185	176	111	243	502	221	188	121	102	2079	3
Territoires d'Outremer	1	2	0	0	0	5	4	10	0	0	2	0	24	24
Vichy	152	356	154	71	355	242	491	481	382	204	153	125	3166	2
Total	481	984	1066	1382	1487	1109	2528	3339	2124	1047	794	706	17047	

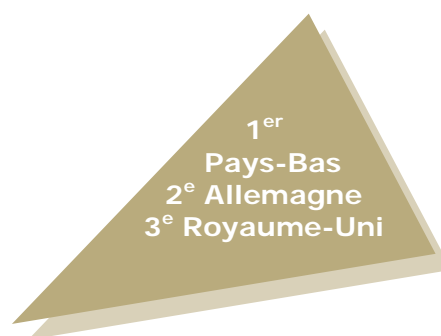
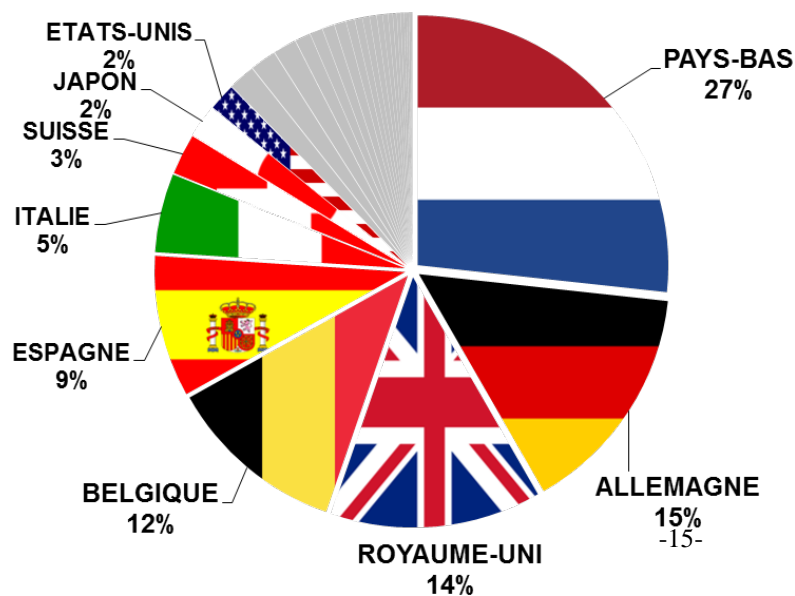
Source : pointage accueil OT Vichy



◆ La fréquentation étrangère

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Rang
Allemagne	1	0	9	21	22	48	113	115	68	29	18	2	403	2
Autriche	0	0	0	0	2	3	2	16	0	0	0	0	6	25
Belgique	0	2	8	25	11	60	113	121	58	20	4	0	312	4
Danemark	0	0	2	0	3	3	5	5	3	1	0	0	12	19
Espagne	2	2	0	22	6	16	75	147	43	3	7	3	246	5
Finlande	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	29
Grèce	0	0	0	0	0	0	0	5	6	2	0	0	4	27
Hongrie	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	1	31
Irlande	0	0	0	0	0	2	4	0	0	0	0	0	12	19
Italie	2	2	4	57	16	2	40	72	21	13	0	2	137	6
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	9	22
Norvège	0	0	0	0	0	0	0	13	0	1	0	0	4	27
Pays-Bas	1	6	11	33	29	91	280	353	78	38	9	6	719	1
Pologne	2	1	0	2	8	0	0	4	1	0	0	0	3	29
Portugal	0	0	0	0	2	3	8	10	0	3	0	0	15	17
République Tchèque	0	0	0	0	0	0	0	6	1	2	0	0	6	25
Royaume-Uni	7	6	23	39	62	56	133	183	72	41	7	6	366	3
Russie	0	7	5	5	6	4	9	25	9	5	2	11	46	10
Suède	0	0	0	2	0	0	1	2	4	0	0	0	40	12
Suisse	2	5	0	24	10	8	33	19	10	21	3	3	71	7
Europe (Autres)	2	0	0	2	0	1	3	2	0	1	0	0	7	24
États-Unis	2	0	0	10	29	10	11	0	13	6	5	2	47	9
Canada	0	2	2	0	2	6	12	10	10	2	1	0	27	13
Amérique (autres)	5	1	2	0	0	2	23	0	0	2	6	3	22	14
Chine	0	3	8	13	3	7	6	7	0	10	3	5	45	11
Japon	8	21	5	6	8	3	18	18	4	7	5	4	57	8
Asie (autres)	7	4	0	2	1	0	3	12	0	0	3	10	20	16
Afrique	0	0	1	2	2	1	2	1	7	0	1	0	10	21
Australie	4	8	0	3	3	7	7	2	30	6	1	1	21	15
Proche / moyen Orient	0	3	0	0	0	1	0	5	0	0	0	0	13	18
Océanie (autres)	0	0	0	5	0	0	0	2	2	4	0	0	8	23
Total	45	73	80	273	233	334	901	1156	441	218	75	58	2692	

Source : pointage accueil OT Vichy



Les actes d'accueil concernant la fréquentation étrangère de l'Office de tourisme de Vichy sont en baisse en 2015.

En revanche, à deux exceptions près le top 10 des pays émetteurs étrangers reste inchangé : Allemagne et Grande-Bretagne s'échangent la 3^e et la 2^e place, tout comme les Etats-Unis et la Russie avec la 10^e et la 9^e place. L'observation de la composition de la fréquentation reste fondamentalement inchangée avec toujours une surreprésentation des visiteurs néerlandais (près d'1/3 des visiteurs étrangers), suivis des Allemands, des Britanniques et des Belges qui complètent les nations à plus de 10% de représentation.

Les Espagnols qui occupent toujours le 5^e rang se rapprochent de ce seuil.

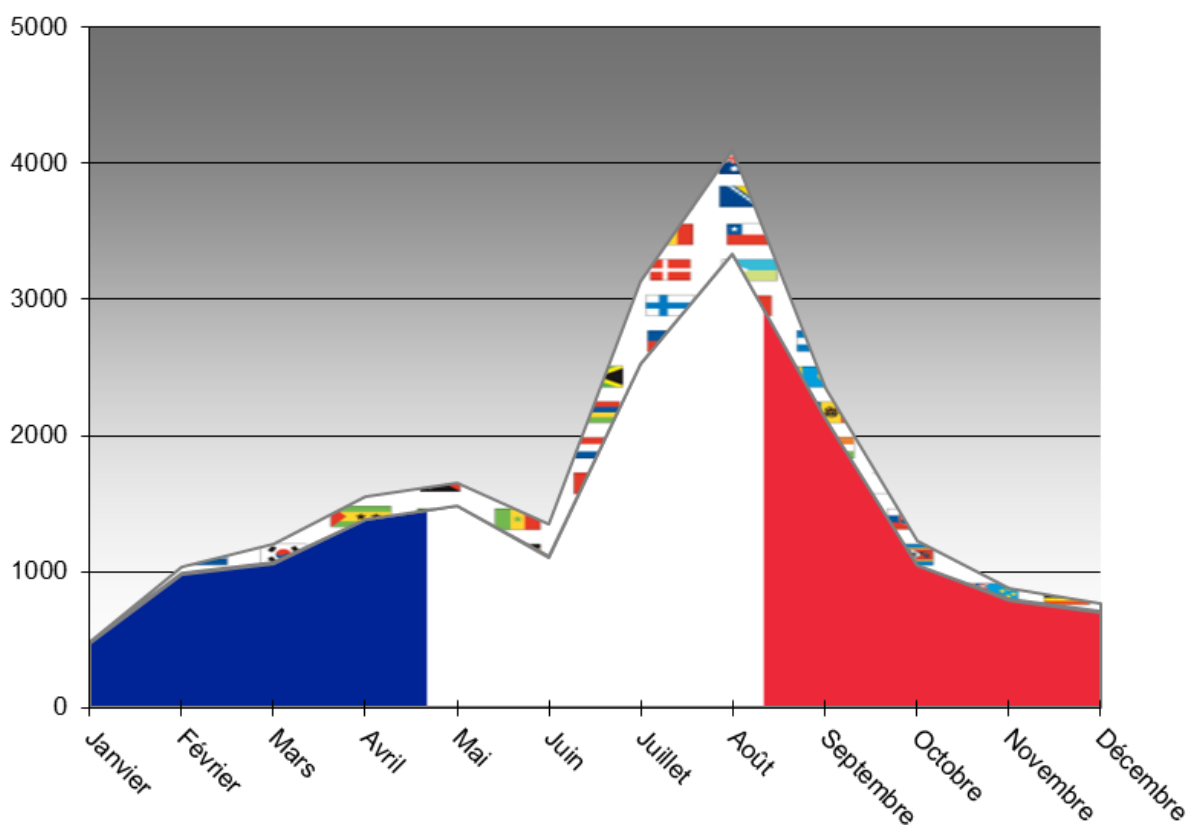
Les Japonais demeurent la première clientèle non européenne de l'Office de tourisme, les Chinois pointant en 2015 à la 11^e place.

◆ La saisonnalité

Le profil de la saison 2015 cumulant fréquentation française et étrangère (ci-dessous), permet de dégager 2 tendances différentes.

La première, qui est devenue constante, pointe une avant-saison (avril-mai) dynamique, portée par des événementiels qui jouent à fond leur rôle de booster de lancement de saison (fêtes historiques Napoléon III), suivis d'un mois de juin un peu plus anémique.

La seconde tendance, plus inédite et moins positive est la relative faiblesse des actes d'accueil au mois d'août qui, s'ils restent bien supérieurs à juillet, ont été un peu plus mous en 2015.



→ La gestion de l'information

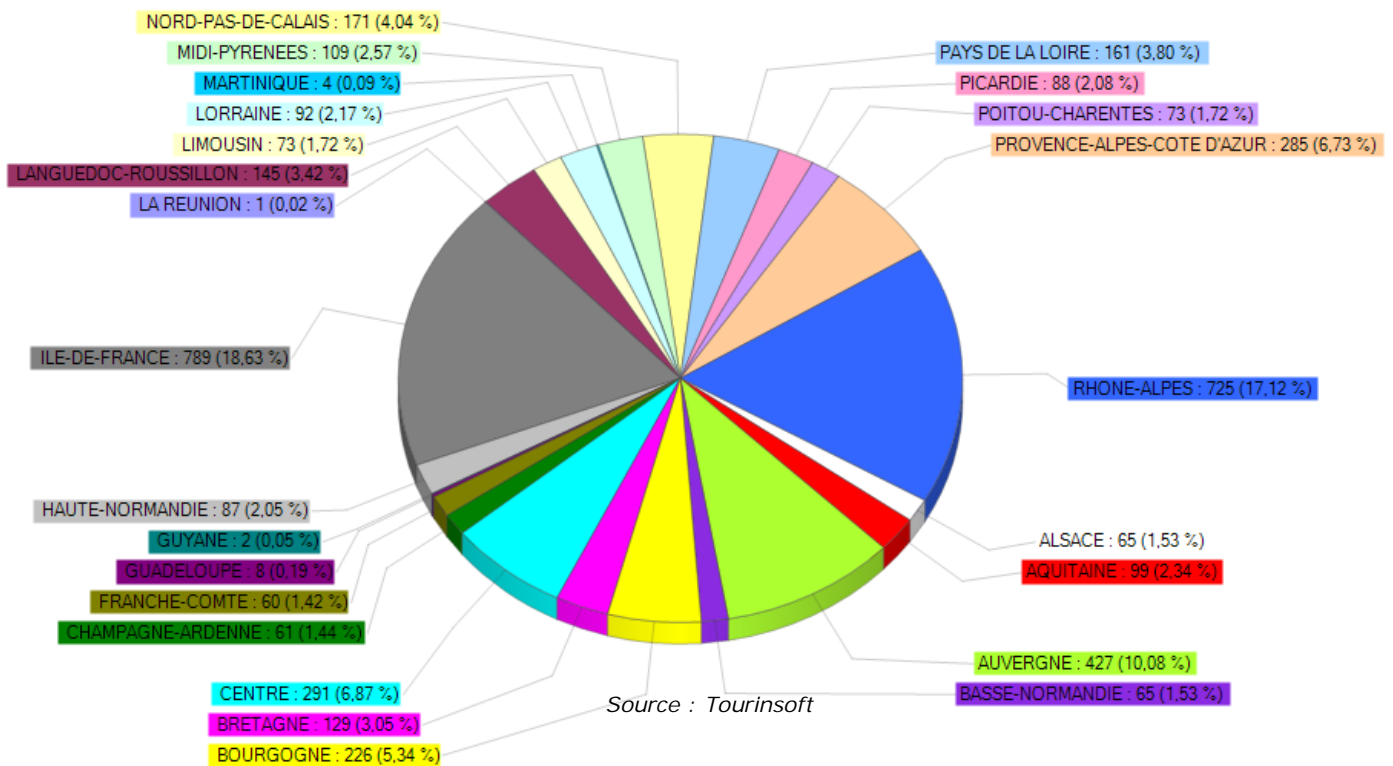
Le traitement des demandes d'information est, après l'accueil, une des missions fondamentales d'un Office de tourisme. Qualifier cette demande permet dans une certaine mesure d'anticiper la connaissance des clientèles qui fréquenteront ultérieurement la station.

Les demandes d'information sont en progression en 2015, laissant peut-être présager un redémarrage de l'activité, restant à confirmer dans les faits, en saison 2016.

◆ Origine des demandes de documentation

En 2015, nos envois de documentation ont été réalisés (en valeur et en pourcentage), à destination des régions (1) et des pays (2) suivants :

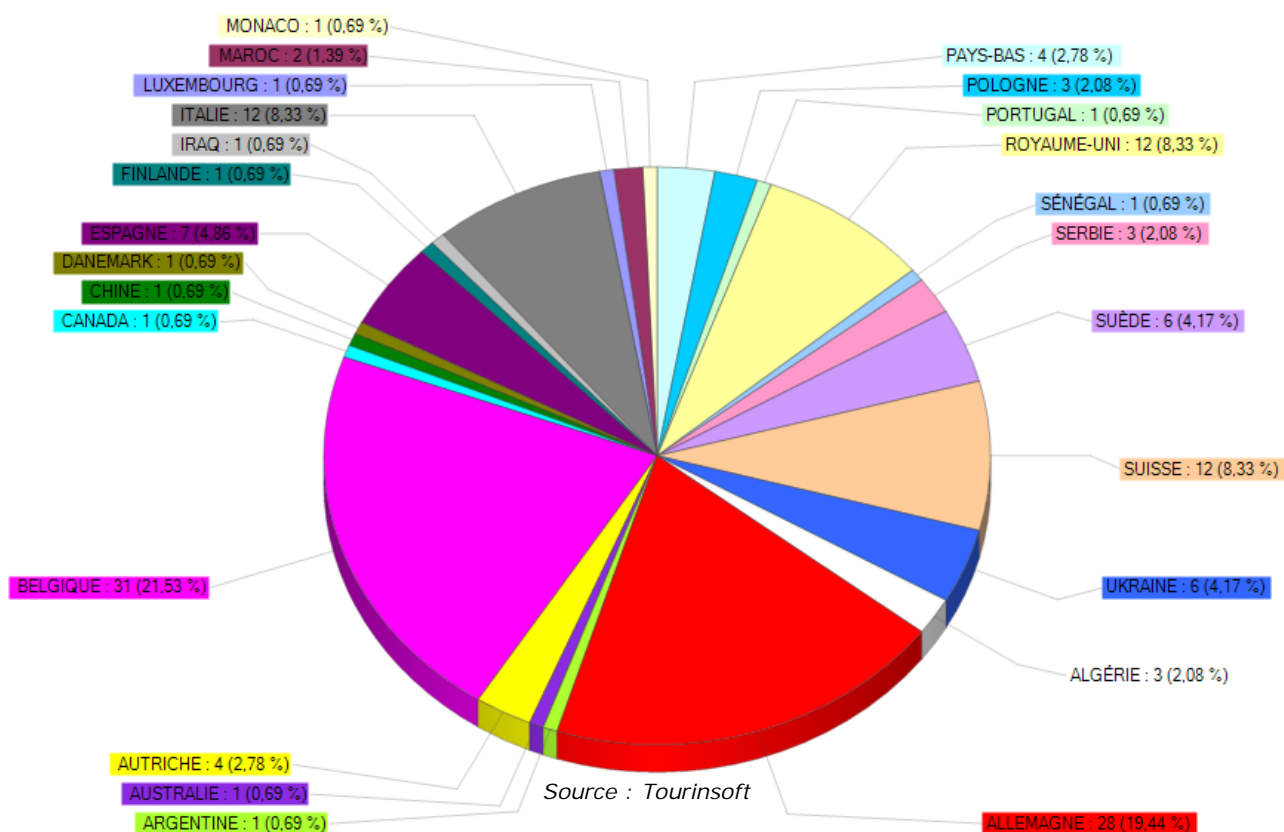
1°) par régions :



On retrouve sur le podium des demandes de documentation, le même résultat que pour les demandes exprimées au guichet de l'Office de tourisme, mais dans un ordre différent.

L'Île-de-France arrive en tête avec 18,6% des envois de documentation (vraisemblablement tirée par les clientèles thermales), suivi de Rhône-Alpes à 17,1% et de l'Auvergne. La part des clientèles vichyssoises se renseignant de préférence directement au guichet pouvant à elle-seule expliquer cette 3^e place.

2°) par pays :



En 2015, les demandes de documentation (hors France) ne reflètent pas fidèlement la réalité des actes d'accueil en face à face.

Les francophones (Belges, Suisses) sont surreprésentés, tandis que les Pays-Bas qui pèsent près de 30% des visiteurs ne représentent que 5% des envois de documentation.

En revanche l'Allemagne tient son rang à près de 19,5% d'envois.

◆ Synthèse des demandes de documentation

En 2015, les demandes de documentation (hors guichet et remise en main propre) ont générés 4236 envois au niveau national et 244 à l'étranger.

Groupe	Téléphone	E-mail	Courrier	Fax	Total
ALSACE	33	27	5		65
AQUITAINE	64	32	3		99
AUVERGNE	298	110	19		427
BASSE-NORMANDIE	40	19	6		65
BOURGOGNE	149	68	9		226
BRETAGNE	76	36	17		129
CENTRE	187	88	16		291
CHAMPAGNE-ARDENNE	39	21	1		61
CORSE					0
FRANCHE-COMTE	34	23	3		60
GUADELOUPE	8				8
GUYANE	1	1	0		2
HAUTE-NORMANDIE	61	24	2		87
ILE-DE-FRANCE	507	240	42		789
LA REUNION			1		1
LANGUEDOC-ROUSSILLON	97	40	8		145
LIMOUSIN	53	18	2		73
LORRAINE	59	27	6		92
MARTINIQUE	3	1			4
MIDI-PYRENEES	71	32	6		109
NORD-PAS-DE-CALAIS	92	61	17	1	171
PAYS DE LA LOIRE	96	58	7		161
PICARDIE	52	30	6		88
POITOU-CHARENTES	35	34	4		73
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	195	72	18		285
RHONE-ALPES	468	222	34	1	725
TOTAL	2718	1284	232	2	4236

Source : Tourinsoft

Sur l'échantillon représentatif des envois en France, les demandes émanaient principalement d'appels téléphoniques (à près de 65%) et d'e-mails (30%). Le courrier postal est en chute libre et le fax quasi inexistant.

Les chiffres clés du pôle Accueil - informations

- 19 739 personnes renseignées en face à face
- 4 480 courriers d'envoi de documentation traités

Pôle Commercialisation

→ La vente de séjours *individuels*

En 2015, l'Office de tourisme a cessé de commercialiser des séjours à destination des clientèles individuelles, à l'exception notable du *Week-end Impérial* proposé dans le cadre des fêtes Napoléon III.

Année	Pax	Nuitées	CA
2011	5	12	1342 €
2012	20	42	4714 €
2013	51	110	11126 €
2014	23	52	4491 €
2015	20	44	3975 €

Source : pôle Commercialisation

Les ventes de séjour Impérial ne bénéficiant plus d'une promotion spécifique « séjours », cette offre peine à se faire connaître auprès du grand public hors période pré événementielle.

Seule une mise en ligne des séjours pourrait redynamiser leur commercialisation.

→ La vente d'hébergements *sec individuels*

◆ Bilan du service hébergement individuels en hôtels

	Résa	Pax	Nuitées	CA Sec
Janvier	2	4	10	446,00
Février	2	3	4	145,00
Mars	5	10	18	591,00
Avril	15	34	69	3 605,50
Mai	42	95	194	9 138,80
Juin	39	74	157	8 109,00
Juillet	22	47	165	9 757,90
Août	28	81	127	5 662,53
Septembre	9	18	22	853,00
Octobre	5	9	33	2 318,00
Novembre	3	5	7	508,00
Décembre	2	4	6	248,00
TOTAL	174	384	812	41 382,73 €

Source : Ingénie (statistiques par vendeurs)

La vente d'hébergements professionnels (hôtels) a sensiblement rebondi en 2015 :

- de +7,2% en nombre de clients
- de +6% en nombre de nuitées
- de +10% en chiffres d'affaires

Les réservations d'hébergements en hôtels ont concerné un séjour moyen de 2,1 nuitées par personne.

Cette activité a dégagé pour l'Office de tourisme une rétribution (commission + marge) de 5 504,60 €

◆ Bilan du service hébergement individuels en meublés

	Résa	Pax	Nuitées	CA Sec
Janvier	1	2	14	196,00
Février	1	1	20	610,00
Mars	1	4	28	470,00
Avril	12	20	298	6295,00
Mai	38	65	912	21 677,15
Juin	29	49	664	15 313,40
Juillet	28	52	852	17 346,00
Août	40	81	1025	22 871,30
Septembre	22	48	803	16 207,40
Octobre	23	32	662	14 620,30
Novembre	20	27	456	11 285,80
Décembre	1	2	14	498,00
TOTAL	216	383	5748	127 390,35 €

Source : Ingénie (statistiques par vendeurs)

A la différence des réservations hôtelières la commercialisation des meublés par la centrale de réservation a été contrastée en 2015 :

- de +6,4% en nombre de clients
- de -5,6% en nombre de nuitées
- de -5% en chiffres d'affaires

Les réservations d'hébergements en locations meublées ont concerné un séjour moyen de 15 nuitées par personne.

Cette activité a dégagé pour l'Office de tourisme une contribution à son autofinancement (commission + marge) à hauteur de 13 111,32 €TTC

◆ Synthèse

	Part CA	Résas	Pax	Nuitées	CA	Commission
<i>Hôtels</i>	24,51%	173	384	812	41 382,73 €	5 504,60 €
<i>Meublés</i>	75,46%	216	383	5 748	127 390,35 €	13 111,32 €
<i>Chambres d'hôtes</i>	0,03%	1	1	1	51,00 €	4,08 €
Total	100%	390	768	6 561	168 824,08 €	18 620,00 €

Source : Ingénie

◆ Les meublés : un secteur stratégique

Ce secteur a été identifié comme stratégique dans les futures missions de l'Office de tourisme de Vichy. La connaissance et la qualification du parc de locations saisonnières est un objectif qui répond à de nombreux enjeux :

- la coordination des acteurs institutionnels en contact avec les meublés (service taxe de séjour des mairies ou des EPCI, CDT, CRT, services de l'Etat...),
- le déclassement massif de l'offre vichyssoise consécutive à la réforme de 2010,
- l'anticipation des litiges que l'Office de tourisme est appelé à traiter lors du séjour des clients et l'impact généré sur la e-réputation de la Station,
- la problématique d'évasion de taxe de séjour qui si elle n'est pas récente, s'est accrue avec le développement des plateformes collaboratives telles que Air B'nB, Abritel, voire Le Bon Coin...

Pôle Commercialisation

→ La vente d'excursions *groupes*

En 2015, l'Office de tourisme a dû faire face à un événement exceptionnel avec l'absence de l'agent en charge de ce secteur d'activité, consécutive à un arrêt maladie de longue durée.

Par souci d'économie autant que compte tenu de la difficulté à recruter en CDD sur des postes qui nécessitent une parfaite connaissance du secteur et des prestataires, les missions ont été partagées entre plusieurs permanents de l'Office de tourisme. Il en découle que les tâches n'ont pu être menées avec le suivi et l'investissement que nécessite l'exercice d'une mission principale.

Dans ces conditions, la baisse du volume d'affaires s'est établie à 19%.

Groupe	Date	Pax	Nuitées	CA
Comité de Jumelage Franco-Allemand	08/04/2015	50		2 200,00 €
Entraide et Loisirs	14/04/2016	52		2 522,00 €
Association des Anciens Combattants	18/04/2015	32		992,00 €
Asso. des Anciens des Dames de France	14/05/2015	61		2 541,00 €
Groupe de Madame SPIES	18/05/2015	24		1 040,00 €
ACPPA Roanne	21/05/2015	28		1 092,00 €
Université Indépendante du Beaujolais	29/05/2016	43		2 365,00 €
Asso. des Amis des Musées de Bourges	04/06/2015	45		2 070,00 €
Groupe de Madame VALLEIX	02/06/2015	30		1 380,00 €
Groupe de Monsieur et Madame TECHE	du 01/06 au 05/06	18	72	5 030,50 €
Asso. des Anciens de Rochetaillé	16/06/2016	47		2 208,00 €
Acc. du Congrès des Directeurs Territoriaux	26/06/2016	18		1 440,00 €
Accompagnants Vilmorin	03/09/2015	19		540,00 €
Touraine Racing Car	05/09/2015	30		667,80 €
Accompagnants du congrès C.F.T.C.	19/11/2015	25		975,00 €
Excursion des Bougnats (stage de bridge)	29/12/2015	95		2 232,50 €
Visite des Bougnats (stage de bridge)	31/12/2015	75		472,50 €
TOTAL		692	72	27 770,30 €

Source pôle Commercialisation

Ce résultat est d'autant plus contrasté que le nombre de dossier (17 en 2015 au lieu de 7 en N-1) a été multiplié par 2,4 et le nombre de clients par 3 (692 en 2015 contre 225 en 2014).

La raison de cette baisse réside donc dans le faible nombre de nuitées générées par l'activité groupe en 2015, qui se traduit par une offre atomisée, chronophage et peu rémunératrice.

Pour information, à la moitié du parcours de l'année 2016, ce résultat a déjà été multiplié par 3, montrant l'importance de ce secteur d'activité également et la nécessité d'en confier le développement à un agent pérenne.

Pôle Commercialisation

→ La boutique

En 2015, le chiffre d'affaires de la boutique a bondi de 40 %.
Ce résultat s'apprécie encore davantage sur les seules ventes de produits (hors prestations et visites guidées) où la progression atteint 242% !

Produit	CA
Librairie, multimédia	10 658,70 €
Carterie	7 105,80 €
Produits dérivés	30 136,79 €
Produits régionaux	6 667,23 €
Billetterie	16 927,80 €
Visites guidées	21 367,70 €
Location	868,30 €
Sous-total produits	54 568,52 €
Sous-total prestations	39 136,80 €
Total	93 732,32 €

Ce résultat exceptionnel est le fruit de la stratégie de marketing territorial lancée par l'Office de tourisme, pour se réappropriier le nom de Vichy et porter un message original.

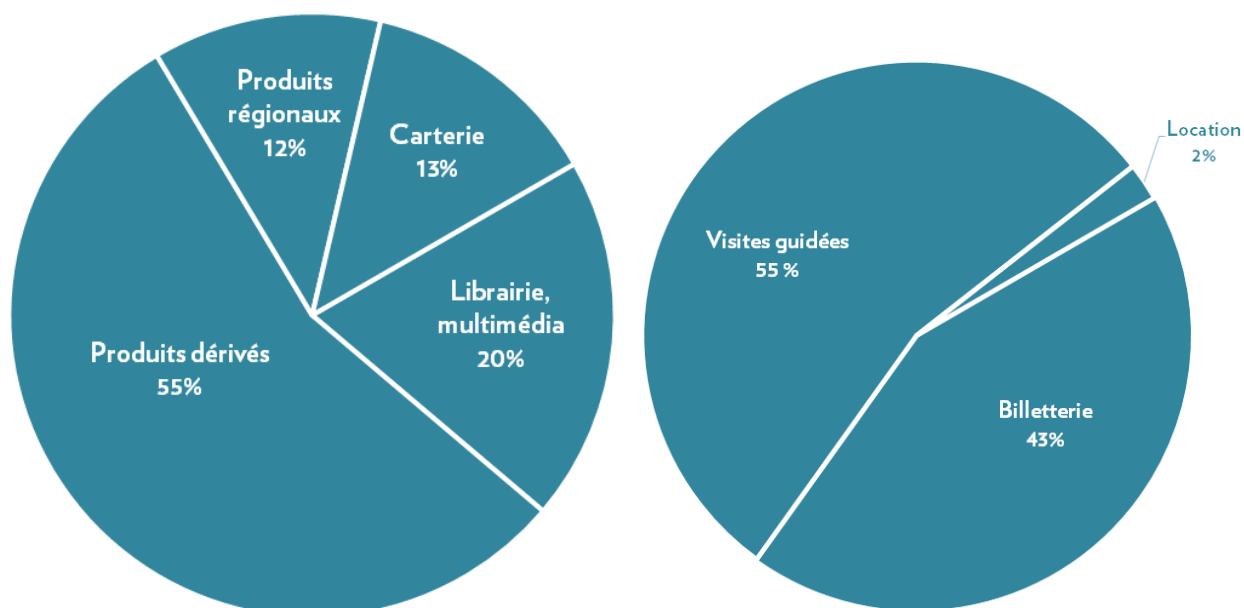
L'Office de tourisme s'est doté d'une vitrine à la hauteur de ses ambitions en relookant complètement son hall d'accueil.

Parallèlement, la création d'une ligne de produits dérivés exclusive à l'effigie de Vichy DestiNations, mais revisitant aussi les icônes de Vichy (carreaux, architecture Belle époque...) avec les codes de consommation d'aujourd'hui, a permis de doper l'attractivité de la boutique.

A titre d'exemple, les produits dérivés qui ne représentaient "que" 20% des ventes de produits sont désormais, avec 55% de volume de vente la première famille d'articles vendue à l'Office de tourisme.

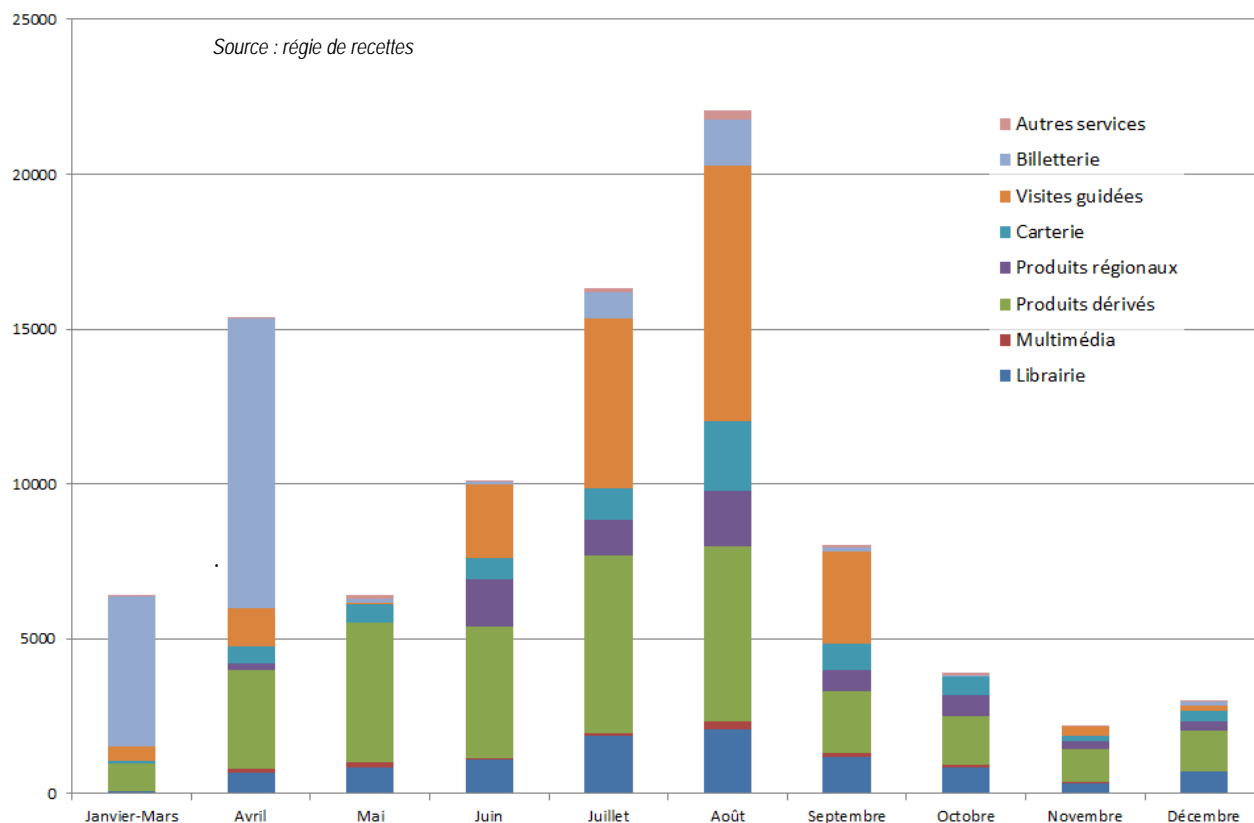
Autre point, il est intéressant de noter que cette nouvelle attractivité a bénéficié aux articles préexistants, ainsi les ventes de carterie et de produits régionaux ont été multipliées par 2,8 et la librairie s'est appréciée de 2 000 €, le tout dans un contexte peu propice au commerce.

Ce changement de dimension s'est traduit par la réorientation d'un poste (en interne) en responsable Boutique.



Source : régie de recettes

L'évolution des ventes épouse la saisonnalité de la fréquentation, mais certaines recettes possèdent, naturellement leur propre temporalité, comme la billetterie en amont des fêtes Napoléon III ou les visites guidées, de juin à septembre avec un pic en cœur de saison.



Les chiffres clés du pôle Commercialisation

- 390 résas 768 clients hébergés 6 561 nuitées et près de 169 K€ générés dans l'hébergement vichyssois
- 692 excursionnistes pour 27,7 K€
- Presque 94 K€ de ventes à la boutique (67 K€ en 2014)

Pôle Commercialisation

→ Les visites guidées *individuels*

	Visites	Visiteurs	Visitorat moyen
Second Empire - Belle époque	17	287	16,9
Vichy capitale de l'Etat français	34	837	24,6
Palais des congrès - Opéra	6	120	20,0
L'Envers du décor	5	101	20,2
Palaces et grands hôtels de Vichy	18	236	13,1
Vichy fête Napoléon III	5	131	26,2
Vichy Art Déco	17	225	13,2
Histoire d'Eaux	16	108	6,8
Belles Villas	18	258	14,3
Confidences Impériales	9	189	21,0
La Garçonne	6	111	18,5
Total	151	2603	17,2

Source : pôle Commercialisation

Après un début d'été 2014 marqué par des précipitations et des températures basses, la première quinzaine de juillet 2015 a été plombée par une forte canicule qui a annihilé toute velléité de consommation en après-midi.

Evolution des visiteurs *individuels* :

2013	2790
2014	2426
2015	2603

En dépit de ces conditions météorologiques à nouveau compliquées et après 2 années d'érosion, la fréquentation des visites guidées grand public est repartie à la hausse, stimulée par les nouvelles visites "Confidences impériales" et, inédite en 2015 : "La Garçonne".

Le nombre de visites programmées étant resté strictement identique à l'an passé avec 151 départs, c'est l'amélioration du visitorat moyen (17,2 visiteurs par visite contre 16,07 en 2014) qui explique ce bon résultat.

Comme chaque année, le thème "Vichy capitale de l'Etat français" est le plus populaire (près de 25 visiteurs par visites sur 34 départs). En 2015, une association locale s'est créée concomitamment à l'ouverture des archives de l'Etat français : il est nécessaire de nouer des contacts avec cette association afin que le travail sur ce thème soit coordonné.

De même, comme chaque année les visites de l'Opéra ont brillé par leur rareté, décourageant de nombreux touristes à découvrir le plus beau monument de Vichy.

C'est la raison pour laquelle nous étudions la possibilité d'une ouverture de la salle de l'Opéra à la visite individuelle. Des aménagements importants seront nécessaires aussi bien dans l'organisation du travail technique dans cette salle de spectacle, que dans les moyens de communication que nous pourrons utiliser (audioguides, scénographie...)

→ Les visites de presse

En 2015, 8 visites de presse ont concerné 36 journalistes et blogueurs. Les retombées presse générées par ces prestations sont présentées en annexe.

→ Les visites guidées *groupes*

	Visites	Visiteurs	Visitorat moyen
Second Empire - Belle époque	91	2167	23,8
Vichy capitale de l'Etat français	33	689	20,9
Palais des congrès - Opéra	6	168	28,0
L'Envers du décor	38	761	20,0
Palaces et grands hôtels de Vichy	1	43	43,0
Aux sources de Vichy	5	85	17,0
Vichy fête Napoléon III	5	110	22,0
Vichy Art Déco	5	92	18,4
Histoire d'Eaux	51	788	15,5
Belles Villas	8	235	29,4
Hall des sources	36	1342	37,3
Panoramique en car	8	362	45,3
Accompagnements	7	282	40,3
Total	294	7124	24,2

Source : pôle Commercialisation

La visite "Second empire – Belle époque" demeure la plus populaire auprès des groupes dont elle a séduit presque un tiers des effectifs.

A noter le bon résultat de la visite "Hall des sources" réalisée en partenariat avec le Petit Train de Vichy. C'est une opération gagnant-gagnant qui permet au Petit Train d'allonger sa seule prestation relativement courte (35 minutes) et qui nous fait bénéficier d'un relais de commercialisation sur des clientèles groupes 3^e âge peu mobiles, qui ne sont pas exactement celles de nos visites pédestres.

Evolution des visiteurs *groupes* :

2013	6810
2014	4565
2015	7124

Depuis le début de l'année 2015, on assiste à un rebond marqué du marché des groupes. Certes nous ne revenons pas au niveau des Fêtes européennes du camping-car, mais nous sommes en ligne avec nos meilleures années hors événement exceptionnel.

Les chiffres clés des visites guidées

- ♦ 454 visites pour 9 727 visiteurs soit une progression du visitorat de +39%
- ♦ 21,8 personnes, un visitorat moyen qui s'apprécie de +2,8 personnes par visite



ANNEXE – RETOMBEES PRESSE

➔ Partenariat Comité départemental du tourisme de l'Allier

◆ Magazine Pleine Vie - Février 2015

ÉVASION Bol d'air
L'imposante gare de Nérès-les-Bains a accueilli les voyageurs de 1931 à 1957.

Pas besoin de porter des carreaux pour aller boire à la source des Céléstins.

Sous les voûtes vert et blanc du hall des Sources, on goûte cinq eaux différentes.

AU CENTRE ➔ À LA SOURCE DE L'HISTOIRE

VICHY, NÉRIS ET BOURBON-ARCHAMBAULT : CÉLÈBRES AU TRAVERS DES SIÈCLES.

Pastilles blanches, eaux en bouteille, capitale de repli, voire motif de tissu... Vichy est associée à tant de références qu'on en oublie presque qu'elle fut proclamée "Reine des villes d'eau" et qu'elle séduisit encore des milliers de curistes. C'était au XIX^e siècle, lorsque l'empereur attirait dans son sillage l'aristocratie européenne. Après avoir avalé ses verres d'eau chaude et sulfureuse au hall des Sources, le curiste en percevait aujourd'hui les bienfaits face aux extraordinaires villes et aux chalets conçus pour les cinq séjours d'eau". Et déboule avec plaisir sous le fer forgé de la galerie couverte qui ceint le parc des Sources. À l'Opéra Art nouveau, tout en ivoire et or, les concerts et les pièces de théâtre s'enchaînent toute l'année. Quant au centre thermal des Dômes, à l'impressionnisme avec son air de mosquée orientale, ses fresques symbolistes et ses mosaïques dorées. Aussi prisée, mais à la Belle Époque, Nérès-les-Bains bénéficie de la proximité de Montluçon et soigne rhumatismes et maladies nerveuses depuis deux mille ans. La encre, théâtre à l'italienne, casinos, villas et thermes de style mauresque, reconvertis en spa thermal, agrémentent cette station tranquille. Pas sûr que les tours de la forteresse de Bourbon-l'Archambault, à 50 kilomètres, aient beaucoup fait palpiter le cœur de Louis XIV dont c'était pourtant le berceau familial. Le Roi-Soleil n'y vint

jamais, laissant ce soin aux grandes dames de la cour, à commencer par sa favorite, la Montespan ou l'épistolière marquise de Sévigné... Comme aujourd'hui, elles venaient tester les vertus de Borvo, le dieu gaulois des sources, auquel la ville de Bourbon et la famille royale doivent leur nom.

➔ SE RENSEIGNER
Route des Villes-d'eaux du Massif central : tél. 04 73 34 72 80, www.villesdeaux.com
Offices de tourisme :
- Vichy : tél. 04 70 98 71 94, www.vichy-tourisme.com ;
- Nérès-les-Bains, tél. 04 70 03 11 03, www.ot-neris-les-bains.fr ;
- Bourbon-l'Archambault, tél. 04 70 67 09 79, www.ot-bourbon.com.

➔ ALLER EN CURE
Compagnie de Vichy : tél. 0 800 30 00 63 (gratuit), www.destinationvichy.com.
Thermes de Nérès : tél. 04 70 03 10 39 et www.thermes-neris.com.
Bourbon : tél. 0 800 05 05 32 (gratuit), www.chainethermale.fr.

➔ DORMIR ET MANGER
Le Pavillon d'Enghien*** à Vichy : dès 67 € la double. Tél. 04 70 98 33 30, www.pavillondenghien.com.
Hôtel-restaurant Mona Lisa*** à Nérès : 57 chambres dès 74 €. Tél. 04 70 08 79 80, hotel-monalisaneris.monalisa.fr.

A Vichy, les thermes mauresques des Dômes, ex-grand établissement thermal.

Atmosphère médiévale et splendide établissement thermal à Bourbon-l'Archambault.

Mi-coloniaux, mi-suisse, ces chalets furent construits en 1863-1864 pour Napoléon III et sa suite.

72 - Pleine Vie Février 2015

➔ Partenariat Route des villes d'eaux du Massif Central

◆ La Montagne du 14/03/2015

Les villes d'eaux travaillent sur leur image

CHÂTEL-GUYON. Châtel-Guyon a accueilli, jeudi, une journée de réflexion intitulée « La route des villes d'eaux du Massif central ». Une cinquantaine de représentants de chacune des 17 villes du réseau (élus, directeurs d'office de tourisme, directeurs des thermes, etc.) ont réfléchi à la manière d'améliorer leur image et donc de mettre en avant leur capacité touristique. Après une visite du patrimoine châtel-guyonnais (*ici, les Grands thermes, N.D.L.R.*), l'après-midi a été l'occasion d'un brainstorming autour du bien-être thermal et de la valorisation du patrimoine historique, architectural et immatériel de ces stations.



L'univers merveilleux des Villes d'Eaux

« Tous ces villages offrent sentiers de découverte à découvrir, dans la vertu de cet air pur et minéral de nos vallées. Et ce grand nombre de sites naturels qui constituent les merveilleux paysages d'au-delà les vallées... »

Avec son caractère unique de spa thermal, le Grand Chaumier Thermal Hotel de Mont-Dore est un lieu d'exception. Ses 150 chambres sont réparties dans un bâtiment de style Art déco, construit en 1920. Le spa thermal est installé dans un bâtiment de style néo-classique, construit en 1900. Le Grand Chaumier Thermal Hotel est un lieu d'exception. Ses 150 chambres sont réparties dans un bâtiment de style Art déco, construit en 1920. Le spa thermal est installé dans un bâtiment de style néo-classique, construit en 1900.



Instant Villes d'Eaux

Les Villes d'Eaux sont un lieu d'exception. Ses 150 chambres sont réparties dans un bâtiment de style Art déco, construit en 1920. Le spa thermal est installé dans un bâtiment de style néo-classique, construit en 1900.



Instant Villes d'Eaux

Les Villes d'Eaux sont un lieu d'exception. Ses 150 chambres sont réparties dans un bâtiment de style Art déco, construit en 1920. Le spa thermal est installé dans un bâtiment de style néo-classique, construit en 1900.



Instant Villes d'Eaux

Les Villes d'Eaux sont un lieu d'exception. Ses 150 chambres sont réparties dans un bâtiment de style Art déco, construit en 1920. Le spa thermal est installé dans un bâtiment de style néo-classique, construit en 1900.

➔ Partenariat Comité régional de développement touristique d'Auvergne

◆ Free Life magazine - Mars-avril 2015 (Pays-Bas)



Revue

Les poppies sont un symbole de la guerre. Ils poussent dans les champs de bataille, et leur couleur rouge rappelle le sang. Ils sont aussi un symbole de la vie et de la résilience.



Revue

Le parc est un lieu de détente et de loisirs. Il offre un cadre agréable pour se promener et profiter de la nature. Les arbres et les fleurs apportent une touche de couleur à ce lieu paisible.




Revue

Ce bâtiment est un exemple de l'architecture moderne. Ses lignes épurées et son utilisation de matériaux innovants le distinguent des constructions traditionnelles.



Revue

Le vélo est un moyen de transport écologique et sain. Il permet de découvrir la ville à un rythme différent, tout en profitant de l'air pur et des paysages.



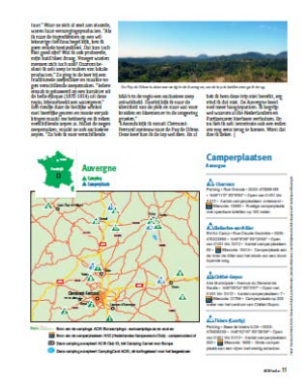
Revue

Cette femme est une passionnée de la cuisine. Elle aime partager ses recettes et ses astuces avec ses amis et sa famille. Sa cuisine est un mélange de traditions et d'innovations.



Revue

Cette femme est une passionnée de son métier. Elle aime servir ses clients et leur offrir le meilleur service possible. Son magasin est un lieu de rencontre et de partage.



Revue

Cette femme est une passionnée de son métier. Elle aime servir ses clients et leur offrir le meilleur service possible. Son magasin est un lieu de rencontre et de partage.



Revue

Cette carte présente les principales villes et lieux d'intérêt de la région d'Auvergne. Elle est un outil précieux pour les touristes et les habitants qui souhaitent découvrir ce territoire riche en patrimoine et en paysages.

◆ Magazine Le Nouvelliste - Mars 2015 (Suisse)

ÉVASION 17

Auvergne Une bienfaisante immersion dans l'Allier: un lieu au passé historique très chargé et lourd de sens, et surtout fascinant.

Vichy, au-delà de ses casseroles

CURE GOURMANDE

FRANQUE

ARGUS

◆ Magazine L'Express - Mars 2015 (Suisse)

L'EXPRESS arc

Auvergne Une bienfaisante immersion dans l'Allier: un lieu au passé historique très chargé et lourd de sens, mais surtout fascinant.

Vichy, au-delà de ses casseroles

CURE GOURMANDE

FRANQUE

ARGUS

L'EXPRESS arc

Auvergne Une bienfaisante immersion dans l'Allier: un lieu au passé historique très chargé et lourd de sens, mais surtout fascinant.

Vichy, au-delà de ses casseroles

CURE GOURMANDE

FRANQUE

ARGUS

L'EXPRESS arc

Auvergne Une bienfaisante immersion dans l'Allier: un lieu au passé historique très chargé et lourd de sens, mais surtout fascinant.

Vichy, au-delà de ses casseroles

CURE GOURMANDE

FRANQUE

ARGUS

◆ Magazine L'Impartial - Mars 2015 (Suisse)

L'Impartial arc

Auvergne Une bienfaisante immersion dans l'Allier: un lieu au passé historique très chargé et lourd de sens, mais surtout fascinant.

Vichy, au-delà de ses casseroles

CURE GOURMANDE

FRANQUE

ARGUS

L'Impartial arc

Auvergne Une bienfaisante immersion dans l'Allier: un lieu au passé historique très chargé et lourd de sens, mais surtout fascinant.

Vichy, au-delà de ses casseroles

CURE GOURMANDE

FRANQUE

ARGUS

L'Impartial arc

Auvergne Une bienfaisante immersion dans l'Allier: un lieu au passé historique très chargé et lourd de sens, mais surtout fascinant.

Vichy, au-delà de ses casseroles

CURE GOURMANDE

FRANQUE

ARGUS

◆ Magazine Femina - Mars 2015 (Suisse)

Rendez-vous détox à Vichy

LA PIMPAUTE STATION ALBERGNAITE RÊVÉE PAR NAPOLEON II A DE CUCUI RESSOURCER LES ORGANISMES FATIGUES ET RAVIR LES AMOUREUX. D'ARCHITECTURE RETRO IDEALE POUR UNE REMISE EN FORME AU SORTIR DE L'HIVER

TEXTE BERNARD PICHON

Bains minéraux
Vichy vit toujours à l'heure de son apogée, construite en 1864, réaménagée 30 ans plus tard dans le style Art nouveau et complètement réédifiée en 1968. On vient de toute la région y applaudir concerts et ballets. On peut en visiter la ville et les cascades, ainsi que l'hôtel sans manqué alléant. Remarquablement au sein d'Orléans en montagne.

© Olycom, rue de Courmoulin



BONS PLANS escapade



Pastilles à la menthe
En dehors de leur efficacité, qui est Vichy pense au motif de leur à carmin, une carmin pour la figure et bien sûr aux pastilles de menthe. On trouve ces pastilles à chaque coin de rue, dans les pharmacies, à Paris ou ailleurs. Les confettis locaux les proposent même sans sucre, pour charmer les courbes au régime.

© Olycom, rue de Courmoulin 11



Rescue des Français

Un homme d'expérience pour les secours, les berges de la... les clubs ont mis en place un service de secours. On y trouve des bénévoles qui ont fait leur apprentissage pour les secours de mer, de montagne et de ski. 30 bénévoles (plus de 800 coursés au programme 2015) sont prêts à intervenir en toute urgence.

42 FEMINA

Swinging people

L'Alpha Club, Nicolas et Nadia, Henri Lecomte et François Mitterrand... entre autres... en ce moment d'été facile à la gare de Vichy, aménagé dès 1907. Moins d'un vingtième de la ville, le club du Sporting Club va donner au Parc les sports de l'été, lui ajouter un restaurant et construire une annexe d'un étage.

© Olycom, rue de Courmoulin

Bains décorés

L'imagination débordante du chef d'œuvre Jacques Decort est une véritable œuvre d'art. Les bains sont décorés par ses équipes préparées, la richesse de sa palette de couleurs est remarquable, le goût de sa carte. La présentation des données est très claire, on peut s'y retrouver dans l'un des 5 chapitres de la revue avec grâce, à Vichy.

© Olycom, rue de Courmoulin



Théâtre immersif

Il est rare de voir des spectacles d'élites en dehors de Paris. Ici, les grands publics ont aussi vu à Vichy le grain des Américains. La ville semble destinée pour une telle expérience, de plaines en châteaux et de la découverte d'une architecture étonnante.

© Olycom, rue de Courmoulin



WWW.FEMINA.CH



Thermes éblouissants

S'il n'est pas le caractère emblématique du grand établissement thermal de la ville, le charmant de la Source de l'Hôtel, le très fonctionnel Institut des Cures est l'élément clé de la réputation internationale pour les bienfaits médicaux ou esthétiques qu'il prodigue. Son site emblématique - un bâtiment à quatre étages avec une façade de verre bien tempérée - a été rénové en 2010 et est ouvert.

© Vichy Spa Hôtel, rue de Courmoulin, boulevard de l'Europe 111

Les bords de la Saône

Une élégante galerie ouverte sur le parc des Sources, aménagée à la demande de Napoléon Bonaparte pour abriter les églises en ruine de la ville. Aujourd'hui, on aperçoit par-ci par-là des ruines de maisons de bourgeois, dansant que ces dernières soient converties en appartements d'été. Elles ont été restaurées en 2010 et sont prêtes à accueillir les visiteurs.

FEMINA 43

◆ Magazine NTZ Motor – Juillet 2015 (Allemagne)

Mit einem edlen Gefährt an einen klassischen Ort

Der Range Rover Sport auf Tour über die Vichy, 40 Kilometer von Frankreich nach Deutschland, in der Auenregion

Die Vichy sind ein Ort, der sich seit Jahrhunderten als ein Zentrum der Gesundheit und des Wohlbefindens etabliert hat. Die Stadt ist umgeben von Thermalquellen, die seit Jahrhunderten für ihre heilenden Eigenschaften bekannt sind. Die Vichy sind ein Ort, der sich seit Jahrhunderten als ein Zentrum der Gesundheit und des Wohlbefindens etabliert hat. Die Stadt ist umgeben von Thermalquellen, die seit Jahrhunderten für ihre heilenden Eigenschaften bekannt sind.



Der Range Rover Sport auf Tour über die Vichy, 40 Kilometer von Frankreich nach Deutschland, in der Auenregion

Autos, die Vichy
Die Vichy sind ein Ort, der sich seit Jahrhunderten als ein Zentrum der Gesundheit und des Wohlbefindens etabliert hat. Die Stadt ist umgeben von Thermalquellen, die seit Jahrhunderten für ihre heilenden Eigenschaften bekannt sind.

Der Range Rover Sport ist ein Fahrzeug, das für die Auenregion geeignet ist. Es bietet eine hohe Geländegängigkeit und eine hohe Stabilität. Das Fahrzeug ist auch sehr komfortabel und hat eine hohe Leistung.



Der Range Rover Sport ist ein Fahrzeug, das für die Auenregion geeignet ist.

Dickschiff auf Diät

Neuer Mercedes-Benz Actros

Der Mercedes-Benz Actros ist ein LKW, der für die Auenregion geeignet ist. Er hat eine hohe Leistung und eine hohe Stabilität. Das Fahrzeug ist auch sehr komfortabel und hat eine hohe Geländegängigkeit.

Von der Grube auf die Straße

Der Mercedes-Benz Actros ist ein LKW, der für die Auenregion geeignet ist.



Der Mercedes-Benz Actros ist ein LKW, der für die Auenregion geeignet ist.

Der Mercedes-Benz Actros ist ein LKW, der für die Auenregion geeignet ist. Er hat eine hohe Leistung und eine hohe Stabilität. Das Fahrzeug ist auch sehr komfortabel und hat eine hohe Geländegängigkeit.

◆ Journal Die Wochenspiegel – 5 juillet 2015 (Allemagne)

Reise und Freizeit **Wochenspiegel am Sonntag** 9. Juli 2015

Königin der französischen Mineralbäder

Vichy in der Auvergne ein historischer Ort mit den Zehn der alten Römer



Dubai für Kosmopoliten
Dubai, die Metropole der Zukunft, ist ein kosmopolitischer Ort. Die Stadt ist ein Zentrum für Geschäftsleute, Touristen und Menschen aller Nationalitäten. Die Stadt ist ein Zentrum für Geschäftsleute, Touristen und Menschen aller Nationalitäten.

Fahrt nach Letowica
Die Fahrt nach Letowica ist ein Abenteuer. Die Stadt ist ein Zentrum für Geschäftsleute, Touristen und Menschen aller Nationalitäten.

Schön und nahezu unbekannt: Fünf Entdeckerinseln in Südeuropa
Die Inseln sind ein Abenteuer. Die Stadt ist ein Zentrum für Geschäftsleute, Touristen und Menschen aller Nationalitäten.

◆ Magazine MAXX – Juillet 2015 (Belgique)

Auvergne **11.07.2015**

Journal: AUVERGNE **11.07.2015**
Page: 11 **4 08 1403** **14757**
Préparation: **WESTLEY**

Vacances en France

L'Auvergne, mariage de l'eau et du feu

A Vichy, nous ne pouvons rester qu'en bons thermes



De Napoléon III à Pétain, l'histoire au coin de la rue
L'histoire au coin de la rue... L'histoire au coin de la rue...

A découvrir
Le Puy-de-Dôme sans les cyclistes
Le Puy-de-Dôme sans les cyclistes... Le Puy-de-Dôme sans les cyclistes...





L'ANIMATION DE LA STATION

Le rattachement de la mission Animation à l'OTT

Au début de l'année 2007, la Ville de Vichy a décidé de confier à l'Office de Tourisme le programme d'animation touristique de la station en le dotant d'un budget spécifique et en lui donnant les outils juridiques pour fonctionner.

La Ville a depuis lors intégré dans la convention globale de délégation les missions « d'animation de la Ville ».

L'information de l'année

De nouvelles orientations pour le Service Animations

Un recentrage sur le centre-ville

Après avoir mis en place, pendant 8 saisons estivales, un programme d'animations culturelles et sportives sur la Plage des Célestins tous les week - ends pendant l'été, le Service Animations se retire du site. Cette décision, a été dictée par, d'une part les objectifs d'économies budgétaires fixés par la Ville, et d'autre part, le constat que cet équipement se suffisait à lui-même et était devenu plus autonome dans son fonctionnement. La plage des Célestins est devenue au fil du temps un lieu de vie connu et apprécié des vichyssois et des visiteurs. Elle bénéficie aujourd'hui d'équipements et d'infrastructures de qualité ; y compris pour la clientèle de loisirs et les enfants de tous âges.

En parallèle, restriction budgétaire n'étant pas nécessairement synonyme de restriction créative, le Service Animations, met son imagination et son savoir-faire au service du centre-ville en créant, en partenariat avec les cafetiers et restaurateurs du quartier Banville-Casino, un nouvel évènement : « Quartier Cabaret » (cf. Rubrique « L'action de l'année »).

Une mission inédite

Membre de la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques depuis 2011, en qualité d'organisateur de « Vichy fête Napoléon III », le Service Animations a été choisi par le Conseil d'Administration de la Fédération pour organiser l'édition 2015 de son congrès annuel. Si une telle mission constitue le cœur de métier de plusieurs services de l'OTT elle correspondait à un nouveau challenge pour le Service Animations. La forte satisfaction des 150 congressistes présents à Vichy du 6 au 8 novembre 2015 et les 30000€ de chiffre d'affaire correspondants témoignent de la réussite de cette nouvelle opération.

Les missions du service Animation

Le service Animation de l'OTT est en charge de 3 missions annexes devant toutes contribuer au développement touristique de la station en générant de nouveaux flux.

- ◆ L'animation touristique de la station : contribuer par son intervention à fédérer les actions touristiques de la station, développer des projets structurants et renforcer les liens qui existent entre les différents acteurs touristiques locaux.
- ◆ Les actions de soutien à l'économie marchande : développer des partenariats avec les acteurs économiques locaux en vue de faciliter l'organisation d'une manifestation, de fixer une nouvelle activité touristique dans la station, de contribuer au développement de l'offre touristique locale.
- ◆ La définition et la mise en œuvre d'un programme d'animations de la station.

Les chiffres clés du service

- ◆ **17** week-ends d'animation sur Vichy
- ◆ **9** concerts « Les Dimanches du kiosque » au kiosque à musique du 5 juillet au 30 août
- ◆ **1** campagne de communication ambitieuse et adaptée aux enjeux
 - ↳ **25 000** euros de budget
 - ↳ **1** zone de chalandise élargie (Clermont-Roanne-Moulins-Montluçon-Mâcon-Lyon)
- ◆ **1** nouvelle animation : « Quartier Cabaret »

L'effectif du service Animation

Ce service est rattaché aux services touristiques de l'Office de Tourisme et placé sous la responsabilité de Philippe Gendre.

Il est composé de 2 salariés :

- 1 chargée d'animation
- 1 assistante d'animation

Nous faisons également appel à des sociétés privées pour assurer la sécurité et le gardiennage à l'occasion de grandes manifestations.

Les moyens financiers du service

La subvention versée au service a été de 341 902 euros et a ainsi représenté 74% du budget total du service.

Les recettes liées à la vente de services et de prestations atteignent près de 27 000 euros et proviennent pour l'essentiel des prestations de services rendus à l'occasion des Fêtes Napoléon III et des redevances pour les jeudis de Vichy.

Enfin, des partenaires privés nous ont rejoints en plus de la ville de Vichy autour des Fêtes Napoléon et de notre programme Vichy Nouvelle Vague. Leur contribution représente 16 850 euros TTC au titre de l'année 2015.

Nous remercions GDF SUEZ, Carrefour Cusset, Le Grand Café, Décathlon Bellerive sur Allier, Préviriqes Conseil et Pyragric Industrie pour leur soutien et la confiance dont il nous a gratifiés.

L'action de l'année

La création d'une nouvelle animation : « Quartier cabaret »

C'est :

- ↳ La volonté de :
 - Valoriser auprès des habitants et des touristes, un quartier emblématique de Vichy, qui en dépit de son potentiel architectural et économique, a perdu une partie de son attrait au fil des ans.
 - Fédérer les 12 cafetiers-restaurants présents sur le site
- ↳ Pour le public, le samedi 11 juillet :
 - Des animations de terrasse et de rue de 17h30 à 21h30 avec 7 artistes ou groupes d'artistes se succédant pour présenter toutes les facettes du cabaret au travers de performances exceptionnelles.
 - Une grande revue Cabaret gratuite de 22h à minuit au Kiosque de la Source de l'hôpital.
- ↳ Une réussite avec, une bonne affluence sur les terrasses et aux spectacles le soir, des critiques positives de la part du public, des partenaires économiques enchantés ainsi que des retombées média : la reconduction de l'évènement en 2016 est préconisée.

Politique d'animation mise en place par l'Office de Tourisme

Un constat

En même temps qu'il est devenu une mode, de nombreuses personnes considèrent que le tourisme de week-end est devenu un véritable enjeu économique pour des villes moyennes qui peuvent miser sur des valeurs intrinsèques liées à leur taille, à la sécurité publique (quartiers aménagés, modes de déplacement, centres urbains préservés) et la qualité environnementale (moins de pollution, pas de nuisance sonore).

Des atouts et une légitimité

L'Office de Tourisme a justement décidé de miser sur ce secteur d'activité et d'en faire une priorité de développement pour la Ville de Vichy. Il peut pour ce faire s'appuyer sur une offre particulièrement variée pour une ville de 25 000 habitants : une architecture préservée et diversifiée, une qualité environnementale reconnue et récompensée, des équipements structurants exceptionnels et un dynamisme commercial (les magasins ouverts le dimanche et jours fériés).

La Ville de Vichy est dotée de toutes les infrastructures touristiques indispensables au développement d'une politique de loisirs (des hôtels en centre ville, des restaurants et débits de boissons en nombre important, un casino, des organismes d'accueil et de promotion) et qui en seront les premiers bénéficiaires.

Enfin, Vichy est située à moins de 3h00 des grands bassins de vie et des métropoles (Lyon, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Bourges, Orléans, Nevers).

Cette zone de chalandise représente un marché à fort potentiel de plus de 3 millions de personnes.

Un plan de développement et un objectif clair : « devenir la destination loisirs du centre France »

Le service a décliné le plan d'action autour de trois axes prioritaires :

1 – Positionner Vichy comme une destination Loisirs.

- En proposant une offre d'animations variées et régulières

Comme nous l'avons initié l'année dernière, nous avons fixé nos priorités sur des animations de week-end ; en créant l'évènement ou en soutenant les initiatives de nos partenaires.

Nous souhaitons mettre en évidence qu'il se passe tous les week-ends quelque chose à Vichy.

Les chiffres clés des manifestations

Vichy fête Napoléon III

- ◆ Des milliers de spectateurs pendant un week-end
- ◆ 1110 entrées aux animations payantes
- ◆ 36% venu de plus de 100km
- ◆ 61% déjà venu lors des trois dernières années
- ◆ Note attribuée à la manifestation par le public : 8,5/10 (enquête de satisfaction réalisée lors des fêtes)

Jeudis de Vichy

- ◆ **3 000** pers. aux spectacles
- ◆ **1883** inscrits sur les ateliers
- ◆ 43% des participants ont connu la manifestation grâce à la communication VNV (Flyers, affiches, Net)
- ◆ **31%** de nouveau public (venu pour la 1^{ère} fois en 2015)

- En lançant un plan de communication régional

Nous devons occuper le terrain des médias locaux et régionaux.

L'Office de Tourisme a amplifié sa campagne de promotion en renforçant et multipliant ses réseaux de distribution du magazine Vichy Destinations par un plan séduction sur Lyon :

- distribution de 7000 magazines sur le marché lyonnais dans les surfaces commerciales, dans les magasins de quartiers du centre ville, dans les gares et à l'aéroport Saint-Exupéry,
- insertions publicitaires sur des revues spécialisées et locales (magazines EXIT, sortir à Lyon édité à 20 000 exemplaires),
- campagne de promotion avec un affichage en gares (Perrache, Pardieu, Saint-Paul, Oullins, Vaise) et dans l'aéroport de Lyon sur le réseau Decaux.

L'office de Tourisme a également poursuivi les actions qu'il a menées jusqu'alors pour promouvoir son programme d'animations :

- site internet dédié au programme « Vichy Nouvelle Vague » est alimenté pendant juillet et août,
- insertions publicitaires sur magazine, insertions dans la semaine de l'Allier,
- plusieurs campagnes d'affichage abribus,
- nouvelle charte graphique pour Vichy Nouvelle Vague,
- éditions de flyers pour toutes les manifestations portées par l'Office de Tourisme,
- sets de table distribués aux cafetiers et restaurateurs vichyssois pour présenter le programme d'animation de l'été.

Nous avons pérennisé les supports de communication « Vichy Nouvelle Vague » qui reprennent toutes les animations et manifestations organisées à Vichy entre le 26 juillet et le 30 août.

Nous avons réservé une place plus importante aux programmes d'animation et à l'évènementiel dans le magazine Vichy Destinations. Nous avons créé une rubrique Agenda et avons illustré la diversité des animations proposées sur Vichy.

2 – Favoriser l'échange entre un réseau des partenaires privés et publics autour de nos évènements.

- En s'appuyant sur les bénévoles. L'Office de Tourisme a fait appel à des bénévoles pour les fêtes Napoléon III.
- L'Office a participé activement à l'organisation de la quatrième édition du grand pique-nique des Parcs avec le soutien des comités de quartier. Cette manifestation a remporté un vif succès avec plus de 1200 personnes réunies sur l'après midi.
- En fédérant et impliquant davantage de commerçants autour de la troisième édition du podium des 4 chemins.
- En travaillant avec les services de la ville pour mettre en place des animations communes.

- Pour le Grand Pique-nique des Parcs, avec le service fêtes et manifestations officielles. Celui-ci s'est occupé de l'apéritif offert par la Ville et de la mobilisation des associations de quartier, tandis que l'OTT a joué son rôle de coordinateur, de programmeur d'animations et a assuré la communication de l'évènement.

3 – Rattacher notre programme à l'évènementiel de la ville en communiquant sur ses valeurs.

Les valeurs culturelles :

- Programmation de spectacles de théâtre de rue lors des Jeudis de Vichy.
- Le renouvellement du Festival Musette.

Les valeurs environnementales :

- L'accueil sur la plage des Célestins, pour la quatrième année consécutive, d'une étape du Marathon du Saumon, parcours en canoë organisé par l'Association Saumon Sauvage pour la sensibilisation du grand public au patrimoine naturel d'exception que constitue la rivière Allier.



LE TOURISME D'AFFAIRES OU LE MARCHE DES MICE (SEMINAIRES , CONVENTIONS / CONGRES , INCENTIVE ET EVENEMENTIELS)

Mieux comprendre ce secteur d'activités

Le tourisme d'affaires regroupe plusieurs types de manifestations qui peuvent être très différentes les unes des autres mais qui ont comme point commun le fait de rassembler en un lieu et pour une durée d'au moins une journée des entreprises ou des personnes pour des raisons commerciales et professionnelles.

Les marchés les plus connus sont ceux des congrès et des séminaires d'entreprises qui regroupent toutes les réunions nationales ou internationales organisées par des entreprises françaises ou étrangères. Par usage, on y intègre également toutes les assemblées générales ou bien les assises organisées par des fédérations nationales ou des regroupements de Collectivités.

Certains, et c'est notre cas à Vichy, y intègrent toutes les formes de salons professionnels ou thématiques ainsi que les foires commerciales.

Les bureaux d'études spécialisés sur ce secteur économique admettent tous dans leurs études conjoncturelles l'appellation de MICE qui veut dire en anglais Meetings, Incentives, Conventions, Events.

Une précision importante pour éviter les amalgames et les confusions sur les grandes tendances de la demande, ce secteur d'activités exclut tous les déplacements et les séjours de VRP dans les hôtels ou dans d'autres.

A Vichy, ce secteur professionnel confié à l'Office de Tourisme prend donc plusieurs formes :

- toutes les manifestations accueillies au Palais des Congrès
- les manifestations accueillies sur les installations du Centre Omnisports ou dans les autres salles gérées par l'Office de tourisme et qui répondent à notre définition
- les séminaires d'entreprises organisés directement dans un hôtel et gérés par l'Office de Tourisme
- les journées de formation professionnelle
- les salons thématiques et foires organisés au Palais du Lac qui se transforme en parc exposition pour l'occasion.

L'analyse et les tendances du secteur d'activités

Un contexte qui reste tendu en France et des signes de reprise sur l'année 2015

L'économie mondiale se porte de mieux en mieux avec des niveaux de croissance très variés d'un continent à l'autre. Selon le Cabinet Advito, une filiale de BCD Travel, les voyages d'affaires et les congrès professionnels sur le marché nord-américain devraient augmenter de 3 à 4 % en 2015. Cette consolidation du marché combinée avec celle de l'offre du transport aérien ont été propices à une légère augmentation des tarifs des sites de congrès comme des tarifs des chambres d'hôtel.

La croissance du marché européen se confirme également mais dans une moindre proportion. L'augmentation de la demande n'a pas été aussi spectaculaire qu'aux Etats-Unis ou qu'en Amérique du sud (avec une croissance record de 6%) et les prix du secteur sont restés quasiment stables (+ 1 % en France sur les tarifs hôteliers et les prix des prestations touristiques associées aux séjours professionnels).

Pour 2015, tous les experts s'accordent à dire que même si une légère reprise du marché des séminaires et congrès a été constatée, les manifestations ont été planifiées avec le souci de l'économie et de l'efficacité.

Les difficultés économiques de ces dernières années ont entraîné un resserrement des règles d'approbation et des examens plus rigoureux des dépenses engagées par les entreprises. Autant de réflexes qui feront du tourisme d'affaires selon Issa Jouaneh, le spécialiste de cette question chez American Express Meetings, une industrie en santé, pointant du doigt par cette expression l'assainissement du champ de la négociation entre gestionnaires de sites et organisateurs, et égratignant au passage les abus constatés dans certaines filières professionnelles et sur certaines destinations.

L'enquête annuelle menée par Coach Omnium, Cabinet spécialisé sur le marché des MICE, évalue à 8,2 milliards d'euros le montant des dépenses sur le marché français et confirme une hausse de 1,2% par rapport à 2014 (hors transports et hors dépenses pour des manifestations à l'étranger organisées par une entreprise française).

Confirmation ou non de la relance de ce marché en France et augmentation tarifaire ou pas, force est de constater que le volume d'activités de l'Office de Tourisme ne fait que progresser depuis le début de la crise de 2009 ; une tendance qui s'est de nouveau confirmée en 2015 avec une progression de plus de 10 % de notre volume d'activités et dans les mêmes proportions de notre chiffre d'affaires.

La progression sur certains marchés est même un défi lancé à tous les spécialistes et à toutes les projections les plus optimistes. Le marché des congrès et celui des séminaires ont connu la plus forte progression depuis 6 ans juste après une année record en terme de Chiffre d'affaires.

Vichy Destinations poursuit son petit bonhomme de chemin sur un secteur qu'elle maîtrise de mieux en mieux et sur lequel elle est de plus en plus compétitive.

Nous avons parfaitement identifié les critères de succès pour exister sur ce secteur d'activités et nous nous sommes donnés les moyens au cours de ces dernières années de les maîtriser les uns après les autres. C'est sans contestation ce qui explique les résultats que nous connaissons aujourd'hui et le fait que nous puissions grignoter des parts de marché depuis 6 ans.

Les critères de succès les plus importants sont :

- une tendance au bien-être qui s'affirme sur cette année 2015. Les congressistes soucieux de préserver leur environnement professionnel se réjouissent lorsque les organisateurs programment séances de yoga ou de massage entre deux réunions, temps libre dans un spa ou centre de remise en forme, collations santé et revigorantes avec cures de protéines. Vichy bénéficie sur ce point d'une bonne image de marque même si nous devons poursuivre les efforts entrepris pour proposer une offre adaptée au tourisme de groupes de congrès. La compagnie de Vichy vient de mettre sur le marché une nouvelle cure préventive destinée aux hommes d'affaires exposés au stress et au burnout.
- réduction des distances / temps de transport : la tendance est à choisir des destinations régionales, de proximité pour éviter le temps passé sur la route en déplacement et la fatigue des participants. Vichy bénéficie d'une situation idéale en centre France, à égale distance de grands bassins d'emplois et de grandes régions économiques (région Centre, Bassin de Toulouse, Bassin de Montpellier) et au cœur de la deuxième région économique de France (la nouvelle région Rhône Alpes Auvergne).
- la créativité dans le design de conférence et la ludification :

L'intégration de composantes de jeux comme la résolution d'une énigme, d'un jeu de pistes, de l'analyse de cas par équipe permet une meilleure implication des participants sur les travaux.

Les organisateurs recherchent à surprendre et à offrir une expérience unique pour capter l'attention et faire vivre la créativité des groupes. Il va vouloir étonner par un lieu insolite, par un décor atemporel qui va jouer sur l'émotion et sur les sentiments des congressistes. Le Palais des Congrès, la salle de l'Opéra, la salle du Majestic se prêtent parfaitement à ce type de produits incentives. L'Office de Tourisme a mis en place des visites techniques et commentées par notre régisseur de la machinerie de la salle de l'Opéra, des murders party dans les sous-sols de l'Opéra et du Palais des Congrès, des repas gala sur la scène de l'Opéra, des chasses aux trésors dans les parcs, des produits de dégustation des eaux de Vichy...

- la sécurité dans le choix des hôtels et structures d'hébergement :

Les organisateurs continuent de choisir massivement des hôtels de 4 et 5 étoiles pour l'hébergement des participants et ne consomment pas l'hôtellerie dite économique. Par contre, ils ont tendance à sortir de plus en plus des hôtels pour leurs réunions ou activités. D'où la parfaite cohérence du travail demandé à nos assistants commerciaux affectés au marché des séminaires que de proposer une offre complète avec activités incentives et salles de réunion au Palais des Congrès.

Une Aubaine pour le marché du séminaire en France

Le marché des séminaires a pris une place considérable dans le choix des entreprises nationales qui plébiscitent cette forme de réunions (80 % des événements réalisés par les entreprises sont des séminaires résidentiels ou non-résidentiels à savoir sans hébergement).

Ce marché vit depuis trois ans une véritable mutation sous les effets conjugués de la crise et des changements de comportement des commanditaires. La recherche de destinations de proximité, d'un meilleur rapport qualité prix pour les dépenses d'hébergement, de lieux atypiques, la réduction de la durée moyenne des réunions sont autant de facteurs qui comptent dans le choix d'une destination en 2015.

Et Vichy s'est placé sur ce créneau depuis le début de l'année 2014 avec la création de la cellule Séminaires résidentiels qui propose justement une offre en parfaite adéquation avec les nouvelles tendances de la demande. Les fortes progressions d'activités sur ce marché enregistrées en 2014 du fait du lancement de ce nouveau service se sont très nettement confirmées en 2015.

Pour les séminaires d'entreprise, il est à noter que 90 % des organisateurs mettent les prestataires et les gestionnaires de sites en concurrence et recherchent de nouvelles régions en France et de nouveaux produits. Cette tendance a pour effet de faire émerger de nouveaux centres d'affaires et palais des congrès dans des villes qui jusqu'à présent n'avaient pas investi sur ce secteur d'activité.

Vichy est dans une position qui revêt deux visages. D'un côté elle bénéficie très largement de ce besoin de nouveauté et de proximité surtout compte tenu de sa proximité avec le deuxième bassin économique de France. De l'autre côté, elle doit toujours innover et rester vigilante pour garder ses avantages concurrentiels vis-à-vis de villes émergentes sur la Région Rhône Alpes et sur le Centre de la France.

Elle est en même temps nouvelle tendance et ville historique sur un marché en perpétuelle mutation.

Nous retrouvons à travers cette dualité les sources d'inspiration qui ont dicté du nouveau positionnement de notre Destination: Vichy, une destination élégante, rafraîchissante et atemporelle.

Nous déclinerons ce positionnement sur notre prochain magazine spécialisé sur le tourisme d'affaires et l'offre économique de notre ville qui doit sortir dans le premier trimestre de l'année 2016.

LES TENDANCES ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE VICHYSOIS

LE MICE

Un marché en pleine expansion et générateur de recettes économiques

2015 : L'année de la confirmation et la maturation

Pour la septième année consécutive, le volume d'affaires géré par l'office de tourisme a augmenté.

Le nombre de manifestations accueillies sur Vichy est resté stable, à un niveau parfaitement correct puisque en 2014 nous avons enregistré la meilleure année.

Le nombre d'unité congressiste a progressé de près de 6 % par rapport à l'an passé. Nous devons ces bons résultats au congrès national de la CFTC qui a généré à lui seul 4 200 nuitées sur 4 jours.

Le chiffre d'affaires de l'Office de Tourisme a, quant à lui, progressé de 11 % par rapport à l'année dernière ; ce qui représente une véritable performance sur un marché national en hausse de 1,2% seulement et après des années de décroissance depuis 2009.

Fait marquant cette année outre l'accueil d'un gros congrès national en novembre, les entreprises nationales qui ont choisi Vichy l'ont fait pour des manifestations très haut de gamme qui ont regroupé des succursales, des filiales internationales. Ceci a eu un double effet positif pour notre économie. D'une part, la durée moyenne des séjours des congressistes est un peu plus longue que la moyenne nationale (2,8 nuitées contre 1,9 en France cette année).

D'autre part, le panier moyen de la dépense par congressiste et par jour est très nettement supérieur. Les entreprises disposent pour ce type de séminaires de budgets plus conséquents et consomment des prestations à forte valeur ajoutée pour l'Office dont il est le producteur la plupart du temps (soirée thématique avec mobilier design, transfert aéroport-vichy en langues étrangères, pochettes d'accueil avec la gamme congrès des produits dérivés Vichy Destinations...).

Il semble évident que ces clientèles fréquentent surtout des hôtels 4 et 5 étoiles et le Spa des Célestins.

Quelques exemples de séminaires d'entreprises qui se sont déroulés à Vichy cette année : Le Centre Français du Caoutchouc qui a organisé une convention internationale, le séminaire de la société Rockwool, le séminaire Vinci Energies, L'Oréal qui a lancé une nouvelle gamme de produits auprès de ses réseaux européens, les séminaires Limagrain et Michelin.

Nous avons fidélisé les principales entreprises régionales qui choisissent Vichy pour plusieurs conventions par an et nous font confiance pour leurs accueils internationaux.

Le développement rapide des séminaires résidentiels

En moins de trois ans, le marché des séminaires résidentiels représente une part significative de l'activité de l'Office de Tourisme (17 % du CA commercial).

L'activité séminaires résidentiels a aujourd'hui pris son envol et les espoirs fondés sur ce marché ont été très vite confirmés. Le nombre de dossiers gérés par cette cellule a légèrement progressé pour la troisième année consécutive (16 dossiers en 2015 contre 15 en 2014 et 12 en 2013) et le volume d'affaires traité s'est parfaitement maintenu à hauteur des 265 000 euros (il était de 294 000 euros en 2014).

Le taux de marge brute moyen s'est maintenu à un niveau intéressant à 22 %. ce qui est nettement plus que le taux moyen réalisé sur la centrale de réservation ou le montant des commissions prélevées sur les prestations de restauration au palais des Congrès (10 % HT sur le CA HT et hors service).

Ce marché des séminaires résidentiels constitue le principal réservoir de progression sur ce secteur du tourisme d'affaires. C'est la raison pour laquelle il est au centre de notre stratégie de développement et que nous avons maintenu nos efforts financiers et nos investissements commerciaux pour être compétitifs : nous avons renforcé le poste d'assistant commercial par un temps de travail ponctuel en charge de gérer les dossiers confirmés de façon à préserver un travail de prospection, nous avons renforcé notre présence sur des salons spécialisés, nous avons doublé le budget d'insertions publicitaires.

Nous avons parfaitement répondu à la demande régionale (Limagrain, Michelin, L'Oréal, La Poste, Adecco, Vinci) et avons renforcé nos positions sur les marchés de proximité.

Une particularité se dessine au terme de cette troisième année de commercialisation. L'activité de séminaires est très saisonnière et plutôt concentrée sur le 3ème trimestre de l'année (85 % de notre activité concerne les mois de juillet à octobre).

Les entreprises : première clientèle du Palais des congrès de Vichy

Les entreprises représentent toujours une part essentielle de notre portefeuille de clients (+ de 83 % de notre clientèle).

Cette spécialisation est encore plus vraie sur les marchés de proximité (la région Rhône Alpes Auvergne et Bourgogne).

Le développement de notre cellule séminaires résidentiels a eu pour effet de renforcer la part prédominante des entreprises régionales dans notre volume d'affaires, car ce service a parfaitement touché sa cible et atteint son objectif.

Le marché des associations syndicales est toujours très tendu et n'a pas redécollé cette année. Même si le nombre de réunions organisées sur le Centre Omnisports s'est maintenu à un niveau tout à fait satisfaisant, le chiffre d'affaires traité a, quant à lui, chuté pour la troisième année consécutive (- 5,8 % de baisse du CA).

La durée moyenne des séminaires s'est stabilisée à hauteur des 1,90 jours parce que nos services ont fait preuve d'imagination et d'inventivité pour proposer des produits ludiques, des formules de découverte originales et exclusives (manger sur la scène de l'Opéra, une soirée dans la salle du Majestic...) qui permettent de garder un peu plus longtemps notre client sur Vichy.

Le panier moyen des manifestations accueillies a nettement progressé cette année.

Un marché générateur de recettes économiques et touristiques

La part du tourisme d'affaires dans l'activité des hôtels classés 4 et 5 étoiles est restée significative autour des 40 % de CA.

Le nombre de nuitées marchandes et les retombées économiques induites auprès des partenaires ont légèrement progressé.

Nous estimons que ce secteur d'activité a apporté 85 300 nuitées marchandes au tissu hôtelier en 2015 ; c'est + 5% par rapport à l'an passé.

Ce tourisme d'affaires reste toutefois concentré sur deux périodes dans l'année :

- le printemps qui regroupe la plus grande part de notre volume d'affaires sur l'année,
- les mois d'octobre et novembre qui ont encore progressé par rapport à l'an passé.

Une concentration sur le Palais des Congrès Le Palais des congrès progresse encore

Les résultats commerciaux du Palais des Congrès sont excellents.

Le volume d'affaires géré par le département Congrès Séminaires a globalement progressé de plus de 14 %.

Les recettes commerciales réalisées sur le budget congrès ont quant à elles progressé de 10,8 % pour atteindre le niveau historique de 1 100 000 euros HT, c'est une nouvelle fois près de 100 000 euros de plus que l'an passé.

Depuis maintenant 5 ans, le chiffre d'affaires sur ce secteur a progressé à un rythme soutenu de plus de 12 % par an et en valeur absolue de près de 120 000 euros de CA en plus par an.

Fait marquant cette année, cette croissance a été constatée sur tous les postes de recettes liées directement à l'activité ; qu'il s'agisse de recettes qui dépendent davantage du volume d'activité et du nombre de jours d'occupation comme celles qui dépendent de la nature des services vendus.

- les recettes correspondant aux locations de salles ont augmenté de 45 % sur cette année (219 000 euros HT en 2015 alors que ce poste ne représentait que 151 000 euros de recettes en 2014). Il faut rappeler que ce résultat est obtenu sur 11 mois d'activité puisque le mois de mai est réservé à l'accueil du festival de scrabble, bridge et tarot sur 21 jours et que l'Office de tourisme n'encaisse aucune location pendant cette période.
- les commissions traiteurs et courtages ont rapporté 10 % de Chiffre d'Affaires en plus que l'an passé.
- les autres produits divers (facturation de mobilier, de matériel et de main d'œuvre) sont également à la hausse avec une progression de 14% (282 000 euros HT en 2015 contre 247 000 euros en 2014). On mesure là les effets de la location du nouveau mobilier, de la facturation des forfaits décoration sur les soirées gala, et du personnel qualifié.

Globalement, les recettes de gestion de services et prestations se montent à 171 487 euros HT (contre 974 163 euros HT en 2014).

Le nombre de manifestations accueillies est resté stable à 105 (pour 106 manifestations en 2014 et 99 en 2013).

Le Centre Omnisports : une valeur sûre à entretenir

Notre activité « affaires » sur le Centre Omnisports s'est maintenue à un niveau tout à fait satisfaisant.

Le Chiffre d'affaires est de 790 000 euros HT, en perte de vitesse par rapport à 2014 puisque nous n'avons toujours pas réussi à remplacer les grandes dates événementielles que constituaient la fête européenne du camping-car et le custom show.

C'est déjà une performance en soi que de maintenir ce niveau d'activité.

Le nombre de dossiers confirmés sur ce site s'est bien maintenu (186 en 2015 contre 187 en 2014), notamment sur le segment des formations professionnelles et des congrès nationaux. Toutefois, le chiffre d'affaires réalisé a légèrement chuté cette année (en valeur, c'est une perte minime de 50 000 euros TTC de CA par rapport à l'an passé).

Le Centre Omnisports paie en quelque sorte le manque d'innovation depuis ces dernières années sur l'ancienne maison des jeunes et son théâtre.

Les conditions d'accueil ne correspondent plus aujourd'hui aux standards recherchés par une clientèle d'affaires quel que soit le budget dont elle dispose, et ceci malgré un engagement de toutes les équipes et une serviabilité plébiscitée par les organisateurs.

Gageons que l'étude récente lancée par la Communauté d'Agglomération sur l'économie du sport nous conduise à investir sur ces équipements du Centre Omnisports, ce qui permettra de maintenir la diversité des activités économiques qui s'y développent.

Quelle tendance pour 2016...

L'année 2016 s'annonce bien compte tenu du nombre de dossiers déjà signés et des négociations en cours. Les estimations portent le chiffre d'affaires prévisionnel du premier semestre au même niveau que celui de cette année pour la même période.

Reste une inconnue, notre capacité à remplacer le congrès national de la CFTC par une manifestation aussi importante ou par trois séminaires résidentiels supplémentaires sur la fin de l'année.

ANALYSE D'UN MOTEUR DU DEVELOPPEMENT : LE PALAIS DES CONGRES

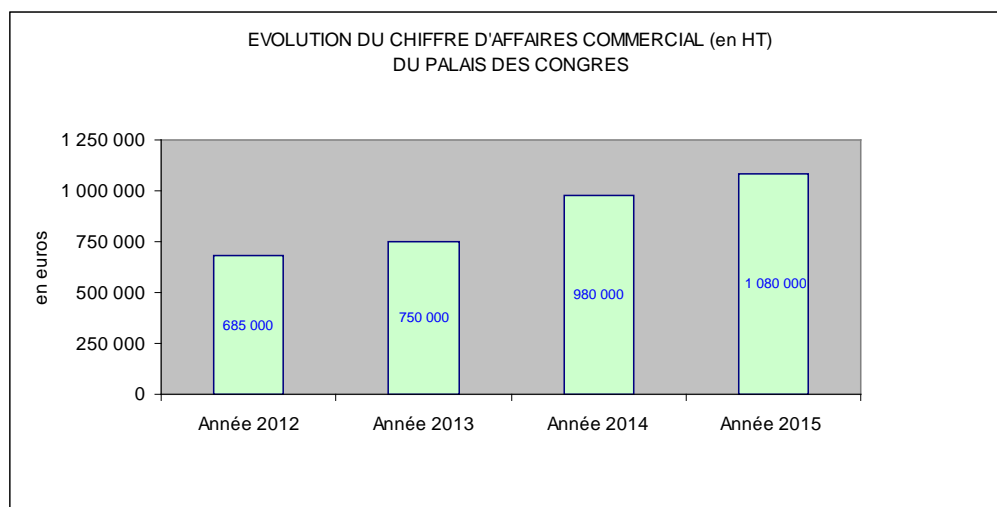
Une situation financière renforcée et saine

Nous avons sur les deux dernières années totalement assaini la situation financière de ce budget annexe.

Le point de départ en 2013 a été la mise en œuvre du plan d'économie qui devait nous permettre de solder les déficits reportés et nous donner des capacités d'investissement suffisantes pour relancer notre activité. Ce double objectif a été atteint à la fin de l'année 2014 au terme de laquelle nous constatons une forte hausse de notre Chiffre d'Affaires et une baisse de la subvention d'équilibre versée par la ville (- 40 000 euros en 2014 soit une réduction de 8 % par rapport à la subvention votée au budget primitif).

Cette année, notre chiffre d'affaires est toujours en augmentation et les charges d'exploitation sont parfaitement maîtrisées.

Nous entrons donc dans une phase de consolidation dont le mouvement a été dopé par notre niveau d'activité.



DES CHARGES BIEN CONTENUES DANS UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT : C'EST TOUT BON !

Une maîtrise totale des charges de fonctionnement et une baisse effective des charges de personnel

La maîtrise des charges de gestion et des charges fixes

Les dépenses de fonctionnement ont été parfaitement maîtrisées compte tenu du niveau d'activité qui a nettement progressé par rapport à l'an passé et qui entraîne une augmentation mécanique des charges variables (renforts en personnel, sous-traitance, consommation énergétique...).

Nous avons dépensé cette année 1 378 000 euros HT contre 1 382 000 euros en 2014.

Des charges à caractère général stabilisées

Les charges à caractère général sont globalement stabilisées à hauteur de 995 000 euros HT malgré quelques variations importantes sur des charges de structure qui découlent des investissements faits sur le bâtiment (nouveaux équipements...).

Les fournitures non stockables ont été bien contenues en dessous des 200 000 euros HT (elles représentaient 204 000 euros en 2014) grâce à une renégociation des contrats avec les fournisseurs et l'adhésion à un groupement de commandes avec le SDE 03 qui nous a permis de relancer des appels d'offres sur la fourniture d'électricité et de changer de fournisseurs pour une certaine catégorie de compteurs.

Les loyers sont restés stables à hauteur de 305 000 euros.

Les dépenses de maintenance et contrôles obligatoires ont largement progressé cette année du fait de nouveaux contrats obligatoires liés au bâtiment et aux équipements (ascenseurs, appareils de levage...). Nous avons dépensé au total 67 000 euros HT sur ce poste et c'est 10 000 euros de plus que l'an passé.

Des charges de personnel à la baisse

Pour la troisième année consécutive, les charges de personnel ont baissé de quelques milliers d'euros (369 000 euros contre 373 000 euros l'an passé).

Bien plus que ces quelques économies, ce qu'il faut retenir c'est la totale maîtrise de ce poste bien que l'office de tourisme soit soumis à de nouvelles taxes sur sa masse salariale (TSE pour près de 15 000 euros par an) et que le nombre de salariés permanents est resté stable.

Nous n'avons pas d'autre choix que celui de réduire le recours à des vacataires et de répartir certaines missions sur des postes de permanents.

Les efforts demandés en matière de gestion et les changements dans l'organisation ont accentué, cette année encore, l'anxiété de certains salariés. Pour les rassurer et les accompagner dans cette mutation inévitable, des réunions d'information seront mises en place en 2016.

Le résultat comptable est lui éloquent puisque nous avons réduit de 7 000 euros les dépenses de personnel extérieur (soit une baisse de 11 % des dépenses par rapport à 2014) alors qu'au même moment nous enregistrons une hausse de l'activité de 14 %.

Les chiffres attestent que des marges de manœuvre existent encore au sein des services de l'Office. Nous devons maintenant chercher à mieux maîtriser le niveau de nos prestations sur des dossiers à faible marge (le festival du scrabble, le grand débat, les écoles de danse qui utilisent l'Opéra).

Une subvention d'équilibre à la baisse

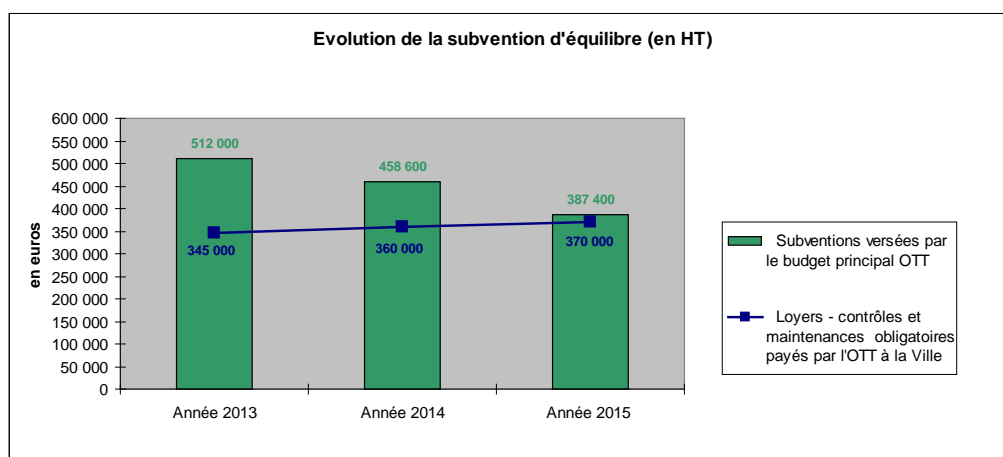
Une baisse historique du montant de la subvention d'équilibre versée du budget principal de l'Office sur ce budget annexe.

La subvention d'équilibre versée cette année est de 387 400 euros (ce qui représente une baisse de 16 % par rapport à l'an passé).

Un simple rappel pour évaluer le parcours accompli en deux ans : en 2013, la subvention se montait à 512 000 euros, en 2014 elle était réduite à 458 600 euros et cette année, elle ne représente plus que 387 400 euros.

Une remarque qui peut sembler anecdotique mais qui a son importance pour les équipes de l'Office de Tourisme car nous l'avons retenu comme un objectif à atteindre ; le montant de la subvention d'équilibre est pratiquement le montant des loyers reversés à la ville de Vichy pour la mise à disposition du Palais des Congrès.

Cet indicateur représente pour l'Office de Tourisme un signe de performance commerciale et un gage de bonne gestion et d'une maîtrise rigoureuse de ce budget annexe.



Les chiffres clés du «Tourisme d’Affaires»

85 300 nuitées marchandes
estimées par l’OTT en 2015
+ 5 % par rapport à 2014

euros de CA commercial
sur les installations de l’Office de Tourisme

1 071 000 euros HT sur le PCO
(+ 11 % de CA par rapport à 2014)

790 000 euros HT au Centre Omnisports
(-% de CA par rapport à 2014)

Les actions menées cette année par le Département commercial se déclinent toujours autour des trois axes stratégiques que nous avons définis dans notre dernier plan d’action triennal :

Axe 1 : Intensifier les actions de prospection directe sur la cible prioritaire

Nous n’avons pas changé notre cible prioritaire mais avons choisi d’élargir nos marchés régionaux au Centre et à la Bourgogne.

Notre cible prioritaire :

- les entreprises nationales
- par une convention ou un séminaire
- 300 à 450 personnes

Les salons professionnels

Ces opérations sont menées et financées conjointement avec nos partenaires hôteliers qui interviennent sur le marché du congrès et des séminaires résidentiels.

Au total, nous leur avons proposé de nous accompagner sur 4 salons professionnels régionaux (meet-and-com, business-séminaires ...) et deux salons nationaux dans des bassins émetteurs que nous n'avions pas l'habitude de prospecter (Marseille et Bordeaux). Le résultat est très satisfaisant puisque plusieurs demandes de devis ont été traitées directement par nos partenaires hôteliers et 4 dossiers ciblés sont gérés par notre département commercial.

Le bilan ne nous encourage pas à retourner sur ces salons nationaux parisiens avec les moyens de promotion dont nous disposons.

Axe 2 : Renforcer les actions de promotion

- nous avons organisé plusieurs éductours en partenariat avec nos partenaires touristiques. Nous avons maintenu nos efforts sur ces opérations même si les retombées directes se font un peu attendre.

Nous n'avons signé nos premiers contrats suite à des éductours organisés en 2014 et au début de cette année.

Nous avons renforcé notre plan de communication sur le marché lyonnais par une campagne d'insertions publicitaires sur des supports spécialisés du Grand Lyon, l'édition d'un flyer diffusé à grande échelle et par la distribution du magazine Vichy Destinations sur les centres d'affaires de Lyon et en Centre- Ville dans les commerces bien ciblés.

Nous avons également financé une campagne d'affichage sur l'aéroport de Lyon et dans toutes les gares du Grand Lyon.

Axe 3 : Intensifier les actions de communication et moderniser ses outils professionnels

Nous déclinons la nouvelle marque touristique de l'Office de tourisme sur tous nos supports de communication ainsi que sur une gamme élargie de produits dérivés

Nous avons créé une ligne de produits très qualitatifs inspirée des produits dérivés que nous avons mis en boutique à la fin de l'année dernière.

Nous pouvons proposer un cadeau d'accueil estampillé Vichy et très personnalisé dans une fourchette de prix allant de 6 euros à 15 euros / personne.

Nous éditons tous les mois une affiche pour faire la promotion de l'activité tourisme d'affaires sur l'agglomération de Vichy.

Nous avons travaillé sur un nouveau magazine pour notre Destination : Vichy Destinations - Business Class positionné sur le Tourisme d'affaires. Il devrait sortir sur le premier semestre de l'année 2016.

Les ressources humaines du Palais des Congrès...

Répartition des effectifs

Equipes affectées exclusivement à l'activité congrès-séminaires		Equipes affectées également sur l'activité culturelle	
	Nbre		Nbre
- Services administratifs :	1	- services administratifs :	2
- Service M/S/E :	2	- service M/S/E/ :	4
- Service commercial :	7	- service Billetterie :	3
		- service Régie :	6
	10		15

Nous avons pérennisé le poste de standardiste - secrétariat commercial.

L'objectif de doter le Palais des congrès d'un véritable accueil téléphonique et d'améliorer la qualité de l'accueil et le suivi des contacts entrants sur le site a fait l'unanimité.

Les réunions de travail

- La réunion commerciale hebdomadaire

La Directrice commerciale anime tous les lundis une réunion interne dont l'objectif est de faire un point avec tous les commerciaux sur l'activité du service. Les nouveaux dossiers entrants, les devis en cours, les dossiers confirmés, les repérages et déplacements sont autant de sujets qui sont analysés et décortiqués.

Cette réunion est aussi un lieu d'échanges et d'information.

- La réunion commerciale (3^{ème} jeudi du mois)

Le service commercial présente à la Direction Générale et aux responsables de production la totalité des dossiers du mois N+1 et apporte des précisions sur les services et prestations rendus. Il liste également les dossiers en attente de confirmation pour le mois N +2.

Le plan de formation

Cette année, la Direction Générale a retenu deux axes prioritaires pour établir son plan de formation professionnelle :

- les formations obligatoires et les recyclages des connaissances
- les conditions de travail sur tous les équipements gérés par l'OTT

Nous avons particulièrement insisté sur les conditions de travail dans l'entreprise.

▪ La sécurité du public sur tous les équipements :

Le contrôle annuel des connaissances en matière de sécurité incendie a été confié à un salarié permanent du service logistique titulaire de l'habilitation SSIAP 3.

Il a assuré pour tous les services de l'Office de tourisme des séances de sensibilisation aux risques incendies et à l'apprentissage des extincteurs.

▪ La sécurité du personnel de l'OTT :

Le document unique des risques professionnels

Nous disposons d'un outil professionnel et dynamique pour limiter les accidents professionnels. Nous n'avons déploré aucun accident grave cette année. Ce document est remis à jour deux fois dans l'année en concertation avec la délégation du personnel.

Les travaux d'investissements au Palais des Congrès

Il existe deux types de travaux sur nos équipements dédiés à l'accueil des congrès-séminaires : les travaux financés et coordonnés par le propriétaire à savoir la ville de Vichy et les travaux d'entretien général des bâtiments financés par l'OTT agissant en sa qualité d'exploitant.

Les travaux financés par la Ville de Vichy

Les travaux de rénovation de la terrasse du Palais des congrès et de l'escalier sont terminés depuis la fin de cette année.

Les conditions d'exécution de ces travaux ont été plutôt satisfaisantes puisqu'aucune manifestation n'a été annulée.

Le résultat est quant à lui convainquant. Les nouveaux équipements extérieurs (la rampe, le système d'éclairage des escaliers...), en plus de renforcer la sécurité et l'accessibilité, améliorent l'esthétisme général du bâtiment.

En même temps qu'ils représentent un investissement financier très lourd pour la ville de Vichy, ce chantier de plusieurs millions d'euros marque le soutien indéniable de la ville pour les activités gérées par l'Office de tourisme et la confiance qui nous est accordée.

La rénovation du bâti et couvert :

Nous avons poursuivi la rénovation des loges de l'Opéra : au rythme d'une loge par an, nous améliorons les conditions d'accueil des artistes et gagnons en sécurité électrique sur cette partie du bâtiment.

Nous avons repeint toutes les portes extérieures du Palais des Congrès du côté de la rue du Casino.

La ville a fait face à un incident imprévisible qui a touché une partie des salles de réunion du Palais des Congrès. Une poutre faîtière s'est détachée de la charpente et a traversé le faux plafond du salon Presse causant des dégâts importants sur les corniches, le sol et les murs de la salle.

La remise en état a été prise en charge dans son intégralité par la ville et l'Office de Tourisme a remplacé quelques tables et chaises.

La mise en conformité et en sécurité du bâtiment :

- conformités diverses (électriques, sécurité incendie, changement de têtes de détection...)
- réfection de quelques sièges cassés de l'Opéra.
- réparation des commandes automatiques des portes d'entrée du bâtiment

Les travaux financés par l'exploitant

L'Office de tourisme n'en a pas moins tenu ses engagements en sa qualité d'exploitant. Il a assuré l'entretien général des installations qui lui sont confiées en réalisant quelques travaux et quelques réparations.

Toutefois, le budget consacré à l'entretien du site a été considérablement réduit cette année pour faire face aux augmentations régulières des contrôles et charges de maintenance.

N'oublions pas que le Palais des Congrès comme le reste des services de l'Office de tourisme a également financé un nouvel impôt sur sa masse salariale, la TSE (taxe sur les salaires). Le montant annuel correspond à quelques milliers d'euros près au budget consacré chaque année aux travaux techniques d'entretien du bâtiment.

L'Office de Tourisme a, malgré ce contexte tendu, investi sur son outil de travail par l'acquisition de nouveaux mobiliers et le remplacement d'appareils techniques et informatiques.

Au total, nous avons investi 25 600 euros dans l'achat de nouvelles chauffeuses, de mobilier pour la terrasse extérieure, de lampes et de guéridons.

Nous avons également remplacé plusieurs postes informatiques et liaisons téléphoniques (pour une valeur totale de 2200 euros) ainsi que des amplificateurs et du matériel vidéo (4 700 euros).



LE TOURISME SPORTIF

Mieux comprendre notre secteur d'activité

La définition du touriste sportif

Cette notion de « tourisme sportif » est un néologisme que nous avons inventé pour désigner toutes les activités sportives qui se pratiquent et qui génèrent des retombées touristiques et économiques sur notre bassin de vie.

Elle repose sur une définition aujourd'hui acceptée par les principaux acteurs économiques et politiques de notre région ; celle du touriste sportif.

« C'est une personne qui se déplace hors de son domicile pour une durée au moins équivalente à 24 heures pour pratiquer un sport à l'occasion d'un stage ou pour participer ou assister à une manifestation sportive »

Par extension, cette définition admet les spectateurs d'une rencontre sportive et les familles qui se déplacent pour suivre un championnat et encourager un membre de la famille.

Elle exclut toutefois les personnes qui ne restent que quelques heures et ne dorment pas sur place au moins une nuit. On parle alors d'excursionnistes sportifs.

La définition du « secteur d'activité »

Ce secteur d'activité englobe quatre grands marchés :

Les stages de haut niveau : tous les stages sportifs des équipes nationales ou étrangères, les stages de clubs professionnels.

Les stages sportifs amateurs : tous les stages encadrés et affiliés par les fédérations sportives nationales.

Les manifestations sportives officielles : les rencontres nationales ou internationales qui rassemblent professionnels et amateurs autour d'un événement sportif.

Les challenges d'entreprises : les rencontres sportives organisées par des sociétés ou des groupements professionnels.

Les chiffres clés du secteur

1^{ère} activité touristique de la station en nombre de nuitées marchandes générées.

85 000 nuitées marchandes estimées pour cette année 2015.

C'est – 15 % par rapport 2014

293 stages sportifs confirmés pour 1 315 000 euros de CA HT

+ 4 % de CA

26 manifestations sportives

Les tendances du marché du stage sportif

Après une longue période fleurissante durant laquelle ce secteur d'activité économique n'a cessé de se développer sur le territoire national ; force est de constater que la crise économique que nous venons de traverser et la crise de confiance que nous traversons en ce moment même, ont eu des répercussions importantes sur les modes de consommation des ménages et en particulier sur les modes de consommation des loisirs.

Les marchés et micromarchés qui composent le secteur des stages sportifs ont été directement impactés par ce phénomène. Les familles se déplacent de moins en moins pour suivre leurs enfants sur des compétitions ou événements nationaux, les associations sportives ont de moins en moins de subventions pour organiser des événements nationaux capables de drainer une clientèle touristique, l'effectif moyen des stages sportifs s'effondre chaque année un peu plus et avec lui le poids moyen économique des dossiers traités (chiffre d'affaires moyen généré par stage sportif).

Ce secteur est en récession depuis deux ans.

Ce contexte favorise la concentration des investissements sur des disciplines sportives très limitées (essentiellement des sports collectifs et de haut-niveau) et sur des bassins régionaux historiquement ancrés sur ce marché où les collectivités peuvent porter ou accompagner des projets de développement.

Heureusement, il reste certains domaines dans lesquels les entreprises continuent d'investir beaucoup d'argent et concentrent encore des budgets de communication et de politiques sociales. Parmi ces secteurs qui résistent plutôt bien à la crise, il en est un sur lequel nous avons misé beaucoup au Centre Omnisports : celui des Challenges d'entreprises.

L'année dernière, nous avons enregistré un premier coup d'arrêt dans notre politique de développement puisque pour la première fois depuis les années 2000, le volume d'affaires géré par l'Office de Tourisme avait baissé de 9 % et le chiffre d'affaires généré sur les équipements de l'Office de Tourisme avait quant à lui réduit de 21 %.

Le plus inquiétant pour l'Office était que rien ne laissait penser que l'on puisse stopper ce déclin dès l'année 2015, la faute à :

Une situation financière compliquée pour les collectivités territoriales qui les conduisent nécessairement à réduire le montant des subventions versées aux clubs et à limiter les aides techniques et logistiques (subventions indirectes portées par les communes) pour l'organisation de grandes manifestations sportives.

Des entreprises en nombre insuffisant et des entreprises fragilisées sur le bassin vichyssois qui réduisent les aides et sponsorings accordés au tissu associatif.

Une situation financière très tendue pour l'office de tourisme due à la perte d'activité et à la baisse des marges brutes qui ne lui permet plus d'investir sur des équipements devenus obsolètes. Il est dans ces conditions très difficile voire improbable que notre destination reste compétitive et concurrentielle.

Et pourtant,

Une stabilisation de notre volume d'affaires

C'est dans ce contexte que nous arrivons en 2015 à sortir notre épingle du jeu et à stabiliser notre volume d'activité.

Nous avons traité 293 dossiers (c'est 6 dossiers de plus que l'an passé) pour un chiffre d'affaires généré sur nos installations de 1 313 114 euros en hausse de 4 %.

En valeur absolue, cette progression ne représente que 46 500 euros de CA TTC en plus par rapport à l'an passé mais le plus symbolique est que nous avons réussi à réagir après l'échec de l'année dernière.

Fait encore plus important, les dossiers traités et confirmés ont vu leur panier moyen annuel progresser de 41 % en moyenne (sans tenir compte des stages de haut-niveau).

Autrement dit, pour un volume de stages équivalent, nos commerciaux ont cherché à vendre mieux les prestations de l'Office et ont consacré du temps à concrétiser les dossiers les plus lucratifs pour l'Office.

Si les équipes commerciales ont pu gérer mieux les dossiers confirmés c'est qu'elles avaient plus de temps pour le faire ; et ce temps elles le doivent à deux facteurs bien distincts : d'une part, elles ont été moins sollicitées sur des demandes de chiffrages, et d'autre part, elles ont géré au total moins de dossiers.

Cette tendance se confirme lorsque l'on examine de plus près deux autres indicateurs d'activités ; le premier c'est le nombre global de dossiers gérés sur l'année en baisse de 10 % (341 dossiers en 2015 contre 362 en 2014) et le second c'est le nombre de dossiers annulés (qui n'ont pu être concrétisés pour une raison ou une autre) en baisse significative de 36 %. Cette année, 48 dossiers n'ont pu être concrétisés contre 75 en 2014.

Une baisse du nombre de nuitées marchandes induites

Le nombre de nuitées marchandes générées par ce secteur d'activité a baissé pour la seconde année consécutive.

Nous avons enregistré un peu moins de 20 500 nuitées au Centre d'hébergement contre 21 200 l'année dernière (soit une baisse de 3 %).

Nous estimons cette année que le secteur des stages sportifs a généré 85 000 nuitées marchandes sur notre bassin touristique, ce qui traduit un repli de 15 % par rapport à l'an passé (98 000 nuitées marchandes en 2014).

Pour mieux comprendre les raisons de ce net recul, il faut analyser la situation des principaux marchés qui n'évoluent pas tous de la même façon et n'ont pas tous les mêmes facteurs clés de succès ; des facteurs clés de succès que nous maîtrisons d'ailleurs plus ou moins bien selon les cas.

Des marchés sportifs qui évoluent différemment

La tendance des Marchés sportifs

Les stages haut-niveau : trop chers pour nous

C'est le point faible de notre bilan. Le nombre de stages haut-niveau géré par l'office de tourisme s'est écroulé depuis deux ans et le chiffre d'affaires induit auprès de nos partenaires touristiques avec lui.

Nous avons géré cette année 23 dossiers haut-niveau contre 38 en 2014 (- 39 %) lesquels pèsent 151 000 euros contre 260 000 euros l'an passé (- 41 % de CA généré).

Nous devons rappeler que les stages de clubs professionnels ou d'équipes internationales choisissent à 95 % un hébergement en hôtel (de 3 à 5 étoiles). La perte en nombre de nuitées hôtelières est évidente sur ce marché.

Nous n'avons pas eu de stages d'équipes de football ou de rugby depuis deux ans et une année préolympique n'est jamais une année propice aux stages fédéraux. Les Fédérations limitent les dépenses consacrées aux stages des équipes nationales un an avant les JO.

L'Office de Tourisme a choisi de se retirer progressivement de ce marché car il juge ne plus être compétitif face à des destinations concurrentes. Ce marché est extrêmement changeant et nous ne pouvons aujourd'hui maîtriser les facteurs clés de succès que sont l'innovation et la qualité des installations sportives.

Les stages amateurs : arrivée à destination, maturité oblige

Au niveau national, ce marché enregistre une perte de vitesse sans précédent. Même si le nombre de stages organisés est resté sensiblement le même et que la filière n'a pas connu de changement structurel notable, tous s'accordent à dire que l'érosion du marché constatée depuis 2013 ne fait que commencer et que cette tendance n'est pas près de s'inverser. Les inscriptions sur les stages ou les formules en camps d'été sont de moins en moins faciles et la consommation touristique est en chute libre.

Ce constat est malheureusement celui que nous dressons sur vichy au terme de cette année d'exploitation sur le Centre Omnisports.

Et le défi est de taille pour nous car il s'agit là de notre vache à lait, comme on pourrait le dire dans le secteur de l'alimentaire. Comprenez le marché que l'on maîtrise le mieux, un marché mature où l'on optimise nos savoir-faire pour les placer au service de la rentabilité. Nous réalisons les meilleurs taux de marge brute sur ce marché.

Rappelons-nous l'objectif que nous nous étions fixés l'an passé :
« maintenir son volume d'affaires sur ce marché tout en améliorant son taux de marge brute »

Nous avons particulièrement bien réussi cette année puisque non seulement le nombre de stages a augmenté mais en plus nous avons rétabli notre panier moyen.

Nous avons développé la vente de prestations améliorées et de prestations à forte valeur ajoutée (technicien et logisticien, produits sportifs gérés par l'Office, facturation d'espaces locatifs ...).

Ce marché a progressé par rapport à l'année dernière de 11% en chiffre d'affaires. Ce marché pèse pour cette année 2015 un peu plus de 700 000 euros TTC de CA commercial et représente 67 % du CA TTC global de l'Office (hors stages haut-niveau).

Les stages de natation déjà en développement l'an passé ont continué sur la même lancée qu'il s'agisse de stages en vente directe (sans intermédiaire) ou des stages vendus par des agences spécialisées (Touréasports, eventsports...). Le segment de la natation pèse à lui seul 130 000 euros de CA commercial. Nous avons très bien développé les stages d'athlétisme (14 stages cette année). De manière générale, les sports individuels sont de plus en plus présents.

L'Office bénéficie sur ce marché de la compacité de son offre sportive (critère déterminant et différenciant pour des stages de jeunes qui cherchent à éviter les déplacements en bus et qui cherchent la sécurité) et d'un bon rapport qualité prix des équipements d'hébergement et de restauration. C'est sur ce marché où l'office de tourisme réussit le mieux à fidéliser sa clientèle, ce qui le rend moins sensible aux fluctuations du marché et moins dépendant des aléas socio-économiques ou climatiques.

Par ailleurs, nous avons perdu des clients importants et fidèles depuis l'an passé, la Fédération Française de Football et Sport Elites Jeunes qui n'organisent plus aucune manifestation sur Vichy (perte d'environ 180 000 euros TTC pour les deux). Ces périodes de stages annuels n'ont pas été revendues jusqu'à présent.

Les manifestations officielles : un marché en déclin

Ce marché est le plus exposé aux problèmes financiers que rencontrent les clubs et comités sportifs. Il dépend essentiellement de la capacité des clubs locaux ou des ligues à pouvoir porter la candidature de notre ville auprès des fédérations pour l'organisation de manifestations officielles. De moins en moins de clubs sont prêts à prendre les risques financiers d'où un tassement du nombre de manifestations accueillies sur nos installations. Dans ce contexte, l'office joue un rôle nouveau pour aider les clubs à porter des projets et pas seulement un rôle d'accompagnateur ou de facilitateur. L'Office supporte le risque financier en intégrant les comités d'organisation constitués pour l'occasion et en abondant si cela s'avère nécessaire pour l'équilibre des comptes par des subventions ou le paiement de factures. Ainsi, l'office est intervenu cette année dans le montage du championnat d'Europe de rugby à 7 en appui du club de rugby, dans la fête des jeunes d'escrime en appui de la ligue d'auvergne d'escrime.

Il s'agit pour l'office de Tourisme de réorienter une partie des crédits de promotion et de communication sur des opérations ciblées de soutien au développement. C'est à ce prix que nous pouvons maintenir un niveau d'activité satisfaisant sur un marché fortement générateur de nuitées marchandes hôtelières.

C'est une nouvelle stratégie qui porte ses fruits d'autant plus que dans les deux cas précités, nous n'avons pas eu besoin de tirer sur ces lignes puisque les deux opérations se sont équilibrées sans que l'office n'ait eu besoin d'abonder.

Une autre stratégie payante est mise en œuvre depuis plusieurs années. C'est celle du conventionnement avec les fédérations françaises. Dans chaque convention qui est signée, nous incluons l'organisation sur plusieurs années consécutives d'un championnat de France ou d'une manifestation nationale dans les catégories de jeunes.

Cette cible particulière a l'énorme avantage de générer de la nuitée marchande en nombre. Il est clair que sur ce marché, nous privilégions le volume à la qualité.

Les challenges d'entreprises : le maintien assuré, voire plus

Ce marché se maintient bien depuis le début de la crise. Les entreprises ont reconcentré leurs crédits de communication sur des événements qui font davantage appel à la cohésion, à la sensation et à l'émotion. Les produits dits affectifs ont le vent en poupe et les challenges sportifs qui peuvent proposer une ou plusieurs de ces valeurs tirent plutôt bien leur épingle du jeu.

Ce marché a très fortement augmenté cette année et retrouve un niveau d'activité qu'on lui connaissait dans les grandes années (2012 et 2013 ; les meilleures années jamais enregistrées sur le centre omnisports). Il pèse environ 160 000 euros de CA commercial cette année soit une augmentation de 31 % par rapport à l'an passé.

Dans ce contexte et avec près de 80 % des stages qui se déroulent sur ses installations, le Centre Omnisports s'affirme comme l'équipement structurant et incontournable du marché des stages sportifs vichyssois

L'activité du Centre Omnisports à la loupe...

Des recettes globalement bien stabilisées sur les deux secteurs d'activité du centre omnisports

Les recettes commerciales sont restées stables sur cette année d'exploitation.

La petite augmentation enregistrée sur le secteur des stages sportifs (+ 46 000 euros de CA TTC) a été compensée par une baisse du secteur des congrès et séminaires dans les mêmes proportions (- 50 000 euros TTC).

Ainsi notre Chiffre d'affaires commercial HT se monte à 1 766 000 euros alors qu'il était de 1 775 000 euros en 2014.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, la particularité de cette année tient au fait que nous avons réalisé la plus grande partie de notre Chiffre d'affaires sur un marché mature et à forte valeur ajoutée pour l'Office.

En d'autres termes peut-être plus simples à comprendre, l'Office a produit la même chose en dépensant moins. Il a donc nettement assaini sa situation financière sans pour autant être revenu à l'équilibre d'exploitation et sans avoir épongé la totalité des déficits reportés des années antérieures.

Une situation financière qui s'améliore

Un gros travail a été fait pour maîtriser les charges d'exploitation qu'elles soient directement liées au volume d'activités du Centre Omnisports (charges dites variables et proportionnelles au développement de l'activité) ou bien qu'elles y soient moins sensibles (une partie des charges de structure et des charges dites fixes qu'il nous faut supporter même si nous n'accueillons pas de stage).

Et ce travail a porté ses fruits cette année. Globalement, les charges d'exploitation ont baissé de 5,2 % ce qui représente en valeur 163 055 euros de dépenses en moins sur un budget global de 3 245 000 d'euros (y compris charges financières et charges exceptionnelles).

Une bonne maîtrise des charges à caractère général

C'est ce que nous appelons dans notre jargon comptable le chapitre 011. Il s'agit là pour l'essentiel des charges variables et de structure que nous avons à supporter pour produire nos prestations et entretenir au passage les équipements qui nous ont été confiés.

Ces charges ont été parfaitement maîtrisées sur l'année 2015. On termine à 1 240 000 euros où on terminait en 2014 à 1 298 000 euros (soit une réduction de 4,5 % des dépenses).

Les lignes qui ont le plus évolué en un an sont les suivantes :

- Nous avons adhéré à un groupement de commandes pour les énergies et fournitures non stockables avec les collectivités de l'Allier et avons réduit de - 35 % nos dépenses en la matière (50 765 euros en 2015 contre 80 000 euros en 2014),
- Nous avons légèrement réduit les frais d'affranchissement et de télécommunication,
- Les dépenses diverses ont été réduites de - 20 % soit une économie de près de 55 000 euros.

A l'inverse, certaines charges ont augmenté de façon significative et ont contraint l'Office de Tourisme à subir n'ayant pas les moyens d'intervenir ou de négocier :

- Les lignes fournitures et petits équipements correspondent à des charges supportées par l'office de Tourisme pour entretenir le bâtiment ou l'adapter tant bien que mal aux exigences des clients. Une partie de ces charges étaient jusqu'alors portées par l'Office et la ville conjointement. Ce n'est plus le cas depuis cette année 2015 et l'Office de Tourisme se retrouve seul à tenir un outil d'exploitation obsolète qu'il faut réparer ou dépanner pour pouvoir produire. Nous avons dépensé + 16 % en 2015 sur ces deux lignes pour un montant global de 53 000 euros,
- Il en est de même pour les réparations sur biens mobiliers qui ont explosé cette année avec + 102,7 %,
- La maintenance obligatoire, ou non, a elle aussi explosé avec une augmentation des dépenses de près de + 13,6 % (dépenses totales sur les équipements du Centre Omnisports 43 000 euros).

Une forte baisse de la masse salariale

Les charges de personnel ont baissé de -6% sur cette année, ce qui représente un effort de gestion considérable mais malheureusement incontournable si nous voulons rétablir une situation financière saine. L'Office de Tourisme n'a pas d'autre choix que celui-ci comme d'ailleurs la plupart des collectivités territoriales qui doivent faire face à une baisse drastique de leur dotation globale de fonctionnement. Nous procédons par étape à l'Office de tourisme et avons engagé cette démarche depuis maintenant 3 ans.

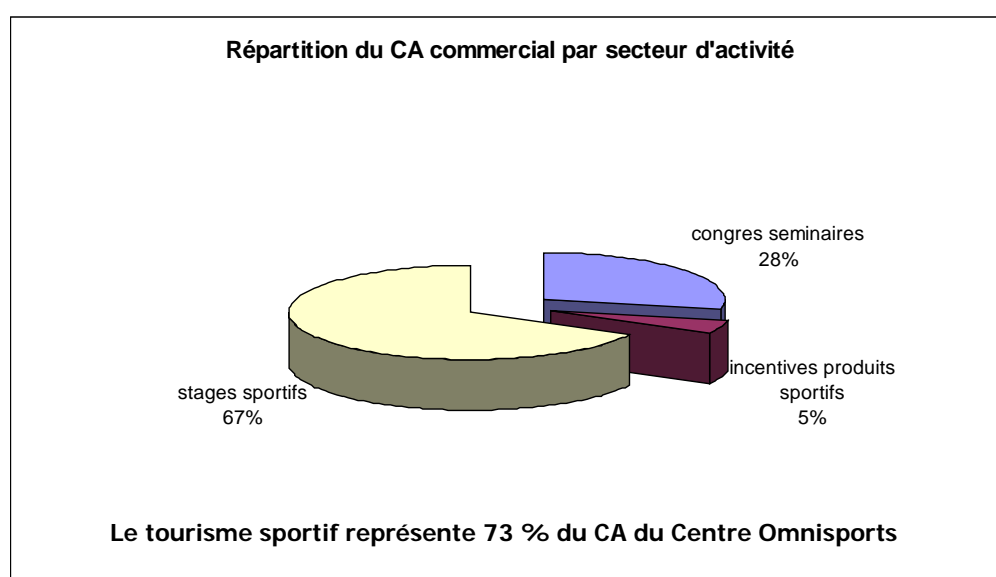
En 2015, les charges de personnel ont représenté une dépense de 1 727 000 euros (soit 57,7 % des dépenses globales), ce qui reste trop important pour un établissement comme le Centre Omnisports et pour la nature des prestations que nous gérons. Nous sommes très nettement au-dessus des ratios de la profession.

Des progrès de gestion qui restent encore insuffisants

Malgré tous ces efforts de gestion et les résultats que nous avons obtenus cette année, la situation reste fragile et dépend toujours plus de notre niveau d'activité qui ne doit plus baisser.

Sans tenir compte du montant de subvention que nous avons renforcé pour désendetter ce budget annexe (+ 80 000 euros versés par le budget principal), les comptes d'exploitation de l'OTT Vichy Sports dégagent un excédent de 33 000 euros.

C'est bien car nous sommes revenus à l'équilibre mais c'est insuffisant pour couvrir les déficits reportés depuis 4 ans et anecdotique pour porter les investissements indispensables sur nos installations afin de rester compétitif.



Quelques références de l'année 2015

Stages Haut Niveau

- Basket : Equipe Nationale de Basket U20
- Volley : Interpoles Masculins,
- Natation : Open de Natation, Equipe de France, l'équipe de France de natation synchronisée,
- Rugby : championnat d'Europe de rugby à 7
- Tir à l'Arc : Rassemblement de l'Ecole de Tir à l'Arc Français
- Escrime : Fête des jeunes – critérium national

Stages Amateurs

- SEJ sur 4 semaines pendant les mois de juillet et août – basket, tennis
- Stages Ligue d'Auvergne de Foot, Basket, de Rugby
- Horizon 2020 – stage de détection national – escrime
- Stage National de Karaté France Shotokan
- Stage de dans de Villeurbanne

Manifestations Officielles

- Championnat de France de Parachutisme
- Championnat de France aviron
- Challenge Iron Man
- Semaine Fédérale Jeunes FFTA
- Rencontres nationales malgaches

Challenges d'entreprises

- Ecole Supérieure de Cachan
- Challenge SEM basket-ball
- Challenge SEM golf
- Challenge international de golf
- Challenge national de boules
- Coupe Inter Finances ATSCAF
- Coupe Centre Ouest ATSCAF
- Challenge ANSCAM finales nationales

LES RESSOURCES HUMAINES AU CENTRE OMNISPORTS

Les équipes en place

Tous les salariés de droit privé qui travaillent sur le site du Centre Omnisports sont affiliés à la Convention Collective Nationale des Hôtels Cafés Restaurants.

Ces équipes sont naturellement renforcées par des contrats à durée déterminée, des contrats saisonniers et des contrats d'extras.

Nous faisons également appel à une entreprise spécialisée dans la sécurité incendie pour des renforts ponctuels de permanence SSIAP à l'occasion de grandes manifestations.

Nous travaillons depuis deux années avec un nouveau partenaire clermontois : PAG SURVEILLANCE, particulièrement reconnu par la profession qui affiche de bonnes références (Polydome, stade Marcel MICHELIN, Grande Halle d'Auvergne).

Nous avons dû faire face à plusieurs mouvements de personnel au cours de cette année, dont certains concernaient des chefs de service en poste au Centre Omnisports.

Monsieur Gaëtan GOURICHON, notre responsable du service entretien – Espace du parc / CIS a décidé de quitter l'Office de Tourisme pour suivre un nouveau projet professionnel.

Nous avons pris la décision de confier le suivi des services de production du Centre Omnisports à Monsieur Laurent Mignot, Directeur Général Adjoint pendant cette période de transition (estimée à 6 mois au maximum), le temps de trouver un remplaçant au responsable de service.

La situation en fin d'année a été assez compliquée pour deux raisons que nous avons été contraint de gérer de façon concomitante. D'une part nous avons dû remplacer le poste de chef barmaid puisque Jacqueline SACHS a fait valoir ses droits à la retraite. Nous sommes entrain, en ce début d'année 2016, de tester des remplaçants éventuels et n'avons toujours pas trouvé de solution pérenne.

D'autre part, nous avons fait face aux arrêts maladie à répétition de Monsieur Eric HAMEL, un des assistants commerciaux du pôle Stages Sportifs qui a été absent au total 9 mois sur l'année.

Les réunions de travail

- La réunion de production (tous les mois)

Elle regroupe tous les responsables des services de production et la Direction Générale. A l'ordre du jour, les travaux d'aménagement, la définition des axes prioritaires et les pistes de progression et d'amélioration de nos prestations.

- La réunion commerciale (3^{ème} jeudi du mois)

Le service commercial présente à la Direction Générale et aux responsables de production la totalité des dossiers du mois N+1 et apporte des précisions sur les services et prestations rendus. Il liste également les dossiers en attente de confirmation pour le mois N +2.

Le plan de formation

Tous les ans, la Direction Générale présente aux représentants de la délégation unique un plan de formation professionnelle.

Outre les formations obligatoires et les recyclages des connaissances, nous avons réduit considérablement les domaines dans lesquels nous accordions depuis plusieurs années des formations professionnelles.

L'Office de Tourisme a donc subi une décision difficilement prévisible, et s'est concentré sur des domaines de formations prioritaires pour ne pas perdre le bénéfice des plans de formations précédents.

▪ La sécurité du public sur tous les équipements :

Nous avons assuré les recyclages de tous les salariés titulaires du SSIAP 2 et SSIAP 1 pour répondre aux obligations légales qui nous imposent la présence d'une équipe de sécurité incendie dès qu'un équipement de 1^{ère} catégorie est ouvert au public.

Deux nouveaux salariés ont obtenu leur habilitation SSIAP 1.

Le contrôle annuel des connaissances en matière de sécurité incendie a été confié à un salarié permanent du service logistique titulaire de l'habilitation SSIAP 3.

Les défibrillateurs ont été contrôlés et remplacés lorsque cela était nécessaire sur tous les équipements recevant du public.

Tous les salariés en contact avec nos clientèles ont été formés.

▪ La sécurité du personnel de l'OTT :

Le document unique des risques professionnels

Nous disposons depuis plusieurs années d'un outil professionnel et dynamique pour limiter les accidents professionnels.

Nous n'avons déploré aucun accident grave cette année.

Ce document est remis à jour deux fois dans l'année en concertation avec la délégation du personnel.

La mise en place de PTI

Les caractéristiques de certains postes dans l'établissement font que ces salariés sont amenés à travailler seuls sur leur lieu de travail (les veilleurs de nuit par définition, les cuisiniers ou les plongeurs qui ouvrent ou ferment le restaurant, les agents de fermeture de l'Espace du parc).

Nous avons doté tous ces salariés d'un système de protection individuelle.

Les travaux et la politique d'investissement au Centre Omnisports

Il est nécessaire de rappeler que la politique d'entretien et d'investissement sur les installations et équipements sportifs ne relève pas de la compétence de l'Office de tourisme et à ce titre ne figure donc pas dans ce rapport d'activités.

L'Office de Tourisme n'intervient que sur les équipements structurants qui existent sur le site du Centre Omnisports et qui lui sont confiés en gestion.

Les travaux financés par la ville

Au Palais du Lac

Rien à signaler pour cette année.

A l'Espace du Parc

Des négociations ont été engagées avec le service des bâtiments communaux pour une réhabilitation de l'étage de l'espace du Parc. Des crédits ont été inscrits au budget 2014, reportés sur 2015 mais rien n'a été lancé pour l'heure.

Nous avons obtenu l'engagement de la part des services de la ville de Vichy que ces travaux seraient inscrits comme une priorité dans le plan d'investissement 2016.

Les travaux et acquisitions financés par l'Office de tourisme

La quasi majorité des crédits disponibles a été ainsi absorbée par des travaux sur le CIS (entretien des passerelles extérieures, rénovation des abords et des parvis, interventions sur les réseaux de chauffage et sur les chaudières vieillissantes qui mériteraient d'être changées).

Au Palais du Lac

Cette année, nous avons fait le choix de renouveler une partie du mobilier de stands déjà amortie depuis plusieurs années. Nous avons acheté des profilés, des formats mélaminés en hêtre, des traverses pour 4 500 euros au total.

A l'Espace du Parc

Une grande partie de notre budget a été consacré à des petits travaux de conformité électrique.

Nous avons également financé l'achat de plusieurs aspirateurs pour renouveler notre parc (7 aspirateurs pour 1 000 euros).

Au Centre International de Séjour

Nous avons engagé des travaux de rénovation des chambres du Centre d'hébergement l'année dernière.

Devant le succès rencontré, nous avons décidé de refaire la totalité des chambres haut-niveau du Centre de Séjours (TV dans la chambre, réfection des peintures ...).

Nous avons investi près de 9 500 euros pour du matériel et du mobilier (achat de 43 Télévisions led et la reprise de 53 TV et 36 mini-bars et lampes...) et de la literie pour près de 3 500 euros (draps, serviettes, taies...)

Nous avons financé pour plus de 14 000 euros la rénovation des parvis d'ardoise devant l'entrée du CIS.

Nous avons poursuivi l'installation du système Wifi sur tous les bâtiments du Centre de Séjour et investi dans une nouvelle armoire de brassage informatique.

Après avoir payé pour 8 500 euros de travaux d'entretien sur les chaudières l'année dernière, nous avons été contraints de réparer des canalisations d'alimentation de la chaudière du pôle Afrique (pour 3 600 euros).

Pour éviter les désagréments et les préjudices commerciaux liés à une nouvelle casse prévisible d'une dernière colonne d'alimentation en eau, nous avons décidé de commander et de payer des travaux par une entreprise extérieure (société IDEX).

Au Restaurant l'Atrium

De nombreuses réparations d'urgence et plusieurs interventions sur les fours, chambres froides et sur la plonge ont mobilisé les crédits disponibles sur le restaurant.

Nous avons également commandé quelques travaux techniques à la ville de Vichy pour remettre aux normes d'hygiène certaines salles (préparation froide et légumerie). Ces travaux ont représenté un investissement de plus de 3 500 euros (pose de plaques galvanisées, supports muraux en inox, conformité électrique...)

Et un changement d'enregistreur de températures pour 1 000 euros.

LES ACTIVITES CULTURELLES DE L'OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME

PARTIE I – LES ACTIVITES DE L'OPERA DE VICHY

INTRODUCTION GENERALE DIRECTION ARTISTIQUE

La Direction artistique poursuit une programmation éclectique et de qualité qui semble satisfaire son public. Malgré les baisses de subvention et par conséquent le nombre de spectacles également revu à la baisse, (notamment les productions d'Opéra) nous notons une progression de nos spectateurs et un intérêt croissant pour les activités de l'Opéra.

Sur le plan artistique, en 2015 et dans le cadre de notre coproduction Opéra « Don Pasquale » de Donizetti, nous avons créé le Chœur de l'Opéra de Vichy avec succès. Cette production a fait l'objet d'une captation par Fr3 National et a été visible durant un long mois sur CultureBox puis ensuite sur la chaîne nationale.

L'image d'une saison en été et sa déclinaison de l'hiver a été confiée à un artiste régional en l'occurrence Valérie Brunel.

Nous avons amélioré la mise en place de la communication en investissant dans des supports (poste TV) et panneaux d'affichage plus élégants dans le pourtour de la salle d'Opéra. La mise en place de l'écran TV sur la fenêtre de la billetterie de l'Opéra génère un travail supplémentaire pour nourrir ce support. Il est effectué essentiellement par Valérie Henriot.

Avec notre partenaire BMW, une voiture est mise à disposition à la demande pour véhiculer les artistes (Agathe Margottat en charge). Ainsi notre image est liée à l'excellence tout comme celle de BMW avec l'Opéra, d'où ce partenariat intelligent.

Les baisses de dotation des institutions et de nos partenaires financiers privés, nous ont conduits à relancer la nécessité d'une Association pour recueillir du mécénat et des dons et pouvoir ainsi permettre de délivrer des rescrits fiscaux – (impossible en l'état avec la structure EPIC) et dès l'été, en accord avec le Maire, nous avons travaillé aux modalités de cette future association avec les services juridiques de la Mairie. Le dossier a été soumis aux divers services fiscaux représentant l'Etat et permettant ainsi – grâce également aux services conjugués de la Mairie et du Sous-préfet – de permettre la création de cette future Association qui verra le jour en 2016. Cette création de l'Association devenait urgente également car une dotation spéciale de la Fondation Orange (20 000€) pour le 25^e anniversaire d'un Saison en Eté 2015 était en attente pour être versée à l'Association.

NOMBRE DE SPECTACLES EN 2015 :

- **38 spectacles** (Programmes joints) se répartissant dans les genres suivants :
 - **4 Opéra / Opérette**
 - **11 Concerts de musique classique - Lyrique** (orchestre symphonique, concert-déjeuners, OHV)
 - **4 Spectacles de genre** (Musiques du monde, chanson)
 - **4 Ballets / Danse**
 - **5 Pièces de théâtre** dont une comédie
 - **4 Ecoles de Danse**
 - **6 Locations de salle** (concert variété, jazz-swing, musique tzigane, humour, one man show)

1 spectacle annulé : Le Quatuor Arditti (concert-déjeuner du Dimanche 5 Juillet 2015)

Hiver 2014 / 2015 – Dernière partie de la saison d'hiver 2014/2015

JANVIER			
Jeudi 22	20h30	Lynda Lemay « Feutres & pastels » <i>présenté par Azimuth en accord avec Calimero</i>	CONCERT p. 44
Mardi 27	20h30	L'Orchestre Symphonique des 100 violons Tziganes de Budapest <i>présenté par AA Organisation</i>	CONCERT p. 45
FÉVRIER			
Dimanche 1 ^{er} *	15h	Le Misanthrope ou l' Atrabilaire amoureux de Molière	THÉÂTRE p. 16 - 17
Dimanche 8*	15h	Je préfère qu'on reste amis de Laurent Ruquier	THÉÂTRE p. 19
Dimanche 15	15h	Orchestre D'Auvergne	CONCERT - p. 21
Samedi 28* ▲	19h30	Don Pasquale de Gaetano Donizetti	OPÉRA p. 23 - 25
MARS			
Dimanche 8*	15h	Nina d'André Roussin	THÉÂTRE - p. 27
Mardi 17* ▲	20h	Cendrillon - Malandain Ballet Biarritz	BALLET - p. 28 - 31
AVRIL			
Dimanche 5	15h	Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vichy	CONCERT - p. 33
Vendredi 10	20h30	Roland Magdane « Rire ! » <i>présenté par Arachnée Concerts</i>	HUMOUR p. 46
Vendredi 24	20h30	Opéraccordéon « Un concert autrement » <i>Fêtes Napoléon III</i>	LYRIQUE / MUSICAL - p. 35

*Spectacles proposés à l'abonnement / ▲ Soirée de gala

ECOLES DE DANSE :

- STEP BY STEP - Samedi 30 Mai 2015 à 20h30
- CENTRE DE DANSE ET FITNESS – NELLY LAFAYE - Samedi 6 Juin 2015 à 20h30
- BALLETS ART'DANCE – SYLVIE PION - Samedi 13 Juin 2015 à 20h30
- CENTRE DE DANSE LISETTE BOURON - Samedi 20 Juin 2015 à 20h30

ETE 2015 – Du 3 Juillet au 9 octobre 2015

JUILLET

Vendredi 3	20h30	« Les Saisons » Richard Galliano Sextet <i>Coréalisation Musiques Vivantes / Opéra de Vichy</i>	CONCERT	p. 5
Dimanche 5	11h30	Quatuor Arditti	CONCERT-DÉJEUNER	p. 7
Mardi 7*	20h30	Ballet National de Prague Brel, Vysotsky, Kryl - Solo pour trois	BALLET	p. 9
Jeudi 16*	20h30	La Musique Classique au Cinéma Orchestre National d'Île-de-France	CONCERT	p. 11
Mercredi 22	20h30	Katia Guerreiro chante le Fado	MUSIQUE DU MONDE -	p. 13
Dimanche 26	11h30	Alain Meunier , violoncelle & Anne Le Bozec , piano	CONCERT-DÉJEUNER	p. 14
Mercredi 29	20h30	Varduhi Yeritsyan et ses amis Lettres d'Arménie	CLASSIQUE DU MONDE -	p. 15

AOÛT

Dimanche 2	11h30	Philippe Cassard , piano & Cédric Pescia , piano	CONCERT-DÉJEUNER	p. 16
Mercredi 5	20h30	Les Nuits Blanches de St-Pétersbourg	CLASSIQUE TRADITIONNEL -	p. 17
Mercredi 12*	20h30	Jaleos / Tres / Bolero Victor Ullate Ballet - Comunidad de Madrid	BALLET -	p. 19
Mercredi 19*	20h30	"El Sur" Au-delà de l'Amour Victor Ullate Ballet - Comunidad de Madrid	BALLET -	p. 21
Dimanche 23	11h30	Michaël Levinas , piano	CONCERT-DÉJEUNER	p. 23
Samedi 29 & Dim. 30	20h30 16h	Vichy Jazz Band Direction, Bruno Totaro	CONCERT	p. 24

XII^e RENCONTRES LYRIQUES EUROPÉENNES

SEPTEMBRE

Samedi 19* ▲ & Dim. 20	20h 15h	La Belle Hélène Jacques Offenbach <i>Jérôme Savary / Dominique Trottein</i>	OPÉRA	p. 27 - 29
---------------------------	------------	---	-------	------------

OCTOBRE

Vendredi 2* ▲	20h30	Les Caprices de Marianne Henri Sauguet <i>Oriol Tomas / Claude Schnitzler</i>	OPÉRA	p. 30 - 31
Vendredi 9 ▲	20h30	Héroïnes d'Opéra Deux mezzos sinon rien <i>Karine Deshayes / Delphine Haidan</i>	CONCERT LYRIQUE	p. 33

*Spectacles proposés à l'abonnement / ▲ Soirée de gala

Hiver 2015 / 2016 – Première partie de la saison d'hiver 2015 / 2016

NOVEMBRE

Mardi 10*	20h30	La Vénus à la fourrure de David Ives	THÉÂTRE -	p. 5
Dimanche 22	17h	Super Mado Noëlle Perna <i>présenté par Arachnée Concerts</i>	HUMOUR	p. 6
Vendredi 27	20h30	Barbara / Fairouz Dorsaf Hamdani, chant	CHANT DU MONDE	p. 7

DÉCEMBRE

Dimanche 6	15h	Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vichy	CONCERT -	p. 8
Jeudi 31	20h	Nelson de Jean-Robert Charrier <i>Soirée de réveillon</i>	THÉÂTRE -	p. 9

Visites Opéra - Actions pédagogiques & Ateliers

Les actions pédagogiques restent une priorité. Nous poursuivons le principe des visites guidées gratuites en liaison avec les écoles primaires, comme secondaires de la Région Auvergne. Je rappelle ici que ces visites génèrent un coût par l'obligation de prévoir un agent de sécurité lors de toutes visites guidées.

Cette année 2015, il y a eu **18** visites de la salle de l'Opéra notamment pour les scolaires. Soit 1793 élèves ont ainsi pu découvrir la salle de l'Opéra de Vichy et pour grand nombre d'eux assister à des générales ou répétitions d'Opéra. (cf détail ci-dessous).

Visites guidées – Répétitions générales – Représentation pour les scolaires et Ateliers CNCS de Janvier à décembre 2015.

- 18 VISITES GUIDEES de la salle de l'Opéra pour des élèves du CP à l'enseignement supérieur, des enfants des centres de loisirs ainsi que pour Culture du Cœur, les centres sociaux, les personnes âgées. Soit 423 personnes.

- REPRÉSENTATIONS POUR LES SCOLAIRES :

- Vendredi 17 février 2015 de 14h30 à 17h30 - Générale DON PASQUALE de Donizetti

Soit 151 élèves et 25 accompagnants

Nous avons dû limiter le nombre de scolaires à cause de la captation pour France Télévision et le vendredi après-midi n'était pas un jour facile pour mobiliser les classes beaucoup n'ont pas cours le vendredi après-midi.

- Vendredi 18 septembre 2015 de 15h à 18h : Générale LA BELLE HELENE d'Offenbach

850 scolaires et accompagnants.

- Jedi 1^{er} octobre 2015 de 15h à 18h: Générale LES CAPRICES DE MARIANNE de Sauguet

344 scolaires (car le metteur en scène a limité la jauge).

- **ATELIERS du CNCS de Moulins 115 personnes** ont participé aux ateliers proposés à l'Opéra de Vichy. Ces ateliers ont été choisis en accord avec le CNCS et la pertinence de la programmation de l'Opéra de Vichy.

Communication & Relations avec le public

La Newsletter de l'Opéra, créée en 2009, est envoyée par mail tous les mois à environ **8 170 contacts**, chaque année en nombre croissant. Cette newsletter est envoyée à notre public, à nos partenaires, à la presse, ainsi qu'aux structures régionales et locales susceptibles d'être intéressées par le programme de l'Opéra.

En plus d'une relance avant spectacle, cette stratégie permet d'alerter notre public en cas de changement ou de modification. Un **site FACEBOOK** a été créé pour rester en contact et créer des liens, ainsi nous avons également ouvert un **compte TWITTER**.

100 000 programmes sont édités dont 50 000 pour la saison d'été et 50 000 pour la saison d'hiver.

Le programme de l'été 2015 a été distribué :

- d'une part, par la société **Touring Info Service** dès le mois d'avril 2015 jusqu'en septembre 2015, 12 000 exemplaires sur les zones suivantes (**Haute Loire** : Office du Tourisme ; **Puy de Dôme** : Offices du Tourisme, hôtels, et sites touristiques ; **Loire** : Offices du Tourisme ; **Cantal** : Offices du Tourisme, **Allier** : Offices du Tourisme, Hôtels, Gîtes, Sites Touristiques).

- d'autre part, en interne, par Valérie Henriet et Agathe Margottat - Le solde des programmes sur Vichy et l'agglomération (dans tous les commerces, restaurants, lieux culturels etc.).

Le programme de l'hiver, toujours dans un souci constant de réduire les coûts, a été effectuée par nos propres services avec des moyens modestes et courageux (Valérie Henriet et Agathe Margottat) qui durant une semaine sillonnent toute la région du 03 et 63, notamment dans les Offices de tourisme, les musées, les hôtels, les commerces, etc. ainsi qu'à Vichy (plusieurs fois durant les différentes saisons).

L'impression du programme pour les deux saisons (été et hiver), est rentabilisée par la vente d'espaces publicitaires, en constante augmentation, il faut là encore saluer le travail de prospection de Valérie Henriet et d'Agathe Margottat.

Un set de table a été réalisé en interne et financé par un de nos partenaires, imprimé à 50 000 exemplaires et distribué par nos soins dans une cinquantaine de restaurant Vichyssois en juin 2015.

Deux conférences de presse sont organisées, l'une pour l'hiver l'autre pour l'été. Pour chacune d'elles, nous invitons nos abonnés soit environ 2 fois 400 personnes.

Un dossier de presse est rédigé pour chacune des saisons. Il contient toutes les critiques et les annonces des spectacles dans la presse spécialisée ou généraliste. Il est consultable à la Direction artistique auprès de Valérie Henriet.

Les actions presse sont totalement gérées en interne à la Direction Artistique.

Plusieurs articles dans la presse spécialisée ont été consacrés à l'Opéra de Vichy (Classica, Opéra Magazine) ainsi que via Radio-Classique.

Afin d'être très présent sur le site de l'Opéra, en décembre 2015, **nous avons acquis un téléviseur avec affichage permanent de la programmation de l'Opéra installé sur la vitrine de la Billetterie de l'opéra** afin de promouvoir les spectacles, et les informations importantes. Il fonctionne nuit et jour.

Des évènements marquants ont eu lieu tout au long de cette année 2015, avec entre autres :

la captation de l'opéra « Don Pasquale » de G. Donizetti en Février 2015 par la Production LGM ; le tournage de l'émission « Des Racines et des Ailes » en juillet 2015, le tournage du film « La Danseuse » en octobre 2015 par la Production du Trésor (et présenté au Festival de Canne en mai 2016); la venue de France 3 Auvergne pour un tournage à l'Opéra dans le but de promouvoir les spectacles de l'été 2015 ; la venue du rédacteur en chef d'Opéra Magazine pour Les Rencontres Lyriques, ainsi que diverses interviews sur France Bleu et RCF.

Les partenariats ont tous été renouvelés (La Montagne, La Semaine de l'Allier, France Bleu, RCF, Les Editions du Centre, ainsi que l'Aletti Palace, Création Gourmande, le CNCS, Cultures du Cœur, Mondelez France Confectionery Production...).

Dans une volonté d'ouvrir la culture aux personnes les plus défavorisées, l'Opéra de Vichy continue de mettre à disposition de l'Association Cultures du Cœur, de nombreuses places tout au long des deux saisons.

Dans le courant de l'été 2015, un nouveau partenariat a été signé avec HELI-MOTORS BMW, avec la mise à disposition d'un véhicule sérigraphié « Opéra de Vichy », pour les transferts des artistes, géré en interne principalement par Agathe Margottat (à noter que par sa propre initiative, dans cette démarche de faire des économies, elle gère un maximum de transferts d'artistes seule, en empruntant entre autre le minibus du Centre Omnisports).

FINANCES & BILLETTERIE

Budget total 2015 1 953 391 €

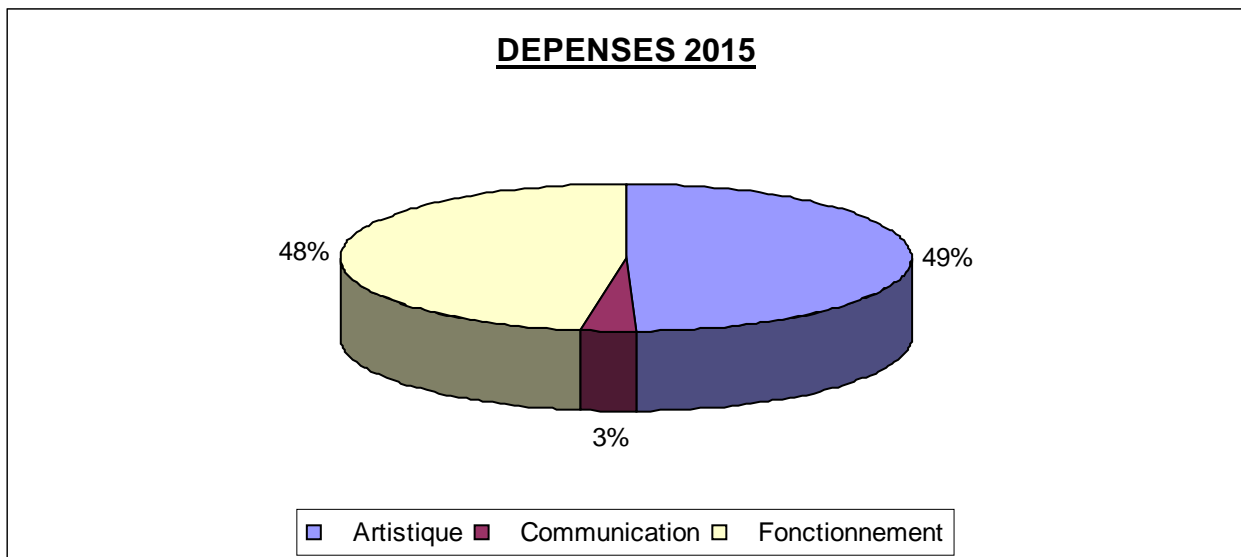
(budget sans opération blanche des
billetteries de location de salle)

Dépenses :

Artistique	966 796 €	49,49%
Communication	57 335 €	2,94%
Fonctionnement	929 260 €	47,57%
	<hr/>	<hr/>
	1 953 391 €	100,00%

Recettes :

Billetterie/loc salle/autres produits	756 385 €	38,72%
Produits dérivés	4 580 €	0,23%
Espace publicitaire	22 850 €	1,17%
Autre refac pers+ss	74 289 €	3,80%
Mecanat (Caisse des dépôts/labos vichy)	8 000 €	0,41%
Institution (CR/CDA/Drac)	198 348 €	10,15%
Subvention Ville Vichy	888 939 €	45,51%
	<hr/>	<hr/>
	1 953 391 €	100,00%



SERVICE BILLETTERIE

Public de l'Opéra et sa répartition géographique

Le service billetterie se situe 19 rue du Parc, au sein de l'Office de tourisme et du thermalisme. Le service billetterie assure la vente de billets de tous les spectacles proposés par l'Opéra et le CCVL.

En 2015 : 263 jours d'ouverture au public.

Les missions de la billetterie :

- Ventes des spectacles, accueil, information, conseil, encaissement, gestion et mise à jour du fichier clients (emails, adresse, téléphone).
- Toutes les opérations liées à la gestion quotidienne des caisses, en relation avec la Direction Artistique et la trésorerie principale.
- Mise en place et suivi des billetteries externes associées à celle de l'Opéra et du CCVL (FNAC : Clermont-Ferrand et Carrefour / Ticketnet : Auchan, Virgin Megastore, E.Leclerc, Le Progrès de Lyon, Cora).
- Gestion de la vente en ligne sur le site de l'Opéra
- Interface avec Digitick

Public de l'Opéra et sa répartition géographique

Le fichier de l'Opéra comprend maintenant : **23 633 personnes. Soit une progression de 1 028 noms.** A noter cela malgré un retour en nombre d'enveloppes caducs dû soit à des changements d'adresse, ou de personnes décédées ou autres motifs. Nous mettons à jour les données de notre fichier, ce qui explique aussi une variation sur une année à l'autre du nombre de spectateurs dans notre fichier).

Pour une totalité de **30 087** billets édités : 27 134 places payantes + 2 953 en invitation (contractuelles, servitudes, partenariat, etc.). dans ce chiffre sont compris les billets édités pour les Ecoles de danse (4) soit 3 489 ainsi que ceux édités pour les spectacles produits par Producteurs. Les recettes billets des Ecoles de Danse et salles louées via producteurs (6 y compris Vichy Jazz Band) ne sont pas comptabilisées dans nos recettes directes puisqu'elles sont reversées ensuite. S'ajoutent les billets édités pour les ateliers (7) du CNCS.

Sont également comptabilisés, les billets édités pour la partie « déjeuner » des concert-déjeuner du dimanche matin dont le montant est intégralement reversé à l'Aletti Palace pour les repas.

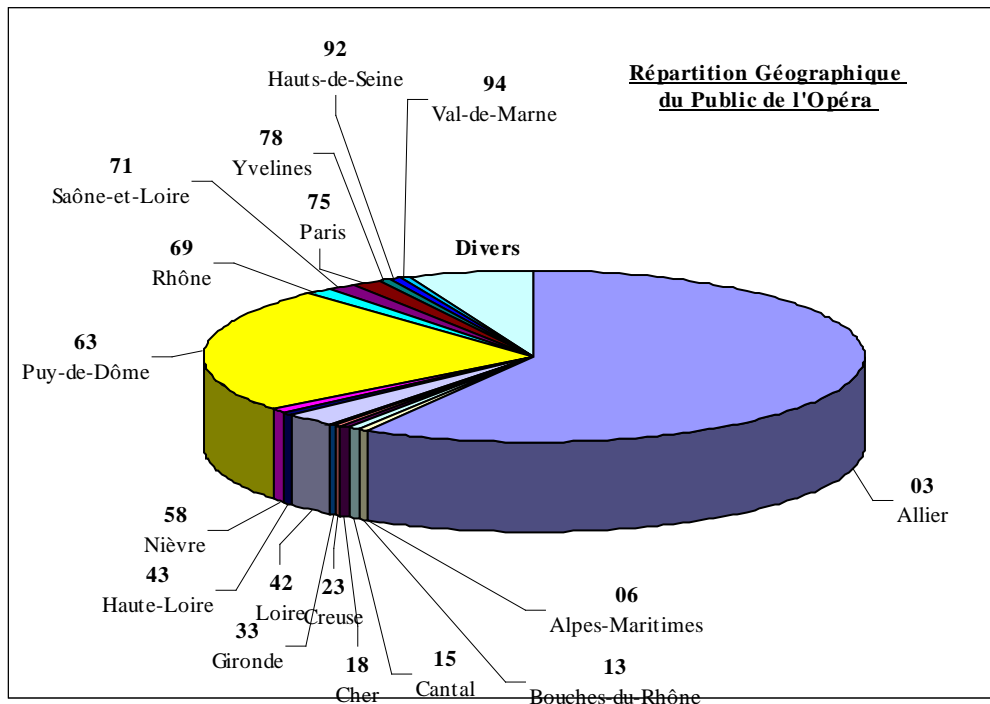
Abonnements en ligne en progression :

2087 abonnements en plein tarif

86 abonnements en tarif étudiant/jeune

Département	Nombre spectateurs
Allier	03
Alpes Maritimes	06
Bouches du Rhône	13
Cantal	15
Cher	18
Creuse	23
Gironde	33
Loire	42
Haute-Loire	43
Nièvre	58
Puy-de-Dôme	63
Rhône	69
Saône et Loire	71
Paris	75
Yvelines	78
Hauts-de-Seine	92
Val-de-Marne	94
Départements divers	1 477

TOTAL 23 633 spectateurs



SERVICE REGIE TECHNIQUE ET AUDIOVISUEL

L'équipe technique gère toutes les activités artistiques.

Les missions principales dévolues au service régie sont :

- l'analyse des cahiers des charges et des fiches techniques des spectacles afin de déterminer les moyens matériels et les besoins en personnel pour parvenir à une bonne exécution de chaque événement.
- la coordination du travail de prestations extérieures : personnel dépendant des organismes de production de spectacles, intermittents du spectacle, entreprises spécialisées, ouvrees et contrôleurs

Pour l'année 2015

- 219 jours de pré-montage, démontage et exploitation de spectacles

Soit :

- nombre de jours de pré-montage : 53
- nombre de jours de démontage : 56
- nombre de jours d'exploitation de spectacles : 110

L'organisation du personnel

L'Equipe Régie - Technique audiovisuelle de l'Opéra est constituée de :

- 3 régisseurs (1 régisseur général – 1 régisseur son – 1 régisseur lumière)
- 1 directeur accessoiriste
- 1 machiniste cintrier
- 1 secrétaire

Les grandes orientations du service pour l'année à venir

L'équipe régie-technique audiovisuelle de l'Opéra aura pour objectif principal pour l'année à venir, de poursuivre son adaptation aux nouvelles demandes de production de spectacles. Elle devra, pour ce faire, continuer à optimiser l'organisation des ressources humaines entre personnel permanent et personnels intermittents.

Il en est de même pour la gestion du matériel scénique ; entre location d'équipements spéciaux et utilisation de ceux présents au sein des différents espaces culturels gérés par l'Office.

Des formations professionnelles devront être programmées à l'intention des régisseurs afin que ces derniers puissent mieux appréhender les nouvelles technologies son et lumière et ainsi continuer à assurer des prestations de service de qualité.

L'entretien et la maintenance de l'outil de travail

La rénovation de l'outil de travail

Nous avons poursuivi la réparation de fauteuils défectueux dans la salle de l'Opéra. Des efforts importants ont été faits pour rénover une loge complète comme cela est fait depuis maintenant 3 années consécutives.

L'amélioration des prestations techniques

Cette année 2015, l'Opéra a investi dans le matériel scénique, suivant :

- 20 rouleaux de fils de chanvre pour le renouvellement des commandes de perches.
- 1 block de puissance Diji VI pour remplacement des racks mobiles trop usagés.

RETOMBÉES ECONOMIQUES ET D'IMAGE

En 2015 : 1 353 nuitées générées (à notre charge ou à celles des artistes).

Hiver 2014/2015 (Janvier à Mai) : 248
Eté 2015 : 1 076
Hiver 2015/2016 (Nov/déc) : 29

Malgré la baisse du nombre de spectacles, les retombées économiques liées l'activité de l'Opéra restent très appréciables.

Nous rencontrons encore des difficultés avec l'accueil billetterie où l'équipe a été diminuée avec le départ d'une collaboratrice qui a souhaité être mutée à un autre service. Cependant très rapidement nous avons pu engager en CDD un renfort, qui a été formé par la responsable billetterie, Lydie Jeannin.

Cependant des efforts encore et toujours doivent être apportés pour offrir le meilleur accueil, qui n'est pas toujours à la hauteur de notre attente.

Je souligne ici combien l'équipe administrative (mes très proches collaboratrices basées à l'Opéra) et celle de la technique sont impliquées totalement pour réaliser le succès des programmes de l'Opéra. Leur disponibilité et les efforts afin de compresser les coûts sont admirables.

PARTIE II - LES ACTIVITES DU CENTRE CULTUREL VALERY LARBAUD

Durant l'année 2015, le Centre Culturel Valery Larbaud a maintenu le cap des différentes missions qui lui sont confiées en gardant en tête un seul objectif : proposer au public une saison diverse et variée.

Durant ces 12 mois, les murs du théâtre ont vibré aux sons de : **Pique-Nique** (spectacle jeune public), **Stephan Eicher**, **Cats on Trees**, **Electro Deluxe**, **Ilo** (spectacle jeune public), **Izia**, **Luce et Mathieu Boogaert**.

Tintamarre N°7 s'est déroulé du 16 au 24 Novembre 2015. Le Festival jeune public souffle déjà ses 7 bougies. Cette nouvelle édition a réuni près de **3023** spectateurs. La programmation centrée sur la musique reste diverse et variée. Toutes les expressions musicales du spectacle vivant ont été présentées.

Le dispositif mis en place dans l'agglomération touchera à sa fin en juin 2016. Une proposition de reconduction est à l'étude pour reconduire une convention pour trois nouvelles années.

L'équipe régie s'étoffe pour une meilleure analyse en amont des manifestations et pour permettre une réponse cohérente aux techniciens accueillis tout au long de la saison.

La commission de sécurité se réunira en 2016. La tenue des registres de sécurité, le suivi des contrôles obligatoires et contrats de maintenance ont été suivis afin de préparer la commission à venir au mieux.

Le fonctionnement du service billetterie

Les missions assurées par ce service

Le personnel de la billetterie gère la vente des billets pour l'ensemble des manifestations se déroulant à l'Opéra et au Centre Culturel V. Larbaud.

Situé dans le hall de l'Office de Tourisme, il a aussi pour mission l'information des clients concernant toutes les manifestations culturelles du Centre Culturel Valery Larbaud, de l'Opéra et de l'Agglomération de Vichy.

A ce titre, il gère le standard téléphonique.

Ces informations sont collectées sur différents supports mis à disposition du personnel : affiches, tracts, programmes, internet ...

Descriptif des services rendus – les chiffres clés du service pour les manifestations du Centre Culturel

La billetterie est ouverte du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 et le samedi de 13h30 à 18h00.

Réservation téléphonique par téléphone au 04 70 30 50 30, du mardi au vendredi du 9h30 à 12h.

Le service billetterie a géré **35 manifestations** payantes

Les nouveaux services développés au cours de l'année 2015
5 795 billets émis

90 329.37 euros de CA COMMERCIAL GLOBAL HT

Le logiciel de billetterie est maintenant maîtrisé par l'ensemble des agents susceptibles de l'utiliser.

La gestion des ressources humaines

Au cours de l'année 2015, le service de la billetterie a bénéficié d'un renfort supplémentaire à temps partiel. Il enregistre également la mutation interne de Carole BOGROS vers un autre service de l'OTT. La base de l'effectif est composée de deux caissières/hôtesse d'accueil à temps complet.

Le Centre Culturel Valery-Larbaud participe à hauteur d'un poste à temps complet au fonctionnement de la billetterie unique.

Le fonctionnement du service Régie technique

Les missions assurées par ce service

Le personnel de régie est responsable de la maintenance du parc technique des différentes salles (théâtre, Roger Caillois principalement).

Il est également responsable du traitement et du suivi des fiches techniques, en relation directe avec les régisseurs de tournées ou les intervenants au sein du Centre Culturel Valery Larbaud.

Dans le cadre des manifestations les plus lourdes techniquement, il a été décidé d'accompagner le poste permanent du théâtre par l'embauche d'un intermittent en régie générale pour permettre une meilleure gestion de ces dates.

Il veille à la bonne mise en ordre de marche des salles selon les besoins techniques de chaque intervenant en collaboration avec l'équipe responsable de l'entretien (théâtre, Caillois et salles d'expositions).

Il prend en charge le montage et le démontage des décors.

Il gère les stocks de fournitures.

Cette année, le service du CCVL a maintenu le nombre de conférences et de manifestations accueillies dans son enceinte.

Le flux actuel des réservations dans ce secteur reflète parfaitement le nombre maximum de manifestation pouvant être absorbé par le service.

Au niveau des résultats, le CCVL maintien de bons chiffres relatifs au nombre de spectacles issus de sa programmation.

Le nombre total de billets vendus est en légère baisse pour deux spectacles de moins cette année. Cependant, cette baisse n'a eu qu'une répercussion relative sur le chiffre d'affaire. La qualité des artistes proposés a permis de maintenir un chiffre d'affaire au dessus de la barre des 90 000 € HT.

Les chiffres clés du service

Le personnel technique a géré **119** journées de régie.

Ces journées sont réparties par types de manifestations :

33 conférences, **12** représentations théâtrales, **10** organisations associatives,

19 spectacles, **6** concerts et **49** manifestations diverses (dont 36 dates réservées à l'Ecole Nationale de Musique de Vichy).

La gestion des ressources humaines

Le service Régie est représenté par un salarié permanent.

Pour répondre favorablement aux attentes des producteurs, le régisseur du Centre Culturel est assisté par un intermittent du spectacle sur les temps forts de la programmation.

Pour répondre favorablement aux demandes techniques suscitées par l'organisation des concerts de musiques actuelles et de certains spectacles jeune public, le service régie fait toujours appel à du personnel intermittent dans les domaines du son et de la lumière.

Les grandes orientations du service sur l'année à venir

Le service Régie doit appréhender plus en amont les aménagements techniques consécutifs aux demandes des groupes qui se produisent sur la scène du CCVL.

Le CCVL doit accentuer sa démarche à destination des groupes locaux en leur réservant la possibilité d'évaluer dans un cadre professionnel.

Toute l'équipe du CCVL devra veiller au développement cohérent de la programmation destinée au jeune public. Elle devra pérenniser la belle fréquentation de son festival Tintamarre.

Le CCVL doit diversifier l'offre de son programme festif proposé en fin d'année aux jeunes enfants de l'agglomération.

L'entretien et la maintenance de l'outil de travail

La rénovation de l'outil de travail

Il a été inscrit aux investissements la rénovation progressive des fauteuils du théâtre ainsi que tous les lieux de circulation du public (le hall d'entrée, les montées d'escalier et le foyer).

L'amélioration des prestations techniques

Les investissements et améliorations apportées

Les chaudières du Centre culturel ont été changées intégralement.

La formation professionnelle et qualifiante des techniciens

Le régisseur du CCVL est à jour des recyclages dans la catégorie des formations obligatoires : recyclages en S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail), SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistant à Personnes) et Habilitation électrique.

Le respect des règles de sécurité

La sécurité du personnel et les conditions d'exercice de l'activité

Dans le cadre de la sécurité, l'ensemble du personnel sera concerné courant 2015 par les recyclages SST, SSIAP et l'habilitation électrique.

Les supports juridiques de l'activité

Tous les contrats signés entre le Centre Culturel Valéry Larbaud et les organisateurs de spectacles ou les associations sont supervisés par le service juridique de la Ville de Vichy. En 2015, ce sont près de huit contrats qui ont été ainsi contrôlés dans le dessein de limiter les possibilités de litiges.

LE PROGRAMME DES TEMPS FORTS POUR L'ANNEE 2015

01 – 26-27 Février

Salle du Théâtre

2 ouvreuses - 2 contrôleurs

1 jour de pré montage light effectué par le permanent et un intermittent.

2 jours d'exploitation du spectacle

1 jour de remise en état de la salle effectué par le permanent

1 intermittent + équipe de permanents

Pique-Nique

Spectacle Jeune Public

02 – 12 Mars

Salle du Théâtre

2 ouvreuses - 2 contrôleurs

1 jour de pré montage light effectué par le permanent et deux intermittents

1 jour d'exploitation du spectacle

1 jour de remise en état de la salle effectué par le permanent

5 intermittents + équipe de permanents

Stephan EICHER

Musique actuelle

03 - 18 Mars

Salle du Théâtre

2 ouvreuses - 2 contrôleurs

1 jour de pré montage light effectué par le permanent et deux intermittents

1 jour d'exploitation du spectacle

1 jour de remise en état de la salle effectué par le permanent

6 intermittents + équipe de permanents

CATS ON TREES

Musique actuelle

04 - 9 Avril

Salle du Théâtre

2 ouvreuses – 2 contrôleurs

2 jours de pré montage light effectué par le permanent et deux intermittents

1 jour d'exploitation du spectacle

1 jour de remise en état de la salle effectué par le permanent

4 intermittents + équipe de permanents

ELECTRO DELUXE

Musique actuelle

05 - 9 Octobre

Salle de Théâtre

2 ouvreuses - 2 contrôleurs

1 jour de pré montage light effectué par le permanent et deux intermittents

1 jour d'exploitation du spectacle

1 jour de remise en état de la salle effectué par le permanent

4 intermittents + équipe de permanents

IZIA

Musique actuelle

06 - Du 16 au 24 Novembre

Salle du Théâtre/Caillois/Salle Expo

2 ouvreuses - 2 contrôleurs

3 jours de pré montage light effectué par le permanent et 2 intermittents

6 jours d'exploitation du spectacle

1 jour de remise en état de la salle effectué par le permanent

4 intermittents + équipe de permanents

Festival Tintamarre

06 - 17 Novembre
Salle de Théâtre

Luce et Mathieu Boogaerts
Musique actuelle

2 ouvreuses - 2 contrôleurs
1 jour de pré montage light effectué par le permanent et un intermittent
1 jour d'exploitation du spectacle
1 jour de remise en état de la salle effectué par le permanent
3 intermittents + équipe de permanents

07 - 4 Décembre
Salle du Théâtre

ACDCU
Musique actuelle

2 ouvreuses - 2 contrôleurs
1 jour de pré montage light effectué par le permanent et un intermittent
1 jour d'exploitation du spectacle
1 jour de remise en état de la salle effectué par le permanent
1 intermittent + équipe de permanents



Sur la scène du CCVL de Vichy, Izia fait du bien



Izia au CCVL - fred rimbert

Le concert d'Izia, vendredi 9 octobre, a transformé le CCVL de Vichy en volcan d'Auvergne.

À la deuxième chanson, toute la salle est debout, danse et tape des mains.

À la troisième, on se dit que cela ne va pas pouvoir durer avec autant d'intensité, que les murs du

CCVL vont finir par se lézarder, craquer sous les décibels, les mots, la voix, l'énergie insensée, venue d'un autre monde, d'Izia. Et pourtant ça monte encore, de chanson en chanson. La salle entre en fusion, les murs ne s'écroulent pas.

Peut-être parce qu'Izia sait aussi caresser les gens, leur dire « je vous aime », parler de son footing matinal sur les berges de l'Allier – « que c'est beau » –, balancer des « putain » qui veulent dire « que c'est bon », s'amuser de l'image de son papa, Jacques Higelin, et promettre même d'emménager à Vichy!



Izia

@IziaMusic

Suivre

VICHY je t'aime et je te garde dans mon coeur pour la vie!
Quelle communion magique ce soir! On est comblés. Merci,
mille fois merci ❤️❤️❤️

23.39 - 9 Oct 2015

PARTIE III - LES ACTIVITES DU SERVICE EXPOSITION

En 2015, le service des expositions a lancé le troisième rendez-vous photographique de la Ville de Vichy : **Portrait(s) 2015**

Durant cette nouvelle édition, la ville a confirmé son engagement auprès de la photographie contemporaine, en offrant une résidence à un photographe. Cette année c'est le photographe Turc **Yusuf Sevinçli**, qui a arpenté un mois durant la ville et posé un regard plein d'humanité sur ses habitants. Place Saint Louis, lieu d'exposition, où l'on pouvait découvrir le fruit de son travail.

Sur l'esplanade du lac d'Allier, **Elliott Erwitt**, cette figure mythique de l'agence Magnum nous a présenté une soixantaine de portraits tendres et espiègles, réalisés des années quarante à nos jours. Ses œuvres ont ravi les Vichyssois ainsi que les touristes.

Au sein de la galerie du Centre Culturel Valéry Larbaud, l'exposition se poursuivait avec **Martin Schoeller, Bruce Wrighton, Richard Pak, Alejandro Cartagena, Kourtney Roy, Mat Jacob, Irina Ionesco, Romina Shama**, ou encore **Yusuf Sevinçli** et **Ronan Guillou**.

La cinquième édition du concours **Flash Expo** s'est inscrite naturellement dans ce nouveau rendez-vous. Le Jury 2015 a remis lors d'une cérémonie un Prix « pro » à **Talos Buccellati**, un Prix amateur à **André Alessio** et le Prix du public a été décerné à **Marion Billou**

Le service des expositions a également accueilli comme chaque année les associations de peintres locaux : **Le Salon de l'Académie du Vernet et Les Arts Bourbonnais**.

A l'occasion de l'exposition originale « **L'atelier de Shazenrazen** », petits et grands ont pu découvrir l'histoire de chat Raoul et son dessinateur Fred Saurel (présent à l'ouverture de l'exposition).

Les missions assurées par ce service

Les nouveaux axes développés par le service des expositions :

- Un concours photographique participatif, ouvert à tous : **Flash Expo**
- Un programme pour les enfants au mois de décembre (Exposition, ateliers et interactivité) : **Shazenrazen** de **Fred Saurel**
- L'installation d'un événementiel international autour de la photographie : **PORTRAIT(S)**
- L'accueil des structures locales et artistiques : **le Salon de l'Académie du Vernet et Les Arts Bourbonnais**

L'organigramme du service :

Karim BOULHAYA : Responsable du service des expositions.

Jérôme SCHIRTZINGER : Régisseur Technique.

Les chiffres clés du service

6 expositions organisées.

252 jours d'ouverture au public.

9929 visiteurs sur l'ensemble de la programmation dans les salles d'exposition.

1 exposition Portrait(s), le troisième rendez-vous photographique de Vichy, l'exposition d'Elliot Erwitt a attiré 25 000 visiteurs sur l'esplanade du lac d'Allier. Sur 81 jours d'exposition cela représente 308 visiteurs par jour.

Le service des expositions est en charge de tous les éléments de communication en liaison avec la programmation des galeries : il s'occupe notamment de la conception des affiches, de l'envoi des cartons d'invitation et des dossiers de presse et assume l'affichage.

LE PROGRAMME DES TEMPS FORTS POUR L'ANNEE 2015

Du 13 décembre 2014 au 8 février 2015

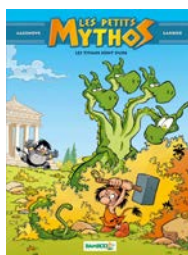
Exposition « les 12 Travaux d'Hercule » de Philippe Larbier

Demi-dieu, et un peu demi-sel, Hercule doit user de toutes ses capacités et pas seulement de ses muscles pour s'affranchir de ses 12 travaux. A voir au CCVL.

Hercule a du boulot sur la planche ! Il doit boucler ses douze travaux. Car, ce demi-dieu, fils de Zeus, a des colères assassines au point de se débarrasser de tous ceux qui l'embêtent. Ce meurtrier récidiviste doit donc expier ses fautes durant douze ans, comme lui ordonne la Pythie de Delphes. Ainsi, Eurysthée, le cousin d'Hercule lui commande douze travaux. Le demi-dieu pas sans reproches, ni sans peur va tenter de les accomplir. La mythologie grecque est une source inépuisable d'inspiration pour le dessinateur de BD Philippe Larbier, qui s'est attelé à la tâche, celle de dessiner Les Petits Mythos, incluant Les 12 travaux d'Hercule. Une partie de ses planches originales et des reproductions sont exposées dans les galeries du centre culturel Valery-Larbaud.

Dans cet univers à sa portée, le jeune public va apprivoiser cet Hercule qui en fait des tonnes et accumule maladroites sur maladroites. Le coup de crayon de Philippe Larbier met en action, avec humour, ce héros, anti-héros. Les douze travaux mettent à l'épreuve la force, l'intelligence, la vitesse, la technique, le courage, la ruse, la persévérance, etc. d'Hercule. « Les personnages sont toujours dans des postures exagérées, souligne Jérôme Schirtzinger, alias Cheub, responsable des expositions au CCVL. Hercule est un héros qui n'a pas de supers pouvoirs. C'est un loser, un perdant. Ses travaux sont toujours en lien avec des animaux et des monstres. »

Des espaces ont été aménagés : un coin lecture ainsi qu'un atelier BD permanent qui, animé par Jérôme, permet aux jeunes de s'exprimer sur les douze travaux d'Hercule. Cette exposition Les petits Mythos propose également d'imaginer le 13^{ème} travail du héros.



1324 entrées

Du 18 avril au 16 mai

58^{ème} Salon des Arts Bourbonnais

Exposition collective de peintres locaux.

1424 entrées

Du 12 juin au 6 septembre

Portrait(s) – Première édition – Rendez-vous photographique

La ville de Vichy se met à l'heure de la photographie pour la troisième année consécutive avec "Portrait(s)". La manifestation, qui se tient du 12 juin au 6 septembre, est la seule en France à être centrée exclusivement sur l'art du portrait. Elle présente une pluralité de visions, célèbre toutes les formes de portraits, les plus classiques comme les plus inattendues. Elle s'appuie sur la tradition documentaire mais aussi sur des dispositifs plus conceptuels ou fictionnels, offrant un bouquet d'expositions à la fois exigeantes et grand public.

Le rendez-vous photographique "Portrait(s)" est une manifestation internationale qui se tient simultanément en centre-ville, dans l'espace des galeries du Centre Culturel Valery-Larbaud, et à ciel ouvert, devant l'église Saint-Louis ou encore sur l'esplanade du Lac l'Allier. C'est donc une vraie déambulation photographique que propose la ville avec ce festival qui met en lumière à la fois des découvertes et des redécouvertes, des œuvres de photographes reconnus et des photographies d'artistes plus jeunes. Sous le soleil estival, les promeneurs sont conviés à une flânerie ponctuée d'images, où l'on reconnaît tantôt les traits de visages célèbres tantôt ceux de visages anonymes qui pourraient être nos proches.

Depuis 2014, Vichy Portrait(s) confirme également son engagement auprès de la photographie contemporaine en offrant une résidence à un artiste. Cette année c'est le photographe Turc **Yusuf Sevinçli** qui a arpenté un mois durant la ville et posé un regard plein d'humanité sur ses habitants. La troisième édition de "Portrait(s)" réunit douze artistes. **Dans les galeries du Centre Culturel Valery-Larbaud**, construit au début du siècle dernier, sont présentés **Martin Schoeller, Bruce Wrighton, Alejandro Cartagena, Richard Pak, Kourtney Roy, Mat Jacob, l'Une et l'Autre, Irina Ionesco et Romina Shama**.

Flash-Expo – Cinquième édition - Prix Photo de la Ville de Vichy

Le Prix photo de la Ville de Vichy ouvre ses portes pour la troisième édition de son concours. Le "Portrait" reste la thématique forte de ce concours photo, ouvert aux amateurs comme aux professionnels. Les photographes doivent présenter une série de 3 à 9 portraits maximum pour participer. Autour de cette thématique, près de 250 photographes, professionnels ou amateurs, de France ou d'ailleurs ont répondu au précédent rendez-vous de la Ville de Vichy. Dix-huit regards devraient une nouvelle fois être présentés à un jury composé de professionnels de la photographie ainsi qu'à différentes personnalités du milieu artistique et enfin au public.

5424 entrées



Du 25 septembre au 25 octobre
65^{ème} Salon de l'Académie du Vernet

1487 entrées

Du 4 au 16 novembre
La quinzaine des arts

Exposition picturale des enfants issus des écoles du département.

252 entrées

Du 16 décembre 2013 au 10 février 2014

Exposition « L'atelier de Shazenrazen » de Fred Saurel

Fort d'une longue expérience dans le cinéma d'animation pour différents studios, le livre pour enfants, le dessin pour des agences de communication, le style de Fred Saurel évolue. Plus calme et appliqué à travers l'aquarelle, Fred Saurel se concentre sur les objets du quotidien, les plantes de son jardin ou bien encore son chat !... C'est ainsi que la souris apparaît assez vite comme un simple contrepoint au chat, et a prend peu à peu de l'importance. Il semblerait même qu'elle ressemble de plus en plus à l'auteur ! Son but ? Réussir à faire "des dessins qui font du bien" et qui ne s'adressent pas uniquement aux enfants.

2707 entrées



OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME DE VICHY

COMPTE ADMINISTRATIF
POUR L'EXERCICE 2015

BUDGET PRINCIPAL

* * * *

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 5 096 293.82	g 5 091 974.45	-4 319.37
	Section d'investissement	b 19 860.44	h 10 139.75	-9 720.69
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 113 037.05 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 18 433.97 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 5 116 154.26	=g+h+i+j 5 233 585.22	117 430.96
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f 6 480.95	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 6 480.95	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 5 096 293.82	=g+i+k 5 205 011.50	108 717.68
	Section d'investissement	=b+d+f 26 341.39	=h+j+l 28 573.72	2 232.33
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 5 122 635.21	=g+h+i+j+k+l 5 233 585.22	110 950.01

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	6 480.95	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 860.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 620.95	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	217 717.00	165 006.33	10 725.31		41 985.36
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 255 123.00	1 237 730.85	6 783.71		10 608.44
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 000.00	2 356.36			3 643.64
Total des dépenses de gestion courante		1 478 840.00	1 405 093.54	17 509.02		56 237.44
66	CHARGES FINANCIERES	1 400.00	1 114.66	85.34		200.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 679 097.05	3 662 351.51			16 745.54
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 159 337.05	5 068 559.71	17 594.36		73 182.98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 000.00	10 139.75			860.25
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 000.00	10 139.75			860.25
TOTAL		5 170 337.05	5 078 699.46	17 594.36		74 043.23
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 000.00	30 037.28			-26 037.28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 800.00	15 868.29			13 931.71
Total des recettes de gestion courante		33 800.00	45 905.57			-12 105.57
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 023 500.00	5 046 068.88			-22 568.88
Total des recettes réelles d'exploitation		5 057 300.00	5 091 974.45			-34 674.45
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		5 057 300.00	5 091 974.45			-34 674.45
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		113 037.05				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 860.00		4 860.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 573.97	19 860.44	1 620.95	3 092.58
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		29 433.97	19 860.44	6 480.95	3 092.58
Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		29 433.97	19 860.44	6 480.95	3 092.58
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		29 433.97	19 860.44	6 480.95	3 092.58
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021 040	<i>Virement de la section d'exploitation</i> <i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	11 000.00	10 139.75		860.25
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 000.00	10 139.75		860.25
TOTAL		11 000.00	10 139.75		860.25
Pour information					
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	18 433.97			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	175 731.64		175 731.64
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 244 514.56		1 244 514.56
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 356.36		2 356.36
66	CHARGES FINANCIERES	1 200.00		1 200.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 662 351.51		3 662 351.51
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		10 139.75	10 139.75
	Dépenses d'exploitation - Total	5 086 154.07	10 139.75	5 096 293.82
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			5 096 293.82

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	19 860.44		19 860.44
	Dépenses d'investissement - Total	19 860.44		19 860.44
				+
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				19 860.44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 037.28		30 037.28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 868.29		15 868.29
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 046 068.88		5 046 068.88
	Recettes d'exploitation - Total	5 091 974.45		5 091 974.45
				+
	R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1			113 037.05
				=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			5 205 011.50

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		10 139.75	10 139.75
	Recettes d'investissement - Total		10 139.75	10 139.75
				+
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			18 433.97
				+
	Affectation aux comptes 106			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			28 573.72

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	217 717.00	165 006.33	10 725.31		41 985.36
6061	FOURN. NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	15 700.00	12 144.60	733.34		2 822.06
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	925.00	2 263.81	336.84		-1 675.65
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000.00	988.07			11.93
6066	ACHAT CARBURANTS	4 500.00	4 884.08	100.12		-484.20
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	77.00	14.35			62.65
6135	LOCATION MOBILIERES	15 650.00	9 980.85	2 468.22		3 200.93
6152	ENTR. ET REPAR. S/BIENS IMMOBILIERS	1 000.00	1 460.02			-460.02
61551	ENT/REPARATION MATERIEL ROULANT	1 500.00	1 446.79			53.21
61558	ENT/REPARAT. AUTRES BIENS MOBILIERS	760.00	1 029.20	125.20		-394.40
6156	MAINTENANCE	4 650.00	2 583.85	609.95		1 456.20
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	4 600.00	4 113.26			486.74
617	ETUDES & RECHERCHES	17 000.00	16 000.00			1 000.00
618	DIVERS.	26 010.00	17 761.74			8 248.26
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 400.00	1 417.39	786.33		-803.72
6226	HONORAIRES	13 100.00	20 580.00			-7 480.00
6231	PUBLICITE, ANNONCES ET INSERTIONS	8 000.00	2 040.00			5 960.00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	18 700.00	11 688.45	311.00		6 700.55
6236	IMPRESSIONS	13 000.00	2 480.94	2 071.32		8 447.74
6238	FRAIS DIVERS DE PROMOTION	2 800.00	891.84			1 908.16
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	75.00				75.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 000.00	5 067.21			3 932.79
6256	MISSIONS	3 000.00	1 622.29			1 377.71
6257	RECEPTIONS	4 500.00	3 535.34	1 707.70		-743.04
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	25 000.00	29 082.52			-4 082.52
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	11 000.00	7 782.73	425.29		2 791.98
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 070.00	-1 050.00	1 050.00		1 070.00
6358	AUTRES IMPOTS A VERSER A L'ADM. FISCALE	13 500.00	5 061.00			8 439.00
637	AUTRES IMPOTS A VERSER A D'AUTRES ORGAN.	200.00	136.00			64.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 255 123.00	1 237 730.85	6 783.71		10 608.44
6211	PERSONNEL EXTERIEUR	1 930.00	1 805.01			124.99
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR			6 783.71		-6 783.71
6311	TAXE SUR LES SALAIRES	45 000.00	45 072.00			-72.00
6312	TAXE D'APPRENTISSAGE	4 700.00	4 696.00			4.00
6333	COTISATIONS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	11 500.00	11 890.97			-390.97
6334	PART. EMPLOYEUR P.EFFORT DE CONSTRUCTION	3 300.00	3 203.91			96.09
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMM. DE BASE	795 378.00	783 519.08			11 858.92
6413	PRIMES & GRATIFICATIONS		500.00			-500.00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS					
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	270 600.00	256 780.00			13 820.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	73 450.00	78 949.00			-5 499.00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC					
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	39 770.00	41 176.41			-1 406.41
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE	1 490.00	1 512.82			-22.82
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	4 905.00	4 903.05			1.95
6475	MEDECINE DU TRAVAIL - PHARMACIE	2 100.00	2 355.96			-255.96
648	HABILLEMENT ET DIVERS FRAIS POUR PERSONNEL	1 000.00	1 366.64			-366.64
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 000.00	2 356.36			3 643.64
6532	INDEMNITE, FRAIS DE MISSIONS DES ADJOINTS	6 000.00	2 356.36			3 643.64
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		1 478 840.00	1 405 093.54	17 509.02		56 237.44
66	CHARGES FINANCIERES	1 400.00	1 114.66	85.34		200.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 400.00	1 114.66	85.34		1 400.00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES					-1 200.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 679 097.05	3 662 351.51			16 745.54
6712	PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES	640.00				640.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 130.00	2 365.00			41 765.00
6721	CHARGES D'EXPLOITATION S/EXERCICES ANTERIEURS					
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	42 000.00	42 000.00			
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	3 592 327.05	3 617 986.51			-25 659.46
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		5 159 337.05	5 068 559.71	17 594.36		73 182.98

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 000.00	10 139.75			860.25
6811	DOTATION AMORTISSMTS IMMOB. INCORPORELLES & CORPOR	11 000.00	10 139.75			860.25
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 000.00	10 139.75			860.25
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 000.00	10 139.75			860.25
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		5 170 337.05	5 078 699.46	17 594.36		74 043.23

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	
---	----------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 000.00	30 037.28			-26 037.28
6419 64198	REMBOURSEMENT REMUNERATIONS REMBOURSEMENTS S/REMUNERATIONS	4 000.00	30 037.28			-26 037.28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 800.00	15 868.29			13 931.71
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	29 800.00	15 868.29			13 931.71
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		33 800.00	45 905.57			-12 105.57
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 023 500.00	5 046 068.88			-22 568.88
774 778	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 022 500.00 1 000.00	5 046 003.18 65.70			-23 503.18 934.30
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		5 057 300.00	5 091 974.45			-34 674.45
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		5 057 300.00	5 091 974.45			-34 674.45

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	113 037.05
--	----------------	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 860.00		4 860.00	
203 2032 205 2051 208	FRAIS D'ETUDES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT BREVETS, LICENCES, LOGICIELS... LOGICIELS AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 860.00		4 860.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
204171	SUB.EQUIPEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX -BIENS MO				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 573.97	19 860.44	1 620.95	3 092.58
2154 2181 2182 2183 2184	MATERIEL D'EXPLOITATION AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT MATERIELS DE BUREAU & MATERIELS INFORMATIQUES MOBILIERS (REMPLOI DOTATIONS AMORTISSEMENTS)	7 732.01 8 201.96 800.00 -60.00 7 900.00	6 245.14 7 054.38	1 620.95	1 486.87 1 147.58 800.00 -4 130.99 3 789.12
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		29 433.97	19 860.44	6 480.95	3 092.58
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES REELLES		29 433.97	19 860.44	6 480.95	3 092.58

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	29 433.97	19 860.44	6 480.95	3 092.58
--	------------------	------------------	-----------------	-----------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 000.00	10 139.75		860.25
28032	FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT		358.00		-358.00
28033	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES-FRAIS INSERTION				
28154	AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	1 400.00	1 622.00		-222.00
28181	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES	1 100.00	1 935.10		-835.10
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	1 000.00			1 000.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	6 500.00	4 883.00		1 617.00
28184	MOBILIER	1 000.00	1 341.65		-341.65
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 000.00	10 139.75		860.25
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	11 000.00	10 139.75		860.25
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	11 000.00	10 139.75		860.25
	Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	18 433.97			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 000.00	10 139.75
	Ressources propres externes de l'année (a)		
10222 10228 26 27	FCTVA Autres fonds Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b)	11 000.00	10 139.75
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	11 000.00	10 139.75
28032	<i>FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT</i>		358.00
28033	<i>AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES-FRAIS INSERTION</i>		
28154	<i>AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS</i>	1 400.00	1 622.00
28181	<i>AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES</i>	1 100.00	1 935.10
28182	<i>AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT</i>	1 000.00	
28183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</i>	6 500.00	4 883.00
28184	<i>MOBILIER</i>	1 000.00	1 341.65
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	10 139.75		18 433.97		28 573.72

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV 28 573.72
Solde (IV - II)	V 28 573.72

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : BUDGET PRINCIPAL OFFICE DE TOURISME

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d'amortissement	Valeur d'acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
TOTAL DES BIENS ENTRES DANS L'ACTIF PENDANT L'EXERCICE 2015							19 860.44

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2154		
10807	27-01-2015	REPARATION BORNE PATRIMOINE SELON DEVIS REPARATION BORNE PATRIMOINE SE	4		Linéaire	942.00
10811	18-02-2015	MECANISME CHASSE D'EAU WC LOCAL CE MECANISME CHASSE D'EAU WC LOCA	47		Linéaire	54.72
10812	18-02-2015	CUVETTE WC + ACCESSOIRES LOCAL CE SELON DEVIS CUVETTE WC + ACCESSOIRES LOCAL	48		Linéaire	339.04
10835	14-04-2015	INTERPHONE SANS FIL SELON DEVIS 21956583 INTERPHONE SANS FIL SELON DEVI	145		Linéaire	269.38
10881	09-12-2015	4 TELEVISEURS SAMSUNG POUR HALL - 19 RUE DU PARC 4 TELEVISEURS SAMSUNG POUR HAL	456		Linéaire	4 640.00
TOTAL						6 245.14

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2181		
10808	26-01-2015	MOQUETTE POUR BUREAU PRESIDENT SELON DEVIS MOQUETTE POUR BUREAU PRESIDENT	5		Linéaire	1 301.96
10809	27-01-2015	PANNEAUX MEDIUM POUR BOUTIQUE	6		Linéaire	328.34
10813	18-02-2015	PEINTURE POUR BOUTIQUE	49		Linéaire	675.19
10814	18-02-2015	PEINTURE POUR BOUTIQUE	50		Linéaire	221.29
10854	22-07-2015	ADHESIVAGE HALL OFFICE	272		Linéaire	4 527.60
TOTAL						7 054.38

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2183		
10844	02-06-2015	PORTABLE + LICENCE SELON DEVIS ZD974426 PORTABLE + LICENCE SELON DEVIS	207		Linéaire	1 208.04
10863	08-10-2015	TELESERVICES 3 ANS + TRAITEMENT ET ENVOI EXPRESS TELESERVICES 3 ANS + TRAITEMEN	370		Linéaire	684.00

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d'amortissement	Valeur d'acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
10871	03-11-2015	POLE COMMUNICATION - SERVEUR SYNOLOGY DISK STA POLE COMMUNICATION - SERVEUR S	411			Linéaire	558.00
TOTAL							2 450.04

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2184		
10815	19-02-2015	MOBILIER POUR BOUTIQUE	51		Linéaire	2 863.15
10824	06-03-2015	MOBILIER AMENAGEMENT HALL	86		Linéaire	171.74
10825	06-03-2015	MOBILIER AMENAGEMENT HALL	87		Linéaire	468.00
10826	06-03-2015	MOBILIER AMENAGEMENT HALL	85		Linéaire	184.99
10830	19-03-2015	HALL - 1Table ASHLEY - AMENAGEMENT HALL HALL - 1Table ASHLEY - AMENAG	104		Linéaire	169.00
10833	31-03-2015	HALL - 2 Fauteuils Dr YES KARTELL Gris HALL - 2 Fauteuils Dr YES KART	122		Linéaire	254.00
TOTAL						4 110.88

ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : BUDGET PRINCIPAL OFFICE DE TOURISME

La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME

<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>	<i>AUTORISES PAR LE COMITE</i>	<i>POURVUS</i>	<i>NON POURVUS</i>
<i>Directeur</i>	1	1	
<i>Directeur Adjoint</i>	1	1	
<i>Responsable des Services Touristiques</i>	1	1	
<i>Cadres spécialistes/Responsables de production</i>	2	2	
<i>Directeur Pôle comptabilité finances comptable</i>	1 1	1	1
<i>Cadre spécialiste/Comptable</i>	1	1	
<i>Responsable communication</i>	1	1	
<i>Chargée de communication</i>	1	1	
<i>Conseillers juridique et financiers (temps partiel)</i>	3	2	1
<i>Directrice Commerciale</i>	1	1	
<i>Chargé Mission d'Etudes Promotion commerciale</i>	1	1	
<i>Attachées commerciales</i>	2	1	1
<i>secrétaire commerciale</i>	1	1	
<i>Agents d'Accueil</i>	3	3	
<i>Agent de service</i>	1		1
TOTAL	22	18	4

Etat des effectifs au 31/12/2015

BUDGET ANNEXE

* * *

PALAIS DES CONGRES

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 1 472 974.92	g 1 472 974.92	
	Section d'investissement	b 52 224.52	h 41 325.07	-10 899.45
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 22 366.84 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 1 525 199.44	=g+h+i+j 1 536 666.83	11 467.39
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f 19 547.45	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 19 547.45	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 1 472 974.92	=g+i+k 1 472 974.92	
	Section d'investissement	=b+d+f 71 771.97	=h+j+l 63 691.91	-8 080.06
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 1 544 746.89	=g+h+i+j+k+l 1 536 666.83	-8 080.06

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	19 547.45	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 137.80	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 409.65	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 020 087.00	995 344.95	24 549.88		192.17
012	CHARGES DE PERSONNEL	398 460.00	369 892.65	28 340.09		227.26
014	ATTENUATION DE CHARGES	500.00				500.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 500.00	12 111.18			388.82
Total des dépenses de gestion courante		1 431 547.00	1 377 348.78	52 889.97		1 308.25
66	CHARGES FINANCIERES	1 500.00	1 211.10	200.00		88.90
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00				2 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 435 047.00	1 378 559.88	53 089.97		3 397.15
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 345.31				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	42 606.69	41 325.07			1 281.62
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		50 952.00	41 325.07			9 626.93
TOTAL		1 485 999.00	1 419 884.95	53 089.97		13 024.08
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES		1 334.58			-1 334.58
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	992 520.00	1 063 110.90			-70 590.90
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000.00	7 042.34			-3 042.34
Total des recettes de gestion courante		996 520.00	1 071 487.82			-74 967.82
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	475 027.00	387 035.10			87 991.90
Total des recettes réelles d'exploitation		1 471 547.00	1 458 522.92			13 024.08
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	14 452.00	14 452.00			
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 452.00	14 452.00			
TOTAL		1 485 999.00	1 472 974.92			13 024.08
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 200.00	3 480.50	14 137.80	581.70
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 166.84	34 292.02	5 409.65	465.17
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	500.00			500.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		58 866.84	37 772.52	19 547.45	1 546.87
Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		58 866.84	37 772.52	19 547.45	1 546.87
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 452.00	14 452.00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 452.00	14 452.00		
TOTAL		73 318.84	52 224.52	19 547.45	1 546.87
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	Virement de la section d'exploitation	8 345.31			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 606.69	41 325.07		1 281.62
Total des recettes d'ordre d'investissement		50 952.00	41 325.07		9 626.93
TOTAL		50 952.00	41 325.07		9 626.93
Pour information					
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	22 366.84			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 019 894.83		1 019 894.83
012	CHARGES DE PERSONNEL	398 232.74		398 232.74
014	ATTENUATION DE CHARGES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 111.18		12 111.18
66	CHARGES FINANCIERES	1 411.10		1 411.10
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		41 325.07	41 325.07
	Dépenses d'exploitation - Total	1 431 649.85	41 325.07	1 472 974.92
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			1 472 974.92

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 452.00		14 452.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	3 480.50		3 480.50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	34 292.02		34 292.02
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Dépenses d'investissement - Total	52 224.52		52 224.52
				+
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			52 224.52

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 334.58		1 334.58
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 063 110.90		1 063 110.90
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 042.34		7 042.34
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	401 487.10		401 487.10
	Recettes d'exploitation - Total	1 472 974.92		1 472 974.92
				+
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1				
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				1 472 974.92

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		41 325.07	41 325.07
	Recettes d'investissement - Total		41 325.07	41 325.07
				+
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			22 366.84
				+
	Affectation aux comptes 106			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			63 691.91

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 020 087.00	995 344.95	24 549.88		192.17
6061	FOURN. NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	206 000.00	197 176.40			8 823.60
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	14 600.00	21 072.24	6.52		-6 478.76
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000.00	1 989.67			10.33
6066	ACHAT CARBURANTS	500.00	572.57			-72.57
607	ACHATS DE BIENS REVENDUS	5 000.00	62.00			4 938.00
611	PRESTATIONS EXTERNES POUR SPECTACLES	323 000.00	349 609.17	4 352.58		-30 961.75
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	304 900.00	304 898.04			1.96
6135	LOCATION MOBILIERES	8 508.00	6 694.06	334.00		1 479.94
6152	ENTR. ET REPAR. S/BIENS IMMOBILIERS	7 500.00	2 240.81	1 910.60		3 348.59
61551	ENT/REPARATION MATERIEL ROULANT		190.93			-190.93
61558	ENT/REPARAT. AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000.00	2 275.87	775.66		-1 051.53
6156	MAINTENANCE	80 500.00	57 890.73	12 090.21		10 519.06
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	7 300.00	6 690.84			609.16
618	DIVERS.	2 540.00	1 990.25			549.75
6231	PUBLICITE, ANNONCES ET INSERTIONS	8 000.00		4 354.00		3 646.00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	8 000.00	11 066.40			-3 066.40
6236	IMPRESSIONS	11 250.00	6 466.23	321.00		4 462.77
6238	FRAIS DIVERS DE PROMOTION	2 000.00	5 275.55			-3 275.55
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	152.00				152.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	500.00	869.03	144.60		-513.63
6257	RECEPTIONS	10 000.00	3 266.45	260.71		6 472.84
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	1 600.00	1 717.61			-117.61
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	13 000.00	12 679.36			320.64
6288	DEPENSES DIVERSES	500.00	378.74			121.26
6358	AUTRES IMPOTS A VERSER A L'ADM. FISCALE	457.00				457.00
637	AUTRES IMPOTS A VERSER A D'AUTRES ORGAN.	280.00	272.00			8.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	398 460.00	369 892.65	28 340.09		227.26
6211	PERSONNEL EXTERIEUR	97 803.00	62 032.95	28 340.09		7 429.96

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	37 500.00	37 730.12			-230.12
6311	TAXE SUR LES SALAIRES	11 527.00	10 859.00			668.00
6312	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 170.00	1 189.00			-19.00
6313	PART. EMPLOYEUR P.FORMATION CONTINUE	2 750.00	2 851.62			-101.62
6334	PART. EMPLOYEUR P.EFFORT DE CONSTRUCTION	800.00	786.95			13.05
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMM. DE BASE	170 560.00	181 617.98			-11 057.98
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS					
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	55 000.00	51 145.00			3 855.00
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES		1 271.61			-1 271.61
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	16 000.00	15 863.00			137.00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	200.00	253.00			-53.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	450.00	412.00			38.00
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE	400.00	419.34			-19.34
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	1 600.00	1 500.00			100.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL - PHARMACIE	2 200.00	1 525.69			674.31
648	HABILLEMENT ET DIVERS FRAIS POUR PERSONNEL	500.00	435.39			64.61
014	ATTENUATION DE CHARGES	500.00				500.00
7096	RABAIS REMISES S/PRESTATIONS DE SERVICES	500.00				500.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 500.00	12 111.18			388.82
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, LICENCES, BREVETS...					12 500.00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	12 500.00				-12 111.18
6542	6542		12 111.18			
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE					
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		1 431 547.00	1 377 348.78	52 889.97		1 308.25
66	CHARGES FINANCIERES	1 500.00	1 211.10	200.00		88.90
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 000.00				1 000.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	500.00	1 211.10	200.00		-911.10
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00				2 000.00
6718 673	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000.00 1 000.00				1 000.00 1 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		1 435 047.00	1 378 559.88	53 089.97		3 397.15

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 345.31				8 345.31
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	42 606.69	41 325.07			1 281.62
6811	DOTATION AMORTISSMTS IMMOB. INCORPORELLES & CORPOR	42 606.69	41 325.07			1 281.62
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		50 952.00	41 325.07			9 626.93
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 952.00	41 325.07			9 626.93
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 485 999.00	1 419 884.95	53 089.97		13 024.08

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	
---	----------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES		1 334.58			-1 334.58
6419 64198	REMBOURSEMENT REMUNERATIONS REMBOURSEMENTS S/REMUNERATIONS		1 334.58			-1 334.58
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	992 520.00	1 063 110.90			-70 590.90
706	PRESTATIONS DIVERSES DE SERVICE	230 000.00	281 812.98			-51 812.98
707	VENTES DE MARCHANDISES		3 371.31			-3 371.31
7082	COMMISSIONS & COURTAGES	33 000.00	39 398.17			-6 398.17
7083	LOCATIONS DIVERSES	140 000.00	219 524.57			-79 524.57
7084	MISE A DISPOSTION DE PERSONNEL	95 000.00	45 612.95			49 387.05
7088	AUTRES PRODUITS DIVERS	494 520.00	473 390.92			21 129.08
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000.00	7 042.34			-3 042.34
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	4 000.00	7 042.34			-3 042.34
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		996 520.00	1 071 487.82			-74 967.82
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	475 027.00	387 035.10			87 991.90
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	475 027.00	387 035.10			87 991.90
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		1 471 547.00	1 458 522.92			13 024.08

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	14 452.00	14 452.00			
777		14 452.00	14 452.00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 485 999.00	1 472 974.92			13 024.08

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	
--	----------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 200.00	3 480.50	14 137.80	581.70
2031	FRAIS ETUDES-RECHERCHES-DEVELOPPEMENT-INSERTION	2 000.00			2 000.00
205	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS...				
2051	LOGICIELS	2 000.00			2 000.00
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			14 137.80	-14 137.80
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 200.00	3 480.50		10 719.50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 166.84	34 292.02	5 409.65	465.17
2135	INSTALLATIONS GENERALES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS				
2154	MATERIEL D'EXPLOITATION	-1 103.31	5 562.50		-6 665.81
2181	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	4 000.00			4 000.00
2183	MATERIELS DE BUREAU & MATERIELS INFORMATIQUES	4 000.00	2 206.31		1 793.69
2184	MOBILIERS (REMPLOI DOTATIONS AMORTISSEMENTS)	33 270.15	26 523.21	5 409.65	1 337.29
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	500.00			500.00
2313	CONSTRUCTIONS	500.00			500.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		58 866.84	37 772.52	19 547.45	1 546.87
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES REELLES		58 866.84	37 772.52	19 547.45	1 546.87

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 452.00	14 452.00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
13914		14 452.00	14 452.00		
	<i>Charges transférées</i>				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	73 318.84	52 224.52	19 547.45	1 546.87
--	------------------	------------------	------------------	-----------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	8 345.31			
040	<i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	42 606.69	41 325.07		1 281.62
2805	AMORTISSEMENT CONCESSIONS, LICENCES				
28131	AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS	500.00	463.78		36.22
28135	AMORT.INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEM	1 400.00	2 261.33		-861.33
28154	AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	17 596.72	18 058.00		-461.28
28181	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES	8 900.00	7 796.77		1 103.23
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	8 209.97	7 431.50		778.47
28184	MOBILIER	6 000.00	5 313.69		686.31
<i>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>50 952.00</i>	<i>41 325.07</i>		<i>9 626.93</i>
<i>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</i>		<i>50 952.00</i>	<i>41 325.07</i>		<i>9 626.93</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		50 952.00	41 325.07		9 626.93
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		22 366.84			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		14 452.00	14 452.00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	14 452.00	14 452.00
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	<i>14 452.00</i>	<i>14 452.00</i>
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	14 452.00			14 452.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		50 952.00	41 325.07
	Ressources propres externes de l'année (a)		
10222 10228 26 27	FCTVA Autres fonds Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b)	50 952.00	41 325.07
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28 2805 28131 28135 28154 28181 28183 28184	<i>Amortissement des immobilisations</i> AMORTISSEMENT CONCESSIONS, LICENCES AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS AMORT.INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEM AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE MOBILIER	42 606.69 500.00 1 400.00 17 596.72 8 900.00 8 209.97 6 000.00	41 325.07 463.78 2 261.33 18 058.00 7 796.77 7 431.50 5 313.69
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	8 345.31	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	41 325.07		22 366.84		63 691.91

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 14 452.00
Ressources propres disponibles	IV 63 691.91
Solde (IV - II)	V 49 239.91

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : BUDGET PALAIS DES CONGRES

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d'amortissement	Valeur d'acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
TOTAL DES BIENS ENTRES DANS L'ACTIF PENDANT L'EXERCICE 2015							37 772.02

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2088		
10869	02-11-2015	ET PRODUCTION DE LA NELLE CAMPAGNE VICHY DESTINAT ET PRODUCTION DE LA NELLE CAMP	532		Linéaire	3 480.00
TOTAL						3 480.00

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2154		
10843	20-05-2015	3 CHARIOTS 500KG 1120X600 MM REF. 2216M4	243		Linéaire	630.00
10845	02-06-2015	3 CHARIOTS 500KG 1120X600 MM R PORTATIF IC-F61 ATEX SELON DEVIS 10011962	269		Linéaire	695.50
10865	12-10-2015	PORTATIF IC-F61 ATEX SELON DEV CONTROLEUR AMPLIFIE LA4X	497		Linéaire	3 247.00
10867	06-11-2015	MATERIEL VIDEO KIT EXTENDEUR DVI MATERIEL VIDEO KIT EXTENDEUR D	545		Linéaire	990.00
TOTAL						5 562.50

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2183		
10832	26-03-2015	D C S - 1 poste informatique complet (Ecran + Pac D C S - 1 poste informatique c	128		Linéaire	866.09
10855	07-08-2015	POSTE ALCATEL LUCENT 8232 SELON DEVIS C103718 POSTE ALCATEL LUCENT 8232 SELO	393		Linéaire	447.00
10858	25-08-2015	MATERIEL INFORMATIQUE - PC DOMINIQUE CESBRON MATERIEL INFORMATIQUE - PC DOM	414		Linéaire	893.22
TOTAL						2 206.31

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d' amortissement	Valeur d' acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
BIENS INSCRITS AU COMPTE				2184			
10820	03-03-2015	MOBILIER POUR BUREAU DIRECTEUR GENERAL MOBILIER POUR BUREAU DIRECTEUR	83			Linéaire	815.81
10848	15-06-2015	MOBILIER CONGRES - SOLDE DE LA COMMANDE DE 2014 FAC. FC2782 DU 13/03/2015	307			Linéaire	20 593.90
10866	23-10-2015	DIVERS POTS ET LUMINAIRES POUR PALAIS DES CONGRES DIVERS POTS ET LUMINAIRES POUR	499			Linéaire	5 113.50
TOTAL							26 523.21

ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : BUDGET PALAIS DES CONGRES

La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

PALAIS DES CONGRES

<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>	<i>AUTORISES PAR LE COMITE</i>	<i>POURVUS</i>	<i>NON POUVU</i>
<i>Directeur technique</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>Agents d'entretien</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	
<i>secrétaire administrative</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>Secrétaire</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>Employé polyvalent</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
TOTAL	6	6	0

Etat des effectifs au 31/12/2015

BUDGET ANNEXE

* * *

OPERA / CENTRE CULTUREL VALERY LARBAUD/EXPOS

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 2 854 445.37	g 2 857 703.60	3 258.23
	Section d'investissement	b 14 457.36	h 11 818.00	-2 639.36
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c 26 467.16 (si déficit)	i (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d 39 463.35 (si déficit)	j (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 2 934 833.24	=g+h+i+j 2 869 521.60	-65 311.64
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f 2 748.53	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 2 748.53	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 2 880 912.53	=g+i+k 2 857 703.60	-23 208.93
	Section d'investissement	=b+d+f 56 669.24	=h+j+l 11 818.00	-44 851.24
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 2 937 581.77	=g+h+i+j+k+l 2 869 521.60	-68 060.17

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 748.53	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 748.53	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 614 457.84	1 430 277.55	6 379.82		177 800.47
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 397 380.00	1 315 204.53	3 411.67		78 763.80
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	113 400.00	77 404.71	1 450.00		34 545.29
Total des dépenses de gestion courante		3 125 237.84	2 822 886.79	11 241.49		291 109.56
66	CHARGES FINANCIERES	3 900.00	2 649.31			1 250.69
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 853.00	5 849.78			3.22
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 134 990.84	2 831 385.88	11 241.49		292 363.47
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 628.35				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 818.00	11 818.00			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		62 446.35	11 818.00			50 628.35
TOTAL		3 197 437.19	2 843 203.88	11 241.49		342 991.82
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		26 467.16				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	19 600.00	13 377.00			6 223.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 524 044.35	1 182 759.15	254.00		341 031.20
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	260 600.00	237 151.59	3 300.00		20 148.41
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		92.00			-92.00
Total des recettes de gestion courante		1 804 244.35	1 433 379.74	3 554.00		367 310.61
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 416 275.00	1 417 384.86			-1 109.86
Total des recettes réelles d'exploitation		3 220 519.35	2 850 764.60	3 554.00		366 200.75
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 385.00	3 385.00			
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 385.00	3 385.00			
TOTAL		3 223 904.35	2 854 149.60	3 554.00		366 200.75
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000.00			5 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 598.00	11 072.36	2 748.53	777.11
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	19 598.00	11 072.36	2 748.53	5 777.11
Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 598.00	11 072.36	2 748.53	5 777.11
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 385.00	3 385.00		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 385.00	3 385.00		
	TOTAL	22 983.00	14 457.36	2 748.53	5 777.11
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	39 463.35			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	Virement de la section d'exploitation	50 628.35			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 818.00	11 818.00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		62 446.35	11 818.00		50 628.35
TOTAL		62 446.35	11 818.00		50 628.35
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 436 657.37		1 436 657.37
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 318 616.20		1 318 616.20
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	78 854.71		78 854.71
66	CHARGES FINANCIERES	2 649.31		2 649.31
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 849.78		5 849.78
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		11 818.00	11 818.00
	Dépenses d'exploitation - Total	2 842 627.37	11 818.00	2 854 445.37
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			26 467.16
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			2 880 912.53

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 385.00		3 385.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	11 072.36		11 072.36
	Dépenses d'investissement - Total	14 457.36		14 457.36
				+
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			39 463.35
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			53 920.71

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	13 377.00		13 377.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 183 013.15		1 183 013.15
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	240 451.59		240 451.59
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	92.00		92.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 420 769.86		1 420 769.86
	Recettes d'exploitation - Total	2 857 703.60		2 857 703.60

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 857 703.60
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		11 818.00	11 818.00
	Recettes d'investissement - Total		11 818.00	11 818.00
				+
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				
				+
Affectation aux comptes 106				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				11 818.00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 614 457.84	1 430 277.55	6 379.82		177 800.47
6061	FOURN. NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	41 480.00	30 216.88	1 600.00		9 663.12
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	22 225.00	24 598.11	19.00		-2 392.11
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000.00	3 557.64			-557.64
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200.00				200.00
611	PRESTATIONS EXTERNES POUR SPECTACLES	838 100.00	745 948.55	2 977.00		89 174.45
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	40 000.00	31 015.26			8 984.74
6135	LOCATION MOBILIERES	43 350.00	15 121.31			28 228.69
61558	ENT/REPARAT. AUTRES BIENS MOBILIERS	3 400.00	6 138.68	437.00		-3 175.68
6156	MAINTENANCE	17 100.00	14 945.10	1 078.72		1 076.18
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 650.00	3 836.88			-186.88
618	DIVERS.	304 502.84	306 056.46			-1 553.62
6226	HONORAIRES	10 200.00	10 035.00			165.00
6231	PUBLICITE, ANNONCES ET INSERTIONS	18 200.00	9 613.64	268.10		8 318.26
6236	IMPRESSIONS	28 000.00	26 664.00			1 336.00
6238	FRAIS DIVERS DE PROMOTION	100.00	57.15			42.85
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	28 150.00	17 980.11			10 169.89
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	96 500.00	89 446.49			7 053.51
6257	RECEPTIONS	81 900.00	62 880.07			19 019.93
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	25 850.00	26 475.06			-625.06
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 400.00	4 013.16			2 386.84
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 150.00	1 678.00			472.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 397 380.00	1 315 204.53	3 411.67		78 763.80
6211	PERSONNEL EXTERIEUR	40 900.00	35 148.00	3 132.36		2 619.64
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 000.00	1 981.87	279.31		-1 261.18
6311	TAXE SUR LES SALAIRES	67 405.00	65 363.00			2 042.00
6312	TAXE D'APPRENTISSAGE	5 200.00	5 008.26			191.74
6333	COTISATIONS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	11 700.00	12 414.10			-714.10
6334	PART. EMPLOYEUR P.EFFORT DE CONSTRUCTION	2 800.00	3 326.13			-526.13

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMM. DE BASE	967 530.00	841 902.06			125 627.94
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	181 200.00	199 961.00			-18 761.00
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES		1 476.66			-1 476.66
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	64 500.00	75 304.00			-10 804.00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	29 300.00	38 183.00			-8 883.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	16 100.00	25 046.60			-8 946.60
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE	1 695.00	997.85			697.15
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	5 900.00	5 768.99			131.01
6475	MEDECINE DU TRAVAIL - PHARMACIE	2 000.00	3 323.01			-1 323.01
648	HABILLEMENT ET DIVERS FRAIS POUR PERSONNEL	150.00				150.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	113 400.00	77 404.71	1 450.00		34 545.29
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, LICENCES, BREVETS...	113 400.00	77 404.71	1 450.00		34 545.29
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE					
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		3 125 237.84	2 822 886.79	11 241.49		291 109.56
66	CHARGES FINANCIERES	3 900.00	2 649.31			1 250.69
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	3 900.00				3 900.00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES		2 649.31			-2 649.31
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 853.00	5 849.78			3.22
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 600.00	5 759.00			-159.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)					
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	253.00	90.78			162.22
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		3 134 990.84	2 831 385.88	11 241.49		292 363.47

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 628.35				50 628.35
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 818.00	11 818.00			
6811	DOTATION AMORTISSMTS IMMOB. INCORPORELLES & CORPOR	11 818.00	11 818.00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		62 446.35	11 818.00			50 628.35
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		62 446.35	11 818.00			50 628.35
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		3 197 437.19	2 843 203.88	11 241.49		342 991.82

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	26 467.16
---	----------------	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	19 600.00	13 377.00			6 223.00
6419 64198 6459	REMBOURSEMENT REMUNERATIONS REMBOURSEMENTS S/REMUNERATIONS REMBT S/CHARGES SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE	19 600.00	13 377.00			-13 377.00 19 600.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 524 044.35	1 182 759.15	254.00		341 031.20
701 706 7083 7084 7088	VENTES DE PRODUITS DIVERS PRESTATIONS DIVERSES DE SERVICE LOCATIONS DIVERSES MISE A DISPOSTION DE PERSONNEL AUTRES PRODUITS DIVERS	16 350.00 1 274 564.35 41 000.00 84 800.00 107 330.00	5 506.69 972 136.68 81 812.00 74 196.96 49 106.82	254.00		10 843.31 302 427.67 -41 066.00 10 603.04 58 223.18
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	260 600.00	237 151.59	3 300.00		20 148.41
740	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	260 600.00	237 151.59	3 300.00		20 148.41
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		92.00			-92.00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		92.00			-92.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 804 244.35	1 433 379.74	3 554.00		367 310.61
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 416 275.00	1 417 384.86			-1 109.86
774 778 7788	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 415 095.00 1 180.00	1 415 895.14 1 489.72			-800.14 -309.72

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		3 220 519.35	2 850 764.60	3 554.00		366 200.75

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 385.00	3 385.00			
777		3 385.00	3 385.00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		3 223 904.35	2 854 149.60	3 554.00		366 200.75

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	
--	----------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000.00			5 000.00
2051	LOGICIELS	5 000.00			5 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 598.00	11 072.36	2 748.53	777.11
2181	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	5 000.00			5 000.00
2183	MATERIELS DE BUREAU & MATERIELS INFORMATIQUES	400.00	1 562.36	416.82	-1 579.18
2184	MOBILIERS (REMPLOI DOTATIONS AMORTISSEMENTS)	47.00			47.00
2188	ACQUISITIONS MATERIELS DIVERS	9 151.00	9 510.00	2 331.71	-2 690.71
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		19 598.00	11 072.36	2 748.53	5 777.11
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		19 598.00	11 072.36	2 748.53	5 777.11

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 385.00	3 385.00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
13914		3 385.00	3 385.00		
	<i>Charges transférées</i>				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	22 983.00	14 457.36	2 748.53	5 777.11
--	------------------	------------------	-----------------	-----------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	39 463.35
--	------------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	50 628.35			
040	<i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	11 818.00	11 818.00		
2805	AMORTISSEMENT CONCESSIONS, LICENCES		2 383.00		-2 383.00
28154	AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
28181	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES		947.00		-947.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 400.00	4 040.00		1 360.00
28184	MOBILIER	47.00	480.00		-433.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 371.00	3 968.00		2 403.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		62 446.35	11 818.00		50 628.35
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		62 446.35	11 818.00		50 628.35

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	62 446.35	11 818.00		50 628.35
--	------------------	------------------	--	------------------

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	
---	--

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 385.00	3 385.00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	3 385.00	3 385.00
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	<i>3 385.00</i>	<i>3 385.00</i>
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 385.00		39 463.35	42 848.35

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		62 446.35	11 818.00
	Ressources propres externes de l'année (a)		
10222 10228 26 27	FCTVA Autres fonds Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b)	62 446.35	11 818.00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28 2805 28154 28181 28183 28184 28188	<i>Amortissement des immobilisations</i> AMORTISSEMENT CONCESSIONS, LICENCES AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 818.00	11 818.00 2 383.00 947.00 4 040.00 47.00 480.00 3 968.00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	50 628.35	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	11 818.00				11 818.00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 42 848.35
Ressources propres disponibles	IV 11 818.00
Solde (IV - II)	V -31 030.35

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : OPERA/CTRE CULTUREL VALERY LARBAUD/EXPOS

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d' amortissement	Valeur d' acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
TOTAL DES BIENS ENTRES DANS L'ACTIF PENDANT L'EXERCICE 2015							11 072.36
BIENS INSCRITS AU COMPTE				2183			
10859	28-08-2015	PC BILLETTERIE LYDIE	809			Linéaire	893.22
10873	02-12-2015	PC VALERIE	1307			Linéaire	669.14
TOTAL							1 562.36
BIENS INSCRITS AU COMPTE				2188			
10805	28-01-2015	2 AMPLIS SON REGIE	6			Linéaire	6 600.00
10862	28-09-2015	CORDES CHANVRE B POUR SCENE OPERA CORDES CHANVRE B POUR SCENE OP	948			Linéaire	2 910.00
TOTAL							9 510.00

ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : OPERA/CTRE CULTUREL VALERY LARBAUD/EXPOS

La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

OPERA/ CCVL / EXPO

EMPLOIS PERMANENTS	AUTORISES PAR LE COMITE	POURVUS	NON POURVU
OPERA			
<i>directeur artistique</i>	1	1	
<i>Administrateur</i>	1	1	
<i>Attaché à l'information (chargée relations publiques)</i>	1	1	
<i>comptable</i>	1	1	
<i>Secrétaire comptable</i>	1	1	
<i>Secrétaire</i>	1	1	
<i>Attaché à l'accueil</i>	1	1	
<i>Caissière Hôtesse accueil</i>	1	1	
<i>Directeur accessoiriste</i>	1	1	
<i>Régisseur principal</i>	1	1	
<i>Régisseur son audiovisuel</i>	1	1	
<i>Régisseur général</i>	1	1	
<i>Machiniste cintrier</i>	1	1	
TOTAL	13	13	0
CCVL			
<i>Directeur technique</i>	1	1	
<i>caissière hôtesse accueil</i>	1	1	
<i>Employé polyvalent (e)</i>	2	2	
<i>régisseur de scène</i>	1		1
<i>chargé de mission (20h/mois)</i>	1		1
<i>Ouvrier professionnel</i>	1	1	
<i>Chef machiniste</i>	1	1	
TOTAL	8	6	2
EXPOSITIONS			
<i>responsable service exposition</i>	1		1
<i>Employé polyvalent</i>	1	1	
TOTAL	2	1	1

Etat des effectifs au 31/12/2015

BUDGET ANNEXE

*** * ***

VICHY-SPORTS

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 3 120 865.00	g 3 262 376.89	141 511.89
	Section d'investissement	b 73 505.57	h 51 253.04	-22 252.53
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c 220 153.79 (si déficit)	i (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 4 692.58 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 3 414 524.36	=g+h+i+j 3 318 322.51	-96 201.85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f 1 751.73	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 1 751.73	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 3 341 018.79	=g+i+k 3 262 376.89	-78 641.90
	Section d'investissement	=b+d+f 75 257.30	=h+j+l 55 945.62	-19 311.68
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 3 416 276.09	=g+h+i+j+k+l 3 318 322.51	-97 953.58

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 751.73	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 751.73	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 321 300.00	1 240 405.62	46 752.46		34 141.92
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 814 074.00	1 727 596.67	37 681.23		48 796.10
014	ATTENUATION DE CHARGES	20 000.00	10 391.89			9 608.11
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000.00	12 442.31			2 557.69
Total des dépenses de gestion courante		3 170 374.00	2 990 836.49	84 433.69		95 103.82
66	CHARGES FINANCIERES	3 400.00	2 789.30	502.92		107.78
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 150.00	1 385.56			764.44
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 175 924.00	2 995 011.35	84 936.61		95 976.04
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 300.46				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	41 000.00	40 917.04			82.96
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		69 300.46	40 917.04			28 383.42
TOTAL		3 245 224.46	3 035 928.39	84 936.61		124 359.46
Pour information						
D 002	Déficit d'exploitation reporté de N-1	220 153.79				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	20 000.00	65 155.14			-45 155.14
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 938 304.74	1 519 793.94	19 743.64		398 767.16
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 740.00	181 813.00	7 791.84		11 135.16
Total des recettes de gestion courante		2 159 044.74	1 766 762.08	27 535.48		364 747.18
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 278 033.05	1 433 654.89	6 123.98		-161 745.82
Total des recettes réelles d'exploitation		3 437 077.79	3 200 416.97	33 659.46		203 001.36
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 300.46	28 300.46			
Total des recettes d'ordre d'exploitation		28 300.46	28 300.46			
TOTAL		3 465 378.25	3 228 717.43	33 659.46		203 001.36
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 971.12	39 014.40	1 751.73	9 204.99
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 601.46	6 190.71		410.75
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	56 572.58	45 205.11	1 751.73	9 615.74
	Total des dépenses financières				
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	56 572.58	45 205.11	1 751.73	9 615.74
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 300.46	28 300.46		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 300.46	28 300.46		
	TOTAL	84 873.04	73 505.57	1 751.73	9 615.74
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 880.00	10 336.00		544.00
Total des recettes d'équipement		10 880.00	10 336.00		544.00
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		10 880.00	10 336.00		544.00
021	Virement de la section d'exploitation	28 300.46			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41 000.00	40 917.04		82.96
Total des recettes d'ordre d'investissement		69 300.46	40 917.04		28 383.42
TOTAL		80 180.46	51 253.04		28 927.42
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		4 692.58			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 287 158.08		1 287 158.08
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 765 277.90		1 765 277.90
014	ATTENUATION DE CHARGES	10 391.89		10 391.89
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 442.31		12 442.31
66	CHARGES FINANCIERES	3 292.22		3 292.22
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 385.56		1 385.56
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		40 917.04	40 917.04
	Dépenses d'exploitation - Total	3 079 947.96	40 917.04	3 120 865.00
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			220 153.79
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			3 341 018.79

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 300.46		28 300.46
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	39 014.40		39 014.40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	6 190.71		6 190.71
	Dépenses d'investissement - Total	73 505.57		73 505.57
				+
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				73 505.57

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 155.14		65 155.14
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 539 537.58		1 539 537.58
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 604.84		189 604.84
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 468 079.33		1 468 079.33
	Recettes d'exploitation - Total	3 262 376.89		3 262 376.89
				+
	R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			3 262 376.89

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 336.00		10 336.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		40 917.04	40 917.04
	Recettes d'investissement - Total	10 336.00	40 917.04	51 253.04
				+
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				4 692.58
				+
Affectation aux comptes 106				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				55 945.62

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 321 300.00	1 240 405.62	46 752.46		34 141.92
6061	FOURN. NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	83 500.00	50 675.24	33 691.18		-866.42
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	45 600.00	43 655.98	570.21		1 373.81
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000.00	4 026.10			-26.10
6066	ACHAT CARBURANTS	7 500.00	7 176.87			323.13
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	370 200.00	349 104.21			21 095.79
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	279 700.00	277 999.42			1 700.58
6135	LOCATION MOBILIERES	28 800.00	34 085.47	430.50		-5 715.97
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PROPRIETE	900.00	848.00			52.00
6152	ENTR. ET REPAR. S/BIENS IMMOBILIERS	12 600.00	12 054.38			545.62
61551	ENT/REPARATION MATERIEL ROULANT	4 000.00	3 120.86			879.14
61558	ENT/REPARAT. AUTRES BIENS MOBILIERS	9 000.00	10 492.95			-1 492.95
6156	MAINTENANCE	38 550.00	42 212.30			-3 662.30
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	10 100.00	9 104.33			995.67
618	DIVERS.	247 600.00	224 730.89	10 661.66		12 207.45
6226	HONORAIRES	14 400.00	18 450.00			-4 050.00
6231	PUBLICITE, ANNONCES ET INSERTIONS	400.00				400.00
6238	FRAIS DIVERS DE PROMOTION	6 750.00	6 075.18	253.14		421.68
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	100.00				100.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 000.00	5 615.69	1 145.77		-2 761.46
6257	RECEPTIONS	5 500.00	5 187.72			312.28
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	800.00	1 547.63			-747.63
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	12 000.00	11 367.52			632.48
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200.00	182.53			17.47
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	119 000.00	107 585.17			11 414.83
6353	IMPOTS INDIRECTS	500.00	326.40			173.60
6358	AUTRES IMPOTS A VERSER A L'ADM. FISCALE	9 400.00	8 621.00			779.00
637	AUTRES IMPOTS A VERSER A D'AUTRES ORGAN.	6 200.00	6 159.78			40.22
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 814 074.00	1 727 596.67	37 681.23		48 796.10

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	196 735.00	160 313.46	37 681.23		-1 259.69
6311	TAXE SUR LES SALAIRES	68 694.00	70 589.00			-1 895.00
6312	TAXE D'APPRENTISSAGE	7 633.00	7 249.00			384.00
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMM. DE BASE	1 151 920.00	1 111 506.67			40 413.33
6413	PRIMES & GRATIFICATIONS		500.00			-500.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	261 870.00	228 919.00			32 951.00
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES		31 417.24			-31 417.24
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	82 765.00	73 508.00			9 257.00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC					
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE	2 360.00	2 119.51			240.49
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	12 115.00	11 191.80			923.20
6475	MEDECINE DU TRAVAIL - PHARMACIE	4 982.00	5 120.00			-138.00
648	HABILLEMENT ET DIVERS FRAIS POUR PERSONNEL	25 000.00	25 162.99			-162.99
014	ATTENUATION DE CHARGES	20 000.00	10 391.89			9 608.11
7096	RABAIS REMISES S/PRESTATIONS DE SERVICES	20 000.00	10 391.89			9 608.11
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000.00	12 442.31			2 557.69
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, LICENCES, BREVETS...	1 000.00	989.74			10.26
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	14 000.00				14 000.00
6542	6542		11 452.57			-11 452.57
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		3 170 374.00	2 990 836.49	84 433.69		95 103.82
66	CHARGES FINANCIERES	3 400.00	2 789.30	502.92		107.78
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	3 400.00				3 400.00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES		2 789.30	502.92		-3 292.22

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 150.00	1 385.56			764.44
6711	INTERETS MORATOIRES & PENALITES S/MARCHES	150.00				150.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	500.00			500.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000.00	885.56			114.44
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		3 175 924.00	2 995 011.35	84 936.61		95 976.04

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1	
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 300.46				28 300.46
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	41 000.00	40 917.04			82.96
6811	DOTATION AMORTISSMTS IMMOB. INCORPORELLES & CORPOR	41 000.00	40 917.04			82.96
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		69 300.46	40 917.04			28 383.42
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		69 300.46	40 917.04			28 383.42
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		3 245 224.46	3 035 928.39	84 936.61		124 359.46

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	220 153.79
---	----------------	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	20 000.00	65 155.14			-45 155.14
6419 64198 6459	REMBOURSEMENT REMUNERATIONS REMBOURSEMENTS S/REMUNERATIONS REMBT S/CHARGES SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE	20 000.00	65 155.14			20 000.00 -65 155.14
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 938 304.74	1 519 793.94	19 743.64		398 767.16
706 7082 7083	PRESTATIONS DIVERSES DE SERVICE COMMISSIONS & COURTAGES LOCATIONS DIVERSES	1 830 579.74 2 000.00 105 725.00	1 455 077.00 4 251.84 60 465.10	19 326.14 417.50		356 176.60 -2 251.84 44 842.40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 740.00	181 813.00	7 791.84		11 135.16
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	200 740.00	181 813.00	7 791.84		11 135.16
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 159 044.74	1 766 762.08	27 535.48		364 747.18
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 278 033.05	1 433 654.89	6 123.98		-161 745.82
7718 773 774	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE DE GESTION MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	17 500.00 1 260 533.05	1 244.16 1 432 410.73	6 123.98		10 131.86 -171 877.68
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		3 437 077.79	3 200 416.97	33 659.46		203 001.36

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 300.46	28 300.46			
777		28 300.46	28 300.46			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		3 465 378.25	3 228 717.43	33 659.46		203 001.36

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	
--	----------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 971.12	39 014.40	1 751.73	9 204.99
2135	INSTALLATIONS GENERALES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS				
2154	MATERIEL D'EXPLOITATION	20 859.96	20 047.17		812.79
2181	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	21 511.16	11 299.53		10 211.63
2182	ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT				
2184	MOBILIERS (REMPLOI DOTATIONS AMORTISSEMENTS)	5 000.00	2 287.10		2 712.90
2188	ACQUISITIONS MATERIELS DIVERS	2 600.00	5 380.60	1 751.73	-4 532.33
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 601.46	6 190.71		410.75
2313	CONSTRUCTIONS	6 601.46	6 190.71		410.75
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		56 572.58	45 205.11	1 751.73	9 615.74
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		56 572.58	45 205.11	1 751.73	9 615.74

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 300.46	28 300.46		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
13914 13918		23 610.70 4 689.76	23 610.70 4 689.76		
	<i>Charges transférées</i>				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	84 873.04	73 505.57	1 751.73	9 615.74
--	------------------	------------------	-----------------	-----------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 880.00	10 336.00		544.00
1314 1318	SUBVENTION EQUIPEMENT COMMUNE SUBVENTIONS EQUIPEMENT AUTRES	10 880.00	10 336.00		544.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		10 880.00	10 336.00		544.00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES					
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 880.00	10 336.00		544.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	28 300.46			
040	<i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	41 000.00	40 917.04		82.96
2182	<i>ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT</i>				
28135	<i>AMORT.INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEM</i>	4 000.00	5 338.09		-1 338.09
28154	<i>AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS</i>	20 000.00	17 509.29		2 490.71
28157	<i>AMORT. AGENCEMENTS AMENAGEMENTS INDUSTRIELS</i>				
28158	<i>AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS TECH</i>				
28181	<i>AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES</i>	7 400.00	6 412.99		987.01
28182	<i>AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT</i>	1 600.00	1 568.00		32.00
28183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</i>				
28184	<i>MOBILIER</i>	3 000.00	3 693.94		-693.94
28188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	5 000.00	6 394.73		-1 394.73
	<i>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	69 300.46	40 917.04		28 383.42
	<i>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</i>	69 300.46	40 917.04		28 383.42

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	80 180.46	51 253.04		28 927.42
--	------------------	------------------	--	------------------

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	4 692.58
--	-----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		28 300.46	28 300.46
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	28 300.46	28 300.46
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	<i>28 300.46</i>	<i>28 300.46</i>
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	28 300.46			28 300.46

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		69 300.46	40 917.04
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222 10228 26 27	FCTVA Autres fonds Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		69 300.46	40 917.04
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	41 000.00	40 917.04
28135	AMORT.INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEM	4 000.00	5 338.09
28154	AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	20 000.00	17 509.29
28157	AMORT. AGENCEMENTS AMENAGEMENTS INDUSTRIELS		
28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS TECH		
28181	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES	7 400.00	6 412.99
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	1 600.00	1 568.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		
28184	MOBILIER	3 000.00	3 693.94
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000.00	6 394.73
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	28 300.46	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	40 917.04		4 692.58		45 609.62

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 28 300.46
Ressources propres disponibles	IV 45 609.62
Solde (IV - II)	V 17 309.16

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations
Le budget : BUDGET VICHY SPORTS

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d'amortissement	Valeur d'acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
TOTAL DES BIENS ENTRES DANS L'ACTIF PENDANT L'EXERCICE 2015							45 205.11
BIENS INSCRITS AU COMPTE				2154			
10806	04-02-2015	CIS - 2 TV LG 19MM43 FAC. FC1132 DU 13/11/2014	238			Linéaire	233.33
10810	04-02-2015	ATRIUM - 1 ouvre boîte manuel FAC. FA140543 DU 12/12/2014	239			Linéaire	294.30
10821	04-03-2015	41 TV LED LG 32" PO FAC. FC1238 DU 12/01/2015	341			Linéaire	7 175.00
10829	16-03-2015	Théâtre - 2 Chariots avec poignées pour transport FAC. F15/2691 DU 10/03/2015	437			Linéaire	378.00
10836	13-04-2015	ECELLE CN2 500 + PROTECMAC FAC. 15035138 DU 30/03/2015	516			Linéaire	642.00
10839	04-05-2015	CIS- 500 Draps Blancs FAC. 1502787 DU 23/04/2015	607			Linéaire	1 825.00
10840	04-05-2015	MICRO HF SENNHEISER POUR PDL FAC. TFC150279 DU 24/04/2015	606			Linéaire	281.88
10846	01-06-2015	ENREGISTREUR TEMPERATURE - ATRIUM FAC. 200 DU 13/05/2015	731			Linéaire	1 010.00
10851	15-06-2015	FAC. 15-03514 DU 21/05/2015 DRAPS ET SERVIETTES POUR CIS	801			Linéaire	1 407.00
10853	15-07-2015	CIS - Achats des 53 TV FUNAI et 36 Mini Bar FAC. 15062790 DU 05/06/2015	859			Linéaire	2 000.00
10868	30-10-2015	STANDS - 100 FORMATS DE MÉLA 2421 X 966MM - HÊTRE FAC. 40057 DU 31/05/2015	1370			Linéaire	2 901.27
10874	15-07-2015	ATRIUM - 2 Chariots sur Roulettes pour Transport FAC. 2326100 DU 16/06/2015	889			Linéaire	535.85
10876	07-12-2015	20 TRAVERSES EN 2M pour Stands FAC. FA070910 DU 30/10/2015	1535			Linéaire	530.00
10878	07-12-2015	STANDS pour Palais du Lac - 20 Profils x 2.5m FAC. FA070909 DU 27/10/2015	1534			Linéaire	833.54
TOTAL							20 047.17

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d'amortissement	Valeur d'acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2181		
10837	20-04-2015	REMISE À NIVEAU CANALISATION CHAUFFERIE PÔLE AFRI FAC. 79690315 DU 27/03/2015	548		Linéaire	3 585.30
10838	04-05-2015	CIS - PANNEAUX BOIS POUR FABRICATION CAISSONS FAC. 14823 DU 31/03/2015	609		Linéaire	1 505.68
10842	04-05-2015	CIS - Dalle Béton sous support en ardoise devant FAC. 25 DU 30/03/2015	608		Linéaire	5 894.75
10857	20-08-2015	ATRIUM - Rayonnage Galvanisé pour Stockage FAC. F1507023 DU 16/07/2015	1004		Linéaire	313.80
TOTAL						11 299.53

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2184		
10860	09-09-2015	BOUTIQUE EPHEMERE - 4 Meubles Kallax + pieds FAC. 2000839373 DU 22/08/2015	1122		Linéaire	280.00
10879	07-12-2015	ATRIUM - VESTIAIRES 5 BLOCS FAC. FA150409 DU 18/11/2015	1536		Linéaire	2 007.10
TOTAL						2 287.10

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2188		
10816	23-02-2015	EDP - CIS - 1 Perforateur HILTI avec 2 batteries FAC. 4090987471 DU 03/02/2015	329		Linéaire	1 204.00
10818	23-02-2015	EDP - 2 Aspirateurs CLEANFIX FAC. 13115334 DU 06/02/2015	330		Linéaire	466.15
10822	04-03-2015	5 ASPIRATEURS LÉGERS T7/1 PRO CIS FAC. 11573929 DU 17/02/2015	342		Linéaire	432.50
10834	13-04-2015	CIS - 1 Escabeau Promac Alu 3 marches FAC. 15030799 DU 05/03/2015	517		Linéaire	257.00
10847	01-06-2015	ATRIUM - 3 Supports muraux Inox pour Norme HACCP FAC. 1448966 DU 06/05/2015	732		Linéaire	213.72
10856	20-08-2015	CIS - 4 Téléviseurs Panasonic 126cm FAC. N°02526308 DU 20/07/2015	1005		Linéaire	2 500.00

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d'amortissement	Valeur d'acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
10861	21-09-2015	2 casques dynamique BEYERDYNAMIC pour Théâtre FAC. 475905 DU 27/07/2015	1183			Linéaire	307.23
TOTAL							5 380.60

BIENS INSCRITS AU COMPTE				2313			
10817	23-02-2015	REFECTION CHAMBRES STANDARD CIS - Achat peinture FAC. 1501021264 DU 16/01/2015	331		Linéaire	386.89	
10819	23-02-2015	REFECTION CHAMBRES STANDARD CIS - FAC. 1502019973 DU 13/02/2015	332		Linéaire	100.95	
10841	04-05-2015	CIS - Dalle Béton sous support en ardoise devant FAC. 26 DU 03/04/2015	610		Linéaire	4 441.25	
10849	17-06-2015	ATRIUM - TRAVAUX REFECTION ELECTRIQUE FAC. -030313324666 DU 31/05/15	802		Linéaire	1 038.88	
10877	07-12-2015	PINCES CBX POUR STANDS FAC. FA070910 DU 30/10/2015	1535		Linéaire	222.74	
TOTAL							6 190.71

ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : BUDGET VICHY SPORTS

La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

VICHY SPORTS

EMPLOIS PERMANENTS	AUTORISES PAR LE COMITE	POURVUS	NON POURVUS
<i>Directrice Ressources Humaines</i>	1	1	
<i>assistante Ressources Humaines</i>	1	1	
<i>Femme de chambre</i>	2	2	
<i>gouvernante</i>	1		1
<i>Chef de Réception</i>	1	1	
<i>Réceptionnaire (CIS)</i>	2	1	1
<i>Veilleurs de nuit</i>	2	2	
<i>Responsable espace réunions et hébergement</i>	1		1
<i>Réceptionnaire Maison des Jeunes</i>	3	3	
<i>responsable service restauration</i>	1		1
<i>Chef de Cuisine</i>	1	1	
<i>Cuisiniers</i>	2	2	
<i>Plongeuse</i>	2	1	1
<i>Maître d'hôtel</i>	1	1	
<i>Assistant Maître d'hôtel</i>	1	1	
<i>Serveur</i>	4	3	1
<i>Chef Barmaid</i>	1		1
<i>Barmaid</i>	1	1	
<i>Directrice départ.comm.</i>	1	1	
<i>Attaché commercial</i>	3	2	1
<i>Assistant commercial</i>	2	2	
<i>Employé de Hall</i>	3	2	1
<i>Employé Polyvalent</i>	1	1	
<i>Ouvrier de maintenance</i>	2	2	
<i>Agent technique</i>	4	4	
TOTAL	44	35	9

Etat des effectifs au 31/12/2015

BUDGET ANNEXE

* * *

SERVICES TOURISTIQUES & MARCHANDS

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
-----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	732 440.00	445 212.62	69 569.97		217 657.41
012	CHARGES DE PERSONNEL	301 791.00	288 299.40			13 491.60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300.00				300.00
Total des dépenses de gestion courante		1 034 531.00	733 512.02	69 569.97		231 449.01
66	CHARGES FINANCIERES	500.00	416.96	44.27		38.77
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 060.00				1 060.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 036 091.00	733 928.98	69 614.24		232 547.78
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 600.00	2 589.00			11.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 600.00	2 589.00			11.00
TOTAL		1 038 691.00	736 517.98	69 614.24		232 558.78
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		172 282.15				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	36 740.00	29 023.78			7 716.22
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 022 240.00	588 492.85	24 342.26		409 404.89
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 000.00	1 950.00	500.00		550.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 282.15	1 100.99			3 181.16
Total des recettes de gestion courante		1 066 262.15	620 567.62	24 842.26		420 852.27
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	144 711.00	132 684.17			12 026.83
Total des recettes réelles d'exploitation		1 210 973.15	753 251.79	24 842.26		432 879.10
<i>Total des recettes d'ordre d'exploitation</i>						
TOTAL		1 210 973.15	753 251.79	24 842.26		432 879.10
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 050.00	423.00		42 627.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 820.62	2 053.62		2 767.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		47 870.62	2 476.62		45 394.00
Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		47 870.62	2 476.62		45 394.00
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>					
TOTAL		47 870.62	2 476.62		45 394.00
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	PAS DE CHAPITRE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 000.00	42 000.00		
Total des recettes d'équipement		42 000.00	42 000.00		

Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		42 000.00	42 000.00		
<i>021 040</i>	<i>Virement de la section d'exploitation OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>2 600.00</i>	<i>2 589.00</i>		<i>11.00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 600.00	2 589.00		11.00
TOTAL		44 600.00	44 589.00		11.00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		3 270.62			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	514 782.59		514 782.59
012	CHARGES DE PERSONNEL	288 299.40		288 299.40
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES	461.23		461.23
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		2 589.00	2 589.00
	Dépenses d'exploitation - Total	803 543.22	2 589.00	806 132.22
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			172 282.15
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			978 414.37

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	423.00		423.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	2 053.62		2 053.62
	Dépenses d'investissement - Total	2 476.62		2 476.62
				+
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 476.62

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	29 023.78		29 023.78
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	612 835.11		612 835.11
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 450.00		2 450.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 100.99		1 100.99
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	132 684.17		132 684.17
	Recettes d'exploitation - Total	778 094.05		778 094.05

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	778 094.05
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	PAS DE CHAPITRE			
28	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 000.00		42 000.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		2 589.00	2 589.00
	Recettes d'investissement - Total	42 000.00	2 589.00	44 589.00
				+
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				3 270.62
				+
Affectation aux comptes 106				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				47 859.62

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	732 440.00	445 212.62	69 569.97		217 657.41
6061	FOURN. NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	950.00	2 173.20			-1 223.20
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200.00	193.20			6.80
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	250.00	71.10			178.90
607	ACHATS DE BIENS REVENDUS	10 000.00	49 357.33	584.28		-39 941.61
611	PRESTATIONS EXTERNES POUR SPECTACLES	629 000.00	313 744.87	65 919.74		249 335.39
6135	LOCATION MOBILIERES	500.00				500.00
6156	MAINTENANCE	6 900.00	7 432.57			-532.57
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 400.00	-263.06	1 000.00		2 663.06
618	DIVERS.	840.00	1 169.62	250.00		-579.62
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES DIVERSES	500.00	341.25	158.75		
6231	PUBLICITE, ANNONCES ET INSERTIONS	3 000.00	5 742.60	1 207.20		-3 949.80
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	11 000.00	5 188.67			5 811.33
6236	IMPRESSIONS	60 000.00	57 253.62	450.00		2 296.38
6238	FRAIS DIVERS DE PROMOTION					
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	100.00				100.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 500.00	279.71			1 220.29
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	2 600.00	2 158.36			441.64
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 200.00	215.98			984.02
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500.00	153.60			346.40
012	CHARGES DE PERSONNEL	301 791.00	288 299.40			13 491.60
6211	PERSONNEL EXTERIEUR	14 500.00	14 196.96			303.04
6311	TAXE SUR LES SALAIRES	6 631.00	8 872.00			-2 241.00
6312	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 145.00	1 103.00			42.00
6333	COTISATIONS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	2 810.00	2 873.75			-63.75
6334	PART. EMPLOYEUR P.EFFORT DE CONSTRUCTION	670.00	752.14			-82.14
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMM. DE BASE	187 350.00	187 004.88			345.12
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	64 180.00	52 664.00			11 516.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	16 225.00	11 596.00			4 629.00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC					
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	5 745.00	6 454.38			-709.38
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE	380.00	293.23			86.77
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	1 100.00	1 657.06			-557.06
6475	MEDECINE DU TRAVAIL - PHARMACIE	1 055.00	832.00			223.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300.00				300.00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	300.00				300.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		1 034 531.00	733 512.02	69 569.97		231 449.01
66	CHARGES FINANCIERES	500.00	416.96	44.27		38.77
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	500.00	-136.13	10.54		625.59
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES		553.09	33.73		-586.82
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 060.00				1 060.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	500.00				500.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	560.00				560.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		1 036 091.00	733 928.98	69 614.24		232 547.78

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 600.00	2 589.00			11.00
6811	DOTATION AMORTISSMTS IMMOB. INCORPORELLES & CORPOR	2 600.00	2 589.00			11.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 600.00	2 589.00			11.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 600.00	2 589.00			11.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 038 691.00	736 517.98	69 614.24		232 558.78

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	172 282.15
---	----------------	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	36 740.00	29 023.78			7 716.22
6419 64198	REMBOURSEMENT REMUNERATIONS REMBOURSEMENTS S/REMUNERATIONS	36 740.00	29 023.78			7 716.22
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 022 240.00	588 492.85	24 342.26		409 404.89
701 706 7082 7083	VENTES DE PRODUITS DIVERS PRESTATIONS DIVERSES DE SERVICE COMMISSIONS & COURTAGES LOCATIONS DIVERSES	26 500.00 975 000.00 18 940.00 1 800.00	55 393.04 507 999.77 23 350.05 1 749.99	23 417.82 924.44		-28 893.04 443 582.41 -5 334.49 50.01
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 000.00	1 950.00	500.00		550.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 000.00	1 950.00	500.00		550.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 282.15	1 100.99			3 181.16
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	4 282.15	1 100.99			3 181.16
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 066 262.15	620 567.62	24 842.26		420 852.27
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	144 711.00	132 684.17			12 026.83
774 778	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	144 711.00	132 684.17			12 026.83
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		1 210 973.15	753 251.79	24 842.26		432 879.10

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
<i>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</i>						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 210 973.15	753 251.79	24 842.26		432 879.10
Pour information : R 002 Excédent d'exploitation		reporté de N-1				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 050.00	423.00		42 627.00
205	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS...	600.00			600.00
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 450.00	423.00		42 027.00
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 820.62	2 053.62		2 767.00
2154	MATERIEL D'EXPLOITATION	2 120.62	610.00		1 510.62
2181	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 400.00	1 443.62		956.38
2188	ACQUISITIONS MATERIELS DIVERS	300.00			300.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		47 870.62	2 476.62		45 394.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		47 870.62	2 476.62		45 394.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		47 870.62	2 476.62		45 394.00

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	PAS DE CHAPITRE				
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 000.00	42 000.00		
1318	SUBVENTIONS EQUIPEMENT AUTRES	42 000.00	42 000.00		
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	42 000.00	42 000.00		
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	42 000.00	42 000.00		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 600.00	2 589.00		11.00
2808	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28088	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLE				
28154	AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	1 195.00	1 194.00		1.00
28181	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES	1 085.00	1 082.00		3.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	320.00			320.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		313.00		-313.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 600.00	2 589.00		11.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 600.00	2 589.00		11.00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	44 600.00	44 589.00		11.00
--	------------------	------------------	--	--------------

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	3 270.62
--	-----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalizations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 600.00	2 589.00
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222 10228 26 27	FCTVA Autres fonds Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		2 600.00	2 589.00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28 2808 28088 28154 28181 28183 28188	<i>Amortissement des immobilisations</i> AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLE AMORTISSEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 600.00 1 195.00 1 085.00 320.00	2 589.00 1 194.00 1 082.00 313.00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 589.00		3 270.62		5 859.62

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV 5 859.62
Solde (IV - II)	V 5 859.62

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d'amortissement	Valeur d'acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
TOTAL DES BIENS ENTRES DANS L'ACTIF PENDANT L'EXERCICE 2015							2 899.62
BIENS INSCRITS AU COMPTE				208			
10827	16-03-2015	FAC. 150048 DU 27/02/2015 POUR BOUTIQUE LICENCE POUR LOGIC	51			Linéaire	423.00
TOTAL							423.00
BIENS INSCRITS AU COMPTE				2088			
10831	19-03-2015	FAC. 150048 DU 27/02/2015 POUR BOUTIQUE LICENCE LOGICIEL V	55			Linéaire	423.00
TOTAL							423.00
BIENS INSCRITS AU COMPTE				2154			
10870	05-11-2015	FAC. ON1510008Q DU 13/10/2015 1 TPE GPRS MOBILE FAC. ON1510008Q DU 13/10/2015	310			Linéaire	610.00
TOTAL							610.00
BIENS INSCRITS AU COMPTE				2181			
10828	16-03-2015	FAC. M13Y8572 DU 16/02/2015 1 POSTE INFORMATIQ AVEC LECTURE CODE BARRE + IMPR	52			Linéaire	1 294.62
10850	22-06-2015	FAC. FC074617 DU 30/04/2015 TIROIR CAISSE POUR FAC. FC074617 DU 30/04/2015	157			Linéaire	149.00
TOTAL							1 443.62

ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS

La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS

<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>	<i>AUTORISES PAR LE COMITE</i>	<i>POURVUS</i>	<i>NON POURVU</i>
<i>Responsable Clientèle groupe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>Responsable boutique</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>Secrétaire comptable</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>chargé de réservation</i>	<i>1</i>		<i>1</i>
<i>Responsable Clientèle individuelle</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>assistantetechique commerciale</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>Agent de promotion</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>TOTAL</i>	<i>7</i>	<i>6</i>	<i>1</i>

Etat des effectifs au 31/12/2015

BUDGET ANNEXE

* * *

ANIMATION

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 333 854.63	g 341 902.17	8 047.54
	Section d'investissement	b	h 1 962.16	1 962.16
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c 8 047.54 (si déficit)	i (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d 4 890.16 (si déficit)	j (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 346 792.33	=g+h+i+j 343 864.33	-2 928.00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 341 902.17	=g+i+k 341 902.17	
	Section d'investissement	=b+d+f 4 890.16	=h+j+l 1 962.16	-2 928.00
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 346 792.33	=g+h+i+j+k+l 343 864.33	-2 928.00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
-----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	238 817.30	219 334.39	4 447.38		15 035.53
012	CHARGES DE PERSONNEL	106 563.50	101 706.52	4 500.00		356.98
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 650.00	1 550.05			1 099.95
Total des dépenses de gestion courante		348 030.80	322 590.96	8 947.38		16 492.46
66	CHARGES FINANCIERES	512.50	320.40	33.73		158.37
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 845.00				40 845.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		389 388.30	322 911.36	8 981.11		57 495.83
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 920.16				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 970.00	1 962.16			7.84
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 890.16	1 962.16			2 928.00
TOTAL		394 278.46	324 873.52	8 981.11		60 423.83
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		8 047.54				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES		60.18			-60.18
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	44 000.00	30 206.63			13 793.37
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 700.00	11 883.47			816.53
Total des recettes de gestion courante		56 700.00	42 150.28			14 549.72
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	345 626.00	299 751.89			45 874.11
Total des recettes réelles d'exploitation		402 326.00	341 902.17			60 423.83
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		402 326.00	341 902.17			60 423.83
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement					
Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement					
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL					
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		4 890.16			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Total des recettes d'équipement					
106	Réserves				
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement					
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>2 920.16</i>			
<i>040</i>	<i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>1 970.00</i>	<i>1 962.16</i>		<i>7.84</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 890.16	1 962.16		2 928.00
TOTAL		4 890.16	1 962.16		2 928.00
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	223 781.77		223 781.77
012	CHARGES DE PERSONNEL	106 206.52		106 206.52
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 550.05		1 550.05
66	CHARGES FINANCIERES	354.13		354.13
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		1 962.16	1 962.16
	Dépenses d'exploitation - Total	331 892.47	1 962.16	333 854.63
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			8 047.54
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			341 902.17

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
	Dépenses d'investissement - Total			
				+
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			4 890.16
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 890.16

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	60.18		60.18
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	30 206.63		30 206.63
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 883.47		11 883.47
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	299 751.89		299 751.89
	Recettes d'exploitation - Total	341 902.17		341 902.17
				+
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1				
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				341 902.17

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13 28	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT <i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		1 962.16	1 962.16
	Recettes d'investissement - Total		1 962.16	1 962.16
				+
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				
				+
Affectation aux comptes 106				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 962.16

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	238 817.30	219 334.39	4 447.38		15 035.53
6061	FOURN. NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	1 900.00	1 834.37			65.63
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	12.50				12.50
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	512.50	185.14			327.36
6066	ACHAT CARBURANTS	500.00	349.56	41.55		108.89
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 550.00	1 245.22	122.97		1 181.81
611	PRESTATIONS EXTERNES POUR SPECTACLES	10 342.50	5 790.28			4 552.22
6135	LOCATION MOBILIERES	6 300.00	4 230.00			2 070.00
61551	ENT/REPARATION MATERIEL ROULANT	1 000.00	1 575.94			-575.94
6156	MAINTENANCE	100.00				100.00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	2 492.50	699.63			1 792.87
618	DIVERS.	24 170.00	35 310.65	1 707.83		-12 848.48
6226	HONORAIRES	1 180.00				1 180.00
6231	PUBLICITE, ANNONCES ET INSERTIONS	13 150.00	14 343.39			-1 193.39
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	155 622.30	139 359.88	2 575.03		13 687.39
6236	IMPRESSIONS	7 400.00	11 095.53			-3 695.53
6238	FRAIS DIVERS DE PROMOTION	7 312.50	600.00			6 712.50
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 075.00	926.81			148.19
6257	RECEPTIONS	975.00	563.69			411.31
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	1 303.75	847.40			456.35
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	806.25	376.90			429.35
6281	COTISATIONS DIVERSES	12.50				12.50
6288	DEPENSES DIVERSES	100.00				100.00
635	AUTRES IMPOTS ET TAXES					
012	CHARGES DE PERSONNEL	106 563.50	101 706.52	4 500.00		356.98
6211	PERSONNEL EXTERIEUR	5 900.00	2 510.46	4 500.00		-1 110.46
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	437.50				437.50
6311	TAXE SUR LES SALAIRES	7 582.00	6 934.00			648.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
6312	TAXE D'APPRENTISSAGE	438.50	373.00			65.50
6333	COTISATIONS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 027.50	910.43			117.07
6334	PART. EMPLOYEUR P.EFFORT DE CONSTRUCTION	285.75	254.70			31.05
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMM. DE BASE	65 900.75	66 625.51			-724.76
6413	PRIMES & GRATIFICATIONS					
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	17 249.00	16 746.55			502.45
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	4 357.50	4 104.00			253.50
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC					
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 380.00	2 376.00			4.00
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE	166.00	60.97			105.03
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	577.00	576.90			0.10
6475	MEDECINE DU TRAVAIL - PHARMACIE	262.00	234.00			28.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 650.00	1 550.05			1 099.95
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, LICENCES, BREVETS...	2 500.00	1 550.05			949.95
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	150.00				150.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE					
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		348 030.80	322 590.96	8 947.38		16 492.46
66	CHARGES FINANCIERES	512.50	320.40	33.73		158.37
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	500.00	-59.39			559.39
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	12.50	379.79	33.73		-401.02
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 845.00				40 845.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 845.00				40 845.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		389 388.30	322 911.36	8 981.11		57 495.83

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 920.16				2 920.16
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 970.00	1 962.16			7.84
6811	DOTATION AMORTISSMTS IMMOB. INCORPORELLES & CORPOR	1 970.00	1 962.16			7.84
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 890.16	1 962.16			2 928.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 890.16	1 962.16			2 928.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		394 278.46	324 873.52	8 981.11		60 423.83

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	8 047.54
---	----------------	----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES		60.18			-60.18
64198	REMBOURSEMENTS S/REMUNERATIONS		60.18			-60.18
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	44 000.00	30 206.63			13 793.37
706	PRESTATIONS DIVERSES DE SERVICE	44 000.00	30 206.63			13 793.37
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
740	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 700.00	11 883.47			816.53
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	12 700.00	11 883.47			816.53
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		56 700.00	42 150.28			14 549.72
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	345 626.00	299 751.89			45 874.11
7714	RECOUVREMENT S/CREANCES ADM. EN NON VAL					
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)					
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	282 961.00	252 831.77			30 129.23
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	62 665.00	46 920.12			15 744.88
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		402 326.00	341 902.17			60 423.83
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		402 326.00	341 902.17			60 423.83

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1
---	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2182 2188	ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT ACQUISITIONS MATERIELS DIVERS				
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT					
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)				
--	--	--	--	--

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	4 890.16
--	-----------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1316	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES				
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT					
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES					
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	2 920.16			
040	<i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	1 970.00	1 962.16		7.84
28182 28188	<i>AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	550.00 1 420.00	550.00 1 412.16		7.84
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 890.16	1 962.16		2 928.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 890.16	1 962.16		2 928.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		4 890.16	1 962.16		2 928.00

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	
---	--

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			4 890.16	4 890.16

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 890.16	1 962.16
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222 10228 26 27	FCTVA Autres fonds Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		4 890.16	1 962.16
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28 28182 28188	<i>Amortissement des immobilisations</i> AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 970.00 550.00 1 420.00	1 962.16 550.00 1 412.16
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 920.16	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 962.16				1 962.16

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 890.16
Ressources propres disponibles	IV	1 962.16
Solde (IV - II)	V	-2 928.00

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : ANIMATION

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation Numéro inventaire		N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d' amortissement	Valeur d' acquisition ou d'intégration
					Nature Ope.	Fct.		
TOTAL DES BIENS ENTRES DANS L'ACTIF PENDANT L'EXERCICE 2015								144.45
BIENS INSCRITS AU COMPTE					2188			
10852	29-06-2015	FAC. 470618 DU 12/06/2015 CABLAGE SONO ANIMATION	CABLES ET AUTRES E	128			Linéaire	144.45
TOTAL								144.45

ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : ANIMATION

La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

ANIMATION

<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>	<i>AUTORISES PAR LE COMITE</i>	<i>POURVUS</i>	<i>NON POURVUS</i>
<i>Responsable d'Animation</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>Agent d'Animation</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>Agent réservation et développement</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
<i>TOTAL</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>0</i>

Etat des effectifs au 31/12/2015

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1) - Compte administratif (état constaté), 01/01/2015 au 31/12/2015

Nature de la trésorerie (2)	Référence de l'emprunt	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (3)	Montant maximum autorisé au 31/12/2015	Montant des tirages N	Montant des remboursements N	Montant restant dû au 31/12/2015	Intérêts mandatés en N
5191 Avance du trésor							
5192 Avance de trésorerie							
51931 Ligne de crédits de trésorerie	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2014	800 000,00	32 tirages :3 710 000,00	12 remboursements : 2 945 000,00	765 000,00	7 158,92
51932 Ligne de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billet de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989 ;

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs ;

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'exécutif de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-22 du CGCT).

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président
A Vichy, le 13 Juin 2016
Le Président

Délibéré par le Comité de Direction, réuni en session ordinaire
A Vichy, le 13 Juin 2016
Les membres du Comité de Direction

Nombre de membres en exercice	<input type="text"/>
Nombre de membres présents	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text"/>
VOTES	Contre <input type="text"/> Pour <input type="text"/>
Date de convocation : 27 mai 2016	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le
et de la publication, le

A Vichy, le
Le Président,

ANNEXE

OPERATIONS TECHNIQUES

23-/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2015

VILLE de VICHY



SERVICE des EAUX

**Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public d'eau potable**

Année 2015

**(en application des Codes de l'Environnement, des Collectivités Territoriales,
de la Santé Publique, de l'Action Sociale et des Familles
et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007)**

SOMMAIRE

Introduction	4
1. Présentation générale du service	5
1.1. Description du contrat de concession	5
1.2. Financement du service - Historique	5
1.3. Accueil de la clientèle et gestion des réclamations	6
1.4. Règlement du service eau potable	7
1.5. L’usine de production d’eau potable	10
1.6. Le réseau de distribution	11
1.7. Les chiffres clés du service	12
1.8. L’organisation du service	12
2. Bilan des actions des années écoulées et Orientations pour 2016	13
2.1. Prélèvements : Prise d’eau dans l’Allier et drains	13
2.2. Production	14
2.2.1 Actions menées depuis 2004	14
2.2.2 Travaux réalisés en 2015	18
2.3. Réseau de distribution	18
2.3.1 Travaux réalisés	18
2.3.2 Améliorations de la distribution et de la connaissance du réseau	19
2.4. Orientations 2016 – Etudes et travaux	20
2.4.1 Etudes et travaux sur la prise d’eau	20
2.4.2 Etudes et travaux sur l’usine de traitement	21
2.4.3 Etudes et travaux sur le réseau	21
2.5. Amélioration de la qualité du service	21
3. Indicateurs techniques du service	23
3.1. Origine de l’eau	23
3.2. Volumes mis en distribution	23
3.3. Evolution des volumes et rendement du réseau	24
3.4. Profil de consommation	25
3.4.1 Nombre de clients	25
3.4.2 Les « gros » consommateurs	25
3.4.3 Répartition des volumes consommés	26
4. Indicateurs de qualité de l’eau	28
4.1. Généralités	28
4.2. Conformité de la qualité de l’eau	28
4.3. Résultats	28
5. Indicateurs financiers	31
5.1. Tarifs	31
5.2. Facture type (120 m³)	32

5.3. Autres indicateurs financiers	33
5.3.1 Autres recettes d'exploitation en 2015	33
5.3.2 Travaux réalisés en 2015	33
6. indicateurs de performance	34
6.1. Caractérisation technique du service	34
6.2. Tarification de l'eau et recettes du service	34
6.3. Indicateurs de performance	35
6.4. Financement des investissements	38
6.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	38
Annexe 1 : Rapport annuel de l'ARS concernant la qualité des eaux d'alimentation de VICHY	39

INTRODUCTION

Depuis 2008, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement intègrent le calcul de paramètres indicateurs de performance en application de textes réglementaires :

- décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales
- arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement
- circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 sur la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Ces textes redonnent des définitions à certains indicateurs déjà employés dans les rapports précédents et précisent leur méthodologie de calcul.

A noter également que depuis 2009, existe un Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement que doivent renseigner les collectivités compétentes dans l'un (ou les deux) de ces services. L'Observatoire a déjà été complété pour le service eau potable de Vichy avec les données des années 2008 à 2014.

Un avenant n°11 a été présenté lors de la séance du 16 décembre 2011 du Conseil Municipal et notifié au concessionnaire le 14 février 2012. Il recadre le service et le prix de l'eau potable jusqu'à la fin du contrat.

Le présent rapport intègre donc les évolutions de service, d'équipements et de prix prévus à l'avenant n°11.

En 2015, un avenant n°12 a fait l'objet de négociation. Les volumes vendus étant en baisse au-delà des 5% prévus au contrat de délégation du service et de l'avenant n°11, cet avenant est rendu nécessaire : il fixe le bilan financier des années 2011 à 2014, les nouvelles conditions tarifaires du service, les volumes vendus attendus à la signature de l'avenant et intègre des travaux supplémentaires à l'usine d'eau potable.

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Description du contrat de concession

Le service eau potable est en concession depuis mars 1990 pour la production, le traitement et la distribution publique sur la commune de Vichy, concession confiée à la Compagnie Bourbonnaise de Services et d'Environnement (CBSE) sise 2 avenue de la Croix Saint Martin à Vichy, pour une durée de 30 ans.

L'usine de production et la prise d'eau sont situées au 4 Avenue de la Croix Saint Martin.

1.2. Financement du service - Historique

En 2003, la masse financière dégagée par la diminution des remboursements des emprunts par le concessionnaire et l'augmentation du prix de l'eau de 0,114 € (valeur 93) a permis de conserver le fonds spécial de travaux en 2003 à un niveau financier permettant un important programme de réhabilitation et renouvellement des ouvrages du réseau et selon un échéancier prévu au contrat de concession.

L'avenant n° 7 conclu en décembre 2002 listait les investissements à réaliser d'ici 2020 :

- bache de stockage et relevage pour rejet des boues de traitement d'eau dans le réseau d'eaux usées (achevée et mise en service en 2005)
- travaux de mise en œuvre du périmètre de protection de la prise d'eau (achevés en 2006)
- remplacement de transformateurs au PCB (effectué en 2007)
- création d'une prise d'eau de secours dans le Sichon
- suppression de l'ensemble des branchements plomb
- renouvellement de canalisations

L'avenant n° 9, conclu en décembre 2005, a eu pour objet la révision des conditions de rémunération du concessionnaire et la modification de la dotation au Fonds de Travaux, avec notamment l'abandon du projet de création d'une prise d'eau de secours sur le Sichon au profit de la mise en place d'une procédure d'urgence.

Ces modifications ont permis en 2006 l'abaissement sensible du montant de facturation de l'abonnement et une hausse maîtrisée du m³ d'eau, anticipation nécessaire aux évolutions annoncées à la hausse des prélèvements de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 9^e programme 2007-2012 qui a pour objectif fort le «bon état des cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes d'ici 2015» (+15% annoncés).

L'avenant n°11 notifié au délégataire le 14 février 2012 supprime le principe de fonds de travaux, liste des interventions obligatoires sur le réseau et l'usine de production, fixe le prix de l'eau et son évolution (2 augmentations du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} janvier 2014) et introduit une soulte en fin de contrat d'un montant de 1,8 millions d'euros.

Les bases suivantes sont actées par la CBSE et par la Ville de Vichy :

- Le délégataire termine le remplacement des branchements en plomb fin 2013
- Le délégataire renouvelle les canalisations au moins à hauteur de :
 - 2000 ml pour la période 2011-2013
 - 3000 ml pour la période 2014-2016
 - 3000 ml pour la période 2017-2019

Ce renouvellement comprend l'ensemble des branchements (hors branchements changés récemment) et des accessoires sur le réseau (hydrants, etc).

- Le délégataire réalise d'ici fin 2013 un étage de filtration sur charbon actif en grains calé sur 1000 m³/h mais intégrant un génie civil permettant une extension à 1500 m³/h.
- Le délégataire réalise des travaux de fiabilisation de la mise à l'équilibre calcocarbonique et du traitement des eaux de lavage.

L'avenant n°12 en cours de négociation en 2015 est approuvé par délibération au conseil municipal du 25 mars 2016. Il prévoit :

- l'intégration des dispositions du Code de l'Environnement relatives aux travaux à proximité des réseaux : réponse au guichet unique, déclaration des linéaires de réseaux, établissement et réponse aux déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) en tant que responsable de projet ou de concessionnaire impacté par un maître d'ouvrage/exécutant extérieurs de travaux ;
- les tarifs abonnement et part variable de l'eau potable vendue par le service ;
- les volumes de référence annuels vendus attendus par CBSE.

L'avenant n°12 a été notifié le 26 mai 2016.

1.3. Accueil de la clientèle et gestion des réclamations

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse suivante :

2 Avenue de la Croix Saint Martin

Tel : 04-70-58-84-30

Le service d'astreinte de l'entreprise délégataire permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt quatre heures sur vingt quatre. **Tél. 04 70 58 84 30**

Cette astreinte est organisée en 2 niveaux :

- maîtrise de la réception des appels et de l'organisation des interventions,
- intervenants au nombre de 2 chargés des interventions.

En 2015, les astreintes ont représenté 175h d'intervention sur les installations de relevage et 216h sur le réseau.

Depuis septembre 2005, SAUR France a ouvert une «agence en ligne» sur www.saur.com. Les clients CBSE bénéficient des services nouvellement proposés en se connectant sur www.saurclient.fr.

Le site s'articule sur 3 axes :

- service client ou futur client : consultation des factures, demande de devis de branchement, démarches d'emménagement et de déménagement
- toute l'information sur l'eau : qualité au robinet, l'eau et l'environnement, documentation sur l'eau...
- Saur France – implantation et coordonnées : informations générales.

L'espace client permet à toute heure :

- d'effectuer les opérations courantes nécessaires à la gestion via les formulaires en ligne,
- d'accéder à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune.

1.4. Règlement du service eau potable

Par délibération du conseil municipal du 30 mars 2012, un nouveau règlement du service eau potable a été adopté en remplacement de la version précédente du 13 février 2004 (avenant n°8 au contrat). Compte tenu de l'avenant n°11 (nouvelle dynamique d'investissements et de service à l'utilisateur) et des évolutions réglementaires nationales, cette révision s'est avérée nécessaire.

La révision a eu pour objectif de préciser :

- les responsabilités des abonnés,
- les responsabilités du distributeur,
- le relevé et la facturation des consommations d'eau.

L'essentiel du règlement d'eau potable en 5 points :

- le contrat d'eau potable : il est constitué du règlement du service et des conditions particulières d'abonnement : souscription/résiliation par téléphone ou par courrier.
- les tarifs : les prix du service sont fixés par la Ville : abonnement + m³ d'eau. Les taxes et redevances sont déterminées par les organismes publics auxquels elles sont destinées.
- le compteur : l'abonné en a la garde et doit le protéger contre le gel et les chocs. Il ne peut ni en modifier l'emplacement de lui-même ni en briser les plombs ou cachets.
- la facture : 2 fois par an sauf sur demande de prélèvements mensuels. Si lors de deux contrôles consécutifs, le Service des Eaux n'a pu relever le compteur, celui-ci peut exiger l'accès au compteur sur rendez-vous et en facturant le déplacement.
- la sécurité sanitaire : les installations privées ne doivent pas porter atteinte à la qualité sanitaire de l'eau du réseau public (phénomène de retour d'eau). S'il existe sur la propriété un réseau privé ou un puits, aucune communication n'est tolérée avec le réseau public.

Les engagements du Service des Eaux CBSE pour l'amélioration du service auprès des usagers sont les suivants :

- contact service clients et assistance technique/urgences + permanence bureau et téléphone,
- délais de réponse fixés en fonction des sollicitations : création de branchement, ouverture/fermeture d'abonnement, questions sur la facture...,
- garantie de la qualité de l'eau distribuée : prélèvements et analyses sur le réseau, contrôles de pression
- conditions d'établissement du branchement : distinguo partie publique/partie privée, prestations d'entretien à la charge de CBSE et de l'abonné
- contrôle des installations privées de distribution,
- prescriptions techniques pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau (pour les copropriétés)

- précisions sur la facturation de la fourniture d'eau
- précisions sur les non respects des règles d'usage (impossibilité d'accès de CBSE aux installations de distribution d'eau pour contrôle, impossibilité de relevé le compteur, impayés...) et sur les absences prolongées et fermetures hivernales : procédures, fermeture/réouverture de branchement.

En contrepartie, les obligations de l'abonné sont les suivantes :

- souscription obligatoire d'un abonnement (contrat individuel ou collectif dans le cas des copropriétés)
- descriptif des dispositifs de sécurité à la charge de l'abonné : robinet après compteur, réducteur de pression, clapet anti-retour... -> précautions de protection du réseau de distribution
- responsabilité de l'abonné concernant la protection de son compteur contre le gel, les chocs... et concernant l'entretien des installations privées.

En 2013, suite à une enquête nationale programmée par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes concernant la recherche de clauses interdites ou abusives dans les contrats de fourniture d'eau potable et la conformité des factures afférentes, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier a informé la Ville d'anomalies dans son règlement de service.

Des modifications ont donc été apportées au règlement de service pour corriger les non-conformités détectées. Le règlement de service modifié a été présenté et approuvé en conseil municipal le 20 décembre 2013.

Les modifications ont porté sur :

- Présentation de prix du service Hors Taxes : Le règlement de service est modifié pour intégrer des montants Toutes Taxes Comprises, le consommateur devant connaître le montant qu'il aura effectivement à payer.
- Réduction du montant de la redevance en cas d'interruption de service excédant 72 heures : La commission recommande de supprimer les clauses qui ont pour effet de fixer en cas d'interruption de la distribution résultant de la force majeure ou de travaux un seuil excédant celui de 48 heures consécutives pour ouvrir au consommateur droit à la réduction de son abonnement au prorata du temps de non-utilisation.

Le règlement est modifié, le seuil est réduit à 48 heures au lieu de 72 heures, conforme aux recommandations même si celles-ci n'ont pas de caractère contraignant.

- Abonnement de lutte contre l'incendie : Pour certaines installations privées (centre hospitalier, gros immeubles collectifs, zones commerciales, certaines entreprises de Vichy Rhue...), des poteaux de défense incendie privés sont nécessaires. Les consommations liées à ces poteaux sont facturées aux consommateurs. Les poteaux sont soit comptabilisés avec les volumes du ou des bâtiments (pas de compteur spécifique mais un compteur général) soit comptabilisés avec un compteur spécifique dédié au poteau de défense incendie.

Dispositions du règlement du service de mars 2012	Dispositions du Code de la Consommation
En cas de cessation ou de non-paiement de l’abonnement, le délégataire résilie <u>d’office</u> l’abonnement.	La situation n’étant pas nécessairement liée à une faute de la part du client, une résiliation sans préavis ne lui permet pas de faire valoir ses observations et justifications. => Le règlement du service est donc modifié pour une résiliation après mise en demeure restée infructueuse.
Les abonnements de lutte contre l’incendie donnent lieu à des conventions spéciales réglant les conditions techniques et financières du service.	Le consommateur doit connaître les dispositions des conventions avant la conclusion du contrat d’abonnement. => C’est déjà la pratique de CBSE. Le point est cependant précisé pour plus de clarté.
Le règlement spécifiait que l’abonné renonçait à rechercher la responsabilité de CBSE en cas de fonctionnement insuffisant des installations et notamment des prises d’incendie.	En considération du rôle du service des eaux et du devoir d’information auprès du consommateur, la clause déséquilibre le contrat qu’il peut y avoir entre CBSE et l’abonné. => Cette clause est retirée du règlement du service.

- Surconsommation en cas de fuite après compteur :

Un décret du 24 septembre 2012 complétant le Code Général des Collectivités Territoriales est paru après l’adoption du règlement de service de mars 2012 dont l’entrée en vigueur était le 1er juillet 2013. Ce décret, relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d’eau potable après compteur, prévoit une procédure d’information de l’abonné en cas de fuite après compteur (par tout moyen et au plus tard lors de l’envoi de la facture établie d’après le relevé) et le coût maximal à la charge de l’abonné sous réserve de présentation au service des eaux d’une attestation d’une entreprise de plomberie indiquant que la fuite a été réparée.

Les volumes d’eau imputables aux fuites sont évalués en fonction de la différence entre le volume d’eau dont l’augmentation anormale a justifié l’écèlement de la facture (plus du double du volume moyen consommé) et le volume moyen consommé pendant une période équivalent au cours des 3 années précédentes.

Le règlement a donc été modifié pour intégrer ces nouvelles dispositions réglementaires.

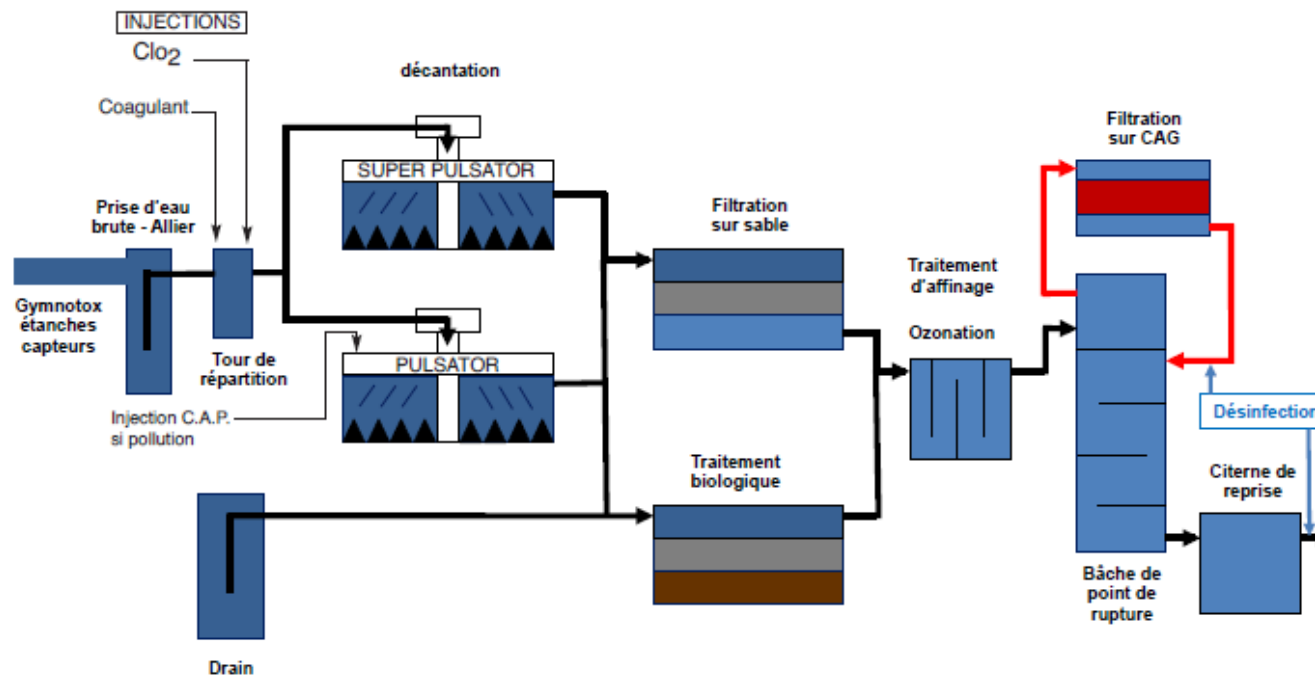
1.5. L’usine de production d’eau potable

La fourniture d’eau est assurée par la prise d’eau en rivière dans l’Allier et un réseau de drains filtrants dans la nappe alluvionnaire de la Presqu’île Saint-Martin.

Ces eaux sont traitées à l’usine de la Croix Saint Martin dont la capacité nominale est de 1 500 m³/h. Les étapes du traitement sont floculation, décantation, filtration, stérilisation avant distribution.

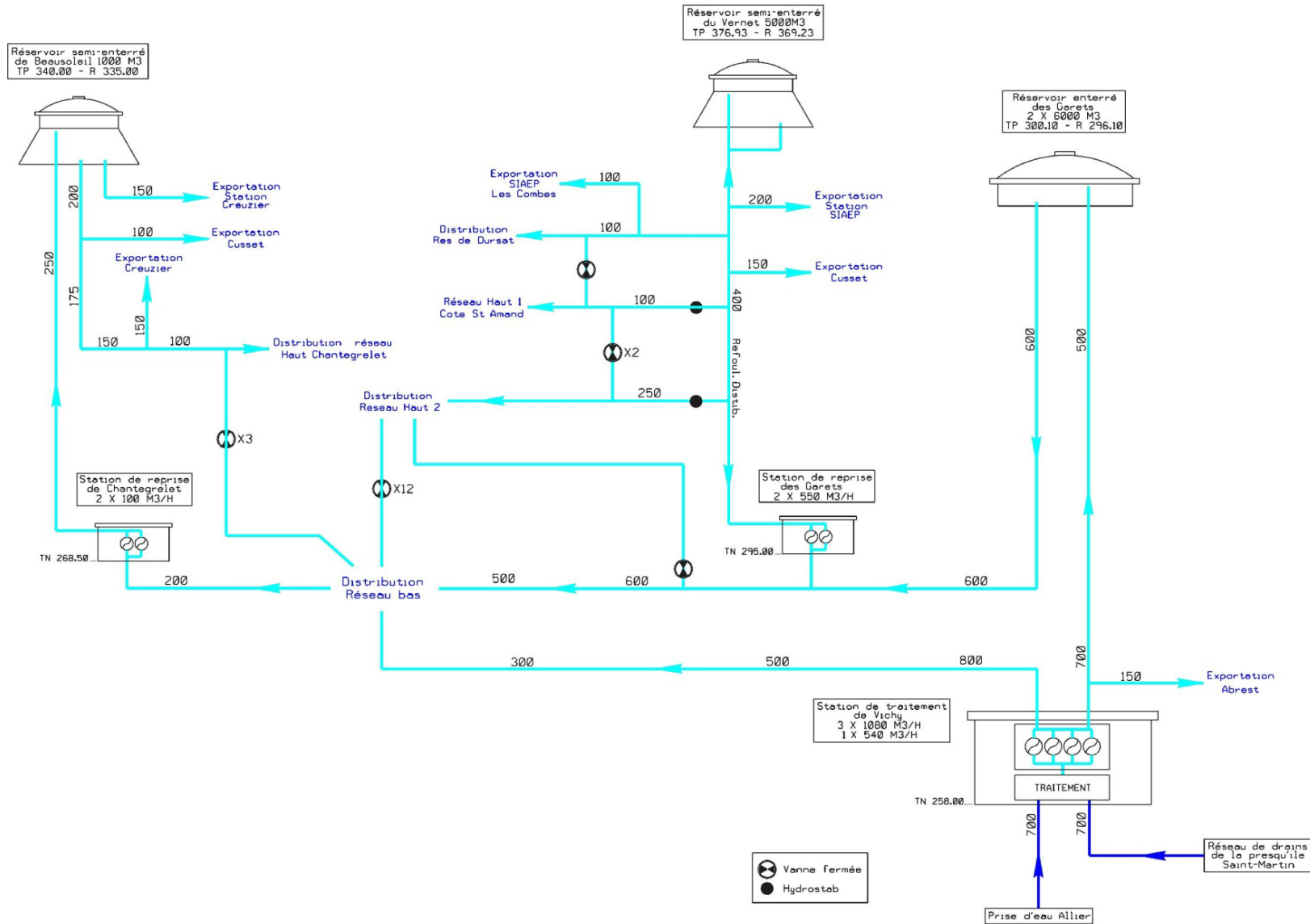
Une installation d’injection d’acide sulfurique en tête de traitement permet en cas d’eau très chaude d’abaisser suffisamment le pH pour obtenir une floculation correcte permettant une décantation efficace avant filtration. Le pH ainsi baissé est réajusté en fin de traitement par adjonction de soude (installation existant à l’origine) pour être conforme aux normes de qualité.

En décembre 2013, une nouvelle étape de filtration est mise en service en fin de traitement, juste après l’étape de désinfection par ozonation : il s’agit d’une filtration sur charbon actif en grains (travaux prévus à l’avenant n°11 au contrat de délégation). Ce procédé permet d’obtenir des analyses d’eau traitée conformes non seulement aux limites de qualité réglementaires mais également aux références de qualité.



Synoptique de l’usine d’eau potable

1.6. Le réseau de distribution



Synoptique du réseau de distribution de VICHY

1.7. Les chiffres clés du service

⇒ A Vichy, en 2015 :

- 8 506 abonnés
- 1 677 948 m³ facturés
- 4 réservoirs - Beausoleil, Le Vernet, Les Garets (2) représentant un volume de stockage total de 18 000 m³
- 3 bâches de reprise et surpression (traitement ammoniacal et citerne de reprise) représentant un volume total de 2 580 m³
- 4 ouvrages de chloration sur le réseau
- 100 925 ml de canalisation constituant le réseau de distribution d'eau potable

1.8. L'organisation du service

Le personnel de la CBSE assure le fonctionnement et l'entretien de l'unité de production et du réseau de distribution en eau potable des 25 756 habitants de la Ville (population légale INSEE 2013). La CBSE étant détenue par les groupes SAUR et LYONNAISE DES EAUX, elle bénéficie du soutien logistique des deux groupes, notamment celui de SAUR Centre-Est.

Localement, le délégataire se prévaut globalement de :

- **16,3 ETP** répartis en 4 filières (production, distribution, clientèle, administration) et 1 ingénieur travaux détaché par la Lyonnaise des Eaux
- 3 laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC auxquels il est possible de faire appel en cas de pollution de la ressource (Vannes, Nîmes et Maurepas)
- Démarche QSE : qualifications ISO 9001 et 14001, OHSAS 18001

L'ARS (Agence Régionale de Santé) assistée du Laboratoire Départemental de l'Allier et du Laboratoire Régional de Clermont-Ferrand assure le contrôle légal de la qualité de l'eau distribuée.

2. BILAN DES ACTIONS DES ANNEES ECOULEES ET ORIENTATIONS POUR 2016

2.1. Prélèvements : Prise d'eau dans l'Allier et drains

Janvier 2007	Vidange du Lac d'Allier dans des conditions exceptionnelles de débit de l'Allier de l'ordre de 35-40 m ³ /s => Arrêt de la production d'eau potable. Un chenal d'amenée d'eau est curé en urgence pour remédier à la situation et garantir la production d'eau potable.
Courant 2007	Lancement d'une étude hydrogéomorphologique : elle conclut que le bras de l'Allier s'envase progressivement et qu'il est difficile de pérenniser la prise d'eau sans curages réguliers.
2009	Lancement d'une étude de pérennisation du pompage dans l'Allier : Phase 1 : Diagnostic Phase 2 : Proposition de solutions Il a été convenu avec les services de l'Etat de poursuivre l'étude en 2010 sur le scénario des curages réguliers d'un chenal d'amenée d'eau et d'évaluer les incidences sur le milieu aquatique.
2010	Phase 3 : Etude d'incidences de la solution de curage régulier <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'importance du curage (profil, quantités...) - Incidence d'un curage sur la zone Natura 2000
2011	Janvier : Vidange du Lac d'Allier Le débit, favorable lors de la phase d'abaissement du plan d'eau, a progressivement baissé jusqu'à atteindre une valeur critique qui a nécessité un 2 ^e curage d'urgence d'un chenal d'amenée d'eau. Une réunion s'est tenue en mairie de Vichy le 7 avril 2011 avec les services de l'Etat afin de présenter l'étude d'incidences du curage. Il a été acté une remise au point de l'étude afin de tenir compte : <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'évacuer les matériaux extraits du lit mais possibilité de réinjecter les sédiments dans l'Allier - Réinjection dans le lit de l'Allier, en amont du barrage à proscrire - Mise en place d'un suivi bathymétrique régulier, afin de ne pas se heurter au problème de l'alimentation de la prise d'eau lors des vidanges du lac d'Allier. - Possibilité de prévoir un curage en phase de vidange mettant en jeu des volumes de sédiments proches de ceux des curages d'urgence de 2007 et 2011 - Mise au point d'un protocole du curage : <ul style="list-style-type: none"> o Définition d'une géométrie du curage et du volume de sédiments à extraire. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Devenir des sédiments, ▪ Modes opératoires de l'intervention de curage ▪ Durée de l'opération ▪ Mesures de suivi qualité à prévoir ▪ Mesures d'accompagnement o Mise en place d'un suivi bathymétrique du bras de l'Allier régulier

2012	<p>Une réunion s'est tenue en mairie le 24 mai 2012 afin de présenter le protocole recalé. Il a été acté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✎ Le curage est un curage d'entretien. Des bathymétries régulières seront effectuées, a minima une par an et après chaque évènement particulier (crue...). ✎ Période de curage : été ; interdiction d'engins dans le lit de l'Allier (système de pelle flottante) <p>Le profil de curage sera adapté à la situation. S'agissant d'un curage d'entretien, donc a priori régulier, les volumes à curer peuvent être plus ou moins importants (on s'attend à un volume plus conséquent lors de la 1^{ère} intervention).</p> <p>Août, puis octobre, puis novembre : transmission du protocole de curage de la prise d'eau potable à la DDT.</p>
2013	<p>Relance de la DDT pour l'instruction du protocole de curage : celui-ci doit être intégré dans l'arrêté de DUP de la prise d'eau potable. Aucun retour ni de la DDT ni de l'ARS depuis novembre 2013.</p> <p>En décembre 2013, une vidange du Lac d'Allier a été réalisée. Pour anticiper tout problème une fois le plan d'eau vidé, une bathymétrie a été effectuée : elle a montré que le lit de l'Allier s'était comblé depuis le dernier curage. Même si le protocole n'a pas encore été validé par les services de l'Etat, celui-ci a été activé et un curage a été effectué conformément aux dispositions proposées : modalités d'intervention, suivi de la qualité de l'eau et des sédiments, volumes curés, devenir des matériaux...</p>
2014	<p>Nouvelle relance des services de la DDT pour l'instruction du protocole de curage. Toujours aucune suite à ce jour.</p>
2015	<p>Toujours aucune suite donnée par les services de l'Etat au protocole de curage de prévention.</p>

2.2. Production

2.2.1 Actions menées depuis 2004

- 2004 :
 - ✎ Remplacement de la désinfection au dioxyde de chlore par une désinfection au chlore gazeux, ce qui a permis de limiter considérablement le taux de chlorite
- 2005 :
 - ✎ Remplacement du traitement du fer et du manganèse au dioxyde de chlore par une filtration biologique pour réduire encore le taux de chlorite

- 2006 :
 - ✗ Modification du système d'injection de soude pour améliorer l'équilibre calco-carbonique
 - ✗ Installation d'un système «Gymnotox», capteur biologique censé détecter toute pollution de l'eau brute.

- 2007 :
 - ✗ Equipement des pompages d'eau brute et de la sortie d'usine de production de débitmètres : Leur pose, rendue obligatoire par l'arrêté du 9 novembre 2007 relatif aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, permet de mesurer avec précision les volumes prélevés et mis en distribution.
 - ✗ Remplacement de l'ensemble des 11 transformateurs au PCB existant sur la station de production et les réservoirs

- 2008 :
 - ✗ Suite à la signature de l'arrêté préfectoral n°2225/06 du 8 juin 2006 autorisant l'exploitation de l'installation de stockage de chlore sous forme liquide et la fabrication de dioxyde de chlore, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Auvergne (DRIRE) a contrôlé l'installation pour en vérifier la conformité au cours d'une visite détaillée le 10 juillet 2008.

- 2009 :
 - ✗ Mise en œuvre d'actions correctives sur l'installation de stockage du chlore (suite à la visite de la DRIRE) :
 - mise en place de dispositifs parafoudres pour la protection des lignes téléphoniques, du système informatique et des automates ;
 - mise en œuvre d'une redondance de la détection de fuites de chlore ;
 - amélioration du système d'alarme sonore ;
 - acquisition d'un groupe électrogène pour secourir la tour de neutralisation du chlore en cas de coupure électrique ;
 - mise à jour de l'étude de dangers de juin 2004 par le bureau APAVE.
 - ✗ Acquisition d'un barrage flottant pour la protection du pompage en rivière en cas de pollution de l'Allier (hydrocarbures notamment).

- 2010 :
 - ✗ Réhabilitation de la pompe de l'exhaure 500 m³/h de la station d'eau potable
 - ✗ Changement de l'armoire et de l'automate du poste ozonation
 - ✗ Installation d'une canalisation isotherme et chauffée entre la cuve et l'injection de soude

- 2011 :
 - ✗ Fin du renouvellement de l'architecture automate et supervision de l'usine de production d'eau potable
 - ✗ Réhabilitation de la dernière pompe 1 000 m³/h de l'exhaure de l'usine
 - ✗ Restauration complète de la tuyauterie inox du superpulvator et remise en service

• 2012 :

- ✕ Achat de 4 groupes électrogènes pour secourir la prise d'eau en rivière, l'usine de production, les deux stations de surpression des réservoirs des Garets et de Chantegrelet
- ✕ Mise en conformité de l'unité de charbon actif en poudre utilisée en cas de pollution de la rivière Allier par des pesticides, hydrocarbures...
- ✕ Aménagement du dispositif d'injection de soude pour assurer toute l'année l'utilisation du réactif pour la mise à l'équilibre calco-carbonique en évitant sa cristallisation (à des températures inférieures à 12 °C).
- ✕ Mise en place du dispositif anti-intrusion sur les stations de pompage, la station de reprise et les réservoirs pour la sécurisation de l'accès au process et à la ressource en eau potable (plan Vigipirate).
- ✕ Passage du chlore gazeux à la javel : l'utilisation de chlore gazeux pour la désinfection de l'eau soumettait l'usine de production d'eau potable à autorisation au titre d'installation classée pour la protection de l'environnement du fait du risque d'explosion. Les conséquences étaient lourdes quant à l'information des riverains de l'usine, la nécessité d'établir et mettre à jour régulièrement une étude de danger... Le chlore gazeux a donc été remplacé par la javel, ce qui nécessite un stockage de chlore bien moindre et donc moins problématique pour l'environnement de l'usine.
- ✕ Optimisation du rejet des eaux de lavage : Les eaux de lavage proviennent des différentes étapes de traitement de l'eau (décanteur, filtres à sable et à terme filtres à charbon actif en grains). Avant les travaux, ces eaux étaient envoyées dans l'Allier ou directement dans le réseau d'assainissement (et traitées en station d'épuration à Vichy Rhue). Les travaux affinent la gestion de ces eaux de lavage par l'installation de turbidimètres permettant de réduire le rejet dans le réseau d'assainissement.
- ✕ Fiabilisation de la neutralisation : l'étape de neutralisation permet la mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau ensuite distribuée. L'eau potable de Vichy étant produite à partir de deux ressources (drains et Allier) complémentaires mais présentant des caractéristiques différentes, la bonne gestion de leur mélange permet de s'affranchir d'un important équipement de reminéralisation. A partir de plusieurs scénarii de mélange des deux ressources, le dispositif de fonctionnement de l'usine a été complété de variateurs de vitesse, d'automatismes et de débitmètres très précis permettant de contrôler précisément les cadences de production de l'usine.
- ✕ Identification et dépose des systèmes antibéliers et autres matériels inutilisés : le système antibélier du réservoir de Chantegrelet n'est plus utilisé et est déconnecté mais restera en place, la dépose étant très compliquée et pouvant causer des dégradations très importantes des équipements en cas de mauvaise manœuvre. Le système antibélier du réservoir des Garets est quant à lui démantelé. Des vannes n'ayant plus aucune fonction pour la production et la distribution d'eau ont également été déposées aux réservoirs des Garets et Beausoleil.

- 2013 :

- ✎ Création de filtres à charbon actif en grains : La mise en application du nouveau décret 2001-1220 avec l'introduction de « références qualité » a mis en lumière des insuffisances dans le traitement de l'eau, notamment sur les taux de chlorite et de carbone organique total. Dans un premier temps, pour limiter le taux de chlorite, la désinfection au dioxyde de chlore a été remplacée par une désinfection au chlore gazeux.

Egalement, un avant-projet sommaire d'amélioration de la filière de traitement a été établi au 1^{er} semestre 2004. Cette étude qui préconise la création d'un étage de filtration sur charbon actif en grains a été réactualisée et validée dans l'avenant n°11 au contrat de délégation du service.

La filière actuelle de traitement à Vichy, de conception ancienne, possède une étape d'ozonation en fin de traitement (post-ozonation). Il a été largement démontré que l'ozone conduit à une augmentation de la fraction biodégradable du Carbone Organique et que le couplage interozonation/filtration sur Charbon Actif en Grains réduit la fraction biodégradable des eaux avant distribution. L'abattement de la fraction biodégradable doit être recherché afin de limiter les problèmes de reviviscence bactérienne dans les réseaux de distribution

La maîtrise de la coagulation et le traitement d'affinage sur Charbon Actif en Grains permettent d'abattre la concentration en Carbone Organique Biodégradable dans l'eau distribuée et donc :

- de respecter la Référence de Qualité en COT ;
- de diminuer le taux de désinfectant utilisé (chlore) et d'améliorer le goût de l'eau traitée ;
- de diminuer le risque de reviviscence bactérienne dans le réseau.

En l'absence de projets d'exportation importante d'eau à court ou moyen terme, le dimensionnement des installations de traitement au CAG a été effectué sur la base d'une capacité de production de 1000 m³/h, soit un temps de fonctionnement en période de pointe de 9 heures par jour.

Les ouvrages de génie civil ont été conçus afin de permettre une extension du traitement à 1500 m³/h hors équipements techniques et charge en CAG complémentaire.

Les nouveaux filtres ont été mis en service le 10 décembre 2013.

- 2014 :

- ✎ Reprise de la toiture des filtres à sable : Le bâtiment abritant les filtres date des années 50 et abrite une installation humide en permanence. Les structures sont corrodées et présentent une carbonatation importante. La toiture a donc été entièrement refaite au 1^{er} semestre 2014.

- ✎ Renouvellement du disjoncteur général d'alimentation électrique de l'usine de traitement : L'opération a eu pour but de sécuriser totalement toute intervention ultérieure sur l'alimentation électrique de l'usine en remplaçant le disjoncteur du poste général d'arrivée haute tension d'ERDF ainsi que l'ensemble des cellules électriques présentes dans l'usine.

- ✎ Remplacement de tranquillisateurs dégradés au niveau du pulsator.

2.2.2 Travaux réalisés en 2015

- **Réfection de l'étanchéité des tours d'ozonation** : Les travaux ont eu pour objectif de supprimer les fuites d'ozone dans le local technique du fait de fissurations dans la dalle du local technique et la structure des deux tours d'ozonation. Les travaux ont consisté à renforcer la structure, traiter les fissures et les zones endommagées à l'aide de résines spécifiques, étancher la dalle et la structure des tours avec des résines et mortiers hydrauliques. Il a été profité de cette intervention pour remplacer les conduites inox à l'intérieur des tours et créer des cannes de prélèvement pour le réglage des taux de traitement d'ozone dans chaque tour (amélioration du process et du protocole d'analyses). Coût de l'opération : 87 628 €
- **Remplacement des cellules HTA de l'usine et de l'exhaure** : L'intervention est le 2^e volet de l'opération de sécurisation et fiabilisation de l'alimentation électrique haute tension de l'usine de production. Il a été profité des travaux pour tester le plan de gestion de crise pour une coupure électrique de longue durée (mise en œuvre des groupes électrogènes sur l'usine et l'exhaure sur une période de 5 jours).

2.3. Réseau de distribution

2.3.1 Travaux réalisés

Les travaux d'amélioration des canalisations et branchements se poursuivent notamment dans le cadre du programme annuel de voirie et des travaux liés aux grands projets d'aménagement de la Ville.

Les branchements en plomb des établissements recevant du public ont été supprimés en priorité en 2003 et terminés au cours du 1^{er} semestre 2004.

Le rythme de remplacement des branchements plomb s'est accéléré en 2008 afin de pouvoir respecter l'échéance réglementaire de 2013.

Il reste en 2015 15 branchements dits inaccessibles : logement inoccupé et difficulté à identifier le propriétaire. Un courrier a été envoyé aux propriétaires, aucune réponse pour ces branchements. Les logements étant inoccupés, les branchements ont été fermés. A l'installation d'un nouvel occupant, à la demande de réouverture du compteur, le branchement sera renouvelé.

Au cours de l'année 2015, 2 branchements plomb ont été remplacés et 1 027 ml de conduites ont été rénovés.

Autres actions menées sur le réseau (interventions ponctuelles) :

8	renouvellements de fontainerie
13	renouvellements de robinetterie
7	travaux de réparations/renouvellements/créations de poteaux incendie et bouches incendie
16	renouvellements de vannes
51	remplacements de bouches à clé
7	créations de branchements neufs d'habitats individuels et collectifs
71	prises en place de compteurs en nourrice dans le cadre de l'individualisation de compteurs
59	renouvellements de compteurs
16	casses de conduites
20	fuites sur branchement

Sur le point particulier des fuites sur le réseau de distribution, l’entreprise a fait l’acquisition en 2008 d’un corrélateur acoustique nouvelle génération pour la recherche de fuites et en 2009 d’une valise de prélocalisateurs acoustiques.

La totalité du réseau a été prélocalisée une fois en 2010. Les points ressortis positivement lors de cette prélocalisation ont été passés au corrélateur. La majorité des casses ou fuites ont donc été détectées par le corrélateur (2/3). Le dernier 1/3 correspond à des fuites qui sont sorties au niveau de la voirie et réparées sans recherche spécifique.

En 2011, CBSE a poursuivi les recherches de fuite sur le réseau et effectué des campagnes de mesure de débits de nuit (usine de production à l’arrêt) : 23 600 ml de réseaux ont été diagnostiqués, 1 000 ml ont ensuite été corrélés précisément pour localiser les fuites.

En 2012, la prélocalisation de fuite a couvert 8 663 ml du réseau haut de la ville et 2 285 ml du réseau bas. 1 273 ml ont ensuite fait l’objet d’une corrélation afin de positionner précisément les fuites : ont donc ainsi été détectées 8 fuites sur conduite et 4 sur branchement.

En 2013, la prélocalisation de fuite a couvert 5 200 ml du réseau haut de la ville et 1 800 ml du réseau bas. 350 ml ont ensuite fait l’objet d’une corrélation afin de positionner précisément les fuites.

En 2014, suite à l’insistance de la Ville de porter une attention toute particulière à repérer puis rapidement supprimer les fuites, la prélocalisation de fuite a couvert l’ensemble des réseaux haut et bas. CBSE s’est fixé pour objectif, en travaillant à partir des débits de nuit au niveau des 3 réservoirs, d’atteindre les débits suivants mesurés en sortie des réservoirs :

- Le Vernet : débit < 20 m³/h
- Les Garets : débit < 80 m³/h
- Beausoleil : débit < 1 m³/h.

En 2015, CBSE a procédé à **l’installation de prélocalisateurs de fuite** qui permettent d’écouter les bruits sur le réseau et d’identifier et localiser les fuites sur les conduites et branchements. Au lieu de couvrir une seule fois dans l’année l’ensemble du réseau au risque de passer à côté de fuites importantes, le réseau peut être « écouté » chaque semaine.

Par ce système, opérationnel au 2^e semestre 2015, 7 fuites de canalisations sur 16 ont été identifiées et 7 fuites sur branchements sur 20.

2.3.2 Améliorations de la distribution et de la connaissance du réseau

2012	
Equipement des bornes de puisage d’installations de comptage fixe	stade Darragon, place Victor Hugo, place J Epinat, Bd de l’Hôpital, rue d’Aquitaine/bd de la Salle
Fourniture de compteurs mobiles pour les bouches de lavage et d’arrosage non équipées de compteurs fixes	été 2012
Réparation et remplacement de poteaux et bouches incendie	Campagne annuelle d’après état de fonctionnement transmis par le SDIS

Modélisation du réseau	<p>Modèle EPANET</p> <p>La modélisation permet une compréhension globale du fonctionnement hydraulique et qualitatif du réseau par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la schématisation des composantes du réseau, - une campagne de mesures de débits et pressions, - des simulations et mesures d’effets. <p>L’étude de modélisation montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un surdimensionnement des conduites, ce qui permet d’assurer la défense incendie, - la mise en évidence de temps de séjour importants au niveau des réservoirs, notamment Beausoleil (une désinfection complémentaire en sortie sera à étudier), - l’intérêt de sectoriser le réseau afin de mieux cibler les zones fuyardes (3 sous-secteurs à créer et 2 sites à équiper).
2013	
Réparation et remplacement de poteaux et bouches incendie	Campagne annuelle d’après état de fonctionnement transmis par le SDIS
Compteurs vétustes sur des branchements abandonnés inutilisés	Dépose en 2013
Mise en place de sectorisation et/ou de stabilisateurs de pression	Etude technique et économique sur l’intérêt de cette mise en place
Equipement des postes d’arrosage non équipés de compteurs de nouveaux systèmes de comptage	Réalisé au 1 ^{er} semestre 2013. Tous les prélèvements d’eau communaux pour l’arrosage et le lavage des rues sont désormais quantifiables et quantifiés
2014	
Réparation et remplacement de poteaux et bouches incendie	Campagne annuelle d’après état de fonctionnement transmis par le SDIS
Mise à jour de la base compteurs	Information sur les compteurs en place : caractéristiques de diamètre, marque, référence du fournisseur, lot, date de pose, présence ou non de clapet anti-retour
Mise en place de prélocalisateurs de fuite	Etude technique pour une mise en place en 2015
2015	
Mise en place de prélocalisateurs de fuite	Installation faite : mise en service automne 2015.

2.4. Orientations 2016 – Etudes et travaux

2.4.1 Etudes et travaux sur la prise d’eau

- Finalisation de la procédure de curage du bras secondaire d’amenée d’eau
- Contrôle de l’ARS des périmètres de protection des drains et de la prise d’eau potable dans l’Allier le 26 avril 2016 : les services sont en attente du rapport d’inspection et des conclusions sur la mise en œuvre et le maintien des périmètres de protection, notamment les injonctions et recommandations de l’ARS.

2.4.2 Etudes et travaux sur l'usine de traitement

Aucune intervention programmée hormis les opérations annuelles d'entretien-maintenance.

2.4.3 Etudes et travaux sur le réseau

Opération	Descriptif	Date limite de réalisation y compris réception
Renouvellement des conduites et branchements	- Période 2014-2016 Présentation des programmes à la Ville Objectif : 3000 ml de conduites + branchements associés	31/12/2016
Réparation et remplacement de poteaux et bouches incendie	Campagne annuelle d'après état de fonctionnement transmis par le SDIS	31/12/2016

2.5. Amélioration de la qualité du service

	2012	Date de réalisation
Approche de gestion des risques sanitaires sur le réseau	Identification et analyse des risques et des équipements à mettre en œuvre au niveau de la ressource, des étapes du traitement, en sortie de production, sur le réseau public.	31/03/2012
Mise en œuvre d'une base SIG	Recensement exhaustif du réseau et, autant que possible, des branchements. Intégration : - des données patrimoniales : réseaux, branchements, siphons, autres ouvrages... ; - des données d'exploitation depuis 2008 : interventions, recherche et réparations de fuites et casses, opérations de purges...	31/03/2012
Mise à jour du règlement du service eau potable	Délibération au conseil municipal du 30 mars 2012 Distribution effectuée avec la facture de juin	
Elaboration d'une charte clients		30/06/2012
Mise en place d'un tableau de bord de l'exploitation	Indicateurs à renseigner à des fréquences données	30/06/2012
Assistance au recensement des installations privatives de prélèvements, puits, forages à des fins d'usage domestique	Recensement, puis contrôle	30/06/2012
Mise en œuvre d'un outil de GMAO pour l'entretien et la maintenance des équipements		30/06/2012

Inventaire valorisé du patrimoine du service délégué		30/06/2012
2013		Date de réalisation
Mise à jour du règlement du service eau potable	Suite à enquête nationale de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes Délibération au conseil municipal du 20 décembre 2013	20/12/2013
Mise à jour du tableau de bord de l'exploitation		31/12/2013
2014, 2015		Date de réalisation
Pas de prestation supplémentaire prévue au contrat pour l'amélioration de la qualité du service. Les mesures déjà décrites les années précédentes continuent de s'appliquer.		

A noter que CBSE est certifiée :

- ISO 9001 depuis 2008 : qualité du produit et du service – satisfaction du client – prévention des non-conformités,
- ISO 14001 depuis 2004 : protection de l'environnement, eau, air, sols – prévention des pollutions,
- OHSAS 18001 depuis 2007 : prévention des accidents au travail – management de la sécurité dans l'entreprise – maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs.

CBSE est régulièrement contrôlé par les organismes Afnor pour le renouvellement de ces certificats.

3. INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE

3.1. Origine de l’eau

L’alimentation en eau brute est réalisée à partir de deux sources indépendantes :

- une prise d’eau directe dans l’Allier pour 52,3 % des besoins en 2015
- un réseau de drains captant la nappe alluviale de la presqu’île de la Croix Saint-Martin pour 47,7 % des besoins en 2015

m³	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rivière Allier	1 402 594	1 883 573	1 549 883	1 393 654	1 224 278	1 503 334	1 295 759
Drains de la Presqu’île	1 501 862	1 080 842	998 955	1 058 137	1 119 556	994 888	1 183 512
Total	2 904 456	2 964 415	2 548 838	2 451 791	2 343 834	2 498 222	2 479 271

3.2. Volumes mis en distribution

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de clients	8 246	8 362	8 412	8 287	8 461	8 472	8 506
Nombre d’habitants	26 899	25 691	25 585	25 235	24 469	25 793	25 756
Volumes distribués (m ³)	2 315 822	2 315 380	2 187 278	1 960 541	2 079 616	2 221 527	2 161 710
Volumes consommés (m ³)*	2 158 336	2 129 975	2 071 092	1 818 814	1 681 702	1 658 281	1 677 948

* : y compris le forfait lavage des rues de la Ville de 350 000 m³ jusqu’au 31 décembre 2011.

En 2012, le lavage des rues est comptabilisé de la façon suivante :

- 1er trimestre (avant mise en service des compteurs mobiles et des bornes de puisage équipées de comptage) : ¼ du forfait des 350 000 m³, soit 87 500 m³ ;
- 3 trimestres suivants : volumes réellement consommés, soit 2 900 m³.

A partir de 2013, la totalité des volumes utilisés pour l’arrosage ou le lavage des rues est comptée.

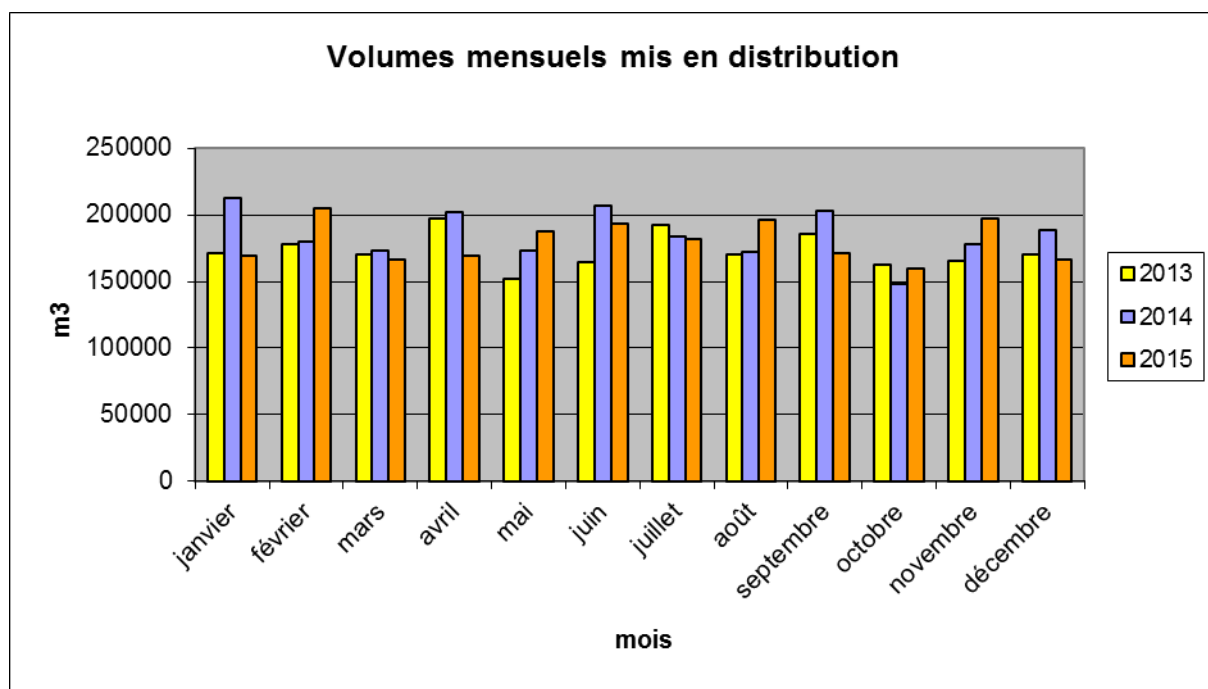
Commentaire sur les volumes prélevés, les volumes distribués et les volumes consommés :

Entre 2014 et 2015 :

- les volumes prélevés ont diminué de 0,8 %,
- les volumes distribués ont diminué de 2,7 %,
- les volumes consommés ont augmenté de 1,2 %.

L’écart de volume entre volumes distribués et volumes consommés s’atténue en comparaison de l’année 2014. Ce chiffre sera commenté plus loin dans le rapport, avec la présentation du rendement du réseau. Les volumes perdus non comptés diminuent, à mettre en parallèle avec l’amélioration du rendement du réseau en 2015 et la recherche plus systématique des fuites.

L’amélioration du process de l’usine, les fortes chaleurs en 2015 expliquent d’une part la diminution des volumes prélevés et d’autre part l’augmentation des consommations : + 132 % de ventes d’eau en gros aux collectivités extérieures, + 1,19 % de volumes vendus aux abonnés.



3.3. Evolution des volumes et rendement du réseau

m ³	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes produits	2 396 092	2 396 572	2 257 357	2 133 713	2 146 735	2 285 951	2 311 227
Volumes importés	0	0	0	0	0	0	0
Volumes exportés	80 270	81 293	70 079	111 025	67 119	64 424	149 517
Volumes distribués	2 315 822	2 315 380	2 187 278	1 960 541	2 079 616	2 221 527	2 161 710
Volumes consommés	2 158 336*	2 129 975*	2 071 092*	1 818 814	1 681 702	1 658 281	1 677 948
dont «gros consommateurs»**	701 370	745 373	690 109	445 581	419 708	305 949	300 527
Rendement du réseau	90,30 %	83 %	85 %	90,9 %	85,1 %	85,0 %	86,2 %

N.B.1 : le rendement du réseau est commenté au paragraphe 6.3 – indicateurs de performance.

N.B.2 : la différence entre les volumes d'eau brute prélevés sur les ressources et les volumes produits en sortie d'usine correspond à l'eau utilisée dans le processus de traitement et rejetée à l'égout (lavage des filtres, purge décanteur...) ou dans l'Allier, soit 168 044 m³ en 2015, en diminution nette par rapport à 2014 (réglage des débitmètres revu, meilleur rendement du process).

(*) : dont le forfait lavage des rues de 350 000 m³

(**) gros consommateurs : + de 6 000 m³/an, dont les consommations liées au lavage des rues.

A compter de 2008 : nouveau calcul de rendement selon les indicateurs définis dans les textes de 2007

A compter de 2010 : nouveau calcul de rendement, la formule utilisée est toujours la même que celle indiquée dans les textes de 2007 mais dans cette formule, CBSE change son mode de calcul des volumes non comptabilisés pour mieux refléter le fonctionnement réel du réseau (méthode ASTEE)

A compter de 2012, le forfait lavage des rues de 350 000 m³ n'existe plus (sauf 1^{er} trimestre). Les volumes correspondant aux consommations d'eau doivent être mesurés réellement. Ces consommations sont celles désormais prises en compte pour le calcul du rendement du réseau.

On entend par **Volume produit** : volume sortant des unités de production

Volume distribué (sur la ville) : volume produit corrigé des imports et exports

Volume consommé : cumul du volume vendu sur le territoire de la ville, aux communes de Creuzier et du Vernet, et du volume forfaitaire octroyé à la ville pour le lavage des rues jusqu'en 2011 (soit 350.000 m³)

Rendement du réseau : cf. §6. Synthèse des indicateurs de performance

3.4. Profil de consommation

3.4.1 Nombre de clients

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Clients «gros consommateurs»*	14	17	16	19	14	20	15
Clients ordinaires	8 232	8 345	8 396	8 268	8 446	8 452	8 492
Nombre de clients	8 246	8 362	8 412	8 287	8 461	8 473	8 506

Le nombre de clients ordinaires 2015 se répartit de la façon suivante :

- Vichy : 8 444 clients
- Creuzier-le-Vieux : 25 clients
- Le Vernet : 37 clients.

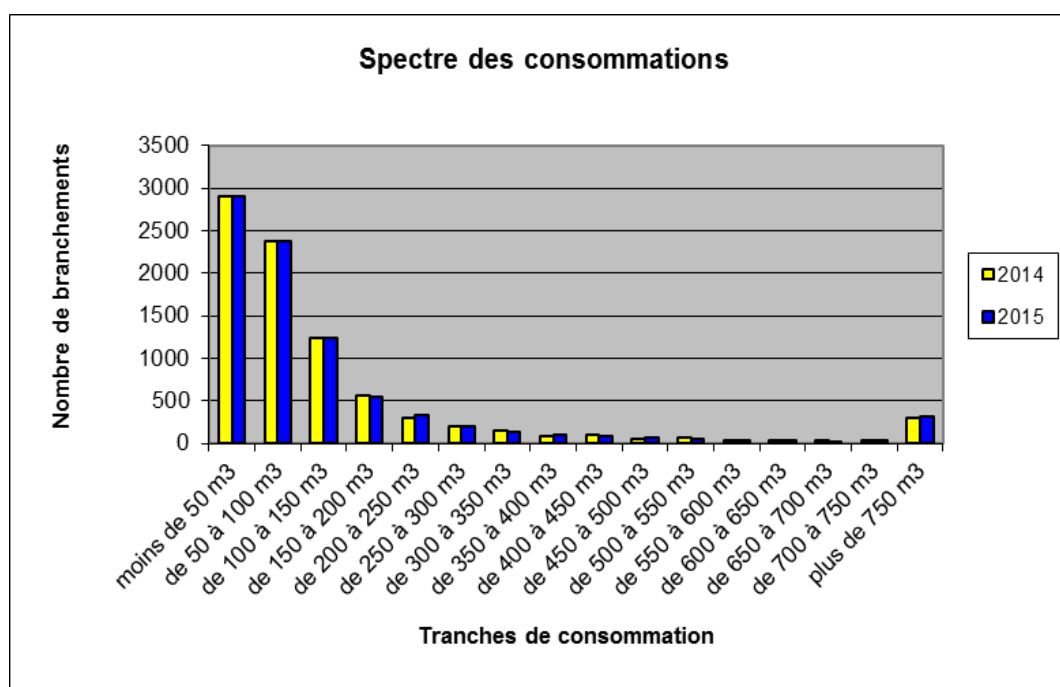
* : gros consommateurs : clients consommant plus de 6 000 m³/an

3.4.2 Les « gros » consommateurs

Commune	Nom du client	2014	2015	Evolution N / N -1
VICHY	CONVIVIAL	19 864	18 260	- 8,1 %
VICHY	CLINIQUE LA PERGOLA	8 927	8 969	+ 0,5 %
VICHY	SYNDIC PB/CAL/NAUT	6 750	6 942	+ 2,8 %
VICHY	NOVOTEL	8 340	8 835	+ 5,9 %
VICHY	CORA	11 640	11 242	- 3,4 %
VICHY	GPL LES CELESTINS	15 144	14 282	- 5,7 %
VICHY	SO-VI-AB	27 125	27 317	+ 0,7 %
VICHY	CENTRE HOSPITALIER – plateau des Fontaines	22 723	23 595	+ 3,8 %
VICHY	CENTRE HOSPITALIER – rue de Marseille	37 034	42 553	+ 14,9 %
VICHY	BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIERE	13 555	18 351	+ 35,4 %
VICHY	COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION (LIDV)	65 023	61 679	- 5,1 %
VICHY	CENTRE COMMERCIAL LES 4 CHEMINS	6 392	6 899	+ 7,9 %
VICHY	VILLE DE VICHY – Centre Omnisports	10 190	12 739	+ 25,0 %
VICHY	VILLE DE VICHY – Espaces Verts (serres)	5 232	6 995	+ 33,7 %
VICHY	VILLE DE VICHY – stade Darragon	6 871	10 029	+ 46,0 %
VICHY	VICHY VAL D'ALLIER – station d'épuration	8 941	8 439	- 5,6 %
VICHY	VICHY VAL D'ALLIER – concours hippique	4 474	6 542	+ 46,2 %
VICHY	SAVAC	6 135	6 859	+ 11,8 %
Total de la collectivité		305 949 m ³	300 527 m ³	- 1,8 %

3.4.3 Répartition des volumes consommés

Tranche	Volume consommé en 2015 en m ³	Nombre de branchements en 2015
moins de 50 m ³	59 636	2 909
de 50 à 100 m ³	173 211	2 384
de 100 à 150 m ³	150 496	1 245
de 150 à 200 m ³	95 363	554
de 200 à 250 m ³	71 968	327
de 250 à 300 m ³	54 210	200
de 300 à 350 m ³	41 459	128
de 350 à 400 m ³	38 290	103
de 400 à 450 m ³	35 972	85
de 450 à 500 m ³	33 263	70
de 500 à 550 m ³	25 487	49
de 550 à 600 m ³	21 305	37
de 600 à 650 m ³	26 165	42
de 650 à 700 m ³	17 518	26
de 700 à 750 m ³	20 916	29
plus de 750 m ³	812 689	319
TOTAL	1 677 948 m³	8 507 branchements



m ³	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes vendus (abonnés Vichy, le Vernet et Creuzier)	1 808 336	1 779 975	1 721 092	1 818 814	1 681 702	1 658 281	1 677 948
Volumes divers (forfait Ville)	350 000	350 000	350 000	0*	0	0	0
Volumes exportés par convention (Cusset, Sichon, Val d'Allier)	80 270	81 192	70 079	111 025	67 119	64 424	149 517
Consommation moyenne unitaire m ³ par abonné	219,3	212,9	204,6	219,5	198,8	195,7	197,2
Evolution de la consommation entre les années n et n-1	-3,2 %	-2,9 %	-3,9 %	-	- 7,5 %	- 1,4 %	+ 1,2 %

* : les volumes consommés pour le lavage des rues et l'arrosage étant comptabilisés depuis le 1^{er} avril 2012 et s'élevant à 90 400 m³ au titre de l'année 2012, le forfait Ville de 350 000 m³ n'apparaît plus. Les volumes sont comptabilisés comme correspondant aux consommations d'un « gros consommateur » (> 6 000 m³/an) et intégrés aux volumes vendus.

En 2012, l'évolution de la consommation entre 2011 et 2012 n'est pas indiquée dans le tableau : le calcul est faussé par la disparition du forfait de lavage des rues de 350 000 m³ et l'intégration des volumes d'arrosage et de lavage des rues dans les volumes vendus.

En 2013, la baisse des consommations est importante et se poursuit dans une moindre ampleur en 2014. Le volume vendu intègre depuis 2012 le volume de lavage des rues dont une partie correspond à l'ancien forfait de 350 000 m³. L'année 2013 est la 1^{ère} année pour laquelle les volumes sont totalement comptabilisés. La consommation 2012 dont une partie non comptée (correspondant au volume de lavage et d'arrosage) a été estimée ne reflète pas la réalité des consommations et est sans doute supérieure à ce qu'elle a réellement été.

En 2015, les volumes vendus sont à la hausse pour la première fois depuis 2012 (2004 avant-dernière augmentation), + 1,2 % de volumes consommés. Cette hausse s'explique par la météo particulièrement sèche en 2015.

4. INDICATEURS DE QUALITE DE L'EAU

4.1. Généralités

L'Eau consommée doit être «propre à la consommation»

(Code de la santé Publique – article L1321-1)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique ;
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux ;
- des substances indésirables ;
- des substances toxiques ;
- des pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique.

La fréquence et la nature des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont conformes aux conditions fixées par le règlement sanitaire.

Les prélèvements sont réalisés soit par le Service Communal d'Hygiène et de santé de la ville de Vichy pour le compte de l'ARS Auvergne – Délégation de l'Allier, soit par cette dernière.

Les analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental et le Laboratoire Régional (agrées par le Ministère de la Santé et par le Ministère de l'Environnement), soit pour le compte de l'ARS, soit pour celui de l'exploitant au titre de la surveillance permanente.

4.2. Conformité de la qualité de l'eau

Sa vérification est constamment assurée selon les critères définis à l'alinéa 5 du chapitre des Indicateurs Techniques.

Pour 2015, la qualité est jugée **bonne** par l'ARS sur le plan bactériologique, eau peu calcaire, peu ou pas fluorée, contenant peu ou pas de nitrates, aucune trace de produits phytosanitaires n'a été détectée récemment.

Le réseau de distribution est **fiable** : **l'eau peut être consommée sans restriction.**

4.3. Résultats

Annexe 1 : Rapport annuel de l'ARS concernant la qualité des eaux d'alimentation

BACTERIOLOGIE					
Installation	Nbre analyses prises en compte	Limites de qualité		Références qualité	
		Nbre analyses non conformes	R : % résultats non conformes	Nbre analyses non conformes	R : % résultats non conformes
Croix Saint Martin	12	0	0 %	0	0 %
Réseau Vichy	53	0	0 %	0	0 %
PHYSIQUE ET CHIMIE					
Croix Saint Martin	12	0	0 %	2	17 %
Réseau Vichy	53	0	0 %	0	0 %
Trihalométhanes – teneur moyenne en µg/L : 20,30 à la Croix Saint-Martin non mesurée sur le réseau					
Nitrates – teneur moyenne en mg/l : 5,25					
Evolution par rapport à l'année précédente : ▽ (diminution de la teneur moyenne de 1 à 5 mg/L)					

$$R = \frac{\text{Nombre d'analyses non conformes} \times 100}{\text{Nombre d'analyses prises en compte}}$$

0 < R < 5	Eau de bonne qualité bactériologique, réseaux fiables	R = 0
5 < R < 30	Eau ponctuellement contaminée	
30 < R < 70	Eau régulièrement contaminée	
R > 70	Eau chroniquement contaminée, réseaux non fiables	

RELEVÉ des CONTROLES non CONFORMES sur les limites de qualité

Aucun dépassement constaté sur les limites de qualité.

L'ARS a enregistré 2 dépassements des références de qualité (2 en station et 0 sur le réseau). Ces dépassements concernent les paramètres de température et d'équilibre-calco-carbonique.

- Equilibre calco-carbonique : les dépassements de référence de qualité sont dus à des changements de ressources. Ceux-ci imposent des ajustements de taux de traitement aux caractéristiques de la ressource. Ces ajustements ne sont pas automatiques, ils se font dès que le constat du dépassement de la référence de qualité est fait lors des analyses d'autosurveillance sur l'usine. Les modifications de réglages se font sous 24h.

- Température : les fortes chaleurs pendant l'été 2015 en sont l'unique raison. Elles ont provoqué une montée de la température des eaux brutes et par voie de conséquence de l'eau mise en distribution. Cette dernière a toujours été inférieure à 25°C en sortie des réservoirs.

A noter que depuis la mise en service en décembre 2013 de l'étape de filtration par charbon actif en grains en fin de process, aucun dépassement de la référence de qualité du Carbone Organique Total n'a été enregistré.

(Les paramètres mesurés au titre des « références qualité » n'ont pas d'incidence directe sur la santé. Ils peuvent cependant être la cause de la dégradation de l'eau mise en distribution).

Conclusion des services de l'Agence Régionale de Santé :

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.

La désinfection au dioxyde de chlore a été remplacée par une désinfection au chlore gazeux, le traitement du fer et du manganèse a été modifié, ce qui a permis de limiter considérablement le taux de chlorite et de ne plus dépasser la référence de qualité sur ce point.

Pour améliorer l'équilibre calco-carbonique dont la conséquence est une eau considérée comme agressive, le concessionnaire a procédé en 2012 à des modifications d'injection de soude et des améliorations de l'étape de neutralisation.

En décembre 2013, un système de filtration sur charbon actif en grains a été mis en service et permet de résoudre les problèmes suivants :

- élimination du Carbone Organique Dissous Biodégradable.
- diminution du risque de reviviscence bactérienne liée à la présence de Matière Organique biodégradable.
- élimination potentielle de divers micropolluants (pesticides, solvants chlorés, précurseurs de goûts et odeurs, toxines d'algues (microcystine)....).

Ce traitement est calé sur 1000 m³/h mais intègre un génie civil permettant une extension à 1500 m³/h.

En ce qui concerne les autres substances indésirables (nitrates, fluor, pesticides, etc....) les normes en vigueur sont respectées.

5. INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Tarifs

La tarification et ses modalités en vigueur sur la commune de VICHY comportent un abonnement rémunérant uniquement les frais de maintenance et d'entretien des branchements et compteurs et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée. Aucun forfait minimum de consommation n'est imposé.

L'avenant n°11 introduit une hausse du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2012 et une 2^e hausse au 1^{er} janvier 2014 ainsi qu'une nouvelle formule de révision des prix.

L'avenant n°12 applicable à partir du jour de son acceptation par la Ville et de sa transmission auprès du représentant de l'Etat, soit le 29 mars 2016, introduit une hausse du prix de l'eau à cette date. La formule de révision des prix est inchangée.

Tarifs au 1^{er} Janvier 2016 ALIMENTATION en EAU

Nature Particuliers et Industriels	Part du délégataire			
	Prix de base au 1 ^{er} janvier 2014 après augmentation contractuelle (valeur au 01.09.2010) €H.T. /m ³	Prix de base au 1 ^{er} janvier 2016 après augmentation contractuelle (valeur au 01.09.2010) €H.T. /m ³	Prix 2015 actualisé €H.T. /m ³	Prix 2016 actualisé €H.T. /m ³
Abonnement (forfait – compteur Ø 15)	20,32	25,04	21,96	27,0
Consommation de 0 à 120 m³	1,6072	1,6141	1,7374	1,7400
De 120 à 30 000 m ³	1,6072	1,6419	1,7374	1,7700
de 30 à 60 000 m ³	1,4986	1,6419	1,6155	1,7700
de 60 à 100 000 m ³	1,4442	1,6419	1,5568	1,7700
au-delà de 100 000 m ³	1,3899	1,6419	1,4983	1,7700

La formule de révision du prix de l'eau est la suivante depuis le 1^{er} janvier 2012 :

$$P = P_0 \times \left(0,15 + 0,36 \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} + 0,02 \frac{351\,002}{351\,002_0} + 0,20 \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,27 \frac{TP10a}{TP10a_0} \right)$$

dans laquelle :

ICHT – E = indice coût horaire du travail production et distribution
avec ICHT – E₀ = 101,7

351 002 = indice Electricité Moyenne Tension
avec 351 002₀ = 116,9

FSD2 = indice Frais et Services Divers 2
avec FSD2₀ = 115,9

TP10-a= indice canalisation, égout, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyau (base 100 en janvier 2004)
avec TP10-a₀= 124,3

N.B. : actualisation au 01/01/2016 : K = 1,078 (base sept 2010)

REDEVANCES pour les organismes publics

	prix en euro/m ³				Destinataires
	2013	2014	2015	2016	
Préservation des ressources en eau*	0,0400	0,0460	0,0550	0,0550	Agence de l'Eau
Lutte contre la pollution	0,2400	0,2400	0,2400	0,2300	Agence de l'Eau

* : montant de la taxe fixé définitivement à l'été de l'année n, donc après la production du rapport du délégataire et du rapport sur la qualité et le prix du service eau potable. Il peut donc y avoir un décalage entre la facture d'eau potable d'une même année entre le calcul prévisionnel (rapport année 2015 pour les tarifs 2016) et le calcul réel (rapport année 2016 pour les tarifs 2016).

5.2. Facture type (120 m³)

La facture ci-après représente un modèle de facture d'eau, établie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier 2016, d'un client ayant consommé 120 m³ (correspondant au volume moyen annuel d'une famille composée de 3 personnes).

Facture d'un client ayant consommé 120 m³					
établie sur la base des tarifs au 1 ^{er} janvier 2016 (en euros)					
	m ³	Prix unitaire 2016	Montant 2015	Montant 2016	Evolution 2015/2016 %
DISTRIBUTION de l'EAU					
Part du délégataire					
Abonnement annuel		27,00	21,96	27,00	+ 23,0 %
Consommation	120	1,74	208,49	208,80	+ 0,2 %
Organismes publics					
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0550	6,60	6,60	=
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,2300	28,80	27,60	- 4,2 %
TVA à 5,5 %	0,055		14,62	14,85	
Sous-total HT "eau" y compris abonnement			265,85	270,00	+ 1,6 %
Sous-total TTC "eau" y compris abonnement			280,47	284,85	+ 1,6 %
Soit le m³ TTC			2,34	2,37	+ 1,3 %

Entre 2015 et 2016, le prix de l'eau potable augmente de 1,3 %, passant de 2,34 €TTC/m³ à 2,37 €TTC/m³, correspondant à la hausse des prix 2016 prévue à l'avenant n°12, rendu nécessaire par la baisse des volumes vendus.

5.3. Autres indicateurs financiers

5.3.1 Autres recettes d'exploitation en 2015

- Vente d'eau hors commune de Vichy : 118 965,12 €TTC
(Cusset, Sivom Vallée du Sichon et Sivom Val d'Allier)
- Produits accessoires du service : 44 000,00 €TTC
(frais d'ouverture et de fermeture des compteurs)

5.3.2 Travaux réalisés en 2015

Au titre du renouvellement des canalisations et branchements :

Ont été renouvelés sur 2015, 1 027 ml de canalisations et 2 branchements plomb pour un montant de 331 093,59 €HT.

Rues	Montant des travaux €HT	Linéaire de canalisation repris	Nombre de branchements plomb
Rue du Docteur Challier	56 797,53	177,0	-
Rue Copéré	24 387,64	76,0	-
Rue de Flandre	48 133,50	150,0	-
Boulevard de l'Hôpital	107 658,60	336,0	-
Rue Antoine Jardet	25 029,42	78,0	-
Allée des Réservoirs	67 386,90	210,0	-
Rue de Cimiez (n°6)	850,00	-	1
Rue Georges Clemenceau (n°1)	850,00	-	1
TOTAL	331 093,59	1 027,0	2

Au titre de la production d'eau potable :

Réfection de l'étanchéité des tours d'ozonation 87 628,00 €HT

Total des travaux en 2015 :

sur la station de production d'eau potable : 87 628,00 €HT
sur le réseau et les branchements : 331 093,59 €HT

TOTAL des TRAVAUX REALISES en 2015 418 721,59 €HT

6. INDICATEURS DE PERFORMANCE

6.1. Caractérisation technique du service

- Territoire desservi :
 - commune de Vichy en totalité ;
 - une partie des communes de Creuzier-le-Vieux et Le Vernet
- Mode de gestion du service : concession
- Date d'échéance du contrat de concession : 1^{er} mars 2020
- Nombre d'habitants desservis :
 - 25 756 habitants (population légale INSEE 2013) pour Vichy
 - 200 habitants pour Creuzier-le-Vieux et Le Vernet (estimation)
- Nature des ressources utilisées et volumes prélevés en 2015 :
 - une prise d'eau directe dans l'Allier : 1 295 759 m³
 - un réseau de drains dans la nappe alluviale de l'Allier : 1 183 512 m³
 - TOTAL prélevé : 2 479 271 m³
- Nombre d'abonnements en 2015 : 8 506
- Volumes vendus en 2015 :
 - Abonnés domestiques et assimilés : 1 677 948 m³
 - Autres abonnés : 0 m³
 - Exportation vers d'autres services publics d'eau potable : 149 517 m³
- Linéaire de réseaux de desserte : 100 925 ml

6.2. Tarification de l'eau et recettes du service

- Modalités de tarification et frais d'accès au service :
Composantes du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2016 :
 - partie fixe : part collectivité : 0,00 €HT/an
 - part fermier : 27,00 €HT/an (abonnement annuel)
 - partie variable : part collectivité : 0,0000 €HT/m³
 - part fermier : 1,7400 €HT/m³ (consommation abonné)
 - part préservation de la ressource : 0,0550 €HT/m³
 - part lutte contre la pollution : 0,2300 €HT/m³
- Présentation facture d'eau 120 m³ au 01/01/2016
sur la base des éléments précédents, montant total de la facture : 284,85 €TTC
soit 2,37 €TTC/m³

- Présentation facture d'eau 120 m³ au 01/01/2015
sur la base des éléments précédents, montant total de la facture : 280,47 €TTC
soit 2,34 €TTC/m³
- Montant des recettes liées à la facturation de l'eau et autres recettes d'exploitation en 2015 : 3 804 400 €TTC
dont 3 296 700 €TTC correspondant à la facturation de l'eau uniquement

6.3. Indicateurs de performance

- Données relatives à la qualité des eaux distribuées : contrôle sanitaire par l'ARS
cf. § 4. Indicateurs de la qualité de l'Eau et annexe 1 : Rapport annuel de l'ARS concernant la qualité des eaux d'alimentation

Nombre de prélèvements pour les paramètres microbiologiques : 67

Nombre de prélèvements pour les paramètres physico-chimiques : 67

(Le nombre de prélèvements peut différer du nombre d'analyses prises en compte. Le taux de conformité des indicateurs de performance est calculé à partir du nombre de prélèvements et non du nombre d'analyses prises en compte).

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : 100 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques : 100 %

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (entre 0 et 120) : **120**
Partie A – Plan des Réseaux : **15 points**
 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux : 10 points
 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour chaque année du plan des réseaux : 5 pointsPartie B – Inventaire des réseaux : **30 points**
 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour chaque tronçon de leurs caractéristiques : 10 points
 - 100 % du linéaire pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres : 5 points
 - Intégration, lors de la mise à jour des plans, des informations de l'inventaire : oui
 - 100 % du linéaire pour lequel l'inventaire mentionne la date ou période de pose : 15 points

Partie C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points

- Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux sur le plan : 10 points
- Inventaire mis à jour chaque année des équipements électromécaniques : 10 points
- Localisation des branchements sur le plan des réseaux : 10 points
- Pour chaque branchement, caractéristiques du/des compteur(s) d'eau : 10 points
- Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau, date et nature des réparations : 10 points
- Localisation à jour des interventions sur le réseau : 10 points
- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations : 10 points
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50 % du linéaire : 5 points

- Rendement du réseau de distribution :

$$R = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volumés vendus à d'autres collectivités}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté}}$$

avec :

$V \text{ consommé autorisé} = V \text{ consommé comptabilisé} + V \text{ sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$

Détermination du volume consommé comptabilisé : **1 677 948 m³**

Détermination du volume de service (méthode ASTEE) : **72 000 m³**

Nettoyage des réservoirs et vidange des bâches de l'usine :	22 000 m ³
Désinfections après travaux canalisations :	18 000 m ³
Désinfections après travaux branchements :	5 000 m ³
Analyseurs de chlore :	2 000 m ³
Purges sur le réseau :	25 000 m ³

Détermination du volume consommé sans comptage : **92 000 m³**

Essais PI/BI (10 m ³ /an/équipement) :	2 000 m ³
Manœuvres incendies :	2 000 m ³
Fontaines, vandalismes divers, prélèvements illicites sur poteaux incendie et bouches de lavage, pannes de compteurs privés... :	88 000 m ³

d'où le calcul de rendement suivant :

$$R = \frac{(1\,677\,948 + 72\,000 + 92\,000) + 149\,517}{2\,311\,227 + 0} = \frac{1\,841\,948 + 149\,517}{2\,311\,227} = 86,2 \%$$

L'amélioration du rendement est le résultat de plusieurs facteurs :

- la poursuite de la mise en œuvre de compteurs sur les points de prélèvements d'eau pour l'arrosage,
- des efforts menés pour la recherche de fuite (mise en œuvre de prélocalisateurs de fuite sur le réseau) : des fuites importantes ont ainsi pu être détectées comme avenue Thermale et rue d'Alsace (débits estimés de 1 000 L/h chacune), rue de l'Industrie (20 000 L/h), place Victor Hugo (5 000 L/h), rue des Primevères (7 000 L/h),
- amélioration du process de traitement à l'usine (travaux sur l'ozonation, réglage des débitmètres...) : les volumes prélevés dans la ressource naturelle ont donc diminué.

- Indice linéaire des volumes non comptés = V journalier non compté/km de réseau

Avec V journalier non compté = V mis en distribution – V comptabilisé

$$indice = \frac{2\,161\,710 - 1\,677\,948}{100,925 \times 365} = 13,13 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$$

- Indice linéaire des pertes du réseau = (V mis en distribution – V consommé autorisé)/km de réseau

$$indice = \frac{2\,161\,710 - (1\,677\,948 + 72\,000 + 92\,000)}{100,925 \times 365} = 8,68 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$$

Classement de l'indice linéaire des pertes du réseau : **acceptable**.

- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,91 %

1 027 ml en 2015

1 126 ml en 2014

365 ml en 2013

687 ml en 2012

1 384 ml en 2011

soit en moyenne sur 5 ans 917,8 ml de réseaux refaits sur une longueur totale du réseau de desserte de 100 925 ml.

- Indice d'avancement de la protection de la ressource : 80 % (arrêté préfectoral complètement mis en œuvre : terrains acquis, servitudes mises en place et travaux terminés y compris acquisition d'un barrage flottant pour protéger le pompage contre les pollutions).
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 0 / 8 506
- Délai maximal d'ouverture de branchement : 48 h
et taux de respect : 19 dépassements / 655 demandes d'ouverture de branchement => 97,1 %
- Taux d'impayés sur les factures 2014 :
37 725 €impayés / 3 403 414 €facturés = 1,11 %

- Mémorisation des réclamations écrites, taux de réclamation :
 $5 \text{ réclamations} / 8\,506 = 0,60 \text{ ‰}$

6.4. Financement des investissements

- Soulte en fin de contrat : 1 800 000 €

6.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

- Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0 €

**ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL DE L'ARS CONCERNANT LA
QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION DE VICHY**



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU VICHY

Bilan 2015

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE VICHY

Exploitant

C. B. S. E.

Ressources

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ◆ LA CROIX SAINT-MARTIN-SURFACE - VICHY
Autorisé par arrêté préfectoral du 11/02/2003
- ◆ LA CROIX ST-MARTIN - DRAINS - VICHY
Autorisé par arrêté préfectoral du 23/04/1996

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

- ◆ LA CROIX SAINT-MARTIN - VICHY

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 65 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

12 valeurs mesurées : mini. : 6,20 °F - maxi. : 13,60 °F - moyenne : 11,66 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

4 valeurs mesurées : mini. : 0,10 mg/L - maxi. : 0,17 mg/L - moyenne : 0,14 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 3,3 mg/L - maxi. : 7,4 mg/L - moyenne : 5,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Aucune détection récente de produits phytosanitaires.

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2013 et 2015.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03400 YZEURE
tel : 04 63 07 40 11

ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2015

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **MAIRIE DE VICHY**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes délégation départementale de l'Allier

20, rue Aristide Briand - CS 50033 - 03401 YZEURE Cedex - Tél : 04 63 07 40 01 - ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages) Niveau des installations : 1	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages) Niveau des installations : 2
MAIRIE DE VICHY	RESEAU VICHY	26 000	TTP LA CROIX SAINT-MARTIN	CAP LA CROIX SAINT-MARTIN-SURFACE CAP LA CROIX ST-MARTIN - DRAINS

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L'arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

Le non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par les articles L 1324-1 à L 1324-5 du Code de la Santé Publique.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

Les documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS - D.D.03, je vous invite à prendre contact avec l'unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE						
Nom	Usage de l'installation	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Indice d'avancement de la Protection	Etat de la procédure
LA CROIX SAINT-MARTIN-SURFACE	AEP	PRISE AU FIL DE L'EAU	VICHY	06467X0210	30/07/1999	16/01/2003	11/02/2003	11/02/2003	Oui	Procédure terminée (captage public)
LA CROIX ST-MARTIN - DRAINS	AEP	PUITS	VICHY	06467X0211	03/10/1993	04/04/1996	23/04/1996	23/04/1996	Oui	Procédure terminée (captage public)

Indice d'avancement de la protection :

- Non = Pas de DUP ou DUP mais sans acquisition et clôture du PPI
- Oui = Arrêté de DUP + Acquisition et clôture du PPI
- O sans SPEA = Arrêté de DUP + Acquisition et clôture du PPI + absence de procédure de contrôle vérifiée en inspection

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°C (unité pH) TURBNFU : Turbidité Néphélométrique (NFU) COT : Carbone Organique Total (en mg/l C)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté ECOLI : Escherichia/ Coli / 1 00ml-MF FMG : Fluorures (mg/l)
CDT 25 : Conductivité à 25°C (µS/cm) STRF : Entérocoques / 100 ml-MS NO3 : Nitrates (mg/l)
CALCOC2 : Equilibre calco carbonique : 2 : eau à l'équilibre, --- 0 : eau incrustante, PESTOT : Somme des molécules de pesticides mesurées (µg/l)
1 : eau légèrement incrustante, --- 3 : eau légèrement agressive, BSIR : Spores et bactéries sulfito-réductrices ALTMCR : Aluminium (µg/l)
4 : eau agressive THM4 : Trihalométhanes (somme des 4 substances) (µg/l)
CLITEMG : Chlorites (µg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

Les résultats non conformes aux exigences de qualité apparaissent en rouge dans le tableau "détail des prélèvements".

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : LA CROIX SAINT-MARTIN

Détail des prélèvements :

Date du pré.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	CALCOC2 qualit.	PH unitépH	TH °F	TURBNFU NFU	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	COT mg/L C	NO3 mg/L	ALTMICR µg/l	FMG mg/L	PESTOT µg/l	THM4 µg/l
19/01/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN		7,77	13,60	0,15	0	0	0	0	371,00	1,29	7,10				
16/02/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN	3	7,90	12,40	0,00	0	0	0	0	381,00	1,23	7,40	5,20	0,17	0,00	12,10
23/03/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN		7,90	6,20	0,16	0	0	0	0	358,00	1,19	6,20				
29/04/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN		7,90	10,90	0,11	0	0	0	0	356,00	1,29	6,10				
19/05/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN		7,60	13,60	0,19	0	0	0	0	377,00	1,29	6,30				
22/06/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN	0	8,26	11,90	0,00	0	0	0	0	398,00	1,48	6,30	40,50	0,14	0,00	29,10
20/07/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN		7,90	12,90	0,00	0	0	0	0	366,00	1,41	4,00				
11/08/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN		7,60	10,20	0,15	0	0	0	0	337,00	1,37	4,30				
28/09/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN		7,99	10,80	0,12	0	0	0	0	332,00	1,30	3,90				
22/10/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN	1	8,30	13,20		0	0	0	0	399,00	1,25	3,30	0,00	0,15	0,00	18,20
19/11/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN		8,40	11,80	0,19	0	0	0	0	378,00	1,08	3,60				
15/12/2015	VICHY	SORTIE TRAIT. CROIX-ST-MARTIN	1	8,40	12,40	0,31	0	0	0	0	367,00	1,12	4,20	0,00	0,10	0,00	5,90

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : RESEAU VICHY

Détail des prélèvements :

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES	PH	TURBNFU	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NH4	ALTMICR	CLITEMG	THM4
			unités maxi	unité	NFU	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	µS/cm	mg/L	µg/l	mg/L	µg/l
			Limites maxi											
			Références maxi	9,00	2,00	0	0	0	0	1100,00	0,10	200,00	0,20	100,00
			Références mini	6,50						200,00				
05/01/2015	VICHY	CRECHE DEL'HOPITAL		7,70	0,37	0	0	0	0	312,00	0,00	7,60		
05/01/2015	VICHY	CLINIQUE LA PERGOLA		7,80	0,10	0	0	0	0	331,00	0,00	7,10		
20/01/2015	CREUZIER-LE-VIEUX	HAMEAU DES FLEURS - RESEAU VICHY		7,50	0,00	0	0	0	0	543,00	0,00			
20/01/2015	VICHY	COLLEGE DES CELESTINS		7,40	0,00	0	0	0	0	385,00	0,00			
02/02/2015	VICHY	RESIDENCE DULYS		7,50	0,14	0	0	0	0	389,00	0,00	0,00		
02/02/2015	VICHY	POLICE MUNICIPALE		7,40	0,17	0	0	0	0	388,00	0,00	0,00	0,00	
16/02/2015	BELLERIVE-SUR-ALLIER	CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR		7,80	0,00	0	0	0	0	396,00	0,00			
16/02/2015	VICHY	BUREAU CBSE - CROIX-ST-MARTIN		7,90	0,18	0	0	0	0	391,00	0,00			
16/02/2015	VICHY	HOTEL IBIS		7,80	0,15	0	0	0	0	393,00	0,00			
04/03/2015	VICHY	ECOLE PAUL BERT-ROLAND		7,50	0,11	0	0	0	0	341,00	0,00	9,40		20,30
04/03/2015	VICHY	ECOLE PIERRE COULON		7,80	0,00	0	0	0	0	342,00	0,00	5,90		
17/03/2015	VICHY	SECURITE SOCIALE		7,70	0,22	0	0	0	0	334,00	0,00			
17/03/2015	VICHY	ECOLE LYAUTEY		7,50	0,28	0	0	0	0	335,00	0,00			
07/04/2015	VICHY	CENTRE-VILLE		7,60	0,19	0	0	0	0	344,00	0,00	5,50		
15/04/2015	VICHY	PARC NAPOLEON		9,00	0,35	0	0	0	0	321,00	0,05	21,70		
21/04/2015	VICHY	RESIDENCE LE VERT GALANT		7,80	0,60	0	0	0	0	382,00	0,00			

Nom de l'unité de gestion : MAIRIE DE VICHY Année : 2015

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES	PH	TURBNFU NFU	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	CLITEMG mg/L	THM4 µg/l
21/04/2015	VICHY	USINE DES EAUX USEES		7,90	0,26	0	0	0	0	373,00	0,00			
21/04/2015	VICHY	HOPITAL CIVIL		7,80	0,46	0	0	0	0	380,00	0,00			
04/05/2015	VICHY	LYCEE JULES FERRY		7,70	0,10	0	0	0	0	341,00	0,00	7,10		
11/05/2015	VICHY	ECOLE DES GARETS - LA JONCHÈRE		7,80	0,13	0	0	0	0	361,00	0,00	8,00		
19/05/2015	VICHY	BOURSE DU TRAVAIL		7,60	0,31	0	0	0	0	398,00	0,00			
19/05/2015	VICHY	ECOLE BEAUSEJOUR - MATERNELLE		7,60	0,11	0	0	0	0	391,00	0,00			
03/06/2015	VICHY	ATELIERS SERVICES PLAN D'EAU		7,40	0,17	0	0	0	0	392,00	0,00	34,80		
03/06/2015	VICHY	COLLEGE DES CELESTINS		7,70	0,16	0	0	0	0	395,00	0,00		0,00	
16/06/2015	VICHY	ECOLE SEVIGNE-LAFAYE		7,60	0,11	0	0	0	0	382,00	0,00			
16/06/2015	VICHY	CONCOURS HIPPIQUE		7,90	0,00	0	0	0	0	379,00	0,00			
16/06/2015	VICHY	CIMETIERE		7,70	0,11	0	0	0	0	369,00	0,00			
01/07/2015	VICHY	CLINIQUE LA PERGOLA		8,00	0,18	0	0	0	0	421,00	0,00	25,90		
01/07/2015	VICHY	ATELIERS SERVICES PLAN D'EAU		8,00	0,00	0	0	0	0	409,00	0,00	21,70		
15/07/2015	VICHY	HOTEL IBIS		7,80	0,13	0	0	0	0	368,00	0,00			
15/07/2015	VICHY	MARCHE COUVERT		7,80	0,22	0	0	0	0	364,00	0,00			
05/08/2015	CREUZIER-LE-VIEUX	HAMEAU DES FLEURS - RESEAU VICHY		7,60	0,00	0	0	0	0	373,00	0,00	33,90		
05/08/2015	VICHY	STATION DE DESINFECTION		7,60	0,00	0	0	0	0	361,00	0,00	15,80		
19/08/2015	BELLERIVE-SUR-ALLIER	CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR		7,80	0,27	0	0	0	0	364,00	0,00			
19/08/2015	VICHY	CENTRE-VILLE		7,80	0,11	0	0	0	0	361,00	0,00			
31/08/2015	VICHY	POLICE MUNICIPALE		7,60	0,12	0	0	0	0	356,00	0,00			

Nom de l'unité de gestion : MAIRIE DE VICHY Année : 2015

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->	PH	TURNFU NFU	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	CLITEMG mg/L	THM4 µg/l
02/09/2015	VICHY	ECOLE PIERRE COULON		7,90	0,14	0	0	0	0	375,00	0,00	16,10		
02/09/2015	VICHY	COLLEGE DES CELESTINS		7,80	0,18	0	0	0	0	357,00	0,00	18,20		
21/09/2015	VICHY	SECURITE SOCIALE		8,10	0,12	0	0	0	0	301,00	0,00			
29/09/2015	VICHY	RESIDENCE DU LYS		7,90	0,15	0	0	0	0	334,00	0,00			
05/10/2015	VICHY	ECOLE LYAUTEY		7,80	0,16	0	0	0	0	390,00	0,00	0,00		
05/10/2015	VICHY	ECOLE BEAUSEJOUR - MATERNELLE		8,00	0,00	0	0	0	0	394,00	0,00	10,90	0,00	
26/10/2015	VICHY	CRECHE DE L'HOPITAL		8,40	0,15	0	0	0	0	397,00	0,00			
26/10/2015	VICHY	HOPITAL CIVIL		8,40	0,20	0	0	0	0	393,00	0,00			
28/10/2015	VICHY	BUREAU CBSE - CROIX-ST-MARTIN		7,90	0,17	0	0	0	0	399,00	0,00			
03/11/2015	VICHY	ECOLE PAUL BERT-ROLAND		8,10	0,19	0	0	0	0	371,00	0,00	8,50		
03/11/2015	VICHY	LYGEE JULES FERRY		8,00	0,15	0	0	0	0	373,00	0,00	10,30		
19/11/2015	VICHY	ECOLE DES GARETS - LA JONCHÈRE		8,20	0,35	0	0	0	0	361,00	0,00			
19/11/2015	VICHY	RESIDENCE LE VERT GALANT		8,20	0,33	0	0	0	0	366,00	0,00			
08/12/2015	VICHY	ECOLE SEVIGNE-LAFAYE		8,00	0,13	0	0	0	0	309,00	0,00	0,00		
15/12/2015	VICHY	CENTRE-VILLE		7,60	0,32	0	0	0	0	356,00	0,00			
15/12/2015	VICHY	CLINIQUE LA PERGOLA		8,20	0,22	0	0	0	0	356,00	0,00			
17/12/2015	VICHY	BOURSE DU TRAVAIL		8,10	0,55	0	0	0	0	367,00	0,00	10,80		

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP LA CROIX SAINT-MARTIN

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	3 qualit.	16/02/2015	00056228	1,00	2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	0 qualit.	22/06/2015	00056926	1,00	2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

UDI RESEAU VICHY

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Température de l'eau	26,1 °C	01/07/2015	00057073		25,00
Température de l'eau	26,4 °C	05/08/2015	00057422		25,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

CAP LA CROIX SAINT-MARTIN-SURFACE

prélèvements réalisés en : 2015

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
4C3MPH	Chloro-4 Méthylphénol-3	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			2
A2H	Atrazine-2-hydroxy	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			2
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			2
ADSP	Atrazine-désisopropyl	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			2
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	A3	224,00	247,67	264,00	3			2
AMPA	AMPA	µg/l	A3	0,00	0,12	0,25	3			2
AS	Arsenic	µg/l	A3	5,50	6,23	7,70	3		50	100
ATRZ	Atrazine	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			2
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	A3	4,00	4,00	4,00	3			2
CBDZ	Carbendazime	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			2
CDT25	Conductivité à 25° C	µS/cm	A3	213,00	245,00	274,00	3		1100	200
CL	Chlorures	mg/L	A3	13,70	17,70	23,30	3		200	200
COT	Carbone organique total	mg/L C	A3	3,28	3,47	3,68	3			10
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	A3	500,00	500,00	500,00	1		50000	
ETDMR	Ethidimuron	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			2
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	A3	0,00	0,07	0,11	3		1,7	
GPST	Glyphosate	µg/l	A3	0,00	0,01	0,04	3			2
MN	Manganèse total	µg/l	A3	17,70	34,83	52,00	3		1000	
MTC	Métolachlore	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	A3	0,06	0,09	0,12	3		2	4
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	A3	0,03	0,06	0,09	3			
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	A3	5,30	6,53	7,90	3			50
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	A3	0,00	0,13	0,29	3			5
PH	pH	unité pH	A3	7,50	6,71	8,10	7		5,5	9
SO4	Sulfates	mg/L	A3	10,00	11,63	13,80	3			250
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	A3	6,50	7,50	8,30	3			
TEAU	Température de l'eau	°C	A3	4,40	10,88	22,60	8			22
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00	3			
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	A3	3,32	5,28	8,79	3			

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP

LA CROIX ST-MARTIN - DRAINS

prélèvements réalisés en : 2015

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
4C3MPH	Chloro-4 Méthylphénol-3	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
A2H	Atrazine-2-hydroxy	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
ADSP	Atrazine-déisopropyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
AMPA	AMPA	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
AS	Arsenic	µg/l	B	8,70	8,70	8,70	1			100
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	B	4,00	4,00	4,00	1			2
CBDZ	Carbendazime	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
CDT25	Conductivité à 25°C	µ S/cm	B	385,00	385,00	385,00	1			2
CL	Chlorures	mg/L	B	21,90	21,90	21,90	1			200
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	1,57	1,57	1,57	1			10
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	B	63,00	63,00	63,00	1			20000
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00	1			2
ETDMR	Ethidimuron	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	0,15	0,15	0,15	1			2
GPST	Glyphosate	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
MIN	Manganèse total	µg/l	B	94,20	94,20	94,20	1			2
MTC	Métolachlore	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,05	0,05	0,05	1			4
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			100
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	2,80	2,80	2,80	1			5
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			250
PH	pH	unité pH	B	6,94	6,94	6,94	1			10000
SO4	Sulfates	mg/L	B	17,70	17,70	17,70	1			25
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00	1			25
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	B	14,50	14,50	14,50	1			
TEAU	Température de l'eau	°C	B	15,30	15,30	15,30	1			
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	B	0,68	0,68	0,68	1			

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
4C3MPH	Chloro-4 Méthylphénol-3	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
A2H	Atrazine-2-hydroxy	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
ADSP	Atrazine-déisopropyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4		200	0,1
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T2	0,00	11,43	40,50	4			
AMPA	AMPA	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
AS	Arsenic	µg/l	T2	2,40	3,90	4,90	4			10
ATRZ	Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	12		0	
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T2	0,00	1,25	3,00	4	H. Exigences !	1	2
CBDZ	Carbendazime	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T2	332,00	368,33	399,00	12		200	1100
CL	Chlorures	mg/L	T2	15,80	23,99	31,70	12		250	2
COT	Carbone organique total	mg/L C	T2	1,08	1,28	1,48	12		2	0
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	12		0	0
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	12			0,1
ETDMR	Ethidimuron	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			
FET	Fer total	µg/l	T2	6,80	10,48	17,00	4		200	1,5
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T2	0,10	0,14	0,17	4			0,1
GPST	Glyphosate	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T2	0,00	1,08	8,00	12			0,1
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T2	0,00	1,08	8,00	12			0,1
MN	Manganèse total	µg/l	T2	0,20	0,48	1,90	12			
MTC	Métolachlore	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4		50	0,1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12			
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12			0,1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	3,30	5,23	7,40	12			50
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,5
PH	pH	unitéPH	T2	7,60	7,99	8,40	12		6,5	9
SO4	Sulfates	mg/L	T2	14,00	16,61	18,70	12			250
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	12			0
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	T2	11,10	12,84	14,00	12			
TEAU	Température de l'eau	°C	T2	9,10	14,06	22,70	12			25
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T2	6,20	11,66	13,60	12			
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T2	5,90	16,33	29,10	4			100
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T2	0,00	0,13	0,31	11		0,5	1

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI

RESEAU VICHY

prélèvements réalisés en : 2015

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	12,14	34,80	23			
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	53			
CDT25	Conductivité à 25° C	µS/cm	T	301,00	371,02	543,00	53	200	200	1100
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	3			0,2
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	53			0
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	53			0
FET	Fer total	µg/l	T	6,20	11,57	17,20	3			200
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	0,00	14,23	300,00	53			
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	25,45	244,00	53			
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,05	53			0,1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	3			0,5
PH	pH	unité pH	T	7,40	7,83	9,00	53		6,5	9
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	53			0
TEAU	Température de l'eau	°C	T	7,90	16,11	26,40	53	H. Exigences !		25
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	20,30	20,30	20,30	1			100
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,18	0,60	53			2

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : MAIRIE DE VICHY CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

****** Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

****** Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les résultats suivants ont été observés :

--- les limites de qualité ont été respectées pour tous les paramètres.

--- des dépassements ponctuels de la référence de qualité ont été observés pour deux paramètres : **L'EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE** et la **TEMPERATURE**(en juillet et août).

****** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, la collectivité doit :

--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection des ressources.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

--- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).

--- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

** Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

UGE : 0024 MAIRIE DE VICHY

Dest : MAIRIE DE VICHY

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Adr : SERVICE D'HYGIENE ET DE SALUBRITE

Place de l'Hôtel de Ville

03200 VICHY

2015

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
003000236	LA CROIX SAINT-MARTIN-SURFACE	ACT	4000	O	TE	21/12/1992	30/07/1999		11/02/2003	80 %
003000237	LA CROIX ST-MARTIN - DRAINS	ACT	4000	O	TE	21/12/1992	03/10/1993		23/04/1996	80 %
Indice consolidé /UGE										80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
003000298	LA CROIX SAINT-MARTIN	TTP	7000	12		12	
003000360	RESEAU VICHY	UDI	25255	53		53	
Total				65		65	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008
Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services
publics d'eau et d'assainissement en application du décret
n°2007-675 du 2 mai 2007

Service public d'eau potable

-> Indicateurs de performance

**--> Indice d'avancement de la protection de la ressource
en eau (P 108.3)**

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008
Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services
publics d'eau et d'assainissement en application du décret
n°2007-675 du 2 mai 2007

Méthode de calcul de l'indice d'avancement

SISE-Eaux						Indice d'avancement						
protect. - Code	Etat procédure	Date Délib	Date Avis Géologue	Date début Procédure	Date DUP	0%	20%	40%	50%	60%	80%	100%
N												
NA												
NA												
	AB											
	NE											
	NP											
	EC	Absente	Absente	Absente	Absente							
		OUI	Absente	Absente	Absente							
			OUI	Absente	Absente							
				OUI	Absente							
					OUI							
O					OUI							

Commentaires du tab ci-dessus :

Indice 100% A indiquer par l'exploitant (mise en oeuvre d'une procédure de suivi)

Indice 80% Présence d'une date de DUP et Code protection=O

(1)

Indice 60% Présence d'une date de DUP

Indice 50% Présence d'une date de début de procédure et absence de date de DUP

Indice 40% Présence d'une date d'avis géol. et dates de début de procédure et date de DUP absentes

Indice 20% Présence d'une date de délib. et (date d'avis géol., dates de début de procédure, date de DUP) absentes

OU
Etat de la procédure=EC et toutes les dates absentes

Indice 0% Autres cas (Aucune saisie, ou Etat=AB ou NE ou NP etc

* Par souci d'homogénéité avec les indicateurs déjà existants, la priorité est donnée aux champs "date" ; des messages signalent des incohérences entre les dates et les champs "Code Protection" ou "Etat procédure"

* Tous les captages AEP sont pris en compte, y compris ceux destinés à être abandonnés (Etat=AB)

(1) Message si Code protection=O et absence de date de DUP : lorsqu'une date existe mais n'est pas connue, la remplacer par 11/11/1111 (voir dossier Q/R sur le RESE)

CONSOLIDATION *

Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul : Les indices sont consolidés en les pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel. Pour les achats en gros, seuls les achats en gros à l'extérieur du périmètre de consolidation sont à prendre en compte : l'indice est alors pondéré par le volume acheté (sinon il y a double compte sur les volumes entre la production et l'achat en gros au sein du périmètre de consolidation)

--> Indice pondéré : Indice d'avancement du captage * débit du captage

-> Indice consolidé / UGE : Somme des indices pondérés de l'UGE / Somme des débits de l'UGE

* la consolidation suppose les débits des captages soient connus et que les captages dont l'indice est 100% (à fournir par la collectivité) soient identifiés.

TABLEAU RECAPITULATIF DU BILAN DE LA QUALITE DES EAUX COMMUNE DE VICHY

ANNEE 2015

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE						CHIMIE						
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE TRIHALO-METHANES (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)	EVOLUTION par rapport à l'année précédente
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes					
									Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			
LA CROIX SAINT-MARTIN - STATION	12	0	0%	0	0%	12	0	0%	2	17%	20,30	5,25	↘
RESEAU VICHY	53	0	0%	0	0%	53	0	0%	2	4%	-	-	

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.

- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

Evolution des Nitrates :

Légende

↘	↙	↔	↕	=	-	+
Diminution de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l ; > 5 mg/l)						
Augmentation de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l ; > 5 mg/l)						
Pas ou peu (1 mg/l) de variation de la teneur moyenne						

R=
 Nbre analyses non conformes x 100
 Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables

ANNEXE

OPERATIONS TECHNIQUES

**24-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°1 -
CONVENTION D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER**



PRESTATIONS D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER

CONVENTION EN DATE DU.....

AVENANT N°1

Entre les soussignées :

La Communauté d'agglomération VICHY VAL D'ALLIER, représentée par son Conseiller Délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT, agissant en cette qualité par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016,

Ci-après dénommée Vichy Val d'Allier,
D'une part,

Et,

La Ville de VICHY, représentée par son Maire, Monsieur Claude MALHURET, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du 24 juin 2016,

Ci-après dénommée « la ville de Vichy »,
D'autre part,

Lesquelles ont préalablement exposé et ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

Par convention en date du 2 avril 2013, Vichy Val d'allier et la ville de Vichy sont convenues, dans un soucis de bonne gestion, des modalités d'entretien des espaces verts dépendants d'équipements ou d'espaces publics régulièrement utilisés et occupés indistinctement par les usagers que sont les associations communautaires et communales, les étudiants, les riverains et promeneurs divers.

Par suite de la réorganisation des services communautaires et dans le prolongement de la mutualisation des services techniques, les parties sont convenues d'étendre le périmètre de leur coopération, conformément aux dispositions de l'article 18 de l'ordonnance 2005-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

AVENANT N°1

Article 1^{er} – OBJET

La présente convention a pour objet :

- d'étendre le périmètre d'intervention de la ville de ville de Vichy au profit de Vichy Val d'Allier aux équipements suivants :

- la gare routière de Vichy,
- les crèches d'Alsace, Les Moussaillons,
- le CLSH Les Garets,
- la zone d'activités de la Croix Saint-Martin,
- l'Atrium,

- de préciser la nature et la fréquence des interventions de la Ville de Vichy sur ces sites.

Article 2 – PRIX - REVISION

En contrepartie des prestations supplémentaires réalisées pour son compte et décrites à l'article 1 des présentes, Vichy Val d'Allier remboursera à la ville de Vichy les frais de fonctionnement inhérents à la mise à disposition du personnel et des moyens techniques correspondants à leur exécution sur la base des tarifs figurant au tableau ci-annexé et dont le montant global et forfaitaire est évalué pour l'année 2016 à **CINQUANTE MILLE EUROS toutes taxes comprises (50 000 €TTC)**.

Le paiement est effectué par mandat administratif suivi d'un virement bancaire. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement en application du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

En cas de reconduction de la présente convention, le prix sera révisable par application de la formule suivante :

$$C_n = 15 \% + 85 \% (I_n/I_0)$$

I_0 et I_n sont les valeurs prises par l'index de référence I respectivement pris au mois de signature des présentes et au mois de reconduction, soit janvier.

Les prix ainsi révisés seront fermes et invariables pendant la période de reconduction.

L'index de référence I, publié au Moniteur des Travaux Publics ou au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, est l'index EV4 Travaux d'entretien d'espaces verts.

Article 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2016.

Elle pourra être reconduite tacitement par période de un (1) an, dans l'attente de la mutualisation des moyens humains et matériels des cocontractants, nécessaires à l'accomplissement des prestations objet des présentes, sans pouvoir dépasser l'échéance du 31 décembre 2020.

Article 4 – RESILIATION - LITIGE

La présente convention pourra être résiliée librement par les parties sous réserve d'un préavis de 2 mois transmis par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention sera résiliée de plein droit et sans indemnité en cas de non respect par l'une des parties d'un ou des articles de la présente convention.

La Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et la Ville de Vichy conviennent, dans la mesure du possible, de régler à l'amiable tout litige pouvant survenir au cours de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en l'absence d'accord amiable, les parties reconnaissent la compétence du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à VICHY, en deux exemplaires originaux,
Le

Pour la Communauté d'agglomération
Vichy Val d'Allier
Le Conseiller délégué à la commande publique,

Pour la Ville de Vichy
Le Maire,

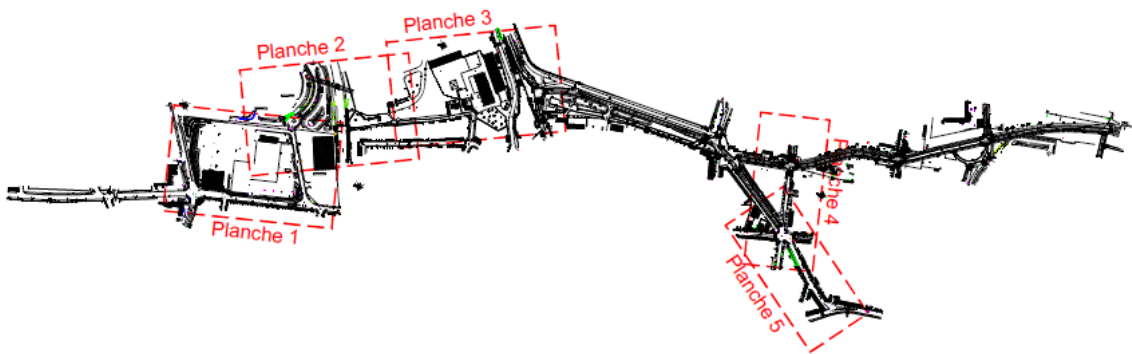
ANNEXE

OPERATIONS TECHNIQUES

25-/ CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU PROFIT DE VICHY VAL D'ALLIER - RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'EAU POTABLE - BOULEVARD URBAIN - 2^{ème} TRANCHE



Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
Pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public
et le réseau d'eau potable
liés à l'aménagement de la 2^{ème} tranche du boulevard urbain



ENTRE :

La Ville de Vichy

Sise place de l'Hôtel de Ville 03200 Vichy

Représentée par Monsieur Claude MALHURET, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération *11 Avril 2014* ci-après désignée la ville de Vichy (ou Vichy),

La Ville de Cusset

Sise place Victor Hugo 03300 Cusset

Représentée par Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du ~~XXXXXXXXXX~~ ci-après désignée la ville de Cusset (ou Cusset),

La Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier

Sise 9, place Charles de Gaulle – CS92956 – 03209 VICHY Cedex

Représentée par Monsieur Patrick MONTAGNER, Vice-Président délégué à la voirie et aux liaisons routières, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite communauté, par délégation du conseil communautaire, en vertu d'une délibération en date du ~~XXXXXXXXXX~~, ci-après désignée Vichy Val d'Allier (ou VVA)

Lesquelles ont préalablement exposé ce qui suit.

EXPOSE

La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a décidé de réaliser la 2^{ème} tranche fonctionnelle du projet de boulevard urbain. Cette voie à créer par restructuration de voie existante ou par construction neuve selon l'endroit se trouve sur les territoires des villes de Vichy et Cusset.

La 2^{ème} tranche correspond à l'aménagement du boulevard urbain comprise entre l'avenue de Vichy (RD 2209) et le boulevard Alsace Lorraine d'une part, et la restructuration de la rue de Bordeaux et de l'avenue de la République (secteur entre bd Denière et avenue de la Liberté) d'autre part.

Le projet correspondant comprend notamment la rénovation du réseau d'eau potable des villes de Vichy et Cusset, ainsi que la création et la rénovation du réseau d'éclairage public des villes de Cusset et Vichy.

Or, Vichy Val d'Allier ne dispose pas des compétences eau potable et éclairage public qui restent à la charge des communes.

Vichy Val d'Allier a donc proposé aux villes de Vichy et Cusset d'assurer la maîtrise d'ouvrage générale de l'opération, ce que permet désormais l'article 2 II de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004.

Les villes de Vichy et Cusset ayant accepté ce principe permettant de garantir la meilleure coordination des travaux relevant de chacun des maîtres d'ouvrages ainsi qu'une économie d'échelle, les parties sont convenues ce qui suit.

CONVENTION

Article 1er : Objet

Les villes de Vichy et Cusset conviennent de déléguer à la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, qui l'accepte, la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et d'éclairage public situés dans le périmètre d'aménagement de la 2^{ème} tranche du boulevard urbain.

Article 2 : Désignation du maître d'ouvrage opérationnel

Le maître d'ouvrage opérationnel est VVA. Cette dernière assure gratuitement la mission de maîtrise d'ouvrage pour le compte des villes de Vichy et de Cusset sur l'ensemble du périmètre de la 2^{ème} tranche. En conséquence, aucune pénalité ne pourra lui être appliquée.

Article 3 : Contenu de la délégation opérée au profit du maître d'ouvrage opérationnel

Vichy Val d'Allier assure pour cette opération les différentes attributions du maître de l'ouvrage telles que définies à l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 et précisées par l'article 3 de cette même loi et notamment :

1. la préparation des procédures de mise en concurrence des entrepreneurs
2. le choix des entrepreneurs et l'attribution des marchés en découlant
3. la signature, la notification et la gestion administrative du ou des marchés de travaux
4. le paiement des intervenants à l'acte de construire sachant qu'il n'y a pas solidarité entre les maîtres d'ouvrage et que Vichy Val d'Allier sera seule débitrice envers les titulaires des marchés
5. la gestion financière de l'opération
6. la gestion administrative de l'opération
7. le suivi du chantier en termes de respect des délais et des coûts
8. la réception des travaux suivant les modalités de l'article 9-4 ci-après
9. l'action en garantie de parfait achèvement

Article 4 : Enveloppe financière de l'opération

Les enveloppes financières des travaux relevant de la compétence des communes sont, sur l'ensemble du tracé de la 2^{ème} tranche du boulevard urbain, de :

	Vichy	Cusset
Réseau d'eau potable	78 352,50 € HT	65 646,50 € HT
Réseau d'éclairage public	147 803,25 € HT	322 415,75 € HT
Maîtrise d'œuvre correspondante (3,4144%)	7 721,86 € HT	13 250,00 € HT
TOTAL	233 877,61 € HT	401 312,25 € HT

La mission de conception générale du réseau d'eau potable et du réseau d'éclairage public sera assurée par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions des services municipaux de distribution d'eau potable (ou son délégataire) et des services municipaux d'éclairage public.

Le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre phase réalisation) sera assuré par le maître d'œuvre.

Toute modification du projet ou pendant le déroulement des travaux devra impérativement être soumise et validée par la ville concernée.

Ces enveloppes financières sont établies suivant les estimations du maître d'œuvre phase DCE.

Article 5 : Financement de l'opération

Vichy Val d'Allier s'engage à mettre en place la totalité du financement nécessaire à l'opération. En conséquence il est ici précisé qu'elle seule bénéficiera du droit au FCTVA.

Les villes de Vichy et Cusset verseront, quant à elles, au titre de leurs compétences relatives à la distribution d'eau potable et à l'éclairage public, une participation correspondant au coût effectif hors taxe des travaux correspondants. En cas de subventionnement obtenu par VVA et dédié spécifiquement à ces travaux d'eau potable et d'éclairage public, le coût effectif sera le coût des travaux réduit du montant des subventions.

Cette participation sera versée après la réception des travaux par les villes de Vichy et Cusset à Vichy Val d'Allier selon l'échéancier suivant :

Année de paiement	Ville de Vichy → VVA	Ville de Cusset → VVA
2018	46 775,52 €	80 262,45 €
2019	46 775,52 €	80 262,45 €
2020	46 775,52 €	80 262,45 €
2021	46 775,52 €	80 262,45 €
2022	46 775,52 €	80 262,45 €

Article 6 : Délai de réalisation

Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- démarrage des travaux en juin 2016
- fin des travaux fin 2017

Le calendrier effectif sera actualisé périodiquement par Vichy Val d'Allier en concertation avec la ville de Cusset au fur et à mesure du déroulement des phases de chantier.

Article 7 : Respect du programme

Vichy Val d'Allier s'engage à veiller à la réalisation de chaque opération dans le strict respect du programme et à associer la ville aux modifications éventuelles du calendrier de réalisation des travaux.

Les parties pourront apporter, en cours de construction, toutes modifications du programme qu'elles jugeront nécessaires. Celles relatives au réseau eau potable et d'éclairage public devront préalablement obtenir l'accord de la Ville concernée.

Dans l'hypothèse où ces modifications concerneraient une partie des ouvrages revenant aux villes en fin d'opération, Vichy Val d'Allier en accord avec la ville concernée, établira la nature des modifications ou travaux supplémentaires demandés, leurs coûts en plus ou en moins, leurs conditions de paiement et éventuellement l'incidence desdits travaux sur le délai prévisionnel d'achèvement.

Dans le cas où les modifications présenteraient un caractère substantiel en ce qu'elles affectent l'architecture, l'économie du projet (augmentation des dépenses de travaux de plus de 20% de l'estimation prévisionnelle) ou le délai de réalisation, elles feraient l'objet d'un avenant écrit et préalable signé par les parties.

Article 8 : Organisation de la propriété

Les biens concernés par l'opération relève de la domanialité publique.

A compter de la formalisation du premier ordre d'exécution des travaux correspondants, Vichy Val d'Allier devient responsable et assume la garde des biens figurant dans la totalité de l'emprise définie.

Article 9 : Suivi et contrôle

9.1. Avancement de l'opération

Pendant toute la durée de la convention, Vichy Val d'Allier associera les villes de Vichy et de Cusset à tous les choix portant sur le réseau d'eau potable et le réseau d'éclairage public et leur transmettra chaque compte-rendu relatif au déroulement de l'opération, les événements marquants intervenus ou à prévoir ainsi que des propositions pour les éventuelles décisions à prendre par chaque partie pour permettre la poursuite de l'opération dans de bonnes conditions.

Les matériaux et matériels mis en œuvre pour réaliser le réseau d'adduction d'eau potable et le réseau d'éclairage public devront être agréés par les Villes de Vichy et de Cusset.

Les Villes devront faire connaître leur accord ou leurs observations dans le délai de 15 jours après réception du compte-rendu ainsi défini.

A défaut les villes seront réputées avoir accepté les éléments du dossier remis par Vichy Val d'Allier.

9.2. Contrôles par les villes

Les villes se réservent le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elles estiment nécessaire à condition toutefois d'en informer VVA et de ne pas gêner la bonne marche du chantier. VVA devra donc leur laisser libre accès à tous les dossiers concernant l'opération ainsi qu'au chantier.

Les villes ne pourront faire leurs observations qu'à VVA et en aucun cas aux titulaires du marché.

Pour cela, les villes désigneront un observateur permanent qui sera invité à assister aux réunions de chantier.

9.3 Approbation du projet d'exécution

Vichy Val d'Allier est tenue de solliciter l'accord préalable des Villes de Vichy et de Cusset sur le dossier de réalisation des travaux

Au cas où celle-ci n'approuverait pas les documents soumis, elle devra dans sa notification, indiquer les points de désaccord et donner leur motivation. Les parties devront, dans cette hypothèse, se rencontrer dans les plus brefs délais afin de régler les points de différend et évaluer les incidences des modifications demandées sur le délai d'achèvement et l'enveloppe financière prévisionnelle.

9.4. Modalités de réception des ouvrages

Vichy Val d'Allier est tenue d'obtenir l'accord préalable des villes de Vichy et de Cusset avant de prendre la décision de réception des ouvrages relevant de la compétence originelle de cette dernière. En conséquence, des réceptions propres à ces ouvrages seront organisées par VVA selon les

modalités suivantes :

- Il est rappelé que les opérations de mise en service des réseaux d'eau potable seront effectuées uniquement par les services municipaux compétents.
- Avant les opérations préalables à la réception, VVA organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participeront les villes, le concessionnaire et le maître d'œuvre.
- Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte-rendu qui reprendra les observations formulées par les villes et qu'elle entend voir réglées avant d'accepter la réception.
- VVA s'assurera ensuite de la bonne mise en œuvre des opérations préalables à la réception.
- Au vu de l'avis formulé par le maître d'œuvre qui l'assiste, VVA transmettra ses propositions aux Villes en ce qui concerne la décision de réception avec ou sans réserves.
- Les villes feront connaître leur décision dans les 15 jours suivant la réception des propositions de VVA.
- VVA établira ensuite la décision de réception ou de refus et la notifiera à l'entreprise, copie en sera notifiée aux villes.
- VVA transmettra aux villes les dossiers des ouvrages exécutés et les dossiers d'interventions ultérieures. Ces dossiers comprendront notamment les fiches des produits mis en œuvre, le plan de recollement en coordonnées (x,y,z) des réseaux d'eau potable et d'éclairage public objet de la convention.

La réception vaut transfert aux villes de la garde des ouvrages et de leur entretien courant hors éléments relevant de la garantie de parfait achèvement.

Article 10 : Achèvement de la mission

La mission de VVA pour le compte des villes prend fin après la plus tardive des dates constituées par :

- soit la date de levée de la dernière réserve,
- soit après la garantie de parfait achèvement.

Si à cette date, il subsiste des litiges avec certains des cocontractants au titre de l'opération, VVA remettra à la ville tous les éléments en sa possession pour que celle-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

A l'achèvement de la mission, VVA remettra à la ville les données concernant les intervenants à l'opération et leurs assurances.

Article 11 : Dispositions diverses

11.1. Durée de la convention

La présente convention prendra fin à la date d'achèvement de la mission de Vichy Val d'Allier en tant que maître d'ouvrage opérationnel.

11.2. Résiliation

Si VVA n'a pu obtenir les financements nécessaires à l'ensemble de l'opération elle pourra demander une résiliation de plein droit de la présente.

11.3. Assurance – responsabilités

VVA s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution de la présente convention mais ne sera tenue que dans la limite de cette convention.

Elle ne supporte que la responsabilité du mandataire telle que définie aux articles 1991 et suivants du Code Civil et conformément à l'article 3 avant dernier alinéa de la loi du 12 juillet 1985, à l'exclusion de toute autre responsabilité ; en particulier, cette responsabilité ne saurait être assimilée à celle de la maîtrise d'œuvre, ni à celle des entrepreneurs et autres participants à l'acte de construire, qui conservent toutes leurs attributions et responsabilités.

De plus, VVA s'assure contre les risques de responsabilité civile qui pourraient lui incomber du fait de ces attributions et notamment du fait de la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978.

Article 12 : Élection de domicile et attribution de juridiction

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif – Mairie – 03300 CUSSET, Mairie – 03200 VICHY et Hôtel d'Agglomération – 03200 VICHY. Pour tout litige relatif aux présentes, les parties font expressément attribution de juridiction près du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Fait à Vichy, le

Pour la ville de Vichy,
Le Maire
Claude MALHURET

Pour la ville de Cusset,
Le Maire
Jean-Sébastien LALOY

Pour Vichy Val d'Allier
Le Vice-Président délégué à la voirie et aux liaisons routières
Patrick MONTAGNER

ANNEXE

OPERATIONS TECHNIQUES

**26-/ APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE -
RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES MECHIN**

ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES MECHIN

Rénovation

Programme fonctionnel et technique détaillé



Juin 2016

- PREAMBULE

A. CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION

I. LE CONTEXTE DE L'OPERATION

II. OBJECTIFS ET CONTRAINTES DE L'OPERATION

III. SYNTHESE DES BESOINS

ACTIONS, ACTIVITES ET SERVICES A HEBERGER

IV. DONNEES DE CADRAGE

LES ACTEURS DE L'ECOLE ET LES EFFECTIFS

V. LE SITE DE L'OPERATION

ENVIRONNEMENT URBAIN

ECOLE GEORGES MECHIN – PRESENTATION GENERALE

ECOLE ELEMENTAIRE ACTUELLE

LE PERIMETRE DE L'OPERATION

VI. PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES

LES ORIENTATIONS URBAINES

LES ORIENTATIONS ARCHITECTURALES

LES ASPECTS REGLEMENTAIRES

VII. LE CONTENU DE L'OPERATION

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

B. LE PROGRAMME FONCTIONNEL

I. LES PRINCIPALES ENTITES DE L'OPERATION ET LEURS RELATIONS FONCTIONNELLES

II. LES PRINCIPES D'ACCES (PIETONNIERS / RESERVES ET / OU A USAGE RESTREINT

III. L'ECOLE ELEMENTAIRE

PREAMBULE

LE PROGRAMME QUANTITATIF

LES ENTITES FONCTIONNELLES

IV. LE RESTAURANT SCOLAIRE

PREAMBULE

LE PROGRAMME QUANTITATIF

LES ENTITES FONCTIONNELLES

V. RECAPITULATIF DES SUPERFICIES

C. LES EXIGENCES TECHNIQUES GENERALES

PREAMBULE

I. CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF

II. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

III. HYPOTHESES GEOTECHNIQUES – RESEAUX ENTERRES

IV. ESPACES EXTERIEURS

V. DEMOLITIONS

VI. GROS ŒUVRE / CLOS COUVERT

VII. FINITIONS

VIII. GENIE CLIMATIQUE / CONFORT THERMIQUE / RENOUVELLEMENT D’AIR

IX. COURANT FORT

X. COURANT FAIBLE

XI. LES LOCAUX DE RESTAURATION

XII. APPAREILS ELEVATEURS

XIII. SIGNALÉTIQUE

D. ESTIMATIONS

E. CALENDRIER PREVISIONNEL

Préambule

La Ville de Vichy lance une consultation de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire Georges MECHIN située dans le quartier Jeanne d'ARC – Beauséjour de la Ville de Vichy, dans la moitié nord de la ville et à l'est du stade Louis DARRAGON.

Cette école représente un potentiel important de développement avec un bâti en bon état intéressant à valoriser et densifier.

Ce programme fonctionnel et technique détaillé est la pièce principale d'un ensemble de documents remis aux Maîtres d'œuvre, constituant le Dossier de Consultation des Concepteurs.

Il comprend :

- Une présentation générale du contexte opérationnel et de l'école actuelle. Par ailleurs, il présente les modalités de mise en œuvre de l'opération, la description du futur fonctionnement général de l'école et de leurs locaux associés.
- Les exigences propres à l'ensemble, puis à chaque activité.

Il a été établi :

- A partir des données issues de l'étude de faisabilité réalisée par Luc BARNICHON en février 2011.
- En tenant compte des orientations et données fournies par les différents services de la Ville de Vichy.

A - CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION

I. LE CONTEXTE DE L'OPERATION

La Ville de Vichy a initié en 2010 un programme de rénovation de son patrimoine scolaire afin de remettre à niveau ses écoles et d'offrir aux élèves un cadre de travail et de vie adapté aux exigences modernes d'enseignement, en matière :

- d'accueil des élèves,
- de fonctionnement et de maintenance,
- d'accessibilité,
- de performances thermiques
- d'évolution démographique de la Ville.

Ce programme de rénovation a commencé par une étude de faisabilité réalisée sur 2010 et 2011 par le Cabinet d'Architecture Luc BARNICHON, Olivier MICAUD, concernant 3 écoles : école maternelle Lyautey, école élémentaire Jacques Laurent, école élémentaire Georges Méchin.

Une première étape a été réalisée sur 2012 et 2013 par le Cabinet ALVERGNAT et qui concerne la rénovation et l'extension de l'école maternelle Lyautey.

Une étude de faisabilité suivie d'un programme fonctionnel et technique concernant les écoles maternelle Sévigné et élémentaire Lafaye a été réalisée par le Cabinet PRO DEVELOPPEMENT et rendue en 2015. La désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été prononcée en fin d'année 2015. Les missions de maîtrise d'œuvre sont actuellement en cours pour un démarrage de travaux début 2017.

Le présent dossier vise à sélectionner un maître d'œuvre pour la rénovation de l'école Georges Méchin.

II. LES OBJECTIFS ET LES CONTRAINTES DE L'OPERATION

A – LES OBJECTIFS

1 - Augmenter la capacité d'accueil de l'école Georges Méchin

Le nombre de classes augmentera de 4 pour passer de 8 à 12 classes élémentaires.

2 - Adapter les locaux aux besoins et pratiques pédagogiques contemporaines.

Les locaux devront être adaptés pour garantir un enseignement de qualité dans les meilleures conditions possibles tant sur le point de l'organisation des salles

et leur équipement, de l'éclairage naturel, de l'isolation phonique, de la qualité de l'air, des installations techniques (tableaux interactifs) etc...

3 - Disposer d'un bâtiment garantissant un certain niveau de performances thermiques

Les interventions devront garantir la diminution des frais de maintenance et d'exploitation de l'école à travers la création d'un équipement performant thermiquement.

4 - Disposer d'un bâtiment répondant aux nouvelles normes d'accessibilité des ERP.

Le programme des travaux devra prendre en compte toutes les dispositions nécessaires afin de répondre aux normes d'accessibilité en vigueur.

5 – Trouver un fonctionnement performant :

Tant au niveau de l'organisation spatiale (facilité des déplacements, circulations aisées) qu'en termes de niveau d'équipements (matériel pédagogique, ressources, matériel informatique, capacité des ensembles fonctionnels).

6 - Rechercher une image remarquable en termes :

- ✓ de démarche environnementale,
- ✓ d'innovation pédagogique,
- ✓ de conception et de réalisation du projet.

7 - Permettre une flexibilité.

La conception des locaux et leur distribution doivent tenir compte de leurs différents modes d'utilisation, des possibilités d'évolution de la pédagogie, des activités pratiquées, du matériel utilisé, notamment au niveau des ateliers où les activités peuvent varier selon les enseignants. L'enseignement dispensé peut demander un aménagement traditionnel (rangées de tables devant un tableau) ou plus souple (petits groupes de tailles variables).

B – LES CONTRAINTES

1 - Intervenir en site occupé

Les interventions prévues ne devront pas avoir pour conséquence la fermeture de l'école pendant les travaux. La notion de phasage et d'accueil provisoire devra être prise en compte par les Maîtres d'œuvre candidats.

2 - Respecter le calendrier de l'opération

La livraison de l'opération est attendue pour un achèvement en 2020 et une rentrée possible en septembre 2020.

Le calendrier prévisionnel détaillé de l'opération est inclus au dossier de consultation.

3 – Respecter l'enveloppe budgétaire de l'opération

Le montant du coût des travaux HT de l'opération devra impérativement être respecté par le candidat retenu.

4 – Intégrer dans le projet la gestion des flux entrée/sortie en sécurité de l'établissement

Pour des raisons de sécurité par rapport aux menaces terroristes, des dispositifs de contrôle d'accès et sortie de l'établissement sont à prévoir.

5 – Etudier la problématique du stationnement aux abords de l'école

Un aménagement sur le domaine public sera envisagé afin de permettre aux parents d'élèves de faire un arrêt minute aux abords de l'établissement. Un emplacement PMR sera prévu.

III. SYNTHÈSE DES BESOINS, ACTIONS, ACTIVITÉS ET SERVICES À HEBERGER

La capacité d'accueil de l'école sera de 12 classes élémentaires, soit 300 à 360 élèves maximum (hypothèse 25 à 30 élèves par classe).

De plus, un certain nombre d'éléments programmatiques seront intégrés :

- Le restaurant scolaire pourra accueillir 80 % des élèves scolarisés (240 à 288 enfants/jour) en 2 services.
- Le restaurant scolaire actuel pourra être démoli, un nouvel équipement accessible de plain-pied sera alors à prévoir.
- Quatre salles spécialisées seront créées, elles permettront d'apporter une fonction de flexibilité à l'espace des classes.
- Il y aura une salle de garderie en rez-de-chaussée permettant l'accueil périscolaire les matins, soirs et mercredis (de 30 à 40 élèves).
- L'école disposera d'une BCD (bibliothèque).
- L'école conservera ses 2 salles de sport.

IV. DONNÉES DE CADRAGE : LES ACTEURS DE L'ÉCOLE ET LES EFFECTIFS

Les acteurs qui utilisent et travaillent dans l'école peuvent être regroupés en cinq catégories :

- Les enfants

A l'école élémentaire, les enfants sont répartis dans des classes qui leur sont affectées pour une année scolaire. L'effectif maximum d'enfants par classe est de 25 à 30. L'âge des enfants peut varier de six à douze ans.

Chaque demi-journée est entrecoupée de temps de récréation. Lorsqu'ils arrivent de l'extérieur à l'école, les élèves attendront le début de la classe soit dans la cour de récréation, soit sous le préau, soit dans la garderie.

Les enfants qui déjeunent à la cantine vont dans la cour juste avant et après le temps du repas qui n'occupe qu'une fraction des deux heures d'interruption à midi, obligeant à faire assurer une surveillance par des personnels.

Les temps passés en récréation ou en classe sont très importants dans les rythmes scolaires.

Effectif prévisionnel à terme : 300 à 360 enfants.

- Les enseignants

Les enseignants des écoles ont la responsabilité de la conduite d'un groupe d'enfants sur l'année. Une salle de classe est mise à disposition de chaque enseignant.

Effectif prévisionnel à terme : 13 enseignants.

- Le personnel municipal

Il regroupe plusieurs catégories :

- les employés municipaux chargés de la préparation, du service des repas et de l'entretien de locaux,
- les employés municipaux chargés de l'éducation sportive et musicale.
- les employés municipaux chargés de l'animation périscolaire.

Effectif prévisionnel à terme : au moins une douzaine de personnes.

- Les parents d'élèves

Pour les parents qui accompagnent et attendent leurs enfants, il est important qu'une partie de l'entrée principale de l'établissement soit protégée pour éviter qu'ils soient exposés aux intempéries.

- Les utilisateurs occasionnels

Ce sont les professionnels intervenant ponctuellement dans les écoles (psychologue, médecin scolaire, intervenants pédagogiques artistiques, RASED ou autres...).

Effectif prévisionnel à terme : 4 personnes.

V. LE SITE DE L'OPERATION

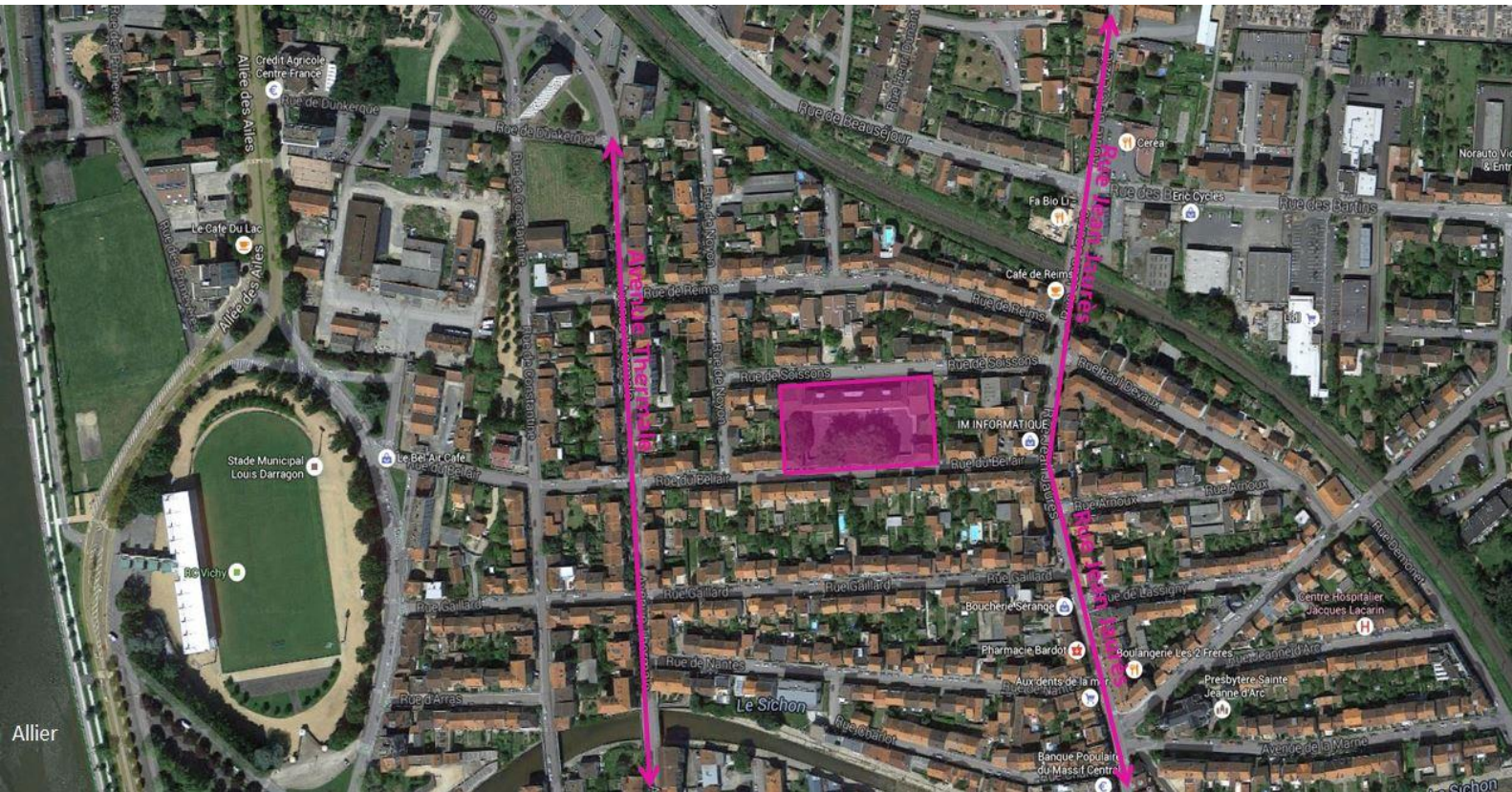
Environnement urbain

Les parcelles sur lesquelles est implantée l'école représentent une emprise foncière importante à l'échelle du quartier Jeanne d'Arc Beauséjour, zone résidentielle à tissu urbain assez dense. Ce quartier est doté d'une activité commerciale fournie et vivante. Il est situé à proximité du futur éco quartier et du stade municipal Darragon.

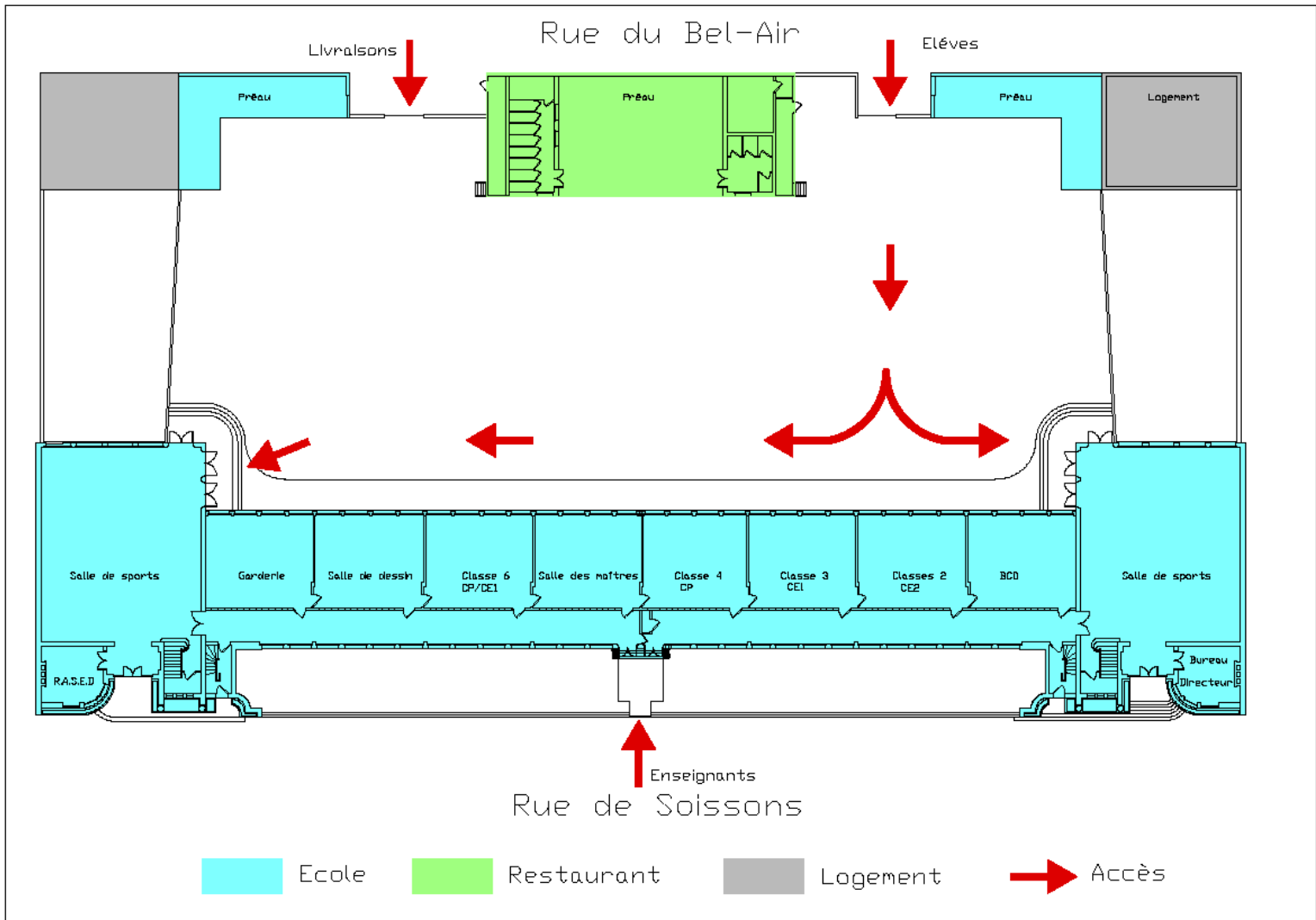
La partie du quartier où est implantée l'école est délimitée au nord par la voie ferrée, au sud par le cours d'eau du Sichon, à l'Est par la rue Jean Jaurès et à l'ouest par l'avenue Thermale, axes majeurs structurant de la Ville de Vichy.

L'accès à l'école se fait au sud par la rue du Bel air. La façade principale au nord est desservie par la rue de Soissons. Les faces est et ouest sont bordées par des propriétés privées.

PLAN SATELLITE



PLAN D'ACCES



Ecole Georges Méchin : présentation générale

L'école élémentaire Georges Méchin est implantée sur 1 parcelle référencée section BE n° 645 d'une surface de 4 637 m². Un des logements liés à l'école est implanté sur une parcelle différente référencée section BE n° 646 d'une surface de 322 m².

L'école élémentaire actuelle compte 8 classes, totalisant 167 Elèves, soit environ 21 élèves par classe. A la rentrée 2016-2017 l'établissement ne comptera plus que 7 classes.

L'école dispose d'un office et d'un réfectoire dans un bâtiment indépendant.

Elle dispose de sa BCD et de 2 salles de sports.

Outre les locaux directement liés à l'activité scolaire, le site accueille également :

- Un accueil périscolaire

La parcelle est enclavée entre :

- la rue de Soissons, au Nord, dont l'accès existant n'est pas utilisé,
- la rue du Bel Air, au Sud, par laquelle les enfants accèdent à l'école,
- des parcelles privées d'habitation, à l'Ouest et à l'Est.

L'école élémentaire actuelle

Les locaux actuels de l'école élémentaire sont répartis au sein d'un seul bâtiment implanté au Nord de la parcelle et d'une cour de récréation située sur la partie Sud de la parcelle entre le bâtiment restauration et le bâtiment d'enseignement.

Le bâtiment d'enseignement par lequel on pénètre à partir de la cour de récréation, s'étend sur 3 niveaux et accueille :

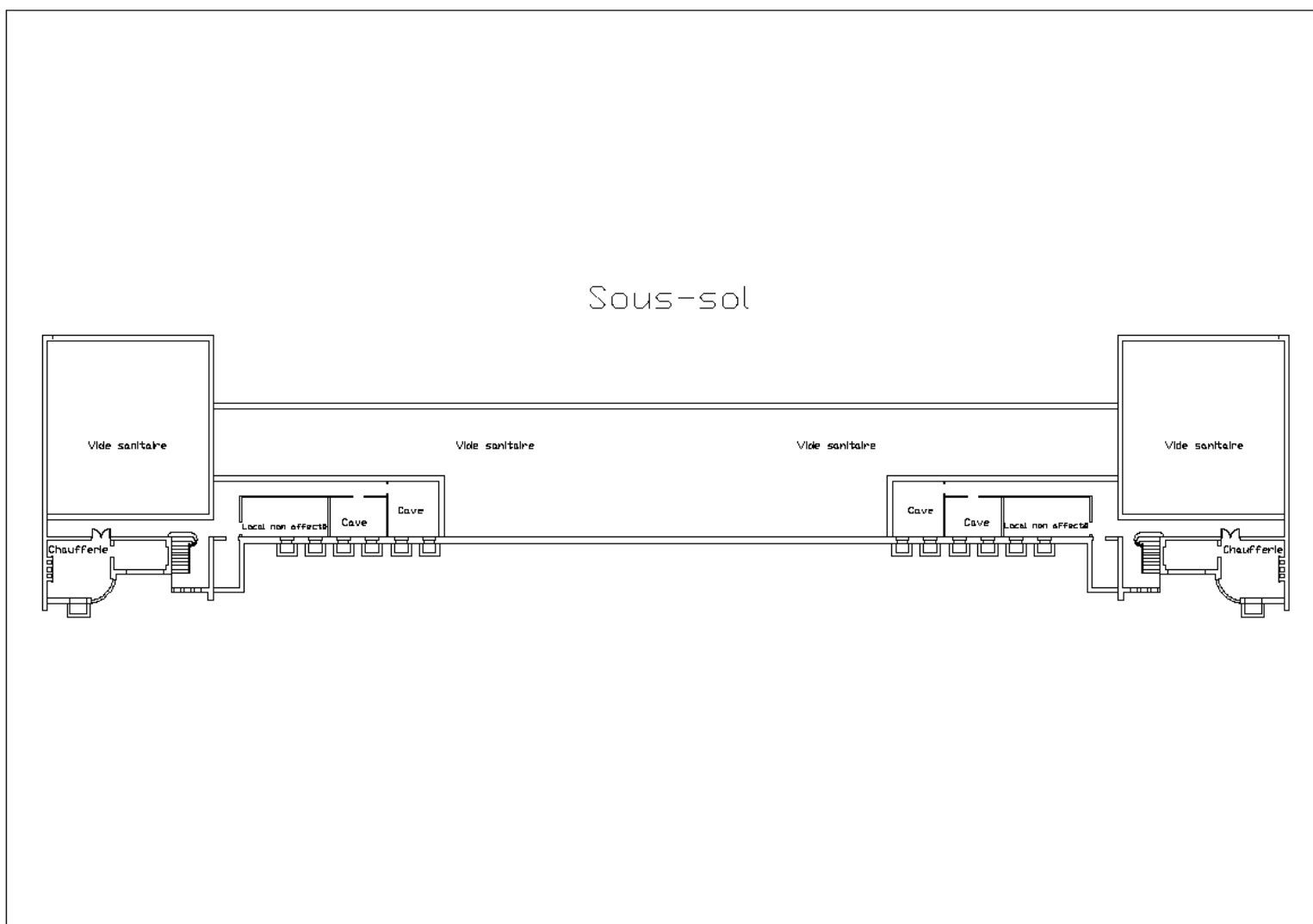
- au rez-de-chaussée :
 - o 5 salles de classes,
 - o 1 salle de sport à l'Est,
 - o 1 salle de sport à l'Ouest,
 - o Le bureau de la Directrice
 - o 1 salle des maîtres
 - o La BCD
 - o La garderie
 - o 1 bureau Rased
- au 1^{er} étage :
 - o 3 salles de classes.
 - o 1 salle pour l'IME.
 - o 4 salles non utilisées
- au 2^{ème} étage :
 - o 2 logements de fonction désaffectés.

Ce bâtiment, datant des années 50, est organisé sobrement par niveau mais néanmoins très fonctionnel. Il est composé par niveau, d'un couloir de distribution et des salles de classe en enfilade. Au rez-de-chaussée les extrémités abritent les 2 salles de sport. Les façades Nord et Sud sont pourvues d'une surface vitrée très importante. Les volumes offerts sont assez spacieux. Le 2^{ème} étage de ce bâtiment actuellement inutilisé pourra être aménagé à des fins d'enseignement, notamment en salle spécialisées.

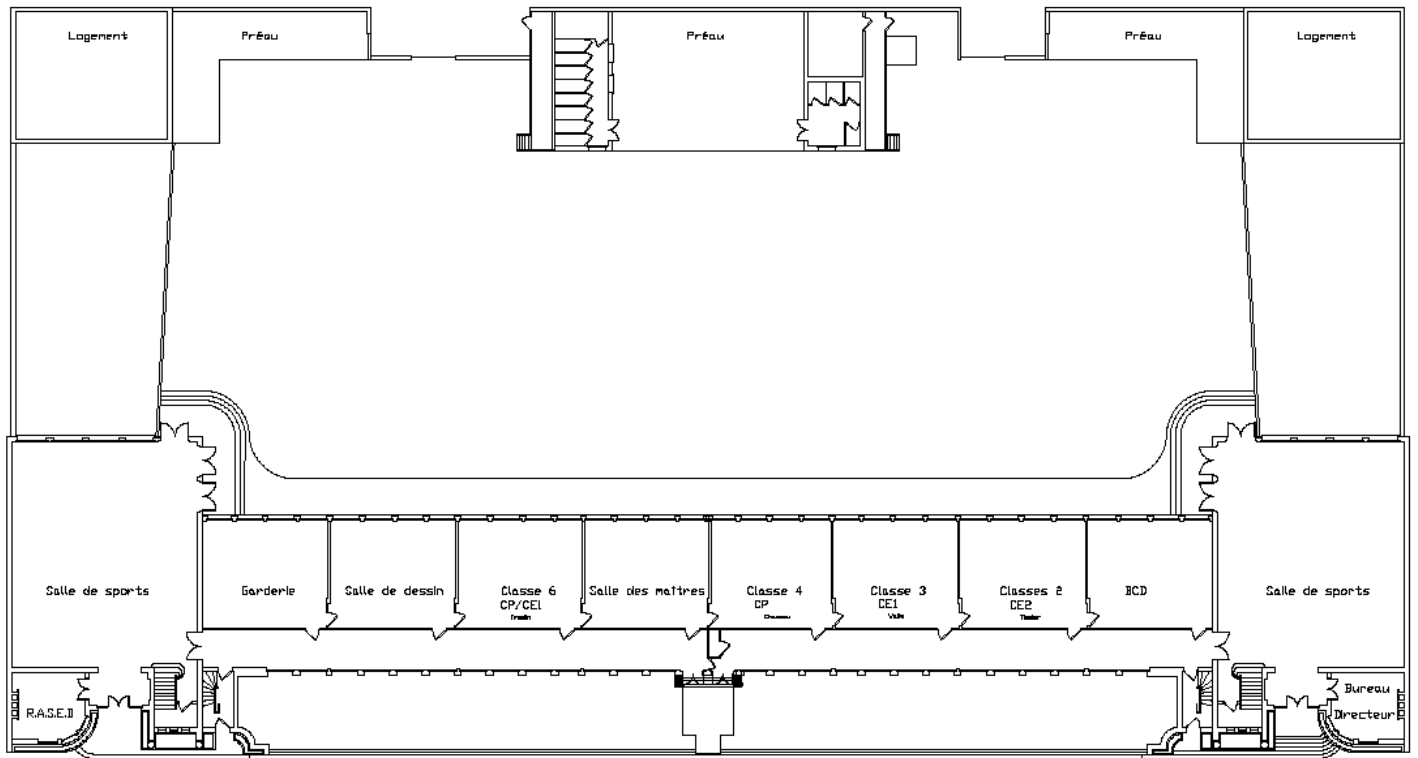
Le bâtiment indépendant affecté à la restauration, abrite au rez-de-chaussée le préau et les sanitaires, l'office et le réfectoire au 1^{er} étage. Il se situe en limite de propriété au sud de la parcelle côté rue du Bel Air et n'a pas de caractère architectural notable.

L'école élémentaire dispose de beaucoup de surface, parfois sous-utilisée, et nécessite donc un réel besoin de rénovation et restructuration afin de rationaliser et optimiser son occupation.

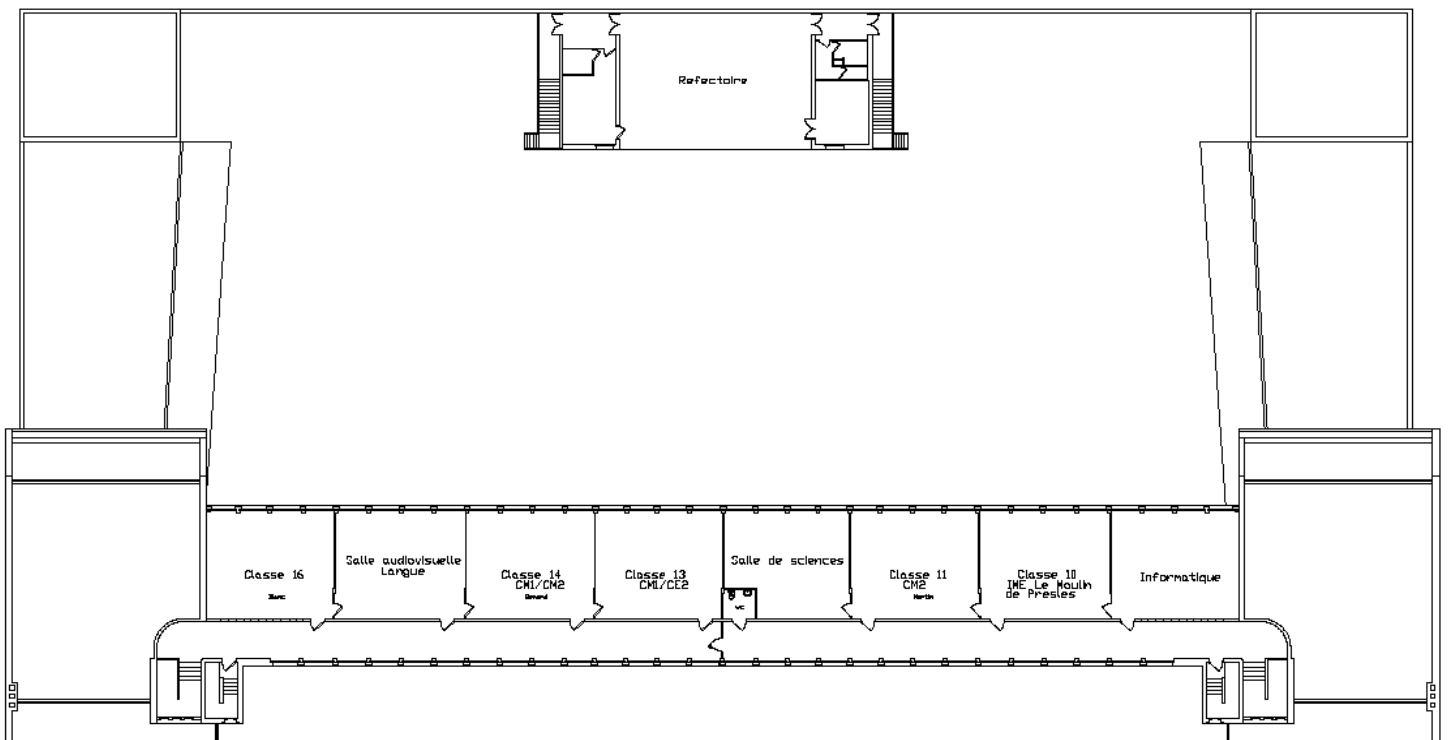
Les plans actuels ci-dessous dressent l'état des lieux des fonctions existantes.



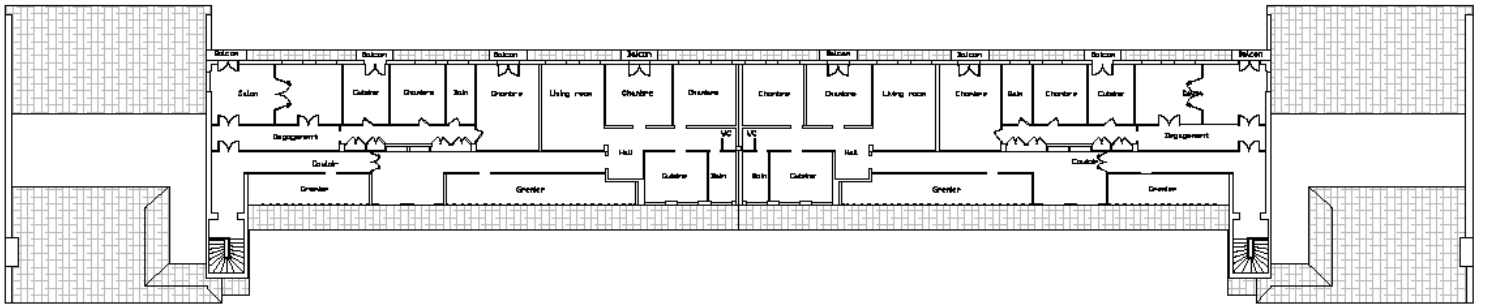
Rez-de-chaussée



Niveau 1



Plan du niveau 2

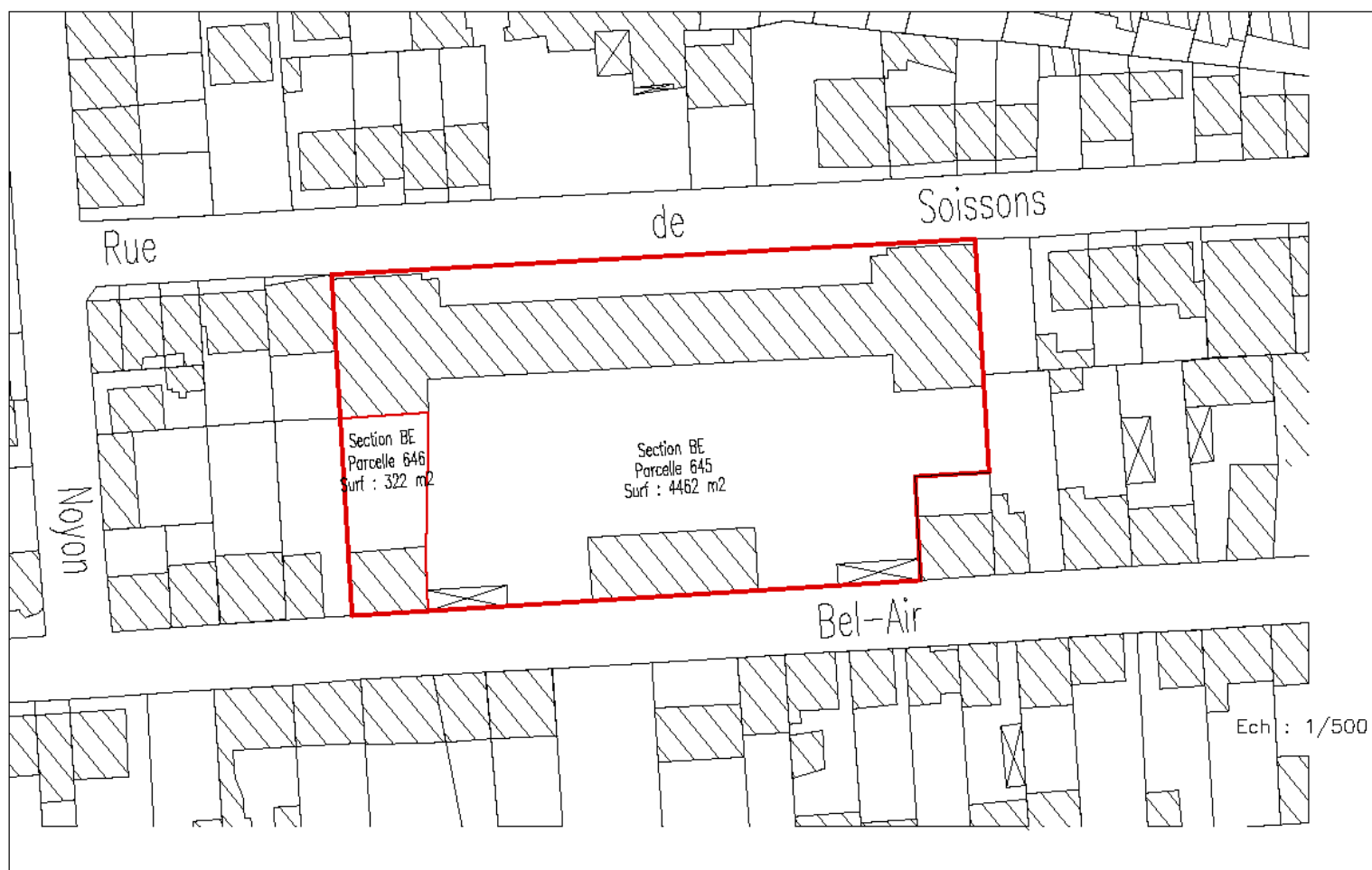


Le périmètre de l'opération

Le périmètre de l'opération correspond à une emprise foncière de 4 959 m² environ. Ce périmètre inclus la parcelle BE n°645 sur laquelle est implantée l'école élémentaire actuelle (4 637 m²) et la parcelle BE n° 646 sur laquelle est actuellement implanté un pavillon, propriété de la Ville. Au regard des besoins et des faisabilités antérieures, le choix a été fait d'inclure cette parcelle au périmètre de l'opération.



Ecole Primaire Georges Méchin
35-39 rue du Bel-Air



VI. PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES

Les orientations urbaines

La rénovation de cette école est issue d'une démarche globale initiée par la municipalité sur son patrimoine scolaire. L'ambition est de rénover à terme, les écoles de la Ville tout en optimisant l'utilisation des locaux de certains sites afin d'adapter les capacités d'accueil des écoles aux besoins démographiques dans un but de rationalisation et de diminution des coûts de fonctionnement.

Entrée de l'école sur l'espace public

L'accès principal de l'école s'effectuera comme aujourd'hui à partir de la rue du Bel Air. Les accès livraison, technique et service, s'effectueront également par cette voie.

Impact visuel de l'équipement public

A l'exception du bâtiment indépendant situé au Sud, qui pourra être démoli, le traitement de façade du bâtiment principal existant devra se faire dans un respect total du vocabulaire architectural avec lequel il est écrit. De plus, le parti architectural devra permettre l'identification immédiate de l'accès principal à l'école.

Les espaces non bâtis

Les espaces non bâtis, tels que cour(s), espaces extérieurs, devront faire partie intégrante de la composition d'ensemble et être aménagés en harmonie avec les constructions.

Les abords

Les entrées et les sorties de l'école sont des moments de rencontre entre les parents pendant l'attente des enfants et avec les enseignants. La présence et la conservation de la végétation, le traitement des abords de l'école, les équipements tels qu'un auvent, des bancs, favorisent les échanges informels entre les familles. Les abords deviennent un lieu de convivialité où peut s'épanouir la vie sociale à l'échelle du quartier tout en garantissant la sécurité. L'accessibilité des abords de l'école demeure aussi importante que celle de l'intérieur.

La signalétique

L'architecture d'ensemble doit contribuer à une bonne compréhension de l'espace par les usagers. La signalétique de l'équipement devra s'inscrire dans le schéma général du quartier qui sera précisé.

Les orientations architecturales

Le parti architectural retenu mettra en évidence la valeur symbolique de l'équipement et suggèrera les valeurs véhiculées par l'école.

La conception architecturale sera optimisée dans un cadre technique globalement maîtrisé et respectera les caractéristiques patrimoniales et esthétiques actuelles.

Le respect des exigences énergétiques passe notamment par :

- la compacité du bâtiment, dont la conception architecturale devra minimiser au maximum les surfaces d'éléments participant à diminuer l'efficacité thermique de l'enveloppe du bâtiment,
- une organisation optimisée du projet : implantation judicieuse des zones techniques (notamment afin de limiter les réseaux de distribution),

- une orientation ou une insertion dans le site valorisée afin d'optimiser le coût de réalisation de l'enveloppe,
- le choix d'un mode de production énergétique impliquant un investissement maîtrisé.

Les aspects réglementaires

La parcelle est située en zone UCa du PLU, et se trouve hors de l'emprise générale de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Cette zone UCa est une zone résidentielle dont le tissu urbain est dense et pour lequel le coefficient d'emprise au sol ne s'applique pas.

Le tableau ci-dessous présente les extraits pertinents du règlement de la zone en vue de l'opération envisagée.

Conformité au PLU – Zone UCa	
Règlement zone UCa	Conséquence pour l'opération
Article UC3 : Accès et voiries	
Les caractéristiques des accès aux ERP doivent permettre de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la protection civile, de la défense contre l'incendie. Ils doivent autoriser une desserte pour les véhicules d'au moins 3,50 mètres de largeur	Pas de conséquence pour l'opération
D'une manière générale, un seul accès de véhicules sera autorisé par projet. Au-delà de 35 mètres de façade, plusieurs accès pourront être tolérés	Pas de conséquence pour l'opération
Article UC6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques	
Les constructions doivent s'implanter à l'alignement de fait de la construction existante la plus proche. Des implantations à l'alignement du domaine public pourront être autorisées lorsque le projet envisagé jouxte une construction existante elle-même à l'alignement ou se situe dans un ensemble urbain édifié selon ce principe.	Pas de conséquence pour l'opération
Article UC7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives	
Les constructions doivent s'implanter en ordre continu, d'une limite séparative à l'autre, sur une profondeur de 15 mètres maximum, à partir de la marge de recul ou de l'alignement de fait. Au-delà de la bande des 15 mètres, l'implantation de bâtiments est possible, pourvu que la distance horizontale de tout point de la construction par rapport à la limite latérale soit égale à leur demi hauteur avec un minimum de 4 mètres. Des bâtiments de moins de 4 mètres de hauteur absolue peuvent s'accoler aux limites.	Au-delà de la bande des 15 mètres, le recul du futur restaurant scolaire devra être de 4 mètres minimum, si celui-ci a une hauteur absolue de plus de 4 mètres.
Article UC8 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété	
La distance comptée horizontalement entre deux bâtiments, situés sur une même parcelle, doit être au moins égale à la demi hauteur du bâtiment le plus élevé sans pouvoir être inférieure à 4 mètres.	A appliquer sur l'implantation du futur restaurant scolaire par rapport au bâtiment existant.
Article UC9 : Emprise au sol	
Le coefficient d'emprise au sol ne s'applique pas.	Pas de conséquence pour l'opération.
Article UC10 : Hauteur des constructions	
La hauteur absolue des constructions ne pourra excéder 13 mètres.	Pas de conséquence pour l'opération.

Article UC11 : Aspect extérieur – Architecture - Clôture	
<p>Les bâtiments existants, présentant un caractère d'aspect homogène, seront restaurés en tenant le plus compte de leur disposition d'origine.</p> <p>Les constructions neuves devront, par leur composition de volume, leur recherche d'aspect, leur proportion et les matériaux employés, apparaître en harmonie avec l'environnement naturel ou bâti dans lequel elles s'insèrent, afin que soit assurée une réelle intégration paysagère ou une parfaite continuité architecturale des lieux urbains.</p>	<p>Pas de conséquence pour l'opération.</p>
Article UC12 : Stationnement	
<p>Le règlement n'impose pas de règles en matière de stationnement pour les équipements publics tels que les écoles.</p>	<p>Pas de conséquence pour l'opération.</p>

Les règles d'urbanisme n'imposent pas de contraintes particulières sauf pour l'implantation de constructions neuves par rapport aux limites séparatives et rapport aux constructions existantes sur la propriété.

Il est vivement conseillé aux candidats d'analyser l'ensemble des articles concernant la zone UCa du PLU de Vichy.

VII. LE CONTENU DE L'OPERATION

Les principes d'intervention sont proposés sur la base d'un scénario issu d'une étude de faisabilité.

Les principes d'intervention

1 – La démolition éventuelle du bâtiment abritant le réfectoire, les cuisines, les sanitaires et le préau, pour créer une nouvelle entrée équipée d'un auvent d'au moins 80 m².

La création d'un nouveau restaurant scolaire en rez-de-chaussée comprenant la transformation du pavillon logement de fonction situé sur la parcelle BE n°646 et l'adjonction d'un nouveau bâtiment, le tout permettant de répondre aux besoins de fonctionnement du nouveau restaurant scolaire.

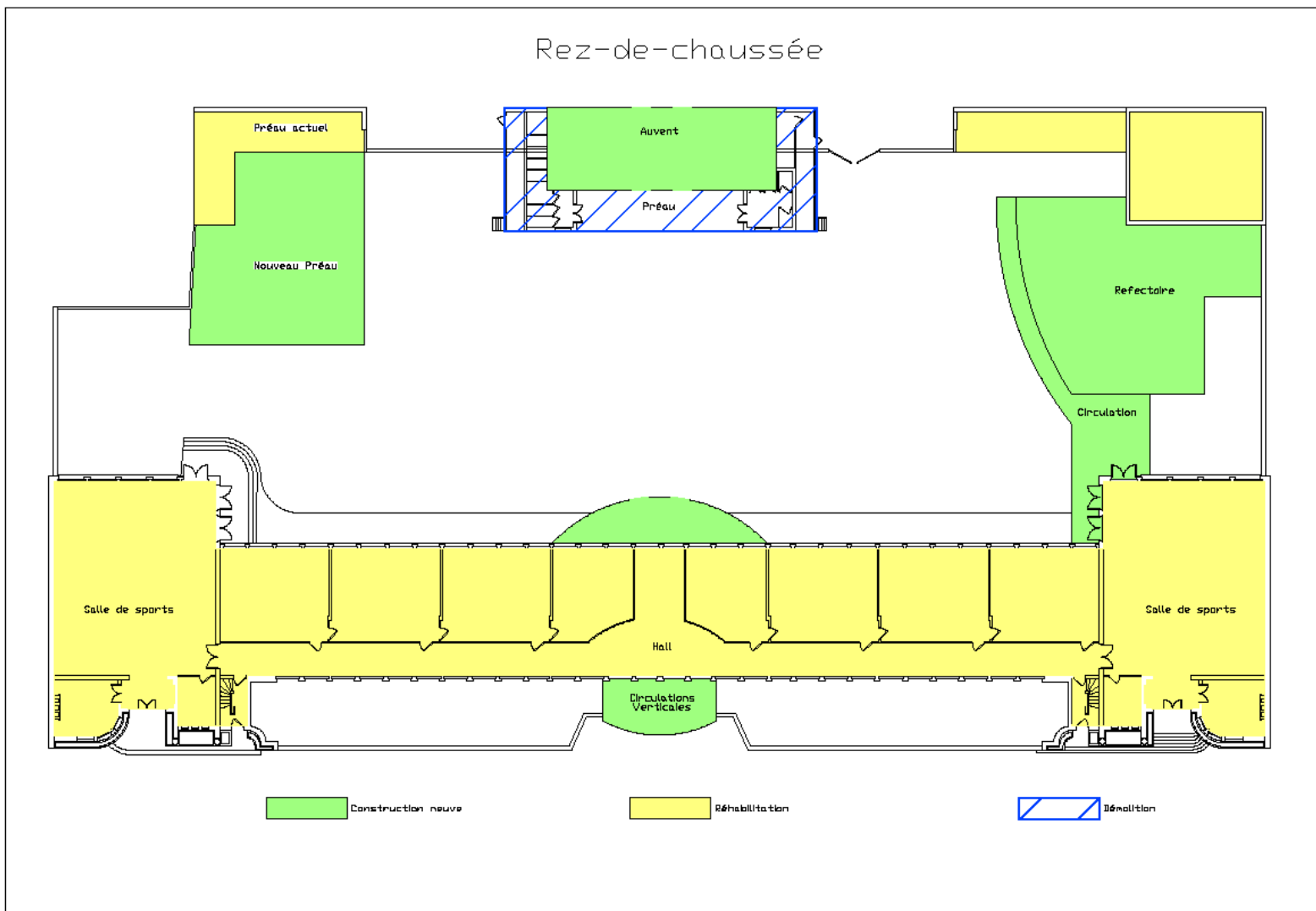
2 – Construction d'un volume en extension au bâtiment principal, côté rue de Soissons, comprenant des sanitaires, 1 ascenseur et un escalier desservant tous les niveaux.

3 – Rénovation du bâtiment principal en rez-de-chaussée, au 1^{er} étage et au 2^{ème} étage.

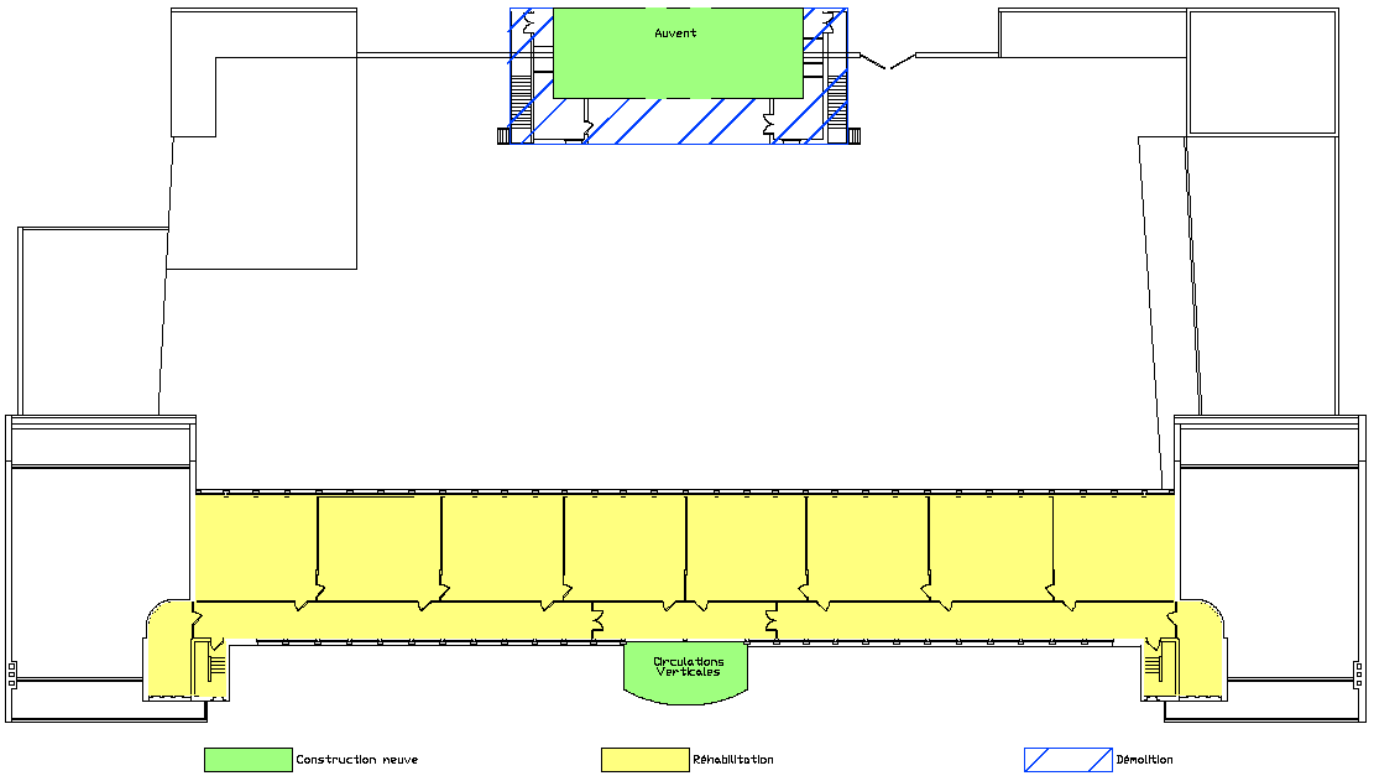
4 – La création d'un grand préau d'au moins 150 m².

5 – La création des aménagements extérieurs et intérieurs pour rendre conforme aux règles d'accessibilité l'ensemble de l'école.

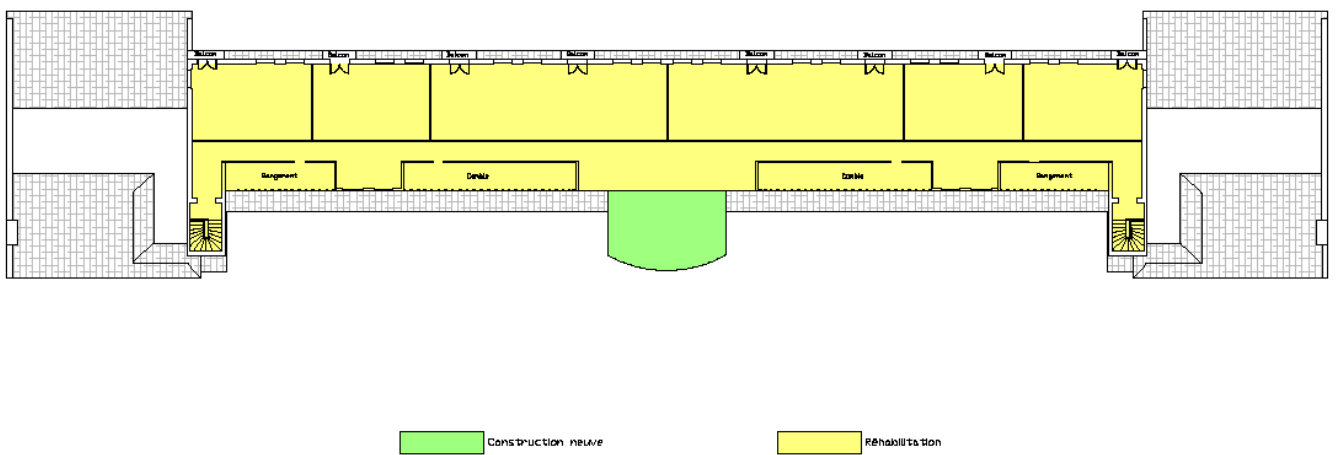
6 – L'ensemble des espaces extérieurs liés à l'école est restructuré y compris l'aménagement d'un jardin pédagogique.



Niveau 1

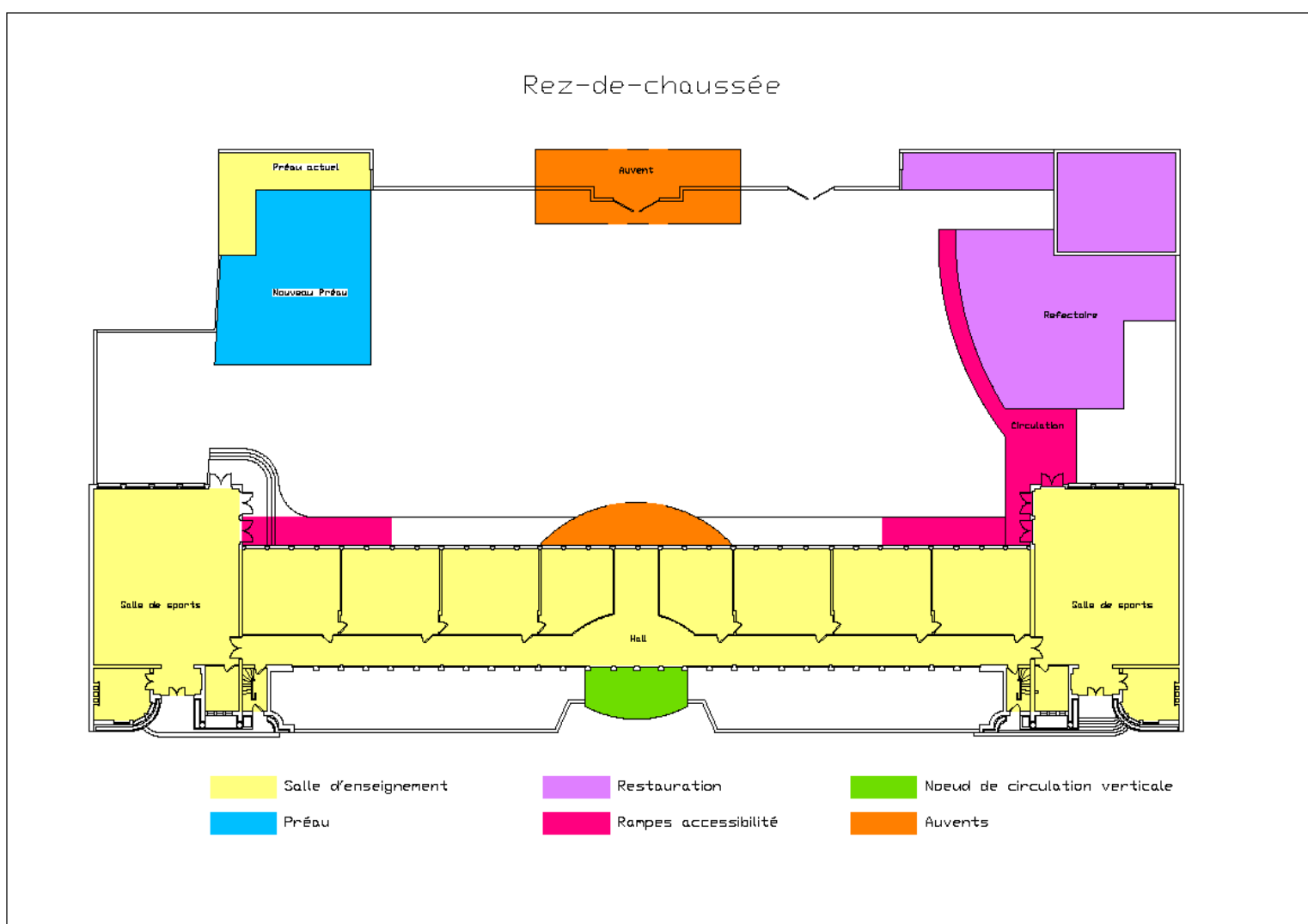


Niveau 2

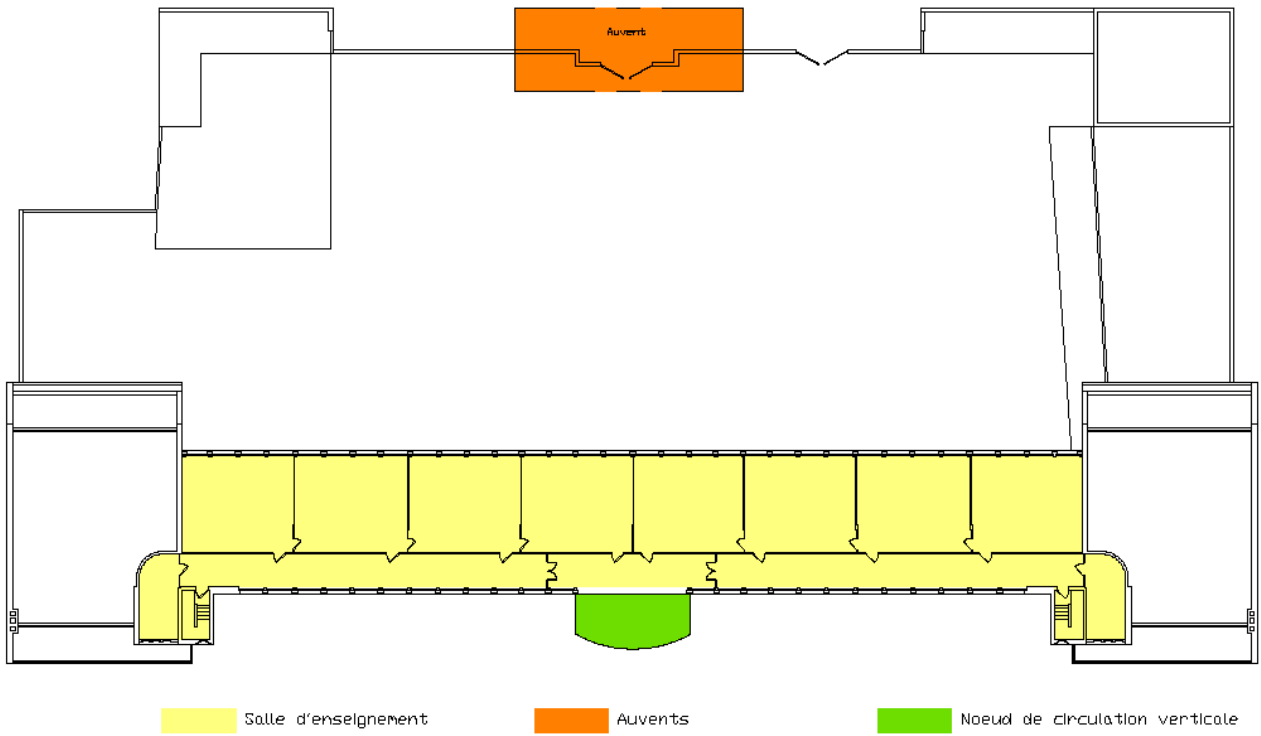


Les principes de fonctionnement

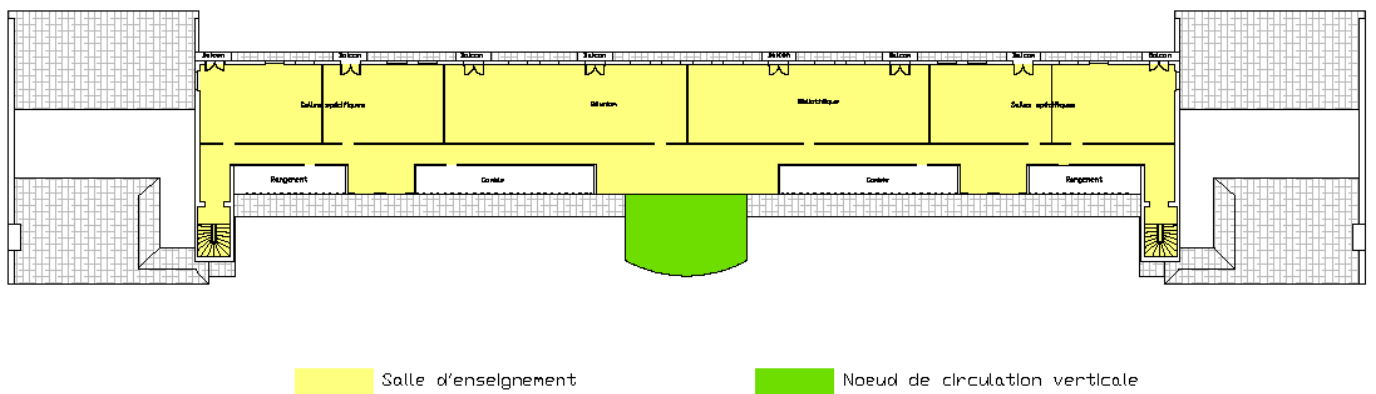
- 1 – L'ensemble du bâtiment principal est conservé et réhabilité. Les locaux intérieurs sont rénovés et redistribués si besoin pour accueillir l'ensemble des classes de l'école élémentaire.
- 2 – La restauration prend place au niveau du pavillon situé 35 rue du Bel Air (BE n°646), avec une extension adaptée pour répondre aux besoins de l'école.
- 3 – Un nœud de circulation verticale sera positionné en partie centrale du bâtiment, côté rue de Soissons, pour la mise en accessibilité PMR et la sécurité incendie.
- 4 – Un jeu de rampes, côté cour, sera mis en place pour permettre l'accessibilité PMR du rez-de-chaussée de l'établissement scolaire et de la restauration.
- 5 – Un auvent au niveau de l'entrée principale, rue du Bel Air et un auvent au droit de l'accès aux salles du bâtiment, côté cour, seront édifiés.
- 6 – Un préau sera créé.



Niveau 1



Niveau 2



B – LE PROGRAMME FONCTIONNEL

I – LES PRINCIPALES ENTITES DE L'OPERATION ET LEURS RELATIONS FONCTIONNELLES

L'opération comprend 2 entités fonctionnelles :

- L'école élémentaire :
 - Elle disposera d'un seul accès (public et personnels), côté rue du Bel Air,
 - Elle disposera d'un espace d'entrée couvert depuis la rue, d'une cours de récréation, d'un préau et d'un espace couvert d'accès aux salles,
 - Elle disposera d'un accès direct au restaurant scolaire,
 - Elle devra disposer d'au moins 4 classes en RDC et de 8 classes à l'étage,
 - Elle disposera d'un ensemble de salles spécialisées installées au 2^{ème} étage,
 - Elle disposera d'un accueil périscolaire, d'une salle des maîtres, d'un bureau de direction et des sanitaires en rez-de-chaussée.
 - Elle conservera les 2 salles de sports existantes.
- Le restaurant scolaire :
 - Il disposera de 2 accès distincts celui des élèves et celui des livraisons.
 - Il disposera de vestiaires, coin repas du personnel.
 - Le restaurant scolaire est installé en rez-de-chaussée et de plain-pied.

II – LES PRINCIPES D'ACCES

(Piétonniers / réservés et / ou à usage restreint)

L'accès piétonnier

L'accès à l'école s'effectue depuis la rue du Bel Air. Les dispositifs multi sensoriels de repérage et d'orientation pour tous seront prévus de manière à assurer la continuité des cheminements et permettre l'orientation depuis la rue et jusqu'à l'entrée de l'école.

L'accès réservé et/ou à usage restreint

Le restaurant : l'accès à l'office du restaurant scolaire pour les livraisons se fera depuis la rue du Bel Air, par le portail accès pompiers et service puis par la rampe réservée aux livraisons et service située juste derrière le mur de clôture.

Par mesure de sécurité, les livraisons se feront hors périodes de récréation.

L'accès véhicules

L'accès aux écoles par véhicule sera strictement limité aux besoins du restaurant scolaire et aux accès sécurité (pompiers, médecins, ambulances...).

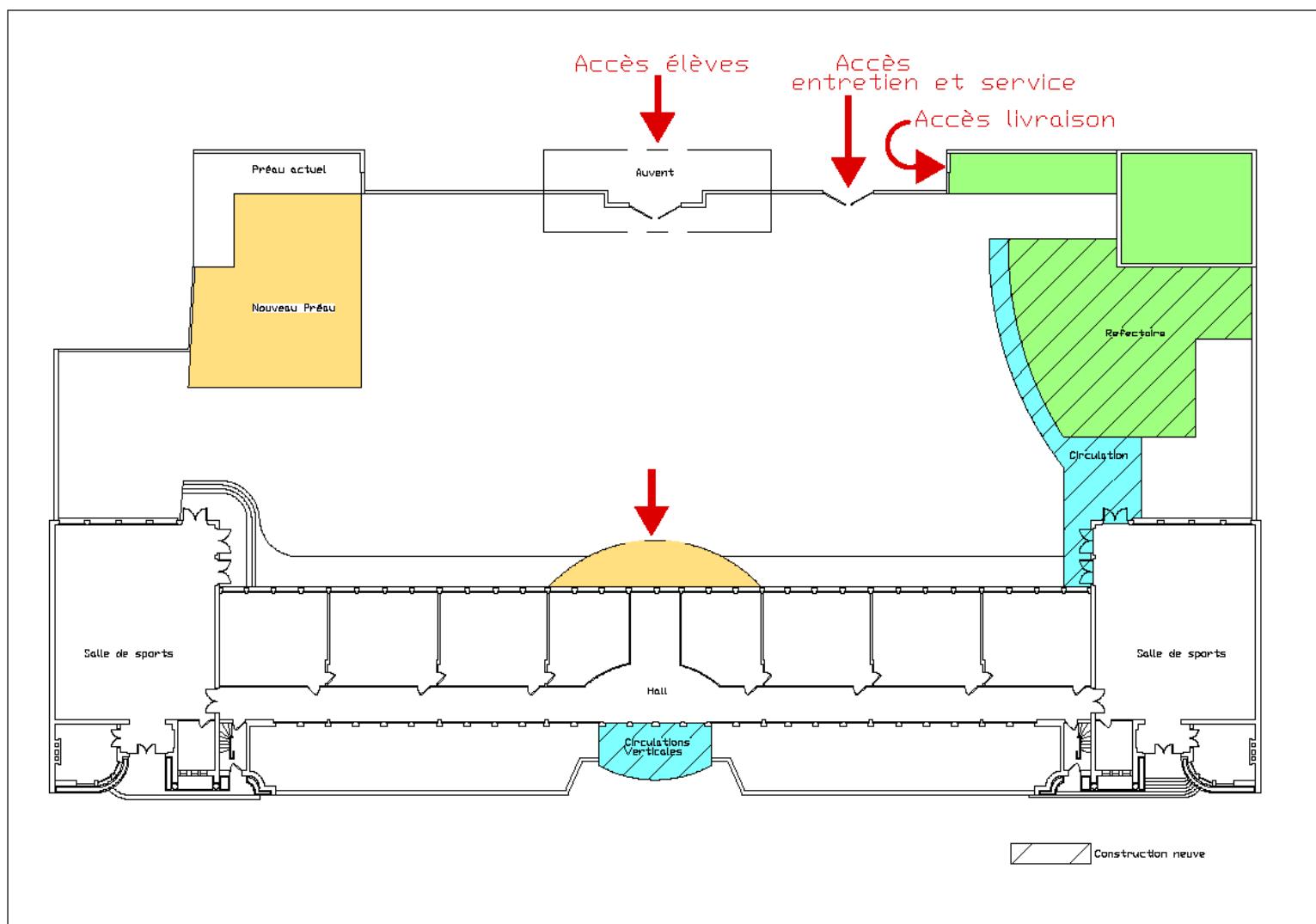
Une aire de dépose-minute doit être aménagée dans le cadre du programme. Elle doit permettre le stationnement de courte durée. Il sera également prévu un emplacement de stationnement pour un minibus scolaire.

L'accès de service et de sécurité

En toutes circonstances, devront être possibles :

- l'accès aux espaces extérieurs pour l'entretien des surfaces,
- les dessertes pour l'entretien et la maintenance des espaces intérieurs,
- l'accès de sécurité tant pour les services incendie que pour les ambulances,
- l'accès pour l'enlèvement des ordures.

Les différents accès envisagés



III – L'ECOLE ELEMENTAIRE

Préambule

Les choix techniques et architecturaux des locaux de l'école, notamment les salles de classes devront permettre une optimisation des surfaces en tenant compte de l'existant et des recommandations réglementaires.

Dans les tableaux qui suivent, le programme « scénario faisabilité » correspond à une optimisation du programme théorique en tenant compte de l'existant afin d'éviter les modifications de structures majeures.

Le programme quantitatif

Désignation des locaux et affectation	Programme théorique		Programme scénario faisabilité	
	Nb d'unités	Superficies utiles	Nb d'unités	Superficies utiles
Ecole élémentaire				
Hall d'entrée	1	50	1	56
Accueil périscolaire (garderie)	1	30	1	64
Salles d'activités	13	820	13	862
Classes	12	720	12	768
BCD	1	100	1	94
Salles spécialisées	3	120	2 ou 4	188
Locaux de l'équipe pédagogique	3	50	3	157
Bureau de Direction	1	12	1	45
Salle de réunion	1	25	1	94
Archives	1	13	1	18
Locaux annexes	16	797	12	641
Sanitaires élèves	6	100	4	92
Sanitaires professeurs	1	10	1	14
Salle des enseignants - Reprographie	1	20	1	45
Locaux agents municipaux (vestiaires, sanitaires, douches, repas)	1	27	2	41
Locaux stockage matériel d'entretien	1	10	2	14
Stockage pédagogique	5	30	1	15
Salle de sports *	1	600	2	420 *
Dégagements		pm		pm
Espaces extérieurs		1 570		1 820
Parvis d'entrée		pm		pm
Cours *	1	1300	1	1530 *
Préau	2	230	1	185
Jardin pédagogique	1	40	1	105
TOTAL ECOLE ELEMENTAIRE		1867		1968

*superficie actuelle conservée

Les entités fonctionnelles

- Le hall d'accueil

Fonctionnement et configuration

Premier point de contact avec la vie de l'école, il peut être conçu comme un espace très ouvert permettant à l'enfant de percevoir, dès l'entrée, une grande partie des autres lieux de l'école.

Fonction nodale de l'école, le hall est un passage obligatoire pour accéder aux autres locaux. La qualité de son traitement et de ses volumes devra suggérer l'esprit général du lieu. L'attention particulière apportée à son aménagement devra contribuer à la lisibilité des accès facilitant l'orientation des élèves vers leur salle de classe. Les conditions d'accueil dépendent également du confort thermique, acoustique et d'éclairage, ces aspects techniques devront être totalement maîtrisés. Il devra disposer de grandes surfaces d'affichages.

Les usagers

Public : élèves, parents

Personnel : entretien, animateurs, enseignants

Localisation et liaisons fonctionnelles

Le hall bénéficie d'une position centrale et idéalement d'une relation de proximité avec le bureau de direction.

- Les salles de classe

Fonctionnement et configuration

L'organisation spatiale de la classe doit permettre des aménagements différents. En effet, la disposition des mobiliers dépendra de la situation éducative du moment (face au tableau pour un cours, en demi-cercle pour des travaux de groupe, en petits groupes pour des exercices d'application...).

Les éléments d'architecture peuvent venir qualifier et personnaliser chaque classe.

De plus, chaque enfant ayant un rythme différent de progression, un espace doit permettre aux enfants ayant terminé leurs exercices ou activités avant les autres, de pratiquer d'autres activités dans la classe (atelier, coin lecture...).

Chacune des salles de classe devra pouvoir disposer d'un Tableau Blanc Interactif (TBI). Ce dernier sera visible par tous les élèves, ainsi il est indispensable d'éviter tout angle mort.

La salle de classe est éclairée naturellement tout en évitant un ensoleillement trop fort. Elle doit pouvoir être occultable.

L'isolation phonique entre les classes doit être soignée, la propagation du bruit est une source majeure qui peut nuire à la concentration et participer à la distraction des enfants.

Utilisateurs – usagers

Public : élèves

Personnel : entretien, animateurs, enseignants

Localisation et liaison fonctionnelle en rez-de-chaussée et R+1

Les salles de classe situées au R+1, devront être facilement accessibles depuis le rez-de-chaussée.

- **La Bibliothèque Centre Documentaire (BCD)**

Fonctionnement et configuration

La BCD offre un accès aux sources de la documentation et de la culture.

Elle se doit d'être :

- un lieu accueillant qui allie confort, esthétique et fonctionnalité.
- un lieu de diffusion et de mise en mémoire : vocation d'accueillir aussi souvent que possible les productions écrites des enfants et les témoignages de la vie de l'école.
- un lieu structuré et repérable aisément : un grand soin doit être porté au classement et au rangement ainsi qu'à la signalétique. L'ensemble des usagers est impliqué dans la structuration du lieu.

La BCD doit être attrayante pour les enfants. Ainsi on privilégiera les revêtements de murs et de sols « chauds », à la vue comme au toucher, un mobilier intégré spécifiant et valorisant l'espace. L'éclairage artificiel aura un caractère esthétique contribuant à la qualité architecturale de l'espace : un éclairage naturel homogène, sans reflets ni éblouissements complété par un éclairage artificiel qui, pour éviter d'uniformiser le lieu, pourra allier des luminaires en plafond et des éclairages ponctuels adaptés aux activités.

Une attention particulière devra être portée sur la qualité acoustique de cet espace.

Elle devra pouvoir disposer d'un poste informatique au minimum.

Utilisateurs – usagers

Public : élèves

Personnel : entretien, animateurs, enseignants

Localisation et liaison fonctionnelle

La BCD peut être localisée en position centrale par rapport aux classes ou par rapport aux salles spécialisées.

- **L'accueil périscolaire (garderie)**

Fonctionnement et configuration

La garderie doit permettre d'accueillir 30 à 40 enfants pendant le temps périscolaire.

Différentes activités pourront être effectuées par les élèves, de ce fait cette salle devra être facilement modulable et fonctionnelle, accueillante avec une décoration colorée, un éclairage naturel homogène et une ambiance différente de celle des classes. Des lieux de rangements sont à prévoir, sachant que plusieurs activités peuvent se dérouler dans cette salle. Elle comportera de grandes surfaces d'affichage.

Elle sera facilement identifiable de l'extérieur à partir de l'entrée principale de l'établissement.

L'acoustique de cet espace sera particulièrement performante.

Cette salle sera équipée d'un téléphone.

Utilisateurs – usagers

Public : élèves

Personnel : entretien, animateurs.

Localisation et liaison fonctionnelle

Cette salle sera obligatoirement installée en rez-de-chaussée de l'établissement avec une liaison directe sur l'extérieur et sur l'intérieur. Elle sera de préférence assez proche du bureau de direction et des sanitaires.

- **Les salles spécialisées**

Fonctionnement et configuration

A l'école primaire, la majeure partie du temps de la vie du groupe se déroule dans la salle de classe. Cependant de nouveaux locaux répondent aux besoins pédagogiques actuels.

Les salles spécialisées sont utilisées pour les travaux en classe entière ou en demi-groupes ne pouvant être réalisés dans la salle de classe (musique, sciences, arts plastiques...). Ces salles apportent une fonction de flexibilité à l'espace de la classe en permettant aux enseignants d'organiser des travaux en demi-groupes tout en pouvant encadrer chacun d'entre eux.

De plus, en dehors des heures d'ouverture de l'école, ces salles sont à disposition de l'accueil périscolaire.

La forme des salles doit être la plus simple possible afin de permettre une plus grande souplesse d'utilisation. Leur ambiance doit différer de celle des classes. Elles doivent disposer d'un bon éclairage sans pénétration directe du soleil. Des lieux de rangement sont à prévoir dans ces salles sachant que certaines activités se déroulent sur plusieurs semaines et qu'il faut pouvoir ranger l'atelier pour permettre aux autres groupes de travailler.

Elles doivent être équipées d'un point d'eau et de surface d'accrochage au mur.

Le programme prévoit la création de 2 grandes salles modulables en 4 salles plus petites.

Utilisateurs – usagers

Public : élèves

Personnel : entretien, animateurs, enseignants

Localisation et liaison fonctionnelle

Les salles spécialisées devront être facilement accessibles.

Le bureau de direction

Fonctionnement et configuration

Dédié au directeur de l'école, le bureau direction doit permettre la tenue d'entretiens confidentiels.

D'accès facile aux parents, sa forme doit permettre l'accueil de plusieurs personnes simultanément et dans de bonnes conditions. Il doit être équipé d'une armoire, d'un grand bureau, un panneau d'affichage et doit être éclairé naturellement. Il doit bénéficier d'une vue directe sur l'accès principal de l'école.

Utilisateurs – usagers

Public : parents

Personnel : entretien, enseignants

Localisation et liaison fonctionnelle

Au rez-de-chaussée.

Local d'archives

Fonctionnement et configuration

Le local d'archives doit pouvoir contenir 27 mètres linéaires d'archivage sur 4 niveaux. Il contient tous les dossiers des élèves ayant été scolarisés dans l'école et les registres d'appel.

Utilisateurs – usagers

Public : Parents d'élèves

Personnel : enseignants

Localisation et liaison fonctionnelle

Au rez-de-chaussée.

Salle de réunion

Fonctionnement et configuration

Les activités nécessitant une salle de réunion sont :

La gestion de la vie de l'établissement, la réception des parents et des visiteurs,

Les réunions internes de coordination, échange d'informations...

Outre son utilisation par les enseignants, elle peut servir ponctuellement à d'autres intervenants : médecins scolaire, psychologue scolaire...

La salle de réunion est aussi utilisée pour les conseils d'école.

Utilisateurs – usagers

Public : parents d'élèves

Personnel : enseignants

Localisation et liaison fonctionnelle

A l'étage.

La salle des maîtres

Fonctionnement et configuration

Cette salle est aménagée et équipée de manière à constituer un mini-centre documentaire et un lieu d'information pour l'équipe éducative : affichage permanent, bibliothèque pédagogique, reprographie... Elle devra permettre l'installation de deux postes informatiques. Les enseignants devront pouvoir y déposer leurs affaires personnelles (casiers sécurisés) et prendre une collation (thé, café). En revanche, cette salle n'a pas vocation à servir de salle à manger pour les enseignants.

Du mobilier sera prévu pour ranger le matériel pédagogique et les fournitures de reprographie.

C'est dans cet espace que les armoires à pharmacie (2 armoires) devront être intégrées.

Utilisateurs – usagers

Public : SO

Personnel : enseignants.

Localisation et liaison fonctionnelle

Au rez-de-chaussée.

Sanitaires enfants

Fonctionnement et configuration

Ils sont dédiés aux enfants de l'école élémentaire. Ils doivent occuper une position centrale par rapport aux différents locaux de l'école élémentaire. Une partie au moins doit être facilement accessible depuis la cour de récréation. Au moins un bloc sanitaire doit être prévu à chaque niveau et un bloc directement accessible depuis la cour de récréation élémentaire. Un bloc PMR doit se trouver à chaque niveau également.

Utilisateurs – usagers

Public : élèves élémentaires

Personnel : SO

Localisation et liaison fonctionnelle

Les accès aux sanitaires doivent permettre aux enfants de satisfaire leurs besoins de façon autonome. Il est important de rendre possible le passage spontané aux toilettes avant et après une activité ou lors du changement de lieu. Les déplacements sont d'autant plus faciles que les parcours sont simples, voire directs. Ils sont distincts par sexe au moins au niveau rez-de-chaussée et cour de récréation et facilement accessibles.

Sanitaires adultes

Fonctionnement et configuration

Cette zone de sanitaires est dédiée à l'équipe d'enseignement, d'une part, mais également au personnel municipal, d'autre part. Ils doivent être proches de la salle des maîtres. Il faut prévoir un WC pour les personnes à mobilité réduite.

La répartition devra être la suivante

- un bloc sanitaire mixte : 2 WC, 1 PMR, 1 lavabo, 1 prise d'eau « ménage » à chaque niveau

Utilisateurs – usagers

Public : SO

Personnel : personnel municipal, enseignants.

Localisation et liaison fonctionnelle

A proximité de la salle de repos du personnel municipal et des enseignants.

Salles de sports

Fonctionnement et configuration

Les salles de sports existantes sont conservées. Elles sont dédiées aux élèves et à leurs enseignants. Elles doivent être en accès direct avec la cour de récréation qui elle-même sera aménagée en plateau d'éducation physique et sportive (tracés de terrains, buts ...)

Utilisateurs – usagers

Public : élèves élémentaires

Personnel : entretien, animateurs, enseignants

Localisation et liaison fonctionnelle

Maintenues à leurs emplacements actuels.

Local stockage matériel entretien

Fonctionnement et configuration

C'est le lieu de stockage des produits et des machines d'entretien. Sa configuration doit être optimale. Toute géométrie complexe est proscrite. En effet, il s'agit d'assurer le maximum de stockage dans un minimum de surface. Il sera dimensionné de manière à pouvoir contenir un chariot de ménage (840 x 570 x 1060 mm) et des étagères fixées au mur. Le local doit pouvoir être fermé à clé.

Utilisateurs – usagers

Public : SO

Personnel : personnel entretien

Localisation et liaison fonctionnelle

Rez-de-Chaussée et 2ème étage.

Dépôts matériel pédagogique

Fonctionnement et configuration

C'est le lieu où sont stockées les fournitures diverses en grand nombre (rames de papier, rouleaux de papier, cahiers...), les matériels didactiques encombrants (cartes, appareils d'expériences chimiques, outils de géométrie...). Un dépôt matériel pédagogique se trouvera à chaque niveau.

Leur configuration doit être optimale. Toute géométrie complexe est proscrite. En effet, il s'agit d'assurer le maximum de stockage dans un minimum de surface. Chaque local doit pouvoir être fermé à clé.

Utilisateurs – usagers

Public : SO

Personnel : enseignants

Localisation et liaison fonctionnelle

Ils pourront être aménagés dans les combles au 2^{ème} étage.

Espace d'attente sécurisé

Des espaces d'attente sécurisés sont des lieux permettant une évacuation différée des personnes qui sont dans l'impossibilité d'évacuer immédiatement (dont personnes handicapées).

Ces zones devront pouvoir accueillir au minimum 2 personnes en fauteuil roulant. Elles seront construites de manière à protéger les personnes des fumées, des flammes et du rayonnement de la chaleur. Elles répondront aux caractéristiques définies par l'article CO 59 du règlement de sécurité incendie. Ces espaces doivent être accessibles par les services de secours depuis l'extérieur.

Utilisateurs – usagers

Public : élèves, parents d'élèves handicapés

Personnel : enseignants et intervenants handicapés

Localisation et liaison fonctionnelle

2 par étage au 1^{er} et 2^{ème} étage, à proximité des cages d'escaliers.

Les espaces extérieurs

Fonctionnement et configuration

Les espaces extérieurs sont les suivants :

- La zone d'attente à l'entrée principale qui devra s'inscrire dans le projet.
- La cour de récréation.
- Le préau.

La zone d'attente

Les principes à retenir pour l'aménagement de la zone d'attente sont :

- la continuité des matériaux des espaces extérieurs avec les éléments bâtis de l'école afin qu'elle soit immédiatement identifiée,
- la mise en œuvre de toutes dispositions contribuant à la sécurité des enfants sur l'espace public et à ses débouchés sur les voies,
- la mise en place des dispositifs multi sensoriels de repérage et d'orientation pour tous de manière à assurer la continuité des cheminements et permettre l'orientation depuis la zone d'attente de l'entrée principale et jusqu'à l'entrée du bâtiment.

L'aménagement de la zone d'attente doit être traité particulièrement : c'est un espace fort, lieu de rencontres et d'échanges des familles entre elles, des familles avec les enseignants.

La cour de récréation.

Les espaces extérieurs constituent une composante à part entière de la conception architecturale, qu'ils doivent contribuer à valoriser.

Dans la mesure du possible, il faut éviter les espaces résiduels, difficiles à utiliser comme lieux de jeux et à surveiller, ou, au contraire, les utiliser pour les plantations trop fragiles pour être situées près d'un point de passage des enfants. La cour disposera d'une aire sur laquelle figureront des tracés de jeux.

Le traitement des espaces extérieurs doit :

- contribuer à donner une image accueillante de l'école,
- offrir des vues agréables depuis les locaux,
- prendre en compte l'éclairage extérieur.

Le choix des végétaux devra prendre en compte :

- la nécessité de minimiser les travaux d'entretien : choix d'espèces robustes et rustiques,
- l'agrément visuel : alliance entre variétés caduques et persistantes, entre arbustes à floraison automnale et printanière.

Le préau

Si le lieu privilégié du jeu est la cour de récréation, il faut tout de même lui adjoindre des abris couverts extérieurs. Leur fonction de lieu de jeux abrités, substitut de la cour de récréation les jours de mauvais temps, implique une conception adaptée au climat local. Ils doivent être à l'abri des vents dominants. Leur hauteur doit permettre la pratique de différentes activités dont certains jeux de ballon. L'implantation de poteaux sur les côtés du préau est préférable à une implantation centrale qui coupe l'espace.

IV – LE RESTAURANT SCOLAIRE

Préambule

Le futur restaurant devra répondre au trois exigences suivantes :

- qualité de l'accueil et de l'environnement bâti et acoustique des salles de restauration
- qualité de l'alimentation, de l'hygiène et de l'éducation nutritionnelle,
- qualité de la vie collective et de la relation sociale.

Le restaurant scolaire fonctionnera en liaison froide. Le service se fera à table sans rendre incompatible une mutation en self. La cuisine sera équipée des équipements suivants : chambres froides, réchauffage ...

Le programme quantitatif

Désignation des locaux et affectation	Programme théorique		Programme scénario faisabilité	
	Nb d'unités	Superficies utiles	Nb d'unités	Superficies utiles
Restauration				
Réfectoire	2	123	2	159
Réfectoire élémentaire	1	116	1	144
Réfectoire personnel de service et enseignants	1	7	1	15
Cuisine	2	85	2	65
Office de réchauffage	1	55	1	40
Laverie	1	30	1	25
Locaux annexes	3	45	4	47
Vestiaire agents restauration	1	12	1	12
Local poubelles	1	8	1	10
Locaux de rangements	1	25	2	25
TOTAL RESTAURATION		253		271

Les entités fonctionnelles

- Le restaurant

Fonctionnement et configuration

Le restaurant comprend :

- Un espace d'accueil (accès aux salles à manger) composé :
 - d'un espace vestiaire : cet espace devra permettre l'accrochage de 150 patères afin que les enfants puissent y déposer leurs vêtements. La situation et la conception de cet espace doivent assurer aux enfants la proximité de leurs affaires sans occasionner de gêne au moment du repas. Il est judicieux d'installer deux unités distinctes de vestiaires avec des hauteurs de patère adaptées aux différents âges.
- Une salle à manger (144 places). L'aménagement des locaux doit permettre un passage facile des chariots qui transportent les repas depuis les zones de préparation.

L'éventuelle création de plusieurs salles à manger, au lieu d'un "réfectoire" unique, aurait pour but de permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions, par petits groupes, dans une ambiance calme.

- Un office comportant deux zones bien différenciées :
 - une zone de déconditionnement, préparations froides, réchauffage,
 - une zone de lavage (plonge-batterie, laverie).

Il est complété par le vestiaire/sanitaires des agents et le local poubelles (accessible depuis l'office et depuis l'extérieur). L'organisation respective de ces différentes zones doit permettre le respect du principe de la "marche en avant".

L'éclairage naturel est privilégié sans ensoleillement direct.

Il est situé au rez-de-chaussée, permettant l'accès direct des livraisons.

La qualité de l'aménagement du restaurant doit être particulièrement soignée quant aux choix des couleurs, des matériaux, des éléments de décoration pour créer un cadre plus agréable, plus confortable et plus familial. Dans la mesure du possible, le restaurant offrira des échappées visuelles sur l'extérieur.

Utilisateurs – usagers

Public : élèves élémentaires

Personnel : enseignants, personnel municipal

Localisation et liaison fonctionnelle

Le réfectoire disposera de son propre accès depuis la cour de récréation et sera implanté proche du bloc sanitaires élèves de l'école.

V – RECAPITULATIF DES SUPERFICIES

	Programme théorique	Programme scénario faisabilité	Delta programmes théorique/faisabilité
Ensemble fonctionnel	SU totale (m ²)	SU totale (m ²)	SU totale (m ²)
Ecole élémentaire	1867	1968	101
Restaurant	253	271	18
TOTAL	2120	2239	119

C. LES EXIGENCES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Préambule

La présente partie renseigne les concepteurs sur les exigences et le niveau de performances spatiales et techniques auquel le futur équipement devra répondre. Il s'agit d'assurer les conditions optimales de travail pour le personnel et d'accueil pour les enfants.

Le projet de l'école doit atteindre un niveau de performances spatiales et techniques qui assure la réalisation de sa vocation et qui répond aussi aux attentes du Maître d'Ouvrage en matière d'exploitation, de pérennité et de flexibilité du bâtiment.

Au commencement de leur réflexion, les concepteurs pourront :

- intégrer, dès le départ, le niveau d'exigences techniques requis du futur bâtiment,
- proposer des solutions techniques et architecturales adaptées à ce niveau d'exigences,
- dimensionner et disposer au plus juste les locaux techniques et en définir les équipements,
- mieux appréhender les incidences des choix techniques sur l'estimation prévisionnelle de leur projet.

Les principaux paramètres indicatifs de ce niveau d'exigences sont établis, ci-après, en termes performanciels. Toutes les prescriptions devront être conformes aux règlements en vigueur, à la réglementation et aux normes applicables ainsi qu'aux règles de l'art.

Ainsi le maître d'œuvre est tenu, pour tout ce qui concerne les infrastructures, structures, équipements et aménagements, de se référer lors de l'élaboration du projet ou de la réalisation de l'ouvrage aux textes réglementaires en vigueur, notamment (liste à titre indicatif non exhaustive) :

- le code du travail,
- le code de la santé publique
- le code de la construction et de l'habitation,
- le code de l'urbanisme,
- le règlement d'urbanisme applicable par la ville de Vichy,
- le règlement sanitaire départemental,
- le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP,
- la réglementation handicapé,
- la réglementation thermique RT2012 & RT Existant,
- le cahier des charges DTU et ses documents connexes, annexés au R.E.E.F. (recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France),
- les normes françaises homologuées (NF) éditées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR),
- les normes européennes,
- les règles de calcul publiées dans la liste des fascicules interministériels applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment,
- le cahier des clauses techniques et générales applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment.

Les spécifications énumérées ci-avant ne sont pas limitatives et devront être complétées par le maître d'œuvre à l'aide des décrets, arrêtés et normes en vigueur à la date de la réalisation de l'ouvrage et principalement à la date de dépôt du permis de construire.

L'utilisation de matériaux nouveaux ou de procédés de construction non traditionnels devra faire l'objet de justifications techniques précises, de la présentation des références nécessaires et d'un avis favorable ainsi que de l'homologation du CSTB.

I. Cadre réglementaire et normatif

ERP ET CODE DU TRAVAIL

L'opération à réaliser devra satisfaire au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.). Une attention particulière sera portée aux voies et issues de secours à l'intérieur des bâtiments ainsi que l'accessibilité des véhicules de secours. Le nombre et la dimension des dégagements seront à dimensionner en tenant compte de l'effectif du personnel + du public.

L'éclairage de sécurité sera réalisé par blocs autonomes autotestables admis à la marque NF AEAS.

L'installation assurera le balisage des issues et des changements de direction des circuits d'évacuation et l'éclairage d'ambiance conformément à la réglementation.

De manière plus générale, le concepteur intégrera dans son projet l'examen et la résolution des problèmes concernant (entre autres) :

- les cheminements d'accès des véhicules de pompiers,
- les aires de mise en station des échelles,
- les distances d'isolement par rapport aux bâtiments tiers,
- les dégagements et issues d'évacuation nécessaires,
- les espaces d'attente sécurisés (EAS),
- le compartimentage du bâtiment, parois coupe-feu,
- la résistance au feu, protection de l'ossature,
- la résistance au feu des façades et couvertures,
- le désenfumage,
- le choix des revêtements,
- les issues de secours ; leur signalisation,
- l'éclairage de sécurité,
- la détection et les alarmes,
- les moyens d'extinction, fixes ou mobiles,
- le choix des matériaux des aménagements intérieurs,
- les équipements techniques, leur conformité par rapport à la législation, etc.

CLASSEMENT DU BATIMENT

Compte tenu de l'effectif envisagé au sein de l'établissement, il faut envisager un bâtiment classé sur le plan de la sécurité incendie en type R (enseignement) avec activité de type S (bibliothèque), type N (restaurant) et W (bureaux) de 3ème catégorie.

Le classement définitif devra être confirmé par le Contrôleur Technique retenu par le Maître d'Ouvrage lors du lancement des études de Maîtrise d'œuvre.

ACCESSIBILITE

Le Maître d'œuvre devra prendre en compte la loi sur le handicap (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Le futur établissement a pour vocation d'accueillir tout public dont des personnes handicapées.

Les personnes handicapées, en particulier les utilisateurs de fauteuils roulants et les personnes déficientes visuelles et auditives auront accès à tous les locaux conformément à la réglementation (Arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19 à R111-19-3 et R111-16-6 du Code de la Construction et de l'Habitation et arrêté du 30 novembre 2007 (J.O. du 19 décembre 2007)).

Les missions du maître d'œuvre en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées porteront sur l'ensemble de l'équipement.

Le projet veillera à rendre le bâtiment ainsi que les aires extérieures accessibles aux personnes à mobilité réduite, y compris les zones accessibles au personnel uniquement.

Mesures particulières

Si le maître d'œuvre prévoit l'installation de portes automatiques, il faudra prévoir des systèmes à détection de personnes plutôt que des systèmes à détection de mouvement, ceci afin de faciliter le passage des personnes se déplaçant difficilement.

Cohérence et continuité des parcours

La logique qui préside à la mise en accessibilité de l'équipement est une logique globale et dynamique visant à assurer la cohérence et la continuité des parcours de tous les usagers, le public comme les personnels, quelle que soit leur situation de handicap physique, sensoriel et / ou psychique.

Les dispositifs mis en œuvre doivent être compatibles entre eux.

Repérage et orientation pour tous

L'information visuelle et l'information écrite, communément regroupées sous le terme de signalétique, devront être privilégiées pour assurer l'orientation et l'accompagnement du public dans l'équipement.

Les dispositifs multi sensoriel de repérage et d'orientation pour tous seront prévus de manière à assurer la continuité des cheminements et permettre l'orientation dans les différentes situations de changement de directions dans l'établissement.

Ces dispositifs comprendront par exemple :

- des informations tactiles, visuelles et sonores ;
- du guidage au sol, des mains-courantes équipées ;
- des panneaux de signalétique adaptés ;
- un éclairage et une qualité d'ambiance optimisés ;

Déplacement

Les déplacements doivent être envisagés pour tous, dans des conditions normales de fonctionnement, et avec la plus grande autonomie pour chacun.

Il s'agit de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations de service public. Ainsi, un cheminement accessible doit permettre d'accéder à l'entrée principale.

Le choix et l'aménagement de ce cheminement sont tels qu'ils facilitent la continuité de la chaîne du déplacement avec l'espace public. Ce cheminement accessible doit permettre, notamment, aux personnes ayant une déficience visuelle ou auditive de se localiser, de s'orienter et d'atteindre le hall en sécurité. Il doit également permettre à une personne ayant une déficience motrice d'accéder à tout équipement ou aménagement donné à l'usage.

Positionnement des organes de commande

Le positionnement des organes à commandes manuelle et des équipements usuels hauts sera compris entre 0,90m et 1,30m (pour la commande la plus haute) par rapport au sol fini. Cette prescription concerne, notamment, les déclencheurs manuels d'urgence, les extincteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les commandes électriques (éclairage, ascenseur, etc.), les robinets et chasses d'eau, les accessoires sanitaires, présentation de document, etc.

Le positionnement des organes de commande bas, ne pourra être inférieur à 0,40m par rapport au sol fini. Cette disposition intéresse, essentiellement, les prises de courant fort et de courant faible.

Aménagement d'espaces d'attente sécurisés

A chaque niveau, l'équipe de maîtrise d'œuvre prévoira au minimum 2 espaces d'attentes sécurisés permettant aux personnes en fauteuil roulant d'attendre les services de secours en cas de sinistre.

Ces espaces seront judicieusement placés à proximité des escaliers dans des locaux équipés de parois et portes CF 1/2h et posséderont un ouvrant en façade à commande accessible aux PMR. Un interphone ou bouton d'appel permettra de se signaler, le récepteur étant de préférence, placé à proximité de la centrale incendie. Le cheminement vers ces espaces d'attente sécurisés fera l'objet d'une signalétique spécifique facilement reconnaissable réalisé au moyen de blocs autonomes de sécurité de type DBR.

Accès et gabarits d'accès

De manière générale, le concepteur accordera un soin particulier à disposer les circulations de façon à ce qu'elles soient immédiatement repérables à première vue, sans obligation de surcharge de signalétique, en évitant les délaissés et les culs-de-sac, et à ne pas entraîner de ségrégations de circuits.

Circulations horizontales : des espaces de liaisons, de rencontres

L'architecture ne se limite pas seulement aux espaces de travail. Elle concerne également les espaces de transition, lieux de passage et de rencontres. Par conséquent, les circulations principales des élèves seront généreusement dimensionnées (> 2m) de manière à faciliter le croisement des flux. L'étirement trop important des couloirs est à proscrire, car peu favorable à l'autonomie de l'enfant, aux relations et à la globalisation du fonctionnement de l'école. Il augmente, en outre, le bruit intérieur. Le traitement acoustique de ces espaces est fondamental pour éviter les effets de réverbération sonore et les transmissions des bruits dans les locaux adjacents.

Un autre paramètre qui rentre en compte dans la conception de ces espaces est celui de la sécurité : la continuité visuelle du regard de l'adulte. Par conséquent, la surveillance de l'enfant doit être garantie.

Une conception réfléchie cherchera donc à réduire les linéaires de couloirs par un regroupement judicieux des espaces, la création de circulations fluides, variées, sécurisées, éclairées avec de la lumière naturelle.

Les murs offriront des surfaces d'affichage et d'exposition qui toutefois ne devront pas excéder 20% de la superficie totale des parois des circulations considérées.

Les autres circulations auront une largeur de 1,60 m. Dans le cas de cheminements peu fréquentés, la largeur peut être réduite à 1,40 m.

Circulations verticales

Escaliers : la hauteur des marches ne dépassera pas 17 cm. Les dimensions des girones pourront varier de 32 à 34 cm. Un palier de repos à mi-hauteur d'étage doit être prévu. La rampe d'escalier commence dès la première marche et finit à la dernière, et ce, pour aider les enfants à franchir facilement les marches. Elle se situe à 0,70 m et permet une prise ferme et rassurante. La présence d'un escalier devra être prévenue au moyen d'un revêtement d'aspect et/ou de couleur contrasté et au moins 1 m avant l'escalier. Le nez de marche sera indiqué par une bande antidérapante.

Ascenseurs : cf. paragraphe spécifique chapitre XII.

II. Approche environnementale

Le postulat général

La Ville de Vichy ne vise pas de labellisation. Pour autant, elle souhaite que le projet présente une certaine qualité environnementale globale. Cette recherche de qualité s'appuie notamment sur :

- une adaptation à la configuration et aux contraintes du site,
- une optimisation d'implantation et d'orientation des espaces en fonction de leur nature,
- une mise en géométrie et volumétrie raisonnée des locaux pour une amélioration globale de confort et d'usage,
- le respect de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012 ou RT Existant),
- un bilan économique et énergétique global amélioré, celui-ci étant comptabilisé en économie de gestion, d'exploitation et de maintenance (quantifiable/objectif), mais aussi en surplus de confort et d'agrément (appréciable/subjectif). Ainsi seront à prévoir des comptages d'électricité, d'eau et de chauffage.

Les prestations attendues par la Maîtrise d'Ouvrage intégreront :

- la fiabilité et la pertinence des stratégies architecturales et techniques,
- la cohérence et l'homogénéité des stratégies,
- le réalisme du bilan environnemental et financier, y compris les temps de retour évalués.

Les principaux objectifs de qualité environnementale

Vers un bâtiment en harmonie avec son environnement immédiat

La conception du bâtiment devra s'appuyer sur les caractéristiques de l'environnement, afin que le futur équipement s'y intègre harmonieusement. La conception respectera les principes bioclimatiques et les évolutions futures et potentielles du plan masse seront intégrées dans une réflexion globale.

Vers un bâtiment performant d'un point de vue énergétique

Le bâtiment devra respecter la réglementation thermique en vigueur suivant le type de bâtiment (RT 2012 ou RT Existant). Cette performance énergétique sera obtenue en effectuant, en priorité, un travail sur l'enveloppe du bâtiment en vue d'en assurer l'imperméabilité totale à l'air et à l'eau.

Les principaux postes de consommations énergétiques dans un bâtiment sont : le chauffage, la ventilation, l'éclairage et l'eau chaude sanitaire. On veillera, ici, à limiter au maximum :

- les déperditions de chaleur,
- les surchauffes en période estivale,
- les consommations dues à un éclairage inutile ou mal conçu.

Les vitrages et menuiseries seront très performants du point de vue thermique.

Les risques de surchauffe devront être anticipés et prévenus : des protections solaires seront installées sur les ouvertures vitrées exposées directement. Les façades exposées directement seront traitées avec des couleurs claires, réfléchissant les rayons et réduisant, par conséquent, les apports de chaleur directs et donc les risques de surchauffe.

EXIGENCE MINIMALE DE L'ENVELOPPE pour obtention de la participation du FEDER :

- a) Les travaux devront permettre de renforcer la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment : traitement à minima des postes 1 et 2 et d'un troisième parmi les trois postes restants au niveau performance exigé (tableau ci-après).

	Caractéristiques Thermique	Exigences
Poste 1		
Toiture terrasse	Résistance additionnelle	$\geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Plancher de combles perdus	Résistance additionnelle	$\geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Rampants de toiture de pente $< 60^\circ$	Résistance additionnelle	$\geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Poste 2

Murs en contact avec l'extérieur et rampants de toiture de pente $> 60^\circ$

Résistance additionnelle $> 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ si ITE

$> 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ si ITI

Murs en contact avec un volume non chauffé

Résistance additionnelle $> 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ si ITE

$> 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ si ITI

Poste 3

Planchers bas Résistance additionnelle $> 4,2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Poste 4

Paroi vitrées

- Coefficient de transmission thermique (U_w des fenêtres)

- Facteur de transmission solaire (S_w fenêtres)

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w > 0,36$

$U_w < 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w > 0,30$

Poste 5

VMC performante

Respect des critères de performance des fiches standardisées BAT –TH -23, 24 ou 26 (quelle que soit la surface des bâtiments)

Dans tous les cas, une estimation des économies d'énergies générées par les travaux, et calculée selon la méthode TH-CE-ex doit être fournie (comparaison de la consommation avant travaux et après travaux).

b) BBC rénovation

Les travaux entrepris permettent d'atteindre un niveau de consommation conventionnelle d'énergie primaire compatible avec le niveau « BBC rénovation », tel que défini dans l'arrêté du 29 septembre 2009.

c) Un comparatif entre le renforcement de la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment et le niveau « BBC rénovation » sera proposé avec les conséquences en matière d'investissement, de consommation, de bilan carbone, de coût de fonctionnement et de participations financières du FEDER et autres organismes susceptibles de proposer des subventions sur le créneau de la transition énergétique.

ACOUSTIQUE :

Vers un bâtiment performant d'un point de vue acoustique

La définition des objectifs acoustiques concernant la protection contre les bruits aériens et solidiens se base sur les grandeurs et valeurs utilisées dans la réglementation relative aux bâtiments d'enseignements, à savoir l'arrêté du 23 Avril 2003.

Le concepteur devra mener une réflexion pour optimiser la position des espaces sensibles (salles d'enseignements, Bibliothèque, Bureaux individuels) vis-à-vis des nuisances acoustiques extérieures au bâtiment.

III. Hypothèses géotechniques – réseaux enterrés

Hypothèses géotechniques

En l'absence d'étude de sol disponible, une hypothèse devra être prise sur le coût moyen des interventions techniques spécifiques non connues précisément à ce jour, notamment les fondations spéciales, la dépollution de sol, les sujétions liées à l'eau en sous-sol.

Lors des phases de conception, une étude de sol précise sera fournie au lauréat. Cette étude de sol consistera à procéder à une campagne de reconnaissance des sols afin d'établir un rapport donnant :

- les hypothèses géotechniques à prendre en compte pour la justification des ouvrages géotechniques du projet, à savoir : fondations, dallages, voiries et infiltration,
- les principes généraux de construction de ces ouvrages,
- un exemple de pré-dimensionnement d'une fondation,
- les principales sujétions de conception et d'exécution.

Réseaux enterrés divers

Les réseaux projetés sur le site sont les suivants :

- réseau d'éclairage extérieur,
- réseau EDF, raccordement sur un poste de transformation HTA/BT.
- réseau de télécommunication,
- réseau gaz,
- réseau d'eau potable ; le départ du réseau d'eau potable sera raccordé à l'installation existante à partir du compteur général disponible,
- réseau d'eaux usées existants. Les réseaux d'évacuation seront de type séparatif. Chaque départ E.U. débouchera sur un regard facilement visitable, y compris pendant le fonctionnement. Chaque sortie E.U. du bâtiment sera siphonnée et disconnectée avant son raccordement sur le réseau d'évacuation,
- réseau d'eau pluviale ; le débit de fuite devra être respecté afin de ne pas surcharger les collecteurs proches. Les installations nécessaires seront à prévoir (rétention, infiltration, imperméabilisation...).

IV. Espaces extérieurs

Dans le cadre du projet, l'aménagement des espaces extérieurs consistera à :

- la création des circulations d'accès piétonne pour l'école élémentaire, ainsi que pour l'accès au restaurant scolaire (aire de livraison),
- la mise en place d'aménagements extérieurs accompagnant l'entrée principale,
- la réalisation d'une cour.
- la remise en état après chantier.

L'aménagement des espaces extérieurs sera conforme à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées (voir diagnostic réalisé par APAVE et Ad'AP établi par QCS Service).

La séparation des flux véhicules (livraisons) / piétons / cycles sera claire.

L'accès aux salles de classes spécialisées devra pouvoir se faire si possible de manière indépendante.

Un éclairage des espaces extérieurs sera à prévoir et permettra leur bon fonctionnement le matin et en soirée (commande par détecteur crépusculaire et programmation horaire).

Pour les espaces verts, les plantations ne devront pas nécessiter d'arrosage spécifique.

Une provision moyenne de mobilier extérieur sera prévue. Elle sera dimensionnée relativement à la taille des espaces extérieurs disponibles sur la parcelle. Elle comprendra une provision pour des bancs, du mobilier urbain, l'habillage des poubelles,...

V. Démolitions

Le bâtiment abritant le restaurant, les cuisines, les sanitaires et le préau sera éventuellement démolé.

Toutes les précautions de protections seront prises pour ne pas engendrer de dégâts sur le domaine public, dans la cour intérieure et sur les clôtures.

Les diagnostics nécessaires avant démolitions et qui ne seraient pas fournis devront être demandés en temps utiles.

Suivant la nouvelle configuration des locaux, le concepteur pourra conserver le cloisonnement existant, en sachant qu'il devra satisfaire à la réglementation acoustique et la réglementation incendie.

VI. Gros œuvre / clos couvert

Préambule sur les exigences techniques générales

Les objectifs et exigences techniques visent à préciser de manière globale les performances à atteindre dans le cadre du projet.

Couleurs :

Les couleurs sont du ressort du concepteur mais devront être validées par les utilisateurs.

Les couleurs agressives seront à proscrire.

Elles pourront être différentes suivant les espaces sans être contraignantes en cas de réaménagement.

Hauteur libre :

Le calibrage approprié des volumes doit contribuer à la définition d'un cadre accueillant et confortable. Les enfants consomment plus d'oxygène qu'un adulte en raison de leur métabolisme de croissance et de leur mobilité. Aussi le volume qui leur est attribué à chacun ne devra pas être en dessous de 8 m³.

De façon générale :

- les espaces d'usage interne ou individuel ou d'enseignement courant (administratif notamment) ont une hauteur libre minimale finie de 2,5 m.
- les espaces spécifiques (salle de motricité, hall, restaurant, cuisine) auront une hauteur adéquate à leurs activités, sans être inférieure à 3 mètres.
- en tout état de cause, le concepteur veillera à maintenir une proportion équilibrée entre la surface et la hauteur.

Charges d'exploitation (hors cloisonnement et autres ouvrages immobiliers):

- 250 daN/m² pour les salles de classe, les bureaux, les sanitaires, salle enseignants/reprographie,
- 350 daN/m² pour la salle de restauration, les salles spécialisées,
- 400 daN/m² pour les circulations, la BCD, les salles de sports, les locaux de stockage/réserves,
- 500 daN/m² pour l'office de réchauffage, le rangement et le stockage du restaurant.

Ces données sont minimales. Il conviendra toutefois d'opter pour une homogénéisation des surcharges d'exploitation par niveau en fonction de l'implantation des activités et basée sur les performances les plus contraignantes.

Matériaux et traitement de surfaces :

Dans un souci qualitatif, la pérennité, le bon vieillissement, le faible et facile entretien des matériaux seront recherchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. De façon générale, les matériaux et matériels devront être parfaitement adaptés à des lieux publics (robustesse, simplicité, sécurisation contre les intrusions et malveillances).

STRUCTURE

Aspects normatifs

Les structures devront respecter les réglementations en vigueur, notamment la stabilité au feu, la propagation des vibrations, ... Elles seront adaptées aux normes d'utilisation (charges d'exploitation notamment).

L'hypothèse prise est celle d'un établissement classé ERP de 3ème catégorie.

Thermique

Pour les parties neuves, la structure sera dimensionnée de manière à rechercher une forme compacte de bâtiment, ceci dans le but d'optimiser le coefficient général de déperditions thermiques que l'on visera inférieur à 0,5 m⁻¹ (= surface d'enveloppe / volume de bâtiment). En effet, à volume égal, plus la surface des parois extérieures (murs, sol, toit) est importante, plus les charges de chauffage sont élevées. Le projet sera donc élaboré en choisissant des formes permettant d'optimiser l'enveloppe thermique du bâtiment et de diminuer les coûts d'investissement.

Pérennité

Quels que soient les choix constructifs qui pourront être adoptés par l'équipe de maîtrise d'œuvre, ceux-ci devront impérativement prendre en compte le caractère durable du bâtiment.

Façades

Il sera attendu du concepteur que le traitement des façades du projet traduise une image de sobriété et pérennité. Une attention sera portée à la durabilité des revêtements de surface. Les matériaux pour les revêtements muraux extérieurs devront disposer d'une garantie décennale.

Elles seront adaptées aux conditions climatiques du site et contribueront à la conception bioclimatique du bâtiment.

Des propositions de dispositions techniques et de choix de matériaux de revêtement au niveau du rez-de-chaussée seront faites pour résister aux chocs, frottements, graffitis ou autres sollicitations. Les éléments de façade à RDC ne devront pas être facilement démontables de l'extérieur. De plus, les profils horizontaux, les débords de façade ou d'habillages seront proscrits afin d'éviter le perchage des volatiles.

Le concepteur veillera à l'accessibilité des vitrages pour un entretien aisé.

D'une manière générale, le nettoyage complet des vitres s'effectuera depuis l'intérieur (de manière aisée).

La conception du bâtiment restauration devra permettre une maintenance aisée du bâtiment sans avoir recours à des installations provisoires coûteuses.

Le ravalement des façades du restaurant ne devra pas s'effectuer avant 10 ans. Pour ce faire, les façades devront être adaptées selon leur orientation et leur exposition. Elles devront favoriser l'écoulement et le ruissellement des eaux de pluie (auto-lavabilité des façades)

Les surfaces de façades du restaurant devront être optimisées (construction compacte) et les ponts thermiques limités. Les façades devront participer au contrôle du confort thermique du bâtiment et en particulier des risques de surchauffe intérieure en été. La « sur-isolation » des parois sera à étudier (voir également préconisations environnementales).

Des dispositifs de protection contre les chutes d'objets seront prévues chaque fois que du public a accès au pied des bâtiments. Ces dispositifs peuvent être des auvents, la condamnation des ouvrants en surplomb avec l'utilisation de vitrage feuilleté en face extérieure, ou autres...

L'entrée principale devra s'effectuer à l'abri des intempéries (vent + pluie).

Couvertures – Toitures terrasse – Etanchéité

Les conceptions et les solutions techniques de couverture devront :

- être conçues de façon à permettre un entretien facile, sûr et économique (prévoir dispositifs de protection intégrés : ligne de vie, relevées d'acrotères, chemin d'accès,...),
- être particulièrement adaptées à la zone climatique qui caractérise la région (Zone de neige □1B, Zone de vent □2),
- présenter, associées à leur support, un coefficient de transmission thermique répondant au minimum aux exigences du programme (voir préconisations environnementales),
- ne pas engendrer de bruits parasites par suite de l'action d'agents extérieurs (pluie, vent, grêle,...) qui constitueraient une gêne pour les utilisateurs de locaux situés immédiatement au-dessous ou à proximité,
- être conforme au D.T.U. et n'utiliser que des matériaux bénéficiant d'un agrément technique,
- intégrer toutes les suggestions inhérentes au fonctionnement du bâtiment (sorties de ventilation,...).

On évitera les dessins de toiture à complications, à difficultés d'accès, à surveillance,...

Dans l'hypothèse où l'équipe de maîtrise d'œuvre envisagerait dans son projet, l'intégration de toitures végétalisées en vue d'augmenter sensiblement l'inertie thermique du bâtiment, le détail des éléments d'étanchéité devra s'intégrer parfaitement à la structure du toit et être totalement invisible. Le cas échéant, l'implantation de la végétation ne devra pas gêner la maintenance des éléments techniques positionnés sur les toitures.

En cas d'organes techniques en toitures (caissons de ventilation, C.T.A., PAC...), leur intégration architecturale devra être traitée (visibilité, contrebas et vues plongeante). De plus, ces organes seront protégés de la pluie ; ceci afin de faciliter leur entretien / maintenance à tout moment. Il y aura lieu également de les traiter sur le plan acoustique.

Menuiseries extérieures

Menuiseries bâtiment créé

Le choix des menuiseries est laissé libre au concepteur sous réserve d'une adaptation aux conditions climatiques et intégration du site, d'une résistance «normale» aux intrusions (non démontable de l'extérieur) et d'un coût d'entretien économique. Les menuiseries disposeront de joints de rupture de pont thermique et de vitrage très performant.

Elles devront répondre aux exigences du programme en termes d'économie d'énergie (voir cahier des prescriptions environnementales et programme environnemental) et de performance acoustique selon la réglementation.

Les menuiseries extérieures seront classées au minimum A*2 E*4 V*A2, et respecteront un objectif d'isolation acoustique extérieur de $DNTaTr > 35$ dB, afin de se protéger des voies routières avoisinantes.

Les menuiseries extérieures seront caractérisées par U_w inférieur ou égal à 1,6 W/(m².K) et U_g inférieur ou égal à 1,2 W/(m².K). Dans tous les cas, les valeurs retenues par le concepteur seront adaptées pour le bon respect de l'objectif de consommation énergétique et en respect aux exigences minimales demandées par le FEDER.

Les vitrages seront obligatoirement feuilletés retardateurs d'effraction de classe 4 minimum selon la NF EN356 (norme anti-vandalisme) sur leur face extérieure sur l'ensemble du RDC, afin de se prémunir des effractions physiques.

Chaque local à occupation permanente disposera obligatoirement au moins d'un ouvrant.

En cas d'ouverture, l'emprise des battants de fenêtre sur l'espace intérieur devra être limitée.

Les manœuvres des ouvrants par manivelle ou câble coulissant seront à proscrire.

Les portes d'accès (grand trafic) seront en acier (ou alu laqué) et disposeront de butées sous forme de potelets ou d'arceaux. La largeur des portes devra être de 0,90 m (minimum).

Les portes issues de secours seront munies de dispositifs tels qu'elles ne puissent s'ouvrir de l'extérieur.

Menuiseries bâtiment existant

Remplacement des menuiseries bois existantes simple vitrage par des menuiseries double vitrage et conforme à la réglementation RT 2012, et répondant aux exigences minimales demandées par le FEDER.

Lumière naturelle

Une étude spécifique sera à mener (calcul facteur lumière selon programme environnemental).

Tous les locaux recevant du public disposeront d'éclairage naturel direct.

Les locaux pouvant être aveugles comme les stockages, rangement, sanitaires.

Les circulations horizontales et verticales auront un bon niveau d'éclairage naturel afin de limiter l'éclairage artificiel d'appoint.

Occultation / protection solaire / fermetures

Certains locaux devront être équipés de dispositifs d'occultation adaptés, pour permettre notamment la projection vidéo.

Ces occultations ne devront pas gêner l'évacuation du public pour les locaux au rez-de-chaussée ni empêcher l'ouverture des châssis.

Il devra être possible d'obtenir l'obscurité, tout en permettant une ventilation réglementaire des locaux.

Toutes les ouvertures extérieures exposées au soleil en façades Est, Ouest et Sud donnant sur des locaux recevant du public seront équipées d'un dispositif de protection solaire adapté et d'un vitrage à faible émissivité.

L'utilisation du dispositif de protection solaire ne devra ni occulter la pièce, ni empêcher la ventilation du local par ouverture des châssis, ni nuire à la qualité de la vue vers l'extérieur.

VII. Finitions

Préambule

Ce chapitre définit les préconisations générales de finition à l'intérieur des locaux par grande famille. Il est à noter que certains locaux devront faire l'objet d'un traitement plus qualitatif (ex : zone Direction) venant en complément des dispositions décrites ci-après.

Cloisonnement

Les cloisons devront garantir une bonne isolation phonique conformément à la réglementation acoustique relative aux établissements d'enseignement, le degré coupe-feu requis, ainsi qu'une dureté adéquate dans les zones de grand passage.

Une attention particulière sera portée à la finition des escaliers pour éviter les accidents et dégradations.

Pour les pièces humides, les matériaux constitutifs des cloisons seront rigides, imputrescibles et hydrofuges.

Tout particulièrement, une attention sera portée aux blocs sanitaires, (exposition intensive à l'humidité et aux projections d'eau).

Les cloisons existantes conservées devront être traitées pour respecter l'isolation acoustique ainsi que le degré de résistance au feu des locaux spécifiques.

Revêtements muraux

Dans les espaces courants (salles de classes, bureaux, circulations...), les revêtements muraux intérieurs seront de type toile de verre à peindre avec 2 couches de finition.

Pour les blocs sanitaires les murs seront en faïence hauteur 1,50 m avec complément en peinture satiné 2 couches ou de matériaux équivalents d'un point de vue entretien / maintenance.

Les revêtements muraux intérieurs devront être protégés contre les chocs dans les zones sensibles. Ils seront choisis notamment pour favoriser la capacité d'adaptation et de renouvellement (souplesse d'utilisation). Les parties de cloisons ou doublages les plus sollicitées auront un revêtement, en partie basse, résistant et seront d'entretien aisé (lessivage). Les traitements abrasifs dans les circulations seront à proscrire. Dans les circulations et les espaces publics, les revêtements devront résister aux chocs et aux frottements courants et seront traités anti-salissures, anti-graffitis et anti-chocs, à hauteur d'homme (environ 2 mètres).

Le revêtement mural des circulations devra résister au nettoyage intensif au moyen de détergents puissants sur une hauteur minimale de 2 mètres.

Les revêtements muraux intérieurs devront participer à la qualité des ambiances des espaces (correction acoustique), notamment dans les grands volumes de type hall, bibliothèque, restaurant,...

Les angles et les éléments de construction saillants seront évités dans toutes les parties de construction ; s'ils ne peuvent être supprimés, ils seront renforcés et protégés par des cornières (métalliques). Pour les zones de circulation de chariots, des lisses de protection des murs seront prévues.

La plupart des locaux de travail auront un revêtement pérenne et facile d'entretien permettant des remises en état aisées.

Concernant leur réaction au feu, les revêtements répondront aux articles AM du Règlement de Sécurité.

Plafonds

Dans les espaces courants (salles de classe, bureaux, circulations...), les plafonds seront peints ou de type faux-plafonds suspendus avec absorption acoustique adéquate, avec respect de la réglementation acoustique relative aux établissements d'enseignement.

Dans les zones cuisine du restaurant ou autres locaux à degré de confinement spécifique, la finition de plafond devra présenter une classe d'hygiène et de lessivabilité adéquate au local.

Les plafonds devront intégrer les systèmes d'éclairage et autres installations techniques (ventilation, chauffage, rafraîchissement, vidéoprojecteur...). Ils devront impérativement résister aux chocs et devront pouvoir être ponctuellement entretenus en cas de dégâts.

En cas de plénum de faux-plafond, une hauteur libre permettra le passage de chemins de câbles courants forts, courants faibles, fluides et gaines de ventilation. L'accès aux différents réseaux sera aisé. En cas d'équipements techniques présents en faux plafonds et nécessitant des interventions régulières de maintenance, des trappes d'accès seront prévues au droit des équipements.

Revêtements de sol

Une attention particulière sera portée sur les revêtements de sol, notamment en termes de solidité, pérennité et d'entretien.

Les revêtements des sols intérieurs devront être non glissants, même lorsqu'ils sont mouillés. Un choix particulièrement soigné devra être fait à cet égard pour le revêtement des circulations et des escaliers.

Le concepteur veillera à ne pas multiplier les types de revêtement de sol pour faciliter les modes d'entretien.

Une attention particulière est portée à l'usure générale des revêtements, en raison de la très forte fréquentation des espaces publics, ainsi qu'à leur comportement au poinçonnement en raison de l'utilisation possible de chariots de livres/instruments lourds sur les mêmes parties de circulations.

Pour la protection et la facilité d'entretien des sols, il conviendra de prévoir des grilles gratte-pieds extérieures et des tapis intérieurs à tous les accès du bâtiment (conformes aux règles d'accessibilité).

Concernant leur réaction au feu, les revêtements au sol répondront aux articles AM du règlement de Sécurité.

Le maître d'œuvre devra prévoir dans les espaces courants d'enseignement et de circulation un revêtement résistant, facilement lavable et qui ait les qualités acoustiques nécessaires à l'activité pratiquée, par exemple de type PVC en lés soudés compris remontées en plinthes.

Des revêtements différents pourront être demandés et / ou proposés en fonction des espaces. Dans les réserves ou locaux techniques, un sol en béton peint peut suffire.

Les locaux susceptibles de recevoir du matériel informatique seront dotés d'un revêtement antistatique. Les sanitaires et les vestiaires seront dotés d'un revêtement de sol dur.

Les exigences de qualité minimale, exprimées sous forme de classement UPEC selon la norme NF189, sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Résistance minimale de revêtement de sol par locaux principaux	
Hall d'accueil	U4 - P3 - E2 - C1
BCD	U3s - P3 - E1 - C0
Salle de classe/salle spécialisée	U4 - P3 - E2 - C0
Sanitaires non ouverts sur l'extérieur	U3 - P2 - E2 - C2
Sanitaires ouverts sur l'extérieur	U4 - P4 - E3 - C2
Espaces de stockage	U4 - P3 - E2 - C0
Réfectoire	U4 - P3 - E2 - C2
Office	U4 - P4 - E3 - C2
Bureau	U3 - P3 - E1 - C0
Circulations	U4 - P3 - E2 - C0

U : usage général – P : comportement au Poinçonnement – E : comportement à l'Eau – C : comportement aux produits Chimiques

La conception des systèmes de sol devra être en conformité avec les objectifs acoustiques en termes de bruit d'impact et d'acoustique interne. Des solutions de type chape flottante seront à privilégier pour les locaux devant être protégés des vibrations externes, ou générant des niveaux de bruit et de vibrations importants.

Les matériaux de revêtement de sol retenus devront répondre à une logique globale. Un nombre limité de nature de matériaux sera préférable, sans atteindre une uniformité de traitement dommageable à une certaine variété d'ambiance et d'usage souhaitable pour un équipement de ce statut. Ils seront choisis afin de garantir une facilité d'entretien et de remplacement. Leur usure ne devra pas nuire à la qualité de l'air.

Quel que soit le revêtement choisi, il doit garantir :

- la sécurité des enfants (souplesse, absence de risques de brûlures par frottement)
- leur confort (chaleur)
- une hygiène satisfaisante.

Les sols trop durs ou trop froids, tel que le carrelage, le parquet et les matériaux difficiles d'entretien tels que la moquette, sont à éviter. Les revêtements de sol des salles de sports ne doivent comporter ni obstacles (marches, bordures), ni revêtement abrasifs.

Les sols existants jugés en bon état peuvent être conservés.

Menuiseries intérieures

Les menuiseries intérieures résisteront aux chocs et aux nettoyages par lessivage. Elles seront à minima majoritairement de type prépeintes à âme pleine.

Pour l'ensemble des locaux banalisés, la hauteur standard d'une porte est définie à 2,10 m, et la largeur utile à 0,90 m.

La largeur de porte devra respecter la réglementation PMR.

Les degrés d'affaiblissement acoustique des portes devront respecter la réglementation acoustique relative aux établissements d'enseignement.

La résistance au feu des portes devra être conforme au règlement incendie.

Les portes de recoupement ainsi que de séparation entre les couloirs et les escaliers seront maintenues en position ouverte par ventouses électromagnétiques asservies et respecteront la réglementation incendie.

Mobiliers et équipements

Sont présentés ci-après les éléments de mobilier et équipements inclus dans le programme et dans le budget d'opération.

Salles de classe élémentaire

- tableau blanc interactif pour toutes les salles
- système mural pour affichage

Salles spécialisées

- rangements fermés pour toutes les salles
- système mural pour affichage

Bibliothèque école élémentaire

- Rayonnage
- Zone d'affichage et d'expositions
- Signalétique

Les équipements suivants sont hors programme :

Mobilier de bureau et scolaire :

- tables, sièges
- armoires,
- vestiaire

Objectifs acoustiques règlementaires

Les objectifs à respecter ci-après correspondent aux valeurs des textes de référence suivants :

- Arrêté du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,
- Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,
- Arrêté du 31 mai 1996 relatif au classement au bruit des infrastructures de transports terrestres.

Isolement acoustique aux bruits aériens entre locaux

Les valeurs d'isolement acoustique standardisé pondéré aux bruits aériens $D_{nT,A}$ minimum (exprimé en dB) entre locaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Local d'émission	Salle de classe ou salle d'exercice	Administration, ateliers peu bruyants	Espace d'activités, salle de réunion, sanitaires	Circulations
Local de réception				
Salle de classe ou salle d'exercice	43	43	53	30
Administration, ateliers peu bruyants	43	43	53	30

Isolement aux bruits d'impact

La législation impose que le niveau de pression acoustique pondéré du bruit de choc standardisé $L'_{nT,w}$ perçu dans tous les locaux d'enseignement usités (autres que circulations, réserves, locaux techniques) soit inférieur à 60 dB.

Acoustique interne

Les valeurs des durées de réverbération (Tr) à respecter dans les locaux meublés non occupés sont données dans le tableau suivant :

Locaux meublés non occupés	Durée de réverbération moyenne (exprimée en secondes)
Local d'enseignement, d'étude, d'activités pratiques, sanitaires, administration, salle de réunion, BCD d'un volume $< 250 \text{ m}^3$	$0.4 \leq Tr \leq 0.8 \text{ s}$
Local d'enseignement, d'étude, d'activités pratiques d'un volume $> 250 \text{ m}^3$	$0.6 \leq Tr \leq 1.2 \text{ s}$
Autres locaux et circulations accessibles aux élèves d'un volume $> 250 \text{ m}^3$	$Tr \leq 1.2 \text{ s}$ si $V \leq 512 \text{ m}^3$

Les valeurs du temps de réverbération correspondent aux moyennes arithmétiques des durées de réverbération dans les intervalles d'octave centrés sur 500 – 1000 – 2000 Hz.

Dans le cas des circulations, halls et préaux, la législation impose une aire d'absorption équivalente supérieure ou égale à la moitié de la surface au sol du local considéré, dans les intervalles d'octave centrés sur 500 – 1000 – 2000 Hz.

Bruits d'équipements

Niveau de bruit de fond toutes sources

Pour les bibliothèques, le niveau de bruit engendré par les équipements ne doit pas dépasser 33 dB(A) s'ils fonctionnent en continu et 38 dB(A) s'ils fonctionnent par alternance.

Pour l'ensemble des autres locaux du projet, le niveau de bruit engendré par les équipements ne doit pas dépasser 38 dB(A) s'ils fonctionnent en continu et 43 dB(A) s'ils fonctionnent par alternance.

Limites de bruit maximum admissibles à l'extérieur

En extérieur, afin de respecter l'arrêté 95-408 du 18 avril 1995, le niveau de pression acoustique maximum admissible en limite de propriété est fixé à 50 dB(A) et respect de la courbe NR45 en période diurne (entre 6 heures et 22 heures) et à 38 dB(A) et respect de la courbe NR35 en période nocturne (entre 22 heures et 6 heures).

VIII. Génie climatique / confort thermique / renouvellement d'air

Conception bioclimatique

L'implantation des bâtiments est en partie déjà figée. Cependant le concepteur portera tout de même une attention particulière sur la conception architecturale et la distribution des locaux (Zonage) afin d'optimiser le confort d'hiver et le confort d'été (inertie des bâtiments, surfaces vitrées, apports solaires passifs, protection solaires adaptées, etc.)

Il sera demandé, une isolation renforcée de toutes les parois extérieures (murs, ouvertures, sol, toit), une enveloppe étanche à l'air et une limitation drastique des ponts thermiques sont des points clés d'un **bâtiment basse consommation**. Un soin particulier sera apporté au choix des isolants : bonne performance thermique et acoustique, bonne densité, pose en couches croisées, traitements des ponts thermiques structurels, gestion de la migration de la vapeur d'eau.

Une attention toute particulière sera demandée au concepteur afin de veiller à un maximum d'éclairage naturel dans les espaces de travail. De cette manière, en journée, l'éclairage artificiel devient quasi-inutile et la sensation de confort visuel devient une véritable réussite dans des espaces où celle-ci peut être généralement mal traitée.

Exigences en termes de confort thermique, de renouvellement d'air

Les extensions (parties neuves) seront soumises à la réglementation thermique RT 2012.

Concernant les bâtiments existants, la réglementation thermique existant RT Existant s'appliquera.

Le projet est situé en zone climatique H1C.

Un calcul réglementaire sera demandé en phase APD.

Conformément à l'arrêté du 18 Décembre 2007, une étude de faisabilité des approvisionnements en énergie devra être menée.

Ou, suivant les bilans concernant l'investissement engendré, les gains de consommation, le bilan carbone, les coûts de fonctionnement et les participations financières envisagées, une décision pourra être prise afin de traiter les extensions (parties neuves) suivant la réglementation « BBC », et les bâtiments existants suivant la réglementation « BBC rénovation »

Les exigences en termes de confort thermique sont :

- en hiver, pour une température extérieure de base inférieure à -9°C et une humidité relative de 90% :
- pour la majorité des locaux (bureaux, salles de classes, restaurant...) : 19°C
- pour les circulations, les sanitaires et salles de sports : 17°C
- dans les dépôts : 16°C

Le recours à la climatisation sera limité au maximum. Lorsqu'elle s'avèrera nécessaire, elle devra être justifiée par la maîtrise d'œuvre et devra être conçue comme un complément à des solutions passives.

Les exigences en termes de renouvellement d'air sont les suivants :

- dans les espaces à occupation permanente (bureaux et salles de classes notamment), les débits d'air neuf seront conformes au Règlement Sanitaire Départemental type et norme NF-EN13779. A défaut de système réglable, les débits minima de ventilation seront calculés pour l'occupation maximum des locaux. Ainsi, le débit de ventilation devra répondre de façon banalisée au cas présentant la densité d'occupation la plus importante ;
- une ventilation mécanique contrôlée équipera l'ensemble des locaux. Il revient aux Maîtres d'œuvre de faire des propositions argumentées (simple flux, double flux) en termes de coût d'investissement / coût de fonctionnement / durée d'amortissement / contraintes acoustiques suivant les exigences retenues en terme de confort thermique;
- en tout état de cause, les installations devront garantir le confort des usagers en toute circonstance et ne provoquer aucune nuisance acoustique.

Principe des installations de chauffage et de ventilation

La production de chauffage actuelle est répartie dans 3 chaufferies différentes. Le bâtiment principal est équipé de 2 chaufferies avec chacune une chaudière de 160 KW datant de 2007; l'une située en sous-sol à l'angle nord-ouest et l'autre à l'angle nord-est. Le bâtiment restaurant actuel est équipé d'une production de chaleur de 35 KW datant de 1989. La puissance totale installée du groupe scolaire est de 355 KW.

Suite aux travaux de rénovation énergétique (renforcement de l'isolation du bâti) et à l'éventuelle reconstruction du restaurant scolaire, la production de chaleur pourra être regroupée en une seule chaufferie, la plus centrale possible, avec un dimensionnement des puissances installées à revoir.

Les départs en chaufferie principale (si une seule chaufferie est conservée) seront judicieusement définis en prenant en compte l'orientation des locaux, l'activité, les horaires de fonctionnement. Des compteurs d'énergie seront mis en place afin de suivre la consommation de chaque bâtiment et ainsi détecter les dérives éventuelles.

Il sera demandé au maître d'œuvre lors du dépôt de PC la réalisation d'une étude de faisabilité des modes d'approvisionnement en énergie conforme à l'arrêté du 18 Décembre 2007 permettant à la Maîtrise d'Ouvrage de choisir le meilleur système compte tenu de ses critères économiques, techniques et environnementaux.

Système de chauffage

Contexte

En plus d'être très performant, le système choisi doit être doté d'une régulation réactive et précise. En effet, 1°C supplémentaire de température de consigne induit une surconsommation de chauffage de 15 % !

Le concepteur étudiera la faisabilité de mettre en place une chaudière à condensation avec des rendements plus importants que les chaudières existantes. Un retour sur investissement sera présenté.

Exigences

→ Production

En solution de base, il est prévu que la production de chaud soit assurée par une ou deux chaufferies Gaz.

Toutefois, les concepteurs étudieront également la pertinence des solutions suivantes par rapport à l'ensemble des contraintes (objectifs environnementaux, coût de travaux, coûts d'exploitation maintenance) du programme :

- Une chaudière bois,
- Une Pompe à Chaleur Géothermique,
- Une Pompe à Chaleur AIR / EAU,

→ Distribution

Les pompes des circuits de chauffage seront doubles à débits variables, leur fonctionnement sera asservi à la température extérieure (dès que la température extérieure dépasse 15° C par exemple, la pompe sera arrêtée).

Les conduites de chauffage seront isolées par des coquilles de laine de verre à fibres concentriques ($\lambda = 0,033 \text{ W/m.K}$) : pour un diamètre extérieur de 30 mm, une épaisseur d'isolant de 25 mm est nécessaire.

Tous les organes placés en chaufferie devront faire l'objet d'un calorifugeage efficace et soigneux : les collecteurs ou bouteille d'équilibre (laine de verre 80 mm), vannes,

pompes (pas le moteur), pots à boues, vase d'expansion, échangeurs, etc. Une vanne non isolée est l'équivalent de 1,50 m de conduite non isolée.

Suivant la nouvelle configuration des locaux, le concepteur pourra réutiliser s'il le souhaite certains réseaux de distribution de chauffage. Il prévoira dans ce cas un désembouage des réseaux.

→ Emission

Les émissions de chauffage seront préférentiellement assurées par un mode statique (plancher basse température ou radiateurs basse température).

→ Régulation

Mise en place d'une régulation et programmation par zone et usage du chauffage. La régulation intégrera un système hors gel automatique sur tous les circuits (par mise en route des circulateurs par exemple).

Systeme de ventilation

Contexte

Le débit de ventilation nécessaire aux salles de classe, peut s'avérer important. Il est donc essentiel d'équiper le bâtiment d'un système de ventilation efficace (de type double flux) sur le plan thermique (récupération de chaleur) et sur le plan des consommations électriques (ventilateurs très performants).

A cet effet, tout système de ventilation double flux sera doté de sondes CO₂ dans les locaux de destination, installées de façon à faciliter leur maintenance.

Exigences

Les centrales de ventilation double flux devront être équipées d'un récupérateur de chaleur d'une efficacité d'au moins 80 %.

Les ventilateurs des centrales de ventilation doivent être efficaces, ils seront à débits variables avec un asservissement adapté.

Le système de régulation doit être performant et permettre d'asservir les débits de ventilation aux besoins (sondes CO₂). Les débits seront adaptés aux besoins hygiéniques.

Une Ventilation Mécanique Contrôlée sera mise en place dans les sanitaires

Le confort naturel d'été

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra concevoir un bâtiment permettant de s'affranchir de toute solution de rafraîchissement actif de par sa conception bioclimatique.

Les centrales de traitement d'air devront permettre une surventilation nocturne « Free Cooling ».

Principes des installations de plomberie

Installation

Toutes les installations seront réalisées en matériaux autorisés par le Ministère chargé de la Santé.

Les canalisations galvanisées seront à proscrire.

Les canalisations seront soigneusement nettoyées et désinfectées avant leur mise en service.

Il sera prévu, sur l'alimentation générale en eau potable, un comptage et toutes les protections nécessaires (disconnecteur, filtre, clapet antiretour,...).

Les tuyauteries de distribution d'eau froide seront calorifugées anti condensation.

Eau chaude sanitaire

Les installations de distribution d'eau chaude seront conçues pour réduire les risques de contamination (légionellose,...). La longueur des bras morts sera réduite au minimum. Les canalisations de distribution d'eau chaude seront calorifugées sur l'ensemble du parcours. On privilégiera une production au plus près des points de puisage.

Les ballons électriques existants pourront être réutilisés suivant l'état de vétusté de ces derniers.

Il sera mis en place des mitigeurs thermostatiques sur les points de puisages accessibles aux enfants afin d'éviter les risques de brûlures.

Appareillage

Le choix des appareils sanitaires devra respecter les préconisations suivantes :

- cuvette suspendue avec abattants en thermo dur,
- bâti support avec réservoir sur pied et mural avec hauteur réglable,
- réservoir de chasse 3/6 l entièrement moulé afin de garantir une parfaite étanchéité, avec plaque encastrée double commande.

La robinetterie devra respecter les préconisations suivantes :

- avec mitigeur, avec bague limiteuse de température
- système de limitation du débit
- flexible de raccordement
- certifié NF.

Une attention sera portée à l'économie d'eau. Des économiseurs d'eau (type «aérateur») pour les lave-mains devront être installés.

De manière générale, le positionnement des organes de commande, l'implantation des équipements sanitaires et leurs caractéristiques seront conformes à la réglementation PMR.

IX. Courant fort

Installation / Distribution

Les installations seront réalisées conformément aux normes en vigueur (NF.C. notamment) et aux règlements de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public.

Les galeries, caniveaux techniques, chemins de câbles, gaines techniques, tableaux et armoires, etc... seront conçus pour permettre de futures extensions.

Ils devront donc :

- satisfaire aux besoins du programme en terme d'aménagement de locaux ;
- permettre et faciliter les interventions ultérieures de maintenance et d'entretien ;
- recevoir d'éventuels besoins futurs avec une marge de disponibilité (+30 %).

Les armoires électriques regrouperont les protections des différents circuits par zone fonctionnelle. La conception des armoires devra garantir la sélectivité des protections (protections par disjoncteurs et disjoncteurs différentiels).

A partir des tableaux électriques, la distribution principale sera réalisée en câbles de la série U1000 R02V transitant sur chemins de câbles.

La distribution terminale sera réalisée par des câbles non propagateurs de la flamme. Dans l'ensemble des locaux, la distribution terminale sera réalisée sous conduits encastrés. Toutefois, en vue de faciliter les modifications ultérieures sans intervention lourde, des goulottes ou plinthes multi compartiments pourront être mises en œuvre dans certains locaux.

Les canalisations et les appareillages devront respecter les indices de protection réglementaires des locaux où ils seront installés.

Il sera prévu l'ensemble des coupures réglementaires : coupure générale accessible aux services de sécurité, coupure de chaque armoire électrique ainsi que la coupure ventilation de confort.

Le bâtiment sera équipé d'une installation de protection contre la foudre (parafoudres) aux différents étages de la distribution.

Il sera également prévu la mise en place de départs spécifiques pour les ascenseurs conformément à la réglementation en vigueur (soit une dérivation issue directement du tableau principal et sélectivement protégée).

Poste de travail bureautique

D'une manière générale, il sera prévu pour chaque poste de travail (bureau, ...) :

- 3 RJ45 (ordinateur/téléphone sur réseau IP+ périphérique)
- 3 PC 10/16A par poste de travail.

>Pour toutes les salles de classe, il sera prévu :

1 bloc de prises regroupant chacun :

2 RJ45 (ordinateur/téléphone sur réseau IP+ périphérique)

3 PC 10/16A par poste de travail

Tableaux Blancs Interactifs dans les salles de classes.

Les Tableaux blancs interactifs nécessiteront une prise de courant 10/16A+T ainsi qu'une liaison USB vers l'ordinateur maître.

Equipement triphasé

Dans la zone cuisine, certains équipements spécifiques (machines, fours, etc...) pourront nécessiter une alimentation en courant triphasé.

Eclairage

Dans les établissements scolaires, comme dans tout bâtiment, la quantité et la qualité de lumière doivent assurer une bonne vision, faciliter les performances au cours des diverses activités, permettre la communication entre les différents occupants des locaux, apporter une satisfaction esthétique, mais aussi satisfaire les besoins non visuels, physiologiques et psychologiques. Une distribution judicieuse de la lumière dans l'équipement est essentielle pour permettre aux enfants, en particulier aux plus

jeunes, un repérage des locaux et une appropriation rapide de l'espace, diminuant ainsi les diverses appréhensions.

Eclairage naturel

D'une manière générale, l'éclairage naturel sera privilégié. La lumière du jour est indispensable dans l'ensemble des salles accueillant les enfants, les locaux du personnel, les salles à manger. Cet éclairage doit être particulièrement équilibré et des dispositifs sont à prévoir pour limiter les apports calorifiques et l'ensoleillement direct. En conséquence, des protections solaires sont à prévoir selon les orientations.

La référence à la lumière naturelle est déterminante pour la lisibilité spatiale de l'équipement. Cependant, les concepteurs devront proposer des systèmes de protection et de maîtrise adéquats. Ainsi, la valeur énergétique de l'éclairage naturel doit être maîtrisée selon les paramètres suivants :

- absence des rayons de soleil directs sur le tableau et les plans de travail.
- possibilité d'occultation partielle et/ou totale dans certains locaux.
- recherche de modulation de l'éclairement dans certains locaux afin de permettre la création d'ambiances particulières (BCD, salle d'éducation artistique et culturelle).
- maîtrise totale des contrastes intérieurs/extérieurs par la gradation de l'ambiance lumineuse et l'équilibre général de l'éclairement (ni trop éblouissant, ni trop contrasté).

Pourront éventuellement être privés d'éclairage naturel certains locaux où la présence des enfants ou du personnel est discontinuée : vestiaires, sanitaires, locaux de stockage/réserves, locaux techniques.

Eclairage artificiel

La lumière naturelle ne pouvant fournir un éclairage satisfaisant toute la journée et en toute saison, l'éclairage artificiel prend le relais et assure une bonne répartition permanente de lumière. Les principaux enjeux de l'éclairage artificiel sont l'apport d'une quantité et d'une qualité de lumière adaptée à la vie scolaire et la réduction de consommation d'électricité.

L'éclairage des locaux sera assuré par des installations conformes aux règlements de sécurité en vigueur selon le type et l'usage des locaux concernés. Les luminaires seront équipés de tubes fluorescents compensés (bureaux, salles d'enseignement,...) ou de type LEDs (circulations, sanitaires,...).

La mise en œuvre des points lumineux devra éviter tout effet d'éblouissement direct des usagers en position « debout » comme « assis » ou de reflet sur la signalétique.

Dans tous les cas, la technologie proposée pour les luminaires devra être à basse consommation énergétique.

Les niveaux d'éclairement devront respecter les recommandations de l'Association Française de l'Eclairage. L'éclairage devra garantir une uniformité supérieure à 0,7 (E_{min}/E_{mo}) et un rendu des couleurs supérieur à 0,80.

L'éclairage des salles de classes

Le zonage de l'éclairage artificiel s'effectue en fonction des disponibilités d'éclairage naturel et des différents besoins. Plusieurs commandes d'allumage indépendant permettent de tenir compte de l'éloignement des tables par rapport aux fenêtres. Les luminaires doivent être parallèles à la direction du regard et aux baies et ne devront pas se situer au-dessus des plans de travail, mais de part et d'autre des tables, au-dessus des allées pour que la lumière provienne des côtés. On préférera installer un plus grand nombre de luminaires de moindre intensité que de placer peu de luminaires plus puissants. Dans une classe où l'aménagement peut changer selon les activités, plusieurs allumages de luminaires donnent une grande souplesse d'utilisation du local.

L'éclairage du tableau

L'intensité lumineuse conseillée est de 500 lux. Elle doit être répartie de manière uniforme sur toute la longueur du tableau grâce à une rampe lumineuse. L'allumage du tableau, indépendant des autres zones de la classe, nécessite des commandes situées à proximité. La possibilité d'en éclairer tout ou partie permet la simultanéité de la projection, de l'écriture, ou l'affichage.

Les locaux à occupation ponctuelle seront équipés de dispositifs d'allumage/extinction sur détecteurs de présence volumétrique.

Les valeurs de référence à prendre en compte, en termes d'éclairage artificiel, sont les suivantes :

NIVEAUX SATISFAISANTS D'ECLAIREMENT MOYEN (Lux) (Norme NF EN 12464-1)			
Locaux concernés	Totalité de l'espace	Zone de travail	Zone environnante
Circulations extérieures (entrées, cours, allées)	30		
Hall - Accueil	100		
Couloirs	100		
Escaliers	150		
Vestiaires, toilettes, lavabos	100		
Office	500		
Salle à manger	200		
Locaux de stockage, réserves	150		
Bureaux		500	300
BCD (lecture)	500		
Bibliothèque (rayonnage)	200		
Salles de classe		300	200
Tableau blanc interactif	500		
Salles spécialisées	300		
Salles de sports	300		

Commandes d'éclairage

Une commande d'éclairage manuelle sera à prévoir dans chaque bureau ou salle d'enseignement.

Un éclairage par détecteur de mouvement sera à prévoir dans l'ensemble des circulations et certains locaux aveugles (ménage, archives, sanitaires,...).

Dans les locaux d'enseignement, les luminaires qui sont placés côté façade pourront être commandés séparément des points d'éclairage situés près de la circulation.

NOTA IMPORTANT :

L'éclairage artificiel devra être non rayonnant.

Dans le cas où la durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction devra être progressive.

Eclairage extérieur

L'éclairage extérieur devra sécuriser les espaces immédiats des constructions.

Une commande à partir d'un détecteur crépusculaire associé à un programmeur sera proposée.

Les installations devront être conçues pour maintenir un éclairement moyen de 20 lux que ce soit sur les places de stationnement elles-mêmes, sur les cheminements piétons du parking ou bien sur les rampes d'accès PMR.

Il ne sera fait usage que de luminaires à flux lumineux dirigé vers le sol afin de réduire au maximum la pollution lumineuse.

X. Courant faible

Réseau VDI

L'école sera équipée d'un câblage V.D.I. unique capable de véhiculer Voix, Données, Images. L'ensemble de cette installation normalisée de catégorie 6A – Prise RJ 45 (minimum) permettra, à partir d'une baie centrale avec baies de brassage et de répartition, de véhiculer le Téléphone, l'Informatique et la Vidéo.

En tout état de cause, le débit résultant garanti devra pouvoir être mesuré à 1 Gbit/s.

Les réseaux et chemins de câbles devront être dimensionnés de manière à recevoir d'éventuels besoins futurs avec une marge de disponibilité (soit + 30 %) et seront distincts des chemins de câbles courants forts.

Le plus grand soin devra être apporté au choix de la technologie du moment concernant l'informatique et l'audio-visuel en général.

Il sera notamment prévu :

- La mise en place de fourreaux en attente depuis la chambre de tirage extérieure jusqu'à la baie info pour un futur réseau fibre optique ;
- la réalisation des liaisons entre les différents répartiteurs informatiques / téléphones par fibre optique ;
- une distribution capillaire informatique / téléphone de catégorie 6A pour l'ensemble des locaux d'enseignement et bureaux depuis le sous-répartiteur de zone.

Dans l'ensemble des locaux, la distribution sera réalisée sous conduits encastrés.

Toutefois, pour des modifications ultérieures sans intervention lourde, des goulottes par plinthes pourront être demandées dans certains locaux spécifiques.

Les câbles ne dépasseront pas 90 ml de longueur.

L'installation téléphonique sera issue d'une réglette générale de répartition.

Système de sécurité incendie

La Maîtrise d'œuvre prévoira le remplacement et/ou le complément des installations de sécurité incendie de l'école suivant les résultats du diagnostic.

Divers

Alarme technique

Les alarmes techniques correspondant à des incidents sur les installations déclencheront une signalisation lumineuse et alarme sonore sur la centrale de signalisation.

>Liste des alarmes techniques

- Chaufferie
- CTA
- Chambre froide

XI. Les locaux de restauration

>Le fonctionnement

La salle de restauration sera dimensionnée pour servir chaque midi 288 repas en deux services soit une capacité de 144 places assises par service.

Les tables auront une capacité de 8 places assises prévues pour 7 enfants et 1 adulte, ou 8 enfants par table.

>Les contenants et le mode de distribution des repas

Pour les entrées : service à l'assiette, en salle à manger depuis des barquettes multiportions à usage unique posées sur des chariots de service.

Pour les plats chauds : en barquettes multiportions à usage unique et coques en polypropylène, posées sur table.

Pour les fromages et desserts : dressage en office alimentaire, en assiettes individuelles, distribuées depuis le chariot de service

>Débarrassage, lavage vaisselle et gestion des déchets

Le débarrassage sera assuré par le personnel de service, sur chariots. La vaisselle sale sera acheminée vers la laverie.

Le tri des déchets sera assuré par le personnel de service.

>Les locaux

Les accès, les sanitaires et les vestiaires

L'accès sera relié à une zone d'accueil permettant d'accéder aux blocs sanitaires de l'école et à la salle à manger. Ces espaces seront de préférence couverts.

- Les vestiaires enfants

Ils doivent assurer aux enfants la proximité de leurs vêtements, sans occasionner de gêne au moment du repas. Le ratio est d'une patère par chaise.

Les patères seront disposées à 1,20 m de hauteur.

- Les lavabos

Pour des raisons de santé publique, les enfants ne peuvent entrer dans la salle à manger qu'avec les mains propres. L'accès au restaurant est conditionné au lavage des mains, placé sous contrôle d'un adulte. Aussi, des lavabos indépendants des sanitaires seront

installés à l'entrée du restaurant. Le lavage des mains et le brossage des dents à la sortie du restaurant sont également nécessaires. Le concepteur devra prendre en compte la gestion des flux induite par les doubles services.

La salle à manger

Afin d'assurer un bon confort et de permettre une circulation aisée entre les tables, le ratio de surface est de :

- 1.40 m² par place assise,
- 2 m² par tranche de 50 places pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'espace de la salle de restauration devra être aménagée en sous-espaces répartissant les enfants par petits groupes de trente au maximum.

Les revêtements de sol seront durs et lavables, permettant un entretien facile avec des produits peu agressifs, réduisant les émissions de polluants dans l'air.

Les plafonds, surface la plus appropriée à la correction acoustique des cantines, le plafond réduit la réverbération par la mise en place de matériaux absorbants installés soit en plafond suspendu ou flottant, soit avec des baffles verticaux.

Les murs devront être facilement lessivables, surtout en partie basse. Les peintures résistantes, lessivables, perméables à la vapeur d'eau, sont préconisées. Les peintures en phase solvant sont proscrites. Les couleurs doivent créer un décor harmonieux et chaleureux. Les parties supérieures et inaccessibles des murs pourront recevoir, comme les plafonds, des matériaux acoustiques pour diminuer le caractère réverbérant des locaux.

L'éclairage est un élément d'ambiance de grande importance, l'éclairage naturel de ces locaux utilisés en milieu de journée est préférable. Il est cependant indispensable d'éviter de trop forts éblouissements grâce à la disposition de protection solaire. Lorsque le niveau de lumière naturelle est insuffisant, l'éclairage artificiel devra avoir un bon indice de rendu des couleurs (supérieur à 80) et une température de couleur chaude (3 000 à 4 000 K).

L'office

Le principe de la marche en avant sera respecté. De la réception des matières premières jusqu'à la livraison des plats, les denrées alimentaires suivent un circuit qui permet d'éviter le retour en arrière d'un produit et le croisement entre le produit propre (déconditionné) et le produit sale (l'emballage). La hotte de ventilation doit avoir une résistance au feu de 400°C pendant une heure.

L'organisation

Le projet consiste à créer un office alimentaire afin d'assurer les fonctions suivantes :

- le stockage des repas livrés en barquettes à usage unique GN1/4, GN1/3 et GN 1/2,
- la préparation des entrées (découpe de tomates, salade...),
- le dressage des préparations froides en assiettes individuelles, plats ou saladiers,

- le lavage des fruits,
- la remise en température des plats chauds,
- le lavage des chariots de service,
- le lavage de la vaisselle et plateaux du restaurant,
- le tri des déchets dans des conteneurs adaptés avec une contenance permettant de stocker 3 jours de déchets (enlèvement deux fois par semaine),
- le tri, le rinçage et le stockage des barquettes à usage unique.

Réception des marchandises

Sas de liaison avec la voirie extérieure.

Les repas sont livrés, puis contrôlés qualitativement et quantitativement dans ce local.

Le stockage

Ce local permettra le stockage :

- des produits secs et de l'épicerie,
- des plats cuisinés, périphéries et des pièces de viandes sous vide en chambre froide positive,
- des glaces, des viandes surgelées et des frites en armoire froide négative.

Préparations froides (10/12°C)

Ce local préparations froides est réfrigéré et équipé pour différentes fonctions :

- confection des assaisonnements,
- dressage des prestations,
- déconditionnement des frites et grillades.

Les denrées, une fois dressées, sont stockées en armoire froide ou dans les meubles réfrigérés.

Remise en température

Ce local est équipé pour ses différentes fonctions :

- remise en température des plats chauds et entrées chaudes.

Les appareils servant à cuire des denrées tels que les friteuses et grils ne sont pas réglementairement admis dans les offices de remise en température, leur utilisation aurait pour conséquence l'application des règles de construction des grandes cuisines.

Zones plonge-batterie / déchets

Plonge-batterie

La plonge-batterie sera en relation directe avec les zones de dressage et de remise en température.

Déchets (3/6°C)

- Le local des déchets sera en accès direct et spécifique sur l'extérieur.
- Le local contiendra les containers spécifiques permettant le tri des déchets (cartons, plastiques, verres, déchets alimentaires). Un espace spécifique pour le stockage des barquettes à usage unique sera prévu en vue de leur recyclage.
- La fréquence d'évacuation des déchets est de 2 fois par semaine.

Laverie vaisselle

Dans la mesure où l'implantation de la laverie peut être dissociée de l'office, son propre mode de stockage des poubelles et un circuit spécifique pour l'évacuation des déchets seront prévus.

Il devra être prévu une machine à avancement de panier automatique.

Le lavage de 5 pièces, par repas, est à prévoir dans le calcul du débit de la machine.

Une zone de stockage pour la vaisselle propre sera prévue.

Les locaux du personnel

Les vestiaires-sanitaires du personnel seront, autant que possible, traversants. Un accès spécifique sera à prévoir.

Cette zone est séparée pour les hommes et les femmes et comporte :

- lave-mains à commande non manuelle
- distributeur de savon liquide
- distributeur de serviettes à usage unique
- poubelles
- brosse à ongles
- douches
- casiers vestiaires industrie salissante
- banc.

Les sanitaires sont externes aux vestiaires.

Tous ces éléments sont obligatoires au regard de la réglementation sur l'hygiène et du code du travail.

Les produits

Outre la marche en avant réglementaire, et l'absence de croisement des produits dits « propres » avec les produits bruts ou dits « sales », il sera pris en compte le circuit de distribution entre l'office alimentaire (remise en température et dressage) et les salles de restaurant ou les zones de distribution. Une liaison directe sera privilégiée entre les zones de distribution et l'office.

Les déchets

Pour chaque secteur produisant des déchets, un circuit dit « sale » sera utilisé pour l'évacuation des déchets.

Les principales origines des déchets sont l'office alimentaire et la laverie.

La vaisselle

Pour assurer un bon fonctionnement du débarrasage, l'objectif est que le circuit entre les salles de restaurant et la laverie vaisselle soit le plus court possible. La liaison, entre la zone de dérochage du restaurant élémentaire et la laverie, sera privilégiée.

Les personnels

Un accès extérieur, spécifique, commun à l'entrée et à la sortie du personnel de restauration, est à prévoir pour les vestiaires.

XII. Appareils élévateurs

Il est demandé au concepteur de prévoir un ascenseur permettant l'accès à tous les niveaux des bâtiments.

L'ascenseur sera conforme aux exigences de la Directive Européenne Ascenseurs 95/16/CE.

De manière générale, le concepteur prévoira l'installation d'ascenseur dont la charge, la nature des accès (simple ou double) et la capacité d'exploitation seront conformes au projet de distribution des flux.

Une attention particulière sera portée au dimensionnement des gaines, fosses et rehausses.

Les appareils envisagés devront répondre aux exigences de sécurité suivantes :

- Amélioration de la sécurité des intervenants :
- accessibilité du dispositif d'arrêt en cuvette et interrupteur d'éclairage en gaine
- système de secours en cuvette et haut de gaine
- balustrade sur le toit de cabine
- protection des poulies
- verrouillage de l'interrupteur principal.
- Amélioration de la sécurité des passagers :
- dispositif prévenant la vitesse excessive en montée
- détection de la surcharge en cabine
- dispositif de communication bidirectionnelle avec un service d'intervention rapide.

> Equipement de base de la cabine

- cabine constituée par des panneaux en acier assurant une grande rigidité et une isolation phonique de haute qualité, ventilations naturelles hautes et basses assurées par des ouïes
- parois inox,
- colonnes d'entrée en acier inoxydable façon inox brossé 18/10,
- 1 main courante,
- 1 miroir toute hauteur teinte naturelle,
- éclairage sous faux plafond au choix de l'architecte et du Maître d'ouvrage selon la gamme du constructeur,
- finition porte cabine revêtement en inox,
- cellule photoélectrique permettant automatiquement la réouverture des portes palières et cabine sur obstacles,
- éclairage de sécurité autonome 1 heure.

> Réseau téléalarme - télésurveillance

Le maître d'œuvre prévoira l'installation d'une télésurveillance assurant la liaison phonique entre la cabine et le central de veille (PC de sécurité), entre la cabine et la télésurveillance externe, l'identification automatique de l'ascenseur au central de veille, l'autocontrôle permanent de l'appareil (ou des appareils) à surveiller et les tests journaliers de l'ensemble du système, en plus du raccordement traditionnel à la ligne téléphonique.

XIII. Signalétique

La mission de la maîtrise d'œuvre intégrera les signalétiques intérieures et extérieures du bâtiment, lesquelles feront l'objet d'études particulières propres à l'établissement.

La conception d'un dispositif d'orientation partant de l'espace public devra être étudiée dans une cohérence d'ensemble du projet.

Signalétique extérieure

La signalétique extérieure devra faire l'objet d'une attention particulière et être conforme à la charte graphique du Maître d'Ouvrage et de l'exploitant. Les logos positionnés en façade ou à l'entrée, devront être de taille suffisante pour être visibles de loin.

Signalétique intérieure

La signalétique intérieure comprend :

- la distribution entre niveaux (panneaux informatifs sur l'ensemble des services proposés positionnés aux accès et aux points de circulation essentiels) ;
- les distributions par niveaux (orientation et repérage des différentes zones) ;
- la distribution par zone (signalétique sur les différentes entités).

La maîtrise d'œuvre veillera à assurer une uniformité de la typographie, des couleurs et matériaux.

Des contraintes particulières pourront être demandées : signalétique pendues aux plafonds, marquage au sol, supports particuliers, etc.

Signalétique de sécurité

Sur le plan de la sécurité (sécurité incendie notamment), tous les locaux et bâtiments devront faire l'objet d'une signalétique en concertation avec les pompiers et le coordinateur SSI. Les plans d'évacuation et d'intervention devront être visibles et régulièrement répartis.

D. ESTIMATIONS

Etudes

- Maîtrise d'œuvre + OPC + SSI..... 275 000 € HT
- Contrôle technique..... 12 000 € HT
- Coordination SPS 5 000 € HT
- Diagnostics plomb amiante 6 000 € HT
- Etude de sol 5 000 € HT

Sous-total étude 303 000 € HT

Travaux

- Désamiantage, démolition 80 000 € HT
- Construction neuve – restaurant plonge -
communication 370 000 € HT
- Réhabilitation logement en cuisine..... 120 000 € HT
- Construction neuve pour cage d'escalier,
ascenseur et sanitaires..... 250 000 € HT
- Réhabilitation du bâtiment principal 1 500 000 € HT
- Structures préaux – auvents 160 000 € HT
- Aménagements extérieurs..... 300 000 € HT

Sous-total travaux 2 780 000 € HT

Total général de l'opération 3 083 000 € HT

TVA 20% 616 600 € HT

Total général de l'opération 3 699 600 € TTC

Montant global de l'opération arrondi à 3 700 000 € TTC

E. CALENDRIER PREVISIONNEL

Adoption du programme CM juin 2016

Recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre..... Sept. 2016 à Mars 2017

Phases études et PC Avril à Août 2017

Adoption APD.....Sept. 2017

PRO DCE Nov. 2017

Consultation des entreprises Déc. 2017 à Mars 2018

Travaux..... Printemps 2018 à l'été 2020

ANNEXE

OPERATIONS TECHNIQUES

28-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES - ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, FOURNITURES SCOLAIRES ET D'ACTIVITES MANUELLES, DE PAPIER POUR IMPRESSION ET ARTICLES CONNEXES

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES
EN VUE L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU,
FOURNITURES SCOLAIRES ET D'ACTIVITES MANUELLES, DE PAPIER
POUR IMPRESSION ET ARTICLES CONNEXES**

Entre les soussignées :

La Communauté d'Agglomération VICHY VAL D'ALLIER,
Sise 9, Place Charles de Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY Cedex,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Michel GUYOT, Conseiller délégué
en charge notamment de la Commande Publique, agissant en cette qualité, au nom et
pour le compte de ladite communauté, par délégation du Bureau Communautaire en
date du _____, ci-après désignée Vichy Val d'Allier,

D'une part,

Et :

La Commune de BELLERIVE-SUR-ALLIER,
Sise 12, rue Adrien Cavy - Esplanade François Mitterrand – 03700 BELLERIVE-
SUR-ALLIER,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jérôme JOANNET, Maire, agissant
en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du
Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la
Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de BILLY,
Sise 1 rue Chabotin – 03260 BILLY,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire, agissant
en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du
Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la
Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de BUSSET,
Sise 1, route de Lachaux, 03270 BUSSET,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Michel AURAMBOUT, Maire,
agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation
du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la
Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de CHARMEIL,
Sise Place Robert Chopard – 03110 CHARMEIL,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Franck GONZALES, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de CREUZIER-LE-NEUF,
Sise 19 rue de la Mairie – 03300 CREUZIER-LE-NEUF,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Léopold NUNEZ, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune d'ESPINASSE-VOZELLE,
Sise 4 route de Vendat, 03110 VENDAT
Représentée à l'effet des présentes par Madame Isabelle DELUNEL, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de HAUTERIVE,
Sise Place de la Mairie, 03270 HAUTERIVE
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Didier CORRE, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de MARIOL,
Sise 2, rue des Fontaines 03270 MARIOL,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Gérard MARSONI, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES,
Sise rue de Moulins, 03260 SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES,
Représentée à l'effet des présentes par Madame Elisabeth CUISSET, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT,
Sise 6, place de l'Eglise 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Alain DUMONT, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de SERBANNES,
Sise 17, Chemin de l'Ancienne Eglise, 03700 SERBANNES,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Raymond POURCHON, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de SEUILLET,
Sise 4, route de Lapalisse, 03260 SEUILLET
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Pierre BONNET, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de VENDAT,
Sise 3, rue des Landes, 03110 VENDAT
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de VICHY,
Sise 1, Place de l'Hôtel de Ville - BP 42158 - 03201 VICHY Cedex,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Claude MALHURET, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du 24 juin 2016, ci-après désignée la Ville,

D'autre part,

EXPOSE

Par délibération en date du 5 novembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération et de ses communes membres pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2020.

Ce schéma de mutualisation a eu pour effet la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2016, de six services communs dont notamment un service des Marchés publics – Achats mutualisé.

Afin d'assurer, d'une part, une gestion efficiente des ressources humaines et des moyens logistiques associés à ce service et, d'autre part, de mutualiser les coûts induits liés aux procédures de marchés publics, VICHY VAL D'ALLIER, les communes concernées et certaines communes membres de la Communauté d'agglomération sont convenues de constituer, au fur et à mesure de l'échéance de leurs contrats des groupements de commandes tels que prévus à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

CONVENTION

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Il est constitué entre les membres signataires de la présente convention constitutive un groupement de commandes, en vue de la passation de marchés publics relatifs à des contrats de fournitures dans les domaines suivants sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Fournitures de bureau et scolaires
- Fournitures pour activités manuelles
- Papier vierge pour impression
- Enveloppes vierges ou personnalisées

La mise en œuvre des prestations objet de la présente convention est désignée par les termes « marchés publics ».

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes visé à l'article 1^{er} de la présente convention constitutive comprend les membres énumérés ci-après :

- La Communauté d'Agglomération VICHY VAL D'ALLIER
- La Commune de BELLERIVE-SUR-ALLIER
- La Commune de BILLY
- La Commune de BUSSET
- La Commune de CHARMEIL
- La Commune de CREUZIER-LE-NEUF
- La Commune d'ESPINASSE-VOZELLE
- La Commune d'HAUTERIVE
- La Commune de MARIOL
- La Commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT
- La Commune de SAINT GERMAIN-DES-FOSSES
- La Commune de SERBANNES

- La Commune de SEUILLET
- La Commune de VENDAT
- La Commune de VICHY

Considérant l'ensemble des domaines concernés par le groupement de commandes, les parties conviennent dès à présent de se réserver le droit de participer ou non aux marchés publics objet du groupement de commandes.

ARTICLE 3 : RETRAIT ET ADHESION DE MEMBRES AU GROUPEMENT

Les membres du groupement de commandes sont libres de se retirer du présent groupement, selon les modalités qui leur sont propres.

Cette décision de retrait est notifiée au coordonnateur.

Le retrait du groupement sera alors immédiat sauf pour les marchés en cours pour lesquels le membre restera engagé jusqu'à leur terme.

L'adhésion au groupement d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment suivant des modalités identiques à celles qui ont permis la constitution du présent groupement (décision de l'assemblée délibérante). Cependant, tout nouveau membre ne pourra prendre part à un accord-cadre ou à un marché en cours. En conséquence cette adhésion ne pourra prendre effet qu'à l'occasion d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

ARTICLE 4 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Les parties conviennent de désigner, comme coordonnateur du groupement de commandes prévu à l'article 1^{er} de la présente convention, la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier.

Le siège du coordonnateur est situé 9 place Charles de Gaulle, CS92956, 03209 Vichy Cedex.

Le Coordonnateur est chargé d'exercer les missions prévues par l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 5 : MISSION DU COORDONNATEUR

5.1 Recueil des besoins et du financement

Dans le cadre de chacun des groupements, le coordonnateur est chargé de recenser les besoins respectifs de chaque membre en vue de la passation des marchés publics, objet de la présente convention. Il assiste, si nécessaire, les autres membres du groupement dans la définition de leurs besoins, opérée conformément aux dispositions du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Il est ici précisé que le coordonnateur doit veiller lors de la définition des besoins au strict respect du plafond donné par les inscriptions budgétaires des membres du groupement avant tout lancement de marché.

Ces données sont communiquées officiellement au coordonnateur par les membres du groupement à l'occasion de chaque recensement de besoins, chaque membre du groupement faisant son affaire des modalités internes propres à cette prise de décision.

Le coordonnateur recense les sources de financement des marchés publics, assiste si nécessaire les autres membres du groupement dans ce cadre, et met en œuvre toute démarche nécessaire à l'obtention du financement des marchés publics et notamment à l'obtention de subventions.

5.2 Organisation des opérations de sélection de cocontractants

Le Coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des dispositions légales et règlementaires applicables, et en particulier des dispositions du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, nécessaire à la réalisation de l'objet du groupement défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Cette mission implique notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, que le coordonnateur :

- définisse les procédures de publicité et de mise en concurrence applicables pour la passation des marchés publics,
- procède à la mise en œuvre de ces procédures, depuis la publication des éventuels avis de pré information et avis de marchés jusqu'au choix des attributaires des marchés publics, ce qui inclut notamment la rédaction des dossiers de consultation, l'analyse des candidatures et des offres, la rédaction des documents constitutifs des marchés publics, l'information des candidats évincés, etc.

Le Coordonnateur tient à tout moment, les autres membres du groupement informés du déroulement des procédures et leur soumettra préalablement à leur envoi, les avis de publicité et les pièces des Dossiers de Consultation des Entreprises.

5.3 Ouverture des plis, analyse des offres et attribution des marchés

L'ouverture des plis et l'analyse des offres seront faites par les représentants du coordonnateur. Ce dernier pourra convier les représentants des autres membres du groupement à toute réunion de travail ou commission qu'il jugera utile d'organiser afin notamment de respecter ses éventuelles procédures internes.

Les marchés seront attribués sur la base de cette analyse dans le respect du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics par une commission ad hoc ou le cas échéant, par la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du groupement constituée des membres concernés.

5.4 Commissions

5.4.1 Commission d'appel d'offres

Une commission d'appel d'offres est instaurée, pour l'attribution des marchés passés en procédure formalisée, et dans laquelle chaque membre du groupement est représenté.

Le membre de groupement disposant d'une commission d'appel d'offres élit parmi les membres à voix délibératives de sa CAO, celui qui le représentera à la CAO du groupement.

Le membre ne disposant pas de CAO désigne, selon ses propres modalités, celui qui le représentera à la CAO du groupement. Des suppléants seront également désignés.

La commission est présidée par le représentant du coordonnateur qui pourra désigner, en tant que de besoin, des personnalités compétentes participant, à voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Le comptable public du coordonnateur et un représentant de la DIRECCTE peuvent également participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

5.4.2 Commission ad hoc

Une commission ad hoc sans condition de quorum est instaurée, constituée d'un représentant de chacun des membres du groupement. Cette commission est destinée à statuer sur l'attribution des marchés issus d'une consultation en procédure adaptée (article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Des suppléants seront également désignés.

Il est convenu que de mêmes représentants de chacune des collectivités, titulaire ou suppléant, peuvent officier dans les deux commissions mentionnées ci-avant.

5.5 Signature et notification des marchés publics

Une fois les marchés attribués par l'organe compétent, le Coordonnateur est chargé de les signer, le cas échéant de les transmettre au contrôle de légalité, et de les notifier aux cocontractants retenus au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Une copie de chaque pièce des contrats sera transmise à chacun des membres participant.

5.6 Exécution des marchés publics

Chaque membre du groupement devra s'assurer de la bonne exécution technique, administrative et financière des marchés publics conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

5.7 - Avenants aux marchés publics

Chaque membre du groupement devra organiser la passation des avenants convenus dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi que de la présente convention.

5.8 - Assurance – responsabilités

Le coordonnateur s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution de la présente convention mais ne sera tenue que dans la limite de cette convention.

Il ne supporte que la responsabilité du mandataire telle que définie aux articles 1991 et suivants du Code Civil.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

6.1 Pour le Coordonnateur

Les missions du Coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération.

Les coûts inhérents aux procédures de passation des marchés (Frais de publicité et d'annonces légales) seront supportés par le coordonnateur.

6.2 Pour les autres membres du groupement

Ils s'engagent à faire voter l'ensemble des crédits nécessaires à l'exécution des marchés publics et de ses éventuels avenants.

Ils donnent à chaque renouvellement des contrats, lors de la définition des besoins et de l'enveloppe budgétaire allouée, mandat au coordonnateur pour engager les procédures nécessaires à l'exécution des marchés publics qui en découlent dans le cadre des limites ainsi définies.

ARTICLE 7 : DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée du schéma de mutualisation, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette durée englobe les procédures de mise en concurrence, de choix du ou des attributaires, de notification des marchés publics, leur exécution technique, administrative et financière. Elle s'éteint à la fin des obligations respectives des parties telles que définies dans la présente convention.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant approuvé par l'ensemble des membres du groupement selon les règles qui leur sont propres.

ARTICLE 9 : CAPACITES A AGIR EN JUSTICE

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, les éventuels frais de justice et dommages et intérêts seront répartis au prorata du montant des prestations définies dans le marché notifié, modifié par avenant le cas échéant.

Le coordonnateur règlera le tout et effectuera un appel de fonds auprès des autres membres du groupement du montant qui leur incombe.

ARTICLE 10 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Vichy en un exemplaire original et 14 ampliations, le

Pour la Communauté d'Agglomération

De VICHY VAL D'ALLIER

Michel GUYOT

Pour la Commune

de BILLY

Jean-Pierre BLANC

Pour la Commune

de SEUILLET

Pierre BONNET

Pour la Commune

de MARIOL

Gérard MARSONI

Pour la Commune

de BELLERIVE-SUR-ALLIER

Jérôme JOANNET

Pour la Commune

de VICHY

Claude MALHURET

Pour la Commune

de HAUTERIVE

Didier CORRE

Pour la Commune

de CHARMEIL

Franck GONZALES

Pour la Commune
de ESPINASSE-VOZELLE
Isabelle DELUNEL

Pour la Commune
de CREUZIER-LE-NEUF
Léopold NUNEZ

Pour la Commune
de SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Pour la Commune
de SERBANNES

Alain DUMONT

Raymond POURCHON

Pour la Commune
de BUSSET

Pour la Commune
de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

Michel AURAMBOUT

Elisabeth CUISSET

Pour la Commune
de VENDAT

Jean-Marc GERMANANGUE

ANNEXE

AFFAIRES GENERALES

**29-/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - BUVETTE, RESTAURATION ET ANIMATION -
PLAGE DES CELESTINS**

RAPPORT DE PRESENTATION

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - PLAGES DES CELESTINS - BUVETTE, RESTAURATION, GESTION DES TOILETTES PUBLIQUES ET ANIMATION

EXPOSE

Par convention de transfert conclue avec l'Etat, la ville de Vichy est devenue en 2013 gestionnaire des plages situées en pied de la digue Napoléon, en rive droite du Lac d'Allier, sur lesquelles sont déjà installées plusieurs activités de restauration et de loisirs.

Dans le cadre du projet de mise en valeur de ces plages, dont les travaux ont été engagés dans la perspective d'une ouverture des espaces rénovés pour la saison d'été 2014, la ville a décidé de donner plus d'importance à la plage des Célestins, ré-ouverte avec succès à la baignade depuis 2007.

Pour cela, l'investissement qui a été réalisé est un aménagement de qualité, portant sur la rénovation des différents équipements existants (pataugeoire, poste de secours, terrains de basket et de beach-volley, etc...) et sur le développement d'équipements ludiques jusqu'au pont de Bellerive (jeux d'eau, toboggans, agrès, etc...).

Dans ce cadre, de nouvelles constructions ont été implantées pour desservir la plage, avec l'objectif d'en développer l'animation en étendant l'utilisation du site d'avril à octobre.

Suite à une première période de trois ans qui prend fin le 31 janvier 2017, il convient d'organiser l'activité commerciale de buvette et de restauration rapide de la plage des Célestins, et d'assurer certains services liés à la fréquentation publique de la plage, tels que la gestion et l'entretien des sanitaires, l'animation, la location de chaises-longues et de parasols, ou tout autre service pertinent.

Le Service municipal des Sports continuera à assurer la surveillance de la baignade.

CHOIX DU MODE DE GESTION

Il convient de déterminer quel est le mode de gestion le plus adapté pour cette activité dont une partie relève du service public. Le service public est une activité d'intérêt général assumée ou assurée directement ou indirectement par une personne morale. À ce titre, les deux situations extrêmes sont représentées par la régie directe (la collectivité étant directement en charge de l'activité) et la délégation de service public à une entité de droit privé réellement autonome (la collectivité n'intervient alors pas dans la gestion mais contrôle la bonne exécution du service public délégué).

En l'espèce, les trois modes de gestion envisageables sont les suivants :

- **La gestion directe**

La collectivité assurerait directement le service par elle-même, avec ses propres moyens, sous sa seule responsabilité, à ses frais et risques. S'agissant d'une activité de nature partiellement industrielle et commerciale, saisonnière et nécessitant une expérience professionnelle particulière dans le domaine de la restauration et des débits de boissons, il ne paraît pas judicieux d'assurer la gestion directe, par les services municipaux, de ces équipements.

- **La délégation de service public**

Cette formule présente un double intérêt pour la ville :

- elle permet de faire supporter le risque de l'exploitation ainsi qu'une partie des investissements par le délégataire, directement intéressé et motivé par la réussite de son activité,
- elle autorise la ville à imposer des obligations de service public au contractant, et notamment : des périodes obligatoires d'ouverture au public, l'entretien et la gestion des blocs sanitaires desservant la plage et les jeux attenants, et l'animation de la plage.

Enfin, la formule de la délégation de service public facilite le contrôle de la collectivité.

- **La mise à disposition du domaine public**

Cette procédure est plus simple à mettre en œuvre puisqu'aucun texte ne prévoit d'obligation et de formalisation d'une mise en concurrence. Elle fait porter le risque de l'activité sur l'exploitant, qui verse à la ville une redevance d'occupation du domaine public.

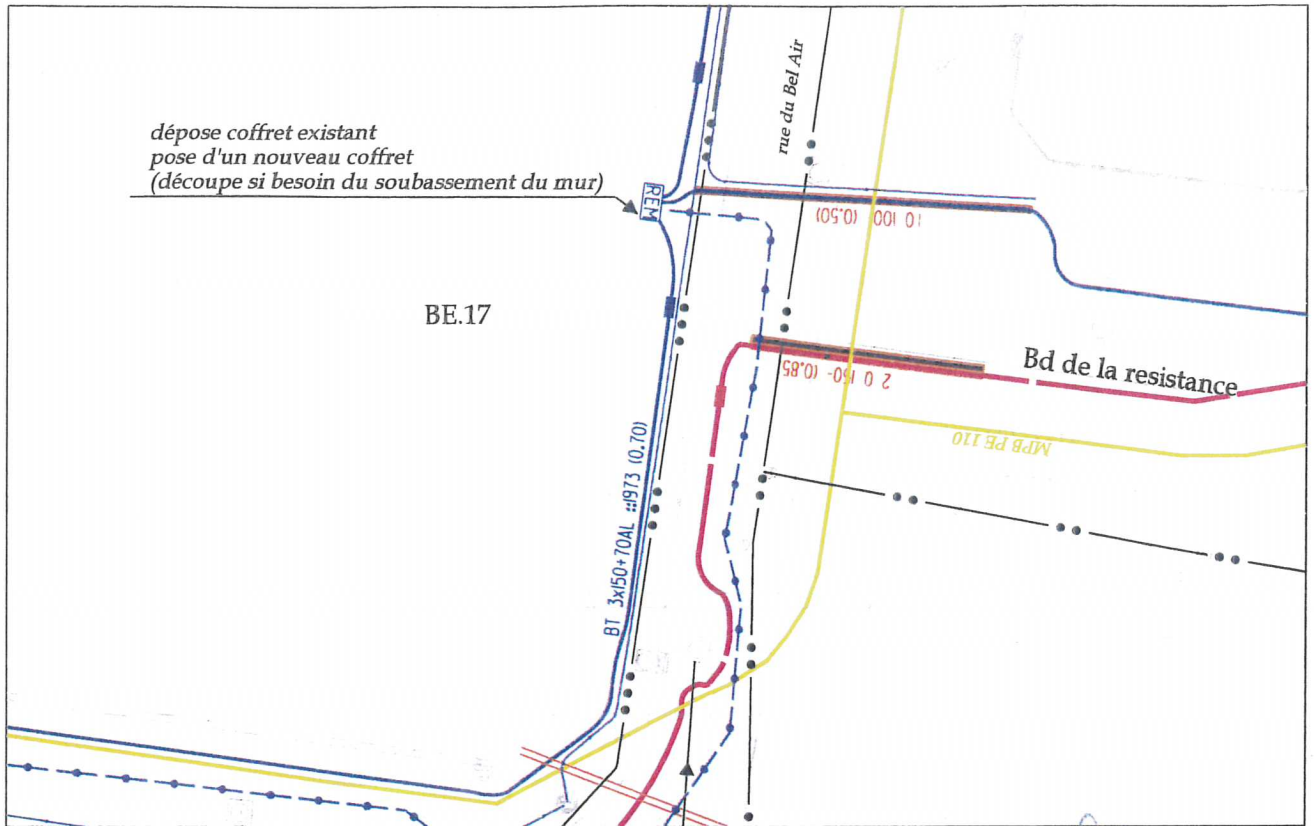
Toutefois, cette formule permet difficilement à la collectivité d'imposer des obligations de service public au contractant.

Pour ces raisons, il est proposé de recourir à une procédure de délégation de service public, simplifiée, d'une durée maximale de quatre ans, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales, l'ordonnance du 29 janvier 2016 et le décret du 1 février 2016.

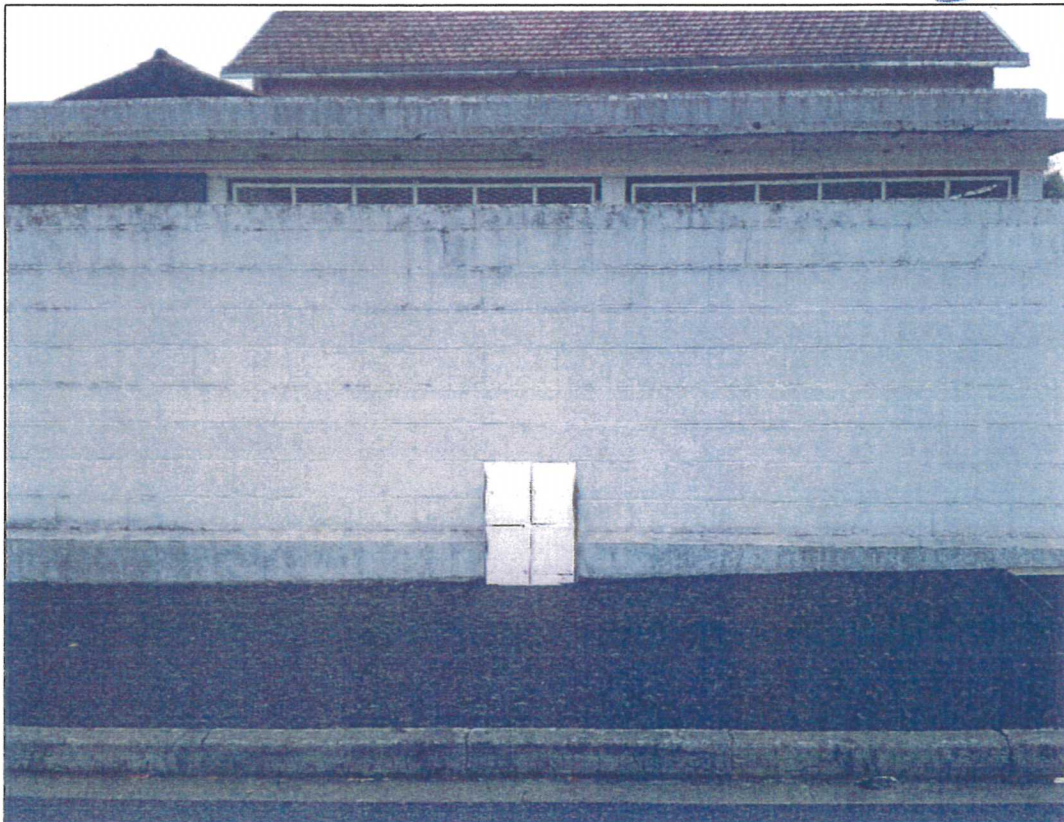
ANNEXE

AFFAIRES GENERALES

**32-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - SERVITUDE ELECTRIQUE IMMEUBLE 1, RUE
DU BEL AIR - 03200 VICHY - CONVENTION DE SERVITUDE ERDF**



ERDF
 Agence Réalisation Pôle Allier
 16, place Charles De Gaulle
 03200 VICHY



C O N S E I L M U N I C I P A L

Compte-rendu de la Séance du 24 Juin 2016

Tenue à 19 H 00

*dans la salle du Conseil municipal
à l'Hôtel de Ville de Vichy*

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question N°32), Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Gabriel MAQUIN, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Franck DICHAMPS à Marie-Odile COURSOLO (à partir de la question N°33), Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Julien BASSINET, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Anne-Sophie RAVACHE, Imen BELLAHRACH à Muriel CUSSAC, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 25 MARS 2016 ET 15 AVRIL 2016 - APPROBATION**
- 2-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE**
- 3-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL**
- 4-/ **INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - CONSEIL MUNICIPAL**
- 5-/ **MODIFICATIONS - COMMISSIONS MUNICIPALES**

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

- 6-/ **SIGNATURE - AVENANT N°1 - CONVENTION D'APPLICATION MUSICALE - ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY ET VILLE DE VICHY - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**
- 7-/ **SIGNATURE - CONVENTIONS CLASSES ORCHESTRES - ECOLES ELEMENTAIRES ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES**
- 8-/ **SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - MAIF ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES**
- 9-/ **SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE » - RECTORAT DE L'ACADEMIE ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES**
- 10-/ **SIGNATURE - AVENANT N°2 - CONVENTION CENTRE D'ENTRAINEMENT EURO 2016 DE FOOTBALL - SOCIETE « EURO 2016 SAS » ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES SPORTS**

PERSONNEL COMMUNAL

- 11-/ **MODIFICATIONS - TABLEAU DES EMPLOIS**
- 12-/ **RENOUVELLEMENTS - MISES A DISPOSITION DES EDUCATEURS DES APS**
- 13-/ **RENOUVELLEMENTS - MISES A DISPOSITION DES ENSEIGNANTS MUSICAUX AUPRES DE LA VILLE DE CUSSET ET DE LA VILLE DE BELLERIVE**
- 14-/ **VEHICULES COMMUNAUX - MODALITES D'UTILISATION**

FINANCES

- 15-/ **DECISION MODIFICATIVE N°1 - ANNEE 2016 - COMPTABILITE COMMUNALE**

- 16-/ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**
- 17-/ **TRANSFERT DE FISCALITE - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**
- 18-/ **DROITS D'INSCRIPTION - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**
 - A/ **REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS**
 - B/ **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**
- 19-/ **CREATION DE TARIFS - SALLES MUNICIPALES**
- 20-/ **GRATUITE DU STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES**
- 21-/ **ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES**
- 22-/ **APPROBATION - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 - OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME**

OPERATIONS TECHNIQUES

- 23-/ **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2015**
- 24-/ **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°1 - CONVENTION D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER**
- 25-/ **CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU PROFIT DE VICHY VAL D'ALLIER - RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'EAU POTABLE - BOULEVARD URBAIN - 2^{ème} TRANCHE**
- 26-/ **APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES MECHIN**
- 27-/ **APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - RENOVATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES SEVIGNE-LAFAYE**
- 28-/ **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES - ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, FOURNITURES SCOLAIRES ET D'ACTIVITES MANUELLES, DE PAPIER POUR IMPRESSION ET ARTICLES CONNEXES**

AFFAIRES GENERALES

- 29-/ **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - BUVETTE, RESTAURATION ET ANIMATION - PLAGE DES CELESTINS**
- 30-/ **COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS - DESIGNATION DES MEMBRES**
- 31-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITIONS - 96, BOULEVARD DENIERE - 03200 VICHY**
- 32-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - SERVITUDE ELECTRIQUE IMMEUBLE 1, RUE DU BEL AIR - 03200 VICHY - CONVENTION DE SERVITUDE ERDF**

33-/ AVIS DE LA VILLE DE VICHY - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - NOUVEAU PERIMETRE INTERCOMMUNAL

34-/ AVIS DE LA VILLE DE VICHY - ADHESION DE MOULINS COMMUNAUTE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire débute la séance par la délibération N° 4 qui installe Mme Conte, Conseillère municipale à la place de Mme Claudine Lopez, démissionnaire et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

Il informe également l'assemblée que, conformément à l'article 26 du Règlement intérieur du Conseil municipal intitulé « Constitution des Groupes » qui précise : « ... *Les membres du conseil municipal peuvent constituer des groupes par déclaration adressée au Maire et signée par tous les membres du groupe, et mentionnant l'intitulé du groupe...* », il a reçu, en date du 10 Juin 2016, la déclaration d'intention de constitution du Groupe « Vichy Bleu Marine » constitué de M. Jean-Pierre Sigaud et de Mme Marie-José Conte, dès la nomination de Mme Conte au Conseil municipal le 24 juin.

ADMINISTRATION GENERALE

1-/ PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 25 MARS 2016 ET 15 AVRIL 2016 - APPROBATION

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances des 25 Mars 2016 et 15 Avril 2016.

2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions qu'il a été appelé à prendre dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales conformément à la délibération du 11 Avril 2014.

3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée de la liste des marchés à procédure adaptée qu'il a été appelé à contracter dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

4-/ INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - CONSEIL MUNICIPAL

Il est procédé à l'installation au sein du Conseil municipal de Mme Marie-Josée Conte, domiciliée 9, rue Couturier à Vichy (03200) en remplacement de Mme Claudine Lopez, démissionnaire.

Le nouveau tableau (joint en annexe) du Conseil municipal de la Ville de Vichy est modifié en conséquence et sera transmis à M. le Préfet de l'Allier.

5-/ MODIFICATIONS - COMMISSIONS MUNICIPALES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification de la composition du tableau des commissions municipales afin de faire droit à la demande de Mme Marie-Josée Conte et de M. Jean-Pierre Sigaud qui ont souhaité être inscrits dans les commissions suivantes :

Choix de Mme Marie-José Conte :

EDUCATION, JEUNESSE et VIE SOCIALE

Affaires scolaires, enseignement supérieur, formation, jeunesse ; Action sociale et solidarités, prévention et santé, associations de quartier

SPORTS, CULTURE, ANIMATION, RELATIONS INTERNATIONALES

Equipements sportifs et culturels, associations sportives, culturelles et de loisir, manifestations culturelles, enseignement musical, lecture publique, animation de la ville, jumelages

Choix de M. Jean-Pierre Sigaud :

ECONOMIE, TOURISME, THERMALISME

Commerce et artisanat, emploi, tourisme et économie sportive, thermalisme, aéroport

URBANISME, HABITAT, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT

Renouvellement urbain et habitat, travaux, accessibilité, NTIC, développement durable, propreté urbaine, déplacements et stationnement

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, SECURITE PUBLIQUE

Ressources humaines, formation et dialogue social, finances, sécurité publique (ERP, réglementation économique et occupation du domaine public, hygiène-salubrité).

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

6-/ SIGNATURE - AVENANT N°1 - CONVENTION D'APPLICATION MUSICALE - ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY ET VILLE DE VICHY - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant, ci-annexé, à la convention de partenariat pour prendre en compte la date prévisible de première rentrée du futur établissement intercommunal dans le cadre du transfert de la compétence Enseignement musical actuellement projeté.

* * * * *

⇒ M. Skvor, est intervenu dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire.

7-/ SIGNATURE - CONVENTIONS CLASSES ORCHESTRES - ECOLES ELEMENTAIRES ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la mise en place des classes orchestres dans les écoles élémentaires de Vichy ci-dessous citées :

- la création d'une classe orchestre « cordes » à l'école élémentaire Sévigné Lafaye dès la rentrée 2016,

- la création d'une classe orchestre « cuivres » à l'école élémentaire Georges Méchin dès la rentrée 2016,

- la création d'une classe orchestre « percussions » à l'école élémentaire Jeanne d'Arc dès la rentrée 2016,
- la création d'une classe orchestre « bois » à l'école élémentaire Pierre Coulon dès la rentrée 2016,
- la création d'une classe orchestre « chœur » à l'école élémentaire Paul Bert dès la rentrée 2016,
- la création d'une classe orchestre « chœur » à l'école élémentaire Jacques Laurent dès la rentrée 2016,

suivant le projet de convention ci-annexé.

8-/ SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - MAIF ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de convention de partenariat relative à l'opération « Permis piéton » jointe à la présente délibération et fixant les modalités de mise en œuvre du projet et autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec l'antenne Prévention MAIF.

* * * * *

⇒ Mme Malmarmey est intervenue dans le débat.

⇒ M. le Maire remercie Mme Malmarmey de son intervention.

9-/ SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE » - RECTORAT DE L'ACADEMIE ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de convention de partenariat relative à l'opération, jointe à la présente délibération et fixant les objectifs et les modalités de financement du projet et autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec le Recteur de l'Académie.

⇒ M. Skvor, est intervenu dans le débat.

⇒ M. le Maire remercie M. Skvor de son intervention.

10-/ SIGNATURE - AVENANT N°2 - CONVENTION CENTRE D'ENTRAINEMENT EURO 2016 DE FOOTBALL - SOCIETE « EURO 2016 SAS » ET VILLE DE VICHY - DIRECTION DES SPORTS

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à finaliser et signer l'avenant n°2 à la convention « Centre d'entraînement » avec la société Euro 2016 SAS et à recourir aux différents prestataires chargés de la fourniture des services supplémentaires,
- de percevoir la participation financière de la société Euro 2016 SAS et d'affecter cette recette sur l'antenne 70631-B428 - EURO 2016 - Redevance à caractère sportif qui s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais induits.

11-/ MODIFICATIONS - TABLEAU DES EMPLOIS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de modifier à compter du 1^{er} juillet 2016, le tableau des emplois permanents de la Ville de Vichy comme ci-annexé, et de procéder à la modification de la liste des emplois contractuels susceptibles d'être pourvus sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tel que figurant en annexe n°2, qui fixe notamment les conditions d'emploi et de rémunération des personnels concernés,

- de procéder aux recrutements nécessaires permettant de pourvoir aux emplois municipaux, notamment par recrutement contractuel dans les cas et conditions fixées par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

12-/ RENOUVELLEMENTS - MISES A DISPOSITION DES EDUCATEURS DES APS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition à temps partiel d'éducateurs des A.P.S. de la Ville de Vichy auprès de clubs sportifs,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions, dont le modèle se trouve en annexe, réglant les modalités pratiques de ces mises à disposition.

13-/ RENOUVELLEMENTS - MISES A DISPOSITION DES ENSEIGNANTS MUSICAUX AUPRES DE LA VILLE DE CUSSET ET DE LA VILLE DE BELLERIVE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition à temps partiel de deux professeurs d'enseignement artistique de la Ville de Vichy auprès de la ville de Cusset,

- d'autoriser la mise à disposition à temps partiel d'un Professeur d'enseignement artistique de la Ville de Vichy auprès de la ville de Bellerive-sur-Allier,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions, dont le modèle se trouve en annexe, réglant les modalités pratiques de la mise à disposition à temps partiel de trois professeurs d'enseignement artistique.

14-/ VEHICULES COMMUNAUX - MODALITES D'UTILISATION

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'arrêter la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile telle qu'indiquée ci-après afin de mettre à jour la liste des emplois bénéficiant d'un remisage à domicile, notamment du fait de la mutualisation de certains services de la Ville de Vichy avec la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier :

Direction générale des services
Direction générale des services techniques
Direction de la communication
Direction de l'urbanisme
Direction des espaces verts
Direction adjointe des espaces verts
Direction de la voirie et réseaux divers
Direction du centre technique municipal
Direction des bâtiments communaux
Direction des sports
Direction de la sécurité publique
Responsable des ateliers municipaux
Responsable de la voirie-propreté
Responsable de l'éclairage public
Responsable des fêtes et manutention
Responsable du service plan d'eau
Responsable du parc véhicules

L'autorisation de remisage peut être permanente ou ponctuelle (délivrée pour une durée d'un an et renouvelable) devant faire l'objet d'un document écrit portant la signature de l'autorité territoriale.

* * * * *

⇒ M. Pommeray est intervenu dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire et M. Dervieux, Directeur général des services.

FINANCES

15-/ DECISION MODIFICATIVE N°1 - ANNEE 2016 - COMPTABILITE COMMUNALE

Par 28 voix pour et 7 contre, le Conseil municipal approuve la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

* * * * *

⇒ Mme Réchard et M. Skvor sont intervenus dans le débat.

⇒ Réponse leur été donnée par M. le Maire et M. Mathieu Bocq, Directeur des finances.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel (par procuration), M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard, M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, ont voté contre.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de se prononcer sur la modification d'autorisations de programme notamment :

Budget Principal

- Diminuer l'AP « Sport – Rénovation de terrains de foot » de 15 000€ pour réaliser ses travaux en régie,
- Augmenter l'AP « Rue du Maréchal Foch – Travaux » de 20 000€ pour prendre en compte les imprévus du chantier donnant lieu à des travaux supplémentaires,

- Et d'engager les autorisations de programme et les crédits de paiement 2016, qui seront financés par emprunts, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

17-/ TRANSFERT DE FISCALITE - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'institution par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier de la Taxe locale sur la publicité extérieure en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres et de lui transférer dans ce cadre l'ensemble des prérogatives y afférentes (produits et leur recouvrement) sur la totalité du territoire communal, étant précisé que l'instauration de la TLPE par la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

18-/ DROITS D'INSCRIPTION - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
A/ REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de de rembourser (ou de déduire des sommes dues), à titre exceptionnel, 16/36^{ème} des droits d'inscription au CRD aux 24 élèves n'ayant pu bénéficier des cours, la liste avec le montant des sommes à rembourser ou à déduire figure en annexe à titre indicatif.

B/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder une remise gracieuse à Mme Magalie Despierres à hauteur du montant restant dû à ce jour soit 64,50€.

19-/ CREATION DE TARIFS - SALLES MUNICIPALES

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les tarifs suivants, applicables à compter du 24 juin 2016 :

SALLE N° 1	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
la journée	107,50 €	129,00 €
la demi journée	71,25 €	85,50 €
majoration par heure, prévue en cas de dépassement	15,83 €	19,00 €

SALLES N° 2 et 3	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
la journée	51,67 €	62,00 €
la demi journée	30,83 €	37,00 €
majoration par heure, prévue en cas de dépassement	10,00 €	12,00 €

SALLE N° 4	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
la journée	25,84 €	31,00 €
la demi journée	15,41 €	18,50 €
majoration par heure, prévue en cas de dépassement	5,00 €	6,00 €

20-/ GRATUITE DU STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De permettre aux conducteurs de véhicules électriques ou hybrides disposant d'un justificatif (kit vignette) de stationner sur un emplacement payant en surface sans paiement de droit de stationnement,

- De limiter la durée du stationnement à 2 heures, afin de conserver une rotation suffisante des véhicules dans le secteur payant,

- De limiter la durée de cette autorisation de gratuité au 31 décembre 2018, le Conseil municipal sera alors à nouveau saisi pour reconduire ou non ce dispositif de gratuité.

* * * * *

⇒ M. Skvor est intervenu dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire.

21-/ ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants:

-Union Locale CGT de Vichy 810 €

-Force Ouvrière Territoriaux Vichy 245 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.

-Groupe Folklorique Vichy et ses Sources 1 710 €

-Club Cinéma de Vichy 1 400 €

-Société Musicale de Vichy 11 340 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

-SASP Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole 100 000 €
Correspondant au 1^{er} acompte de la subvention de fonctionnement pour la saison 2016/2017 d'un montant total de 200 000 € suite à l'avenant n°2 à la convention de partenariat, ci-joint, adoptée par le conseil municipal du 3 octobre 2014.

-Club de Plongée de Vichy-Bellerive 2 600 €
-Amicale la Goujonnrière Vichy 370 €
-Vichy Val d'Allier Handball 3 375 €

Convention ci-jointe

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

-La Vernière 900 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 521.

-Comité du Quartier de France/Croix Saint Martin 810 €

-Association pour le Don de Sang Bénévole de Vichy 310 €

-Union Locale de Vichy des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (U.F.A.C.) 1 620 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.

-Association pour la Promotion des Marchés du Bourbonnais .. 4 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 91.

-d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants:

1-Sporting Club Vichy Golf..... 500 €

2-Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Allier 5 000 €

3-Vichy Pétanque 2 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer les conventions d'attribution de subventions ou avenants ci-joints,

- et donne mandat à M. le Maire pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec l'association ou l'organisme concerné.

22-/ APPROBATION - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 - OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal approuve le compte administratif pour l'exercice 2015 de l'Office du tourisme et de thermalisme de Vichy ainsi présenté :

BUDGET PRINCIPAL :

Section d'investissement :

- Dépenses..... 19 860.44 €

- Recettes 28 573.72 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....5 096 293.82 €

- Recettes5 205 011.50 €

BUDGET PALAIS DES CONGRES :

Section d'investissement :

- Dépenses.....	52 224.52 €
- Recettes	63 691.91 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	1 472 974.92 €
- Recettes	1 472 974.92 €

BUDGET OPERA/CCVL/EXPOS :

Section d'investissement :

- Dépenses.....	53 920.71 €
- Recettes	11 818.00 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	2 880 912.53 €
- Recettes	2 857 703.60 €

BUDGET VICHY SPORTS :

Section d'investissement :

- Dépenses.....	73 505.57 €
- Recettes	55 945.62 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	3 341 018.79 €
- Recettes	3 262 376.89 €

BUDGET SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS :

Section d'investissement :

- Dépenses.....	2 476.62 €
- Recettes	47 859.62 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	978 414.37 €
- Recettes	778 094.05 €

BUDGET ANIMATION

Section d'investissement :

- Dépenses.....	4 890.16 €
- Recettes	1 962.16 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	341 902.17 €
- Recettes	341 902.17 €

- et donne acte à M. le Maire de la remise du rapport d'activités du Directeur de l'Office de tourisme et de thermalisme pour l'année 2015.

* * * * *

⇒ Mme Malarmey est intervenue dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire et M. Kajdan, Adjoint au Maire.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel (par procuration), M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard, M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

OPERATIONS TECHNIQUES

23-/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2015

Le Conseil municipal :

- prend acte du rapport annuel ci-joint sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2015, document établi par les services municipaux sur la base du rapport annuel du délégataire ;

- émet un avis favorable au contenu dudit rapport qui sera mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance.

* * * * *

⇒ M. Pommeray est intervenu dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. Frédéric Aguilera, Adjoint au Maire.

* * * * *

24-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°1 - CONVENTION D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de conclure un avenant à la convention précitée du 2 avril 2013 - les parties ayant souhaité étendre le périmètre de leur coopération, notamment pour les sites communautaires situés sur la commune de Vichy (Gare routière, Atrium, CLSH des Garets, haltes-garderies Alsace et les Moussaillons, zone d'activités économiques de la Croix Saint-Martin) -, tel qu'annexé aux présentes et autorise M. le Maire à signer cet acte.

* * * * *

⇒ M. Pommeray est intervenu dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire.

25-/ CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU PROFIT DE VICHY VAL D'ALLIER - RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'EAU POTABLE - BOULEVARD URBAIN - 2^{ème} TRANCHE

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville à la Communauté d'agglomération définissant les conditions d'exécution et attribuant une participation financière correspondant au montant des travaux à exécuter, soit 233 877,61 € HT répartis entre 78 352,50 € HT pour l'eau potable, 147 803,25 € HT pour l'éclairage public et 7 721,86 € HT pour les prestations de maîtrise d'œuvre correspondant à ces travaux telle qu'annexée afin de garantir la meilleure coordination possible des travaux et ne pas alourdir les contraintes et nuisances subies par les riverains et usagers et autorise M. le Maire à signer cet acte. Le montant de la participation financière sera imputé sur les crédits du budget investissement.

26-/ APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES MECHIN

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le programme de rénovation de l'école élémentaire Georges Méchin, ci-dessous listé pour une enveloppe financière prévisionnelle de 3 700 000 € TTC (travaux, études et divers) :

- désamiantage et démolition du pavillon nord-ouest et des sanitaires de l'école élémentaire,
- aménagement des accès des écoles maternelle et élémentaire à partir de la rue Neuve,
- création d'un bâtiment neuf abritant la future salle de jeux et la BCD de la maternelle, sur la parcelle du 13 rue Neuve,
- aménagement de l'école maternelle sur les locaux de l'aile nord (côté rue Neuve),
- création de coursives permettant la distribution des salles de classes et le réaménagement des préaux,
- transformation des locaux de la maternelle en restaurant scolaire,
- mise aux normes d'accessibilité handicapée de l'ensemble de l'école avec création d'un ascenseur,
- isolation thermique et amélioration des performances énergétiques suivant les réglementations thermiques en vigueur concernant les bâtiments existants et les bâtiments neufs,
- rénovation complète des locaux existants,
- réaménagement des espaces extérieurs.

- et décide d'engager la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et réalisation de cette opération.

* * * * *

⇒ M. Skvor, M. Sigaud sont intervenus dans le débat.

⇒ Réponse leur a été donnée par M. Frédéric Aguilera et Mme Claire Grelet, Adjointes au Maire.

27-/ APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - RENOVATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES SEVIGNE-LAFAYE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter l'avant-projet définitif tel que présenté ci-dessous, établissant le coût prévisionnel des travaux à 3 024 000 € HT et détaille les travaux de réaménagement des écoles maternelle Sévigné et élémentaire F. Lafaye, dont les prestations sont les suivantes :

- désamiantage et démolition du pavillon nord-ouest et des sanitaires de l'école élémentaire,
- aménagement des accès des écoles maternelle et élémentaire à partir de la rue Neuve,
- création d'un bâtiment neuf abritant la future salle de jeux et la BCD de la maternelle, sur la parcelle du 13 rue Neuve,

- aménagement de l'école maternelle sur les locaux de l'aile nord (côté rue Neuve),
- création de coursives permettant la distribution des salles de classes et le réaménagement des préaux,
- transformation des locaux de la maternelle en restaurant scolaire,
- mise aux normes d'accessibilité handicapée de l'ensemble de l'école avec création d'un ascenseur,
- isolation thermique et amélioration des performances énergétiques suivant les réglementations thermiques en vigueur concernant les bâtiments existants et les bâtiments neufs,
- rénovation complète des locaux existants,
- réaménagement des espaces extérieurs.

- Et autorise M. le Maire à signer le permis de construire du projet.

28-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES - ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, FOURNITURES SCOLAIRES ET D'ACTIVITES MANUELLES, DE PAPIER POUR IMPRESSION ET ARTICLES CONNEXES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de constituer, sous réserve d'une décision favorable de leur assemblée délibérante et au fur et à mesure des échéances de leurs marchés publics, des groupements de commandes avec la Communauté d'agglomération VICHY VAL D'ALLIER (Coordonnateur) et les communes de BELLERIVE-SUR-ALLIER, BILLY, BUSSET, CHARMEIL, CREUZIER-LE-NEUF, ESPINASSE-VOZELLE, HAUTERIVE, MARIOL, SAINT-REMY-EN-ROLLAT, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, SERBANNES, SEUILLET, VENDAT et VICHY,

- d'approuver les dispositions de la convention constitutive desdits groupements telle qu'annexée aux présentes,

- de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres pour représenter Vichy, un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et de toute commission ad hoc formée par Vichy Val d'Allier dans le cadre du groupement de commandes, et un membre suppléant.

Sont élus, à la majorité absolue, au 1^{er} tour :

Nombre de votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
M. Jean-Louis Guitard	30
Mme Marianne Malarmey	5

M. Jean-Louis Guitard est élu en tant que membre titulaire.

Est élue, à la majorité absolue, au 1^{er} tour :

Nombre de votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Abstentions :	5
Mme Sylvie Fontaine	30

Mme Sylvie Fontaine est élue en tant que membre suppléante.

Les intéressés ont déclarés accepter cette fonction.

AFFAIRES GENERALES

29-/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - BUVETTE, RESTAURATION ET ANIMATION -
PLAGE DES CELESTINS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de retenir le principe d'une délégation de service public, par procédure simplifiée dans le respect des nouvelles dispositions susvisées, d'une durée maximale de quatre (4) ans pour la gestion de l'animation de la Plage des Célestins (buvette, snack, restauration rapide, surveillance et entretien du bloc sanitaire, et autres services annexes tels que location de chaises longues et de parasols ou autres), dans des conditions à négocier avec le futur délégataire, conformément au rapport de présentation ci-annexé,

- d'engager en conséquence la publication de l'avis de concession pour cette délégation de service public,

- et donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'élire les membres pour constituer la Commission d'ouverture des plis, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Listes en présence (l'ordre de présentation des candidats sur les listes ne peut être modifié par les votants) :

Liste A :

- M. Frédéric AGUILERA
- Mme Marie-Christine STEYER
- M. Jean-Louis GUITARD
- Mme Myriam JIMENEZ
- Mme Marie-Hélène ROUSSIN
- M. William ATHLAN
- M. Franck DICHAMPS
- Mme Sylvie FONTAINE
- Mme Christiane LEPRAT
- Mme Anne-Sophie RAVACHE

Liste B :

- Marianne MALARMEY
- Isabelle RECHARD

Liste C :

- Marie-José CONTE
- Jean-Pierre SIGAUD

Votants :	35
Nombre de suffrages exprimés :	35
Nombre de sièges à pourvoir :	5
Soit un quotient de :	7

Nombre de voix obtenues pour chaque liste :

- la liste A obtient : 28 voix
- la liste B obtient : 5 voix
- la liste C obtient : 2 voix

Répartition des sièges selon le quotient :

- liste A : 28 voix soit 4 sièges, reste 0 voix
- liste B : 5 voix soit 0 siège, reste 5 voix
- liste C : 2 voix soit 0 siège, reste 2 voix

Répartition du siège restant à pourvoir au plus fort reste :

- liste B : reste 5 voix soit 1 siège
- liste C : reste 2 voix soit 0 siège

Résultat du scrutin :

- liste A : 4 sièges
- liste B : 1 siège
- liste C : 0 siège

Sont élus **membres** de la Commission d'ouverture des plis :

- **en tant que membres titulaires** :

- **liste A :**

M. Frédéric AGUILERA
Mme Marie-Christine STEYER
M. Jean-Louis GUITARD
Mme Myriam JIMENEZ

- **liste B :**

Mme Marianne MALARMEY

- **en tant que membres suppléants** :

- **liste A :**

Madame Marie-Hélène ROUSSIN
M. William ATHLAN
M. Franck DICHAMPS
Mme Sylvie FONTAINE

- **liste B :**

Madame Isabelle RECHARD

Les intéressés ont déclaré accepter cette fonction.

Siègent également à la commission d'ouverture des plis avec voix consultative le comptable de la collectivité et un représentant de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Peuvent participer à la commission un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public, ces agents devant toutefois se retirer afin de laisser les membres de la commission débattre et formuler leurs avis.

31-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITIONS - 96, BOULEVARD DENIERE - 03200 VICHY

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'acquérir auprès de Madame Marie-Claude LECLERC ou de ses ayants-droit la propriété cadastrée AH 204 d'une superficie de 208 m² située 96 boulevard Denière à Vichy, au prix de soixante- quinze mille euros (75 000€) et donne mandat à M. le Maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et à la signature de tous documents relatifs à cette acquisition.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de régulariser par acte authentique la convention de servitude relative à l'encastrement d'un coffret et de ses accessoires dans le mur de la propriété municipale située 1 rue du Bel-air à Vichy, cadastrée BE n° 17, afin qu'elle puisse être publiée au service de la publicité foncière compétent, l'ensemble des frais liés à cette opération étant à la charge exclusive d'ERDF ou de son mandataire et donne mandat à M. le Maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et pour la signature de tous documents à intervenir, relatifs à cette servitude.

33-/ AVIS DE LA VILLE DE VICHY - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - NOUVEAU PERIMETRE INTERCOMMUNAL

Par 30 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au nouveau périmètre intercommunal proposé par le Préfet de l'Allier par arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés qui fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

* * * * *

⇒ M. Pommeray est intervenu dans le débat.

⇒ M. le Maire remercie M. Pommeray de son intervention.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel (par procuration), M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard, ont voté contre, M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

34-/ AVIS DE LA VILLE DE VICHY - ADHESION DE MOULINS COMMUNAUTE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter l'adhésion de Moulines Communauté subordonnée à l'accord des collectivités membres.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre des questions diverses (article 13 du Règlement intérieur du Conseil municipal de Vichy), le Groupe « Vichy Bleu Marine » est intervenu :

Question orale posée par M. Sigaud - « Vichy Bleu Marine » - :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Des articles paraissent sur l'utilisation future du site de Montpertuis ; une pétition circule, un comité de défense voit le jour.

Les articles parlent d'usine chimique produisant du « Bio-éthanol », la pétition, le comité de défense parlent de pollutions diverses plus inquiétantes les unes que les autres ... Des habitants commencent à manifester leurs inquiétudes quant à l'impact sur leur qualité de vie future.

Vichy a toujours mis en avant sa qualité de vie, de ville à la campagne. Le tourisme, le sport, la culture, la santé sont les éléments primordiaux qui ont été mis en avant pour valoriser notre agglomération. Il va de soi qu'une usine chimique du type annoncé, même étiquetée « Bio » n'est pas pour rassurer la population.

Nous aimerions connaître l'état d'avancement du projet, et l'avis de la municipalité sur cette importante question.

Je vous remercie. »

* * * * *

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 15.

Anne-Sophie RAVACHE
Secrétaire de séance